



Coopération pour le développement 2014

MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

FLUX FINANCIERS ILLICITES
CORRUPTION
ÉTATS FRAGILES
INSTABILITÉ FINANCIÈRE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

FLUX FINANCIERS
CORRUPTION
ÉTATS FRAGILES
INSTABILITÉ FINAN
CHANGEMENT CLI

APD

APD

S APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
GARANTIES
ACTION PHILANTHROPIQUE
DI DE FONDS DES TRAVAILLEURS
ÉMIGRÉS

AUTRES APPORTS
GARANTIES
ACTION PHILANTHI
ENVOI DE FONDS D
ÉMIGRÉS

ENTREPRENEURIAT SOCIAL
STISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
VESTISSEMENT INSTITUTIONNEL
CETTES FISCALES INTÉRIEURES
INNOVATION

ENTREPRENEURIA
INVESTISSEMENT I
INVESTISSEMENT I
RECETTES FISCAL
INNOVATION

Comité d'aide au développement : Vers un développement efficace

Coopération pour le développement 2014

MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2015), *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris.

<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>

ISBN 978-92-64-22346-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-22347-9 (PDF)

ISBN 978-92-64-22350-9 (HTML)

Annuel : Coopération pour le développement

ISSN 2074-7756 (imprimé)

ISSN 2074-7748 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2015

Sauf pour l'encadré 11.2 à la page 151 sous copyright [2014] Société Financière Internationale.

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

par

Angel Gurría,

Secrétaire général de l'OCDE

L'OCDE mène des travaux sur la définition et le suivi de l'aide publique au développement (APD) et des autres apports du secteur public à l'appui du développement. Tout récemment, elle a conduit les efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire en sorte que le financement public du développement serve bien la finalité qui est la sienne dans un paysage du développement en rapide évolution : nous nous appliquons actuellement à moderniser nos systèmes statistiques sur le financement du développement et à revoir la définition des critères qui déterminent la spécificité de l'APD.

L'APD a certes atteint récemment des niveaux record, en dépit des contraintes budgétaires auxquelles sont soumis nombre de pays de l'OCDE, mais son importance relative diminue par rapport à d'autres apports et ressources. Aujourd'hui, les pays en développement ont plus que jamais accès à d'autres sources de financement, notamment grâce à l'investissement privé et à la coopération entre pays en développement. Il est essentiel de veiller à ce que les fonds publics soient dépensés de manière « intelligente » et stratégique, et soient utilisés pour mobiliser d'autres sources de financement afin de faire face aux exigences de plus en plus complexes du développement durable à l'échelle planétaire.

À l'OCDE, nous nous appuyons sur le vaste éventail de nos domaines de compétence pour mobiliser les ressources nécessaires au développement durable. Il y a deux ans, nous avons mis en place une ambitieuse Stratégie pour le développement afin de tirer parti de notre expérience et de notre savoir-faire cumulés. Parmi les nombreuses initiatives concrètes dont nous pouvons nous prévaloir, nous jouons un rôle important pour promouvoir l'investissement direct étranger dans les infrastructures, lequel fait cruellement défaut à beaucoup de pays en développement et est totalement absent des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Nous continuons également de chercher de nouveaux moyens d'encourager l'investissement vert et de promouvoir les cadres d'action requis pour assurer que croissance et objectifs environnementaux aillent de pair. De même, nous aidons les pays en développement à financer leur propre développement en améliorant leurs systèmes et pratiques en matière fiscale par le biais d'initiatives telles que Inspecteurs des impôts sans frontières, ou en évitant la perte de ressources imputable à la corruption et aux flux financiers illicites. Enfin, nous participons aux efforts menés à l'échelle mondiale pour déterminer comment les envois de fonds des travailleurs émigrés, l'entrepreneuriat social et les initiatives philanthropiques peuvent soutenir le développement durable le plus efficacement possible.

Pourtant, nous sommes conscients que pour de nombreux pays – en particulier ceux qui sont en situation de conflit ou de fragilité – l'APD continuera de jouer un rôle essentiel, et nous explorons les moyens de canaliser une plus large part de l'APD en direction des pays qui en ont le plus besoin. Cette question est en effet primordiale, au vu de la tendance à la baisse observée depuis trois ans des niveaux de l'APD destinée aux pays les plus démunis, notamment des pays d'Afrique subsaharienne et de nombreux États fragiles.

L'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le maintien de la paix et de la sécurité, le renforcement de la résilience et l'établissement d'un système commercial juste et équitable ne sont plus des enjeux nationaux. Ce sont des défis qui doivent être relevés à l'échelle mondiale.

Les Nations Unies conduisent les efforts déployés pour définir un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable qui nous guideront après 2015, échéance fixée pour la réalisation des OMD actuels. La mobilisation d'un vaste éventail de ressources sera primordial pour le monde de l'après-2015, dans lequel les objectifs de développement mettront fin au clivage entre environnement et développement, et formeront un seul et unique plan d'action mondial en faveur du développement durable. Pour financer ces nouveaux objectifs, la participation générale de tous, des secteurs public et privé, de l'ensemble des communautés d'action et de tous les pays, sera indispensable.

L'OCDE continuera de jouer un rôle central dans cette approche, en assurant le suivi et en explorant tous les moyens de mobiliser les ressources requises pour atteindre ces objectifs. Plus important encore peut-être, nous mettrons également nos compétences au service des politiques qui permettront à ces changements de devenir réalité. Le présent Rapport sur la coopération pour le développement 2014 donne une illustration de notre engagement vis-à-vis de ces objectifs.



Ángel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

Remerciements

Rapport d'Erik Solheim, Président du CAD

Responsable de la conception du projet

Hildegard Lingnau

Analyste principale

Julia Sattelberger

Analystes, Partie IV

Ida McDonnell (analyste principale)

Yasmin Ahmad

Willem Luijkx

Rahul Malhotra

Julie Seghers

Analyste principale, Annexe statistique

Yasmin Ahmad

Rédactrice

Christine Graves

Relectrice

Fiona Hinchcliffe

Correctrice d'épreuves

Jennifer Allain

Responsable de la production

Elizabeth Del Bourgo

Coordination, Bureau du Président du CAD

Erlend Haugen

Maquette de couverture

Stephanie Coïc

L'équipe tient à exprimer ses remerciements à tous les autres acteurs qui ont contribué à l'élaboration du Rapport 2014 de la DCD, et présente ses excuses à ceux qu'elle aurait pu oublier.

Table des matières

Acronymes et abréviations	19
Éditorial : Financer le développement plus et mieux	21
<i>par Erik Solheim</i>	
Résumé	25
Chapitre 1. Comment mieux mobiliser les ressources au service du développement durable ...	29
<i>par Raundi Halvorson-Quevedo, Hildegard Lingnau et Julia Sattelberger</i>	
Un programme plus vaste nécessitera plus de moyens financiers	30
Quelles seront les sources de financement des Objectifs de développement durable à l'échelle mondiale ?	31
Une APD intelligente peut avoir un effet multiplicateur	33
Point de vue : La façon dont la Corée a utilisé l'APD peut guider les autres pays dans leur développement, par Yun Byung-se	34
C'est le moment d'émettre des idées	36
Notes	36
Références	37

Partie I

Les sources existantes de financement du développement durable

Chapitre 2. Continuer de cibler l'APD dans un monde en mutation	41
<i>par Suzanne Steensen</i>	
Il existe de grandes disparités entre les pays en développement, tant en termes de besoins que d'accès aux financements	43
L'importance relative de l'APD diminue, mais pas partout	46
Les pays les moins avancés sont les plus tributaires de l'APD	46
Point de vue : L'approche axée sur les lacunes structurelles : un nouveau modèle pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, par Alicia Bárcena	47
Les pays à revenu intermédiaire rencontrent toujours de nombreux obstacles sur la voie du développement	48
La croissance de l'APD tend à ralentir dans les pays qui en ont le plus besoin	48
L'utilisation du financement public doit être optimisée	49
Point de vue : Consacrer la moitié de l'APD totale aux pays les moins avancés, par Gyan Chandra Acharya	50
Principales recommandations	51
Notes	52
Références	52

Chapitre 3. Le dynamisme croissant de la coopération Sud-Sud	55
<i>par Sachin Chaturvedi</i>	
La coopération Sud-Sud remodèle le paysage du financement du développement	56
L'équité et l'avantage mutuel sont les fondements de la coopération Sud-Sud.	61
Principales recommandations	61
Notes	62
Références	62
Chapitre 4. Le potentiel grandissant des autres apports du secteur public à l'appui du développement	65
<i>par Alexander Klein, Cécile Sangaré et Giovanni Maria Semeraro</i>	
Les autres apports du secteur public gagnent du terrain dans le paysage du financement du développement	67
Les institutions financières internationales sont de loin les plus gros apporteurs d'autres apports du secteur public	68
Les institutions de financement du développement représentent l'un des chaînons manquants entre l'aide publique et l'investissement privé	72
Les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public peuvent jouer un rôle majeur dans le financement de grands projets dans des pays en développement.	74
Principales recommandations	76
Notes	76
Références	77
Chapitre 5. Mettre l'investissement direct étranger au service du développement.	79
<i>par Michael Gestrin</i>	
L'investissement direct étranger en direction des pays en développement est en augmentation	80
La Chine représente une grande part des entrées et sorties d'investissement direct étranger ...	82
L'Afrique reçoit la part la plus faible de l'investissement direct étranger	83
L'investissement semble se « démondialiser »	83
Comment mettre à profit les aspects positifs de l'investissement direct étranger ?	86
Principales recommandations	87
Notes	87
Chapitre 6. Pour le financement du développement à long terme, les investisseurs institutionnels sont-ils la solution ?	89
<i>par Raffaele Della Croce</i>	
L'investissement institutionnel progresse	92
Point de vue : L'OCDE doit promouvoir l'investissement à long terme dans les infrastructures des pays en développement, par Sony Kapoor	95
La réforme de la politique publique peut éliminer les obstacles à l'investissement institutionnel	96
Principales recommandations	98
Notes	99
Références	99
Chapitre 7. Les recettes fiscales, moteur du développement durable	101
<i>par Gregory De Paepe et Ben Dickinson</i>	
La fiscalité joue un rôle central dans la promotion du développement durable	102

Les pays en développement face aux défis de l'imposition	103
La communauté du développement pourrait faire davantage pour soutenir le renforcement des systèmes fiscaux	105
Point de vue : L'Afrique peut financer elle-même son développement durable, <i>par Abdalla Hamdok</i>	106
Principales recommandations	107
Notes	108
Références	108
Chapitre 8. Les fondations, partenaires du développement.	109
<i>par Bathylle Missika et Émilie Romon</i>	
Les fondations sont de plus en plus présentes dans la coopération pour le développement . . .	110
Les fondations ont des qualités appréciables en tant qu'acteurs du développement	112
Deux idées reçues font obstacle à une coopération efficace entre les fondations et la communauté du développement	114
Il existe plusieurs moyens de renforcer la collaboration	117
Principales recommandations	117
Notes	118
Références	118
Chapitre 9. Le rôle appelé à évoluer des ONG et de la société civile dans le financement du développement durable	121
<i>par Sarah Hénon, Judith Randel et Chloe Stirk</i>	
Disparité dans les estimations des ressources que les ONG peuvent mobiliser directement auprès de la population	122
Dons directs en rapide augmentation	125
Les ONG gèrent et mobilisent davantage de fonds qu'elles n'en lèvent	127
La transparence et la redevabilité sont cruciales	128
De nouveaux modèles économiques s'imposent pour servir les nouveaux objectifs mondiaux	129
Principales recommandations	131
Notes	131
Références	131
Chapitre 10. Quel rôle pour les envois de fonds de l'étranger dans le cadre de l'après-2015 ? . . .	133
<i>par Kathryn Nwajiaku, Jolanda Profos, Cécile Sangaré et Giovanni Maria Semeraro</i>	
Les envois de fonds augmentent, mais leur volume total est incertain	135
Les envois de fonds constituent une part importante du produit intérieur brut des pays en développement	136
Les liens entre les envois de fonds et le développement sont complexes	137
Des obstacles s'opposent à l'utilisation des envois de fonds pour financer le développement . . .	139
Les pays prennent d'ores et déjà des mesures pour mobiliser leurs envois de fonds au service du développement	140
Point de vue : Il faut mettre à profit les envois de fonds des travailleurs émigrés vers l'Afrique, <i>par Mthuli Ncube</i>	141
Principales recommandations	142
Notes	142
Références	143

Partie II

Des mécanismes pour accroître les ressources au service du développement durable

Chapitre 11. Utiliser les instruments financiers pour mobiliser l'investissement privé au service du développement	147
<i>par Mariana Mirabile, Cécile Sangaré et Claudia Schmerler</i>	
La mise en commun des ressources permet des investissements à grande échelle	148
Les dispositifs de garantie réduisent le risque encouru par l'investisseur	150
L'investissement du secteur public dans le capital-risque mobilise des fonds supplémentaires	152
Point de vue : L'APD devrait être utilisée pour mieux partager le risque entre secteur privé et secteur public, <i>par Pierre Jacquet</i>	153
Point de vue : Rétribuer le succès est le meilleur moyen de stimuler l'investissement privé, <i>par Owen Barder</i>	155
Principales recommandations	156
Notes	156
Références	157
Chapitre 12. Créer un environnement favorable à l'investissement et au développement durable ..	159
<i>par Carole Biau et Mike Pfister</i>	
Un cadre réglementaire et des capacités juridiques de qualité peuvent encourager les investisseurs	163
Des lois de qualité, et la capacité de les appliquer, sont fondamentales	163
Attirer l'investissement est une chose, le mettre au service du développement en est une autre	164
Créer un terrain favorable à l'investissement dans les infrastructures est une priorité.	167
Il est important d'exploiter les synergies entre échanges et investissement	169
La conduite responsable des entreprises joue un rôle essentiel dans le climat de l'investissement international	169
Point de vue : Tout pays en développement peut engager dès aujourd'hui une transformation structurelle dynamique, <i>par Justin Yifu Lin</i>	170
Principales recommandations	171
Notes	171
Références	171
Chapitre 13. Lutter contre la corruption et les flux financiers illicites	173
<i>par Alessandra Fontana</i>	
Le risque de blanchiment est une réalité dans nombre de pays de l'OCDE	175
Les progrès en matière de lutte contre la corruption transnationale sont contrastés	176
Il faut une volonté politique plus grande pour récupérer les actifs illicites	177
Une coopération « plus intelligente » au service du développement pourrait aider les pays en développement à réduire la corruption	179
Les pays en développement doivent renforcer leurs propres systèmes de gouvernance	180
Principales recommandations	181
Notes	181
Références	182

Chapitre 14. Aider les pays à élargir leur base d'imposition	183
<i>par Gregory De Paepe et Ben Dickinson</i>	
Le soutien au renforcement des systèmes fiscaux peut prendre diverses formes	184
Point de vue : <i>L'exploitation du potentiel offert par la fiscalité, clé du développement,</i>	
<i>par Ngozi Okonjo-Iweala</i>	189
La forme que prend le soutien au renforcement du système fiscal compte également	190
Quelques principes essentiels pour un soutien efficace à la réforme fiscale	
peuvent être énoncés	190
Les organismes d'aide au développement doivent donner l'exemple en termes	
de bonne gouvernance	190
Il est particulièrement urgent d'appuyer le renforcement des systèmes fiscaux	
des États fragiles	191
Principales recommandations	192
Notes	193
Références	193
Chapitre 15. Innovier pour financer le développement	195
<i>par Julia Benn et Mariana Mirabile</i>	
Le financement innovant du développement est un concept en évolution	196
Le financement innovant du développement est déjà une réalité	198
Le potentiel du financement innovant est encore largement inexploité	199
Point de vue : <i>Les financements innovants peuvent faire de la richesse mondiale un outil</i>	
<i>au service de tous, par Philippe Douste-Blazy</i>	202
Principales recommandations	203
Notes	203
Références	203
Chapitre 16. Renforcer la contribution de l'entrepreneuriat social au développement durable ..	205
<i>par Kerstin Humberg et Linda Kleemann</i>	
L'entrepreneuriat social est répandu et varié dans les pays en développement	207
L'entrepreneuriat social présente des avantages par rapport à la coopération	
pour le développement classique	207
Point de vue : <i>Le développement n'a de sens que s'il est durable, par Muhammad Yunus</i>	208
Créer une entreprise sociale viable est compliqué	210
L'entrepreneuriat social n'est pas sans risque	211
L'entrepreneuriat social constitue-t-il une approche du développement prometteuse ?	213
Principales recommandations	214
Notes	214
Références	214

Partie III

Le financement du développement après 2015 et la fourniture de biens mondiaux

Chapitre 17. Quelle réponse la coopération pour le développement peut-elle apporter	
aux défis planétaires ?	219
<i>par Age Bakker</i>	
L'aide publique au développement doit tenir compte des défis planétaires	220
L'approche par les biens publics mondiaux appelle une large adhésion de la sphère politique ..	221

Pour financer le nouveau programme d'action mondial, il faudra innover	221
La coopération internationale devra être gérée de manière cohérente	223
Principales recommandations	224
Notes	225
Références	225
Chapitre 18. Trouver des synergies au service du financement de l'environnement et du développement	227
<i>par Jan Corfee-Morlot et Stephanie Ockenden</i>	
Financer la durabilité environnementale aux niveaux local et mondial	229
Le financement extérieur de l'environnement et du développement	231
Une gestion rigoureuse sera nécessaire pour exploiter au mieux les synergies entre environnement et développement	234
Point de vue : Le financement climatique doit compter parmi les objectifs prioritaires de l'après-2015, par Manuel Pulgar-Vidal	235
Principales recommandations	236
Notes	237
Références	237
Chapitre 19. Financer la paix et la sécurité pour promouvoir le développement durable	241
<i>par Tilman Brück et Gary Milante</i>	
Des données de meilleure qualité sur la paix et la sécurité sont nécessaires	243
Le financement des efforts en faveur de la paix et de la sécurité recouvre un enjeu politique . . .	245
Mieux vaut prévenir que guérir	247
Le financement de l'action en faveur de la paix et de la sécurité nécessite une réflexion innovante	247
Il est impératif de financer la diplomatie et la justice au niveau mondial	249
Principales recommandations	249
Notes	250
Références	250
Chapitre 20. Accompagner le redressement dans les États fragiles	251
<i>par Kathryn Nwajiaku et Jolanda Profos</i>	
Les États fragiles les moins avancés sont fortement tributaires de la coopération pour le développement	252
Les fonds envoyés par les travailleurs émigrés représentent des ressources non négligeables pour les États fragiles	254
L'investissement direct étranger dans les États fragiles est peu stable	255
La mobilisation des recettes intérieures : potentiel et difficultés	255
Une gestion adéquate des risques peut favoriser l'investissement dans les États fragiles . . .	257
Principales recommandations	258
Notes	258
Références	259
Chapitre 21. Soutenir un système commercial juste et équitable	261
<i>par William Hynes</i>	
On assiste à une évolution de la nature des échanges mondiaux	262
Il subsiste des obstacles à l'instauration d'un système commercial mondial équitable	263
L'aide pour le commerce peut aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement . .	263

L'Accord de Bali porte la promesse de faciliter les échanges	266
Point de vue : Les possibilités offertes par les échanges pour le développement ne sont pas pleinement exploitées, par Roberto Azevêdo.	268
Principales recommandations	269
Notes	269

Partie IV

Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Évolution des activités de coopération pour le développement des membres du Comité d'aide au développement : synthèse des examens par les pairs effectués entre 2012 et 2014.	273
Orientations stratégiques	275
Répartition de l'aide	276
Organisation et gestion	277
Activités et acheminement de l'aide	278
Résultats, transparence et reddition de comptes	278
Aide humanitaire	279
Références	280
Annexe 22.A1. Mise en œuvre des recommandations issues des examens par les pairs.	281
Performance des membres du Comité d'aide au développement en matière d'aide publique au développement en 2013	283
Évolution générale de l'aide	284
Tendances globales de l'aide par type d'aide et canaux d'acheminement	285
Notes	291
Références	292
Profils des membres du Comité d'aide au développement	293
Allemagne	294
Australie	298
Autriche	302
Belgique	306
Canada	310
Corée	314
Danemark	318
Espagne	322
États-Unis	326
Finlande	330
France	334
Grèce	338
Institutions de l'Union européenne	342
Irlande	346
Islande	350
Italie	354
Japon	358
Luxembourg	362
Norvège	366
Nouvelle-Zélande	370

Pays-Bas	374
Pologne	378
Portugal	381
République slovaque	385
République tchèque	388
Royaume-Uni	392
Slovénie	396
Suède	399
Suisse	403
Évolution et caractéristiques des apports des autres fournisseurs de coopération pour le développement	407
Estimation du financement concessionnel au titre du développement dispensé au niveau mondial (apports assimilables à de l'APD)	408
Apporteurs de coopération pour le développement qui notifient à l'OCDE	409
Aperçu des apports des autres fournisseurs de coopération qui communiquent des données à l'OCDE	414
Pays qui ne notifient pas leurs apports	415
Apports privés en faveur du développement	423
Notes	423
Références	424
<i>Annexe A. Annexe statistique</i>	<i>425</i>
<i>Annexe B. Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement</i>	<i>442</i>
<i>Annexe C. Notes techniques sur les définitions et questions de mesure</i>	<i>445</i>
Glossaire	449
Tableaux	
3.1. Quelques accords récents d'échange de devises Sud-Sud	58
4.1. Financements non concessionnels émis par des institutions financières internationales, en 2012	71
10.1. Part des envois de fonds dans le produit intérieur brut des pays en développement, 2005-12	135
10.2. Les 10 premiers destinataires des envois de fonds personnels, 2005-12	135
15.1. Mécanismes de financement innovants du développement proposés	200
17.1. D'un objectif d'aide publique au développement à un objectif de coopération internationale	224
53.1. Estimation des apports concessionnels bruts au titre de la coopération pour le développement provenant des Partenaires clés de l'OCDE	417
53.2. Estimation des contributions des Partenaires clés de l'OCDE au titre du développement qui sont dirigées vers et transitent par les organisations multilatérales, 2012	418
A.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2013	427
A.2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport	428
A.3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	429
A.4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	430
A.5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	431
A.6. Financement public du développement vers les pays en développement	431
A.7. APD des pays Membres du CAD aux prix et taux de change de 2012	432

A.8. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2012	433
A.9. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2012	434
A.10. Répartition de l'APD par groupe de revenus	435
A.11. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	436
A.12. Apports concessionnels pour la coopération au développement des donateurs non membres du CAD	437
A.13. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	438
A.14. Déflateurs pour les apports financiers des Membres du CAD (2012 = 100)	439
A.15. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les Membres du CAD	440
A.16. Revenu national brut et population des pays Membres du CAD	441
C.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD	447
C.2. Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD	448

Graphiques

2.1. Importance relative de l'APD dans le financement extérieur des pays en développement, 2000-11	43
2.2. Sous-ensembles de pays éligibles à l'APD	44
2.3. Les sous-ensembles de pays éligibles à l'APD, en bref : caractéristiques et flux de capitaux	45
2.4. Financement externe des pays en développement, 2000 et 2011	46
2.5. Évolution de l'APD au sein de chaque groupe de pays	48
3.1. Croissance de l'investissement direct à l'étranger Sud-Sud, 1990-2009	59
4.1. Part des financements non concessionnels dans le total des opérations des institutions financières internationales, entre 2000 et 2012	69
4.2. Ventilation géographique des opérations des institutions financières internationales, en 2012	70
4.3. Ventilation sectorielle des opérations des institutions financières internationales, en 2012, engagements	71
4.4. Les opérations non concessionnelles réalisées par les institutions financières internationales avec le secteur privé, en 2012	74
4.5. Les secteurs bénéficiant de crédits à l'exportation dans les pays en développement, engagements 2010-12	75
4.6. Principaux fournisseurs de financements sous forme de crédits à l'exportation parmi les membres du CAD, période 2010-12, versements bruts	75
4.7. Les 10 premiers pays bénéficiaires de crédits à l'exportation en 2011 et 2012	76
5.1. IDE entrant dans les économies en développement, 1990-2012	81
5.2. Part des BRICS dans les entrées d'investissement direct étranger vers les pays du G20	82
5.3. Part des BRICS dans les sorties d'investissement direct étranger des pays du G20	82
5.4. Part des entrées d'IDE dans les pays en développement, par région, 1990-2012	83
5.5. Fusions-acquisitions internationales et désinvestissement international dans les pays en développement, 2004-13	84
5.6. Valeur nette des fusions-acquisitions internationales de la Chine, 1996-2013	85
5.7. Valeur nette des fusions-acquisitions internationales de la Chine et désinvestissement international, 2003-13	86
6.1. Total des actifs par type d'investisseur institutionnel dans les pays de l'OCDE, 2001-12	92
6.2. L'importance croissante des fonds de pension, 2008 et 2012	93
6.3. Importance des fonds de pension par rapport à la taille de l'économie dans différents pays hors OCDE, 2012	94

7.1. Aide publique au développement consacrée à des activités dans le domaine de la fiscalité, 2004-12	107
8.1. La philanthropie ne représente qu'une faible proportion du financement extérieur.	112
9.1. Fonds levés auprès de sources privées par les ONG basées dans des pays membres du CAD, 2008-12.	124
9.2. Sources de dons privés aux ONG, 2006-11.	125
9.3. Volume de prêts de Kiva et nombre total de prêteurs actifs, comparaison 2011/2012	126
9.4. Les activités de WaterAid financées par des sources internationales, par pays et par type d'organisme d'exécution	129
10.1. Les envois de fonds : une source majeure de financement extérieur pour les pays en développement, 2000 et 2012	134
10.2. Le coût de l'envoi de 200 USD depuis les pays du G20 diminue.	140
11.1. Les niveaux de risque du capital structure	154
12.1. Part de l'investissement direct étranger dans la formation brute de capital fixe en Chine et au Viet Nam	165
13.1. Nombre de personnes physiques et morales sanctionnées ou acquittées dans des affaires de corruption transnationale, 1992-2012	177
13.2. Actifs volés récupérés, 2006-12	178
15.1. Les différentes définitions du financement innovant du développement	197
15.2. Potentiel des « sources et mécanismes de financement innovants »	200
15.3. Potentiel de ressources annuelles mobilisables grâce aux taxes sur les transactions financières	201
18.1. L'aide publique au développement (APD) allouée à l'environnement, 2004-12	232
18.2. Les multiples objectifs de la coopération pour le développement consacrée à l'environnement, 2010-12	233
20.1. Les apports de coopération pour le développement aux États fragiles sont en baisse.	253
20.2. Principales entrées de fonds dans les États fragiles : envois de fonds des travailleurs émigrés, aide et investissement direct étranger	254
22.A1.1. Mise en œuvre par les membres examinés, des recommandations issues des examens par les pairs, janvier 2012-avril 2014	281
22.A1.2. Mise en œuvre des recommandations issues des examens par les pairs par chapitre, janvier 2012-avril 2014	281
23.1. Composition de l'APD bilatérale des membres du CAD, 2012, versements bruts	286
23.2. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts	286
23.3. APD nette des pays du CAD aux pays les moins avancés en pourcentage du RNB, 1960-2012.	287
23.4. Degré de liaison de l'aide allouée par les pays membres du CAD, 2012	288
23.5. Part de l'APD des pays du CAD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyenne sur deux ans, versements bruts	289
23.6. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, ensemble des pays du CAD, moyenne sur deux ans, versements bruts	289
23.7. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-12, engagements	290

24-52. L'aide publique au développement par pays, si disponible*Apports nets de ressources aux pays en développement**APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB**Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, versements bruts**Composition de l'APD bilatérale, versements bruts**APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts**Répartition de l'APD bilatérale par région, versements bruts**APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, versements bruts**APD bilatérale par groupe de revenu, versements bruts**Répartition de l'APD bilatérale par secteur, engagements**Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, engagements**APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, engagements*

Allemagne	294
Australie	298
Autriche	302
Belgique	306
Canada	310
Corée	314
Danemark	318
Espagne	322
États-Unis	326
Finlande	330
France	334
Grèce	338
Institutions de l'Union européenne	342
Irlande	346
Islande	350
Italie	354
Japon	358
Luxembourg	362
Norvège	366
Nouvelle-Zélande	370
Pays-Bas	374
Pologne	378
Portugal	381
République slovaque	385
République tchèque	388
Royaume-Uni	392
Slovénie	396
Suède	399
Suisse	403
53.1. Financement concessionnel brut au titre du développement (apports assimilables à de l'APD)	409
53.2. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis	410
53.3. Principales statistiques de l'APD de la Turquie	414
A.1. Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2012 . . .	425
A.2. Aide publique au développement nette 1960-2013	425
A.3. Répartition des donateurs dans l'aide publique au développement nette, 1970-2012	426
A.4. Tendances par secteur d'aide, 1973-2012	426

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocedlibrary>



<http://www.oecd.org/oceddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Acronymes et abréviations

AASP	autres apports du secteur public
AIE	Agence internationale de l'énergie
APD	aide publique au développement
APP	aide-pays programmable
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIsD	Banque islamique de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDP	Comité des politiques de développement (Nations Unies)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CO₂	dioxyde de carbone
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
EAU	Émirats arabes unis
ECG	Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation
ERYM	Ex-République yougoslave de Macédoine
EUR	euro (monnaie)
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FMLSTP	Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme
GAFI	Groupe d'action financière (sur le blanchiment de capitaux)
GHN	Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GP	Groupe pilote sur le financement innovant du développement
IDA	Association internationale de développement
IDE	investissement direct étranger
IEFD	institutions européennes de financement du développement
IFD	institution de financement du développement
IFF	flux financiers illicites
IFFIm	Facilité internationale pour le financement du développement
IISF	Inspecteurs des impôts sans frontières
INR	roupie indienne (monnaie)

MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
netFWD	Réseau mondial des fondations pour le développement
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
PFR	pays à faible revenu
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	parité de pouvoir d'achat
PRI	pays à revenu intermédiaire
PRITI	pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
RDC	République démocratique du Congo
RMB	yuan renminbi (monnaie)
RNB	revenu national brut
SFI	Société financière internationale
SNPC	système de notification des pays créanciers
StAR	Initiative de la Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	dollar des États-Unis (monnaie)

Éditorial : Financer le développement plus et mieux

par

Éric Solheim, Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE

Beaucoup de capitaux dans le monde pourraient être mis au service du développement. Par exemple, si l'on interceptait simplement les sommes colossales qui sortent illégalement des pays en développement, des milliards de dollars pourraient aller à la lutte contre la pauvreté. Ou bien encore, la réorientation des subventions attribuées aux combustibles fossiles vers des sources d'énergie renouvelables pourrait avoir pour effet de ralentir le rythme du changement climatique, et a minima de doubler les investissements dans les énergies vertes. Tous les enfants pourraient aller à l'école et les enseignants seraient traités en héros si les entrepreneurs de la paix étaient en mesure de mobiliser autant d'argent que les entrepreneurs de la guerre. Les fonds peuvent être alloués et utilisés beaucoup plus efficacement si nous le décidons.

La pauvreté a été réduite de moitié et des millions de vies ont été sauvées depuis que la communauté internationale s'est mobilisée autour des Objectifs du millénaire pour le développement. Comme ceux-ci arrivent à échéance en 2015, les dirigeants de pays du monde entier vont se réunir aux Nations Unies pour convenir d'un nouvel ensemble d'Objectifs de développement durable qui couvriront des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, l'égalité et l'environnement. Quels que soient les objectifs retenus, leur mise en œuvre nécessitera une impulsion politique, des ressources financières et des politiques efficaces.

Il est donc extrêmement important de prendre les bonnes décisions politiques. Toutes les réussites étonnantes de ces dernières décennies sont le fait de pays qui ont pris des décisions politiques appropriées. Les miracles économiques de l'Asie ne sont pas le fruit d'une nouvelle grande invention, de la découverte de ressources naturelles précieuses ou de conquêtes. Ils ont été rendus possibles par des dirigeants qui ont pris de bonnes décisions politiques. Deng Xiaoping a fait évoluer la République populaire de Chine dans une direction qui, en définitive, a permis à 600 millions de personnes de sortir de la pauvreté. La Corée a fait des choix judicieux grâce auxquels elle est devenue l'un des pays les plus riches au monde alors qu'elle était l'un des plus pauvres. Au Brésil, l'aggravation des inégalités se serait poursuivie si le Président Lula et les réformateurs n'avaient exigé l'égalité à travers le salaire minimum, des programmes de redistribution en faveur des pauvres et de meilleurs services publics. L'Indonésie, la Malaisie et Singapour offrent d'autres exemples encourageants de volontarisme.

L'apprentissage mutuel et la mise en œuvre de politiques qui donnent de bons résultats dans différents secteurs sont deux éléments essentiels pour réussir. Prenons le cas du Viet Nam et de l'Éthiopie. Au Viet Nam, les élèves du secondaire s'en sortent mieux que la moyenne des élèves de pays de l'OCDE beaucoup plus riches. Il a été constaté que les élèves ont de meilleurs résultats dans les pays où un effort particulier a été fait en direction des enseignants. Comment l'Éthiopie a-t-elle

réduit des deux tiers la mortalité infantile au cours des vingt dernières années ? En formant des milliers de travailleurs de la santé et en les déployant sur tout son territoire. Nous devrions tous tirer profit des enseignements qui se dégagent de ces expériences réussies et appliquer davantage les mesures qui fonctionnent bien.

Pendant, il ne suffit pas de prendre les bonnes décisions politiques. Réduire l'extrême pauvreté – et la pauvreté en général – et faire en sorte que la croissance économique soit inclusive et respectueuse de la planète va nécessiter beaucoup de moyens. Le présent rapport s'interroge sur les moyens de mobiliser les ressources nécessaires pour relever les défis que représentent les Objectifs de développement durable de l'après-2015.

Le monde change et la coopération pour le développement doit accompagner cette évolution

L'aide publique au développement (APD) est une formidable réussite. Il en faut davantage ! Un nouveau record mondial a été atteint en 2013 : l'aide au développement a atteint 135 milliards USD, prouvant qu'il était faux de penser que le développement serait relégué au second plan en raison des difficultés économiques. La prochaine fois que vous entendrez un ministre, un ambassadeur, un spécialiste du développement ou un journaliste prétendre que l'aide au développement diminue, dites-lui que ce n'est pas vrai. L'APD augmente, et jamais auparavant elle n'était parvenue à de tels niveaux. Le Royaume-Uni a atteint pour la première fois l'objectif international visant à consacrer 0.7 % du revenu national à l'aide au développement. La Turquie a enregistré la plus forte augmentation des dépenses de coopération pour le développement observée en Europe – un bond de 30 %. Le Japon a également beaucoup accru son programme de coopération pour le développement. Quant aux Émirats arabes unis, leur générosité leur a valu de battre un nouveau record mondial en consacrant 1.25 % de leur revenu national à l'aide au développement.

Pourtant, la géographie de la pauvreté change. Auparavant, les populations pauvres vivaient dans les pays pauvres mais aujourd'hui, un milliard de personnes connaissent l'extrême pauvreté dans des pays à revenu intermédiaire comme l'Inde ou le Nigéria. Si son importance relative par rapport à l'investissement privé diminue dans ces pays, l'APD peut continuer de contribuer à la réduction de la pauvreté partout où elle sévit en devenant plus « intelligente », c'est-à-dire en mobilisant davantage de flux privés, en atténuant les risques, en faisant fructifier l'investissement privé et en facilitant les échanges.

Malgré cette évolution de la géographie de la pauvreté, c'est néanmoins dans bon nombre de pays parmi les plus pauvres et les plus fragiles que les progrès sont moindres. D'ici cinq ans, c'est dans des États fragiles que vivront la plupart des populations les plus démunies. L'APD reste déterminante pour les pays les moins avancés et les États fragiles car ils ont peu accès à d'autres types de ressources financières, par exemple pour financer les infrastructures, les services sanitaires de base et l'éducation. Pourtant bon nombre de ces pays ne bénéficient toujours pas d'un soutien extérieur suffisant et sont même confrontés à une baisse de l'aide qu'ils reçoivent. Il est impératif que les apporteurs de coopération pour le développement trouvent le moyen d'accroître l'aide à ces pays. L'objectif actuellement fixé par les Nations Unies visant à consacrer de 0.15 à 0.20 % du revenu national aux pays les moins avancés est difficile à atteindre pour les apporteurs d'aide dont les budgets d'APD totaux sont inférieurs à cela. Un autre objectif, par exemple faire en sorte que la moitié de l'APD aille aux pays les plus pauvres et les plus fragiles, serait sans doute plus pertinent.

En outre, il existe beaucoup de ressources susceptibles de financer les Objectifs de développement durable en dehors de l'APD. Les pays du Sud apporteurs de coopération au développement jouent en effet un rôle de plus en plus important. La Chine est à présent un apporteur d'aide au développement de premier plan, représentant 20 % de l'ensemble de l'investissement direct étranger dans les pays en développement. Le programme de développement turc est ambitieux et en

expansion – la Turquie est le pays le plus présent sur le terrain en Somalie et elle se montre extrêmement généreuse à l'égard des réfugiés syriens. La générosité des pays arabes en a fait les leaders mondiaux en termes d'aide. Le Brésil et le Mexique utilisent leurs ressources et leur propre expérience du développement pour aider leurs voisins d'Amérique latine. Enfin, les fondations sont également des acteurs majeurs – la Fondation Bill et Melinda Gates fournit désormais davantage de capitaux pour le développement que bon nombre de grands pays d'Europe.

La façon dont nous mesurerons et définirons la coopération pour le développement à l'avenir devra tenir compte du monde dans lequel nous vivons. En tant que mesure, l'APD nous a bien servi dans le passé mais nous avons désormais besoin d'un indicateur qui couvre l'ensemble des flux financiers au service du développement et encourage une coopération pour le développement plus « intelligente » – qui soutienne une collaboration plus étroite entre les nouveaux et les anciens bailleurs de fonds. Ce nouvel indicateur complètera la mesure de l'APD, sans la remplacer.

C'est aux pays qu'il incombe de piloter leur propre développement

Les pays doivent prendre en charge leurs propres priorités de développement. Utilisée de manière « intelligente », l'aide au développement peut les aider à tirer le meilleur parti possible des sources existantes de financement du développement, publiques et privées. Les ressources intérieures propres, telles que les impôts, sont la plus importante source de recettes, même dans les pays les plus démunis. L'OCDE a mis en place deux programmes – Fiscalité et Développement et Inspecteurs des impôts sans frontières – en vue d'améliorer les recettes fiscales. Un projet visant à aider l'administration fiscale du Kenya a eu un rendement de 1 650 USD par dollar investi. L'investissement direct étranger est particulièrement nécessaire pour construire des routes, des ports et des chemins de fer ou créer des emplois. L'aide au développement peut contribuer à mobiliser l'investissement privé et à améliorer le climat de l'investissement. Totalisant 351 milliards USD en 2012, les envois de fonds des travailleurs émigrés à destination des pays en développement ont été supérieurs à l'aide au développement et à l'investissement direct étranger réunis. En fait pour bon nombre de pays, c'est de loin la plus importante source de financement extérieur. Pourtant, les envois de fonds sont soumis à des frais de transfert de l'ordre de 10 % représentant 35 milliards USD par an. Des travaux sont en cours à la Banque mondiale pour diviser par deux ces coûts de transfert – ce qui permettrait de dégager des milliards de dollars et transformerait considérablement la vie des gens.

Les pays en développement perdent également des milliards de dollars chaque année du fait de la corruption, du blanchiment d'argent ou de la fraude fiscale. Ces sommes servent à financer des activités criminelles et des vies de luxe, non des écoles et des hôpitaux. Il est possible de mettre un terme à ces sorties de capitaux ou à ces manques à gagner en prenant des dispositions pour partager l'information, simplifier les réglementations et améliorer la capacité d'enquêter et de poursuivre les délinquants financiers dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Financement vert et développement

Tous les investissements verts sont bons pour le développement. Dans le monde, 1.3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Tout investissement dans l'énergie renouvelable réalisé dans un pays en développement permet de compléter la capacité de production d'électricité existante, tout en stimulant le développement. Les mesures d'adaptation au changement climatique sont aussi de nature à favoriser le développement. L'aménagement des fleuves et des rivières permet de sauver des vies et d'économiser de l'argent. Si les bonnes décisions sont prises, le coût humain et économique des crues, des cyclones et autres événements météorologiques extrêmes peut être réduit, même lorsque le changement climatique accroît la fréquence et l'ampleur de ces phénomènes. Par exemple, les crues dues à la mousson qui tuaient des centaines de milliers de personnes au Bangladesh il y a

quelques décennies encore seraient aujourd'hui moins meurtrières, car la capacité des autorités publiques à évacuer les populations et lutter contre les maladies infectieuses s'est améliorée.

Il est de fait possible de protéger l'environnement tout en réduisant la pauvreté et en développant des économies fortes. Le Brésil a par exemple réduit de 80 % la déforestation dans la zone amazonienne tout en connaissant une croissance économique rapide, et l'Éthiopie vise à devenir un pays à revenu intermédiaire sans accroître ses émissions de gaz à effet de serre. Si ces pays peuvent le faire, d'autres aussi le peuvent.

De nombreuses sources de financement nous sont accessibles pour venir à bout de la pauvreté et promouvoir une croissance durable. Tout l'enjeu est de savoir les mobiliser au mieux. Le présent rapport offre un large éventail d'idées sur les voies à suivre pour y parvenir.

Résumé

Les Objectifs du millénaire pour le développement arrivent à échéance en 2015 et, pourtant, bon nombre de problèmes de développement demeurent tandis que d'autres apparaissent. Les objectifs de l'après-2015, qui font actuellement l'objet de délibérations au sein de la communauté internationale sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies, intégreront des aspects sociaux, environnementaux et économiques dans un ensemble unique d'Objectifs de développement durable.

Le présent *Rapport sur la coopération pour le développement* (le deuxième d'un ensemble de trois ouvrages consacrés aux objectifs de l'après-2015) s'interroge sur les mesures à prendre afin de mobiliser les ressources nécessaires pour financer la réalisation de ces objectifs.

Comment financer le développement durable ?

Jusqu'à une période récente, on considérait que l'aide publique au développement (APD) était la principale source de financement du développement (chapitre 1). Il va cependant falloir mobiliser beaucoup d'autres ressources pour financer un ensemble plus vaste d'Objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. En même temps, l'APD ne représente qu'une partie des apports destinés à soutenir le développement : atteignant près de 135 milliards USD en 2013, elle ne représente que 28 % de l'ensemble des apports publics et privés provenant des 29 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD). En 2012, les pays en développement ont reçu globalement 474 milliards USD des pays du CAD, au titre de l'APD mais aussi des « autres apports du secteur public » : fonds accordés par des organismes publics à des conditions proches de celles du marché ou dans un but commercial (chapitre 4) ; financement privé aux conditions du marché, tel que l'investissement direct étranger (chapitre 5) ; et dons privés de fondations philanthropiques et d'organisations non gouvernementales (ONG) (chapitres 8 et 9). Telle est la diversité grandissante des options qui s'offrent aux pays en développement en matière financière – options qui sont de plus en plus innovantes et qui ont le potentiel de mobiliser davantage de fonds encore (chapitres 6, 11 et 15).

Le large éventail des idées présentées dans ce *Rapport sur la coopération pour le développement* témoigne de la nouvelle ère qui s'ouvre dans le domaine du financement du développement. Les pays en développement se viennent mutuellement en aide dans le cadre de la coopération Sud-Sud (chapitre 3) ; les fondations, les dons directs (chapitre 8) et l'entrepreneuriat social (chapitre 16) offrent de nouvelles possibilités ; les envois de fonds des travailleurs émigrés recèlent un grand potentiel. Ces types de financement ne peuvent toutefois pas être tous fondés sur les mêmes principes de base que l'APD – et tous n'ont pas pour objectif la promotion du développement durable.

Ce constat appelle à étudier d'un œil neuf le rôle de l'APD par rapport aux autres ressources.

Il existe par ailleurs d'autres raisons, en dehors des questions financières, pour revoir le rôle de la coopération pour le développement dans le contexte des efforts entrepris pour assurer le développement durable à l'échelle planétaire :

- La quête du développement durable ne suppose plus que le « Nord » apporte son « aide » au « Sud » ; elle nécessite la répartition équilibrée des opportunités, des responsabilités et des solutions possibles.
- De plus en plus de pays en développement financent leur propre développement et eux-mêmes assurent des activités de coopération pour le développement (chapitre 2).
- La réduction de la pauvreté et le développement durable dépendent de plus en plus des progrès accomplis pour venir à bout des « problèmes qui ne connaissent pas les frontières » – la guerre et les conflits (chapitre 19), les enjeux liés à l'environnement et au climat (chapitre 18), l'instabilité de l'environnement financier, les pratiques commerciales abusives (chapitre 21) et les maladies infectieuses – que les approches classiques du développement ne permettent pas de résoudre (chapitre 17).

Face à ces enjeux de portée mondiale, il est nécessaire de mobiliser la participation de tous les acteurs – et chacun doit prendre sa part de responsabilité dans l'action, qu'elle soit individuelle ou collective.

L'APD demeure pertinente

À une époque où les opportunités, mais aussi les défis, sont de plus en plus nombreux, l'APD demeure essentielle pour le développement durable, en particulier lorsqu'elle est utilisée de manière stratégique et « intelligente ». Par exemple :

- L'APD peut apporter des fonds et un soutien indispensables aux pays fragiles et moins avancés, qui ont du mal à attirer ou mobiliser d'autres ressources (chapitre 19).
- L'APD peut être utilisée dans les situations à haut risque pour rendre l'investissement plus attractif, en assurant une répartition et un partage des risques et en créant des incitations (chapitres 11, 12 et 15).
- L'APD peut aider les pays à mobiliser et gérer leurs ressources intérieures en favorisant le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques (chapitres 7 et 14).
- L'APD peut soutenir la mise en place d'un environnement propice à l'investissement et au développement grâce à des réformes dans des domaines comme l'investissement et les échanges (chapitres 12 et 21).

De plus en plus, ce sont les ressources intérieures qui soutiendront le développement

Les pays en développement s'appuient de plus en plus sur leur potentiel pour alimenter leur propre développement et sortir de la dépendance de « l'aide ». Par exemple, ils prennent des mesures pour :

- Renforcer les capacités de leurs systèmes fiscaux. En chiffres absolus, les recettes fiscales sont de très loin supérieures à l'APD : les sommes totales collectées en 2012 en Afrique étaient dix fois supérieures au volume de l'aide au développement consentie au continent (chapitres 1, 7 et 14).
- Trouver des moyens novateurs de tirer parti de la masse de plus en plus importante des fonds envoyés de l'étranger par les travailleurs émigrés. Les envois de fonds constituent la principale source de financement extérieur pour de nombreux pays en développement, représentant 351 milliards USD en 2012 – soit plus que l'APD et l'investissement direct étranger réunis (chapitre 10).
- Mettre en place les politiques et l'environnement requis pour attirer l'investissement d'entreprises étrangères, y compris d'autres pays en développement (chapitre 12).
- Lutter contre la corruption et le manque à gagner imputable aux flux financiers illicites (chapitre 13).

Prochaines étapes

Le monde est capable de financer le développement durable : les ressources existent. Tout l'enjeu pour la communauté mondiale est de dresser l'inventaire des options de financement existantes et de les mobiliser, de les coordonner et d'en assurer le suivi afin de donner corps aux objectifs de l'après-2015. Le présent rapport attire l'attention sur quelques mesures importantes, notamment :

- Cibler l'APD sur les pays qui en ont le plus besoin – à savoir les pays les moins avancés et les États fragiles – et l'utiliser de manière à mobiliser d'autres ressources.
- Redéfinir le concept d'APD afin qu'il soit bien adapté à la finalité qui est la sienne dans l'environnement financier actuel.
- Utiliser de manière novatrice toutes les sources de financement susceptibles de favoriser la réalisation des Objectifs de développement durable de l'après-2015 à l'échelle mondiale.
- Améliorer la coopération et les possibilités de renforcement mutuel entre l'ensemble des bailleurs de fonds dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les Objectifs de développement durable de l'après-2015.
- Soutenir des réformes à l'échelle locale et mondiale dans les domaines de la fiscalité, de la finance, de l'investissement et des échanges, et veiller à la cohérence entre les politiques nationales et internationales.
- Renforcer la législation et la coopération nécessaires pour endiguer les flux internationaux illicites.
- Faire preuve de courage politique et de créativité dans le financement de biens mondiaux tels que la stabilité du climat ou la paix et la sécurité, et commencer à mettre en place les structures et mécanismes requis à cet effet.

L'APD a souvent été considérée comme la principale source de financement du développement...



Mais aujourd'hui l'environnement a changé



Le contexte, les besoins et les possibilités des pays en développement évoluent



Il existe de nouveaux apporteurs d'aide et de nombreuses autres ressources pour financer le développement...



... et un important potentiel reste à exploiter



... notamment la mobilisation des ressources propres des pays

Pour que le monde atteigne ses objectifs de développement durable pour l'après-2015...



Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales



Davantage de ressources sont nécessaires



La coopération et la cohérence des politiques sont indispensables

L'APD peut jouer un rôle majeur...



En aidant les pays qui peinent à attirer d'autres ressources



En rendant l'investissement attractif même dans les situations à haut risque



En attirant des ressources supplémentaires



En aidant les pays à mobiliser leurs ressources intérieures



En promouvant la mise en œuvre des réformes des politiques

... mais uniquement si elle est rendue « intelligente »



En étant adaptée aux buts poursuivis, étant donné le contexte financier actuel



En mobilisant efficacement des ressources supplémentaires



En étant ciblée là où elle est le plus nécessaire



Sources potentielles de financement et de connaissances



Leviers de l'APD « intelligente »

Ressources intérieures

Réforme des politiques et cohérence

Chapitre 1

Comment mieux mobiliser les ressources au service du développement durable

par

Raundi Halvorson-Quevedo, Hildegard Lingnau et Julia Sattelberger,
Direction de la coopération pour le développement, OCDE

C'est un moment passionnant et motivant pour la communauté internationale : les détails du programme pour le développement de l'après-2015 commencent à se préciser. Tout porte à croire que la nouvelle approche sera beaucoup plus large que celle des Objectifs du millénaire pour le développement, s'appliquant à la fois aux pays développés et aux pays en développement, et incarnant de nouveaux concepts et façons d'appréhender le développement. Un programme aussi holistique et ambitieux aura besoin de moyens financiers à sa mesure. Ce premier chapitre du Rapport 2014 sur la coopération pour le développement esquisse le contexte financier et donne un aperçu des nombreuses ressources qui, au-delà de l'aide publique au développement (APD), peuvent et devraient être drainées et affectées au financement du développement durable. Le monde doit maintenant relever le défi consistant à mobiliser ces ressources et à les mettre au service de la réalisation des objectifs mondiaux, tout en continuant d'apporter l'APD en priorité là où elle peut faire le plus la différence. L'OCDE s'emploie actuellement à élaborer de nouvelles mesures du financement du développement afin de prendre en considération ces changements majeurs survenus dans le paysage du financement du développement, et afin de créer des incitations à utiliser l'APD intelligemment de manière à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer le développement durable.

Ce chapitre présente en outre le point de vue de Yun Byung-se, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée, sur la façon dont l'utilisation de l'APD par la Corée peut guider d'autres pays dans leur développement.

Le délai pour concrétiser la première vision stratégique définie au niveau international pour réduire la pauvreté – les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) – est presque écoulé. La communauté internationale mène actuellement de vastes débats et analyses pour définir le cadrage, les principes fondateurs, les priorités et les moyens de mise en œuvre des objectifs qui suivront, dont la réalisation est prévue à l’horizon 2030. Bien que les négociations sur ce programme pour l’après-2015 viennent tout juste de s’ouvrir en septembre 2014 à l’Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), tout porte à croire qu’il s’agira d’un programme unique et universel (AGNU, 2013a ; AGNU, 2013b ; GHN, 2013 ; Groupe de travail ouvert des Nations Unies, 2014). Tout en conservant les deux priorités des OMD que sont la réduction de la pauvreté et le développement social, il intègrera des objectifs sociaux, environnementaux et économiques dans un ensemble unique d’objectifs de développement durable à l’échelle mondiale. Il s’agit donc d’une approche beaucoup plus large que celle des OMD, qui s’applique à la fois aux pays développés et aux pays en développement, et qui incarne de nouveaux concepts et façons d’appréhender le développement (encadré 1.1). Le nouveau programme visera également à créer au niveau mondial les conditions propices au développement durable, comme une croissance économique viable, durable et inclusive, des infrastructures résilientes, un environnement et un climat stables, la paix et la sécurité et un système d’échanges internationaux juste et équitable.

Un programme plus vaste nécessitera plus de moyens financiers

Un programme aussi holistique et ambitieux exigera des moyens financiers à sa mesure ; il faudra des ressources supplémentaires pour financer la réduction de la pauvreté et le développement durable (ICESDF-NU, 2014). Il est difficile d’estimer les sommes nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs avant même qu’ils aient été approuvés, mais la récente étude analytique réalisée par l’Union européenne (UE) donne une idée de l’ampleur des moyens financiers à disposition des pays en développement pour couvrir leurs dépenses de développement. Selon ces estimations, en 2010, les ressources publiques et privées disponibles pour les pays en développement avoisinaient les 7 129 milliards USD (Commission européenne, 2013). Par comparaison, l’aide publique au développement (APD) – actuellement d’environ 135 milliards USD par an – ne peut manifestement apporter qu’une contribution modeste, mais vitale, au financement international du développement (OCDE, 2014a).

L’argent est là – d’après le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l’après-2015, l’épargne mondiale était estimée en 2013 à plus de 22 000 milliards USD (FMI, 2014 ; GHN, 2013 ; ICESDF-NU, 2014). L’édition 2014 du *Rapport sur la coopération pour le développement* étudie de nombreuses ressources autres que l’APD qui peuvent, et qui devraient, être drainées et affectées au financement du développement durable. Le monde doit maintenant relever le défi consistant à mobiliser ces ressources et à les mettre au service de la réalisation des objectifs mondiaux, tout en continuant d’apporter l’APD en priorité là où elle peut faire le plus la différence.

Dans un premier temps, il faudra s’intéresser au poids relatif de l’épargne privée et de l’épargne publique dans les pays en développement, aux niveaux national et international. Selon l’étude de l’UE, les ressources financières publiques provenant des marchés intérieurs des pays en développement – dont 98 % étaient des recettes fiscales – constituaient presque la moitié des

Encadré 1.1. La terminologie du développement évolue...

Le nouveau programme mondial requerra l'engagement et le soutien de tous les pays. Il ne s'agit plus seulement du « Nord » accordant une « aide » au « Sud ». Le paysage a changé, aussi faut-il repenser le développement – et les actions menées pour le promouvoir – en tenant compte des nouvelles réalités¹ :

- **De « l'aide » à la coopération pour le développement** : l'approche Nord-Sud se transforme en une vision universelle où « nous sommes tous parties prenantes », dans laquelle on ne considère plus que les problèmes se situent au Sud et les solutions au Nord : problèmes et solutions peuvent se trouver partout. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE continueront d'apporter leur coopération pour le développement, mais ils ne sont pas les seuls. Aujourd'hui, ce sont les Émirats arabes unis, non membres du CAD², qui sont le principal apporteur d'aide publique au développement (APD) en termes relatifs (c'est-à-dire en pourcentage du revenu national brut). En outre, de nombreuses autres formes de coopération se développent, comme la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire pour le développement, et de nouvelles initiatives multilatérales telles que la Banque de développement des BRICS récemment créée³ (voir chapitre 3).
- **Du « donneur » à l'apporteur** : dans le même esprit, les apporteurs de coopération pour le développement ne sont plus considérés comme des « donateurs » charitables, mais comme des apporteurs de divers types de soutien (de la coopération technique aux prêts concessionnels en passant par de nombreux autres moyens d'atteindre des objectifs mondiaux). Ces solutions devraient à terme profiter à tous les pays du monde.
- **Du « bénéficiaire » au partenaire** : nombre des pays que l'on avait l'habitude d'appeler des « pays bénéficiaires » sont aujourd'hui à la fois apporteurs et destinataires de la coopération pour le développement. Le programme pour l'après-2015 invitera tous les pays à remplir les objectifs mondiaux dans le cadre d'un partenariat fondé sur des intérêts communs, mais aussi sur des responsabilités différenciées qui reflètent les capacités des pays.

1. Pour en savoir plus sur l'évolution des réalités et sur la façon d'y répondre, voir AGNU (2013c) ; Banque mondiale (2013) ; ECDDPM (2012) ; GPEDC (2011) ; Greenhill et Ali (2013) ; Greenhill et Prizzon (2012) ; Kaul et Conceicao (2006) ; Kharas et Rogerson (2012) ; OCDE (2007) ; Severino (2010) ; Severino et Ray (2009) ; WEF (2014) ; WEF (2013).

2. Les Émirats arabes unis sont devenus le premier Participant officiel au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE le 1^{er} juillet 2014 (www.oecd.org/dac/dac-global-relations/uae.htm).

3. L'acronyme BRICS désigne le groupe de pays constitué du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

ressources disponibles. L'investissement privé – sources nationales et internationales confondues – s'élevait à 51 % du total, dont presque les trois quarts provenaient de sources nationales, notamment les ménages et les entreprises. Les ressources publiques et privées des pays en développement eux-mêmes contribuaient conjointement à 84 % du total des fonds disponibles pour le développement en 2010 (Commission européenne, 2013). D'un autre côté, les ressources financières internationales publiques – les fonds octroyés à des conditions libérales ou non par la communauté de l'aide au développement – représentaient pour leur part approximativement 2 % (Commission européenne, 2013)¹.

Quelles seront les sources de financement des Objectifs de développement durable à l'échelle mondiale ?

Parmi les importantes sources de financement dont les pays en développement disposent aujourd'hui, certaines jouent depuis de nombreuses années un rôle considérable, notamment l'APD (chapitre 2) et d'autres financements publics (chapitre 4) ; l'investissement direct étranger (chapitre 5) ; et les fonds levés et gérés par le secteur non gouvernemental (chapitre 9). D'autres sources plus récentes apportent un important soutien financier et technique complémentaire qui peut être mobilisé au service du développement. Il s'agit notamment de la coopération Sud-Sud

(chapitre 3) ; des investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension (chapitre 6) ; des recettes intérieures des pays en développement provenant des impôts (chapitre 7) ; des fonds recueillis par les fondations philanthropiques (chapitre 8) ; et des fonds envoyés dans leur pays d'origine par les émigrés travaillant à l'étranger (chapitre 10). Chacune de ces sources de financement a des caractéristiques et des motivations propres qui déterminent leur aptitude à répondre à diverses fins. Nous avons le sentiment d'être face à un paysage nouveau, stimulant mais complexe, dont les contours restent à préciser pleinement. Aujourd'hui, notre défi – et celui de l'ensemble de la communauté internationale – consiste à étudier les possibilités qu'offrent ces sources de financement et à les exploiter pleinement en faisant preuve de créativité (GTO-NU, 2014 : cible 17.3 et ICESDF-NU, 2014). Ce rapport cherche à en préciser les contours le plus nettement possible.

Dix ans de forte croissance dans les pays en développement ont contribué à l'accroissement des liquidités et généré une importante masse d'actifs (en particulier via l'épargne intérieure), actuellement investie dans les priorités nationales en matière de développement. Du fait des OMD, les dépenses nationales et le financement concessionnel dans les secteurs sociaux – comme l'éducation et la santé – ont fortement augmenté au cours des 15 dernières années. Les investissements publics et privés massifs dans les capacités de production des économies émergentes ont accéléré le rythme de la mondialisation et ont réorienté la production manufacturière mondiale du Nord vers le Sud. Cette accélération de l'expansion économique a hissé la part des pays en développement dans l'épargne mondiale à 46 %, soit presque le double du niveau qu'elle atteignait au milieu des années 60 (Bussolo et Dailami, 2013). Beaucoup de pays en développement – en particulier dans le groupe des pays à revenu intermédiaire – ont pu se financer sur les marchés internationaux des capitaux grâce à leur croissance dynamique, au renforcement de leur capacité de gouvernance et à une meilleure solvabilité. L'investissement direct étranger (IDE) a lui aussi considérablement progressé – en partie sous l'effet de la multiplication des courants d'échange et d'investissement Sud-Sud. Aujourd'hui, environ 30 % des sorties d'IDE proviennent des pays en développement (chapitre 5).

Pour toutes ces raisons, le financement du développement viendra de plus en plus des pays en développement eux-mêmes – grâce à l'intensification des efforts déployés pour collecter les impôts et en dépenser le produit efficacement (chapitres 7 et 14), à la lutte contre les sorties de capitaux illicites (chapitre 14) et à la poursuite de la récente tendance à la hausse de l'investissement direct étranger Sud-Sud (chapitre 5) et du commerce Sud-Sud (chapitre 21). La coopération Sud-Sud – l'échange de ressources, de technologies et de connaissances entre les pays en développement – prend également une ampleur croissante ; les BRICS deviennent des acteurs financiers très actifs du développement des autres pays en développement (chapitre 3).

Aujourd'hui, environ 30 % des sorties d'IDE proviennent des pays en développement.

Les chapitres de ce rapport présentent toute une série de moyens inédits et créatifs de lever des capitaux pour financer le développement durable et les objectifs mondiaux qui se dessinent. Si certains sont déjà mis en œuvre, d'autres ont besoin d'un soutien politique plus appuyé pour prendre corps. Du financement participatif aux obligations pour les vaccins, en passant par les garanties de marché et les prélèvements internationaux, ou encore de la taxe carbone aux obligations vertes et à la réaffectation des subventions aux combustibles fossiles, les possibilités décrites dans ce rapport sont immenses. D'après les estimations, les mécanismes de financement novateurs peuvent permettre de lever plus de 600 milliards USD par an, soit le quintuple du montant de l'APD en 2012 (chapitre 15).

Mais, pour servir les objectifs mondiaux, ces ressources doivent être mieux coordonnées, les sommes mobilisées doivent être mesurées, et leur suivi assuré.

Une mondialisation caractérisée par une plus forte interconnexion des pays, des institutions, des entreprises et des individus, est génératrice de problèmes qui ne connaissent pas de frontières. Des solutions ne peuvent être aisément trouvées que par le biais d'une action collective internationale permettant de fournir les biens publics mondiaux indispensables que sont par exemple des marchés financiers internationaux stables et efficaces, la paix et la sécurité, un environnement et un climat sains, des échanges commerciaux aux règles équitables (chapitre 21) et des connaissances mondiales au service du développement. Jusqu'à présent, il a été difficile de parvenir à un consensus international et de prendre des mesures collectives concrètes en matière de biens publics mondiaux (chapitre 17).

Une APD intelligente peut avoir un effet multiplicateur

L'APD reste une importante source de financement pour soutenir le développement durable dans le monde de l'après-2015. Pour être à la mesure des défis actuels, l'APD peut aussi être utilisée pour mobiliser des ressources supplémentaires (en particulier auprès du secteur privé) au service du développement durable (l'encadré « Point de vue » ci-dessous montre comment la Corée a su utiliser intelligemment l'APD). Voici quelques exemples de telles approches intelligentes :

- Mieux utiliser l'APD pour soutenir les pays en développement – en particulier les États fragiles – en mobilisant leurs ressources intérieures grâce à une assistance fiscale, au renforcement des capacités, à des partenariats ou jumelages et à des conseils personnalisés en matière de fiscalité (chapitres 14 et 20).
- Utiliser l'APD pour aider les pays à créer un environnement propice à l'investissement, susceptible d'attirer le financement à long terme nécessaire au développement des infrastructures (chapitres 6, 11 et 12).
- Utiliser l'APD pour aider les pays en développement à rendre leur croissance respectueuse de l'environnement et inclusive (chapitre 18).
- Convenir d'un objectif de coopération internationale – par exemple, consacrer 2 % du PIB au financement des biens publics mondiaux, du développement durable et du bien-être à l'échelle mondiale – et convenir d'un dispositif de suivi des progrès (chapitre 17).
- Mettre en place un dispositif mondial de suivi et de coordination des sources nouvelles de financement du développement (chapitre 15).
- Utiliser l'APD pour attirer des ressources du secteur privé en diversifiant et en partageant les risques (chapitres 11, 12 et 15).

Il faut en outre que les apporteurs d'APD prennent l'engagement ferme d'atteindre un objectif concret d'aide aux pays les moins avancés et aux États fragiles. Le CAD étudie actuellement la possibilité de fixer un objectif plus ambitieux que celui actuellement préconisé par les Nations Unies, selon lequel l'ensemble des acteurs de la coopération pour le développement doivent fournir entre 0.15 % et 0.20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés au titre de l'APD (voir également GTO-NU, 2014 : cible 17.2). Il est certainement possible de faire plus, car les membres du CAD ne contribuaient collectivement qu'à hauteur de 0.09 % en 2012 (OCDE, 2014b). Une proposition soutenue par le Président du CAD consisterait à fixer comme objectif volontaire d'allouer une part importante de l'APD (par exemple, 50 %) aux pays qui en ont le plus besoin.

Le présent *Rapport sur la coopération pour le développement* complète les travaux actuellement menés par l'OCDE en vue d'élaborer une nouvelle mesure, plus large, du soutien public au développement afin de prendre en considération les changements majeurs survenus dans le paysage du financement du développement (encadré 1.2).

Point de vue : La façon dont la Corée a utilisé l'APD peut guider les autres pays dans leur développement

Yun Byung-se,

Ministre des Affaires étrangères, République de Corée

De nombreux pays ont manifesté un grand intérêt pour la façon dont la Corée a réussi à sortir de l'extrême pauvreté en se servant efficacement de l'APD pour stimuler le développement national et une croissance durable. À l'évidence, le paysage mondial du développement continue d'évoluer et chaque pays a son propre contexte historique, géopolitique et socio-économique. Cependant, je suis convaincu que les résultats obtenus par la Corée en matière de développement sont riches d'enseignements.

Premièrement, le gouvernement coréen a utilisé l'APD pour reconstruire le pays ravagé par la guerre et pour instaurer l'infrastructure sociale nécessaire à la croissance économique, tout en s'employant à mobiliser d'autres sources de financement du développement et à parvenir à l'indépendance budgétaire. Par exemple, il a créé un environnement propice à l'investissement privé étranger et a en outre mis en place un cadre solide pour mobiliser durablement les ressources intérieures grâce à une série de réformes fiscales.

Deuxièmement, le gouvernement a pris des mesures pour promouvoir l'investissement privé, mais aussi pour renforcer systématiquement le capital humain en créant des universités privées et des instituts de recherche sur les politiques publiques.

Troisièmement, la Corée s'est attachée à utiliser efficacement les ressources pour le développement. Le plan quinquennal national pour le développement économique, lancé par le gouvernement au milieu des années 60, a aligné efficacement l'APD et d'autres ressources pour le développement sur les priorités nationales de la Corée en matière de développement économique, ce qui a permis au pays de sortir d'une misère effroyable et d'inscrire solidement son développement dans la durée.

Enfin, la Corée a remis l'accent sur ses valeurs historiques et culturelles que sont l'apprentissage et l'éducation. Ainsi, son capital humain n'a cessé de se renforcer même pendant les périodes de colonisation et pendant la guerre de Corée, ce qui a facilité la reconstruction rapide et l'essor économique du pays après la guerre. De fait, cela a permis à la Corée de surmonter ses contraintes de développement, comme sa taille relativement petite et son manque de ressources naturelles.

Entre 1945 et la fin des années 90, la Corée a reçu au total approximativement 12,7 milliards USD d'APD. Au cours de la même période, son revenu par habitant a connu une hausse spectaculaire : il a été multiplié par 390, passant de 67 USD en 1953 à 26 205 USD en 2013. Autrement dit, du recours aux dons pour la reconstruction d'après-guerre dans les années 50 à l'industrialisation fondée sur l'aide économique et sociale dans les années 60 et 70, l'expérience de la Corée incarne assurément le credo « au-delà de l'aide, vers le développement ».

La diversification des ressources pour le développement, plaçant l'APD au centre mais dans un horizon temporel limité, et la mobilisation pérenne des ressources intérieures, ont constitué un préalable essentiel à la réussite de ces efforts.

De mon point de vue, l'expérience de la Corée – s'approprier et réussir à mobiliser des ressources pour le développement en utilisant la fonction de catalyseur de l'APD – offre aux pays en développement d'utiles points de repère pour la mise en œuvre du programme pour le développement de l'après-2015. Le développement devrait être piloté par les pays en développement eux-mêmes, selon une approche pragmatique adaptée à leurs situation et besoins particuliers. Il faut que chaque pays renforce sa capacité à instaurer des mesures et des institutions qui soutiennent efficacement sa vision stratégique du développement sur le terrain. En tant que membre du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la Corée continuera de partager son expérience avec la communauté internationale quand et où cela pourra être utile.

Encadré 1.2. Les travaux du CAD sur les nouvelles mesures du financement du développement

À sa Réunion à haut niveau des 4 et 5 décembre 2012, le CAD a pris acte de la nécessité de moderniser son cadre relatif au financement du développement afin de mieux prendre en compte le nouveau paysage mondial du développement, et est convenu du mandat suivant :

Mandat

- Élaborer une proposition portant sur **une nouvelle mesure du soutien public total au développement** – pour compléter, mais non remplacer, l'APD – afin de rendre compte pleinement des « efforts des donateurs » et des ressources reçues par les destinataires.
- Étudier comment rendre compte du financement du développement à la fois sous l'angle de « l'effort des donateurs » et des « bénéficiaires pour les destinataires ».
- Établir, au plus tard pour 2015, une **définition quantitative claire du « caractère concessionnel* » des prêts d'APD** – pour répondre aux critiques couramment formulées au sujet des prêts accordés aux bénéficiaires à des taux d'intérêt généralement supérieurs aux coûts d'emprunt des apporteurs.
- À la lumière de ce qui précède, présenter des propositions en vue de **moderniser la notion d'APD**.

Objectif

La modernisation du cadre du CAD relatif au financement du développement vise principalement à l'adapter aux réalités contemporaines du financement du développement à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment de prendre en compte les nouveaux instruments financiers et les nouveaux apporteurs, de mieux apprécier l'effort des apporteurs et les points de vue des destinataires, et de s'assurer que des incitations encouragent une utilisation optimale des ressources financières. Un second objectif consiste à accroître la crédibilité du système afin de répondre aux critiques croissantes exprimées au cours de la dernière décennie sur la mesure de l'APD, notamment sur la diversité des pratiques des membres en ce qui concerne le mode de calcul de la composante subvention des prêts d'APD, ce qui a eu pour effet de jeter le doute sur la fiabilité de la mesure de l'APD en tant qu'indicateur de l'effort des apporteurs.

Travaux réalisés jusqu'à présent

Pour moderniser l'APD, les travaux de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE ont jusqu'à présent été concentrés sur les points suivants :

- Étudier la possibilité de modifier la comptabilisation des flux financiers nets au titre de l'APD de manière à ne comptabiliser que l'élément de libéralité (composante concessionnelle ou composante subvention) des prêts et des instruments financiers autres que l'APD, au lieu de leur valeur nominale totale.
- Utiliser un taux d'actualisation plus approprié pour calculer l'élément de libéralité (au lieu du taux actuel de 10 %) ; ce qui le rendrait conforme aux conditions en vigueur sur les marchés de capitaux.
- Examiner comment normaliser la notification des composantes de l'APD dans les pays apporteurs (c'est-à-dire les dépenses dans les pays des apporteurs, comme le coût des réfugiés la première année, les coûts administratifs, le coût des étudiants) pour en accroître la légitimité, la transparence et la comparabilité, et répondre ainsi aux détracteurs qui qualifient cette forme d'APD de « fantôme » (c'est-à-dire une APD qui ne va pas aux pays en développement).
- Examiner comment affecter une plus grande part de l'APD aux pays qui en ont le plus besoin, pour contrer la tendance à la baisse du montant de l'APD allouée aux pays les moins avancés.

Pour mener à bien ces travaux, le CAD a consulté un éventail d'experts internationaux par l'intermédiaire d'un Groupe spécial d'experts de référence sur le financement du développement, dont les conclusions finales et les recommandations du Groupe ont été publiées dans un récent rapport (OCDE, 2014c).

Encadré 1.2. Les travaux du CAD sur les nouvelles mesures du financement du développement (suite)

Une nouvelle mesure globale du soutien public total au développement pourrait comprendre la composante non concessionnelle du financement public du développement ainsi que les dépenses relatives à la paix, à la sécurité, au climat et à d'autres enjeux mondiaux. Cette nouvelle mesure pourrait contribuer à répondre aux besoins de la communauté internationale en ce qui concerne le suivi du programme élargi pour le développement durable pour l'après-2015. Tout le monde s'accorde à dire que la nouvelle mesure devrait établir une distinction entre les apports du secteur public et ceux du secteur privé mobilisés grâce à l'action du secteur public.

Points de vue des pays partenaires :

En étroite collaboration avec le système des Nations Unies, l'OCDE a engagé des consultations pour mieux appréhender les flux de capitaux à l'appui du développement sous l'angle des pays partenaires. Cela pourrait contribuer à rendre le système de suivi et d'informations statistiques sur l'après-2015 plus complet et plus transparent, et à aider les pays partenaires à inscrire le financement de leurs priorités de développement dans une approche plus stratégique.

Les propositions de modernisation du système statistique du CAD seront soumises pour approbation à la réunion à haut niveau du CAD en décembre 2014.

* Voir le glossaire pour les définitions.

Sources : OCDE (2014b), « Moderniser les statistiques du CAD sur le financement du développement », OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/SLM%20Dev%20Fin%20DAC\(2014\)9.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/SLM%20Dev%20Fin%20DAC(2014)9.pdf) ; OCDE (2014d), « Cadrage de la nouvelle mesure relative au soutien public total au développement (SPTD) », OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-CAD\(2014\)35-ENG.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-CAD(2014)35-ENG.pdf) ; OCDE (2012), « Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD de 2012 », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/HLM%20Communique%202012%20final%20ENGLISH.pdf.

C'est le moment d'émettre des idées

C'est un moment passionnant et motivant pour la communauté internationale. Les détails du programme pour le développement de l'après-2015 et de la stratégie de financement sous-jacente prendront corps dans l'année à venir. La nouvelle stratégie de financement s'appuiera vraisemblablement sur le programme de financement pour le développement, convenu à Monterrey en 2002² et à Doha en 2008³, mais suivra un plan plus vaste, plus complexe et plus novateur définissant l'orientation que prendra le programme mondial pour le financement du développement au cours des 15 prochaines années. Conjointement, ces cadres établiront le champ et l'axe des progrès à l'échelle mondiale pour la prochaine génération, et indiqueront où et comment les ressources financières nécessaires seront mobilisées et affectées.

C'est le moment d'émettre des idées et des propositions. Le présent rapport montre que les ressources sont là, mais qu'il faut les exploiter et les affecter au financement du développement durable et de la fourniture de biens mondiaux. Y parvenir nécessite une impulsion politique et des incitations à mobiliser et à orienter les ressources au service du développement durable.

L'édition 2014 du *Rapport sur la coopération pour le développement* présente les principales recommandations sur la façon d'engager le processus, d'aller de l'avant et d'accomplir des progrès dans cette quête qui constitue assurément une gageure pour tous les pays et tous les acteurs de la planète.

Notes

1. Les autres ressources financières disponibles provenaient de sources privées internationales (investissements directs étrangers et investissements de portefeuille, prêts bancaires, envois de fonds des migrants et ressources provenant d'organismes philanthropiques).
2. Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (2002) ; voir le glossaire pour en savoir plus.
3. La Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008) ; voir le glossaire pour en savoir plus.

Références

- AGNU (2013a), « Special event 25 September: Outcome document », Assemblée générale des Nations Unies, New York, www.un.org/millenniumgoals/pdf/Outcome%20documentMDG.pdf.
- AGNU (2013b), « A life of dignity for all: Accelerating progress towards the Millennium Development Goals and advancing the United Nations development agenda beyond 2015 », Assemblée générale des Nations Unies, New York, www.un.org/millenniumgoals/pdf/A%20Life%20of%20Dignity%20for%20All.pdf.
- AGNU (2013c), « Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », Assemblée générale des Nations Unies, New York, www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/L.4.
- Banque mondiale (2013), *Financing for Development Post-2015*, Banque mondiale, Washington DC, www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Poverty%20documents/WB-PREM%20financing-for-development-pub-10-11-13web.pdf.
- Bussolo, M. et M. Dailami (2013), *Capital for the Future: Saving and Investment in an Interdependent World*, Global Development Horizons, Banque mondiale, Washington, DC.
- Commission européenne (2013), *Beyond 2015: Towards a Comprehensive and Integrated Approach to Financing Poverty Eradication and Sustainable Development*, Commission européenne, Bruxelles, <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2013/FR/1-2013-531-FR-F1-1.Pdf>.
- ECDPM (2012), *Reporting on Development: ODA and Financing for Development*, European Centre for Development Policy and Management, Maastricht.
- FMI (2014), *Perspectives de l'économie mondiale – La reprise s'affermir, mais reste inégale*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/textf.pdf.
- GHN (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- Greenhill, R. et A. Ali (2013), « Paying for progress: How will emerging post-2015 goals be financed in the new aid landscape? », *ODI Working Paper*, n° 366, Overseas Development Institute, Londres.
- Greenhill, R. et A. Prizzon (2012), « Who foots the bill after 2015? What new trends in development finance mean for the post-MDGs », *ODI Working Paper*, n° 360, Overseas Development Institute, Londres.
- GTO-NU, Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (2014), *Outcome document « Proposal of the Open Working Group for Sustainable Development Goals »*, Nations Unies, New York, http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs_FINAL_Proposal%20of%20OWG_19%20July%20at%201320hrsver3.pdf.
- ICESDF (Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable) (2014), « Report of the Intergovernmental Committee of Experts on Sustainable Development Financing », Nations Unies, New York, <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4588FINAL%20REPORT%20ICESDF.pdf>.
- Kaul, I. et P. Conceicao (2006), *The New Public Finance – Responding to Global Challenges*, Oxford University Press, Oxford.
- Kharas, H. et A. Rogerson (2012), *Horizon 2025: Creative Destruction in the Aid Industry*, Overseas Development Institute, Londres.
- OCDE (2014a), « Total DAC flows at a glance », www.oecd.org/dac/stats/totaldacflowsataglance.htm.
- OCDE (2014b), « Moderniser les statistiques du CAD sur le financement du développement », OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/SLM%20Dev%20Fin%20DAC\(2014\)9.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/SLM%20Dev%20Fin%20DAC(2014)9.pdf).
- OCDE (2014c), « Expert Reference Group on Development Finance: Final conclusions and recommendations », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/stats/ERG%20Recommendations%202014%2008%2007%20Final.pdf.
- OCDE (2014d), « Cadrage de la nouvelle mesure relative au soutien public total au développement (SPTD) », OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC\(2014\)35-ENG.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC(2014)35-ENG.pdf).
- OCDE (2012), « Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD de 2012 », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/HLM%20Communique%202012%20final%20FRANCAIS.pdf.
- OCDE (2007), *Financer le développement : Aide publique et autres flux*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044012-fr>.
- Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide*, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

Severino, J.-M. (2010), « The end of ODA (II): The birth of hypercollective action », *document de travail*, n° 218, Centre for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/sites/default/files/1424253_file_The_End_of_ODA_II_FINAL.pdf.

Severino, J.-M. et O. Ray (2009), « The end of ODA (I): Death and rebirth of a global public policy », *document de travail*, n° 167, Centre for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/files/1421419_file_End_of_ODA_FINAL.pdf.

WEF (Forum économique mondial) (2014), *Paying For Zero: Global Development Finance and the post-2015 Agenda*, WEF, Genève, www3.weforum.org/docs/GAC/2014/WEF_GAC_PovertySustainableDevelopment_GlobalDevelopmentFinance_Paper_2014.pdf.

WEF (Forum économique mondial) (2013), *Getting to Zero: Finishing the Job the MDGs Started*, WEF, Genève, www3.weforum.org/docs/WEF_GAC_GettingZero_Report_2012.pdf.

PARTIE I

**Les sources existantes
de financement
du développement durable**

PARTIE I

Chapitre 2

Continuer de cibler l'APD dans un monde en mutation

par

Suzanne Steensen, Direction de la coopération pour le développement, OCDE¹

À l'heure où la communauté internationale œuvre à l'élaboration d'un nouveau cadre mondial pour le développement durable, qui succèdera aux Objectifs du millénaire pour le développement, l'une des questions essentielles est de savoir comment sera financé ce cadre. Dans nombre de pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire, l'importance relative de l'aide publique au développement (APD) décline au profit d'autres sources de financement extérieur (prêts à faible taux d'intérêt, investissement direct étranger, crédits publics à l'exportation, dons de sources privées, rapatriements de fonds des travailleurs émigrés, etc.). On s'appliquera dans le présent chapitre à démontrer que si 148 pays en développement peuvent actuellement prétendre à l'aide publique au développement, il existe entre eux des disparités, en termes de besoin comme en termes d'accès à l'APD et aux autres sources de financement extérieur. Les auteurs ont classé ces pays en cinq catégories, en fonction de leur degré de fragilité et de leur niveau de revenu, et ont ainsi observé que la croissance de l'APD était en baisse dans les pays qui en avaient le plus besoin, à savoir les États fragiles et les pays les moins avancés. Ils demandent à ce que davantage d'efforts soient faits pour que l'aide parvienne en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. L'objectif fixé par les Nations Unies, qui situe entre 0.15 % et 0.20 % la part du revenu national brut à allouer à l'APD en faveur des pays les moins avancés, doit faire l'objet d'un suivi plus rigoureux. Dans les pays à revenu intermédiaire, l'APD peut être employée à meilleur escient afin d'éliminer les foyers de pauvreté persistants et les inégalités, et d'encourager la mise en place d'autres types de financement du développement, même s'il faut veiller à ce que le recours accru aux prêts ne place pas ces pays dans une situation d'endettement intolérable.

Ce chapitre présente également deux « Points de vue ». Dans le premier, M. Gyan Chandra Acharya, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, plaide pour que la moitié des ressources globales consacrées à l'APD soit destinée aux pays les moins avancés. Dans le second, Mme Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, recommande l'adoption d'un nouveau modèle de coopération avec les pays à revenu intermédiaire basé sur une approche qui identifie les déséquilibres structurels.

Les Objectifs de développement durable pour l'après-2015 constitueront une feuille de route globale qui pourrait permettre d'engager tous les pays en développement sans exception sur la voie de la prospérité et de l'égalité. Si la communauté internationale entend atteindre ces objectifs et en finir avec la pauvreté d'ici 2030, il est indispensable que l'aide publique au développement (APD ; voir encadré 2.1) soit utilisée de manière optimale.

Encadré 2.1. La terminologie de l'aide publique au développement

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE compte actuellement parmi ses membres 28 pays membres de l'OCDE, ainsi que l'Union européenne. Il supervise et diffuse les statistiques et les informations relatives à l'architecture de l'aide publique au développement (APD) et d'autres apports de financement du développement, afin de contribuer à en garantir la transparence et l'efficacité.

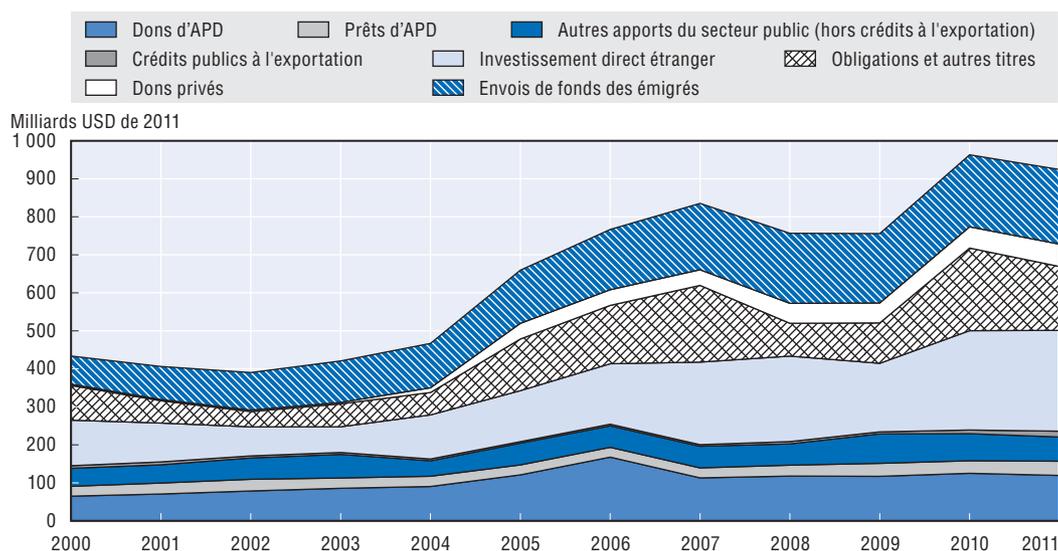
La Liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le CAD présente l'ensemble des pays et territoires éligibles à l'APD. Il s'agit de tous les pays à revenu faible ou intermédiaire, c'est-à-dire les pays correspondant à certain niveau du revenu national brut (RNB) par habitant mesuré par la Banque mondiale, à l'exclusion des membres du G8, de l'Union européenne, et des pays dont la date d'entrée dans l'UE est définie. La liste comprend tous les pays les moins avancés tels que définis par les Nations Unies. Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/fr/cad/stats/listedesbeneficiairesdapdetablieparlecad.htm.

L'APD correspond au soutien financier et technique apporté par les organismes publics, notamment les administrations locales et nationales, ou par leurs organismes d'exécution ; elle correspond également aux pays et territoires figurant sur la Liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le CAD ainsi qu'aux institutions de financement multilatéral du développement. Ce soutien a pour objectif essentiel d'améliorer le développement économique et le niveau de vie des pays en développement ; les financements sont à caractère concessionnel (c'est-à-dire consentis à des taux bien inférieurs à ceux du marché, à plus long terme, et assortis de modalités prévoyant un différé d'amortissement), et comportent un élément de libéralité supérieur à 25 %.

Pour plus de détails, voir le glossaire à la fin du rapport.

À l'heure actuelle, les « sources externes de financement » des pays en développement, c'est-à-dire les financements provenant de l'extérieur de leurs frontières, se diversifient ; nombre de ces pays remettent en cause la pertinence d'un maintien de l'APD (voir chapitre 1). Ces dix dernières années, la croissance globale de l'investissement direct étranger, de l'investissement indirect et d'autres types de financement privé a dépassé celle de l'APD (graphique 2.1). Toutefois, les financements assortis de conditions libérales (graphique 2.1) restent d'une importance primordiale pour les pays et les populations les plus pauvres. Il est impératif d'en user de manière intelligente, y compris pour mobiliser d'autres types de financement (Lomøy, 2013).

Graphique 2.1. **Importance relative de l'APD dans le financement extérieur des pays en développement, 2000-11**



Note : Sont inclus dans les ressources financières extérieures, l'APD bilatérale, les autres apports du secteur public (AASP), les dons privés, les apports du secteur privé aux conditions du marché et les envois de fonds de travailleurs émigrés provenant de pays membres du CAD, ainsi que les sorties de fonds des organisations multilatérales, assorties ou non de conditions libérales. Depuis 2005, les dons privés sont estimés sur la base des chiffres communiqués par le Hudson Institute's Centre for Global Prosperity, qui s'appuie sur une définition plus large que celle utilisée pour les statistiques du CAD, et qui prend notamment en compte la valeur imputée du temps de travail des bénévoles.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185357>

Il existe de grandes disparités entre les pays en développement, tant en termes de besoins que d'accès aux financements

Afin de mieux cibler l'APD, il est impératif de mener une analyse approfondie du degré de dépendance des pays à l'égard de l'aide, ce qui ne peut se faire en fonction du seul revenu par habitant. À l'heure actuelle, 148 pays figurent sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, et satisfont donc aux critères d'éligibilité (encadré 2.1). Il existe cependant de grandes disparités entre ces pays. Leur produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant varie par exemple de moins de 300 USD à plus de 12 000 USD. Si certains de ces pays sont classés par les Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés, d'autres font partie, selon la classification établie par la Banque mondiale, des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRIT), voire de la tranche supérieure (PRITS)².

Le PIB annuel par habitant des pays éligibles à l'APD varie de moins de 300 USD à plus de 12 000 USD.

Certains pays de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD font partie des États dits fragiles. Ces pays sont moins équipés pour faire face aux aléas, qu'ils soient politiques, environnementaux ou économiques (voir chapitre 20). Le CAD tient une liste des États fragiles, qui compte actuellement 51 pays et économies³. Si certains apporteurs destinent spécifiquement leurs fonds concessionnels aux États fragiles, ces derniers forment également un groupe très hétérogène, au sein duquel le PIB par habitant varie de 216 USD (République démocratique du Congo) à 5 620 USD (Libye).

Un autre sous-ensemble de pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD peut également recevoir des crédits, assortis de conditions libérales, accordés par l'Association internationale de développement (IDA)⁴. Ces pays ont en commun de ne pas avoir accès aux marchés internationaux des capitaux.

Ce chapitre analyse la composition du financement extérieur du développement (APD comprise) de cinq groupes de pays résultant du croisement des critères évoqués plus haut (graphiques 2.2 et 2.3) :

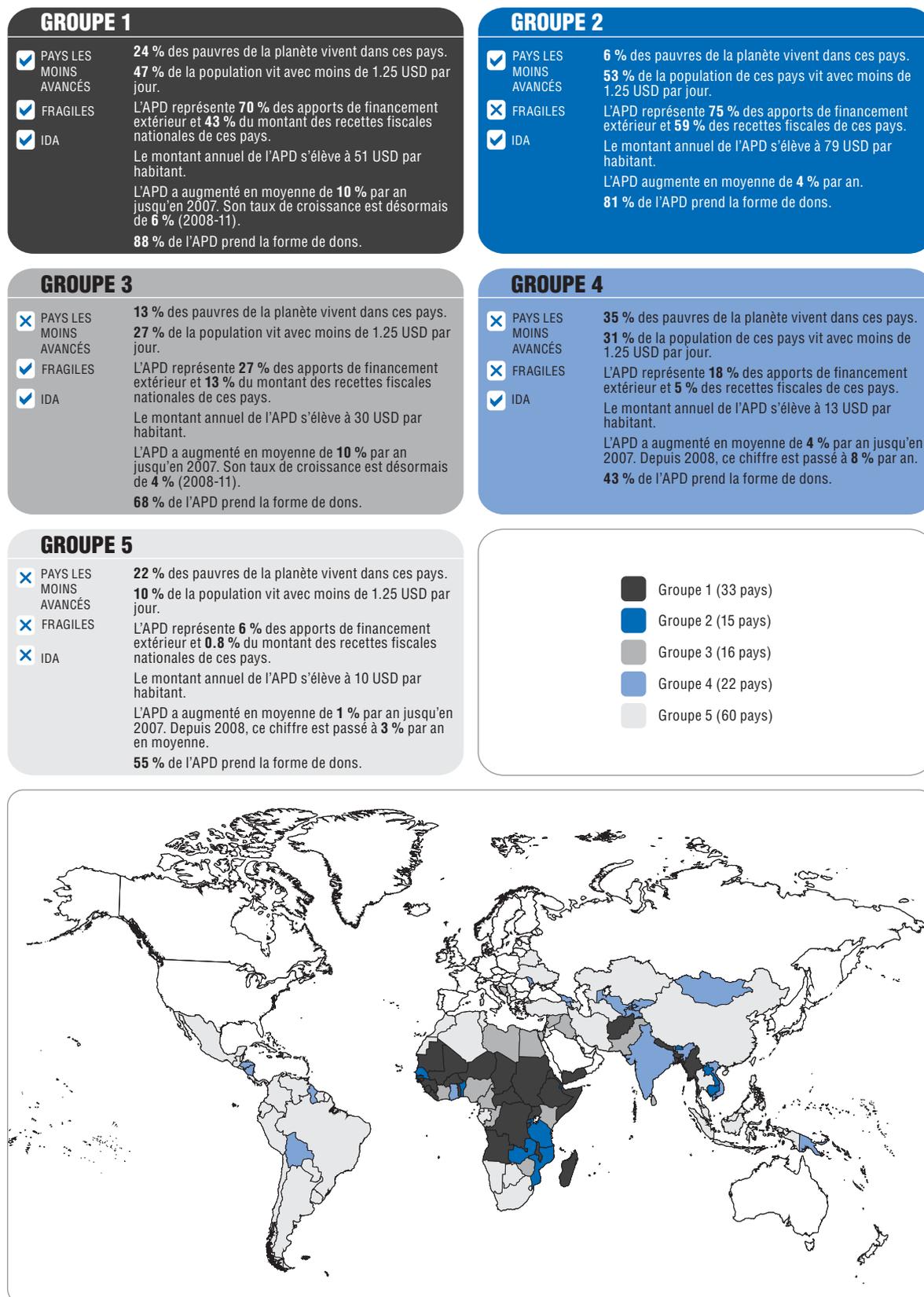
- **Groupe 1 (pays parmi les moins avancés, fragiles)** : comprend 33 pays figurant à la fois parmi les pays fragiles et parmi les pays les moins avancés, éligibles aux crédits de l'IDA. Il s'agit pour l'essentiel de pays à revenu faible ou intermédiaire d'Afrique subsaharienne et d'Asie⁵.
- **Groupe 2 (pays parmi les moins avancés, non fragiles)** : comprend les 15 pays les moins avancés restants qui, bien que n'étant pas considérés comme fragiles, peuvent se voir accorder des crédits par l'IDA. Ces pays se situent principalement en Afrique subsaharienne.

Graphique 2.2. **Sous-ensembles de pays éligibles à l'APD**

GRUPE 1 : PAYS LES MOINS AVANCÉS FRAGILES (pays appartenant au groupe des PMA, fragiles et éligibles aux crédits de l'IDA)	GRUPE 2 : PAYS LES MOINS AVANCÉS NON FRAGILES (pays appartenant au groupe des PMA, éligibles aux crédits de l'IDA, mais non fragiles)	GRUPE 5 : PRITS, ESSENTIELLEMENT (pays ne correspondant à aucun des autres groupes)
Afghanistan Angola Bangladesh Burkina Faso Burundi Rép. centrafricaine Tchad Comores Rép. dém. du Congo Érythrée Éthiopie	Guinée Guinée-Bissau Haïti Kiribati Libéria Madagascar Malawi Mali Rép. dém. de Mauritanie Myanmar Népal	Niger Sierra Leone Îles Salomon Somalie Soudan du Sud Soudan Timor-Leste Togo Tuvalu Ouganda Yémen
Bénin Bhoutan Cambodge Djibouti Gambie Laos Lesotho Mozambique	Rwanda Samoa Sao Tomé-et-Principe Sénégal Tanzanie Vanuatu Zambie	Albanie Algérie Anguilla Antigua-et-Barbuda Argentine Azerbaïdjan Belarus Belize Botswana Brésil Chili Chine
Bosnie-Herzégovine Cameroun Congo Côte d'Ivoire Égypte Irak Kenya Kosovo	Libye Îles Marshall Micronésie (États fédérés de) Nigéria Pakistan Sri Lanka Syrie Zimbabwe	Colombie Îles Cook Costa Rica Cuba Rép. dominicaine Équateur El Salvador Guinée équatoriale Fidji Ex-Rép. yougoslave de Macédoine Gabon Guatemala
	GRUPE 3 : AUTRES PAYS FRAGILES (pays fragiles, éligibles aux crédits de l'IDA, mais n'appartenant pas au groupe des PMA)	
	GRUPE 4 : PRITI, ESSENTIELLEMENT (pays éligibles aux crédits de l'IDA ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, mais ne faisant partie ni des pays fragiles, ni des PMA)	
	Arménie Bolivie Cap Vert Dominique Géorgie Ghana Grenade Guyana Honduras Inde Rép. kirghize	Maldives Moldavie Mongolie Nicaragua Papouasie-Nlle-Guinée St-Lucie St-Vincent-et-les-Grenadines Tadjikistan Tonga Ouzbékistan Viet Nam
		Indonésie Iran Jamaïque Jordanie Kazakhstan Liban Malaisie Maurice Mexique Monténégro Montserrat Maroc
		Namibie Nauru Nioué Palau Panama Paraguay Pérou Philippines Serbie Seychelles Afrique du Sud St-Hélène
		St-Kitts-et-Nevis Suriname Swaziland Thaïlande Tokelau Tunisie Turquie Turkménistan Ukraine Uruguay Venezuela Wallis-et-Futuna

Note : Théoriquement, le croisement de ces listes permet d'obtenir huit groupes distincts. Toutefois, dans la pratique, il n'existe aucun État fragile figurant parmi les pays les moins avancés qui ne soit pas éligible aux crédits de l'IDA. Les deux autres groupes manquants ne concernent qu'un nombre très limité de pays, trop peu pour permettre une analyse statistique pertinente de leurs caractéristiques ou de leur ressources extérieures. Les pays appartenant à ces deux groupes ont donc été répartis comme suit : 1) la Guinée équatoriale a été ajoutée au Groupe 5 (PRITS, essentiellement), bien qu'elle fasse toujours partie des pays les moins avancés ; 2) l'Égypte, l'Irak, la Libye et la Syrie sont compris dans le Groupe 3 (autres pays fragiles), bien qu'ils ne soient pas admis à bénéficier des crédits de l'IDA. En outre, la Cisjordanie et la bande de Gaza, ainsi que la République démocratique de Corée, n'ont pas été prises en compte dans l'analyse, les données disponibles à leur sujet étant insuffisantes.

Graphique 2.3. Les sous-ensembles de pays éligibles à l'APD, en bref : caractéristiques et flux de capitaux



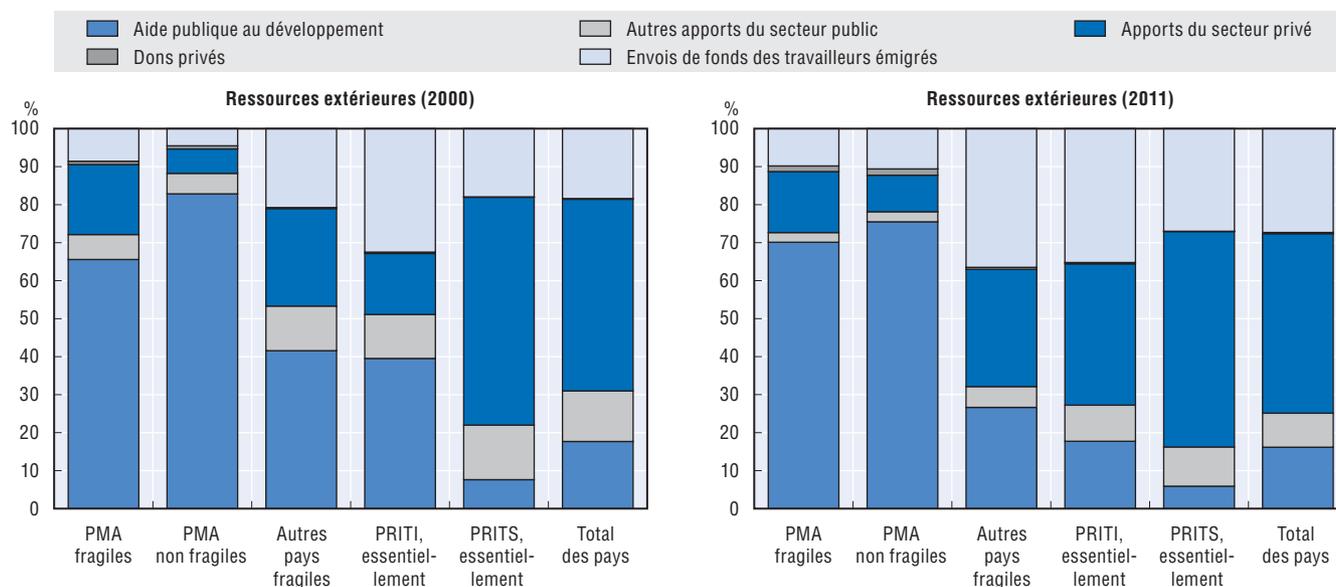
- **Groupe 3 (autres pays fragiles)** : comprend 16 pays fragiles, essentiellement des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure éligibles aux crédits de l'IDA. Ces pays sont répartis partout dans le monde.
- **Groupe 4 (PRITI, essentiellement)** : comprend 22 pays, pour l'essentiel à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure (PRITI et PRITS) situés en Asie ou en Amérique, qui peuvent également prétendre aux crédits de l'IDA.
- **Groupe 5 (PRITS, essentiellement)** : comprend les 60 autres pays de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD. Il s'agit pour l'essentiel de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure situés en Amérique et en Asie. Ces pays ne sont ni fragiles, ni éligibles aux crédits de l'IDA.

Cette classification en cinq groupes révèle des tendances intéressantes (graphique 2.3).

L'importance relative de l'APD diminue, mais pas partout

Les catégories présentées dans le graphique 2.3 offrent un panorama plus détaillé de la dépendance à l'égard de l'APD. Si l'argument d'un déclin de l'importance relative de l'APD est fréquemment avancé, il existe des pays où il n'en est rien, et d'autres où le déclin est si minime qu'il ne suffit pas à rompre la dépendance. Les disparités observées entre les groupes de pays en développement quant à la répartition des apports de financement extérieur sont présentées dans le graphique 2.4.

Graphique 2.4. **Financement externe des pays en développement, 2000 et 2011**



Note : PMA : pays les moins avancés ; PRITI : pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS : pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185364>

Les pays les moins avancés sont les plus tributaires de l'APD

De tous les pays en développement, ce sont les pays les moins avancés, fragiles ou non, qui dépendent le plus de l'APD. En 2011, l'APD représentait encore plus de 70 % des 70 milliards USD de fonds destinés aux pays les moins avancés (graphique 2.4), soit un pourcentage bien supérieur à la moyenne de 16 % enregistrée la même année pour l'ensemble des pays destinataires de l'APD, qui s'explique par la faible capacité des pays les moins avancés à attirer d'autres types de financement extérieur. En 2011, les apports de capitaux privés ne représentaient toujours que 15 % du total du financement extérieur reçu par les pays les moins avancés. Les envois de fonds des travailleurs émigrés représentaient environ 10 % de ce total, et les autres apports du secteur public⁶ et les dons privés représentaient des pourcentages encore inférieurs (3 % et 1 %, respectivement).

Point de vue : L'approche axée sur les lacunes structurelles : un nouveau modèle pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire

Alicia Bárcena,

Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Les pays à revenu intermédiaire sont, en termes de dépendance à l'égard de l'aide publique au développement (APD), très différents les uns des autres. Pour certains, l'APD représente moins de 1 % du revenu national brut ; pour d'autres, plus de 30 %. Ces écarts reflètent les disparités entre ces pays dans l'accès aux ressources financières et aux marchés de capitaux.

La Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (encadré 2.1) recense tous les pays et territoires admis à recevoir de l'aide publique au développement. Cette liste comprend aussi bien des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire que des pays parmi les moins avancés, définis selon leur revenu national brut (RNB) par habitant. Dans notre réflexion sur l'avenir de l'APD, la question est la suivante : le revenu par habitant est-il le critère le plus pertinent de l'affectation de l'aide publique au développement ? Et comment prendre en compte l'hétérogénéité des pays à revenu intermédiaire ?

Tout d'abord, l'utilisation du revenu par habitant comme critère d'attribution se fonde sur deux hypothèses de départ :

1. Un pays qui voit son revenu par habitant augmenter sera en mesure de mobiliser un plus large éventail de ressources nationales et internationales pour financer ses besoins de développement, et dépendra moins de l'APD.
2. Le niveau de revenu traduit le niveau de développement social et économique.

Il apparaît que la possibilité pour un pays d'accéder à des ressources extérieures dépend de nombreux autres facteurs que le revenu par habitant. Certains de ces facteurs échappent au contrôle de l'État : cote de crédit et perception du risque, demande extérieure des produits en provenance de ce pays, taille (c'est-à-dire population) du pays. De la même manière, la mobilisation des ressources intérieures dépend de multiples facteurs : niveau d'épargne, développement et solidité des marchés de capitaux, volonté et capacité du gouvernement à lever et à collecter l'impôt (chapitres 7 et 14). Les données montrent par ailleurs que, pour plusieurs pays à niveau de revenu comparable, la situation peut être différente en termes de développement. Par exemple, l'accès de la population aux mécanismes de protection sociale, aux institutions financières formelles et à un enseignement de qualité, ainsi que la résilience face aux chocs économiques et sociaux, peuvent être très différents d'un pays à l'autre.

Deuxièmement, loin de constituer un groupe homogène, les pays à revenu intermédiaire sont très hétérogènes au plan social et économique, et leurs besoins sont divers. En 2012 par exemple, le revenu par habitant allait de 1 006 USD à 12 275 USD.

Pour dépasser ces problèmes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) propose d'utiliser un autre critère que le revenu par habitant : l'approche axée sur les déséquilibres structurels (CEPALC, 2012). Cette approche part du principe qu'il n'existe pas de critère unique de classification applicable à tous les pays, et souligne que le niveau de revenu ne saurait être assimilé au niveau de développement. Elle consiste à répertorier des secteurs clés dans lesquels il existe des obstacles à une croissance durable, équitable et inclusive (ou « lacunes ») dans les pays à revenu intermédiaire : inégalités et moyens de subsistance, investissement et épargne, productivité et innovation, infrastructures, éducation, santé, fiscalité, problématique hommes-femmes, environnement. C'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe d'identifier les principales lacunes qui entravent leur développement économique et social.

De mon point de vue, l'approche axée sur les lacunes structurelles peut être profitable au débat sur l'avenir de l'APD. Elle peut être le point de départ d'une coopération inclusive et égalitaire. Il serait pertinent de l'intégrer au cadre de l'après-2015, tournant ainsi le dos à l'opposition « donneur-bénéficiaire » au profit d'un nouveau modèle de coopération sur un pied d'égalité, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Les pays à revenu intermédiaire rencontrent toujours de nombreux obstacles sur la voie du développement

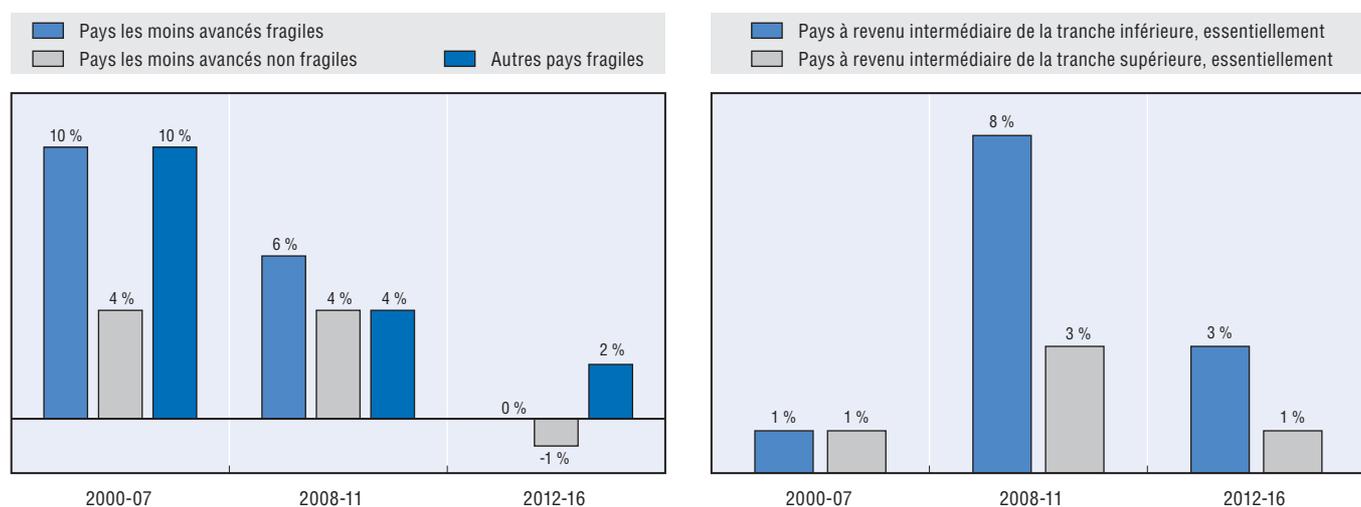
Pour nombre de pays à revenu intermédiaire – Groupes 4 et 5 – l'importance relative de l'APD a sensiblement diminué. En 2011, l'APD représentait seulement 18 % du total du financement extérieur reçu par ces deux groupes (graphique 2.4). Le montant de l'APD représentait en outre moins de 5 % de leurs recettes fiscales nationales, contre 46 % de celles des pays les moins avancés (graphique 2.3). Toutefois, ces groupes de pays, dans lesquels vit la majorité de la population pauvre de la planète, doivent toujours relever les défis de la réduction de la pauvreté et d'une répartition plus équitable de la richesse. L'APD peut jouer un rôle non négligeable vis-à-vis de ces problématiques en ciblant les foyers de pauvreté qui persistent dans ces pays, et en encourageant la mise en place d'autres modes de financement (voir le « Point de vue » d'Alicia Bárcena).

L'APD peut jouer un rôle non négligeable dans les pays à revenu intermédiaire en ciblant les foyers de pauvreté qui y persistent et en encourageant la mise en place d'autres modes de financement.

La croissance de l'APD tend à ralentir dans les pays qui en ont le plus besoin

Si le montant de l'APD a connu une croissance globale de 63 % entre 2000 et 2011, cette croissance a été inégalement répartie entre les pays en développement (graphique 2.5). En effet, l'APD allouée aux États fragiles (Groupes 1 et 3) a considérablement augmenté, alors que sa progression a été modeste dans les pays les moins avancés qui ne sont pas considérés comme fragiles (Groupe 2).

Graphique 2.5. Évolution de l'APD au sein de chaque groupe de pays



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185378>

Ces trois dernières années, les priorités de l'affectation de l'APD parmi les pays en développement ont commencé à changer. La croissance de l'APD ralentit dans les pays les moins avancés et dans les pays à revenu intermédiaire fragiles (Groupes 1, 2 et 3), tandis qu'elle augmente dans les autres pays à revenu intermédiaire (Groupes 4 et 5 ; graphique 2.5). D'après les projections réalisées par le CAD-OCDE dans le cadre de son Enquête sur les plans de dépenses des donateurs, cette tendance devrait se poursuivre (voir par exemple OCDE, 2013b). Cela va toutefois à l'encontre des engagements pris par les apporteurs d'APD dans le cadre de l'objectif fixé par les Nations Unies d'allouer de 0.15 % à 0.20 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés. Cela va également à l'encontre des termes de la Recommandation du CAD sur les conditions financières et

modalités de l'aide de 1978, selon lesquels les apporteurs avaient accepté de porter à 86 % l'élément don de leur APD/financement concessionnel, et qui prévoyaient des dispositions particulières pour les pays les moins avancés (voir aussi l'encadré « Point de vue » de Gyan Chandra Acharya).

La croissance de l'APD ralentit dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire fragiles, mais augmente dans les autres pays à revenu intermédiaire.

Ces tendances s'expliquent principalement par la faiblesse des taux d'intérêt ces dernières années, qui ont permis à des prêts financés par des fonds levés sur le marché, accordés par quelques membres importants du CAD, d'être comptabilisés dans l'APD car ils remplissaient les critères relatifs à l'élément don⁷. En conséquence, les prêts d'APD croissent plus rapidement que les dons (les premiers sont passés de 0.1 % sur la période 2000-07 à 9 % sur la période 2008-11, alors que les seconds sont passés de 7 % sur la période 2000-07 à 3 % sur la période 2008-11). Les prêts d'APD étant généralement proposés davantage aux pays à revenu intermédiaire qu'aux pays les moins avancés, la croissance de l'APD versée aux premiers dépasse désormais celle de l'APD versée aux seconds.

Ces dix dernières années, la dette extérieure de plusieurs pays en développement a considérablement diminué, en partie grâce à des initiatives d'annulation des créances. Il faut à présent veiller à ce que la recrudescence des prêts n'inverse pas cette tendance. Il faut également s'assurer que les gouvernements ne rognent pas sur les crédits alloués au développement et à la réduction de la pauvreté pour pouvoir rembourser leurs emprunts.

Les prêts d'APD connaissent une croissance plus rapide que les dons. Cette flambée des prêts ne doit cependant pas menacer le principe de viabilité de la dette.

L'utilisation du financement public doit être optimisée

Les apporteurs traditionnels de coopération pour le développement offrent aux pays en développement davantage de prêts non concessionnels et d'instruments financiers de type marché. C'est là l'occasion d'étudier la façon dont les financements publics, qu'ils soient ou non assortis de conditions libérales, joue un rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources à l'appui du développement dans différents pays. Mieux comprendre ces mécanismes permettra de définir des priorités pour l'APD et d'adopter une approche plus innovante en s'intéressant à la manière dont les ressources peuvent être mobilisées et utilisées plus efficacement (ce point est abordé plus en détail dans le chapitre 1).

À l'heure où les sources de financement du développement se diversifient, il devient possible de mieux cibler les financements assortis de conditions libérales, qu'il s'agisse de leur répartition entre les pays ou à l'intérieur des pays. Les pays en développement qui ne sont plus aussi tributaires des financements concessionnels, comme de nombreux pays à revenu intermédiaire, auront toujours besoin de ressources extérieures pour atteindre les objectifs de développement durable et réduire la pauvreté et les inégalités. En parallèle, des pays tels que les pays les moins avancés et les États fragiles, qui ne parviennent pas à attirer des volumes suffisants d'apports extérieurs autres que l'APD, et pour lesquels cette dernière représente toujours la source de financement la plus importante et la moins volatile, seront tributaires du financement concessionnel pendant quelques temps encore. Sans de tels financements, ces pays, dont beaucoup sont d'ores et déjà à la traîne au regard des objectifs mondiaux de développement, se feront encore davantage distancer.

Point de vue : Consacrer la moitié de l'APD totale aux pays les moins avancés

Gyan Chandra Acharya,

Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés,
les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Les Nations Unies ont créé la catégorie des « pays les moins avancés » pour désigner les États qui se situent en bas de l'échelle du développement, à tout point de vue. Cette catégorie rend compte des problèmes structurels profondément enracinés dans ces pays, qui se traduisent par un faible revenu par habitant, un faible capital humain et une forte vulnérabilité économique. Quels que soient leurs efforts, ils sont incapables de faire face aux enjeux du développement sans une aide extérieure. En outre, ce sont les pays les plus exposés aux chocs économiques et à la dégradation des ressources naturelles, notamment à cause du changement climatique. Leur besoin d'un soutien renforcé et ciblé de la part de la communauté internationale est donc une évidence.

Parmi les 48 pays les moins avancés, 34 se situent en Afrique, 13 en Asie-Pacifique et un seul, Haïti, dans la région Amérique latine et Caraïbes. Ensemble, ils représentent environ 900 millions d'individus, dont une grande proportion de jeunes. Au cours de ces dix dernières années, les pays les moins avancés ont réalisé des progrès dans de nombreux domaines figurant parmi les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : réduction du taux de mortalité infantile et maternelle, accroissement du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, amélioration de l'égalité hommes-femmes et renforcement de l'autonomisation des femmes. Mais il reste du chemin à faire : la pauvreté touche encore près de 50 % de leur population.

Les pays les moins avancés disposent cependant d'un fort potentiel et de ressources humaines et naturelles importantes, deux caractéristiques indissociables de leur population qui vit au plus près de la nature. C'est donc en ciblant l'action sur plusieurs fronts, englobant à la fois l'amélioration des conditions sanitaires et du niveau d'instruction, le renforcement des capacités de production et la protection des ressources naturelles, qu'ils pourraient parvenir à transformer leurs économies et faire un bond vers une économie verte sans trop en payer les frais.

Les pays les moins avancés figurent, et continueront de figurer ne serait-ce qu'à court ou moyen terme, parmi les pays fortement tributaires de l'aide publique au développement (APD). Cette source de financement du développement représente plus de 50 % de leurs recettes et de leurs finances publiques ; par ailleurs, l'investissement direct étranger est minime sauf dans les pays qui disposent de ressources minérales importantes. Bien qu'ils aient progressivement réussi à élargir la base des recettes publiques grâce à des réformes fiscales, la part moyenne que celles-ci représentent dans le PIB des pays les moins avancés est d'environ 13 %, et celle de l'épargne intérieure brute n'est que de 15 %. Or, l'investissement nécessaire à l'élimination de la pauvreté et au développement durable est d'au moins 25 % à 30 % du PIB sur le long terme.

De mon point de vue, qui est aussi celui des pays les moins avancés, l'APD devrait combler en grande partie ce manque. Tant moralement que dans l'intérêt du bien-être de la communauté internationale à long terme, il est indispensable d'accorder la priorité absolue aux pays les plus fragiles. Il est donc urgent de relever le niveau de l'APD aux pays les moins avancés et d'en améliorer la qualité et le ciblage. Pour aller dans ce sens, il conviendrait de consacrer 50 % de l'APD totale aux pays les moins avancés. Et cette APD pourrait avoir un effet de levier considérable sur d'autres sources de financement du développement (chapitre 11).

Il est inadmissible qu'autant de personnes vivent encore aujourd'hui sous le seuil de pauvreté dans les pays les moins avancés. Nous avons les moyens de les aider : nous devons donc mobiliser la volonté collective nécessaire pour le faire. Autrement, la pauvreté continuera de sévir, et la paix, la sécurité et la durabilité environnementale à l'échelle mondiale seront aussi menacées.

Source : Commission sur la croissance et le développement (2008), *Rapport sur la croissance : Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6507/449860PUB0Box3101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf?sequence=1>.

Enfin, les pays en développement doivent recevoir des informations de meilleure qualité sur l'éventail des sources de financement à leur disposition pour appuyer leurs programmes de développement. Améliorer la précision et l'exhaustivité des données notifiées à l'OCDE permettrait de dresser un tableau plus complet des financements concessionnels à l'appui du développement durable (encadré 2.2). Cette plus grande transparence permettrait en outre d'améliorer la redevabilité et de fournir au public, aux décideurs et à la communauté universitaire des données fiables sur lesquelles appuyer leurs débats, leurs décisions et leurs recherches. À cette fin, les Nations Unies et le CAD travaillent actuellement à l'élaboration d'un nouveau cadre élargi de financement du développement durable, qui prendra en compte le point de vue des apporteurs, mais aussi celui des destinataires (voir aussi chapitre 1, encadré 1.1).

Encadré 2.2. **Le financement concessionnel du développement consenti par des pays non membres du CAD**

Un nombre croissant de pays non membres du CAD proposent des financements assortis de conditions libérales qui pourraient être comptabilisés en tant qu'APD. On compte, parmi ces pays, des pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas au CAD (Chili, Estonie, Hongrie, Israël, Mexique et Turquie), des donateurs arabes (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar, notamment) et les « BRICS » (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Bien que les objectifs des programmes de coopération pour le développement, les instruments et les volumes concernés soient très variables (qu'il s'agisse d'apports financiers, d'échanges de connaissances et d'expérience, ou de fourniture de biens), leur finalité consiste toujours à encourager le développement durable et à faire reculer la pauvreté. La partie IV de ce *Rapport sur la coopération pour le développement* donne davantage de détails sur les programmes de coopération pour le développement de ces pays.

Il n'existe actuellement pas de statistiques exhaustives ou comparables à l'échelle internationale concernant les financements concessionnels consentis par la totalité des pays non membres du CAD, la majorité de ces derniers ne notifiant leurs données à aucune institution statistique internationale. Certains d'entre eux possèdent des systèmes statistiques nationaux qui fournissent des données intéressantes, mais leur format ne permet pas d'établir des comparaisons satisfaisantes avec les contributions des autres pays. Pour d'autres, on ne dispose que d'estimations vagues et incomplètes. Seuls 17 pays non membres du CAD notifient au CAD des données statistiques relatives au financement du développement, certains sous une forme agrégée, d'autres de manière très détaillée. En 2012, le montant des financements concessionnels accordés par ces pays à l'appui du développement s'est élevé à 6.5 milliards USD, contre 126.9 milliards pour les pays membres du CAD. Selon une estimation prudente de l'OCDE, les financements concessionnels destinés au développement accordés par des pays non membres du CAD ne notifiant pas leurs données à ce dernier se seraient élevés, en 2012, à 5.1 milliards USD.

Certains de ces pays accordent par ailleurs d'autres types de financements qui ne sont pas comptabilisables en tant qu'APD, tels que des prêts non concessionnels, des activités de coopération menées par le biais d'organismes confessionnels ou encore des fonds destinés à l'amélioration de la paix et de la sécurité.

Principales recommandations

- Profiter de l'opportunité qu'offre le débat sur l'après-2015 pour recentrer les volumes d'APD, les modalités de son acheminement et sa répartition, et l'orienter davantage vers les pays qui en ont le plus besoin afin d'en accroître l'efficacité.
- Assurer un suivi plus rigoureux de la mise en œuvre de l'objectif consistant à allouer à l'APD en faveur des pays les moins avancés entre 0.15 % et 0.20 % du RNB.

- Faire plus pour accroître l'effet de catalyseur du financement public du développement, notamment en appuyant la fourniture de biens publics mondiaux (voir chapitre 17) et en aidant les pays à revenu intermédiaire à surmonter les défis de la durabilité, de la pauvreté et des inégalités.
- Déterminer plus précisément à quel volume et à quelles formes d'APD les pays en développement accèdent réellement, et mieux appréhender l'efficacité de l'APD dans les différentes catégories de pays, comme les États fragiles ou les pays à revenu intermédiaire. Une telle analyse devrait au moins s'appuyer sur une évaluation de la composition sectorielle des dotations d'APD, de ses modalités (dons/prêts), et de la part de l'APD qui parvient réellement aux pays en développement.
- Acquérir une meilleure connaissance de la façon dont l'éventail des ressources extérieures disponibles, y compris les instruments de financement autres que l'APD et les financements concessionnels à l'appui du développement consentis par des pays non membres du CAD, contribue au développement.
- Continuer à assurer un suivi de l'endettement extérieur des pays en développement afin de veiller à ce que l'augmentation des prêts qui leur sont accordés ne rende insoutenable le poids de leur dette.

Notes

1. L'auteur souhaite remercier Piera Tortora et Fredrik Ericsson pour leurs contributions au présent chapitre. L'encadré 2.2 a été préparé par Willem Luijckx et Talita Yamashiro Fordelone, Direction de la coopération pour le développement, OCDE. Le chapitre est un extrait d'OCDE (2013c). Pour consulter l'analyse dans son intégralité, se reporter à ladite publication.
2. Les groupes de pays définis par la Banque mondiale sont les suivants : pays à faible revenu (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 035 USD) ; pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (RNB par habitant compris entre 1 036 et 4 085 USD) ; pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (RNB par habitant supérieur ou égal à 12 616 USD). Voir <http://data.worldbank.org/about/country-classifications>.
3. La liste d'États fragiles sur laquelle l'OCDE s'est appuyée pour établir son analyse du financement de ce type de pays n'est pas une liste officielle établie par le CAD. La définition des États fragiles n'est pas non plus officielle. Il s'agit de la compilation de deux autres listes : la liste harmonisée des situations de fragilité (*Harmonized list of fragile situations*) établie par la Banque mondiale/Banque africaine de développement/Banque asiatique de développement, et la liste des pays figurant dans les catégories « alert » et « warning » de l'Indice des pays défaillants établi par le Fonds pour la paix (<http://ffp.statesindex.org>).
4. Le fonds de la Banque mondiale pour les pays pauvres.
5. Les pays les moins avancés (PMA) peuvent également être classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), puisque la classification PMA ne tient pas uniquement compte du revenu (voir glossaire).
6. Les autres apports du secteur public (AASP) sont des transactions réalisées par le secteur public qui ne remplissent pas le cahier des charges de l'APD, soit parce que le développement n'est pas leur fin première, soit parce que leurs conditions d'allocation ne sont pas suffisamment préférentielles. Pour plus de détails, voir le chapitre 4.
7. L'élément de libéralité (ou élément don) résulte du calcul des conditions financières d'un engagement : taux d'intérêt, échéance et différé d'amortissement (délai prévu avant le premier remboursement du capital). Il évalue le degré de concessionnalité d'un prêt, exprimé comme la différence (en pourcentage) entre la valeur escomptée des remboursements et la valeur des remboursements qu'aurait obtenu le créancier dans le cadre d'un prêt consenti à un taux d'intérêt donné. Seuls les prêts présentant un élément de libéralité égal ou supérieur à 25 % peuvent être considérés comme de l'aide publique au développement (OCDE, 2014).

Références

- Agarwal, M. (2013), « Reshaping international institutions to achieve the MDGs », dans S. Kindornay et H. Besada (dir. pub.), *Multilateral Development Cooperation in a Changing Global Order*, Palgrave MacMillan, Londres.
- Banque mondiale (2013), *Online Country Overviews*, Banque mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/country.
- CEPALC (2012), *Middle-Income Countries: A Structural-Gap Approach*, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago, Chili.

- CNUCED (2012), *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- Commission sur la croissance et le développement (2008), *Rapport sur la croissance : Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, DC.
- FMI (2012), *Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Developing Countries*, Fonds monétaire international, Washington, DC
- Griffiths, J. (2013), « Development finance – where does it come from? », Eurodad, www.eurodad.org/Entries/view/1544219/2012/12/13/Development-finance-where-does-it-come-from.
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- Lomøy, J. (2013), « Vaincre la pauvreté grâce à une coopération pour le développement 'intelligente' », dans OCDE, *Coopération pour le développement 2013 : Mettre fin à la pauvreté*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2013-fr>.
- OCDE (2014), « Explanation of concepts used in concessionality and grant element calculations », DCD/DAC/STAT(2012)18/REV1, OCDE, Paris, 27 mars, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2012\)18/REV1&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2012)18/REV1&docLanguage=En).
- OCDE (2013a), « FDI in figures », OCDE, Paris, www.oecd.org/daf/inv/FDI%20in%20figures.pdf.
- OCDE (2013b), « Outlook on aid: Survey on donors' forward spending plans 2013-16 », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/aid-architecture/OECD%20Outlook%20on%20Aid%202013.pdf.
- OCDE (2013c), « The 'where' of development finance: Towards better targeting of concessional finance », DCD/DAC(2013)29, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2013\)29&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2013)29&docLanguage=En).
- OCDE (2013d), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- Sumner, A. (2010), *Global Poverty and the New Bottom Billion: What if Three-Quarters of the World's Poor Live in Middle-Income Countries?*, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.

PARTIE I
Chapitre 3

Le dynamisme croissant de la coopération Sud-Sud

par

Sachin Chaturvedi, Research and Information System for Developing Countries, Inde

La coopération Sud-Sud – échange de ressources, de technologies et de connaissances entre pays en développement – joue un rôle de plus en plus important dans la promotion du développement. Si les formes traditionnelles de coopération Sud-Sud (commerce, investissement et partage des technologies) sont toujours pertinentes et florissantes, de nouvelles approches se font jour et contribuent à modifier le paysage du financement du développement. La recherche de solutions susceptibles de mettre fin à la dépendance à l’égard de mécanismes financiers établis de longue date bat son plein : contrats bilatéraux d’échanges de devises, fonds d’affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, et naissance de nouvelles institutions financières. Ces évolutions prometteuses marquent l’avènement d’une nouvelle ère pour la coopération Sud-Sud impliquant une collaboration plus poussée, en particulier dans le domaine du financement international, qui ne peut que renforcer la capacité des pays à parvenir à un développement durable.

Ces dernières années, la coopération Sud-Sud¹ a beaucoup évolué et la collaboration s'est intensifiée dans un large éventail de secteurs – échanges, investissement, développement des technologies, etc. Allant plus loin que la coopération traditionnelle d'État à État, elle s'étend désormais au secteur privé, à la société civile et à d'autres acteurs non publics. Enfin, de nouvelles approches de financement se font jour, notamment les contrats d'échange de devises, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et de nouvelles banques de développement comme la Banque de développement des BRICS² et la Banque asiatique pour l'investissement dans les infrastructures. Si les pays en développement participent à des degrés variables à ce mouvement, ces initiatives incitent néanmoins à l'optimisme. Le présent chapitre décrit les dernières tendances qui se dégagent des activités de coopération Sud-Sud.

La coopération Sud-Sud remodèle le paysage du financement du développement

La hausse du volume de l'aide au développement consentie par les principaux bailleurs de fonds « du Sud » a pour effet d'accroître les flux de financement du développement à l'échelle mondiale. Par exemple, les dépenses du Brésil au titre de la coopération pour le développement sont passées de 160 millions USD en 2005 à près de 923 millions USD en 2012 (Milani, 2014 ; IPEA, 2014). La République populaire de Chine met en œuvre l'un des programmes de coopération pour le développement les plus importants parmi les pays du Sud ; elle a déjà consacré au total 41.08 milliards USD à des financements concessionnels, notamment des dons, des prêts sans intérêts et des prêts assortis de conditions libérales (Hong, 2011).

La Chine met en œuvre l'un des programmes de coopération pour le développement les plus importants parmi les pays du Sud, et a déjà consacré au total 41.08 milliards USD à des financements concessionnels.

Lors du 6^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des BRICS, organisé à Fortaleza au Brésil en juillet 2014, la Banque de développement des BRICS a été officiellement lancée sous l'appellation de Nouvelle banque de développement, avec une capitalisation initiale de 50 milliards USD³. Son objectif est de compléter les autres sources de financement du développement en mobilisant des moyens pour soutenir des projets d'infrastructure et de développement durable dans les BRICS et dans d'autres pays en développement. Les pays membres ont manifesté leur volonté de travailler ensemble pour promouvoir la croissance dans les pays du Sud, montrant ainsi qu'ils sont capables d'œuvrer à leur bénéfice mutuel et pour le bien collectif. Aujourd'hui, la Chine et la Fédération de Russie sont les deux seuls pays parmi les BRICS à enregistrer un solide excédent de la balance des opérations courantes. En plus des bons du Trésor américain, cette nouvelle banque de développement des BRICS représente à leurs yeux une possibilité d'investir cet excédent. Ce ne sera toutefois pas le cas d'autres pays comme l'Inde, par exemple, qui va investir dans la banque des capitaux empruntés (Roy, 2014). Les actionnaires et les membres de la banque seront nombreux et variés, et l'égalité de représentation sera assurée par le respect de principes fondamentaux, comme le fait d'assigner une voix à chaque membre.

Composé de pays qui en sont à des stades de développement différents et qui évoluent à des rythmes divers, le Sud ne constitue pas un groupe homogène. C'est pourquoi il s'agira d'une banque à structure participative, où les autres pays en développement seront encouragés à participer sur un pied d'égalité. Chaque membre détiendra une part égale du capital de la banque et si l'un d'entre eux investit davantage, les sommes correspondantes devront servir à octroyer des prêts et non à accroître sa participation dans la banque. De cette manière, la structure de la banque ne sera pas uniquement fondée sur le poids économique de ses membres ; son champ d'intervention s'en trouvera élargi au maximum, ce qui lui conférera une plus grande influence économique. En outre, seuls les pays en développement pourront devenir membres – aucun pays développé ou banque multilatérale de développement ne seront autorisés à devenir actionnaire de cette institution. Certes, l'adhésion de pays développés et de banques multilatérales de développement sous le contrôle de pays développés donnerait à la Banque des BRICS un pouvoir de levier plus puissant, du fait de la meilleure qualité de leur signature ; mais cette adhésion se ferait au prix d'une participation importante des pays développés qui leur conférerait un contrôle sur le nouvel organisme, et son image de banque du monde en développement, pour le monde en développement et par le monde en développement, s'en trouverait considérablement écornée (Roy, 2014).

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures sera dotée d'un capital initial de 50 milliards USD.

Parallèlement, la Chine prépare le terrain pour sa Banque asiatique d'investissement dédiée aux infrastructures, dont la mission principale sera de financer les infrastructures afin d'améliorer la connectivité régionale en Asie. Elle sera dotée d'un capital initial de 50 milliards USD (Shan, 2014). Selon la Chine, cette banque n'est pas destinée à concurrencer les institutions multilatérales traditionnelles comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque asiatique de développement. Si ces institutions ont également placé le développement des infrastructures au premier rang de leurs priorités, l'ouverture d'un nouveau canal permettant aux pays en développement de financer leurs besoins en infrastructures devrait offrir de nouvelles possibilités et de nouveaux espoirs de combler le déficit en ressources.

Le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud (Fonds IBSA) est un autre mécanisme financier original. Créé en 2004 pour chercher de nouvelles possibilités de contribuer à l'effort international de lutte contre la pauvreté et la faim (IBSA, 2004), il a recueilli près de 18 millions USD. Travaillant en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds finance des projets – principalement en Afrique – qui visent à lutter contre les inégalités sociales et économiques. Les priorités assignées au Fonds témoignent des objectifs que se sont fixés les trois pays fondateurs, allant de la promotion de la sécurité alimentaire à la lutte contre le VIH/sida et à l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; tous vont dans le sens des Objectifs du millénaire pour le développement (IBSA, 2011).

Les échanges de devises offrent de nouvelles possibilités porteuses d'avantages mutuels

La récente vague de contrats « d'échange de devises » (encadré 3.1 et tableau 3.1) renforce la coopération Sud-Sud en permettant à des pays en développement de bâtir de nouvelles relations économiques. Les échanges de devises contribuent à préserver le commerce bilatéral des aléas de la conjoncture financière mondiale.

La multiplication des échanges de devises entre pays d'Asie du Sud-Est est considérée par beaucoup comme une conséquence de l'Initiative de Chiang Mai lancée après la crise de 1997 en Asie de l'Est. Ayant attiré l'attention sur l'interdépendance des économies des pays en développement (West, 2014), cette initiative a évolué depuis pour donner lieu à un accord multilatéral d'échange de

Encadré 3.1. Les contrats d'échange de devises : explication

Les pays en développement concluent de plus en plus d'accords d'échanges de devises leur permettant de promouvoir les échanges commerciaux et l'investissement en monnaie locale. Dans la plupart des cas, les pays font des affaires dans leurs monnaies locales à des taux de change fixes prédéterminés, pour se prémunir contre l'érosion de la monnaie nationale en cas de déséquilibres commerciaux. Ainsi, les échanges de devises offrent une protection contre les chocs de liquidité internationaux et réduisent les coûts de transaction associés aux échanges bilatéraux entre entreprises nationales.

Par exemple, le ministère indien du Commerce a établi une liste de 23 pays avec lesquels l'Inde peut conclure des accords d'échange de devises. Il s'agit de pays exportateurs et non exportateurs de pétrole, notamment l'Afrique du Sud, l'Angola, la Fédération de Russie, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, Oman, la Thaïlande et le Venezuela.

L'Inde a également aidé le Bhoutan à surmonter une crise monétaire fin 2013 lorsqu'un brusque gonflement des importations de produits indiens a conduit à une sévère diminution des réserves de ce pays en roupies indiennes (*The Economic Times*, 2013). Le gouvernement indien a consenti un prêt assorti de conditions libérales d'un montant de 10 milliards INR via sa ligne de crédit pour désamorcer la crise. Le Bhoutan a également profité de l'accord d'échange de devises signé entre les deux pays en 2013 pour emprunter 5 milliards INR (Reserve Bank of India, 2013).

Tableau 3.1. Quelques accords récents d'échange de devises Sud-Sud

	Partenaires bilatéraux	Dispositions monétaires
2011	Chine-Thaïlande	70 milliards CNY/320 milliards THB
2011	Corée du Sud-Chine	64 000 milliards KRW/60 milliards CNY
2012	Chine-Malaisie	180 milliards CNY/90 milliards MYR
2013	Chine-Brésil	190 milliards CNY/60 milliards BRL
2013	Corée du Sud-Malaisie	5 000 milliards KRW/15 milliards MYR
2013	Corée du Sud-Émirats arabes unis	5 800 milliards KRW/20 milliards AED
2014	Corée du Sud-Indonésie	10 700 milliards KRW/115 000 milliards IDR

Sources : Bank of Thailand (2011), « The establishment of a bilateral local currency swap agreement between the People's Bank of China and the Bank of Thailand », communiqué de presse, 22 décembre, Bank of Thailand ; *Financial Times* (2011), « South Korea doubles currency swap deal with China », *Financial Times*, 26 octobre 2011 ; Bank Negara Malaysia (2012), « Bilateral currency swap arrangement agreement with the People's Bank of China », déclaration à la presse, 8 février, Bank Negara Malaysia ; Bank Negara Malaysia (2013), « Bilateral currency swap arrangement with Bank of Korea », déclaration à la presse, 20 octobre, Bank Negara Malaysia ; Banco Central do Brasil (2013), « The Central Bank of Brazil and the People's Bank of China establish a currency swap agreement », communiqué de presse, 26 mars, Banco Central do Brasil ; Bank Indonesia (2014), « Bilateral local currency swap arrangement with the Bank of Korea », communiqué de presse, 6 mars, Bank Indonesia ; Bank of Korea (2013), « The Bank of Korea and Central Bank of the United Arab Emirates announce the establishment of a KRW/AED Swap Arrangement », communiqué de presse, 13 octobre, Bank of Korea.

devises entre les dix membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)⁴, la République populaire de Chine (y compris Hong Kong, Chine), le Japon et la Corée du Sud. Elle s'appuie sur des réserves de change qui représentaient initialement 120 milliards USD et dont le montant a doublé pour atteindre 240 milliards USD en 2012.

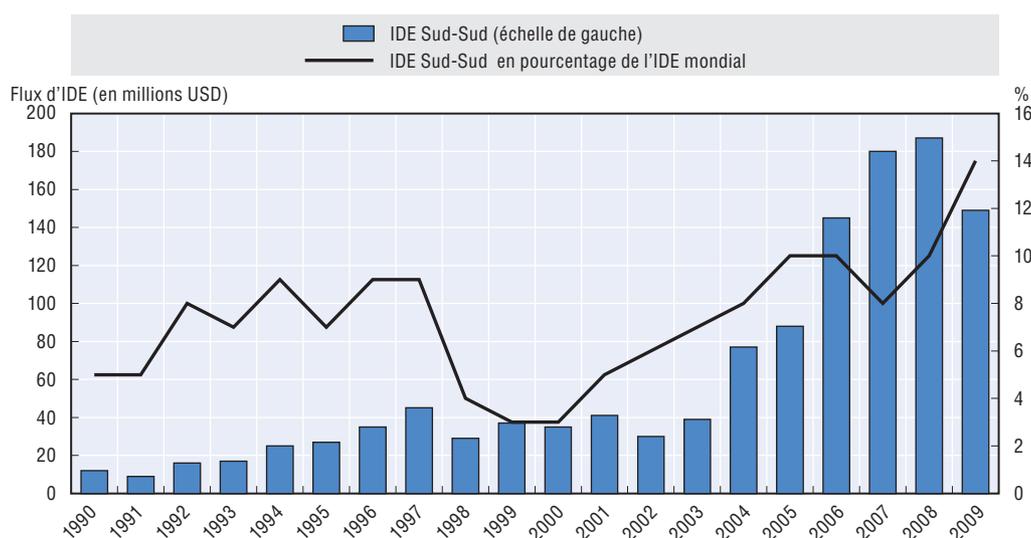
L'augmentation des flux d'investissement Sud-Sud témoigne d'un approfondissement de l'intégration économique

Traditionnellement, les investissements directs à l'étranger des pays en développement sont faibles par rapport à ceux qui proviennent des pays développés, mais cette tendance semble s'inverser. La part des pays en développement dans les investissements directs à l'étranger à l'échelle mondiale a été multipliée par cinq au cours des trente dernières années – passant de 6 % en 1980 à 31 % en 2012 (CNUCED, 2013a ; et voir chapitre 5).

Les flux d'investissement direct étranger Sud-Sud connaissent une croissance annuelle moyenne de 21 %.

Si le volume relatif des investissements directs à l'étranger des pays en développement reste modeste, ces fonds sont néanmoins de plus en plus utiles pour promouvoir la croissance économique dans les pays du Sud. L'une de leurs plus intéressantes caractéristiques est d'être en grande partie destinés à d'autres pays en développement. Ainsi, la croissance économique rapide que connaissent certains pays en développement peut profiter à d'autres pays du Sud. Les flux d'IDE Sud-Sud croissent à un rythme annuel de 21 % (graphique 3.1).

Graphique 3.1. Croissance de l'investissement direct à l'étranger Sud-Sud, 1990-2009



Source : Calculs de l'auteur à partir des statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, <http://unctad.org/en/pages/Statistics.aspx> (consulté le 20 mai 2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185387>

La valeur globale des sorties d'IDE des BRICS a grimpé en flèche, passant de 7 milliards USD en 2000 à 126 milliards USD en 2012, et près de 58 % étaient destinées à des pays en développement (chapitre 5). En outre, 43 % des investissements directs à l'étranger des BRICS en direction de pays en développement avaient un caractère infrarégional (CNUCED, 2013b).

La coopération Sud-Sud porte aussi sur les compétences et les échanges commerciaux, pas seulement sur les questions financières

La coopération Sud-Sud prend diverses formes, autres que financières. Elle contribue à élargir le champ de la coopération pour le développement et à en enrichir la nature, en permettant aux apporteurs de dépasser les concepts de développement des ressources humaines uniquement centrés sur des programmes de formation. Dans des économies émergentes comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde, les progrès réalisés ont contribué à renforcer les efforts de coopération pour le développement, introduisant de nouvelles modalités qui ont ouvert des perspectives à d'autres pays en développement. Par exemple, en 2008, l'Inde a lancé son programme de préférence douanière et d'exemption de droits de douane pour les pays les moins avancés (Duty Free Tariff Preference for Least Developed Countries) qui prévoyait des réductions de droits de douane sur cinq ans (2008-12). Ce programme est ouvert à 49 pays parmi les moins avancés (dont 34 pays d'Afrique). La Chine comme l'Inde accordent des crédits acheteurs préférentiels pour promouvoir

l'investissement dans les secteurs productifs de leurs pays partenaires ; ces crédits créent une situation avantageuse pour les fournisseurs comme pour les partenaires au développement, car les biens, services, matériels et outillages ainsi que les services de consultants sont exportés vers les pays partenaires dans le cadre d'accords fondés sur les principes de l'avantage mutuel.

Cela ne veut pas dire que les programmes de renforcement des capacités, de formation et de bourses n'ont pas gardé leur importance ; de fait, ils connaissent un essor remarquable. Par exemple, le programme indien de coopération économique et technique, appelé *Indian Technical & Economic Cooperation Programme* (ITEC), principal programme de bourses d'étude et de bourses de perfectionnement de l'Inde lancé en 1964, a commencé par offrir 1 400 bourses à des étudiants d'autres pays en développement ; aujourd'hui, ce programme octroie plus de 10 000 bourses d'étude chaque année à des étudiants venant de 167 pays. La Chine forme aussi plus de 15 000 étudiants étrangers chaque année. Les domaines sur lesquels portent ces programmes – par exemple informatique, statistiques, comptabilité, enquêtes sectorielles, aviation civile, téléphonie, pêche, procédures législatives et technologie dans l'industrie textile – témoignent des nouveaux points forts de ces pays.

Le commerce Sud-Sud a vu sa part dans le commerce mondial augmenter, passant de 8 % en 1980 à 27 % en 2010, tandis que les échanges Nord-Sud diminuaient.

Les échanges commerciaux entre les pays en développement offrent également de nouvelles possibilités de croissance économique qui s'affranchissent des restrictions commerciales imposées par les pays développés. La part des échanges Sud-Sud dans le commerce mondial a augmenté, passant de 8 % en 1980 à 27 % en 2010 ; au cours de la même période, les échanges Nord-Sud ont reculé, passant de 46 % à moins de 30 % (PNUD, 2013).

Faute de gisements nationaux d'innovation analogues à ceux qui existent dans les pays développés, les pays en développement se sont jusqu'ici appuyés fortement sur les importations de biens d'équipement (par exemple, machines, outils, ordinateurs et autres matériels utilisés pour produire des biens destinés à la vente). Jusqu'au milieu des années 90, les pays développés ont été la source privilégiée de produits manufacturés à forte intensité de compétences ; grâce à ces importations, les pays en développement ont été en mesure d'acquérir des connaissances et d'innover⁵.

Les échanges de biens d'équipement entre pays en développement ont augmenté régulièrement (de 35 % en 1995 à 54 % en 2010)⁶, ce qui témoigne de la montée en puissance des relations commerciales Sud-Sud depuis la fin des années 90. En particulier, les pays en développement d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont consolidé leurs liens commerciaux avec les autres pays en développement, et la plupart de leurs importations de biens manufacturés de haute technologie⁷ proviennent désormais de ces pays (65 % et 55 %, respectivement). Les autres pays ont également réduit leur dépendance à l'égard des pays développés pour leurs importations de produits high-tech.

En 2010, les pays en développement ont exporté 62 % de leurs produits manufacturés de haute technologie vers d'autres pays en développement (voir note 6). Cet essor des exportations high-tech Sud-Sud peut s'expliquer par l'effet conjugué des retombées technologiques des importations de produits de haute technologie décrites ci-dessus et par la libéralisation des échanges, la baisse des droits de douane et la levée des restrictions quantitatives sur les biens d'équipement importés. En conséquence, plusieurs pays en développement ont réussi à diversifier leur base de production au profit des industries manufacturières et des services, aux dépens des exportations primaires traditionnelles. Cependant, cette évolution est encore en grande partie le fait d'un petit groupe de pays en développement.

La société civile renforce la coopération Sud-Sud

Certaines organisations de la société civile (OSC) du Sud jouent désormais un rôle dynamique dans d'autres pays en développement que le leur. Elles ont accru leur expertise dans des secteurs clés allant de la santé, l'eau, l'assainissement et la microfinance au renforcement des capacités et à la formation. Les OSC œuvrent au niveau local et élaborent souvent des approches novatrices à fort impact. La mobilisation politique de la société civile et sa participation aux activités de coopération Sud-Sud se sont beaucoup développées, et les pays du Sud considèrent à présent la société civile comme un important acteur du développement, et non plus seulement comme un sous-traitant.

Les nouveaux apporteurs de coopération pour le développement du Sud, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde, associent activement leur société civile à la promotion du développement pour tous. Par exemple, la politique de l'Inde en matière de coopération pour le développement et de coopération économique privilégie les canaux bilatéraux mais reconnaît aussi le rôle d'acteur du développement joué par la société civile, aux côtés duquel le partenaire au développement lui-même devrait s'engager (Vaes et Huyse, 2013). Au Bangladesh, le BRAC (anciennement Bangladeshi Rural Advancement Committee), plus grande organisation à but non lucratif du monde en développement, met l'accent sur les soins médicaux aux populations à faible revenu. Il a élaboré une approche globale de lutte contre la pauvreté qui s'appuie sur le microcrédit, l'éducation, les services de santé, la création d'emplois et la formation aux droits de l'homme dans les pays du Sud. De même, les OSC brésiliennes sont de plus en plus présentes en Afrique où elles intensifient leur coopération. Une étude consacrée aux efforts du Brésil en matière de développement international laisse penser qu'« un nombre croissant d'organismes publics brésiliens ou d'organisations de la société civile de toutes sortes ont intégré les projets à l'étranger dans leurs activités de base » (Tomlinson, 2013). Les OSC et les organisations sociales brésiliennes jouent également un rôle important en assurant la prise en compte des demandes des petits exploitants dans la politique générale des gouvernements.

L'équité et l'avantage mutuel sont les fondements de la coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud continue d'évoluer tant en ce qui concerne l'ampleur des apports que les modalités d'acheminement. La récente embellie économique qu'ont connue les pays émergents leur permet de soutenir le développement d'autres pays et d'apporter des solutions pertinentes. Pour élargir et pérenniser cette coopération, les partenaires devraient continuer de respecter les deux principes de base que sont l'équité et l'avantage mutuel. En particulier, les économies émergentes devront accorder une plus grande attention au principe d'équité afin de conserver et diffuser sur la durée l'esprit de la coopération Sud-Sud. Il faut veiller à ce que ces partenariats soient équilibrés et profitent à toutes les parties, et à ce que les avantages soient partagés par l'ensemble des partenaires au développement.

Principales recommandations

- Continuer d'adhérer aux principes de partenariat que sont l'équité et l'avantage mutuel pour développer et pérenniser la coopération Sud-Sud.
- Soutenir les échanges entre les pays en développement comme moyen essentiel d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance économique.
- Permettre à davantage de pays en développement de diversifier leur base de production au profit des industries manufacturières et des services, aux dépens des exportations primaires traditionnelles.
- Reconnaître le rôle clé des organisations de la société civile dans la coopération Sud-Sud.

Notes

1. Échange de ressources, de technologies et de connaissances entre pays en développement, également appelés « pays du Sud ».
2. Les BRICS sont : le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.
3. La décision de créer une Banque de développement des BRICS a été prise lors du 5^e Sommet des BRICS tenu à Durban, en Afrique du Sud, en mars 2013.
4. L'ASEAN est une organisation politique et économique regroupant dix pays d'Asie du Sud-Est : le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, le Myanmar, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. Ses objectifs sont notamment de promouvoir la croissance économique, le progrès social, l'évolution socioculturelle, la protection de la paix et la stabilité dans la région, et de donner à ses pays membres la possibilité de régler pacifiquement leurs différends.
5. Prebisch (1959) a été l'un des premiers à indiquer que les pays en développement pouvaient réaliser des gains importants en intégrant leurs marchés nationaux et en produisant des biens manufacturés compétitifs.
6. Calculs établis par l'auteur à partir des statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, <http://unctad.org/en/pages/Statistics.aspx> (consulté le 20 mai 2014).
7. Expression utilisée dans le présent chapitre pour désigner les biens manufacturés à fort coefficient de technologie et de qualification.

Références

- Banco Central do Brasil (2013), « The Central Bank of Brazil and the People's Bank of China establish a currency swap agreement », communiqué de presse, 26 mars, Banco Central do Brasil.
- Bank Indonesia (2014), « Bilateral local currency swap arrangement with the Bank of Korea », communiqué de presse, 6 mars, Bank Indonesia.
- Bank of Korea (2013), « The Bank of Korea and Central Bank of the United Arab Emirates announce the establishment of a KRW/AED Swap Arrangement », communiqué de presse, 13 octobre, Bank of Korea.
- Bank Negara Malaysia (2013), « Bilateral currency swap arrangement with Bank of Korea », déclaration à la presse, 20 octobre, Bank Negara Malaysia.
- Bank Negara Malaysia (2012), « Bilateral currency swap arrangement agreement with the People's Bank of China », déclaration à la presse, 8 février, Bank Negara Malaysia.
- Bank of Thailand (2011), « The establishment of a bilateral local currency swap agreement between the People's Bank of China and the Bank of Thailand », communiqué de presse, 22 décembre, Bank of Thailand.
- Chaturvedi, S. (2011), « Development cooperation: Contours, evolution and scope », dans Chaturvedi et al. (dir. pub.), *Development Cooperation and Emerging Powers: New Patterns or Old Partners?*, Zed Books, Londres.
- CNUCED (2013a), *Rapport sur l'investissement dans le monde*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- CNUCED (2013b), *Global Investment Trends Monitor: The Rise of the BRICS*, édition spéciale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- Financial Times (2011), « South Korea doubles currency swap deal with China », *Financial Times*, 26 octobre 2011.
- Hong, Z. (2011), « China's evolving aid landscape: Crossing the river by feeling the stones », dans Chaturvedi et al. (dir. pub.), *Development Cooperation and Emerging Powers: New Patterns or Old Partners?*, Zed Books, Londres.
- IBSA (2011), *Tshwane Declaration*, 5^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, IBSA Dialogue Forum.
- IBSA (2006), *Brasilia Declaration*, 1^{er} Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, Déclaration conjointe, IBSA Dialogue Forum.
- IBSA (2004), « 59th UNGA Meeting Communiqué », communiqué de presse, IBSA Dialogue Forum.
- IPEA (2014), *Brazilian Cooperation for International Development 2010*, Institute of Applied Economic Research, Brasilia.
- Milani, C.R.S. (2014), « Definition, measurement, evaluation and institutional design of international development cooperation: The case of Brazil », *BRICS Academic Forum 2014: Thematic Discussion on BRICS International Development Cooperation*, 17-19 mars 2014, Rio de Janeiro.
- PNUD (2013), *Rapport sur le développement humain 2013 : L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Prebisch, R. (1959), « Commercial policies in underdeveloped countries », *American Economic Review*, vol. 49, pp. 251-73.

- Reserve Bank of India (2013), « RBI signs Currency Swap Agreement with Royal Monetary Authority of Bhutan », communiqué de presse, 8 mars 2013, Reserve Bank of India, Mumbai.
- Research and Information System for Developing Countries (RIS) (2014), « Features of South-South cooperation and global dynamics », *FIDC Policy Brief No. 1*, RIS, New Delhi.
- Roy, R. (2014), « India's goals at the BRICS bank », *Livemint*, 7 avril 2014, www.livemint.com/Opinion/53Gua0HycnNekwA703Fzjf/Indias-goals-at-the-BRICS-bank.html.
- Shan, H. (2014), « China-led Asian Infrastructure bank in the making », *China.org.cn*, 11 avril 2014, www.china.org.cn/business/2014-04/11/content_32066259.htm.
- The Economic Times* (2013), « Indian support helped Bhutan to overcome its foreign currency reserve crisis », *The Economic Times*, 18 décembre 2013.
- Tomlinson, B. (2013), *Working with Civil Society in Foreign Aid: Possibilities for South-South Cooperation?*, PNUD, Chine.
- Vaes, S. et H. Huyse (2013), *New Voices on South-South Cooperation between Emerging Powers and Africa: African Civil Society Perspectives*, KU Leuven, Belgique.
- West, J. (2014), « Chiang Mai initiative: An Asian IMF? », Asian Century Institute, <http://asiancenturyinstitute.com/economy/248-chiang-mai-initiative-an-asian-imf>.

PARTIE I

Chapitre 4

Le potentiel grandissant des autres apports du secteur public à l'appui du développement

par

Alexander Klein, Cécile Sangaré et Giovanni Maria Semeraro,
Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Le paysage du financement du développement a profondément évolué au cours des deux dernières décennies, marquées par un recul du poids relatif de l'aide publique au développement (APD) par rapport aux autres sources de financement extérieur accessibles à bon nombre de pays en développement. Depuis 2008, les « autres apports du secteur public » (c'est-à-dire les apports autres que l'APD) octroyés à des conditions proches de celles du marché et/ou à des fins commerciales par des organismes publics de pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et par des organisations multilatérales, représentent en moyenne un tiers du total des apports du secteur public destinés aux pays en développement. Ce chapitre décrit l'évolution récente de ces autres apports du secteur public, ainsi que les possibilités qu'ils offrent et leur impact sur le développement. Les institutions financières internationales sont les principaux apporteurs de financements concessionnels à l'appui du développement, lesquels représentaient près des deux-tiers de leurs opérations en 2012, dont plus de 95 % dirigés vers des pays à revenu intermédiaire. Les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, bien qu'ils aient une finalité commerciale, peuvent également contribuer au financement de grands projets dans les pays en développement. À l'heure où les pays en développement recherchent des ressources financières extérieures, ils méritent de retenir davantage l'attention.

Jusqu'à une date récente, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE concentrait sur l'APD ses recommandations d'action en matière de coopération pour le développement, et se préoccupait peu des autres apports du secteur public¹ dirigés vers les pays en développement, même si ceux-ci étaient susceptibles d'avoir un impact sur le développement. Depuis 2008, les autres apports du secteur public représentent en moyenne un tiers de la totalité des apports du secteur public (financements octroyés à des pays en développement par des institutions publiques de pays membres du CAD et par des organisations multilatérales ; voir graphique 2.1, chapitre 2).

Le potentiel qu'offrent les autres apports du secteur public à l'appui de développement a été plutôt mésestimé.

Depuis le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (voir glossaire), les autres sources de financement que l'aide publique au développement retiennent de plus en plus l'attention dans les discussions sur les ressources extérieures à l'appui du développement. Celles-ci s'intensifient à la faveur des efforts déployés pour élaborer un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable destiné à remplacer les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui arriveront à échéance en 2015. L'élargissement du débat sur le financement du développement fait écho à l'évolution rapide du paysage du financement du développement depuis l'adoption des OMD, et au fait que de nombreux pays, en particulier dans le groupe des pays à revenu intermédiaire, ont désormais accès à une palette bien plus large de sources de financement (intérieures ou internationales, publiques ou privées). De plus, le volume de l'investissement privé dans les pays en développement s'est contracté sous l'effet de la crise financière mondiale, ce qui a entraîné une augmentation de la demande d'instruments d'atténuation des risques permettant de débloquer l'investissement privé et d'améliorer l'accès aux financements (voir chapitres 11 et 12).

Ce chapitre décrit comment les autres apports du secteur public s'intègrent dans ce paysage en mutation, et analyse tout particulièrement les financements non concessionnels à l'appui du développement du secteur privé qui proviennent d'institutions nationales et internationales de financement du développement (encadré 4.1). Il passe également en revue les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, qui peuvent eux aussi contribuer au financement de grands projets dans des secteurs clés de l'économie des pays en développement.

Encadré 4.1. **Les institutions de financement du développement**

Les institutions nationales et internationales de financement du développement sont des banques ou des filiales spécialisées dans le développement mis en place pour soutenir le développement du secteur privé dans les pays en développement. Elles sont généralement détenues en majorité par les gouvernements nationaux et financent leur capital à partir de financements nationaux ou internationaux, ou bien bénéficient de garanties d'État. Cela garantit leur solvabilité, ce qui leur permet de lever des sommes importantes sur les marchés internationaux de capitaux et fournir des financements à des conditions très concurrentielles.

Les **institutions nationales ou bilatérales de financement du développement** sont soit des institutions indépendantes, telles que la Société néerlandaise pour le financement du développement (FMO), soit des filiales de grandes banques bilatérales de développement, telle que la Société allemande d'investissement et de développement (DEG), qui fait partie de la banque allemande de développement KfW. Toutes deux font partie des plus grandes institutions de financement du développement dans le monde.

Les **institutions multilatérales de financement du développement** sont les branches « secteur privé » des institutions financières internationales qui ont été établies par plus d'un pays et sont donc soumises au droit international. Leurs actionnaires sont généralement les gouvernements nationaux, mais peuvent aussi parfois inclure d'autres institutions internationales ou privées. Ces institutions financent des projets à l'appui du secteur privé par le biais principalement de prises de participations, de prêts à long terme et de garanties. Elles ont généralement une plus ample capacité de financement que les banques de développement bilatérales et agissent comme un forum pour une coopération intergouvernementale plus étroite. Les principales institutions financières internationales ayant une branche « secteur privé » sont le Groupe de la Banque mondiale, à travers la Société financière internationale (SFI), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque islamique de développement (BIsD).

Les autres apports du secteur public gagnent du terrain dans le paysage du financement du développement

Depuis la crise financière mondiale de 2008, les financements non concessionnels dispensés par des institutions nationales et internationales de financement du développement, ainsi que par d'autres acteurs de la coopération pour le développement concentrant leur effort sur le développement du secteur privé, jouent un rôle essentiel de catalyseur de l'investissement privé, et offrent le moyen de combler une partie des besoins de financement, en particulier dans les domaines des infrastructures et des échanges.

En outre, nombre d'institutions de financement du développement alimentent de plus en plus souvent des fonds d'investissement afin de soutenir le développement du secteur privé et de compenser la pénurie d'investissements privés dans les pays en développement.

Les dispositifs publics de garanties pour le développement ont mobilisé plus de 15 milliards USD de financements privés entre 2009 et 2011.

Les dispositifs de garanties² (à visées commerciales ou de promotion du développement) ont également joué un rôle déterminant en limitant les effets de la crise sur le financement des échanges commerciaux et l'accès aux liquidités, ce qui a favorisé le lancement de projets relatifs au développement dans des pays en développement. Selon une étude récente du CAD, les garanties accordées pour le développement ont mobilisé plus de 15 milliards USD d'apports du secteur privé orientés vers/utilisés dans des pays en développement entre 2009 et 2011 (Mirabile et al., 2013 ; voir également chapitre 11).

Nombre de pays non membres du CAD sont également d'importants apporteurs de coopération pour le développement depuis des décennies (voir encadré 2.2, chapitre 2). Parmi ceux-ci figurent les BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud – ainsi que des pays apporteurs de financements islamiques (voir explications au chapitre 11)³. L'intervention de ces acteurs libère une source de financement intéressante pour bon nombre de pays (à titre d'exemple, les apports des BRICS aux pays en développement ont représenté plus de 4 milliards USD en 2012). Au cours de la décennie écoulée, le nombre des partenaires au développement a rapidement augmenté ; dans certains cas, le volume de leurs apports de coopération pour le développement est désormais supérieur à celui de certains membres du CAD. Certains de ces pays contribuent en particulier à la transformation du paysage du financement du développement en adoptant des stratégies et des modalités de coopération différentes, comme la coopération Sud-Sud (voir chapitre 3).

La communauté du développement considère de plus en plus les investisseurs institutionnels publics comme des sources possibles d'investissement à long terme dans les pays en développement (voir chapitre 6). Citons à titre d'exemple les fonds souverains, qui sont des fonds d'investissement détenus par un État investissant, à l'échelle mondiale, dans des actifs financiers notamment (actions, obligations, biens immobiliers, métaux précieux, etc.), ou réalisant d'autres types de placements, notamment dans des fonds de capital-investissement ou d'arbitrage. Leur création répond à un objectif de préservation des ressources du pays pour les générations futures, ou de stabilisation des recettes budgétaires et/ou des recettes en devises, et à un objectif d'équilibre macroéconomique. Le total des actifs gérés par les fonds souverains a rapidement augmenté ces dernières années pour atteindre le chiffre sans précédent de 6 100 milliards USD fin 2013.

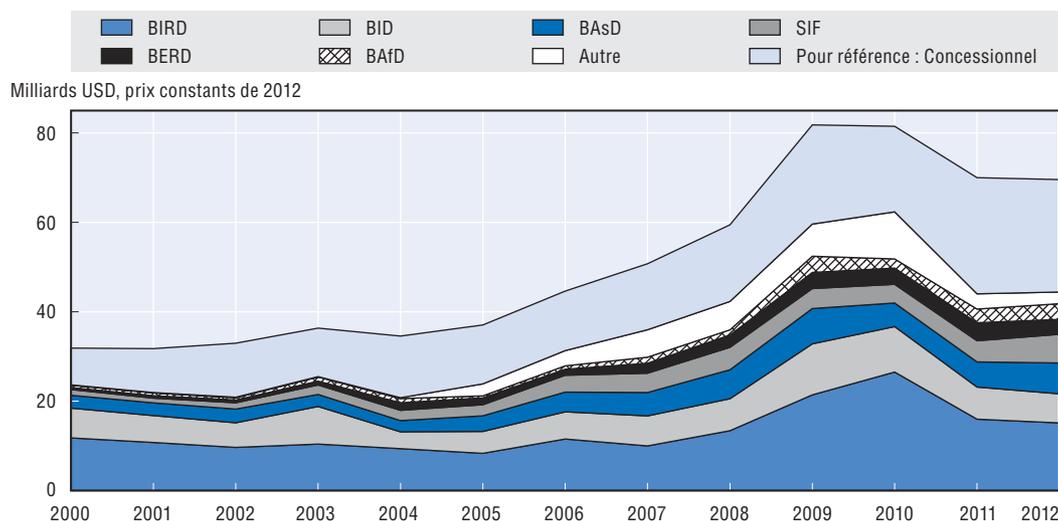
Les institutions financières internationales sont de loin les plus gros apporteurs d'autres apports du secteur public

Les institutions financières internationales peuvent offrir aux pays en développement des financements assortis ou non de conditions libérales, en fonction du groupe de revenu auquel appartient chaque pays (voir chapitre 2). En 2012, ces deux types de financement ont représenté 70 milliards USD (versements bruts), soit une légère progression au regard de l'année précédente, après avoir accusé un net recul par rapport aux chiffres record enregistrés en 2009 et 2010 (graphique 4.1). Le Groupe de la Banque mondiale⁴ et les banques régionales de développement sont, en volume, les principaux apporteurs de financement multilatéral du développement.

Les financements concessionnels consentis par les institutions financières internationales (c'est-à-dire les apports assimilables à de l'APD) – revêtant la forme de dons ou de prêts assortis de conditions très libérales – sont essentiellement dirigés vers les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, tandis que les financements non concessionnels (ou autres apports du secteur public) vont généralement à des pays à revenu intermédiaire. Ces institutions disposent d'un large éventail de formules de financement au titre des opérations non concessionnelles, qui leur permet d'élargir leur offre en s'affranchissant des dispositifs classiques de financement du développement pour s'ouvrir à des instruments tels que des prêts à des conditions proches de celles du marché (prêts syndiqués notamment), des financements mezzanine, des prises de participation, des instruments d'atténuation des risques (garanties, par exemple), des crédits commerciaux, et l'acquisition de parts

Graphique 4.1. Part des financements non concessionnels dans le total des opérations des institutions financières internationales, entre 2000 et 2012

Versements bruts, en milliards USD, à prix constants de 2012



Note : BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; BID : Banque interaméricaine de développement ; BAsD : Banque asiatique de développement ; SIF : Société financière internationale ; BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; BAfD : Banque africaine de développement. La BIRD et la SIF font partie du Groupe de la Banque mondiale.

Sources : OCDE (2012), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-en> ; OCDE (2011a), « Statistiques détaillées de l'aide. APD – Aide publique au développement : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-en> ; OCDE (2011c), « Statistiques détaillées de l'aide. Autres apports du secteur public (AASP) : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00075-en>.

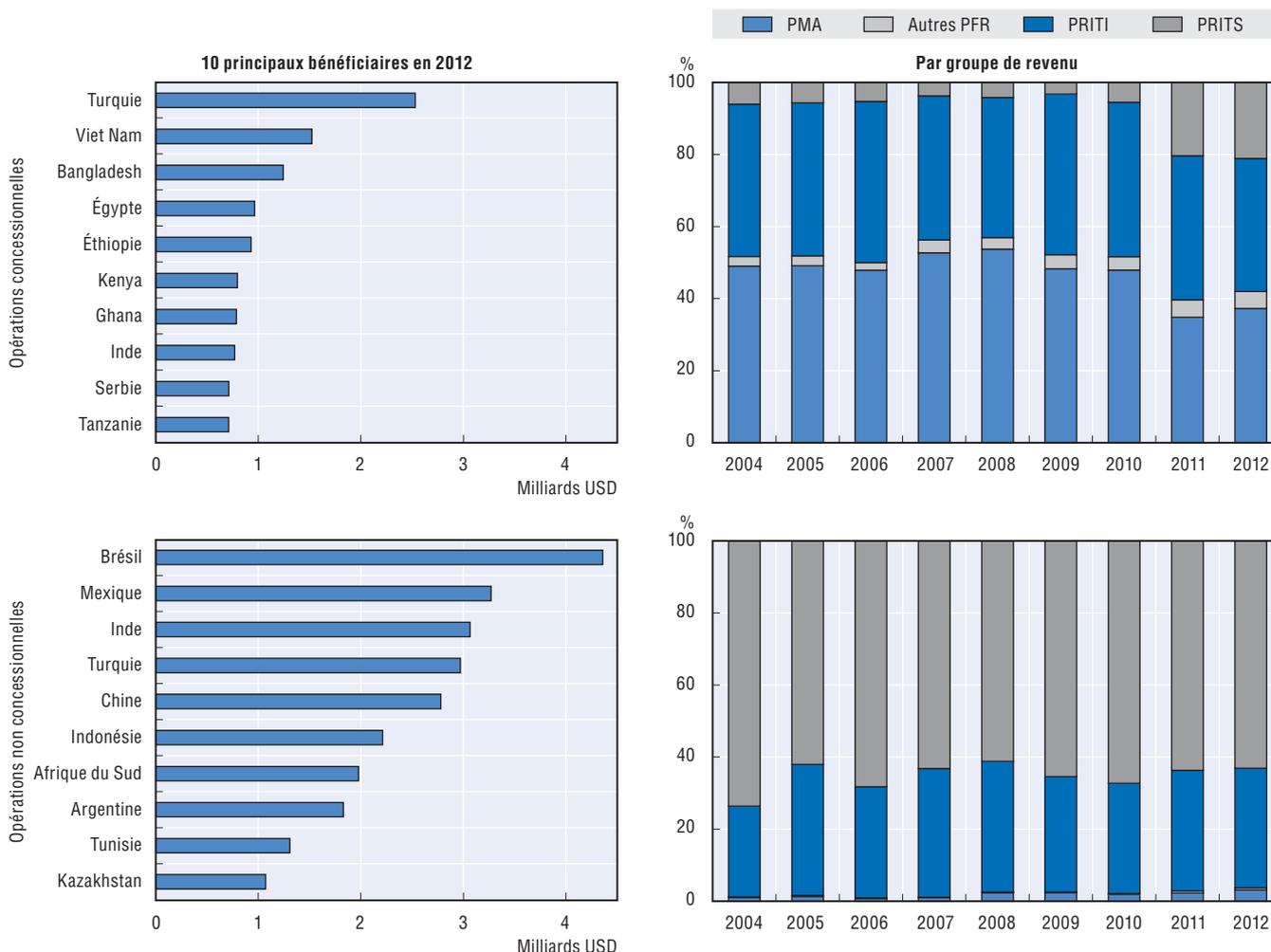
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185399>

dans des fonds d'investissement (tous ces termes sont expliqués dans le chapitre 11 ou dans le glossaire). Un troisième type de financement est proposé par les institutions financières internationales : il s'agit des « financements mixtes » associant une composante concessionnelle et une composante non concessionnelle dans le but d'assouplir les conditions et modalités du dispositif de financement final (taux d'intérêt moins élevés, durée du prêt ou période de remboursement plus longue, par exemple). Les financements mixtes représentent une part croissante des portefeuilles de certaines institutions financières internationales (par exemple, la Société financière internationale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et des banques régionales de développement comme la BID).

En 2012, les financements non concessionnels ont représenté près des deux tiers du total des financements accordés par les institutions financières internationales, et plus de 95 % de ces ressources sont allées à des pays à revenu intermédiaire. Le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Turquie et la République populaire de Chine en ont été les principaux bénéficiaires puisqu'ils ont reçu 16.4 milliards USD au total (graphique 4.2). La BIRD et la BAsD ont été les premiers pourvoyeurs multilatéraux de financements non concessionnels, avec respectivement 15.1 milliards USD et 6.9 milliards USD en 2012 (tableau 4.1). Les financements non assortis de conditions libérales octroyés par des institutions financières internationales ont été pour la plupart (77 %) consacrés à des projets d'infrastructure dans les secteurs économique (transport, énergie, etc.) et social (santé, approvisionnement en eau et assainissement notamment) (graphique 4.3).

Graphique 4.2. Ventilation géographique des opérations des institutions financières internationales, en 2012

Versements bruts, en milliards USD



Note : PMA : pays les moins avancés ; Autres PFR : autres pays à faible revenu ; PRITI : pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS : pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Sources : OCDE (2012), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données). <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-en> ; OCDE (2011a), « Statistiques détaillées de l'aide. APD – Aide publique au développement : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-en> ; OCDE (2011c), « Statistiques détaillées de l'aide. Autres apports du secteur public (AASP) : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00075-en>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185405>

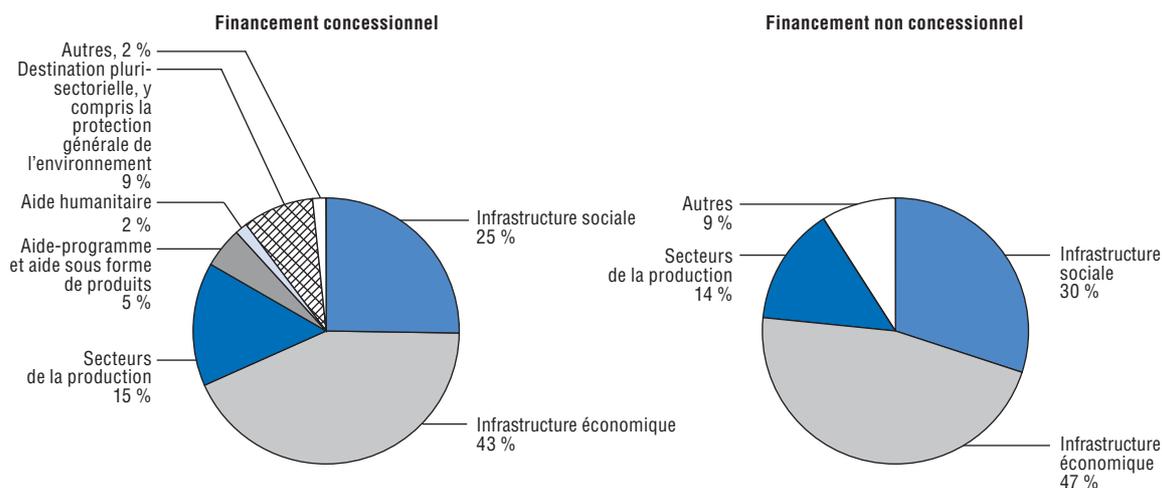
Tableau 4.1. **Financements non concessionnels émis par des institutions financières internationales, en 2012**

Versements bruts

Institutions financières internationales	Financements non concessionnels, en milliards USD	% des financements totaux
Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ Association internationale de développement	15.14	60
Banque asiatique de développement	6.90	79
Banque interaméricaine de développement	6.51	80
Société financière internationale	6.41	100
Banque africaine de développement	3.51	65
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	3.34	100
Banque islamique de développement	1.30	82
Banque européenne d'investissement	0.76	11
Fonds OPEP pour le développement international	0.45	60
Fonds international de développement agricole	0.06	10
Banque de développement des Caraïbes	0.04	36

Sources : OCDE (2012), Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide, Statistiques de l'OCDE sur le développement international (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-en> ; OCDE (2011a), « Statistiques détaillées de l'aide. APD – Aide publique au développement : Versements », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-en> ; OCDE (2011c), « Statistiques détaillées de l'aide. Autres apports du secteur public (AASP) : Versements », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00075-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188750>

Graphique 4.3. **Ventilation sectorielle des opérations des institutions financières internationales, en 2012, engagements**

Sources : OCDE (2012), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-en> ; OCDE (2011b), « Statistiques détaillées de l'aide. Engagements bilatéraux par secteur », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00073-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185417>

En 2012, plus de 95 % des financements non concessionnels accordés par les institutions financières internationales sont allés à des pays à revenu intermédiaire.

Les institutions de financement du développement représentent l'un des chaînons manquants entre l'aide publique et l'investissement privé

La croissance économique est essentielle pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté. Or, dans les pays en développement, le secteur privé pâtit d'un accès insuffisant aux financements, d'infrastructures inadaptées, d'un climat d'investissement médiocre, du poids du secteur informel et d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. Un environnement plus propice pourrait lui permettre d'apporter son concours au développement durable sous de multiples formes, allant de la croissance économique à la viabilité environnementale. C'est la raison pour laquelle la croissance du secteur privé est actuellement l'un des axes transversaux du programme d'action en faveur du développement (SFI, 2011).

Les institutions nationales et internationales de financement du développement peuvent apporter une contribution précieuse à la dynamisation de la croissance : soit directement, en œuvrant sur le front de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et de la croissance inclusive, soit indirectement, en s'attaquant à des défis majeurs comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et la viabilité environnementale (encadré 4.2). De plus, l'appui financier dispensé par les institutions de financement du développement peut s'avérer une composante essentielle des stratégies de croissance, en ce qu'il peut notamment favoriser la mobilisation de l'investissement, les transferts de technologie, la promotion des normes du marché du travail, l'essor des exportations et l'accroissement de l'épargne (Banque mondiale, 2008). Les institutions de financement du développement peuvent également permettre aux entreprises d'accéder à des prêts à long terme, et leur procurer des fonds propres dans des situations où, le risque devenant un facteur dissuasif, les financements privés se font rares. Le mouvement progressif de retrait des capitaux actuellement observé dans les pays en développement, notamment dans les pays à croissance rapide, montre bien l'intérêt de ce type de financements à long terme, qui peuvent contribuer à la stabilisation d'une économie traversant une phase de ralentissement économique (Banque mondiale, 2014 ; et voir chapitre 6). Dans les pays et les secteurs à risque, les prises de participation ou les financements mezzanine peuvent permettre de conjuguer résultats en termes de développement et viabilité commerciale. De plus, ils donnent l'occasion à ces institutions de transférer des connaissances sur des principes de gestion et de comptabilité, ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises⁵. Enfin, au-delà de leurs ressources propres, les institutions de financement du développement peuvent encourager la levée de fonds auprès d'autres investisseurs, souvent rassurés par l'image de viabilité qu'elles confèrent à une entreprise, un secteur ou un pays.

Le soutien que les institutions de financement du développement apportent au secteur privé représente une part non négligeable des flux de capitaux à destination des pays en développement – 18.6 milliards USD d'engagements en 2012, dont 68 % émanant d'institutions financières internationales. Ces opérations ont absorbé un tiers des financements non concessionnels octroyés par des institutions financières internationales, et ont essentiellement visé des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure – la Turquie, l'Inde et le Mexique ayant été les premiers bénéficiaires (graphique 4.4). La part des financements dirigés vers le secteur privé n'a cessé de progresser depuis la crise financière mondiale. La SFI et la BERD se sont, de loin, classées en tête des apporteurs multilatéraux dans ce domaine. Les principaux secteurs bénéficiaires ont été les infrastructures économiques (60 %) et la production, puis les services (35 %).

Encadré 4.2. **L'action des institutions européennes de financement du développement en Afrique dans le secteur de l'énergie**

Les institutions nationales et internationales de financement du développement ont les moyens de favoriser l'observation de normes environnementales et sociales. Elles partagent des principes communs dans le domaine de l'environnement et dans le domaine social, comme les Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la SFI (SFI, 2012) ; les Directives en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Banque mondiale (directives EHS)¹ et les conventions de l'Organisation internationale du travail. Conformément à ces principes, elles mettent l'accent sur la qualité des emplois et le caractère inclusif de l'activité des entreprises (SFI, 2011).

À titre d'exemple, l'association des institutions européennes de financement du développement (EDFI) regroupe quinze institutions européennes bilatérales intervenant dans des pays en développement. Leurs pays respectifs leur ont assigné la mission d'investir dans des entreprises rentables du secteur privé et de leur procurer des financements afin de stimuler la croissance dans des secteurs d'activité durables, de contribuer à la lutte contre la pauvreté et, plus largement, de participer à la réalisation des OMD en favorisant un développement durable au plan économique, environnemental et social (EDFI, 2013).

Même si l'EDFI réalise des investissements dans le monde entier, l'Afrique est l'une de ses grandes priorités puisqu'elle a drainé en 2013 quelque 975 millions EUR vers les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et vers les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA). Il n'est pas rare que les institutions membres de l'EDFI s'associent pour cofinancer de grands projets leur permettant d'accroître l'impact de leur intervention sur le développement et de répartir les risques. Cet aspect est important dans la mesure où de nombreux projets d'infrastructure dans le domaine de l'énergie ne sont rentables que si des économies d'échelle peuvent être réalisées. De plus, les financements à long terme sont rares, en particulier en Afrique, où le risque pays est souvent jugé trop élevé par rapport aux critères des banques commerciales.

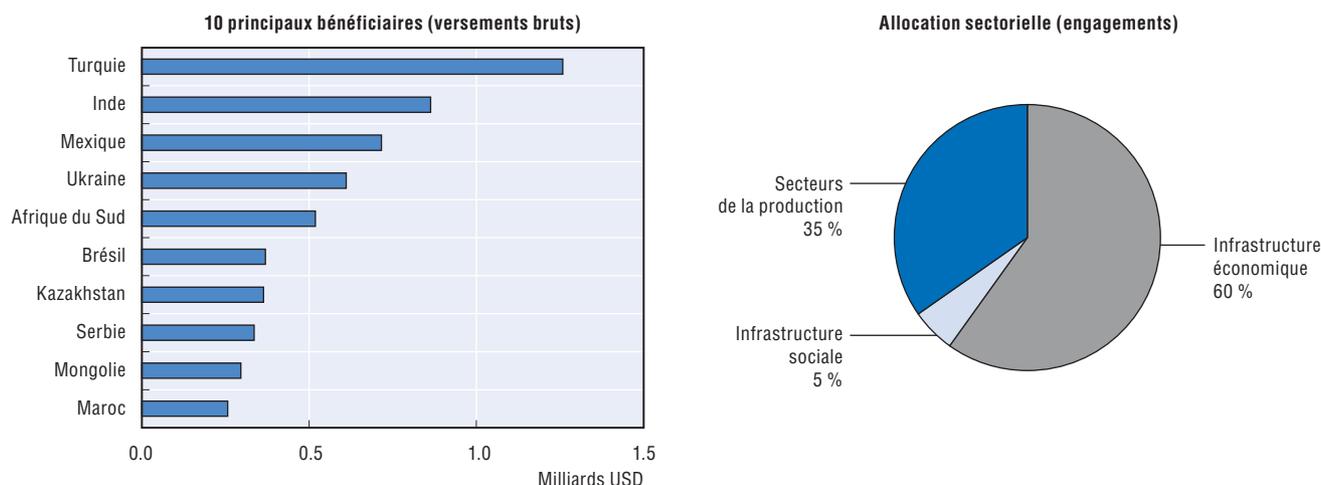
European Financing Partners (EFP), fondé en 2004, est un exemple de collaboration entre la Banque européenne d'investissement et douze autres institutions de financement du développement. Ensemble, ces institutions soutiennent le développement du secteur privé dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Une évaluation indépendante portant sur des projets énergétiques financés par EFP et menés à bien dans des pays d'Afrique subsaharienne a montré que l'EDFI accordait des financements à des conditions impossibles à obtenir auprès de prêteurs commerciaux, et dispensait également un soutien essentiel sous forme de conseils (Dalberg, 2012). À titre d'exemple, au Kenya, EFP a investi dans Olkaria III – une centrale géothermique indépendante – et dans Rabai Power, la centrale thermique la plus performante du Kenya. EFP a soutenu financièrement ces projets parce qu'ils présentaient peu d'attrait pour des prêteurs commerciaux (au motif notamment qu'ils étaient jugés risqués). L'accroissement des capacités de production d'électricité qui en résultera devrait contribuer à la création de centaines de milliers d'emplois et à la réalisation d'économies de l'ordre de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de millions de dollars pour le pays. La baisse des coûts et l'amélioration de la fiabilité induites par Olkaria III ont été bénéfiques sur le plan économique : la centrale a fait progresser de 3.5 % les capacités nationales, elle couvre actuellement 6 % de la consommation énergétique du Kenya et contribue à réduire les délestages² dans le pays tout en atténuant l'impact sur l'environnement.

L'élargissement du portefeuille d'investissements de l'EDFI – passé de 21.7 milliards EUR en 2010 à 28.1 milliards EUR en 2013 – traduit l'importance croissante du soutien au secteur privé dans le programme d'action en faveur du développement. Il témoigne également du fait que ces institutions sont économiquement viables : en effet, l'EDFI ne distribue pas ses bénéfices car elle les réinvestit dans de nouveaux projets de développement, ce qui lui permet d'étoffer encore son portefeuille en réalisant des investissements rentables sur le long terme.

1. Consultables à l'adresse www.ifc.org/ehsguidelines.

2. Coupures volontaires ayant pour but de maîtriser la consommation d'électricité.

Source : Adapté de Meyer, C. (2012), « EDFI: Africa and energy access – Financing impact », CFI.Co en ligne, 26 juillet, <http://cfi.co/africa/2012/07/edfi-africa-and-energy-access-financing-impact>.

Graphique 4.4. **Les opérations non concessionnelles réalisées par les institutions financières internationales avec le secteur privé, en 2012**

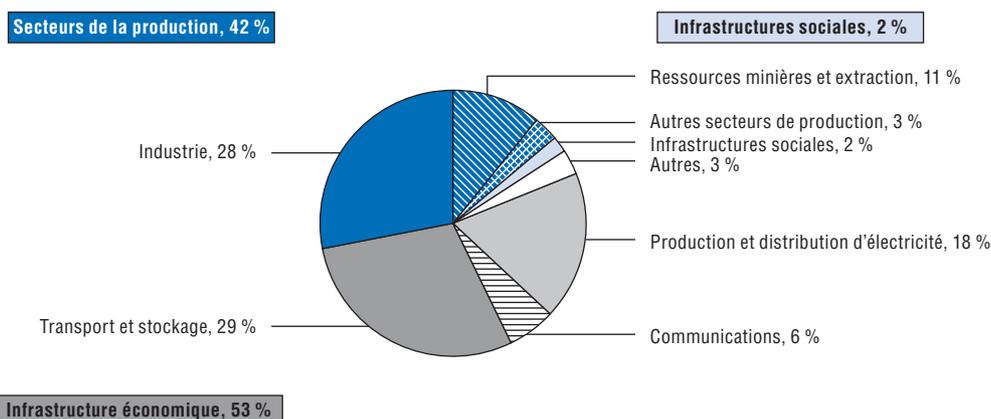
Sources : OCDE (2012), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-en> ; OCDE (2011a), « Statistiques détaillées de l'aide. APD – Aide publique au développement : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-en> ; OCDE (2011c), « Statistiques détaillées de l'aide. Autres apports du secteur public (AASP) : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00075-en> ; OCDE (2011b), « Statistiques détaillées de l'aide. Engagements bilatéraux par secteur », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00073-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185424>

Les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public peuvent jouer un rôle majeur dans le financement de grands projets dans des pays en développement

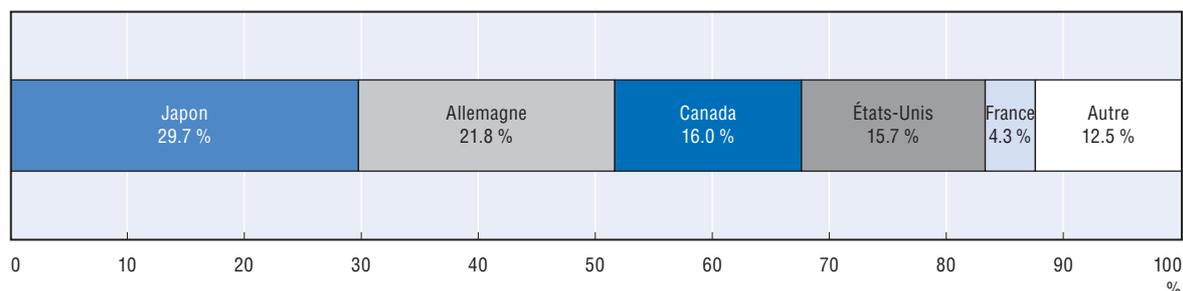
Les projets conduits dans des pays en développement peuvent également être financés au moyen de crédits à l'exportation consentis par des organismes publics de crédit à l'exportation. Ceux-ci accordent à des entreprises ayant des activités à l'échelle internationale un soutien sous forme de prêts garantis par l'État, de garanties publiques ou de produits d'assurance bénéficiant d'un soutien public. Les prêts sont consentis à des fins commerciales et n'ont pas explicitement pour objectif de favoriser le développement économique, ni d'améliorer le niveau de vie des pays destinataires. Cependant, ces instruments jouent un rôle majeur parce qu'ils donnent accès à des capitaux à des pays en développement ; ils atténuent ainsi les risques encourus par les investisseurs et facilitent l'avancement de projets dans le secteur de la production et de grands projets dans les secteurs des infrastructures ou de l'énergie (routes, barrages, centrales hydrauliques, etc.) (graphique 4.5). C'est pour cette raison que les analyses portant sur les ressources extérieures dont disposent des pays en développement doivent accorder une place plus large aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public – même s'ils ne relèvent pas du financement public du développement.

Les organismes de crédit à l'exportation des pays membres de l'OCDE appliquent les normes définies par le Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (GCE)⁶ en matière d'environnement et de lutte contre la corruption, ainsi que les lignes directrices sur le financement visées dans l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, qui est entré en vigueur en 1978 et a été signé par la plupart des pays de l'OCDE⁷. Afin d'éviter d'éventuelles distorsions des échanges (dues notamment à l'octroi de subventions), l'Arrangement offre un cadre qui instaure 1) un usage ordonné des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (taux d'intérêt et taux de prime minimums ; délai maximum de remboursement) ; et 2) un usage ordonné de l'aide liée (voir glossaire). Il vise également à encourager une concurrence équitable, fondée sur les prix et la qualité des biens exportés.

Graphique 4.5. **Les secteurs bénéficiant de crédits à l'exportation dans les pays en développement, engagements 2010-12**

Source : Statistiques du Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation.

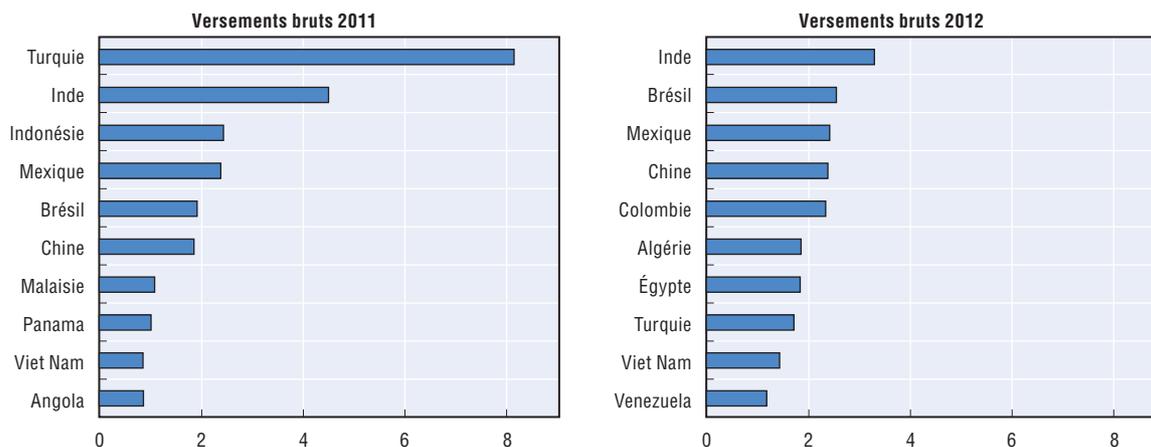
Ces dernières années, le volume des crédits à l'exportation vers les pays en développement a reculé, passant de 75 milliards USD en 2010 à 55 milliards USD en 2012 (en versements bruts), selon les statistiques du CAD. Pendant cette période, le Japon, suivi de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis et de la France, ont été, parmi les membres du CAD, les principaux fournisseurs de financements sous forme de crédits à l'exportation au bénéfice de pays en développement (graphique 4.6). Parmi ces derniers, les pays à revenu intermédiaire, et notamment, pour 2011 et 2012, la Turquie, l'Inde, le Mexique, le Brésil et la Chine (qui ont perçu au total 31 milliards USD ; graphique 4.7), en ont été les principaux bénéficiaires.

Graphique 4.6. **Principaux fournisseurs de financements sous forme de crédits à l'exportation parmi les membres du CAD, période 2010-12, versements bruts**

Note : S'agissant des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, les statistiques du CAD et celles du GCE diffèrent sur certains points et pour certains pays. Dans les statistiques du CAD, les versements comptabilisés correspondent à des opérations assorties d'un délai de remboursement d'un an et plus, alors que dans les données du GCE, ce sont les engagements de crédits à l'exportation assortis d'un délai de remboursement de deux ans et plus.

Source : Tableaux agrégés par pays et régions du CAD.

Graphique 4.7. **Les 10 premiers pays bénéficiaires de crédits à l'exportation en 2011 et 2012**
En milliards USD, en prix courants



Note : S'agissant des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, les statistiques du CAD et celles du GCE diffèrent sur certains points et pour certains pays. Dans les statistiques du CAD, les versements comptabilisés correspondent à des opérations assorties d'un délai de remboursement d'un an et plus, alors que dans les données du GCE, ce sont les engagements de crédits à l'exportation assortis d'un délai de remboursement de deux ans et plus.

Source : Données agrégées du CAD par région et pays.

Principales recommandations

- Accorder davantage d'attention aux autres apports du secteur public dans les stratégies nationales de coopération pour le développement, car ils représentent une solution de substitution ou de complément à l'APD.
- Privilégier une utilisation efficace des autres apports du secteur public dans les économies émergentes, afin de dégager de l'APD pour les pays les plus pauvres.
- Davantage exploiter les possibilités offertes par les autres apports du secteur public pour mobiliser le secteur privé à l'appui du développement, en particulier :
 - ❖ Les financements non concessionnels dispensés par les institutions de financement du développement, sans pour autant induire de distorsions du marché dans les pays en développement ;
 - ❖ Les financements publics dont l'octroi est clairement motivé par un objectif commercial, et consentis à des conditions proches de celles du marché ou similaires à celles du marché – comme les crédits à l'exportation, afin de financer des projets dans les secteurs productifs et de grands projets d'infrastructure.

Notes

1. Par « autres apports du secteur public », on entend les opérations du secteur public qui ne satisfont pas aux critères voulus pour être comptabilisés dans l'APD, soit parce qu'elles n'ont pas le développement comme but essentiel, soit parce qu'elles ne sont pas suffisamment concessionnelles. Les financements concessionnels désignent les prêts accordés aux pays en développement à des taux inférieurs aux taux du marché, assortis d'échéances plus longues et de conditions prévoyant un délai de grâce pour les remboursements. Pour davantage de précisions, voir le glossaire.
2. Les garanties s'apparentent à des « dispositifs d'assurance » couvrant les risques de non-paiement, qui facilitent les flux financiers vers les pays en développement et les secteurs à risque.
3. Ensemble d'instruments financiers très spécifiques utilisés dans le monde islamique.
4. Comprend l'Association internationale de développement (AID), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI).

5. L'acquisition de prises de participation confère généralement aux institutions de financement du développement le droit de siéger au conseil d'administration.
6. Également appelé « Groupe sur les crédits à l'exportation » (GCE). Tous les pays de l'OCDE, à l'exception du Chili et de l'Islande, sont membres du GCE. Pour plus d'informations, voir : www.oecd.org/fr/tad/xcred/gce.htm.
7. Consultable à l'adresse : www.oecd.org/fr/tad/xcred/letextedelarrangementsurlescreditsaexportation.htm.

Références

- Banque mondiale (2014), *Global Economic Prospects: Coping with Policy Normalization in High-Income Countries*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2013), *Financing for Development Post-2015*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2008), *Rapport sur la croissance : Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire*, Commission sur la croissance et le développement, Banque mondiale, Washington, DC.
- Dalberg (2012), *EDFI Joint Evaluation on EFP Energy Infrastructure Projects*, Dalberg Global Development Advisers, Washington, DC, www.edfi.be/news/news/28-edfi-joint-evaluation-on-efp-energy-infrastructure-projects.html.
- EDFI (2013), « Welcome to EDFI: The Association of European Development Finance Institutions », www.edfi.be (consulté le 8 avril 2014).
- Meyer, C. (2012), « EDFI: Africa and energy access – Financing impact », CFI.Co online, 26 juillet, <http://cfi.co/africa/2012/07/edfi-africa-and-energy-access-financing-impact>.
- Mirabile, M., J. Benn et C. Sangaré (2013), « Les garanties pour le développement », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3wcmgkzmx-fr>.
- OCDE (2014), *Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?doclanguage=fr&cote=tad/pg\(2014\)1](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?doclanguage=fr&cote=tad/pg(2014)1).
- OCDE (2012), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-en>.
- OCDE (2011a), « Statistiques détaillées de l'aide. APD – Aide publique au développement : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-en>.
- OCDE (2011b), « Statistiques détaillées de l'aide. Engagements bilatéraux par secteur », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00073-en>.
- OCDE (2011c), « Statistiques détaillées de l'aide. Autres apports du secteur public (AASP) : Versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (Base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00075-en>.
- SFI (2012), *IFC Performance Standards on Environmental and Social Sustainability*, Société financière internationale, Washington, DC.
- SFI (2011), *IFI and Development Through the Private Sector*, Société financière internationale, Washington, DC.

PARTIE I
Chapitre 5

Mettre l'investissement direct étranger au service du développement

par

Michael Gestrin, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

L'investissement direct étranger dans les pays en développement peut être source de création d'emplois, de développement technologique et de nouvelles capacités de production, et peut aider les entreprises locales à accéder à de nouveaux marchés internationaux. Ces vingt dernières années, les pays en développement n'ont cessé d'accroître leur part de l'investissement direct étranger mondial. En 2012, pour la première fois, cette part a dépassé celle des pays développés, faisant de l'investissement direct étranger, et de loin, la première source d'apports de capitaux internationaux en direction des pays en développement (60 % en moyenne). Ce chapitre décrit les tendances de l'investissement direct étranger dans les pays en développement, ainsi que leurs répercussions. Les flux mondiaux d'investissement direct étranger présentent une certaine instabilité dont les pays en développement sont, dans une certaine mesure, préservés grâce à l'importance croissante de l'investissement Sud-Sud, en particulier en provenance de la République populaire de Chine. En 2012, cette dernière est devenue le cinquième plus gros investisseur mondial à l'étranger, avec 5 % des flux mondiaux. La répartition régionale de l'IDE est toutefois inégale, l'Afrique recevant la part de l'investissement mondial de loin la plus faible. On observe également une montée en puissance du phénomène de « démondialisation de l'investissement », une tendance qui distend les liens économiques entre les pays développés et le reste du monde.

Il est depuis longtemps admis, notamment depuis le Consensus de Monterrey sur le financement du développement de 2002 (voir glossaire), que l'investissement international privé joue un rôle positif dans le soutien au développement durable, sur le long terme. L'investissement direct étranger¹ (IDE) représente de loin le plus important apport de capitaux internationaux à destination des pays en développement (600 milliards USD en 2012, soit 60 % de la totalité des apports de capitaux internationaux en direction des pays en développement). Il est souvent considéré comme l'une des sources les plus stables d'investissement international privé, en regard des investissements de portefeuille (investissements en titres étrangers, comme les actions ou les obligations). Au niveau microéconomique, cette situation peut s'expliquer par le fait que l'investissement direct étranger reflète les décisions d'investissement à long terme des entreprises qui cherchent à soutenir des capacités de production existantes – ou à en créer de nouvelles – sur les marchés internationaux.

L'investissement direct étranger est perçu comme l'une des sources d'investissement privé les plus favorables au développement, notamment en raison de sa nature relativement stable et parce qu'il s'accompagne souvent de création d'emplois, de transfert de technologie et de création de capacités de production. Lorsque l'IDE provient d'entreprises à vocation internationale, il peut aider les entreprises locales à accéder à de nouveaux marchés internationaux par les liens commerciaux intragroupes tissés dans le cadre de l'activité des entreprises multinationales.

Il est toutefois apparu au cours des vingt dernières années que ce type d'investissement pouvait, lui aussi, être instable. Après avoir atteint un montant record de 1 400 milliards USD en 2000, les flux d'investissement direct étranger ont baissé de 56 % au cours des deux années qui ont suivi, du fait notamment de l'éclatement de la bulle internet. Puis, après avoir franchi le cap des 2 000 milliards USD en 2007, l'investissement direct étranger a perdu 40 % lors des deux premières années de la crise financière mondiale. Six années plus tard, en 2013, il était toujours inférieur (de 30 %) à ce niveau de 2007.

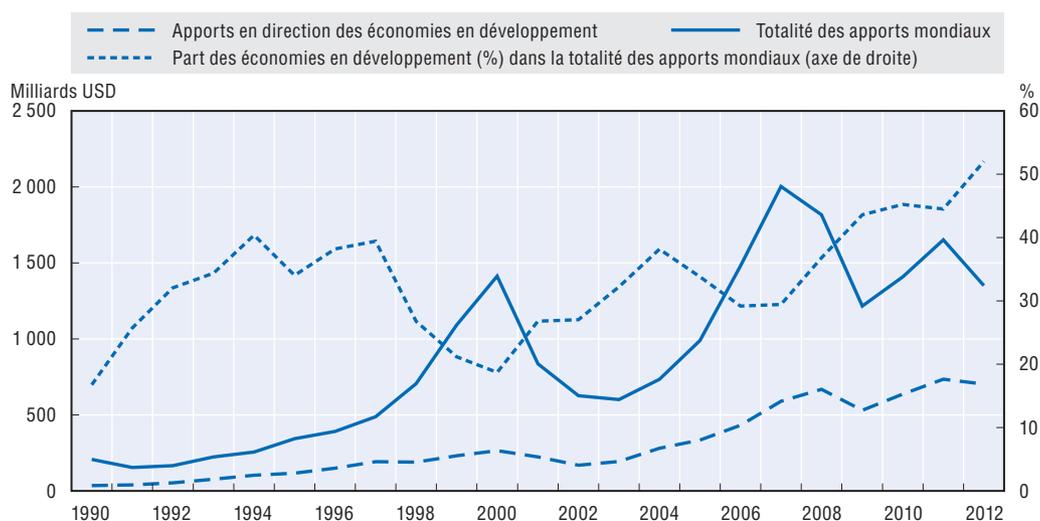
L'investissement direct étranger se caractérise par une alternance de périodes d'expansion et de repli : après avoir atteint 2 000 milliards USD en 2007, il a chuté de 40 % au cours des deux premières années de la crise financière mondiale. Six années plus tard, en 2013, il était toujours inférieur (de 30 %) à ce niveau de 2007.

Le présent chapitre étudie les tendances de l'investissement direct étranger dans les pays en développement, et les répercussions de ses fluctuations.

L'investissement direct étranger en direction des pays en développement est en augmentation

L'alternance de périodes d'expansion et de repli qui caractérise les flux d'investissement direct étranger depuis vingt ans est illustrée par le graphique 5.1, qui montre également les entrées d'IDE dans les pays en développement et la part de ces derniers dans l'IDE mondial entre 1990 et 2012.

Graphique 5.1. IDE entrant dans les économies en développement, 1990-2012



Sources : OCDE (2014), *Statistiques sur l'investissement direct international (IDE)* – site web de l'OCDE « OECD Data, Analysis and Forecasts », www.oecd.org/investment/statistics ; CNUCED (2014), site web UNCTADstat, <http://unctadstat.unctad.org>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185435>

Le graphique 5.1 illustre la nature contra-cyclique de la part de l'investissement direct étranger que reçoivent les pays en développement, laquelle diminue généralement lorsque l'économie mondiale connaît une embellie et augmente lorsque l'investissement direct étranger mondial est en repli. Au cours des trois années qui ont précédé 2000, année où l'investissement direct étranger mondial a alors atteint son niveau le plus élevé, la part reçue par les pays en développement a été réduite de moitié, passant d'environ 40 % à 20 %. Lors des trois années qui ont suivi (2000-03), alors que les flux mondiaux accusaient une baisse de 57 %, la part des pays en développement a regagné du terrain pour atteindre environ 40 %. Le schéma s'est répété au cours des années qui ont précédé et suivi les valeurs culminantes de 2007.

Les cycles de l'investissement direct étranger en direction des pays en développement sont toutefois plus stables que ceux que connaissent les pays développés. Les flux entrants augmentent en effet moins rapidement au cours des périodes d'expansion et connaissent une chute moins brutale lors des récessions. Ce constat est encourageant sur le plan du développement, et dément l'affirmation largement répandue selon laquelle les pays en développement sont les premières victimes des coupes auxquelles les entreprises multinationales procèdent en période de récession. Le graphique 5.1 met ainsi en évidence une forte hausse de l'investissement direct étranger mondial reçu par les pays en développement au cours de la crise économique et financière mondiale (à partir de 2008). Or, ces résultats positifs ont été atteints alors que l'investissement direct étranger émanant des pays de l'OCDE, qui représente environ 80 % des flux mondiaux d'IDE, reculait de près de 800 milliards USD. Ainsi, si la part des pays de l'OCDE était, en 2012, inférieure de 57 % au niveau de 2007, les entrées d'IDE dans les pays en développement ont augmenté de 19 % au cours de la même période – ce qui représente une hausse de plus de 100 milliards USD.

L'augmentation, durant cette période, de l'investissement direct étranger Sud-Sud, c'est-à-dire l'investissement international de pays en développement dans d'autres pays en développement, explique cette situation quelque peu paradoxale. Aujourd'hui, environ 30 % de l'investissement direct à l'étranger provient des pays en développement, contre environ 15 % en moyenne au cours des deux dernières décennies. En outre, la probabilité que ces flux parviennent aux pays en développement plutôt qu'aux pays développés est plus grande. À elle seule, la République populaire de Chine est à

l'origine de quelque 20 % de la totalité de l'investissement direct étranger à destination des pays en développement. En 2013, 75 % des fusions-acquisitions internationales en Afrique étaient réalisées par des pays en développement, dont plus de la moitié par la Chine (un phénomène examiné ci-après).

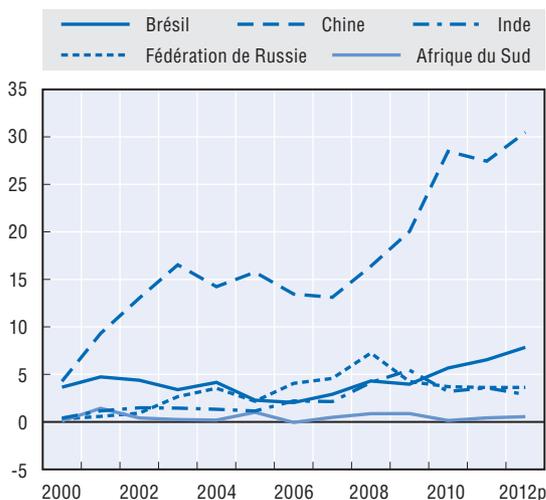
Aujourd'hui, environ 30 % de l'investissement direct à l'étranger provient des pays en développement.

La part des pays en développement était également relativement élevée au milieu des années 90, en raison surtout du poids des industries extractives et du pétrole dans les flux mondiaux d'IDE au cours de cette période. Plus récemment, c'est avant tout l'investissement dans les activités manufacturières qui explique la croissance de la part de l'investissement direct étranger destiné aux pays en développement.

La Chine représente une grande part des entrées et sorties d'investissement direct étranger

La hausse considérable, ces dernières années, des entrées et sorties d'investissement direct étranger à l'origine et à destination des pays en développement est due en grande partie à la montée en puissance de la Chine dans ce domaine. Si la Chine a toujours eu tendance à davantage attirer l'investissement que d'autres pays émergents – comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Fédération de Russie et l'Inde (rassemblés sous l'appellation BRICS ; graphique 5.2) – son ascension au premier rang des investisseurs à l'étranger parmi les pays en développement a débuté avec la crise financière mondiale (graphique 5.3). En 2012, elle compte pour 5 % des flux mondiaux, s'imposant comme le cinquième investisseur à l'étranger à l'échelle mondiale.

Graphique 5.2. **Part des BRICS dans les entrées d'investissement direct étranger vers les pays du G20**

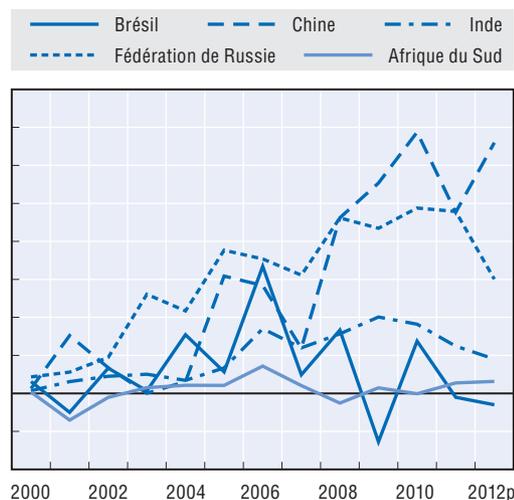


Note : BRICS : Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud ; G20 : groupement des 20 plus grandes économies (19 pays – Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni et Turquie – et l'Union européenne).

Source : OCDE (2014), Statistiques sur l'investissement direct international – site web de l'OCDE « OECD Data, Analysis and Forecasts », www.oecd.org/investment/statistics.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185449>

Graphique 5.3. **Part des BRICS dans les sorties d'investissement direct étranger des pays du G20**



Note : BRICS : Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud ; G20 : groupement des 20 plus grandes économies (19 pays – Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni et Turquie – et l'Union européenne).

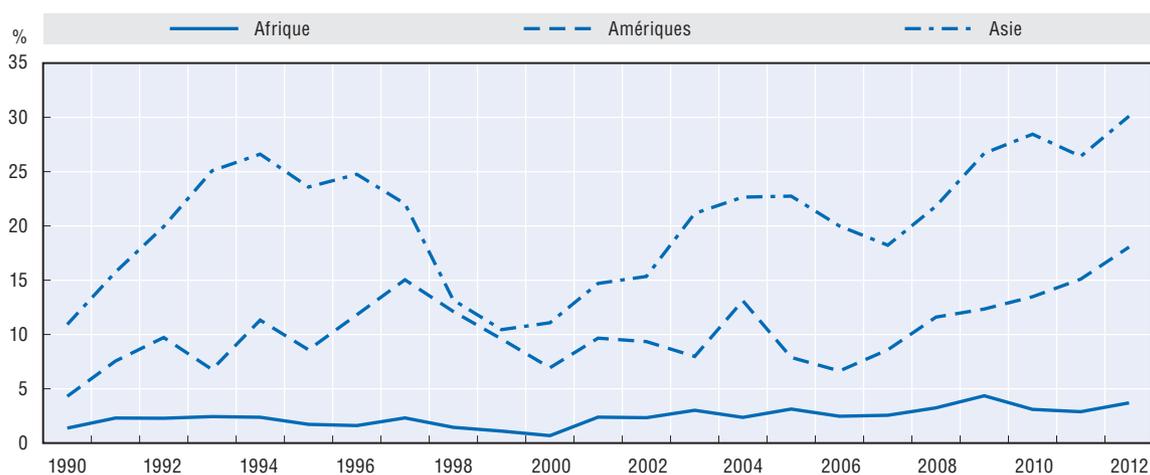
Source : OCDE (2014), Statistiques sur l'investissement direct international – site web de l'OCDE « OECD Data, Analysis and Forecasts », www.oecd.org/investment/statistics.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185452>

L'Afrique reçoit la part la plus faible de l'investissement direct étranger

Quelle est la répartition régionale de l'IDE ? Le graphique 5.4 révèle qu'en 2012, l'Asie a reçu la majeure partie des flux d'investissement mondiaux (30 %), suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (un peu moins de 20 %), tandis que l'Afrique n'en a reçu qu'environ 5 %². En dépit de cette proportion relativement faible, le ratio IDE/PIB pour l'Afrique, de 2,7 %, montre que ce niveau d'apports est proportionnel à la taille de l'économie africaine. Le ratio est plus élevé pour l'Asie (3,8 %), alors qu'il est de 2,5 % pour l'Amérique latine. Dix-sept pays d'Afrique ont perçu plus d'un milliard USD au titre de l'investissement direct étranger en 2012 (voir chapitre 12).

Graphique 5.4. Part des entrées d'IDE dans les pays en développement par région, 1990-2012



Source : CNUCED (2014), site web UNCTADstat, <http://unctadstat.unctad.org>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185463>

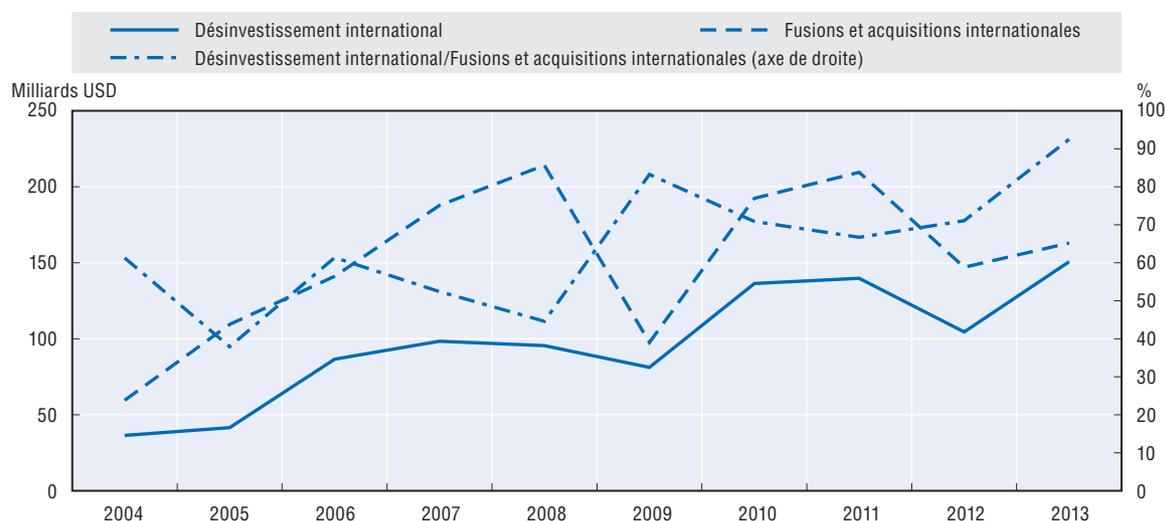
L'investissement semble se « démondialiser »

La crise économique et financière mondiale a donné lieu à la première baisse des stocks mondiaux d'investissement direct étranger enregistrée depuis 1990. Ces derniers sont passés de 16 600 milliards USD en 2007 à 15 600 milliards USD en 2008. Les pays développés sont à l'origine de plus de 70 % de cette baisse. Une diminution des stocks mondiaux d'investissement entraîne une diminution des liens économiques reposant sur l'investissement entre les pays, un phénomène que l'on pourrait qualifier de « démondialisation de l'investissement »³. Les données sur les sorties semblent indiquer que cette tendance s'accélère⁴.

Si l'on compare le recul actuel de l'investissement direct étranger au précédent, qui a eu lieu entre 2001 et 2003, on observe que la « démondialisation de l'investissement » semble être un phénomène nouveau. Si les flux d'investissement direct étranger se sont effondrés au cours de la première grande récession de 2000-03, les stocks ont pour leur part continué à croître de plus de 10 % par an, et aucun pays n'a enregistré de diminution de son stock entrant ou sortant d'IDE. Comment cela s'explique-t-il ? Les données sur l'investissement direct étranger sont généralement présentées soit en termes de flux (le montant des entrées et sorties, par pays, pour une période donnée, généralement sur un an), soit en termes de stock (la valeur cumulée actuelle de l'ensemble de l'investissement direct étranger). Même lorsque les flux diminuent, ils continuent de contribuer, bien qu'à un rythme plus lent, aux stocks d'IDE. Cette précision souligne le caractère inhabituel, sur le plan économique, d'une baisse des stocks. Pour que les stocks diminuent, il faut que les flux d'investissement direct étranger deviennent négatifs, un phénomène qui se produit lorsque les investisseurs étrangers vendent plus d'actifs étrangers qu'ils n'en acquièrent, et en rapatrient les produits.

Les données sur les fusions-acquisitions internationales recueillies auprès des entreprises semblent indiquer que ce phénomène touche également les pays en développement, ce que reflète également la forte augmentation du ratio désinvestissement international⁵/fusions-acquisitions internationales après 2008. Sur la période 2004-08, ce ratio était de 50 % dans les pays en développement ; dans les cinq années qui ont suivi, il est passé à 77 %, avant d'atteindre un niveau record de 93 % en 2013 (graphique 5.5).

Graphique 5.5. **Fusions-acquisitions internationales et désinvestissement international dans les pays en développement, 2004-13**



Source : Calculs de l'auteur sur la base de données provenant de Dealogic, M&A Analytics (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185479>

De même que les entreprises participent à des fusions-acquisitions internationales afin d'acquérir des actifs internationaux, le désinvestissement international est un autre aspect naturel de l'activité internationale des entreprises multinationales. Au cours des différentes phases du cycle économique, les relations entre les fusions-acquisitions internationales et le désinvestissement international changent généralement. Lorsque les conditions économiques sont satisfaisantes, les entreprises se développent par des fusions-acquisitions. En périodes de crise, toutefois, elles choisissent généralement d'économiser en cédant leurs actifs secondaires. Cela explique pourquoi, lors des années d'expansion de l'investissement direct étranger qui ont précédé la crise – entre 2005 et 2007 –, le ratio désinvestissement international/fusions-acquisitions internationales s'élevait en moyenne à 36 %. Entre 2008 et 2010, au plus fort de la crise économique, ce ratio est passé à 45 %, pour atteindre 50 % en 2013.

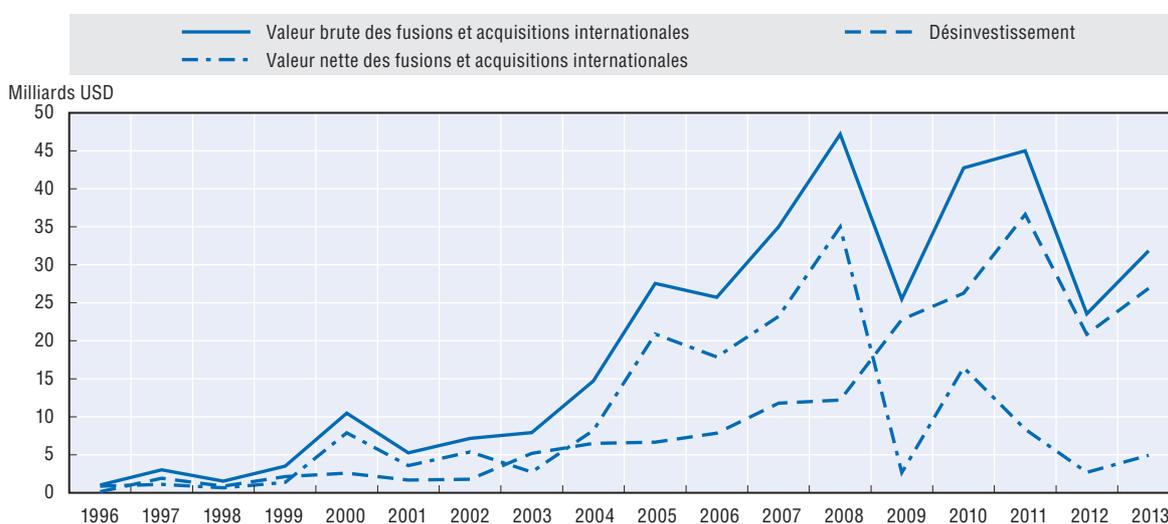
Cette hausse des niveaux du désinvestissement international dans les pays en développement n'est pas forcément synonyme d'une « démondialisation » de l'investissement, car elle pourrait se traduire par un transfert de propriété des actifs d'un investisseur international à un autre. Toutefois, sous l'angle du développement, le désinvestissement international présente un intérêt, pour au moins deux raisons.

Premièrement, le transfert de propriété d'un actif d'un investisseur international à un autre aura vraisemblablement moins de retombées positives sur le développement que l'acquisition d'un actif national par un investisseur étranger. Celle-ci aura généralement pour conséquence d'accroître l'accès aux marchés internationaux et fera bénéficier la structure locale de nouvelles méthodes de gestion et de production. En outre, les fusions-acquisitions comportent fréquemment un apport de capital et sont souvent accompagnées d'investissements complémentaires de la part de l'entreprise

multinationale concernée, notamment à l'appui d'une modernisation des infrastructures essentielle à l'activité économique et, dans certains cas, de la construction d'infrastructures nouvelles (comme des lignes ferroviaires ou des infrastructures portuaires).

Deuxièmement, quelle que soit l'identité de l'acquéreur des actifs désinvestis (acheteurs nationaux ou internationaux), les désinvestissements ont pour effet de réduire la valeur nette des fusions-acquisitions internationales reçue par un pays⁶, ce qui constitue une mesure plus pertinente des nouveaux liens économiques créés entre l'économie nationale et le reste du monde. Le graphique 5.6 en donne une illustration pour la Chine. Il montre la valeur brute reçue des fusions-acquisitions internationales, le désinvestissement international, et la valeur nette résultant des fusions-acquisitions internationales, laquelle est bien inférieure aux valeurs record de 2007 et 2010.

Graphique 5.6. **Valeur nette des fusions-acquisitions internationales de la Chine, 1996-2013**



Source : Calculs de l'auteur sur la base de données de Dealogic, M&A Analytics (base de données).

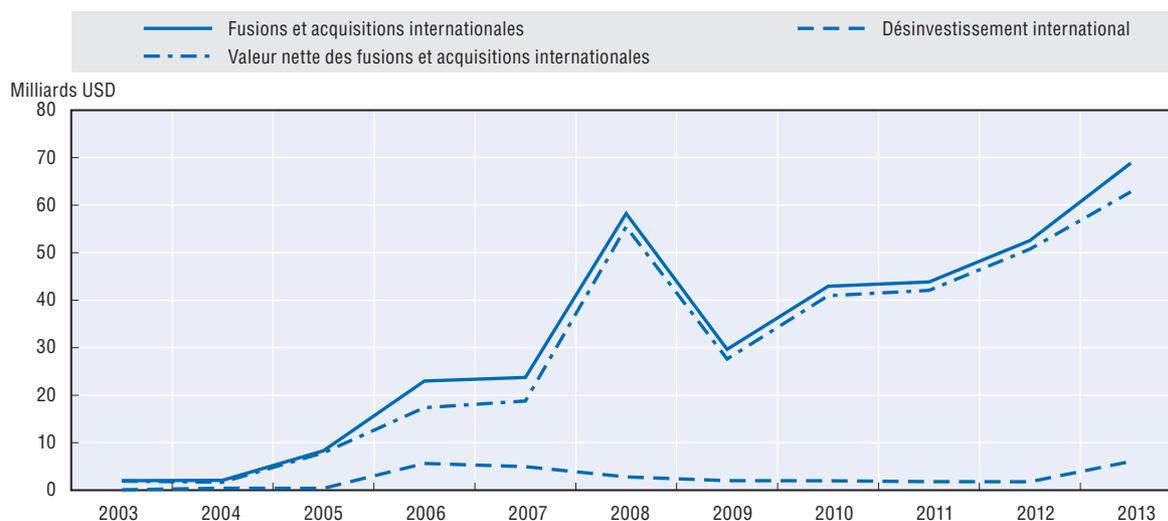
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185485>

Les retombées de l'investissement direct étranger sur le développement dépendent en partie des liens nouveaux qu'il crée avec l'économie mondiale. Dans le cas de la Chine, l'écart entre la valeur nette et la valeur brute des fusions-acquisitions internationales est resté relativement faible jusqu'en 2008, mais s'est ensuite rapidement creusé lorsque le désinvestissement international s'est amplifié. Des analyses supplémentaires seraient nécessaires pour mieux comprendre l'origine d'une telle accélération du désinvestissement international, mais il est d'ores et déjà admis qu'après 2008, les fusions-acquisitions internationales en Chine sont devenues beaucoup plus instables par rapport à la phase précédente au cours de laquelle les investisseurs internationaux s'employaient à renforcer leurs capacités sur le marché chinois.

On pourrait penser que le type de dynamique illustrée par le graphique 5.6 a peu de retombées sur le développement dans la plupart des pays en développement, car nombre d'entre eux reçoivent la majorité de leur investissement international sous forme d'investissements de création⁷. Toutefois, si le désinvestissement international continue de s'aggraver et que la « démondialisation de l'investissement » se révèle être une tendance structurelle de plus long terme, les répercussions pourraient être plus profondes. En effet, l'investissement direct étranger, après avoir augmenté au cours des dernières décennies, est devenu la principale source de capitaux internationaux dans de nombreux pays.

Le fait que la tendance de l'investissement de la Chine à l'étranger ne montre aucun signe d'inversion est plus encourageant et rassurant, compte tenu de l'importance qu'ont pris les investissements chinois dans les pays en développement (graphique 5.7).

Graphique 5.7. **Valeur nette des fusions-acquisitions internationales de la Chine et désinvestissement international, 2003-13**



Source : Calculs de l'auteur sur la base de données émanant de Dealogic, M&A Analytics (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185494>

Se pourrait-il toutefois que l'investissement extérieur de la Chine, à mesure qu'il monte en régime, finisse par suivre la même tendance générale et accroître sa part du désinvestissement international ? Si le désinvestissement international est une composante naturelle de l'environnement international des entreprises, la hausse considérable du ratio désinvestissement international/fusions-acquisitions internationales dans les pays en développement pourrait annoncer une nouvelle ère de la mondialisation de l'investissement, caractérisée par des turbulences plus fréquentes, par une restructuration et par un ajustement face à l'émergence de nouvelles sources d'investissement international et face au déclin d'autres formes.

Sommes-nous en train d'aborder une nouvelle ère de l'investissement, caractérisée par des turbulences plus fréquentes induites par l'émergence de nouvelles sources d'investissement international et le recul d'autres sources ?

Comment mettre à profit les aspects positifs de l'investissement direct étranger ?

Pour que l'investissement international puisse soutenir le développement durable à long terme, les pouvoirs publics devront mettre à profit ses aspects positifs par des programmes et des politiques d'ajustement adaptés, et minimiser ses effets les plus perturbateurs et négatifs, comme la destruction d'emplois consécutive aux délocalisations⁸. La solution viendra en partie de l'adoption de stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration susceptibles d'améliorer les cadres stratégiques nationaux et internationaux de l'investissement. Ce point est détaillé dans le chapitre 12 de la présente publication.

La communauté de la coopération pour le développement pourrait également réfléchir au nouveau rôle de l'aide publique au développement (APD) en tant que source de financement contra-cyclique, à une époque où les pays en développement sont de plus en plus exposés à l'instabilité de l'investissement direct étranger, qui constitue l'un des inconvénients d'une dépendance croissante à l'égard des apports privés.

Principales recommandations

- Mettre à profit les aspects positifs du dynamisme inhérent à l'investissement direct étranger et réduire au maximum ses effets les plus négatifs et perturbateurs.
- Dans les pays en développement, accroître l'impact de l'investissement direct étranger sur le développement en améliorant les conditions de l'investissement, au plan national et international (voir chapitre 12).
- Réfléchir au nouveau rôle que pourrait jouer l'APD en tant que source de financement contra-cyclique permettant d'amortir l'impact de l'instabilité de l'investissement direct étranger.

Notes

1. L'investissement direct étranger désigne l'investissement consenti par des individus ou des entreprises d'un pays dans un autre pays, que ce soit en achetant une entreprise en activité (dans le cadre de fusions et acquisitions), en mettant en place une activité nouvelle (investissement de création) ou en développant les activités d'une entreprise existante. Les trois principales composantes de l'investissement direct étranger sont la prise de participation, les prêts intragroupes et les bénéfices réinvestis.
2. Voir www.unctadstat.unctad.org.
3. Cette expression a également été utilisée par Joachim Fels, chef économiste monde de Morgan Stanley, en 2013. Voir www.businessinsider.com/economist-worries-about-de-globalization-2013-10.
4. En 2012, six pays de l'OCDE ont enregistré une chute de leur position extérieure nette représentant une valeur combinée de 42 milliards USD. Entre 2008 et 2011, les baisses totales des positions extérieures nettes des pays de l'OCDE se sont établies à 17.7 milliards USD.
5. Le désinvestissement désigne la réduction d'actifs à des fins financières, éthiques ou politiques, ou la vente d'une activité existante par une entreprise. Le désinvestissement est l'inverse de l'investissement. Voir <http://en.wikipedia.org/wiki/Investment>.
6. La valeur nette des fusions-acquisitions internationales est la valeur reçue des fusions-acquisitions internationales moins la valeur des actifs que les investisseurs internationaux ont désinvestis dans un pays.
7. Les investissements de création portent sur la création d'une nouvelle structure (par opposition aux investissements dans des structures existantes).
8. La délocalisation est la relocalisation par une entreprise d'un processus d'entreprise d'un pays à un autre – il s'agit généralement d'un processus de fonctionnement, comme la fabrication, ou de processus de soutien, comme la comptabilité.

PARTIE I

Chapitre 6

Pour le financement du développement à long terme, les investisseurs institutionnels sont-ils la solution ?

par

Raffaele Della Croce, Direction des affaires financières et des entreprises¹, OCDE

Les pays en développement ont besoin d'investisseurs sur le long terme qui les aident à financer des activités à l'appui d'une croissance durable – comme les infrastructures, et en particulier les infrastructures bas carbone. Forts de 83 200 milliards USD d'actifs en 2012 pour les seuls pays de l'OCDE, les investisseurs institutionnels – fonds de pension, assureurs et fonds souverains – représentent une source potentielle importante de financement à long terme pour les pays en développement. Malgré la récente crise financière, les perspectives de croissance des investisseurs institutionnels ne fléchissent pas, surtout dans les pays en développement. Cependant, le niveau global de l'investissement institutionnel dans les infrastructures demeure modeste, bien que l'intérêt qu'il suscite aille croissant, et des obstacles majeurs à l'investissement perdurent. L'accélération de la croissance passera par des réformes structurelles et de politique publique visant à créer un climat d'investissement plus favorable, à renforcer la confiance du secteur privé et à faire en sorte que l'épargne mondiale soit dirigée vers des placements productifs et durables.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » sur les investissements à long terme de M. Sony Kapoor, Directeur général de Re-Define, qui traite de la promotion des investissements à long terme dans les pays en développement.

Les financements à long terme sont déterminants pour répondre aux besoins d'investissements physiques dans tous les secteurs de l'économie (OCDE, 2013c). Ils sont également essentiels pour le développement des petites et moyennes entreprises, et surtout des sociétés jeunes, innovantes et à forte croissance. Pour être en mesure de faire face au défi du changement climatique et aux autres pressions qui pèsent sur l'environnement, il sera indispensable de procéder à des investissements à long terme dans les énergies renouvelables et les technologies à faibles émissions de carbone (G20/OCDE, 2013). Cependant, de nombreux pays éprouvent des difficultés à attirer des investissements à long terme dans ces secteurs.

Ainsi, selon les estimations de l'OCDE, le total des besoins d'investissement dans les infrastructures à l'échelle mondiale à l'horizon 2030, qu'il s'agisse des transports, de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de l'adduction d'eau ou des télécommunications, avoisinera les 71 000 milliards USD, soit environ 3.5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial sur la même période (Schieb, 2007)². Pour que le secteur de l'énergie affiche de faibles émissions de carbone sur l'ensemble de la planète, des investissements supplémentaires cumulés de 36 000 milliards USD seront nécessaires d'ici 2050 ; sur cette somme, 7 350 milliards seraient consacrés au secteur de l'électricité, dont 1 200 milliards USD en République populaire de Chine (AIE, 2012 ; voir aussi encadré 6.2).

Pour que le secteur de l'énergie affiche de faibles émissions de carbone sur l'ensemble de la planète, des investissements supplémentaires cumulés de 36 000 milliards USD seront nécessaires d'ici 2050.

Les sources traditionnelles de financements publics ne suffiront pas à financer de tels niveaux d'investissement, et ce d'autant moins que les budgets nationaux, depuis la crise financière, laissent moins de place à l'investissement public dans les infrastructures. D'où une large prise de conscience de l'ampleur du déficit d'infrastructures et de la nécessité de recourir davantage au financement du secteur privé (OCDE, 2013c).

Or, la crise du crédit a réduit la capacité des bailleurs de fonds de long terme – les banques – à fournir de tels financements. Les investisseurs institutionnels (encadré 6.1) peuvent-ils combler ce déficit ? Ils constituent une source potentiellement importante et diversifiée de financement à long terme d'investissements matériels et immatériels dans les pays en développement pour l'ensemble des secteurs, en particulier au profit des principaux moteurs de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi que sont les infrastructures, l'équipement des entreprises, l'éducation et les compétences, ou encore les nouvelles technologies.

Les investisseurs institutionnels jouent un rôle crucial pour que l'épargne soit investie dans des actifs à long terme productifs, et notamment dans ceux qui peuvent s'avérer difficiles à financer parce que « non liquides³ ». Étant donné le contexte de ces dernières années, marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et la volatilité des marchés de valeurs mobilières, les investisseurs institutionnels se tournent de plus en plus vers de nouvelles sources de rendement à long terme protégées de l'inflation. L'investissement dans des actifs réels et productifs, comme les infrastructures, est susceptible de procurer le type de revenu que recherchent ces investisseurs (OCDE, 2013c).

Encadré 6.1. **Qui sont les investisseurs institutionnels et comment fonctionnent-ils ?**

Classiquement, ce groupe hétérogène d'investisseurs publics et privés que sont les investisseurs institutionnels, et en particulier les fonds de pension, les assureurs et les fonds souverains, sont perçus comme une source de capitaux à long terme. Ils se caractérisent par des portefeuilles d'investissement bâtis autour des deux grandes catégories d'actifs – les obligations et les actions –, et par un horizon d'investissement lié à la nature souvent de long terme de leurs engagements.

Au cours de la dernière décennie, les investisseurs institutionnels se sont mis en quête de nouvelles sources de rendements à long terme protégés de l'inflation. Les tendances relatives à l'allocation d'actifs observées ces dernières années font apparaître une mondialisation progressive des portefeuilles, de même qu'un intérêt grandissant pour les marchés émergents et une diversification vers de nouvelles catégories d'actifs. Néanmoins, même s'ils augmentent rapidement, les investissements dans les infrastructures restent minimes, représentant en moyenne environ 1 % du total des actifs dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2013a).

Les **fonds de pension** collectent des cotisations dès que les individus commencent à travailler, alors que les prestations ne seront peut-être versées que 30 à 40 ans plus tard, au moyen des actifs accumulés. Les fonds de pension autonomes dans les pays de l'OCDE détiennent 22 000 milliards USD d'actifs, et les cotisations qui leur sont versées annuellement avoisinent les 1 000 milliards USD, si bien que les fonds de pension pourraient constituer une source décisive de capitaux pour le développement.

Les **fonds publics de réserve pour les retraites** sont mis en place par l'État ou par des organismes de sécurité sociale en vue de financer les plans de retraite par répartition. Certains des plus grands fonds publics de réserve pour les retraites de la planète (dont le régime de retraite pour les enseignants et les fonctionnaires de l'État de Californie) ciblent activement des projets d'infrastructure dans les pays en développement.

Les **sociétés d'assurance vie**, gros distributeurs d'annuités et produits de retraite analogues, ont souvent, elles aussi, des engagements à long terme. Plusieurs grandes sociétés d'assurance à travers le monde se sont engagées à investir dans des infrastructures respectueuses de l'environnement.

Les **fonds de placement** proposent aux particuliers un moyen simple d'investir leur argent. Un fonds de placement se compose, le plus souvent, d'un panachage d'actions, d'obligations, de liquidités et autres valeurs mobilières, et mutualise les actifs de multiples investisseurs. Tous ces capitaux sont investis par un gestionnaire de fonds dans des titres variés. L'investisseur moyen ne pourrait pas investir dans des actions et obligations aussi diverses sans l'aide d'un fonds de placement.

Les **fonds souverains** sont des fonds ou des dispositifs d'investissement affectés à des fins spécifiques, détenus par une administration centrale et dont l'objet est soit de veiller à ce que les ressources d'un pays soient préservées pour les générations futures, soit de stabiliser les recettes budgétaires et/ou en devises de l'État ainsi que les agrégats macroéconomiques. Les fonds souverains et les fonds publics de réserve pour les retraites s'affirment comme des acteurs de premier plan sur les marchés internationaux des capitaux. Les actifs sous gestion de ce type de fonds affichent une croissance rapide ; d'après le Sovereign Wealth Fund Institute, ils dépassaient en janvier 2014 les 6 000 milliards USD.

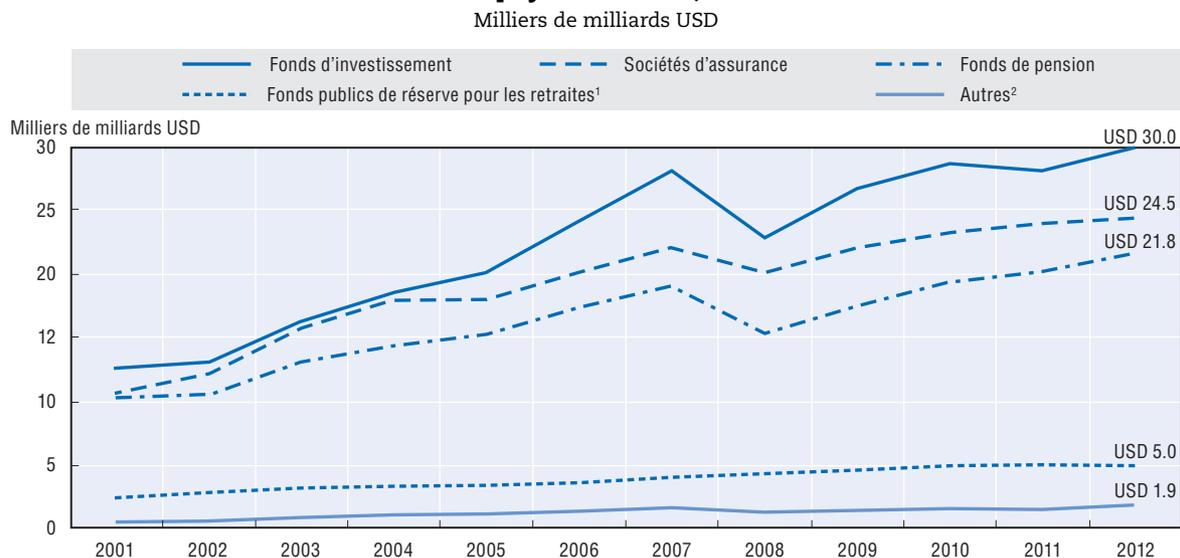
Source : G20/OCDE (2013), « G20/OECD High-Level Principles of Long-Term Investment Financing by Institutional Investors », OCDE, Paris, www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/G20-OECD-Principles-LTI-Financing.pdf ; OCDE (2013c), *The Role of Banks, Equity Markets and Institutional Investors in Long-Term Financing for Growth and Development*, rapport aux Chefs d'État et de gouvernement du G20, OCDE, Paris, www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/G20reportLTIFinancingForGrowthRussianPresidency2013.pdf.

Ce chapitre explore les tendances actuelles et le champ des possibilités d'investissement institutionnel, en particulier dans les économies émergentes, et examine les cadres d'appui requis pour exploiter cette source de financement prometteuse.

L'investissement institutionnel progresse

Les investisseurs institutionnels, en particulier les fonds de pension, les assureurs et les fonds de placement, sont des acteurs de plus en plus importants sur les marchés de capitaux. Dans les seuls pays de l'OCDE, ces établissements détenaient 83 200 milliards USD d'actifs en 2012 (graphique 6.1). Chaque année, ils reçoivent également des flux substantiels d'argent frais. Ainsi, les fonds de pension ont collecté environ 1 000 milliards USD de cotisations nouvelles en 2012.

Graphique 6.1. **Total des actifs par type d'investisseur institutionnel dans les pays de l'OCDE, 2001-12**



Note : Les provisions ne sont pas incluses dans ce graphique. Les actifs des fonds de pension et des sociétés d'assurance comprennent des actifs investis dans des fonds de placement, lesquels peuvent également être comptabilisés dans les fonds d'investissement.

1. Les données portent sur le Future Fund de l'Australie, le Fonds de vieillissement du Royaume-Uni (2008-12), le fonds de réserve de la sécurité sociale du Royaume-Uni, l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, le fonds de réserve pour les retraites du Chili (2010-12), le Social Security Trust Fund du Royaume-Uni, le Fonds de réserve pour les retraites du Royaume-Uni (2003-12), le National Pensions Reserve Fund du Royaume-Uni, le Government Pension Investment Fund du Japon, le National Pension Service de la Corée (estimations de l'OCDE pour 2012), le Superannuation Fund de la Nouvelle-Zélande, le Government Pension Fund de la Norvège, le fonds de réserve démographique de la Pologne, le fonds de stabilisation financière de la sécurité sociale du Royaume-Uni, et l'AP1-AP4 et l'AP6 de la Suède.
2. Les autres formes d'épargne institutionnelle sont les fondations et fonds de dotation, l'argent sous gestion de banques non investi dans des fonds de pension, les partenariats d'investissement privé et d'autres formes d'investisseurs institutionnels.

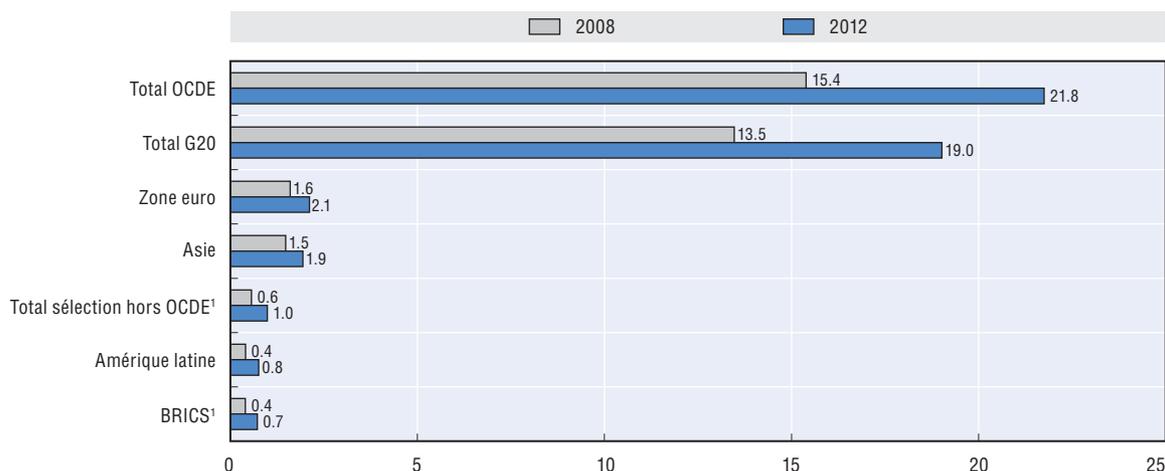
BRICS : Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

Source : OCDE (2013a), *OECD Pension Market in Focus 2013* (brochure), OCDE, Paris, www.oecd.org/pensions/PensionMarketsInFocus2013.pdf.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185506>

Les fonds de pension et les assureurs sont des investisseurs de premier plan dans un grand nombre de pays développés, leurs actifs représentant plus de 60 % du PIB au Canada, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni. Dans les pays non membres de l'OCDE, les investisseurs institutionnels sont, en général, moins bien implantés, même si l'on note quelques exceptions de taille, comme l'Afrique du Sud et le Brésil, où le secteur des fonds de pension et des fonds de placement est bien établi (graphiques 6.2 et 6.3). L'Afrique du Sud dispose ainsi de l'un des plus grands secteurs des fonds de pension, à la fois en termes absolus et relativement à son économie : il représente plus de 80 % de son PIB (graphique 6.3), ce qui place l'Afrique du Sud au même niveau que les pays de l'OCDE dans lesquels ce pourcentage est le plus élevé. Les économies émergentes abritent par ailleurs quelques-uns des plus importants fonds souverains au monde.

Malgré la récente crise financière, la croissance de l'investissement institutionnel ne fléchit pas.

Graphique 6.2. L'importance croissante des fonds de pension, 2008 et 2012



1. Les données renvoient à 2011. BRICS : Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

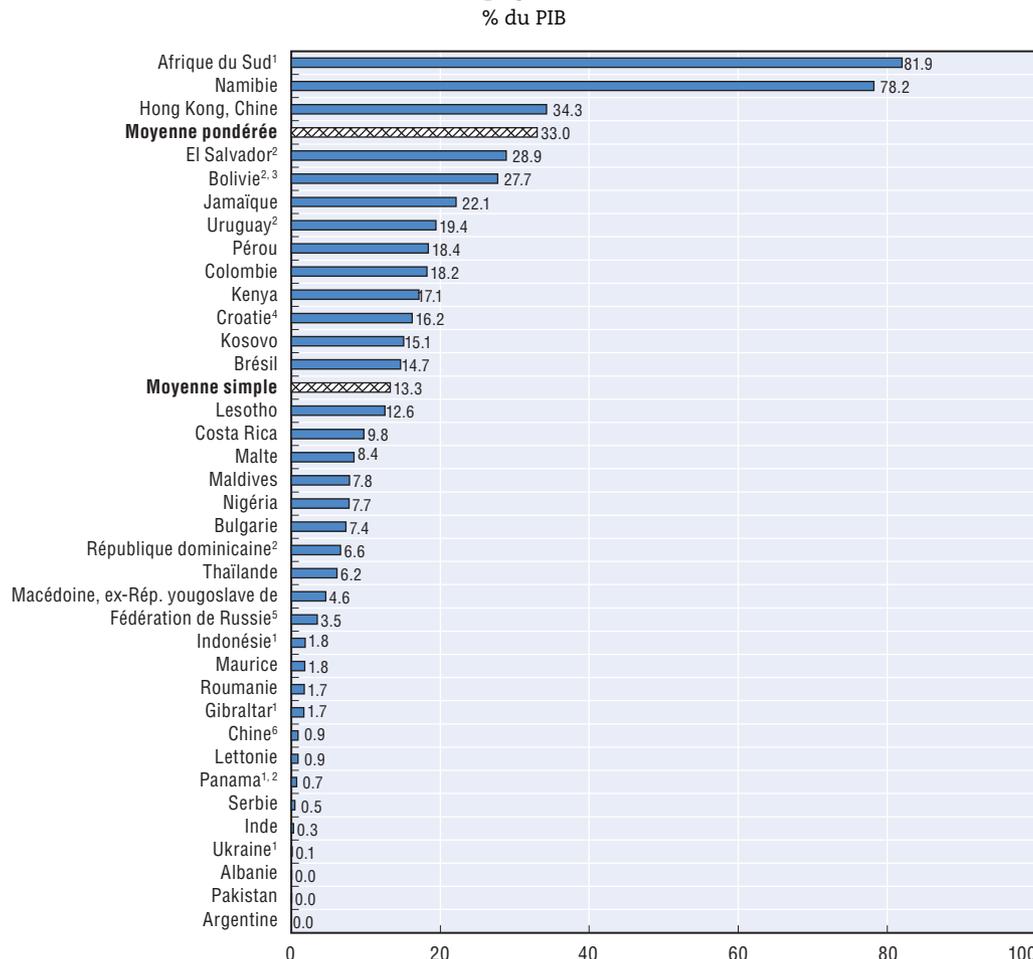
Source : OCDE (2013a), *OECD Pension Market in Focus 2013*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/pensions/PensionMarketsInFocus2013.pdf.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185519>

Le graphique 6.3 montre que, malgré la récente crise financière, la croissance de l'investissement institutionnel ne fléchit pas, surtout dans les pays où les marchés des pensions privées et de l'assurance sont encore modestes par rapport à la taille de leur économie. En 2012, les fonds de pension représentaient en moyenne 77 % du PIB dans les pays membres de l'OCDE, contre 33 % dans les pays non membres. Le potentiel d'expansion du secteur de l'investissement institutionnel est même généralement plus important dans les économies de marché émergentes et les économies en développement car leur système financier repose largement sur les banques. Les fonds souverains et les fonds publics de réserve pour les retraites enregistrent une croissance rapide dans les économies en développement et émergentes. Toutefois, l'investissement institutionnel dans les infrastructures est toujours limité.

Plusieurs obstacles entravent les investissements « Nord-Sud »

La disposition des investisseurs institutionnels et du secteur privé à financer des projets d'investissement majeurs dépend dans une large mesure de la perception qu'ils ont du climat de l'investissement dans un pays (voir chapitre 12) et du vaste éventail d'institutions et de politiques publiques sur lesquelles s'appuie l'économie et les processus politiques d'un pays. Outre le fait que les pays en développement ne disposent pas de marchés locaux diversifiés et actifs, d'autres obstacles pèsent souvent sur les investissements, notamment le poids de la bureaucratie et des contrôles, et la faiblesse de l'infrastructure financière. Au Pérou, par exemple, le processus contractuel relatif à l'établissement d'une concession routière peut durer jusqu'à 5 ans et nécessite la participation de plus de 20 services administratifs (Stewart et Yermo, 2012). Les infrastructures, en particulier, sont jugées vulnérables face à des risques élevés – politiques, réglementaires et d'exécution –, notamment dans les pays en développement (voir l'encadré « Point de vue »)⁴. Outre le cadre de l'action publique, différents facteurs peuvent décourager l'investissement étranger : le risque d'inflation et le risque de change⁵, des prescriptions en matière d'investissement potentiellement restrictives et le manque de capacités et de compétences au niveau local. Par

Graphique 6.3. **Importance des fonds de pension par rapport à la taille de l'économie dans différents pays hors OCDE, 2012**

Note : Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

1. Les données renvoient à 2011.
2. Source : AIOS (Association internationale d'organismes de supervision des fonds de pension).
3. Les données renvoient à 2010.
4. Source : HANFA (Agence croate de supervision des services financiers).
5. Source : ministère des Finances. Les données ne renvoient qu'à la partie obligatoire du système russe.
6. Source : ministère chinois des Ressources humaines et de la sécurité sociale.

Source : OCDE (2013a), *OECD Pension Market in Focus 2013*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/pensions/PensionMarketsInFocus2013.pdf.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185528>

ailleurs, dans les pays en développement, les investissements dans les infrastructures ciblent généralement des infrastructures nouvelles (« investissements de création »), plus risquées que les projets d'extension de capacités existantes, fréquents dans les économies plus avancées des pays membres de l'OCDE (Stewart et Yermo, 2012 ; OCDE, 2012).

Le manque de données objectives et de qualité sur les allocations d'actifs des fonds de pension et la rentabilité de leurs investissements constitue un autre obstacle. C'est pourquoi il est difficile d'évaluer les risques associés aux investissements dans les infrastructures et de comparer leur rentabilité avec celle des investissements dans d'autres actifs. Ce manque d'informations n'est pas de nature à inciter les investisseurs à se positionner sur ce secteur. Si certains pays recueillent ce type d'informations, il n'existe pas de données internationales, officielles et précises sur les investissements alternatifs, tels que les fonds spéculatifs, le capital-investissement, l'immobilier, les infrastructures ou les matières premières. L'OCDE a commencé à collecter ce type de données et à effectuer des comparaisons.

Point de vue : L'OCDE doit promouvoir l'investissement à long terme dans les infrastructures des pays en développement

Sony Kapoor,

Directeur général de Re-Define International Think Tank

Deux problèmes majeurs se posent dans le domaine de l'investissement.

Le premier tient à ce que de nombreuses parties du monde en développement manquent de capitaux en général, et de fonds à investir dans les infrastructures en particulier. Or, la médiocrité des infrastructures est un obstacle au développement, car elle réduit le potentiel de croissance et impose des coûts additionnels, notamment aux populations pauvres qui n'ont pas accès à l'électricité, à l'eau, aux systèmes d'assainissement et aux transports.

Le second problème tient à ce que, dans de nombreuses économies de l'OCDE, le taux de rendement des obligations et actions cotées en bourse est stagnant, voire négatif. La concentration des portefeuilles de nombre d'investisseurs à long terme sur de tels titres les expose à d'importants risques systémiques, souvent cachés.

D'un côté, nombreux sont les investisseurs à long terme qui pourraient aisément acheter une partie des portefeuilles d'actifs infrastructurels dans des pays non membres de l'OCDE afin de bénéficier de leur taux de rendement sensiblement supérieur sur le long terme, et afin de diversifier leurs investissements. De l'autre, des économies en développement où ni l'État ni les marchés intérieurs privés n'ont la capacité ou les moyens de combler le déficit de financement de long terme, auraient grandement besoin de ces capitaux.

Qu'est-ce qui empêche ces investissements ?

Les risques financiers associés aux pays en développement sont connus et souvent perçus comme nettement supérieurs à ce qu'ils sont dans les pays de l'OCDE. Par ailleurs, lorsqu'ils investissent dans des infrastructures, les investisseurs n'ont guère la possibilité de retirer rapidement leur argent, ce qui représente pour eux un risque de liquidité.

À ces arguments faciles, trois objections importantes peuvent toutefois être avancées.

Premièrement, les événements de ces dernières années ont montré que, globalement, le risque politique et l'incertitude liée à l'action publique dans les pays en développement sont moindres, en particulier dans les économies émergentes.

Deuxièmement, les économies de l'OCDE sont elles aussi exposées à de graves facteurs de risque, tels que l'endettement massif ou le déclin démographique, ainsi qu'à d'autres risques systémiques « cachés » que les modèles et indicateurs de risque couramment utilisés ne permettent pas de saisir, comme l'a mis en évidence la crise financière.

Troisièmement, les types de risque qui prédominent dans les pays en développement, tels que le risque de liquidité, ne représentent pas nécessairement une réelle menace pour les investisseurs à long terme (assureurs ou fonds souverains, par exemple). Étant donné que les investissements dans les pays de l'OCDE occupent une très large place dans les portefeuilles de ces investisseurs, investir dans un pays en développement peut sembler plus attractif et entraîner, de fait, une réduction du risque au niveau du portefeuille.

Je réitère donc ma question : pourquoi les investisseurs à long terme n'investissent-ils pas massivement dans les infrastructures des pays en développement ?

Le principal obstacle réside dans l'absence de portefeuilles de projets d'infrastructure suffisamment diversifiés et dans le fait qu'aucun investisseur n'a, à lui seul, la capacité financière ou opérationnelle requise pour les mettre en place. L'investissement direct dans les infrastructures, notamment dans les pays en développement, est un processus qui exige d'abondantes ressources.

Le G20, avec le concours de l'OCDE et d'autres institutions multilatérales comme la Banque mondiale, pourrait faciliter l'établissement d'une réserve de projets diversifiée, ainsi que la mise en place de mécanismes susceptibles de faciliter la participation des investisseurs à long terme. La difficulté se situera donc plus du côté de la coordination que de la mobilisation de fonds publics limités.

De mon point de vue, cette tâche devrait revenir à l'OCDE, puisqu'elle est la seule organisation à regrouper en son sein des compétences financières aussi bien que dans les domaines du développement, des infrastructures et de l'environnement.

La réforme de la politique publique peut éliminer les obstacles à l'investissement institutionnel

Selon l'OCDE, les pouvoirs publics peuvent prendre un certain nombre de mesures pour éliminer les obstacles décrits plus haut et faciliter les investissements des investisseurs institutionnels, notamment dans des projets bas carbone (encadré 6.2).

Les dirigeants du G20 ont souligné l'importance du financement à long terme, en particulier de l'investissement dans les infrastructures, pour alimenter la croissance à long terme. L'OCDE apporte sa contribution dans ce domaine à travers son projet sur les investisseurs institutionnels et les investissements à long terme, dont l'objectif est de promouvoir les investissements à long terme, par exemple dans les infrastructures, en remédiant à d'éventuels obstacles réglementaires et défaillances du marché. De nombreux grands investisseurs institutionnels du monde entier collaborent d'ores et déjà avec l'OCDE sur ce projet. En novembre 2012, les ministres des Finances et les gouverneurs de banque centrale des pays du G20 ont demandé à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international, à l'OCDE, au Conseil de stabilité financière, aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales compétentes d'évaluer les facteurs qui ont une incidence sur le financement à long terme. Ces travaux ont débouché sur un rapport diagnostic (Banque mondiale, 2013 ; OCDE, 2013c) et sur la création d'un Groupe de travail sur les investissements et les infrastructures, chargé d'analyser les obstacles et les restrictions qui retardent les financements à long terme, et de définir un plan de travail pour le G20.

L'OCDE a, en outre, élaboré les Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels (auxquels les dirigeants du G20 ont donné leur aval en septembre 2013). La prochaine étape consistera à déterminer les stratégies susceptibles de les mettre en œuvre. Ce sera la tâche du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 qui s'est tenu en novembre 2014 à Brisbane, en Australie (G20/OCDE, 2013).

L'OCDE, en collaboration avec le G20, travaille actuellement à un grand projet d'analyse des incitations publiques et de marché propres à stimuler le financement des investissements à long terme. Ce projet prévoit l'élaboration d'une taxonomie des moyens d'actions et incitations visant à encourager les investissements à long terme et prenant en compte toute la palette d'options qui se présentent aux investisseurs privés pour accéder à cette catégorie d'actifs. L'accent sera mis sur de nouvelles formes d'investissements (actions et obligations) et sur les mécanismes d'atténuation des risques (instruments et incitations, publics et privés) à la disposition du secteur public pour mobiliser le financement du secteur privé dans les infrastructures, en ciblant en particulier les investisseurs institutionnels (garanties, subventions, incitations fiscales, par exemple).

Les pays en développement eux-mêmes peuvent devenir une source d'investissement

Parallèlement aux investissements Nord-Sud, les fonds de pension nationaux des économies en développement pourraient constituer une source importante de capitaux pour financer les infrastructures et le développement – que les pays concernés peuvent mettre au service de leurs propres priorités en la matière. On peut estimer que les pays en développement sont les mieux placés pour réaliser de tels investissements, puisqu'ils ont une connaissance plus étroite des marchés et des projets locaux, et que le risque de change et les restrictions aux investissements étrangers, en l'espèce, sont inexistantes. L'expérience internationale dans des pays comme le Chili et le Mexique suggère que les investisseurs institutionnels, en particulier les fonds de pension, ont joué un rôle déterminant dans la croissance des marchés financiers puis dans l'apport de financements pour le développement. Il est également probable que les investissements Sud-Sud vont gagner en importance (voir chapitre 3), les fonds de pension, fonds souverains et autres investisseurs institutionnels apportant les capitaux dont leur région d'origine ainsi que d'autres marchés émergents ont grandement besoin (Stewart et Yermo, 2012).

Encadré 6.2. **Accélérer les investissements institutionnels dans le financement de projets bas carbone**

Conséquence de la crise économique et financière, certaines sources classiques de financement et d'investissement dans des projets bas carbone (États, banques commerciales ou services publics) se heurtent à d'importantes difficultés. Pour atténuer ces difficultés, mais aussi pour accélérer les investissements dans les projets bas carbone, le recours à des sources alternatives s'avère nécessaire. Or, les investisseurs institutionnels offrent ce potentiel. Ils sont déjà actifs, par exemple, dans le secteur de l'énergie éolienne en Allemagne, en Australie, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, dans le solaire photovoltaïque en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, au Canada, aux États-Unis et au Japon, et dans l'agriculture durable au Brésil.

S'il existe des poches d'activité significatives, les investissements institutionnels dans des activités bas carbone restent faibles, les obstacles – qu'ils soient communs aux infrastructures en général, ou plus spécifiques aux projets bas carbone – étant nombreux. La plupart des investisseurs institutionnels ne sont pas encore convaincus que les investissements dans les projets bas carbone pourraient présenter une rentabilité suffisante au regard des risques encourus. Cette réticence s'explique par les signaux contradictoires envoyés par les politiques publiques, à l'instar du maintien des subventions à l'utilisation et à la production de combustibles fossiles, de la tarification, faible ou nulle, des émissions de gaz à effet de serre, ou de l'imprévisibilité des réformes sur la production d'énergies renouvelables et autres mesures réglementaires qui peuvent avoir des conséquences non intentionnelles. En outre, de nombreux investisseurs institutionnels ne disposent pas encore des connaissances ni des canaux ou structures d'investissement adaptés leur permettant d'intervenir dans les infrastructures vertes d'une manière conforme à leur taille, leur mode de fonctionnement et leurs objectifs d'investissement respectifs.

Selon l'OCDE, les pouvoirs publics peuvent prendre un certain nombre de mesures essentielles pour éliminer ces obstacles et faciliter les investissements institutionnels dans des projets à faibles émissions de carbone :

- Promouvoir un cadre de politiques publiques stable et intégré, de sorte que les investisseurs bénéficient d'incitations claires à long terme, et donc d'une prévisibilité.
- Remédier aux défaillances du marché (notamment l'absence de tarification du carbone) dont l'effet est d'avantager l'investissement dans des projets d'infrastructure polluants ou nocifs pour l'environnement au détriment de l'investissement dans des infrastructures vertes.
- Établir une feuille de route nationale pour les infrastructures afin d'instaurer la confiance des investisseurs dans les engagements des pouvoirs publics et de les informer de l'élaboration de projets dans lesquels ils pourraient investir.
- Faciliter le développement de structures de financement ou d'instruments d'atténuation des risques adaptés (tels que les obligations vertes), ou le développement de marchés pour des instruments ou des fonds présentant un profil risque/rendement adéquat.
- Réduire les coûts de transaction de l'investissement vert en encourageant les structures d'investissement collaboratif parmi les investisseurs, et en contribuant à renforcer l'expertise interne.
- Promouvoir les échanges public-privé sur l'investissement vert en créant des plateformes de dialogue entre les investisseurs institutionnels, le secteur financier et le secteur public, ou en soutenant celles qui existent déjà.
- Favoriser la transparence du marché et améliorer les données en durcissant les obligations formelles de communication d'informations sur leurs investissements imposées aux investisseurs institutionnels opérant dans les projets d'infrastructure et les projets verts.

Source : Adapté de Kaminker, C. et al. (2013), « Institutional investors and green infrastructure investments: Selected case studies », *OECD Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3xr8k6jb0n-en>.

Certains pays en développement ont pris des mesures audacieuses en mettant en place des fonds souverains et des fonds de pension ; mais les investissements sont souvent limités, et les possibilités de canaliser ce volume croissant d'actifs, mis en commun au profit du développement des infrastructures, sont faibles. Les fonds de pension en Amérique du Sud et en Afrique du Sud allouent la plus grande part de leurs capitaux à des projets d'infrastructure (3 % du total des actifs au Mexique et au Pérou, par exemple, et 4 % en Afrique du Sud). Dans certains pays, les fonds de pension n'interviennent pas dans les projets d'infrastructure : c'est le cas en Chine, en Inde, en Indonésie et au Nigéria (Stewart et Yermo, 2012).

Les pouvoirs publics doivent instaurer des cadres adaptés en matière de réglementation, de supervision et de fiscalité pour permettre une montée en puissance de ces investisseurs. Ainsi, l'amélioration du climat de l'investissement et le renforcement de la liquidité du marché local grâce aux emprunts d'État⁶ constituent souvent d'importantes conditions préalables à la croissance et au développement des marchés des obligations d'entreprises, lesquels facilitent, à leur tour, le financement des infrastructures, les financements hypothécaires et les financements adossés à des actifs. La réussite des obligations de financement des infrastructures au Chili et au Pérou découle ainsi en partie de l'existence de diverses garanties. Au Pérou, les fonds de pension n'ont été autorisés à investir dans ce type d'obligations qu'à partir de 2001 ; ces obligations (*Certificados de Reconocimiento de Derechos del Pago Anual por Obras*) sont émises par l'opérateur du projet au fur et à mesure de l'avancement du chantier, et s'appuient sur des certificats d'avancement des travaux. Les fonds de pension péruviens ont également mis en place un fonds fiduciaire pour les infrastructures, dont le but est d'investir dans des obligations associées à des projets, et l'achat de ces obligations a été relativement rapide (Stewart et Yermo, 2012).

En Afrique, hormis en Afrique du Sud, qui constitue une exception de taille, les fonds de pension en sont à leurs balbutiements, et l'investissement dans des projets d'infrastructure est quasiment inexistant et soumis à une réglementation très restrictive. Cependant, les choses changent. Ainsi, le Kenya se tourne vers le secteur des pensions pour financer les infrastructures du pays et répondre aux besoins nationaux. Depuis 2009, l'État a émis cinq obligations de financement des infrastructures ciblant des projets d'infrastructure spécifiques. Ces obligations, à échéance de 8 à 20 ans, sont assorties d'incitations plus nombreuses que les emprunts d'État habituels. Elles ont reçu un bon accueil des fonds de pension, qui ont absorbé une part significative de l'émission. En outre, une société kenyane de production d'électricité, Kengen Ltd., a procédé à une émission d'obligations pour le financement d'infrastructures en 2009 au profit de plusieurs nouveaux projets. Cette émission a permis de lever 25 milliards KES (shillings du Kenya), pour un objectif initial de 15 milliards KES. Des fonds de pension ont acquis environ 40 % de ces obligations (Stewart et Yermo, 2012).

Principales recommandations

- Instaurer un cadre réglementaire stable et transparent pour les projets d'infrastructure dans les pays en développement.
- Élaborer une stratégie nationale de long terme pour le secteur des infrastructures dans les pays en développement, dont la durée dépasse le cycle politique. Il convient également de développer une réserve spécifique de projets, qui garantira un flux constant d'opportunités d'investissements.
- Favoriser un transfert approprié du risque financier pour les projets et investissements dans les infrastructures.
- Créer un cadre d'action propice à l'investissement institutionnel dans les projets d'infrastructure bas carbone.

- Développer des instruments de financement adéquats. Après une analyse approfondie des moyens les plus efficaces d'utiliser les fonds publics pour mobiliser les financements du secteur privé, les pouvoirs publics peuvent émettre ou soutenir des instruments présentant un profil risque/rendement adapté et mettre en place des instruments d'atténuation du risque et d'amélioration de la qualité des émissions.
- Examiner les obstacles réglementaires. L'État peut inciter à approfondir les recherches pour déterminer si des instruments réglementaires ou autres (tels que des règles comptables ou de solvabilité) empêchent, involontairement ou indûment, les fonds de pension d'investir dans les infrastructures.
- Favoriser les mécanismes collaboratifs entre investisseurs. Les pouvoirs publics peuvent faciliter les co-entreprises entre des fonds de pension publics et privés de façon à mutualiser leurs ressources et à encourager l'investissement dans les infrastructures et les projets verts.
- Recueillir des données internationales, officielles, fiables et comparables sur les investissements alternatifs et leurs rendements.

Notes

1. Ce chapitre s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du projet consacré aux investisseurs institutionnels et aux investissements à long terme. Pour en savoir plus sur ce projet, voir www.oecd.org/finance/lti.
2. Le McKinsey Global Institute fait état de chiffres comparables : selon trois méthodes d'estimation distinctes, il prévoit que le besoin de financement des infrastructures à l'horizon 2030 se chiffre entre 57 et 67 000 milliards USD, hors besoins relatifs aux infrastructures sociales (Dobbs et al., 2013).
3. Les actifs non liquides sont des actifs qui ne peuvent pas facilement être vendus ou cédés en contrepartie de liquidités sans une perte de valeur substantielle.
4. Il est, dans une certaine mesure, possible de remédier à ces risques grâce aux dispositifs de garantie multilatérale, tels que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale. L'AMGI protège les investissements directs étrangers dans certains des pays les plus pauvres du monde contre divers risques politiques, comme l'expropriation, la rupture de contrat, le contrôle des changes ou des mouvements de capitaux, la guerre et les actes terroristes (Stewart et Yermo, 2012).
5. Une forme de risque qui concerne particulièrement les pays en développement dont les marchés des capitaux sont volatils, et qui découle de l'évolution du prix d'une devise par rapport à une autre. Lorsque des investisseurs ou des entreprises ont des actifs ou des activités commerciales dans plusieurs pays, ils sont confrontés au risque de change si leurs positions ne sont pas couvertes.
6. Un titre d'emprunt émis par un État pour soutenir la dépense publique, le plus souvent libellé dans la monnaie du pays.

Références

- AIE (2012), *World Energy Outlook 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/weo-2012-en>.
- Banque mondiale (2013), « Long-Term Investment Financing for Growth and Development: Umbrella Paper », Banque mondiale, Washington, DC, www.g20.org/sites/default/files/g20_resources/library/Long_Term_Financing_for_Growth_and_Development_February_2013_FINAL.pdf.
- Della Croce, R. et R. Sharma (2014), « Pooling of institutional investors capital: Selected case studies in unlisted equity infrastructure », rapport pour le G20, OCDE, Paris.
- Della Croce, R. et J. Yermo (2013), « Institutional investors and infrastructure financing », *OECD Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions*, n° 36, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3wh9x9xgc33-en>.
- Dobbs, R. et al. (2013), *Infrastructure productivity: How to save \$1 trillion a year*, McKinsey & Company, www.mckinsey.com/insights/engineering_construction/infrastructure_productivity.
- G20/OCDE (2013), « G20/OECD High-Level Principles of Long-Term Investment Financing by Institutional Investors », OCDE, Paris, www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/G20-OECD-Principles-LTI-Financing.pdf.
- Gatti, S. (à paraître), « Private financing and government support to promote long-term investments in infrastructure », *OECD Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions*, Éditions OCDE, Paris.

- Kaminker, C. et al. (2013), « Institutional investors and green infrastructure investments: Selected case studies », *OECD Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3xr8k6jb0n-en>.
- McKinsey Global Institute (2013), « Infrastructure productivity: How to save \$1 trillion a year », janvier.
- OCDE (2013a), *OECD Pension Market in Focus 2013* (brochure), OCDE, Paris, www.oecd.org/pensions/PensionMarketsInFocus2013.pdf.
- OCDE (2013b), *Annual Survey of Large Pension Funds and Public Pension Reserve Funds*, Paris, septembre, www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/LargestPensionFunds2012Survey.pdf.
- OCDE (2013c), *The Role of Banks, Equity Markets and Institutional Investors in Long-Term Financing for Growth and Development*, rapport aux Chefs d'État et de gouvernement du G20, OCDE, Paris, www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/G20reportLTFinancingForGrowthRussianPresidency2013.pdf.
- OCDE (2012), « G20/OECD policy note on pension fund financing for green infrastructure and initiatives », OCDE, Paris, www.oecd.org/finance/private-pensions/S3%20G20%20OECD%20Pension%20funds%20for%20green%20infrastructure%20-%20June%202012.pdf.
- Schieb, P. (2007), « Les infrastructures à l'horizon 2030 : principales conclusions et recommandations », dans OCDE, *Les infrastructures à l'horizon 2030 (vol. 2) : Électricité, eau et transports : quelles politiques ?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264031340-3-fr>.
- Stewart, F. et J. Yermo (2012), « Infrastructure investment in new markets: Challenges and opportunities for pension funds », *OECD Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions*, n° 26, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k8xff424vln-en>.

PARTIE I

Chapitre 7

Les recettes fiscales, moteur du développement durable

par

Gregory De Paepe et Ben Dickinson,
Direction de la coopération pour le développement
et Centre de politique et d'administration fiscales, OCDE

Les recettes fiscales sont primordiales pour le développement durable car elles donnent aux États les ressources nécessaires à l'investissement dans le développement, la réduction de la pauvreté et la fourniture de services publics, ainsi que dans le renforcement des capacités de l'État, de sa redevabilité et de son aptitude à répondre aux attentes des citoyens. Si les recettes fiscales représentent en moyenne 34 % du produit intérieur brut dans les pays de l'OCDE, elles sont en revanche deux fois moins importantes dans les pays en développement. Ce chapitre propose une réflexion sur le potentiel d'accroissement des recettes fiscales dont disposent de nombreux pays en développement, et passe en revue les défis qu'ils devront relever pour le concrétiser. Parmi ces défis, on peut noter les défaillances des administrations, la corruption, la mauvaise gouvernance, le manque de « civisme fiscal » et de discipline fiscale, ainsi que la difficulté à imposer des entreprises multinationales.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique, sur une meilleure utilisation de la fiscalité pour aider l'Afrique à financer elle-même son développement durable.

La fiscalité fait partie des meilleurs moyens à la disposition des pays en développement pour mobiliser leurs propres ressources au service du développement durable. Elle permet d'alimenter les principales fonctions d'un État efficace – dans la mesure où elle draine les ressources nécessaires à la prestation de services essentiels. Elle permet également de créer les conditions de la croissance économique. Parallèlement, elle incite les pouvoirs publics à se montrer plus réactifs et à rendre compte de leurs décisions devant l'opinion, et accroît les capacités des administrations publiques (OCDE, 2008a).

Pour atteindre les OMD, les pays en développement devront collecter des recettes fiscales représentant au moins 20 % de leur produit intérieur brut.

Les Nations Unies estiment que les pays en développement devront collecter des recettes fiscales représentant au moins 20 % de leur produit intérieur brut (PIB) pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Or, dans la moitié des pays d'Afrique subsaharienne, les recettes fiscales demeurent inférieures à 17 % du PIB, et dans plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine, la situation est à peine meilleure. Il est donc probable que certains pays à faible revenu seront amenés à relever leur rapport impôt/PIB de près de quatre points de pourcentage. L'objectif de ce chapitre est d'examiner pourquoi il est important que les pays en développement élargissent leur base d'imposition, d'étudier quelques-uns des principaux défis à relever pour y parvenir, et de formuler des recommandations destinées à améliorer la contribution apportée à l'instauration d'un développement durable par la fiscalité et la gestion des dépenses financées grâce aux recettes qu'elle procure. Un chapitre complémentaire (chapitre 14) décrit en détail le rôle que peut jouer la coopération pour le développement à l'appui de la réforme de la fiscalité.

La fiscalité joue un rôle central dans la promotion du développement durable

Les recettes fiscales sont la principale composante des recettes collectées à l'intérieur d'un pays. Elles gagnent en importance à mesure que le pays se développe (voir l'encadré « Point de vue »). La fiscalité est un antidote contre le poison de la dépendance des pays en développement à l'égard des financements concessionnels extérieurs et offre la viabilité et la pérennité budgétaires nécessaires à la promotion de la croissance (OCDE, 2008b). Elle concourt au bon fonctionnement de l'État et au renforcement de son contrat social avec les citoyens. L'impôt contribue également à l'établissement d'États efficaces et comptables de leurs actes, dans la mesure où les réformes engagées dans un premier temps au sein de l'administration fiscale peuvent ensuite être étendues à d'autres pans du secteur public.

C'est pourquoi le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures ne se résume pas à un simple accroissement des recettes : elle suppose aussi la mise en place d'un système fiscal qui favorise une croissance inclusive, encourage la bonne gouvernance, répond aux inquiétudes suscitées dans l'opinion par les inégalités de revenu et de richesse, et serve la justice sociale. Plus fondamentalement, parce que la fiscalité se situe au cœur de l'exercice du pouvoir dont l'État est investi, l'avènement de systèmes fiscaux efficaces, transparents et équitables, ainsi que d'administrations fiscales moins corrompues, peut être synonyme de progrès sur des questions de gouvernance de plus vaste portée.

Les pays en développement face aux défis de l'imposition

En 2012, 32 pays africains ont collecté moins d'un dollar USD d'impôt par personne et par jour.

Même si l'« effort fiscal », qui correspond aux recettes fiscales réelles rapportées aux recettes fiscales potentielles, n'est pas faible dans tous les pays en développement, un surcroît de recettes non négligeable pourrait toutefois être levé dans les pays où il est le plus modeste. Ainsi, en 2012, le montant total des recettes fiscales collectées en Afrique a été dix fois supérieur au montant total des apports d'aide publique au développement (APD) (OCDE/BAfD/PNUD, 2014), ce qui ne doit pas masquer d'amples disparités entre les pays : 32 pays africains ont collecté moins d'un dollar d'impôt par personne et par jour. Ceux qui enregistrent les plus faibles rapports impôt/PIB sont généralement ceux où l'effort fiscal est le plus modeste¹. Plusieurs pays – dont le Burundi, les Îles Salomon, le Rwanda et le Salvador – ont démontré qu'il était possible d'accroître considérablement les recettes intérieures. L'un de ceux qui affichent de bons résultats en la matière a par exemple porté son rapport impôt/PIB de 6 % en 1990 à environ 17 % aujourd'hui. D'autres pays ont réussi en seulement quelques années à obtenir une hausse soutenue de leurs recettes, portées à 4-5 % du PIB. Leurs facteurs communs de réussite sont notamment une volonté politique constante au plus haut niveau, des réformes administratives étroitement liées aux changements d'orientation de l'action gouvernementale, et une détermination forte de la part de l'administration fiscale (encadré 7.1), autant de facteurs d'évolution susceptibles de se heurter à une opposition puissante.

Encadré 7.1. Réforme fiscale : le facteur gouvernance au Rwanda

Au Rwanda, le soutien personnel du président, conjugué à l'appui du Department for International Development (DFID) britannique à l'administration fiscale rwandaise (Rwandan Revenue Authority-RRA), a largement contribué à la nette augmentation des recettes fiscales du pays. Les recettes intérieures sont passées de 9 % du PIB en 1998 à 14.7 % en 2005, et le coût du recouvrement de l'impôt a été réduit parallèlement. Ce succès est imputable à la consolidation des structures et des procédures internes, ainsi qu'à l'amélioration de la transparence des relations avec les partenaires, notamment les administrations des niveaux central et local, à l'accroissement des effectifs de fiscalistes et aux contribuables eux-mêmes. La RRA joue désormais un rôle important dans le renforcement des relations entre les citoyens et l'État en concourant à l'établissement d'un « contrat social » fondé sur la confiance et la coopération.

Source : OCDE (2008a), *Gouvernance, fiscalité et responsabilité : enjeux et pratiques*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/governance-development/40210055.pdf.

Parmi les défis² relatifs à la fiscalité que doivent relever les pays en développement, certains concernent également les économies plus avancées, mais d'autres revêtent une dimension particulière dans les pays en développement, à savoir :

- **Les défaillances de l'administration fiscale.** Il est capital, pour les pays en développement, de disposer d'une administration fiscale qui fonctionne bien, afin de pouvoir mobiliser les ressources intérieures. Pourtant, les effectifs des administrations fiscales sont souvent composés de fonctionnaires peu formés et mal rémunérés ; les structures internes ne favorisent guère une approche globale de l'ensemble des impôts et taxes, et ne garantissent pas un juste équilibre entre la fonction coercitive et les services aux contribuables. Le système fiscal doit donc être conçu en tenant compte de la capacité des services fiscaux à le gérer.

- **Le faible civisme fiscal des contribuables, la corruption et la mauvaise gouvernance.** Les études soulignent une corrélation notable entre le civisme fiscal – la volonté des citoyens d’acquitter leurs impôts – et la discipline fiscale (Torgler, 2011). On observe également que le phénomène de corruption, tout comme d’autres signes révélateurs d’une mauvaise gouvernance, va très nettement de pair avec des recettes publiques en berne (manque de respect de l’État de droit, instabilité politique). Le fait que le recouvrement de l’impôt se situe au cœur de l’exercice des pouvoirs conférés à l’État donne une grande importance aux questions de gouvernance relatives à la collecte des recettes fiscales.
- **La place prédominante de secteurs d’activité « difficiles à imposer »,** petites entreprises, exploitations agricoles de petite taille et professions libérales notamment. Le problème revêt une acuité particulière lorsque les capacités de l’administration et les incitations destinées à encourager les contribuables à remplir leurs obligations sont insuffisantes. Si le secteur informel occupe une large place dans les pays en développement – où il représente en moyenne environ 40 % du PIB, et jusqu’à 60 % du PIB dans de nombreux pays –, on peut considérer qu’il n’est pas la source du problème : bien que les petits commerçants et les personnes exerçant une profession libérale puissent quelquefois ne pas avoir d’existence officielle, leurs revenus et leur chiffre d’affaires sont généralement bien inférieurs à tout seuil d’imposition raisonnable. Une bonne partie des cas de fraude graves sont le fait d’entreprises ayant pignon sur rue. Le problème est peut-être alors davantage un problème de discipline fiscale. Les estimations portant sur le non-respect de leurs obligations fiscales par les contribuables sont rares, mais le manque à gagner sur les recettes de TVA a été évalué à 50 %-60 % des recettes potentielles dans certains pays en développement, contre 7 %-13 % dans les pays développés.
- **L’imposition des richesses issues des ressources naturelles.** Nombre de pays bien dotés en ressources naturelles – notamment minérales – éprouvent des difficultés à mettre au point et à appliquer des régimes fiscaux transparents, permettant de prélever des recettes publiques sur l’activité d’exploitation qui soient d’un montant raisonnable. La découverte récente de gisements de ressources naturelles dans des pays en développement a propulsé la question sur le devant de la scène.
- **Facteurs géographiques et historiques.** Une multitude de facteurs géographiques et historiques peuvent influencer sur la capacité d’un pays à lever des impôts. Les petites îles par exemple sont mieux à même d’appliquer des taxes aux frontières que les pays enclavés. Les pays sortant d’un conflit dont l’administration et la base d’imposition sont littéralement dévastées éprouvent énormément de difficultés à mobiliser des recettes intérieures (voir chapitre 20) tandis que les États successeurs³ se préoccupent souvent avant tout de se forger auprès des investisseurs une réputation de destination attrayante. L’histoire joue également un rôle, notamment les traditions juridiques héritées d’un passé colonial différent selon les pays, qui se reflètent dans la conception de l’impôt et ont une incidence sur les recettes.

En dehors de ces difficultés internes, le contexte extérieur influence également la capacité à lever des impôts. Un grand nombre de pays demeurent par exemple fortement dépendants des recettes provenant des taxes sur les échanges⁴, alors qu’en raison de la libéralisation du commerce, ils ne sont plus autorisés à soumettre les importations et les exportations à des droits de douane et se voient donc contraints de rechercher d’autres sources de recettes fiscales. La quête d’un juste équilibre entre le recours aux incitations fiscales pour établir un régime fiscal attrayant pour les investisseurs nationaux et étrangers, et la nécessité de générer des recettes suffisantes pour financer les dépenses publiques, représente également un grand défi pour les pouvoirs publics. La concurrence entre pays en développement peut aboutir à une « course au moins-disant » incitant à offrir aux investisseurs étrangers potentiels les taux d’imposition les plus favorables. Les pays en développement éprouvent en outre des difficultés à mettre au point et à appliquer des régimes

efficaces de prix de transfert⁵ et d'échange de renseignements, et plus généralement à améliorer la transparence. Ces aspects sont traités dans le cadre des travaux conjoints de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et sur l'échange de renseignements à des fins fiscales (voir chapitre 14 pour plus de détails).

Lorsque l'on considère les défis que les pays en développement ont à relever, il importe par ailleurs de souligner qu'une hausse des recettes n'est pas en soi suffisante pour promouvoir le développement durable, et que ce n'est donc pas la seule dimension à prendre en considération lorsque l'on évalue un système fiscal et son efficacité. La question de la redistribution des recettes – déterminante pour garantir l'équité, promouvoir une croissance inclusive et réagir efficacement aux tensions sociales – est tout aussi importante. Le développement durable appelle également une analyse de la contribution que peut apporter la fiscalité à la réduction des dommages causés à l'environnement ou de l'utilisation non durable des ressources.

La qualité des mesures fiscales compte tout autant que la quantité de recettes prélevées.

La qualité des mesures fiscales a aussi son importance : les mesures visant à accroître les recettes en imposant davantage les contribuables qui se conforment déjà à leurs obligations peuvent aggraver les distorsions et les inégalités perçues ; faire en sorte de moins dépendre des taxes sur les échanges peut en revanche procurer des avantages réels sur le plan structurel, compensant les pertes de recettes enregistrées dans un premier temps.

La communauté du développement pourrait faire davantage pour soutenir le renforcement des systèmes fiscaux

Si la volonté et la dynamique politiques existant au niveau intérieur sont les principaux moteurs du renforcement des capacités, les partenariats avec des organisations internationales peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des systèmes fiscaux nationaux, en particulier lorsqu'ils se concrétisent par la prestation d'une assistance technique. Certains apporteurs de coopération pour le développement s'emploient depuis de nombreuses années à dispenser des conseils dans le domaine fiscal aux pays en développement. Pourtant, jusqu'à une époque récente, une grande partie de la communauté internationale a quelque peu négligé la fiscalité en tant qu'enjeu du développement, malgré des taux de retour sur investissement élevés et des preuves de succès convaincantes (voir chapitre 14). Actuellement, seulement 0.1 % de l'APD (si l'on exclut celle octroyée par le Fonds monétaire international) est dirigé vers le soutien au renforcement des systèmes fiscaux des pays en développement (graphique 7.1). Dans le chapitre 14, il est question des voies à suivre pour que la coopération pour le développement puisse aider les pays en développement à relever certains des défis décrits dans le présent chapitre.

Seulement 0.1 % de l'APD est utilisé à l'appui du renforcement des systèmes fiscaux des pays en développement.

Point de vue : L'Afrique peut financer elle-même son développement durable

Abdalla Hamdok,

Secrétaire exécutif adjoint, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

L'Afrique est sur la voie d'une croissance durable à long terme qui laisse entrevoir de nombreuses possibilités d'investissement. La coopération pour le développement a certes contribué à promouvoir cette croissance – et continuera sûrement de le faire – mais les ressources nécessaires au développement durable de l'Afrique ne proviendront pas de l'aide. Le continent doit compter sur sa propre capacité à générer des ressources financières.

Le potentiel de mobilisation d'un surcroît de ressources financières intérieures (et donc de financement de son développement) est considérable. Des résultats concrets peuvent être obtenus, même à court terme, si des innovations et un soutien adéquats sont mis en place.

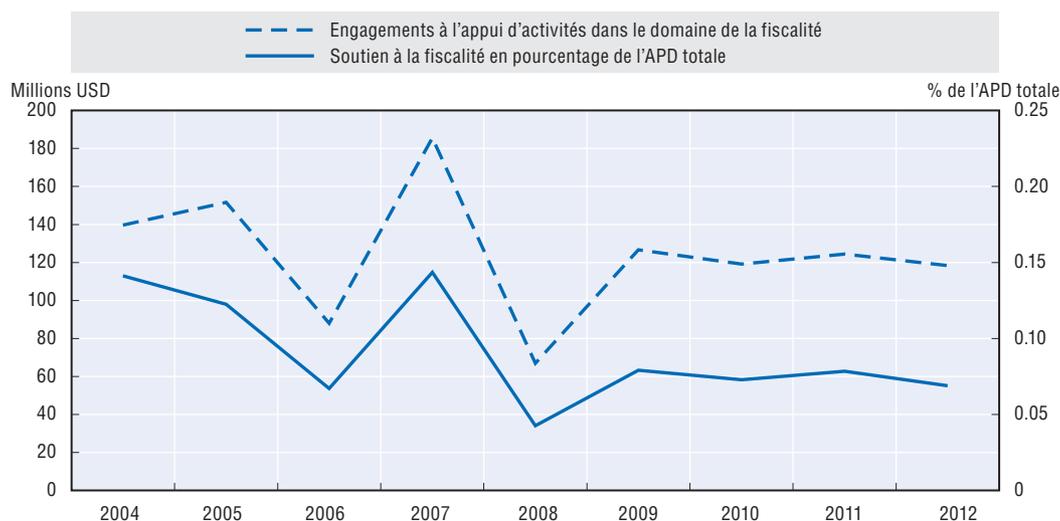
Les recettes fiscales collectées par les États constituent le principal apport de ressources intérieures que le continent peut affecter à la mise en œuvre de programmes de développement, et les solutions ne manquent pas pour accroître le rendement des montants investis. Les enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau national montrent que les pays africains peuvent, en élargissant leur base d'imposition, en améliorant l'administration de l'impôt et en exploitant des sources d'imposition largement inexploitées, accroître notablement leurs recettes fiscales.

Les recettes intérieures mobilisées aujourd'hui en Afrique se chiffrent à plus de 520 milliards USD alors que l'aide reçue représente 50 milliards USD. Qui plus est, les banques centrales et les banques de réserve des pays africains détiennent plus de 400 milliards USD de réserves internationales, et les actifs des fonds de pension africains augmentent à un rythme impressionnant. Selon la Banque mondiale, les envois de fonds de la diaspora africaine se sont chiffrés à 40 milliards USD en 2012 et pourraient atteindre 200 milliards USD dans les dix ans à venir. Sans compter les sommes qui pourraient être récupérées si le continent réussissait à résoudre le problème des flux financiers illicites.

Pour que l'Afrique puisse prendre en main son propre développement, il lui faut cependant atteindre un niveau de mobilisation des ressources intérieures suffisant pour avoir les moyens de mettre en œuvre 70 % à 80 % au moins de ses programmes et projets de développement. Cette ambition suppose la mise au point d'instruments innovants de mobilisation des ressources intérieures et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des systèmes en place, mais aussi un approfondissement de la réforme dans les domaines de la gouvernance et de la politique institutionnelle et macroéconomique, ainsi que la mise en place de cadres juridiques et réglementaires de nature à créer un environnement général favorable à l'investissement et à la mobilisation des ressources intérieures. En outre, l'intégration régionale doit s'accélérer et il convient de réformer la législation régissant l'investissement de fonds publics, que ceux-ci transitent par des fonds de pension publics ou par des réserves internationales des banques centrales et banques de réserve.

La capacité d'un pays ou d'une région à mobiliser ses ressources intérieures dépend du volume de ses activités économiques, de sa croissance économique, de son aptitude à collecter et gérer des recettes fiscales, et de la performance de son système financier. De mon point de vue, l'Afrique peut se permettre de compter sur ses propres ressources pour financer sa croissance et son développement, et elle est sur la bonne voie pour y parvenir, sachant que l'efficience et l'innovation seront la clé du succès.

Graphique 7.1. **Aide publique au développement consacrée à des activités dans le domaine de la fiscalité, 2004-12**



Note : Les données ne comprennent pas les chiffres émanant du Fonds monétaire international.

Source : Statistiques du Système de notification des pays créanciers.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185539>

Si les difficultés à surmonter sont considérables, certains éléments invitent à l'optimisme. De plus en plus, ce sont les régions et les pays en développement eux-mêmes qui insufflent la dynamique du changement. Plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine ont accompli des progrès remarquables dans l'amélioration de leurs systèmes fiscaux, souvent dans des contextes difficiles en termes de gouvernance (voir chapitre 20). En Afrique, le Forum sur l'administration fiscale en Afrique – dirigé, géré et financé par des Africains – constitue une plateforme essentielle au service de l'apprentissage entre pairs, du renforcement des capacités et du dialogue sur les questions de fiscalité de portée nationale ou internationale. Sur le continent américain, le Centro Interamericano de Administraciones Tributarias (CIAT) est un levier solidement établi pour agir à l'échelon régional. D'autres régions du monde se sont dotées d'organisations similaires et d'organisations internationales, et les organismes de coopération pour le développement intensifient le soutien qu'ils leur apportent.

Principales recommandations

- Renforcer les capacités des administrations fiscales en matière de politique fiscale internationale, de prix de transfert et d'échange de renseignements face aux défis inédits résultant de la mondialisation, tels que l'imposition des entreprises multinationales et la fraude fiscale internationale.
- Lutter contre l'érosion de la base d'imposition en améliorant la transparence et en clarifiant les dispositions régissant les incitations fiscales et les régimes fiscaux préférentiels, ainsi que la manière dont ils sont gérés et structurés.
- Associer la société civile et les organisations patronales à de véritables négociations sur la fiscalité, afin d'améliorer la discipline fiscale et de clarifier la manière dont s'articulent impôts et dépenses.
- Publier des séries de données cohérentes et détaillées sur les recettes intérieures collectées afin d'éclairer les débats sur l'action à mener et d'orienter les réformes.

Notes

1. Une étude a par exemple souligné que sur 15 pays en développement affichant des rapports impôt/PIB inférieurs à 15 %, 13 avaient déployé un effort fiscal inférieur à la médiane de leur groupe et devraient, pour atteindre cette médiane, accroître leurs recettes d'environ 3 % du PIB en moyenne.
2. Cette section s'inspire pour une bonne part du rapport établi par le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale à l'intention du Groupe de travail sur le développement du G20 et paru en anglais sous le titre « Report to the G20 Development Working Group by the IMF, the OECD, UN and World Bank: Supporting the Development of More Effective Tax Systems ».
3. Un État nouveau, de plus petite taille, issu de la partition d'un pays plus grand.
4. D'après le Fonds monétaire international (2011), les taxes sur les échanges représentent encore, en Afrique subsaharienne, le quart du montant total des recettes fiscales.
5. On appelle prix de transfert le prix d'un bien, d'un service ou d'un actif incorporel facturé par une entreprise à une filiale ou à toute autre société apparentée. On est en présence d'une pratique abusive en matière de prix de transfert lorsque les recettes et les dépenses sont indûment imputées aux fins de réduire le bénéfice imposable (*OECD Glossary of Tax Terms*). Voir également encadré 14.3, chapitre 14.

Références

- FMI (2011), *Mobilisation des recettes dans les pays en développement*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- OCDE (2013a), « *Projet de Principes pour améliorer la transparence et la gouvernance des incitations fiscales à l'investissement dans les pays en développement* », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/principes-pour-ameliorer-la-transparence-et-la-gouvernance-des-incitations-fiscales.pdf.
- OCDE (2013b), *Sur quoi repose le civisme fiscal ?*, Projet, mars 2013, OCDE, Paris, www.oecd.org/ctp/tax-global/TaxMorale_march13.pdf.
- OCDE (2008a), *Gouvernance, fiscalité et responsabilité : enjeux et pratiques*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/governance-development/40210055.pdf.
- OCDE (2008b), « *Fiscalité, renforcement de l'État et aide* », note de synthèse, OCDE, Paris.
- OCDE/BAfD/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-en>.
- ONU (2005), *Investir dans le développement*, Nations Unies, New York.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2010), *Évaluation internationale : Que faut-il faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ?*, PNUD, New York, juin, www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/french/1A%20French.pdf.
- Torgler, B. (2011), « *Tax morale and compliance. Review of evidence and case studies for Europe* », *Policy Research Working Paper*, n° 5922, Banque mondiale, Washington, DC.

PARTIE I

Chapitre 8

Les fondations, partenaires du développement

par

Bathylle Missika et Émilie Romon, Centre de développement, OCDE¹

Les fondations caritatives sont des acteurs de premier plan du développement durable. Loin de limiter leur action à la mobilisation de financements, elles interviennent de plein droit dans les questions de développement. Jusqu'à récemment, les organismes publics d'aide au développement et les fondations suivaient des trajectoires parallèles et ne collaboraient guère. Or, associer les fondations de manière plus stratégique aux processus de développement peut contribuer à leur conférer un statut de partenaire, et plus uniquement de bailleur de fonds. Les fondations présentent des avantages par rapport aux apporteurs publics de coopération pour le développement, au nombre desquels figurent une plus grande liberté de fonctionnement, des capacités d'innovation et de prise de risque, et l'aptitude à mobiliser des financements additionnels. Ce chapitre explore différentes voies pour renforcer la collaboration et le financement conjoint, en mettant à profit les avantages comparatifs de chacun et les thèmes d'intérêt communs.

La philanthropie est souvent considérée comme « un don du riche au pauvre ». On peut également la percevoir comme un moyen, pour la société, d'investir dans son avenir. La philanthropie moderne a vu le jour au début du XX^e siècle aux États-Unis, avec la création, par Rockefeller et Carnegie, des premières grandes fondations américaines. Dès la Première Guerre mondiale, ces fondations ont commencé à intervenir par-delà les frontières nationales, témoignant du souhait et de la volonté d'investir dans le progrès social à l'étranger, en particulier dans les pays en développement.

Les fondations ont des priorités stratégiques et des activités très diverses – qui vont de la sensibilisation à la mise en œuvre de leurs propres projets (OCDE, 2003) – et il est par conséquent difficile d'élaborer une définition unique qui les englobe toutes. On peut toutefois les définir comme des organisations indépendantes à but non lucratif qui, avec leurs ressources propres, interviennent aux niveaux local, régional et international pour améliorer la vie des citoyens en lançant et en finançant des activités dans une multitude de domaines, de l'éducation et l'insertion des jeunes dans la société à la santé et au changement climatique (Centre européen des fondations, 2014).

Ce chapitre retrace l'évolution des relations entre les fondations et la communauté du développement dans le contexte de la coopération pour le développement, et propose des pistes d'évolution possibles au service du développement durable.

Les fondations sont de plus en plus présentes dans la coopération pour le développement

Les tentatives de renforcement systématique de la coopération entre les apporteurs publics de coopération pour le développement et les fondations sont relativement récentes. Au cours des dix dernières années, les organismes d'aide au développement et les fondations ont suivi des trajectoires parallèles et, à quelques exceptions près, ont rarement collaboré.

Les organismes d'aide au développement et les fondations, pour l'essentiel, suivent des trajectoires parallèles et ne collaborent guère.

Le financement et l'établissement des priorités continuent de relever majoritairement des apporteurs d'aide publique au développement, notamment dans les débats menés au sein d'organes tels que le Comité d'aide au développement (CAD). Il est intéressant de constater que ni la Déclaration du millénaire ni le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (voir glossaire) – les deux principales déclarations internationales récentes sur les objectifs et le financement du développement – ne mentionne le rôle des fondations dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les fondations se concentrent pour leur part sur leurs propres priorités, qui recoupent parfois celles des acteurs traditionnels du développement, et ne tiennent pas à collaborer avec des partenaires dont elles jugent le mode de fonctionnement « bureaucratique et inefficace ». Cet état de fait a donné lieu à un « choc des civilisations » entre des acteurs qui ne parlent pas le même langage et choisissent de conserver leur autonomie au lieu de collaborer, et s'est parfois traduit par une redondance des travaux (Green, 2013). Ce n'est qu'en 2011, dans le cadre du Partenariat de Busan², que les fondations ont été reconnues comme des acteurs de

premier plan du développement. Cette reconnaissance portait toutefois uniquement sur leur rôle financier, à savoir sur leur fonction d'apporteur de financement additionnel à l'appui de la coopération pour le développement.

Aujourd'hui, le rôle plus vaste que jouent les fondations dans les initiatives mondiales en faveur du développement est de plus en plus reconnu et apprécié. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 les considère explicitement comme des acteurs de premier plan de la coopération pour le développement, dont l'action dépasse de loin le seul financement (HLP, 2013). Cette reconnaissance a été confirmée lors de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (voir encadré 8.1), qui a mis l'accent sur « la valeur ajoutée que les fondations philanthropiques apportent à la coopération pour le développement » (Partenariat mondial, 2014). Elle transparait également dans la décision du Comité de pilotage du Partenariat mondial de leur offrir un siège en tant que membre à part entière à compter de juin 2014³.

La contribution du secteur caritatif au développement a été multipliée par près de dix en moins d'une décennie.

Encadré 8.1. **Le Réseau mondial des fondations pour le développement de l'OCDE**

Le Réseau mondial des fondations pour le développement (netFWD) est un groupe de fondations déterminées à optimiser les retombées de la philanthropie sur le développement grâce au partage des expériences et des enseignements, grâce à des actions visant à influencer sur les politiques publiques, et grâce au développement de partenariats innovants. Le Réseau mondial a élaboré, en coopération avec des acteurs de premier plan du secteur philanthropique¹, des lignes directrices pour un engagement philanthropique efficace (Guidelines for Effective Philanthropic Engagement) destinées à aider les fondations qui œuvrent, aux côtés ou dans les pays en développement, à renforcer l'impact de leurs initiatives en faveur du développement. Ces lignes directrices ont pour finalité de renforcer la collaboration entre le secteur philanthropique et les gouvernements autour d'objectifs communs, dans le but d'accroître l'efficacité des contributions de ce secteur aux initiatives mondiales visant à promouvoir le bien-être humain et le développement. Leurs recommandations non contraignantes contribuent aux initiatives en cours dont l'objectif est de renforcer l'efficacité du développement et la responsabilité mutuelle, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et de la Déclaration de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Elles sont explicitement reprises dans le communiqué de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, publié en avril 2014 à Mexico (Partenariat mondial, 2014). Elles représentent une véritable avancée, car les fondations n'ont pas souscrit à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et n'ont pas non plus soutenu les déclarations précédentes sur l'efficacité du développement (de Rome, Paris et Accra)².

Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/site/netfwd.

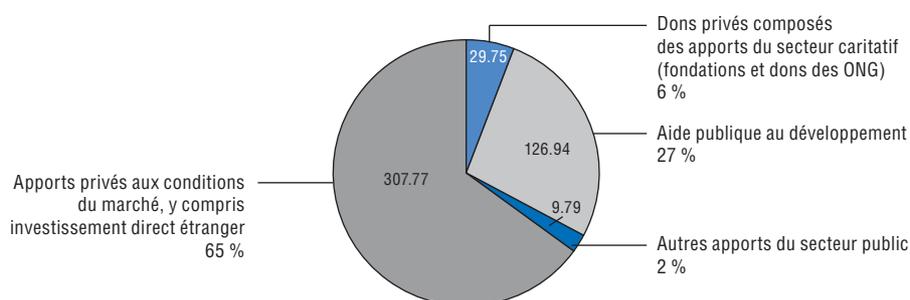
1. Au nombre des principaux partenaires figurent le Centre européen des fondations, la Fondation STARS, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Worldwide Initiative for Grantmaker Support (WINGS), ainsi que la Fondation Rockefeller.
2. Pour plus de détails sur toutes les déclarations relatives à une coopération efficace au service du développement, voir www.oecd.org/fr/cad/efficacite/.

La récente crise économique mondiale et ses répercussions sur l'aide publique au développement (APD) pourraient expliquer ce début de reconnaissance et ce souhait d'une coopération accrue. L'intensification des tensions budgétaires a contraint la plupart des apporteurs publics de financement concessionnel à réduire leurs dépenses et à rechercher de nouvelles sources

de financement du développement (chapitre 2). En parallèle, les contributions croissantes de grandes fondations aux objectifs internationaux de développement ont permis au secteur dans son ensemble de gagner en visibilité. Si la contribution du secteur caritatif au développement est difficile à estimer, les données dont on dispose indiquent qu'elle a été multipliée par près de dix en moins d'une décennie. D'après des statistiques de l'OCDE-CAD, cette contribution, qui s'élevait à environ 3 milliards USD en 2003 (OCDE, 2003), atteignait 29.75 milliards USD en 2012, une somme qui incluait les dons émanant des organisations non-gouvernementales (ONG) (graphique 8.1 ; voir également chapitre 9). Si la Fondation Bill et Melinda Gates représentait le quatrième apporteur dans le secteur de la santé, notamment la santé génésique, en 2012 (OCDE, 2014), la majorité des organisations caritatives ne peuvent rivaliser avec elle en termes de dotations, d'influence ou de capacité à mobiliser des partenariats avec une vaste palette d'acteurs du développement.

Graphique 8.1. La philanthropie ne représente qu'une faible proportion du financement extérieur

Apports de ressources totaux nets des donateurs du CAD aux pays en développement, 2012
(versements nets, milliards USD)



Source : OCDE (2014), « Statistiques détaillées de l'aide : Versements des secteurs public et privé », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00072-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185549>

De nombreuses fondations prennent conscience de l'importance de se positionner activement dans le débat sur le développement mondial de manière à optimiser les retombées de leurs activités (OCDE, netFWD, 2014a). Si elles n'étaient qu'un petit nombre à participer aux débats qui ont débouché sur l'élaboration des OMD, elles sont de plus en plus nombreuses à prendre utilement part aux discussions relatives à l'après-2015. Ainsi, la Bellagio Initiative, soutenue par la Fondation Rockefeller, a proposé 12 objectifs de développement répartis dans trois domaines principaux : les services de base, le capital humain et la prestation efficace de biens publics (CIGI, 2012). Par ailleurs, une série de dialogues à haut niveau a rassemblé, en 2013, les principaux acteurs philanthropiques, les Nations Unies et d'autres acteurs du développement pour débattre du rôle des fondations dans le cadre de l'après-2015⁴. Ces dialogues ont permis de souligner davantage les raisons de l'engagement des fondations dans le domaine du développement, et d'attirer davantage l'attention sur un certain nombre de thèmes communs susceptibles de faire l'objet d'une collaboration approfondie. Les fondations renforcent en outre leur participation à des plateformes de dialogue et de partage des connaissances (telles que celle décrite dans l'encadré 8.1). Toutefois, si elles comprennent l'intérêt d'inscrire leurs activités dans un cadre mondial, les fondations expriment également leur souhait d'exercer une solide influence sur la conception de ce cadre – en tant qu'acteurs de plein droit du développement (DCPB et al., 2013).

Les fondations ont des qualités appréciables en tant qu'acteurs du développement

Les acteurs philanthropiques ont d'importants avantages comparatifs à faire valoir par rapport aux autres apporteurs de financement du développement. Les fondations jouissent par exemple

d'une plus grande liberté de fonctionnement. Elles ne sont pas soumises aux cycles électoraux ou aux changements de gouvernement et ne subissent pas les mêmes pressions que les investisseurs privés, auxquels les actionnaires réclament des retombées financières immédiates dans les entreprises ou les organisations à but social dans lesquelles ils investissent. Cette flexibilité – alliée à leur capacité d'affecter du « capital patient⁵ » à la mise à l'essai de pratiques innovantes susceptibles d'être par la suite portées à plus grande échelle dans le cadre de partenariats trans-sectoriels multipartites – a conduit certains à considérer le financement des fondations comme du « capital-risque à l'appui du développement ». Les fondations peuvent par ailleurs nouer des relations étroites avec les destinataires de leurs dons – souvent qualifiés de « partenaires » – et leur fournir les connaissances techniques de long terme et les capacités de gestion nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance (OCDE, netFWD, 2014a ; et encadré 8.2). Elles n'ont toutefois pas atteint leur plein potentiel en matière de prise de risque : elles évitent ainsi généralement d'investir dans les situations de fragilité ou de conflit.

Le financement des fondations peut être considéré comme du « capital-risque à l'appui du développement ».

L'avantage comparatif des fondations et la valeur ajoutée qu'elles apportent en tant que partenaire au développement résident également dans les perspectives uniques qu'elles offrent en termes de mobilisation de financements et de constitution de partenariats multipartites autour d'enjeux majeurs de développement. Ainsi, les liens étroits qu'entretiennent les fondations d'entreprise avec le secteur privé leur permettent d'avoir accès à des flux privés aux conditions du marché qui, investissement direct étranger compris, se sont élevés en 2012 à 307.77 milliards USD (graphique 8.1).

Souvent créées par des personnalités de renom ou des entreprises connues, les fondations peuvent mener des actions de sensibilisation et mobiliser un soutien financier ou autre auprès des gouvernements, de personnalités fortunées et du secteur privé à l'appui de leur cause. Ainsi au Brésil, l'Instituto Ayrton Senna milite ardemment en faveur de la reconnaissance de l'importance des compétences sociales et émotionnelles chez les enfants à des fins de réussite et de progrès social tout au long de la vie. Au côté du ministère brésilien de l'Éducation et du Centre de l'OCDE pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), il a mis en place, en mars 2014, un forum à haut niveau consacré aux compétences à l'appui du progrès social, qui a rassemblé des ministres et des représentants de haut rang de 14 pays (OCDE, netFWD, 2014b). Les fondations peuvent également participer à l'élaboration et à la mise à l'essai d'approches innovantes et d'instruments de financement du développement plus proches de ceux qu'utilisent les entreprises. Les obligations à impact sur le développement en sont une illustration – elles permettent à des investisseurs privés d'apporter un financement initial qui pourra plus tard, si l'initiative est fructueuse, être remboursé par des acteurs publics (qu'il s'agisse d'organismes de développement ou de gouvernements de pays en développement).

Il y a une dizaine d'années, des chefs d'entreprise souvent issus du secteur des technologies de l'information et de la communication (Microsoft, eBay, par exemple) ont également fait leur entrée sur la scène caritative. Ces nouveaux acteurs souhaitent appliquer les recettes de leur succès à la philanthropie. Leur entrée en scène va de pair avec la montée en puissance de stratégies opérationnelles innovantes, parfois qualifiées de « philanthropie-risque »⁶ ou « d'investissement à impact social ». Ces stratégies ont pour objectif de mobiliser de vastes montants de capital non utilisé ou de capital pouvant être utilisé à des fins philanthropiques au service du développement, et d'utiliser plus efficacement ces ressources pour en renforcer l'impact social (Bishop et Green, 2008).

Encadré 8.2. Le changement de cap des fondations vers un engagement à long terme et coordonné

Au Moyen-Orient, les enjeux socio-économiques nationaux sont souvent définis par le statut de chaque pays en tant qu'économie pétrolière ou non. Tous les pays de la région font toutefois face à des besoins communs : les difficultés que rencontrent de vastes populations jeunes pour trouver un emploi, la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat et d'abandonner un modèle de croissance tirée par le secteur public, et l'amélioration des performances du système éducatif.

Les fonds à caractère philanthropique des pays arabes constituent une ressource importante pour le Moyen-Orient, estimée à plus de 770 millions USD* en 2012 pour les seuls pays du Golfe. À l'instar de leurs homologues partout dans le monde, les fondations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord abandonnent de plus en plus les modèles classiques de philanthropie caractérisés par l'octroi de dons à court terme et plurisectoriels, pour s'intéresser à des portefeuilles plus ciblés dans lesquels les dotations s'accompagnent de la fourniture d'un soutien technique, dans le cadre d'engagements de plus longue durée.

La Fondation Emirates a adopté cette approche. Cette fondation philanthropique indépendante a pour objet d'améliorer le bien-être des jeunes aux Émirats arabes unis. Son portefeuille se compose de six programmes d'aide aux jeunes, axés sur le volontariat, l'employabilité et l'éducation financière. L'objectif à terme est de créer des structures indépendantes – essentiellement des entreprises sociales – et viables sur les plans financier et opérationnel, qui se seront affranchies du soutien financier de la fondation. Chaque programme se poursuivra tant qu'il n'aura pas atteint l'objectif social qu'il s'était fixé.

Le concept d'entreprise sociale – l'adoption d'une approche inspirée du fonctionnement d'une entreprise pour créer une valeur sociale durable et mesurable sur le long terme (voir chapitre 16) – prend de l'ampleur dans la région, plusieurs entrepreneurs sociaux ayant étrenné de nouveaux modèles d'innovation sociale. Parallèlement, le secteur de la philanthropie gagne en cohésion, grâce notamment à des organisations telles que le Forum des fondations arabes (AFF), qui rassemble des entités philanthropiques de toute la région dans le but de mettre en commun des enseignements, d'échanger des pratiques optimales et d'offrir des opportunités de collaboration directe.

Les enjeux communs auxquels font face les pays arabes nécessitent des solutions évolutives et reproductibles. De nombreuses fondations régionales s'emploient à répondre à ces besoins à travers des enceintes telles que l'AFF, qui leur permet de mettre en commun leurs compétences et d'éviter le risque de « réinventer la roue ».

Cette consolidation du secteur de la philanthropie placera les acteurs de la région en bonne position pour soutenir les objectifs plus vastes de développement et veiller à ce que le stock croissant de capital philanthropique arabe soit dépensé rationnellement et efficacement.

* Voir le Coutts Million Dollar Donors Report, 2013 à l'adresse suivante : [http://philanthropy.coutts.com/middle-east-\(gcc\)/findings](http://philanthropy.coutts.com/middle-east-(gcc)/findings) (consulté le 15 mai 2014).

Source : Contribution de Clare Woodcraft-Scott, directrice générale, Emirates Foundation for Youth Development.

Deux idées reçues font obstacle à une coopération efficace entre les fondations et la communauté du développement

Outre les facteurs exposés plus haut, deux idées reçues entravent l'amélioration de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les fondations et la communauté du développement.

Première idée reçue : les fondations disposent de ressources quasiment illimitées

Nombreux sont ceux qui, à l'extérieur du secteur de la philanthropie, imaginent que les fondations disposent de fonds importants. Le budget considérable de la Fondation Bill et Melinda Gates, qui s'est élevé à 34 milliards USD en 2011, et la contribution importante qu'elle a apportée au programme d'action sur les enjeux sanitaires mondiaux, participent de cette conception erronée. La

réalité est tout autre. Ainsi, d'après le Foundation Center, moins d'une douzaine de fondations américaines disposent d'un budget supérieur à 5 milliards USD ; à l'échelle mondiale, la grande majorité des fondations fonctionnent avec des ressources inférieures à 1 milliard USD (Foundation Center, 2014).

La contribution du secteur de la philanthropie au développement ne représentait que 6 % des apports totaux des membres du CAD aux pays en développement en 2012, contre 27 % pour l'APD.

Ainsi, la capacité que prêtent certains au secteur philanthropique de pallier, à moyen et long terme, la baisse du financement public du développement, est largement surestimée (graphique 8.1). Même lorsque l'on ajoute les dons aux ONG (provenant de sources diverses, publiques comme privées) qui interviennent dans les pays en développement à la contribution totale du secteur philanthropique au développement, le montant ne représente que 6 % des apports totaux des membres du CAD aux pays en développement (en 2012). L'APD en représente pour sa part 27 % (soit 126.94 milliards USD). En dépit des hausses récentes de ressources affectées par les fondations au développement, il est peu probable que les dons et les investissements du secteur de la philanthropie viennent concurrencer l'aide publique au développement à brève échéance.

Deuxième idée reçue : les fondations ont les mêmes priorités que la communauté du développement

On imagine souvent que les priorités et les objectifs qui seront définis dans le cadre pour l'après-2015, avec l'appui d'alliances mondiales d'apporteurs de coopération pour le développement et de pays en développement, telles que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, rallieront l'ensemble de la communauté philanthropique. Or, les fondations ont des intérêts et des priorités qui, parfois, ne coïncident pas avec ceux de la communauté plus vaste du développement (encadré 8.3). Les questions de gouvernance, par exemple, prennent de plus en plus d'importance dans le cadre pour l'après-2015, mais ne suscitent guère l'engagement des acteurs du secteur de la philanthropie ; moins de 3 % du financement total des fondations américaines est alloué à des thèmes comme les élections, l'accès à l'information, la démocratie ou les réformes municipales (Foundation Center, 2014).

Les fondations soutiennent ainsi en général leurs propres domaines d'intérêt, souvent dictés par les intérêts des entreprises qui les ont créées ou par la « vision » personnelle de leur fondateur. Dans les fondations familiales établies de longue date, les descendants respectent en général le souhait du fondateur, en s'en écartant cependant parfois légèrement, voire en menant des réformes en profondeur. Ils peuvent aussi décider de privilégier les domaines d'intervention dans lesquels la fondation a acquis une certaine influence et constitué un solide réseau d'interlocuteurs et de partenaires.

La deuxième raison pour laquelle les objectifs des fondations ne sont pas toujours parfaitement alignés sur des objectifs de développement tels que les OMD tient à ce que les fondations sont encore peu associées aux grands processus mondiaux de développement, dont elles ne se sentent guère parties prenantes. Souvent, la communauté du développement ne prend contact avec les fondations que lorsque le processus est déjà bien engagé, lorsque les stratégies et les programmes ont déjà été approuvés et que le financement est la dernière pierre à apporter à l'édifice.

Encadré 8.3. Le rôle des fondations américaines dans le soutien des Objectifs du millénaire pour le développement

En 2012, le soutien international apporté par les 1 000 plus grandes fondations américaines s'est élevé à 5.9 milliards USD, dont 44 %, soit 2.6 milliards USD, étaient ciblés sur des priorités conformes aux OMD (voir le tableau ci-après). Toutefois, en dépit de la proportion considérable des dons des fondations en accord avec les OMD, un rapport de 2008 du Foundation Center a révélé que les bailleurs avaient des points de vue divers sur ces objectifs. Selon des entretiens menés avec 20 bailleurs internationaux importants, dont de grandes fondations américaines publiques et privées, les personnes interrogées, si elles connaissaient en général les OMD, ne les prenaient pas en compte lorsqu'elles élaboraient le programme de leurs dons (Atienza et al., 2008). Nombre d'entre elles ont déclaré que les OMD constituaient une évolution positive et estimaient qu'ils offraient des perspectives nouvelles de partenariats et d'optimisation des investissements publics. Certaines estimaient toutefois que les OMD étaient insuffisants dans leur domaine d'activité spécifique, alors que d'autres avaient déjà défini des priorités conformes aux OMD avant même que ces objectifs soient annoncés.

Dons des fondations américaines conformes aux Objectifs du millénaire pour le développement, 2012

	Montant (USD)	Nombre de dons	Nombre de fondations
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	750 956 676	1 674	290
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	44 666 866	328	95
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	324 946 712	350	59
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile	449 928 774	321	51
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	305 618 010	231	43
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	514 940 261	434	50
Objectif 7 : Préserver l'environnement	634 879 633	1 732	241
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ¹	373 249 304	370	113

Note : Les estimations reposent sur les dons internationaux pour les pays en développement et, au besoin, sur les dons mondiaux à l'appui de la santé, sauf pour les objectifs 7 et 8. Les dons liés à des objectifs multiples sont comptabilisés plus d'une fois.

1. Les chiffres constituent une estimation prudente établie sur la base des dons internationaux en lien avec les activités suivantes : projets impliquant des partenariats explicites, pauvreté dans le monde, action mondiale, questions relatives au commerce, allègement de la dette, télécommunications, et dons à des organisations multilatérales comme la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies.

Source : Foundation Center (2014), sur la base de tous les dons internationaux d'un montant de 10 000 USD ou plus alloués par un échantillon de 1 000 des plus grandes fondations américaines. Les dons internationaux incluent les fonds alloués directement à des destinataires étrangers et les programmes internationaux basés aux États-Unis. Les données font référence à l'année 2012 ou 2011.

Le rapport a permis de définir des solutions pour améliorer l'alignement sur les objectifs mondiaux de développement. Plus précisément, un groupe de grands bailleurs internationaux a été invité, en 2008, à citer les facteurs internes et externes qui avaient le plus influé sur leurs priorités de financement au cours des quatre années écoulées. Parmi les facteurs externes les plus cités figuraient les « nouveaux partenariats de financement » et les « catastrophes naturelles de grande ampleur à l'étranger ». Ces réponses suggèrent que nouer des partenariats avec les fondations afin de définir et de développer des priorités communes permettrait de renforcer et de structurer l'alignement sur les OMD. La contribution du secteur caritatif à la mise en œuvre des objectifs mondiaux de développement tirerait parti de la mise à profit des connaissances de ce secteur et de l'association des fondations aux processus de planification du programme de développement pour l'après-2015, dès leur première phase.

Source : Contribution du Foundation Center, voir <http://foundationcenter.org>.

Il existe plusieurs moyens de renforcer la collaboration

La mise en place d'une coopération mondiale entre les acteurs du développement et les fondations passera impérativement par le renforcement de l'engagement stratégique du secteur caritatif, dont les acteurs ont par ailleurs de plus en plus conscience de devoir céder une partie de leur autonomie afin de concrétiser leur potentiel, en termes d'échelle et d'impact, et de coopérer plus efficacement avec leurs partenaires dans tous les secteurs et domaines (OCDE, netFWD, 2014a).

Apprendre à parler le même langage et à mieux se connaître sont les conditions indispensables d'un partenariat efficace. La participation à des initiatives aux niveaux national, régional ou international, dont l'objectif est de rapprocher les fondations et les gouvernements, peut ainsi s'avérer utile. Les autorités portugaises ont, par exemple, mis en place un cadre de dialogue avec les acteurs du développement, notamment le secteur caritatif. Ce mode de collaboration intéressant pourrait être reproduit dans d'autres pays.

Les avantages comparatifs des fondations, en particulier leur capacité à innover et mobiliser des financements additionnels, pourraient être davantage mis à profit par la communauté du développement. Ainsi, le « capital-risque philanthropique » fournit aux organisations à but social un capital de démarrage. Toutefois, pour se développer et devenir autonomes, ces organisations ont besoin que des investisseurs tels que les apporteurs traditionnels de coopération pour le développement financent leur développement afin de leur permettre d'étendre leurs domaines d'action à d'autres régions ou secteurs (OCDE, netFWD, 2014a). Il pourrait être bénéfique pour les apporteurs publics de coopération pour le développement de sélectionner des initiatives fructueuses menées par des fondations dans leurs pays partenaires et de les porter à plus grande échelle en collaboration avec d'autres acteurs, tels que des partenaires nationaux.

Avant d'officialiser ou de systématiser leurs relations, sous quelque forme que ce soit, les gouvernements et les fondations pourraient commencer par collaborer sur un thème ou un pays présentant un intérêt commun. Dans les faits, les fondations seront plus réceptives à une activité concrète qu'à un accord abstrait. La Better Than Cash Alliance, par exemple, est un regroupement d'organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement (USAID, Fonds d'équipement des Nations Unies, par exemple), de fondations (Fondation Ford, Fondation Bill et Melinda Gates et Omidyar Network) et d'acteurs du secteur privé (Citi, MasterCard et Visa) consacré à un thème spécifique : la promotion des moyens de paiement électroniques dans les pays en développement⁷.

Principales recommandations

- Favoriser le rapprochement entre la communauté du développement et les fondations en mettant en place des initiatives conjointes, à l'image de celle qui a récemment abouti à l'élaboration des Lignes directrices pour un engagement philanthropique efficace (Guidelines for Effective Philanthropic Engagement) (encadré 8.1).
- Mettre à profit les avantages comparatifs de chacun afin d'accroître les possibilités de financement et l'impact des ressources : confier aux fondations le soin d'apporter aux activités les financements initiaux, et aux apporteurs publics de coopération pour le développement celui de contribuer à les intensifier.
- Constituer des partenariats concrets autour de thématiques ou de pays spécifiques, non sur la base d'accords abstraits.

Notes

1. Les auteurs souhaitent exprimer leurs remerciements à M. Federico Bonaglia (Directeur adjoint par intérim du Centre de développement de l'OCDE), qui a contribué à la première version du présent chapitre et en a assuré la révision.
2. L'Accord de Partenariat de Busan est le fruit du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan, en Corée, en 2011. Ce nouveau partenariat inclusif et de vaste portée à l'appui de la coopération pour le développement énonce quatre principes communs : 1) l'appropriation des priorités du développement par les pays en développement ; 2) l'orientation vers les résultats ; 3) des partenariats ouverts à tous ; et 4) la transparence et la responsabilité mutuelle.
3. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a été mis en place à la suite du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan, en tant qu'enceinte de conseil, de responsabilité mutuelle et de mise en commun d'enseignements et d'expériences destinée à soutenir la mise en œuvre des principes contenus dans l'Accord de Partenariat de Busan. Voir <http://effectivecooperation.org>.
4. La Fondation Ford, la Fondation Rockefeller, le Réseau mondial des fondations pour le développement de l'OCDE (netFWD), le PNUD, le DAES des Nations Unies et la Worldwide Initiative for Grantmaker Support (WINGS), ont co-organisé deux manifestations, en avril et septembre 2013, sur le rôle des fondations dans le cadre de l'après-2015.
5. Le « capital patient » se caractérise en général par plusieurs facteurs, tels qu'une durée plus longue des investissements, une prise de risque plus élevée, une disponibilité pour des projets à but lucratif et non lucratif, une rentabilité inférieure à celle du marché, et des retombées sur les plans social et environnemental supérieures à celles du marché (OCDE, netFWD, 2014a).
6. Dans le contexte du développement, le capital-risque philanthropique relève d'une approche entrepreneuriale de la philanthropie dans laquelle des ressources financières et non-financières sont utilisées pour définir, analyser, coordonner et soutenir des solutions autonomes, systémiques et évolutives (à but lucratif et non lucratif) aux enjeux de développement - solutions qui visent à avoir l'impact le plus élevé (OCDE, netFWD, 2014a).
7. Voir <http://betterthancash.org>.

Références

- Atienza, J. et al. (2008), *International Grantmaking IV: An Update on U.S. Foundation Trends*, Foundation Center, New York.
- Bishop, M. et M. Green (2008), *Philanthrocapitalism: How Giving Can Save the World*, Bloomsbury Press, New York.
- CIGI (2012), *Post-2015 Goals, Targets and Indicators*, 10-11 avril 2012, Centre for International Governance Innovation, Waterloo, Ontario, www.beyond2015.org/sites/default/files/CIGI%20Post2015.pdf.
- DPCB, OESD et DAES (2013), *The Role of Philanthropic Organizations in the Post-2015 Development Agenda Setting*, Special Policy Dialogue of the Development Cooperation Forum, New York, 23 avril 2013, Département des affaires économiques et sociales, New York, www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf13/pcf_philan_summary.pdf.
- European Foundation Centre (2014), Foundations FAQ webpage, www.efc.be/programmes_services/resources/Pages/Foundations-FAQ.aspx.
- Foundation Center (2014), « Foundation stats », <http://data.foundationcenter.org> (données de 2011 et 2012, consulté le 12 février 2014).
- Green, M. (2013), « Philanthropy and official development assistance: A clash of civilisations? », *Série d'articles du réseau netFWD de l'OCDE*, OCDE, Paris, www.oecd.org/site/netfwd.
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (HLP) (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- OCDE (2014), « Statistiques détaillées de l'aide : Versements des secteurs public et privé », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00072-fr>.
- OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, Corée, 29 novembre - 1^{er} décembre 2011, www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/49650184.pdf.
- OCDE (2003), « Fondations philanthropiques et coopération pour le développement », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 3, OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/journal_dev-v4-art23-fr.

OCDE, netFWD (2014a), « Venture philanthropy in development: Challenges, dynamics and lessons in the search for greater impact », Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/dev/Venture%20Philanthropy%20in%20Development-BAT-24022014-indd5%2011%20mars.pdf.

OCDE, netFWD (2014b), « Philanthropy and youth empowerment: Foundations' innovative approaches to support youth », Centre de développement de l'OCDE, Paris.

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2014), « Première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : Œuvrer à l'élaboration d'un Programme de développement inclusif pour l'après-2015 », Communiqué de la RHN de Mexico, 16 avril, http://effectivecooperation.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/05/FRE_FinalConsensusMexicoHLMCommunique.pdf.

PARTIE I

Chapitre 9

Le rôle appelé à évoluer des ONG et de la société civile dans le financement du développement durable

par

Sarah Hénon, Judith Randel et Chloe Stirk, Development Initiatives

Les organisations non gouvernementales (ONG) et de société civile jouent un rôle considérable dans le financement du développement durable, mais ce rôle est appelé à évoluer. Si la mobilisation des ressources intérieures et les flux commerciaux internationaux s'intensifient très rapidement, tout le monde n'en bénéficie pas de la même manière. Les moyens financiers, les capacités et l'expertise des ONG sont déterminants pour les populations qui risquent d'être laissées pour compte. Ce chapitre analyse l'ampleur des ressources levées et mobilisées par les ONG et la société civile, identifie les tendances lourdes et met en évidence une augmentation des dons directs émanant de sources privées. Il constate que le classement des pays selon une typologie « développés » et « en développement », ainsi que les modèles d'après lesquels les fonds sont levés dans le « Nord » et dépensés dans le « Sud », cadrent mal avec la distribution de la pauvreté entre les pays et au sein même des pays. De nouveaux modèles économiques s'imposent. Pour atteindre les objectifs mondiaux de l'après-2015, les financements et l'expertise de la société civile seront indispensables, de même que de nouveaux partenariats transnationaux entre des organisations qui travaillent sur des problématiques analogues, que viendront étayer une plus grande transparence et un espace élargi pour la société civile.

Les projections relatives à la pauvreté et au financement indiquent que les ressources procurées par l'aide publique au développement (APD) et les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG)¹, demeureront indispensables pour mettre fin à la pauvreté d'ici 2030². Certes, la mobilisation des ressources intérieures et les flux commerciaux internationaux s'intensifient très rapidement³, mais tous les pays n'ont pas la capacité ou les moyens d'accéder à ces ressources. Pour les populations concernées, les fonds versés au titre de l'APD et par l'intermédiaire des ONG restent cruciaux.

Néanmoins, les fonds levés auprès de la population par des ONG traditionnelles pourraient augmenter, surtout à mesure que se multiplient les opportunités de don direct. Le potentiel de croissance des marchés existants suscitant des inquiétudes, les ONG cherchent activement de nouveaux marchés dans les pays à revenu intermédiaire.

Un autre aspect de l'évolution tient au fait que l'ancienne dichotomie Nord-Sud, donneur-bénéficiaire, s'estompe : cette configuration, qui a régi la coopération pour le développement ces 50 dernières années, est obsolète depuis déjà quelque temps. Actuellement, de nombreux pays sont à la fois apporteurs et destinataires de coopération pour le développement, et certaines institutions nationales (gouvernementales et autres) des pays en développement jouent un rôle de plus en plus important en termes de ressources et de leadership. Le schéma selon lequel les ONG lèvent des fonds dans le « Nord » et les dépensent dans le « Sud » n'est plus adapté à la nouvelle géographie de la pauvreté.

Dès lors, le rôle des ONG et de la société civile évolue rapidement. Bien sûr, les ONG, et surtout les grandes ONG internationales, sont des partenaires d'exécution et des sources de financement importants pour la lutte contre l'extrême pauvreté (voir encadré 9.1 pour des exemples), mais le rôle qu'elles sont amenées à jouer dans la mobilisation des ressources destinées à la réalisation des objectifs mondiaux pour l'après-2015 ne pourra se concrétiser dans un contexte inchangé.

Dans cet environnement en pleine évolution, la question que pose ce chapitre est de savoir comment les ONG et la société civile peuvent contribuer de la meilleure manière possible à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs mondiaux.

Disparité dans les estimations des ressources que les ONG peuvent mobiliser directement auprès de la population

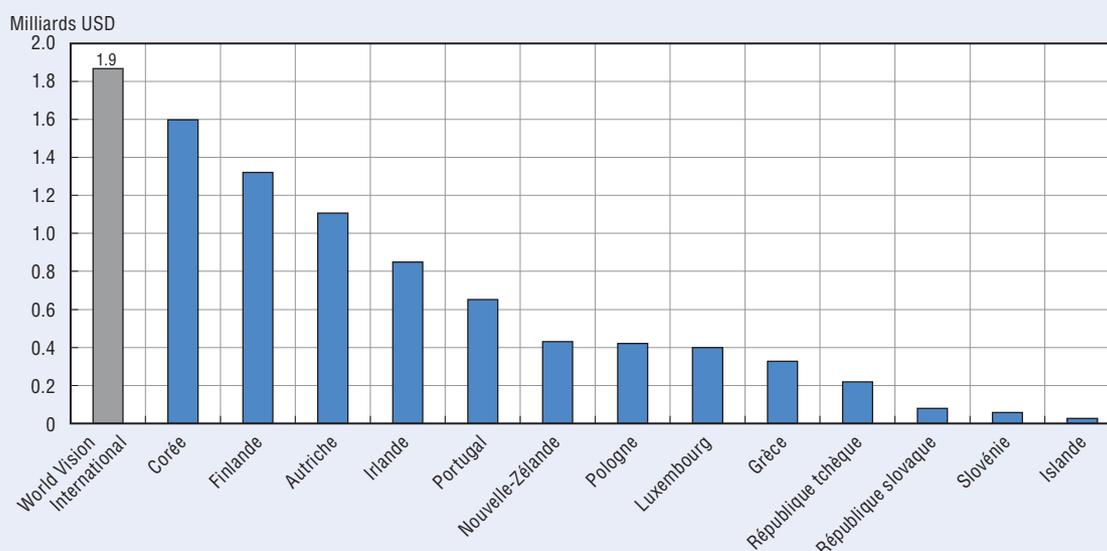
Lorsque la journaliste Zeinab Badawi a animé la séance d'ouverture de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement⁴, elle a interpellé un intervenant : « Vous venez de décrire un groupe d'agriculteurs comme appartenant à la société civile. Mais ne se voient-ils pas eux-mêmes plutôt comme faisant partie du secteur privé ? » De fait, ils sont les deux.

De même, les distinctions tranchées entre OSC, cabinets de consultants, entreprises et pouvoirs publics sont, en pratique, plus floues. Les apporteurs de coopération pour le développement soustraient souvent du travail à de grandes ONG, les considérant alors comme des fournisseurs. Cependant, ces mêmes apporteurs d'APD peuvent agir en qualité de partenaires, dont chacun suit ses propres priorités. De même, lorsque l'on parle des fonds levés auprès de sources privées, on pense probablement aux contributions versées aux ONG ; néanmoins, certaines autorités lèvent également

Encadré 9.1. Les grandes ONG sont des acteurs majeurs du développement

World Vision International est la plus grande ONG internationale : elle emploie 46 000 personnes et son budget global était de 2.57 milliards USD en 2010, dont 80 % émanaient de sources privées (Worthington et Pipa, 2010). En 2012, l'ensemble des ressources dont disposait World Vision International provenant de sources privées (fondations comprises) dépassait l'APD fournie par chacun des 13 apporteurs de coopération pour le développement du CAD (voir graphique ci-après) et l'APD cumulée des 7 plus petits de ces apporteurs du CAD. En 2012, l'ensemble des ressources de l'UNICEF* provenant de sources privées (fondations comprises) était supérieur à l'APD de 11 apporteurs individuels du CAD*. La même année, les ressources de Médecins Sans Frontières issues de sources privées étaient supérieures à l'APD de 10 apporteurs du CAD. Si ces trois ONG représentaient un seul membre du CAD, leur aide privée au développement cumulée l'aurait placé au 11^e rang des apporteurs du CAD en 2012.

Comparaison des ressources de World Vision International émanant de sources privées avec l'APD de différents apporteurs de coopération pour le développement du CAD, 2012



Source : Development Initiatives, sur la base des ensembles de données relatives aux ONG de Global Humanitarian Assistance et des statistiques de l'OCDE-CAD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185578>

* L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, est considéré comme une ONG car il lève des fonds auprès de sources privées.

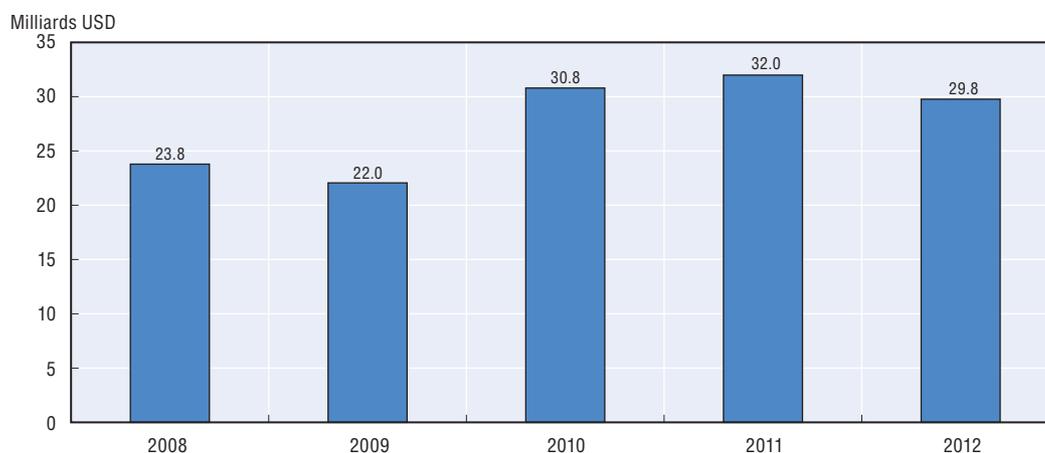
des contributions volontaires auprès du grand public, notamment en cas de crise humanitaire. Enfin, les dons directs que les particuliers peuvent faire *via* toutes sortes de canaux sont substantiels, quoique largement invisibles dans les statistiques. En réalité, les fonds circulent dans plusieurs directions entre fondations, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, organisations multilatérales et pouvoirs publics. Ainsi, certaines ressources peuvent être prises en compte deux fois, alors que certains flux n'apparaissent jamais dans les systèmes de comptabilisation.

Le CAD estime qu'en 2011, les fonds levés directement par les ONG dans les pays membres représentaient 32 milliards USD, soit l'équivalent de 24 % de l'APD.

Il existe donc de grandes différences dans les estimations du volume total de financements levés auprès de sources privées par les ONG et les OSC, même si les calculs ne prennent en compte que les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD). D'après ce dernier, les fonds levés directement par les ONG auprès de sources privées en 2011 représentaient 32 milliards USD (graphique 9.1)⁵, l'équivalent de 24 % de l'APD versée cette même année. Toutefois, les apports notifiés au CAD par les pays membres sont fondés sur des estimations, ou sur des calculs s'appuyant sur les rapports statistiques annuels des ONG, d'où une possible sous-évaluation des montants effectivement réunis par ces organisations (OCDE, 2011). Selon le Center for Global Prosperity, ces montants s'établissaient à 58.9 milliards USD en 2011, tandis que Development Initiatives les évaluait à 26 milliards USD, soit 57 % du total de l'aide privée au développement versée par les entreprises, les fondations et les ONG dans les pays membres du CAD (Adelman et al., 2011).

Graphique 9.1. **Fonds levés auprès de sources privées par les ONG basées dans des pays membres du CAD, 2008-12**

Milliards USD, prix courants



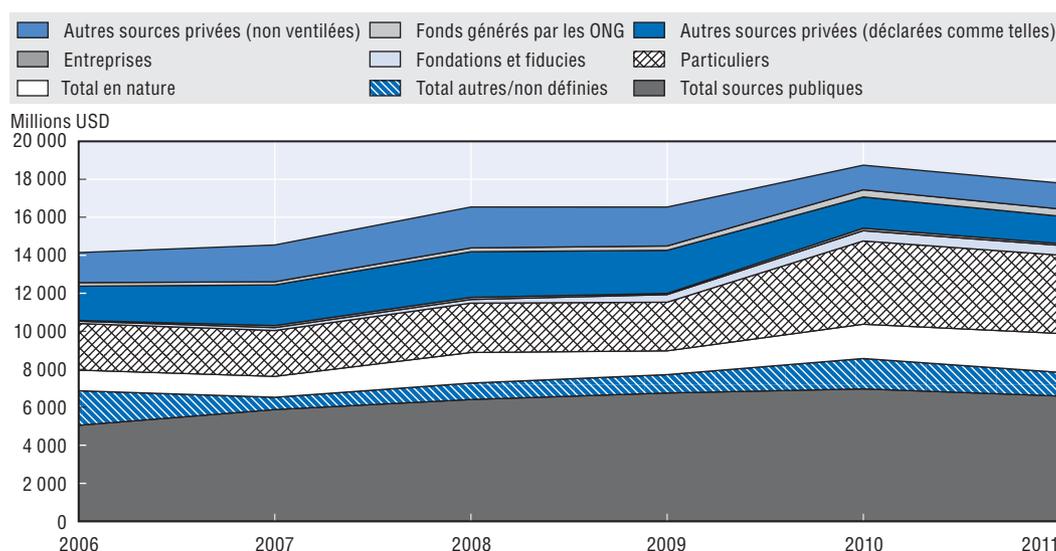
Source : OCDE (2014), « Statistiques détaillées de l'aide : Versements des secteurs public et privé », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00072-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185558>

Les données établies à partir d'un échantillon de 31 grandes ONG essentiellement internationales, dont la majorité (29) sont implantées dans les pays membres du CAD, montrent que les particuliers restent, de loin, la principale source de fonds, et que, parmi les dons de sources privées, ce sont les contributions émanant de fondations qui affichent la croissance la plus significative (graphique 9.2).

Le volume de dons privés provenant de pays non membres du CAD, en hausse, font aussi probablement l'objet d'une sous-déclaration. Parmi les fonds mobilisés auprès de sources privées dans ces pays, les dons d'entreprises, de particuliers fortunés et de fondations constituent une part de plus en plus importante. Ces dons privés se concentrent aujourd'hui majoritairement sur les besoins de leurs pays d'origine. Dans sept grands pays (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Brésil, Émirats arabes unis, Inde, République populaire de Chine et Turquie), les fonds mobilisés en faveur du développement international totalisaient, selon les estimations, au moins 1.4 milliard USD en 2011, alors que les contributions destinées à des causes nationales avoisinaient les 35 milliards USD par an (Development Initiatives, 2013).

Graphique 9.2. Sources de dons privés aux ONG, 2006-11



Source : Development Initiatives (2014), *Measuring Private Development Assistance: Emerging Trends and Challenges*, Development Initiatives, Bristol.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185567>

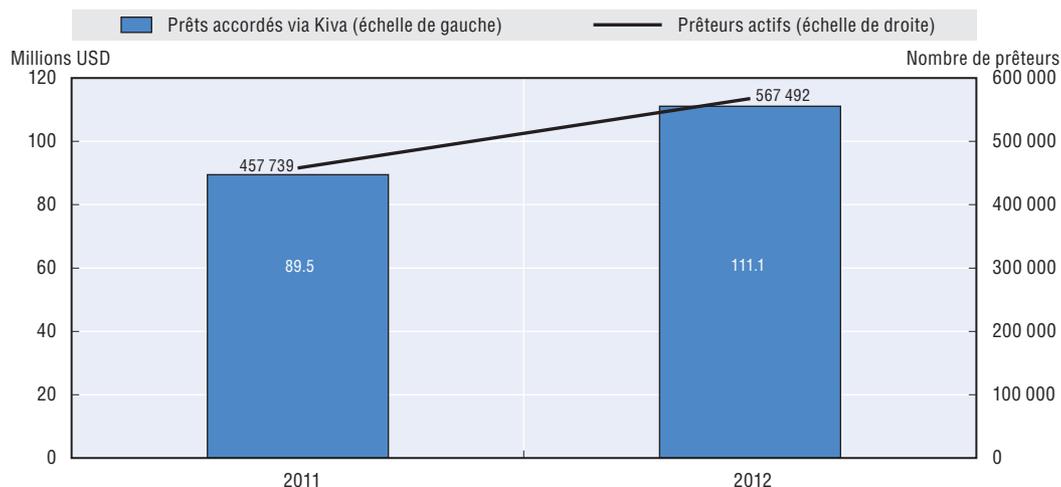
Dons directs en rapide augmentation

Depuis des siècles, les particuliers apportent ressources, solidarité et soutien par-delà les frontières. Mais avec l'avènement, cette dernière décennie, de l'internet, de la téléphonie mobile et des médias sociaux, les moyens mis à leur disposition pour acheminer les dons ont été décuplés. Cependant, précisément parce que ces dons sont individuels, ils ne sont généralement pas visibles. Ainsi, Kiva (www.kiva.org) et Zidisha (www.zidisha.org) font partie des nombreuses plateformes en ligne que les particuliers utilisent désormais pour donner de l'argent. S'appuyant sur l'internet et sur un réseau mondial d'établissements de microfinance, Kiva permet à des particuliers d'accorder des prêts d'un montant aussi modeste que 25 USD à des micro-entrepreneurs partout dans le monde. Les volumes de prêts, comme le nombre d'utilisateurs de Kiva, augmentent rapidement : à ce jour, 1.2 million de personnes ont octroyé des prêts via cette plateforme dans plus de 70 pays, pour un montant total de 552 millions USD depuis octobre 2005, date de la fondation de Kiva (graphique 9.3).

Lancé en 2009, Zidisha a poussé plus loin le modèle de Kiva en permettant aux particuliers de prêter de l'argent directement à des entrepreneurs de pays en développement sans qu'il soit nécessaire de passer par un intermédiaire local opérant dans la microfinance. Depuis, près de 2 millions USD ont été prêtés à des entrepreneurs via Zidisha, qui compte 7 761 prêteurs répertoriés⁶. Ce ne sont là que deux exemples d'un phénomène en pleine expansion : le « financement participatif » (encadré 9.2).

Il existe de multiples autres plateformes en ligne, qui ont opté pour des approches légèrement différentes. GiveAid Direct (www.giveaidirect.com), par exemple, offre aux particuliers la possibilité de soutenir directement des personnes (en finançant notamment les frais de scolarité) ou de financer des projets spécifiques (tels que l'achat d'équipements sanitaires).

La multiplication de ces sites web participatifs a révélé un fort potentiel, sans que l'on sache encore si ces dons directs remplaceront les contributions transitant par les ONG ou s'ils viendront s'y ajouter. Quoi qu'il en soit, l'engagement direct accru du public ne manquera pas de jouer un rôle dans un nouveau paysage du développement marqué par l'implication de beaucoup plus d'acteurs (plus de ministères, plus d'entreprises et plus de particuliers).

Graphique 9.3. **Volume de prêts de Kiva et nombre total de prêteurs actifs, comparaison 2011/2012**

Source : Calculs de l'auteur d'après le Rapport annuel 2012 de Kiva, www.kiva.org/annualreport (consulté le 17 avril 2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185580>

Encadré 9.2. **Le financement participatif du développement durable**

Le financement participatif, ou *crowdfunding*, qui permet à un grand nombre de personnes d'investir de petites sommes d'argent dans une œuvre caritative ou une entreprise par le biais de plateformes en ligne, suscite un intérêt croissant en tant que moyen innovant d'exploiter de nouvelles sources de financement. Initialement, le financement participatif était utilisé à des fins philanthropiques pour collecter des dons. Il s'est ensuite étendu à des produits de consommation, permettant le pré-financement de produits ou de projets (musique, films...); il est souvent assorti d'une forme de « contrepartie » pour les investisseurs, avec une valeur monétaire évidente. Dans le cadre du prêt participatif (*crowdlending*), les bailleurs de fonds se voient servir des intérêts en échange de leur prêt, consenti par exemple à des micro-entreprises. Dans le même ordre d'idées, l'investissement participatif (*crowdinvesting*), ou financement participatif en fonds propres, est un investissement dans une société naissante en échange de parts de l'entreprise. Classiquement, ces investissements sont réalisés par le biais de plateformes web dédiées, qui mettent en commun les fonds; cependant, cette forme de financement participatif est relativement récente. D'après les estimations du secteur, le volume de financement obtenu par *crowdfunding* à travers le monde a quasiment doublé entre 2011 et 2012, passant de 1.5 milliard USD à 2.7 milliards USD, pour atteindre une valeur estimée de 5.1 milliards USD en 2013 (Massolution, 2013). Les États-Unis sont le siège de la majorité des plateformes de financement participatif, suivis par l'Europe. Bien que ce phénomène soit plus récent dans le monde en développement, on y trouve néanmoins quelques plateformes de financement participatif.

Le financement participatif pourrait devenir une nouvelle source de financement pour le développement, puisqu'il propose aux particuliers partout dans le monde des plateformes qui leur permettent de participer à des projets et activités philanthropiques dans les pays en développement. Ainsi, la plateforme de financement participatif Indiegogo est un canal permettant de financer des projets de développement tels que Bamboo Lota, qui vise à lutter contre la déforestation et la pauvreté au Malawi grâce à l'introduction du charbon de bambou, plante à croissance rapide, pour remplacer d'autres formes de charbon de bois couramment utilisées par les familles pauvres. L'équipe du projet a levé des fonds dans le but de mener des actions sur le terrain et de rencontrer des représentants des pouvoirs publics et des ONG au Malawi, de construire un four à partir de ressources locales afin que la communauté puisse fabriquer son charbon de bambou, et d'informer la population locale sur le processus de transformation du bambou en charbon. En l'espace de trois ans, les autorités ont activement investi dans le bambou.

Encadré 9.2. **Le financement participatif du développement durable** (suite)

Ces exemples montrent le potentiel que renferment les modèles de prêts, de dons et de financement participatif avec contrepartie pour l'apport de financements innovants au service du développement. L'investissement participatif est plus complexe : si ses défenseurs y voient un potentiel considérable, estimant qu'il permettra aux entreprises de lever des fonds rapidement et avec efficacité (Neiss, 2011), les écueils qui peuvent y être associés sont nombreux. Il permet surtout à des investisseurs peu avertis d'injecter de l'argent directement dans de jeunes entreprises risquées dans l'espoir d'en retirer un gain financier (NESTA, 2012b). Dans un certain nombre de pays, cela ne peut se faire qu'en modifiant la législation sur les valeurs mobilières* (NESTA, 2012a). Si une grande attention a été accordée à une récente législation qui autorisera l'investissement participatif aux États-Unis, dans beaucoup de pays, ce type d'investissement n'est pas encore licite. Des plateformes d'investissement participatif sont actives en Allemagne, en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, mais nombre d'entre elles sont récentes (plusieurs n'existent que depuis 2012), si bien que l'on n'a pas encore suffisamment de recul ou de données probantes sur la manière dont elles fonctionnent (De Buysere, 2012) ni sur les conséquences qui pourrait en découler au niveau de la protection des investisseurs.

En résumé, le financement participatif pourrait être utilisé pour générer de nouvelles ressources au service du développement durable. Il faudrait prendre en compte ce potentiel dans les discussions en cours sur la manière de financer les objectifs de l'après-2015 ; néanmoins, de multiples difficultés doivent encore être résolues, notamment en ce qui concerne l'investissement participatif (Isenberg, 2012). Il sera essentiel d'élaborer des cadres juridiques adéquats, et de mettre en place les systèmes nécessaires et des plateformes fiables afin d'établir une connexion entre les investisseurs potentiels et les projets correspondants (Banque mondiale, 2013).

* Ceux qui cherchent à attirer de l'investissement participatif doivent produire un prospectus approuvé par une entité agréée et ne peuvent proposer des parts de leur capital qu'à des investisseurs avisés.

Source : Cet encadré a été rédigé par Karen Wilson, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

Les ONG gèrent et mobilisent davantage de fonds qu'elles n'en lèvent

Les ONG gèrent davantage de fonds qu'elles n'en lèvent. Elles déploient, pour le compte de pouvoirs publics et d'autres apporteurs, des programmes de développement portant sur près de 20 milliards USD. Cela signifie qu'environ 13 % de l'APD est acheminée directement par le canal des ONG. Certaines organisations et fondations des Nations Unies font elles aussi appel à des ONG pour mettre en œuvre des programmes. Il s'agit, pour l'essentiel, de grandes ONG internationales ; les ONG des pays en développement ne reçoivent que 9 % de l'APD qui transite par les ONG.

En 2011, les ONG ont déployé des programmes de développement portant sur près de 20 milliards USD, ce qui équivaut à 13 % du total de l'APD.

Le volume de fonds que gèrent les ONG leur donne voix au chapitre lorsqu'il s'agit d'examiner les priorités de développement, ainsi que les données et informations relatives aux prestations sur le terrain et relatives à leur impact sur les populations cibles. Toutefois, ce sont essentiellement les pouvoirs publics et quelques grandes ONG internationales qui se font entendre.

En outre, les ONG mobilisent davantage de fonds qu'elles n'en lèvent. En partenariat avec l'OCDE, le suivi régulier à long terme des performances des apporteurs de coopération pour le développement du CAD aide ces derniers à tenir leurs engagements, notamment l'objectif fixé par les Nations Unies d'accorder 0.7 % du revenu national brut sous forme d'APD et les engagements du G8 de Gleneagles vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne (voir chapitre 2). Si les données montrent que les apporteurs réussissent plus ou moins à tenir leurs engagements, il est difficile d'imaginer que des objectifs fixés

en 1970 et 2005 auraient encore une influence en 2014 sans ce suivi constant des performances et les actions de sensibilisation inlassables des ONG. Toutefois, le poids des ONG pour contrer les fortes pressions politiques visant à réduire l'APD reste limité.

Les campagnes menées par les ONG et leur engagement, qu'il s'agisse de publicité à la télévision ou de l'organisation de visites dans des communautés pauvres à l'intention de parlementaires, renforcent également la sensibilisation du public et du monde politique aux besoins du développement, et la perception qu'ils en ont. Ainsi, au Royaume-Uni, des décennies d'actions éducatives à l'appui du développement à la fois formelles et informelles, menées à l'instigation des ONG, ont permis de jeter les bases d'une meilleure compréhension et de l'adhésion du public, et d'atteindre cette cible de 0.7 %, y compris en période d'austérité budgétaire.

Toutefois, si ces activités renforcent à l'évidence l'intérêt collectif et constituent un vecteur de la solidarité internationale, elles peuvent également avoir des inconvénients. L'accent mis sur la cible de 0.7 % a focalisé l'attention sur la question de savoir si tel ou tel financement était « comptabilisable » dans l'APD, au lieu de chercher à déterminer comment mobiliser des fonds additionnels ; de même, le rôle joué par les ONG pour mobiliser des ressources ou rallier l'opinion publique à la cause de certains pays en développement (souvent dicté par la nécessité de lever des fonds de toute urgence) peut fausser l'image de ces pays, en créant un climat qui dissuade d'y investir, et nuire à l'évaluation réaliste des risques et opportunités qui y sont associés.

La transparence et la redevabilité sont cruciales

Lever et mobiliser des fonds est une chose, mais les allouer efficacement est tout aussi essentiel. Les fonds levés auprès du public avoisinant les 30 milliards USD, sans parler des autres ressources qu'il est de leur responsabilité de gérer, il est crucial pour les ONG que chaque dollar dépensé ait le maximum d'impact, d'autant que ces ressources ciblent les plus vulnérables. La transparence peut largement contribuer à l'efficacité. Si les ONG ont accès à des informations sur les activités d'autres apporteurs, ils peuvent allouer leurs propres fonds à meilleur escient. De même, la transparence concernant le volume et la répartition des financements des ONG peut permettre de miser sur la complémentarité des investissements et d'éviter les doublons.

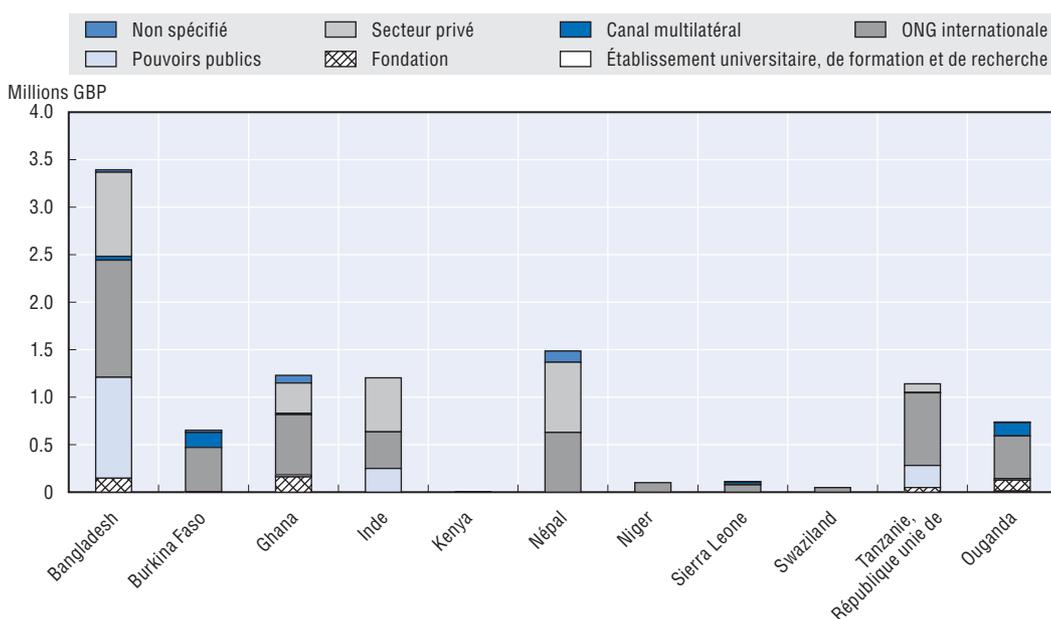
Les autorités des pays en développement indiquent que l'obtention de données actualisées et prospectives auprès des apporteurs de coopération – et notamment la transparence des dépenses des ONG – constitue pour eux une priorité en ce qu'elle permet aux pouvoirs publics de prendre de meilleures décisions. L'accès à ces données, et la capacité à les exploiter, est un élément clé de la redevabilité. Néanmoins, les mêmes OSC qui plaident pour la transparence et la redevabilité ont souvent des relations délicates avec les pouvoirs publics et opèrent fréquemment dans des environnements où l'espace accordé à la société civile est restreint⁷. Souvent, les ONG craignent que les pouvoirs publics n'utilisent les informations dont ils disposent sur leurs dépenses pour limiter leur marge de manœuvre, d'autant que certains pays considèrent ces organisations avec méfiance, estimant qu'elles sont des excroissances de l'opposition ou qu'elles représentent les intérêts des apporteurs.

Que savons-nous de la manière dont les ONG affectent leurs ressources ? Tout comme l'APD, les fonds des ONG provenant de sources privées leur parviennent sous diverses formes : environ 20 % revêtent la forme de dons en nature (denrées alimentaires, vêtements, produits, etc.), et, comme pour l'APD là encore, les fonds des ONG, *in fine*, ne parviennent pas dans leur intégralité aux pays en développement. Ainsi, les données suggèrent qu'au moins 15 % des fonds levés auprès de sources privées aux États-Unis à l'appui de la coopération internationale demeurent en fait dans ce pays, et sont consacrés à des activités telles que l'aide aux étudiants. Nous ne savons pas quelle proportion des fonds levés par les ONG auprès du public est effectivement dédiée à la « coopération technique » – mise à disposition de savoir-faire, de capacités, de personnel et de compétences – et, comme pour l'APD, nous ne disposons pas de données fiables sur les coûts de transaction.

Néanmoins, la transparence des ONG s'améliore. À l'heure actuelle, 168 ONG notifient leurs données à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)⁸. Ces données sont, certes, de qualité variable, mais si l'on s'arrête sur celles fournies par WaterAid, qui font partie des meilleures, l'intérêt à l'égard d'une plus grande transparence est manifeste (graphique 9.4). Elles indiquent à quel type d'organisations WaterAid fait appel pour déployer ses activités dans divers pays ; au Malawi, par exemple, la moitié des dépenses de WaterAid transite par les pouvoirs publics, tandis qu'à Madagascar, la grande majorité est acheminée via le secteur privé. Un examen approfondi des données de l'IITA permet également de connaître avec précision la localisation et les populations cibles ; à Madagascar, WaterAid a aidé 218 600 personnes dans la ville d'Antananarivo, et a approvisionné en eau 2 416 personnes et mis en place un système d'assainissement desservant 1 409 habitants à Beravina⁹. La valeur ajoutée qu'apportent ces données se traduit notamment par une meilleure compréhension de ce qui fonctionne, par davantage d'opportunités d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des ressources, et par la multiplication des possibilités pour les populations locales d'exiger des comptes.

Graphique 9.4. **Les activités de WaterAid financées par des sources internationales, par pays et par type d'organisme d'exécution**

En livres sterling (GBP)



Source : Calculs de l'auteur d'après le Registre IITA, www.iatiregistry.org/publisher/wateraid (consulté en avril 2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185595>

De nouveaux modèles économiques s'imposent pour servir les nouveaux objectifs mondiaux

Reste à savoir comment cet ensemble composite d'adhésion de la société et de mobilisation de ressources peut apporter la meilleure contribution à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable. Il convient de mettre en place des mesures qui favorisent activement l'engagement de la société civile, son financement et les actions de sensibilisation qu'elle mène autour d'enjeux communs, qu'il s'agisse de nutrition, de handicap ou d'inclusion financière. La géographie de la pauvreté évolue, et aujourd'hui, un grand nombre de personnes extrêmement pauvres vivent dans des pays qui enregistrent une croissance rapide et régulière (OCDE, 2013). Il est probable qu'à l'avenir, les « laissés pour compte », victimes de la pauvreté monétaire ou d'autres formes de pauvreté, ne seront pas seulement concentrés dans une poignée de pays, mais répartis

dans une multitude de pays. Les personnes concernées partageront certaines caractéristiques : elles auront probablement été exclues pour des raisons de genre, d'origine ethnique, de handicap ou de santé, ou auront été prises au piège d'une pauvreté multidimensionnelle. Les OSC à travers le monde possèdent une connaissance spécifique des politiques et programmes qui bénéficient à ces différentes catégories de groupes vulnérables. Les progrès qui seront accomplis à cet égard dépendront de l'expérience et des capacités de ces organisations.

L'augmentation des dons au niveau national, et la multiplication des organisations qui agissent pour un changement dans la société au niveau national dans de nombreux pays tels que le Brésil, l'Inde et le Mexique, présentent également un fort potentiel d'accroissement et de préservation des ressources susceptibles de faire reculer la pauvreté. Grâce à la mise en place d'un environnement propice, notamment à travers des taxes ou des incitations à mobiliser des ressources auprès des particuliers et des entreprises, il sera possible de générer davantage de financements. À mesure que les organisations dans les pays deviennent plus visibles et plus solides, elles seront vraisemblablement de plus en plus mises à contribution en tant qu'organismes d'exécution pour le compte d'apporteurs de développement partout dans le monde, et elles auront davantage droit au chapitre pour l'affectation et la mobilisation des ressources. Toutefois, il est probable que les pouvoirs publics des pays apporteurs resteront largement contraints, pour des raisons politiques, de soutenir leurs ONG nationales.

On ne sait pas vraiment si les sommes globales à allouer à la réalisation des objectifs mondiaux, ainsi que l'ampleur de l'adhésion du public à ces objectifs, seront plus importantes si les ONG travaillent dans un cadre fédéré autour de problèmes communs à 200 pays ou si l'on privilégie une situation où les fonds levés en un lieu sont destinés à être dépensés dans un autre. Cependant, des politiques qui promeuvent activement l'engagement de la société civile, son financement et les actions de sensibilisation qu'elle mène sur des problèmes communs à différents pays, devraient permettre d'accélérer la concrétisation d'objectifs universels.

On ne sait pas non plus avec certitude si l'augmentation des dons directs viendra se substituer aux contributions qui transitaient par les ONG ou s'y ajouter. On a pu constater le potentiel des différents sites internet de dons, mais l'ampleur de ces dons n'est pas visible, précisément parce qu'ils sont individuels et privés. Pourtant, nous savons que dans de nombreuses sociétés, le public s'implique largement dans la coopération internationale, que ce soit à travers des associations confessionnelles, des réseaux communautaires ou professionnels, un soutien individuel à des étudiants, du bénévolat ou des échanges éducatifs. Quelle que soit la forme qu'il revêt, l'engagement direct accru du public continuera de faire partie d'un paysage dans lequel de plus en plus d'acteurs joueront un rôle (services de l'État, entreprises, particuliers, OSC).

Dans le même temps, les OSC disposent d'un immense potentiel pour mobiliser davantage de ressources qu'elles n'en lèvent, mais dans un cadre différent. La multiplication des opportunités de dons et de micro-investissement de sources privées, ainsi que la croissance des envois de fonds des travailleurs émigrés (chapitre 10), ouvrent la possibilité d'une plus forte mobilisation des ressources et d'un engagement accru du public. Jusqu'à présent, les OSC concentraient leur énergie et leur attention à veiller au respect par les pouvoirs publics de leurs engagements. À l'avenir, elles pourraient consacrer davantage d'énergie à influencer sur la manière dont le secteur privé contribue à la réalisation des objectifs mondiaux. Ces efforts doivent être bien davantage axés sur des « partenariats inclusifs » qui facilitent une réelle collaboration dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Au fil du temps, les frontières qui séparent la société civile et les ONG des autres apporteurs de coopération pour le développement pourraient bien se brouiller plus encore, et non l'inverse. C'est pourquoi une action conjointe est essentielle si l'on veut bénéficier davantage des ressources disponibles. À cet égard, la transparence et l'accès à l'information sont essentiels.

Principales recommandations

- Promouvoir et soutenir l'engagement de la société civile, le financement dont elle est la source et les actions de sensibilisation afin que puissent être pris en compte les facteurs communs liés à l'extrême pauvreté dans tous les pays, qu'il s'agisse de la nutrition, du handicap ou de l'inclusion financière.
- Veiller à ce que les ONG et la société civile disposent d'un espace politique où leurs voix pourraient être écoutées, à la faveur des discussions sur les priorités du développement et sur les données et informations relatives aux résultats concrets sur le terrain, et à l'impact sur les populations cibles.
- Appuyer le travail conjoint entre les ONG, les pouvoirs publics, le secteur privé et d'autres structures par une transparence et une redevabilité accrues, en encourageant notamment la notification de données à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, afin que ces données puissent être utilisées parallèlement à celles de tous les autres apporteurs.

Notes

1. Si les termes d'organisation non gouvernementale (ONG) et d'organisation de la société civile (OSC) sont souvent employés de manière interchangeable, les OSC englobent généralement un ensemble plus vaste de groupes de la société civile qui contribuent au développement. Ils revêtent la forme de réseaux mondiaux, comme le Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC ; d'organisations internationales, comme Action Aid International ; d'ONG de développement dont les services centraux se situent dans des pays apporteurs de coopération pour le développement ; de syndicats ; ou encore d'associations communautaires ou confessionnelles partout dans le monde. Les Directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD définissent le terme ONG de manière assez large, comme n'importe quelle entité à but non lucratif sans participation significative ou représentation du gouvernement. Voir également OCDE (2011).
2. Voir les chapitres 1, 2 et 8 de la présente publication.
3. Voir, par exemple, les chapitres 5 et 7 de la présente publication.
4. Qui s'est tenue à Mexico les 15 et 16 avril 2014.
5. Les calculs qui ont permis d'aboutir à ce chiffre prennent en compte l'aide versée aux OSC dans les pays en développement.
6. D'après les statistiques de Zidisha, www.zidisha.org/index.php?p=43 (consulté le 11 juin 2014).
7. Dans son rapport d'avril 2013 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, M. Maina Kiai, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, attire l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur « le contrôle accru et les restrictions indues portant sur les fonds reçus [par les ONG] » (Kiai et Vize, 2013). CIVICUS relève que des menaces pèsent sur la société civile dans 87 pays, allant de restrictions à l'enregistrement à de graves entraves à la liberté d'association, et souligne en particulier les limitations dont pâtit la société civile dans l'accès aux financements étrangers (cité dans Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement, n.d.).
8. L'IITA est une initiative volontaire multipartite qui cherche à améliorer la transparence des ressources affectées à l'aide, à l'action humanitaire et au développement, afin d'accroître leur efficacité pour la lutte contre la pauvreté. L'IITA rassemble des apporteurs et des pays bénéficiaires, des organisations de la société civile et d'autres experts de l'information relative à l'aide. Pour plus d'informations, voir www.aidtransparency.net.
9. Pour en savoir plus, voir la page portant sur WaterAid dans le registre de l'IITA, www.iatiregistry.org/publisher/wateraid. Toutes les données notifiées par WaterAid à l'IITA sont consultables à l'adresse <http://datastore.iatistandard.org/api/1/access/transaction.csv?reporting-org=GB-CHC-288701&stream=True>.

Références

- Adelman, C., J. Norris et K. Marano (2011), *The Index of Global Philanthropy and Remittances 2011*, Center for Global Prosperity at The Hudson Institute, Washington, DC, www.hudson.org/research/8635-the-index-of-global-philanthropy-and-remittances-2011.
- Banque mondiale (2013), « Crowdfunding's potential for the developing world », InfoDev, Growing Innovation, Washington, DC.
- De Buysere, K. (2012), « The 'new' venture capital cycle: Obstacles in using the internet for equity raising campaigns », *Working Paper*, Tilberg Univeristy.

- Development Initiatives (2014), *Measuring Private Development Assistance: Emerging Trends and Challenges*, Development Initiatives, Bristol.
- Development Initiatives (2013), *Investments to End Poverty*, Development Initiatives, Bristol, http://devinit.org/wp-content/uploads/2013/09/Investments_to_End_Poverty_full_report.pdf.
- Isenberg, D. (2012), « The road to crowdfunding industry report », *Harvard Business Review*, avril.
- Kiai, M. et J. Vize (2013), « Three years after Tunisia: Thoughts and perspectives on the rights to freedom of assembly and association from United Nations Special Rapporteur Maina Kiai », *Journal of Global Ethics*, vol. 10, n° 1, www.tandfonline.com/to/ri/ge20/10/1.
- Massolution (2013), « 2013CF: The crowdfunding industry report ».
- Moore, D. et J. Zenn (2013), « The legal and regulatory framework for civil society: Global trends in 2012 », dans CIVICUS (2013), *State of Civil Society Report*, CIVICUS, New York, http://socs.civicus.org/wp-content/uploads/2013/04/2013StateofCivilSocietyReport_full.pdf
- Neiss (2011), « Crowd-funding could boost entrepreneurship », *The Washington Times*, septembre.
- NESTA (2012a), « The venture crowd », NESTA, Londres, juin.
- NESTA (2012b), « Crowding », dans *How the UK's Businesses, Charities, Governments and Financial System Can Make the Most of Crowd Funding*, NESTA, Londres, décembre.
- OCDE (2014), « Statistiques détaillées de l'aide : Versements des secteurs public et privé », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00072-en>.
- OCDE (2013), *Coopération pour le développement 2013 : Mettre fin à la pauvreté*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2013-fr>.
- OCDE (2011), *La collaboration des membres du CAD avec les organisations de la société civile : une vue d'ensemble*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/lacollaborationdesmembresducadaveclesorganisationsdelasocietecivileunevueensemble.htm.
- Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (n.d.), *Réduction des voix au silence, fermeture des espaces démocratiques : Évaluation de l'environnement favorable pour les organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement*, un environnement propice aux organisations de la société civile : une synthèse des preuves des progrès accomplis depuis Busan, une contribution du POED au Partenariat mondial pour le cadre de suivi de la coopération au développement efficace : indicateur II, www.csopartnership.org/wp-content/uploads/2014/05/SilencingVoices_ebook.pdf.
- Worthington, S.A. et T. Pipa (2010), « International NGOs and foundations: Essential partners in creating an effective architecture », dans The Brookings Institute (2010), *Making Development Aid More Effective. The 2010 Brookings Blum Roundtable Policy Briefs*, The Brookings Institute, Washington, DC, www.brookings.edu/~media/Files/rc/papers/2010/09_development_aid/09_development_aid.pdf.

PARTIE I
Chapitre 10

Quel rôle pour les envois de fonds de l'étranger dans le cadre de l'après-2015 ?

par

Kathryn Nwajiaku, Jolanda Profos, Cécile Sangaré et Giovanni Maria Semeraro,
Direction de la coopération pour le développement, OCDE

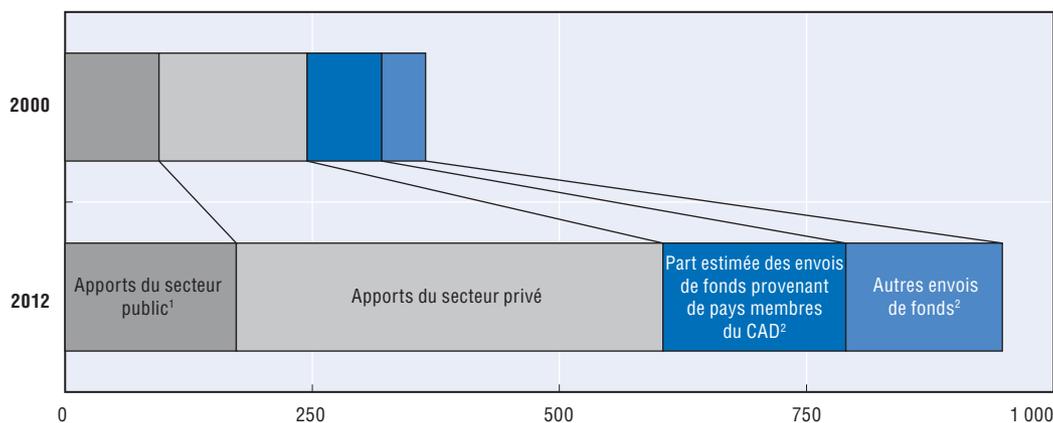
En 2012, les pays en développement ont reçu au moins 351 milliards USD sous forme d'envois de fonds (c'est-à-dire de fonds envoyés par des personnes vivant et travaillant hors de leur pays d'origine). Ces transferts représentent une des plus importantes sources de revenus extérieurs de ces pays par leur volume et leur rythme de croissance. Si la motivation de ces envois et leur impact sont variables, leur potentiel pour stimuler le développement est de plus en plus reconnu et examiné attentivement. Ce chapitre étudie comment mieux assurer le suivi des envois de fonds, analyse dans quelle mesure ils favorisent le développement, et présente les principales mesures à prendre et obstacles à surmonter pour concrétiser leur potentiel pour le développement. Il expose en outre divers moyens innovants de faire jouer aux envois de fonds un rôle de catalyseur et d'optimiser leur utilisation, notamment en les accompagnant de contributions financières proportionnelles, pour renforcer leur impact sur le développement et gagner la confiance des marchés internationaux de capitaux.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de M. Mthuli Ncube, chef économiste et Vice-Président de la Banque africaine de développement, sur la façon d'exploiter le potentiel des envois de fonds vers l'Afrique.

Ces dernières années, les envois de fonds (c'est-à-dire les fonds envoyés par des personnes vivant et travaillant hors de leur pays d'origine) se sont rapidement accrus. Aujourd'hui, ils représentent la première source de financement extérieur de nombreux pays en développement. D'après les données de la Banque mondiale, les envois de fonds du monde entier vers les pays en développement¹ ont culminé à 351 milliards en 2012, devançant ainsi l'aide publique au développement (APD) et l'investissement direct étranger (graphique 10.1).

Graphique 10.1. **Les envois de fonds : une source majeure de financement extérieur pour les pays en développement, 2000 et 2012**

Milliards USD, à prix constants de 2012



1. Comprend les apports bilatéraux et multilatéraux à destination des pays en développement (y compris l'APD).

2. Comprend les transferts personnels et la rémunération des salariés.

Sources : Statistiques du CAD ; données de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds, <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT> et <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:22759429~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883.00.html>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185608>

Première source de financement extérieur de nombreux pays en développement, les envois de fonds ont atteint 351 milliards USD en 2012 – soit plus que l'APD et l'investissement direct étranger.

Dans le contexte de la crise financière mondiale actuelle, les envois de fonds représentent une importante source de financement pour de nombreux pays en développement, notamment parce qu'ils augmentent généralement en période de récession dans le pays destinataire – contrairement aux flux de capitaux comme l'investissement direct étranger, qui ont tendance à diminuer. En outre, alors que les capitaux privés s'orientent principalement vers les pays émergents (chapitre 2), les envois de fonds jouent un rôle particulièrement important dans les pays pauvres, où ils peuvent représenter jusqu'à près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) (tableaux 10.1 et 10.2). Ils sont de plus un facteur de résilience majeur face aux crises économiques ou humanitaires.

Tableau 10.1. Part des envois de fonds dans le produit intérieur brut des pays en développement, 2005-12

En pourcentage du PIB, par groupe de revenu et par région

Groupe	Envois de fonds personnels			Transferts personnels			
		Moyenne	Maximum	Écart-type	Moyenne	Maximum	Écart-type
Revenu	PFR	7.1	52.0	10.1	7.0	51.7	10.2
	PRITI	7.8	43.8	8.0	5.8	24.4	5.9
	PRITS	4.1	33.5	5.9	3.9	32.2	5.4
Région	Afrique	3.7	43.8	6.2	2.8	16.8	3.4
	Amérique	5.9	24.4	6.3	5.8	24.4	6.3
	Asie	7.5	52.0	9.5	7.2	51.7	9.7
	Europe	9.7	34.5	8.7	6.3	19.1	5.5
	Océanie	9.1	33.5	10.2	7.9	32.2	10.6
Autres	PMA	5.6	43.8	8.0	4.3	24.4	6.2
	États fragiles	5.5	25.3	6.3	5.0	24.4	5.7

Note : PMA : pays les moins avancés ; PFR : pays à faible revenu ; PRITI : pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS : pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. L'écart-type mesure la dispersion (moyenne) des valeurs par rapport à la moyenne de chaque groupe. Les transferts personnels (les envois de fonds des travailleurs) sont une sous-catégorie des envois de fonds personnels (voir encadré 10.1).

Source : Données de la Banque mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator> ; <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT> ; <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD> ; <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>.

Tableau 10.2. Les 10 premiers destinataires des envois de fonds personnels, 2005-12

En pourcentage du PIB

Les 10 premiers destinataires des envois de fonds personnels		Les 10 premiers destinataires des transferts personnels	
Tadjikistan	40.7	Tadjikistan	40.6
Lesotho	33.7	Tonga	25.8
Moldavie	27.9	République kirghize	22.3
Tonga	23.2	Haïti	21.6
République kirghize	22.3	Samoa	20.9
Haïti	21.6	Népal	19.3
Samoa	21.0	Honduras	18.3
Liban	20.8	Liban	18.2
Népal	20.2	El Salvador	17.1
Honduras	18.4	Guyane	16.4

Source : Données de la Banque mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator> ; <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT> ; <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD> ; <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>.

Depuis le Consensus de Monterrey de 2002 sur le financement du développement (voir glossaire), la communauté internationale du développement reconnaît de plus en plus que les envois de fonds pourraient être mieux utilisés au service de la croissance économique et du bien-être dans les pays en développement. Ce chapitre étudie les moyens de mieux appréhender les envois de fonds, analyse dans quelle mesure ils favorisent le développement, et présente les principales mesures à prendre et obstacles à surmonter pour concrétiser leur potentiel à l'appui du développement.

Les envois de fonds augmentent, mais leur volume total est incertain

Entre 2000 et 2012, les envois de fonds du monde entier vers les pays en développement ont bondi de 123 milliards USD à 351 milliards USD (graphique 10.1)². Au cours de la même période, l'APD (concessionnelle, internationale, bilatérale et multilatérale) est passée de 84 milliards à 132 milliards USD. Alors que la part de l'APD dans le total des financements extérieurs des pays en développement est tombée de 20 % en 2000 à 14 % en 2012, celle des envois de fonds du monde entier

dans ce total est passée de 29 % à 37 %. Selon les estimations de la Banque mondiale, les envois de fonds du monde entier vers les pays en développement continueront de progresser pour atteindre 540 milliards USD en 2016 (Banque mondiale, 2013a).

La part de l'APD dans les ressources reçues par les pays en développement est tombée de 20 % en 2000 à 14 % en 2012, mais la part des envois de fonds est passée de 29 % à 37 %.

Ces statistiques sur les envois de fonds doivent toutefois être interprétées avec prudence. Tout d'abord, elles comprennent les envois de fonds du monde entier (c'est-à-dire de tous les pays d'expédition) et, de fait, ne sont pas pleinement comparables avec les apports axés sur le développement présentés dans le graphique 10.1 qui, pour la plupart, ne proviennent que des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Selon les estimations de la Banque mondiale³, les envois de fonds des pays membres du CAD vers les pays en développement se sont élevés en 2012 à 191 milliards USD, soit 20 % du total des ressources reçues par ces derniers.

Ensuite, la méthode employée pour calculer le montant des envois de fonds peut conduire à les surestimer. Par exemple, la « rémunération des salariés » (le gain brut des travailleurs) est comptabilisée comme un envoi de fonds (encadré 10.1), alors qu'elle peut être partiellement ou intégralement dépensée dans le pays d'accueil et n'être donc jamais transférée vers le pays d'origine ; le même constat s'applique au revenu des non-migrants, par exemple du personnel recruté localement des ambassades, des consulats et des organisations internationales, qui sont traités comme des entités extraterritoriales dans les statistiques de la balance des paiements⁴. Si les catégories que recouvre cette dernière sont bien définies (encadré 10.1), elles peuvent ne pas être utilisées de la même façon partout dans le monde, ce qui peut également influencer sur la comparabilité des données⁵.

Les envois informels de fonds représentent entre un tiers et la moitié des envois de fonds du monde entier, mais ne sont pas enregistrés.

D'un autre côté, les données sur les envois de fonds ne rendent pas compte des transferts effectués par des circuits informels, comme les espèces transportées par les personnes se rendant dans leur pays d'origine ou envoyées par la poste. Ces flux représentent entre un tiers et la moitié des envois de fonds du monde entier, mais ne sont pas enregistrés dans les statistiques officielles. Ils sont désignés sous différentes appellations, comme *hawala*, *hundi* ou *fei qian*⁶.

Les envois de fonds constituent une part importante du produit intérieur brut des pays en développement

Les envois de fonds ont représenté en moyenne 2.2 % du PIB de l'ensemble des pays en développement entre 2005 et 2012 et constituaient une part importante du PIB des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (respectivement 7 % et 5.8 % entre 2005 et 2012 ; tableau 10.1). En moyenne, les pays européens en développement⁷ sont les plus tributaires des envois de fonds (9.7 % de leur PIB entre 2005 et 2012). Au cours de la même période, le ratio envois de fonds personnels/PIB des dix premiers pays destinataires allait de 41 % à 18 % (tableau 10.2). En ce qui concerne le ratio transferts personnels (envois de fonds des travailleurs)/PIB – une sous-catégorie des envois de fonds personnels (encadré 10.1) –, les cinq premiers destinataires sur cette même période ont été le Tadjikistan, les Tonga, le Kirghizistan, Haïti et les Samoa.

Les envois de fonds vers les pays à faible revenu ont constitué environ 7 % de leur PIB en moyenne.

Les liens entre les envois de fonds et le développement sont complexes

Bien que les envois de fonds constituent manifestement une ressource financière majeure pour les pays en développement, la diversité des raisons qui les motivent, et leur impact variable sur la croissance économique et le bien-être, laissent penser qu'ils ne peuvent être considérés comme des ressources destinées à financer le développement.

La décision d'envoyer des fonds est complexe – les motivations vont de l'altruisme à l'intérêt personnel. Les envois peuvent être suscités par la volonté d'hériter à terme ou par le désir du migrant que ses proches s'occupent de ses actifs. Cependant, le montant des envois de fonds tend à diminuer avec l'augmentation du revenu de la famille, et à mesure que les liens du migrant avec sa famille se distendent. Par ailleurs, la décision de migrer prise par un membre de la famille peut résulter d'une décision de cette dernière, les envois de fonds faisant office de mécanisme de redistribution des gains à l'ensemble de la famille.

Il est logique de supposer que les fonds envoyés par les migrants à leur famille restée dans le pays d'origine l'aident à satisfaire ses besoins essentiels et qu'ils ont donc un impact global positif sur la pauvreté (Adams, 2005). Toutefois, ni les impacts microéconomiques et macroéconomiques des fonds envoyés, ni la mesure dans laquelle ces transferts contribuent au développement, ne sont clairement établis. On pense généralement que les fonds envoyés sont dépensés en consommation directe (médicaments, alimentation, voiture, etc.) plutôt qu'en investissement productif, situation qui peut rendre dépendant de la poursuite de ces envois. Toutefois, selon les résultats d'études sur le Guatemala, il semble que les envois de fonds contribuent davantage à l'augmentation des dépenses d'éducation des ménages qu'à leurs dépenses de consommation (Adams, 2005). Des études empiriques mettent par ailleurs en évidence une corrélation positive entre les envois de fonds et la santé (par exemple, Hildebrandt et McKenzie, 2005), en particulier la mortalité infantile, tandis que d'autres ont établi l'existence d'un lien direct entre l'augmentation des entrées de fonds et le niveau de l'investissement (Leon-Ledesma et Piracha, 2004).

Les impacts macroéconomiques des envois de fonds dans les pays en développement sont nombreux et variés.

L'un des aspects les plus controversés des envois de fonds est probablement leur incidence sur les inégalités. Les études effectuées par la Banque mondiale sur le Guatemala et le Ghana ont montré que les envois de fonds engendraient une légère accentuation des inégalités de revenu (Adams, 2005), mais d'autres études portant sur l'Égypte, le Pakistan et les Philippines ont révélé que ces transferts avaient un effet négatif sur la répartition des revenus en milieu rural en raison du faible nombre de personnes qui en bénéficient.

D'un autre côté, au niveau macroéconomique, les envois de fonds contribuent à atténuer les contraintes de crédit et l'instabilité macroéconomique, à préserver la consommation en cas de choc dommageable, à accroître l'investissement dans le capital physique et humain, à favoriser la consommation et les loisirs (d'où une amélioration du bien-être), à renforcer la viabilité de la dette publique, à réduire le risque-pays en abaissant le coût marginal du service de la dette et à faire progresser les recettes provenant des impôts sur la consommation (FMI, 2008). Cependant, le FMI met

Encadré 10.1. **Qui mesure les envois de fonds et comment ?**

La sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* du Fonds monétaire international (appelée MBP6 ; FMI, 2009b) définit les envois de fonds comme étant « les revenus de ménages qui proviennent d'économies étrangères et dont l'origine est principalement liée au déplacement, temporaire ou permanent, de personnes vers ces économies. Les envois de fonds peuvent être constitués ou non d'espèces, et empruntent aussi bien des circuits formels, tels que les virements électroniques, qu'informels tels que des espèces ou des biens transportés à travers les frontières... ». L'un des résultats essentiels des récents travaux méthodologiques consacrés aux envois de fonds a été le remplacement de la notion de « migrant » dans les composantes statistiques de la balance des paiements qui se rapportent aux envois de fonds (voir ci-après) par celle de « résidence ». Cette définition s'étend aux autres flux que ceux qui résultent du déplacement des personnes et ne repose plus sur les notions de migration, d'emploi ou de liens familiaux.

Le MBP6 traite des questions de définition liées à la mobilité internationale de la main-d'œuvre et aux envois de fonds, tandis que la publication *Transactions internationales liées aux envois de fonds : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs* (FMI, 2009a) propose des conseils pratiques pour améliorer la qualité des estimations à l'intention des utilisateurs des statistiques sur les envois de fonds. Ce guide est une publication conjointe du FMI, de la Banque mondiale, d'Eurostat et de l'OCDE.

Aujourd'hui, la première source de données sur les envois de fonds est la Banque mondiale*. Ces données proviennent principalement de trois composantes de la balance des paiements du FMI :

1. **Transferts personnels** : Tous les transferts courants en espèces ou en nature reçus par des ménages résidents de la part de ménages non résidents.
2. **Rémunération des salariés** : Gains des travailleurs résidant à l'étranger pendant moins de 12 mois, y compris la valeur des avantages en nature.
3. **Transferts en capital** : Le patrimoine des personnes qui changent de lieu de résidence en se rendant dans un autre pays pour une période d'au moins un an. Les transferts en capital rendent compte de deux types d'opérations : 1) les actifs existant au moment du retour (les actifs accumulés durant leur séjour à l'étranger par des non-résidents qui rentrent dans leur pays d'origine) ; et 2) le changement de situation au regard de la résidence (le fait pour une personne de changer de pays de résidence, ce qui ne donne pas nécessairement lieu à de véritables flux de capitaux).

Le Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux comprend un groupe de volontaires chevronnés spécialistes des statistiques sur les envois de fonds, qui est placé sous la direction de la Banque mondiale et dont la mission est de coordonner au niveau international les travaux sur les envois de fonds, en particulier de perfectionner les méthodes et les données. Il s'agit notamment de mesurer les envois de fonds Nord-Sud, Sud-Sud, intra-régionaux et intérieurs, de normaliser la collecte des informations sur les migrations et les envois de fonds réalisée dans le cadre d'enquêtes sur les ménages et de recensements, et de collaborer avec d'autres institutions pour améliorer les données sur les migrations.

Pour en savoir plus, <http://go.worldbank.org/SSOMQSBFMO>.

* Par exemple, voir <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT>.

Sources : Fonds monétaire international (FMI) (2009a), *Transactions internationales liées aux envois de fonds : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*, FMI, Washington, DC ; FMI (2009b), *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, FMI, Washington, DC ; FMI (2006), « Luxembourg Group on remittances : Progress report », 19^e réunion du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, Francfort, Allemagne, 23-26 octobre, FMI, www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2006/06-03.pdf ; Lemos, F. et J. Reinke (2007), « The Luxembourg Group on remittances », www.cemla-remesas.org/medicion/PDF/seminario2007/LuxembourgGroup.pdf ; Société financière internationale (2009), « Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux », Banque mondiale, <http://go.worldbank.org/SSOMQSBFMO>.

en garde contre deux phénomènes susceptibles de compromettre le potentiel des envois de fonds en tant que facteur d'augmentation du capital productif national :

1. Le « syndrome hollandais », expression désignant la relation constatée entre un afflux massif de devises (par exemple, par le biais d'envois de fonds) et un déclin du secteur manufacturier ou agricole. L'hypothèse est que l'accroissement des recettes d'un pays entraîne une appréciation de sa monnaie par rapport à celle d'autres pays (exprimée par l'évolution du *taux de change*), ce qui renchérit les autres exportations du pays et entraîne une perte de compétitivité du secteur manufacturier ainsi qu'une détérioration de la balance commerciale (hausse des importations et baisse des exportations) (Acosta et al., 2007).
2. L'aléa moral⁸, selon lequel l'augmentation de revenu générée par les envois de fonds incite les bénéficiaires de ces envois à travailler moins (d'où une diminution de l'offre de main-d'œuvre). Il renvoie également au risque que les fonds envoyés ne soient pas investis dans des activités productives.

S'il ne serait donc pas approprié d'inclure les envois de fonds dans les mesures du financement du développement, ils n'en représentent pas moins une source potentielle considérable de financement de l'investissement productif et d'amélioration du bien-être. Pour cette raison, les acteurs de la coopération pour le développement (les apporteurs et les bénéficiaires) devraient davantage prendre en considération ces flux en tant que composante des ressources reçues par les pays en développement (voir l'encadré « Point de vue »).

Des obstacles s'opposent à l'utilisation des envois de fonds pour financer le développement

Deux obstacles majeurs empêchent les pays en développement de tirer le meilleur parti des envois de fonds : la tentation de les taxer et le coût du transfert vers le pays d'origine. Aujourd'hui, la plupart des experts déconseillent de taxer les envois de fonds, car cela pourrait être préjudiciable aux pays destinataires. Cette taxe s'ajouterait en effet aux impôts sur le revenu et aux taxes sur les ventes dont les migrants s'acquittent déjà dans leur pays d'accueil, ce qui les découragerait d'envoyer des fonds dans leur pays d'origine ou ferait basculer ces transferts dans l'économie souterraine. Dans ce dernier cas, cela pourrait entraver les efforts déployés pour intégrer financièrement les migrants et les personnes à leur charge, et pour mettre à profit les envois de fonds (Mohapatra, 2010b). Enfin, cette taxation est difficile à imposer et requiert d'abondants échanges de renseignements entre les administrations des pays concernés. Plusieurs pays prélèvent déjà des taxes occultes en appliquant aux transferts de fonds des taux de change officiels surévalués (Cuba, par exemple, a imposé une pénalité sous la forme de frais de change de 10 % entre 2006 et 2010).

Le second obstacle est le coût élevé de l'envoi des fonds d'un pays à l'autre. En abaissant ces coûts, les apporteurs d'aide au développement contribueraient grandement à accroître et faciliter les transferts de fonds. Durant les quatre premiers mois de l'année 2013, le coût moyen total des envois de fonds est passé de 9 % de leur montant à 8.6 %, et le coût de ces transferts à partir des pays du G20 a reculé pour la première fois en trois ans, passant de 9 % à 8.2 % (graphique 10.2). Réduire davantage le coût des envois de fonds aurait des effets très positifs, notamment pour les transferts Sud-Sud, plus onéreux, qui représentaient de 10 % à 29 % des envois de fonds reçus par les pays en développement en 2005 (hors fonds envoyés par les circuits informels). Le manque de concurrence sur le marché des envois de fonds, le développement insuffisant du secteur financier en général et les commissions de change élevées aux deux extrémités de la chaîne de transaction maintiennent le coût des transferts Sud-Sud à un niveau élevé (Ratha et Shaw, 2007).

Les pays du G8 et du G20 ont entériné l'objectif du Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux (encadré 10.1) consistant à coordonner les initiatives internationales relatives aux envois de fonds et à soutenir les marchés des envois de fonds, et se sont engagés à ramener le coût

Graphique 10.2. **Le coût de l'envoi de 200 USD depuis les pays du G20 diminue**
Coût de l'envoi en pourcentage du montant des fonds envoyés



Source : Banque mondiale (2013b), « An analysis of trends in the average total cost of migrant remittances services », *Remittances Prices Worldwide Report 7*, Banque mondiale, Washington, DC.

moyen total des envois de fonds de 10 % à 5 % d'ici 2014 (G20, 2011). Bien que la question des envois de fonds n'entre pas dans le cadre de leurs efforts de financement du développement, les membres du CAD de l'OCDE reconnaissent eux aussi la nécessité de faciliter la circulation des fonds envoyés par les circuits formels afin d'encourager l'épargne et d'accroître la qualité de la signature des pays sur les marchés internationaux des capitaux.

Les pays du G20 se sont engagés à ramener le coût moyen total des transferts de fonds de 10 % à 5 % d'ici 2014.

Les pays prennent d'ores et déjà des mesures pour mobiliser leurs envois de fonds au service du développement

Conscients du potentiel associé aux envois de fonds en termes de développement, plusieurs pays ont pris des mesures au cours de la dernière décennie pour compenser les effets défavorables induits par la migration de travailleurs sur la croissance et les recettes fiscales, en mettant à profit les envois de fonds en tant que source additionnelle de recettes publiques. Cette section présente les deux approches les plus prometteuses : l'effet de levier et les subventions en contrepartie des envois de fonds.

- **Utiliser l'effet de levier des envois de fonds pour accéder plus facilement aux marchés internationaux des capitaux.** Faire entrer les envois de fonds dans le circuit des banques commerciales nationales dans les pays en développement permet à ces derniers d'obtenir plus facilement des fonds pour le développement. En augmentant les avoirs en devises des banques, les envois de fonds améliorent la solvabilité globale du pays, ce qui permet aux banques de se financer à moindre coût et à plus long terme sur les marchés internationaux des capitaux, par émission obligataire, emprunt bancaire et investissement direct étranger (Ketkar et Ratha, 2010). En servant de garantie, les fonds envoyés peuvent être utilisés par les banques pour « titriser » les futurs envois et lever des fonds pour financer des projets d'infrastructure et de développement (Ratha et Mohapatra, 2007). Le Brésil, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Mexique, le Pérou et la Turquie font partie des pays où de tels dispositifs existent. Les États-Unis ont conclu un accord d'assistance avec l'Équateur et le Honduras afin de les aider à titriser les envois de fonds dans le cadre de l'initiative Building Remittances Investment for Development Growth and Entrepreneurship (BRIDGE) (Mohapatra, 2010a).

Point de vue : Il faut mettre à profit les envois de fonds des travailleurs émigrés vers l'Afrique

Mthuli Ncube,

Chef économiste et Vice-Président de la Banque africaine de développement

Les envois de fonds des travailleurs émigrés vers l'Afrique se sont considérablement accrus au cours de ces dix dernières années et constituent aujourd'hui une source majeure de devises. Les données officielles montrent qu'ils représentent actuellement le plus important flux international de ressources financières à destination de l'Afrique, sans compter les transferts informels, non comptabilisés, qui, selon les estimations, représenteraient l'équivalent de 75 % des flux enregistrés.

Par rapport aux autres flux financiers internationaux, les envois de fonds sont relativement stables. Ils ont certes connu une forte baisse après la crise financière internationale, tout comme l'investissement direct étranger, mais ils se sont rapidement rétablis jusqu'à dépasser l'investissement direct étranger et l'aide publique au développement entre 2010 et 2012.

Le poids financier croissant des envois de fonds vers l'Afrique par rapport à celui des autres apports extérieurs ainsi que l'effet positif qu'ils peuvent avoir sur le développement ont attiré l'attention des décideurs. Néanmoins, pour optimiser leur effet sur le développement, il est essentiel que les décideurs africains appréhendent bien les principales caractéristiques de cette source de devises.

Les décideurs souhaitant augmenter le volume des envois de fonds doivent tout d'abord comprendre quels sont les facteurs – hormis les coûts de transfert – qui peuvent encourager ou décourager les expéditeurs. Une analyse empirique des principaux facteurs macroéconomiques ayant motivé l'envoi de fonds vers l'Afrique entre 1990 et 2011 a montré que l'inflation et la dépréciation du taux de change nominal faisaient diminuer le volume des transferts par les circuits formels (Ncube et Bixiona, 2013). Un environnement macroéconomique stable et propice à la croissance, associé à des politiques adaptées, est indispensable pour augmenter les entrées de fonds provenant des émigrés et les autres capitaux étrangers.

Par rapport à d'autres flux de capitaux privés, les envois de fonds des émigrés sont une source de devises moins sujette à fluctuation. C'est pourquoi ils sont adaptés à des objectifs de long terme, tels que le développement du secteur financier. Ils sont également une source essentielle de financement du commerce et, par conséquent, peuvent réduire la nécessité d'emprunter à l'étranger car ils génèrent des devises. Dans les pays où les envois de fonds des émigrés représentent une part croissante du PIB, il est possible de réduire le poids de la dette en élargissant la base d'imposition, ce qui accompagnerait les pays sur la voie d'une croissance forte et inclusive. En Égypte, par exemple, l'augmentation rapide des envois de fonds a contribué à apaiser les tensions menaçant la viabilité de la dette grâce à l'élargissement de la base d'imposition (Ncube et Bixiona, 2013).

De mon point de vue, le potentiel des envois de fonds des émigrés pour le financement du développement est encore loin d'être suffisamment exploité. Les responsables de l'action publique comme le secteur privé ont les moyens de changer la donne. En Afrique par exemple, où l'épargne intérieure est faible, il serait envisageable d'inciter les ménages bénéficiaires à épargner une plus grande partie de ces fonds en s'appuyant sur le secteur financier formel, ou à investir dans des secteurs productifs. Ces apports peuvent également être utilisés, par le biais de la titrisation¹, pour émettre des emprunts internationaux (dette souveraine)² et améliorer la cote de crédit des pays (Ketkar et Ratha, 2001). C'est ce qui a été fait dans d'autres régions, notamment en Amérique latine, mais trop peu souvent en Afrique jusqu'ici.

1. La titrisation est le processus par lequel certaines catégories d'actifs sont regroupées afin de pouvoir être converties en titres portant intérêt, c'est-à-dire en instruments financiers facilement acquis ou cédés sur les marchés financiers, à l'instar des actions, obligations ou contrats à terme.

2. La dette souveraine renvoie à la dette émise ou garantie par un État. Techniquement, elle doit être remboursée par l'État et non par les citoyens du pays émetteur des obligations souveraines. Lorsqu'un État émet des obligations dans une monnaie qui n'est pas la sienne et vend ensuite ces obligations à des investisseurs étrangers, la dette devient extérieure car les acquéreurs sont extérieurs au pays.

- **Subventionner ou accompagner les envois de fonds de contributions complémentaires.** Plusieurs pays ont mis en place des subventions proportionnelles aux envois de fonds afin de renforcer l'impact de ces derniers. Par exemple, dans le cadre du « programme 3 pour 1 », le Mexique procède depuis 2002 dans les zones à forte émigration à des investissements proportionnels aux fonds envoyés par ses ressortissants par l'intermédiaire d'associations d'intérêt local. Pour chaque peso mexicain envoyé par les migrants, la Fédération, les États fédérés et les municipalités versent chacun un peso (BID, 2012). Les fonds sont destinés à financer des projets d'infrastructure, notamment pour l'adduction d'eau, le système d'assainissement et le réseau routier (Passel et Cohn, 2009). Des organismes de coopération pour le développement soutiennent également les associations d'intérêt local pour encourager le financement collectif de l'infrastructure. La Suisse, par exemple, a combiné des apports d'APD aux fonds envoyés par les émigrés albanais et aux ressources budgétaires de l'État albanais pour financer des investissements dans les services publics (par exemple, gestion des déchets solides, eau et assainissement) dans la commune de Shkodra située au nord de l'Albanie (OCDE, 2010). Une enquête menée auprès de ménages salvadoriens a montré que les subventions de contrepartie aux envois de fonds qui étaient consacrées aux dépenses d'éducation ont généré des investissements supplémentaires dans l'éducation, en particulier des filles (Ambler et al., 2014).

Principales recommandations

- Prendre davantage en considération les envois de fonds dans l'analyse de la situation d'ensemble des ressources extérieures des pays en développement, même si les envois de fonds ne sont pas techniquement des ressources vouées au financement du développement.
- Accélérer les efforts internationaux visant à abaisser le coût des envois de fonds.
- À travers l'expérience et les bonnes pratiques des pays d'expédition et de destination d'importants volumes d'envois de fonds, découvrir comment tirer parti de ces transferts de manière à amplifier leur impact sur le développement et à gagner la confiance des marchés internationaux des capitaux (par exemple, en favorisant les envois de fonds ou en les accompagnant de contributions complémentaires).

Notes

1. Y compris la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, qui ne figurent pas sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, mais qui sont considérées par la Banque mondiale comme des pays en développement.
2. Ces envois se composent des transferts personnels et de la rémunération des salariés ; voir l'encadré 10.1.
3. Voir la matrice des transferts bilatéraux 2012 de la Banque mondiale, <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:22759429~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883,00.html>.
4. Les comptes de la balance des paiements constituent l'enregistrement comptable de toutes les transactions monétaires entre un pays et le reste du monde.
5. Par exemple, certaines banques centrales enregistrent presque tous les envois de fonds des migrants dans le poste « rémunération des salariés ». D'autres n'enregistrent pas les « transferts des migrants » dans le compte de capital de la balance des paiements.
6. Le mot *hawala* proviendrait d'un mot hindou signifiant « en confiance » ou d'un mot arabe signifiant « changer » ou « transformer ». Il désigne un système bancaire de transferts de fonds, souterrain, non réglementé et informel, couramment utilisé par les travailleurs expatriés de l'Asie du Sud pour envoyer de l'argent à leur famille. Ce système permet aux individus de transférer depuis un pays d'importantes sommes aux bénéficiaires situés dans un autre pays sans jamais que ces fonds franchissent la frontière. Il est similaire à la méthode dite de « l'argent qui vole », ou *fei qian* en ancien chinois (source : *United Nations Multilingual Terminology Database*, <http://unterm.un.org>).

7. Par exemple, ceux inscrits sur la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD, consultable sur www.oecd.org/dac/stats/DAC%20List%20used%20for%202012%20and%202013%20flows.pdf.
8. Il y a aléa moral quand une personne a tendance à être plus disposée à prendre un risque parce que les coûts ou charges pouvant résulter de cette prise de risque seront supportés, entièrement ou partiellement, par autrui (source : Wikipedia).

Références

- Acosta, P., E. Lartey et F. Mandelman (2007), « Remittances and the Dutch disease », document de travail, vol. 2007, n° 8, avril, Federal Reserve Bank of Atlanta, Atlanta, GA.
- Adams, R. (2005), *Remittances, Household Expenditure and Investment in Guatemala*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Ambler, K., D. Aycinena et D. Yang (2014), « Subsidizing remittances for education: A field experiment among migrants from El Salvador », document de travail soumis à l'*American Economic Journal: Applied Economics*, version provisoire consultable sur le site web de Kate Ambler (co-auteur), <https://docs.google.com/file/d/0ByHul82mINfteDIjtMjhHZ19oQjg/edit> (consulté le 20 juin 2014).
- Banque mondiale (2013a), *Migration and Development Brief 21. Migration and Remittance Flows: Recent Trends and Outlook, 2013-16*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2013b), « An analysis of trends in the average total cost of migrant remittance services », *Remittance Prices Worldwide Report 7*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BID (2012), « Mexican migrant support program to improve with IDB support », *Communiqué de presse*, 20 septembre, Banque interaméricaine de développement, site internet de la BID, www.iadb.org/en/news/news-releases/2012-09-20/mexican-migrant-support-program-3x1.10117.html.
- CGD (2004), « Remittances and the war on global poverty: Private sector innovations and public policy issues », Table ronde, Center for Global Development, Washington, DC.
- FMI (2009a), *Transactions internationales liées aux envois de fonds : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/french/np/sta/bop/2009/rcg/pdf/guiddef.pdf.
- FMI (2009b), *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI (2008), *Macroeconomic Consequences of Remittances*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI (2006), « Luxembourg Group on Remittances: Progress report », 19^e réunion du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, Francfort, Allemagne, 23-26 octobre, Fonds monétaire international, www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2006/06-03.pdf.
- G20 (2011), *Déclaration finale du Sommet de Cannes : Pour bâtir notre avenir commun, renforçons notre action collective au service de tous*, Déclaration du Sommet du G20, 4 novembre 2011, www.g20.utoronto.ca/2011/2011-cannes-declaration-111104-fr.html (texte provisoire, consulté le 23 juin 2014).
- Hildebrandt, N. et D. McKenzie (2005), « The effects of migration on child health in Mexico », *Policy Research Working Paper Series*, vol. 3, n° 573, Banque mondiale, Washington, DC.
- Ketkar, S. et D. Ratha (2010), « Diaspora bonds: Tapping the diaspora during difficult times », *Journal of International Commerce, Economics and Policy*, vol. 1, n° 2.
- Ketkar, S. et D. Ratha (2001), « Titrisation de créances futures : un bon outil pour les pays en développement », *Finances et Développement*, mars 2001, vol. 38, n° 1, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/03/pdf/ketkar.pdf.
- Lemos, F. et J. Reinke (2007), « The Luxembourg Group on Remittances », www.cemla-remesas.org/medicion/PDF/seminario2007/LuxembourgGroup.pdf.
- Leon-Ledesma, M. et M. Piracha (2004), « International migration and the role of remittances in Eastern Europe », *International Migration*, vol. 42, n° 4, pp. 65-83.
- Mohapatra, S. (2010a), « US signs historic deal with El Salvador and Honduras for remittance securitization », blog de la Banque mondiale, <http://blogs.worldbank.org/peoplemove/us-signs-historic-deal-with-el-salvador-and-honduras-for-remittance-securitization> (consulté le 8 novembre 2013).
- Mohapatra, S. (2010b), « Taxing remittances is not a good idea », blog de la Banque mondiale, <http://blogs.worldbank.org/peoplemove/taxing-remittances-is-not-a-good-idea> (consulté le 8 novembre 2013).
- Ncube, M. (2013), « Harnessing remittances for Africa's development », blog de la BafD, www.howwemadeitin africa.com/harnessing-remittances-for-africas-development/24843 (consulté le 16 mai 2014).

- Ncube, M. et Z. Brixiova (2013), « Remittances and their macroeconomic impact », *World Economics*, vol. 14, n° 4, pp. 1-20.
- OCDE (2013), « Apports extérieurs de ressources au-delà de l'APD : les envois de fonds dans le cadre statistique du CAD de l'après-2015 », Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement, DCD/DAC/STAT(2013)19, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2013\)19&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2013)19&docLanguage=Fr).
- OCDE (2010), « Examen par les pairs réalisé par le CAD : Suisse », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 10, n° 4, OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/journal_dev-10-5kg8f4qpfxvg.
- Passel, J. et D. Cohn (2009), *Mexican Immigrants: How Many Come? How Many Leave?*, rapport du Pew Hispanic Center, 22 juillet, www.pewhispanic.org/2009/07/22/mexican-immigrants-how-many-come-how-many-leave.
- Ratha, D. et S. Mohapatra (2007), « Increasing the macroeconomic impact of remittances on development », *Development Prospects Group*, Banque mondiale, Washington, DC, document préparé pour l'Outreach Event du G8 sur les envois de fonds, Berlin, 28-30 novembre 2007.
- Ratha, D. et W. Shaw (2007), « South-South migration and remittances », *Document de travail*, n° 102, Banque mondiale, Washington, DC.
- Société financière internationale (2009), « Global Remittances Working Group », Banque mondiale, <http://go.worldbank.org/SS0MQSBFM0>.

PARTIE II

Des mécanismes pour accroître les ressources au service du développement durable

PARTIE II
Chapitre 11

Utiliser les instruments financiers pour mobiliser l'investissement privé au service du développement

par

Mariana Mirabile, Cécile Sangaré et Claudia Schmerler, Direction de la coopération
pour le développement, OCDE

Ce chapitre présente une série d'instruments financiers de plus en plus utilisés par les apporteurs de fonds publics pour le développement en vue de mobiliser des ressources ou de réaliser des investissements dans les pays en développement. Il s'attache à décrire le fonctionnement des mécanismes de mise en commun de fonds, des dispositifs de garantie et des prises de participation, ainsi que leur potentiel de mobilisation de l'investissement privé dans des secteurs clés comme celui des infrastructures.

Ce chapitre présente en outre deux « Points de vue ». Le premier est celui de M. Pierre Jacquet, Président du Global Development Network, qui expose la façon dont il conviendrait d'utiliser l'aide publique au développement pour mieux partager les risques entre le secteur privé et le secteur public. Le second est celui de M. Owen Barder du Center for Global Development, pour lequel assurer une rentabilité satisfaisante aux investissements fructueux stimulerait l'investissement privé.

Les organismes de développement et les institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement (voir chapitre 4) ont étudié diverses possibilités de mobiliser des fonds du secteur privé au bénéfice du développement, en partageant le risque et en réduisant les coûts associés. Ce chapitre présente et explique trois approches prometteuses :

1. **Les mécanismes de mise en commun** : la mise en commun de plusieurs types de financement émanant de sources publiques et privées peut augmenter le volume des capitaux investis et/ou la durée des prêts.
2. **Les dispositifs de garantie** : les garanties peuvent accroître la viabilité financière d'un projet et réduire le risque qui y est associé, attirant ainsi des investissements supplémentaires.
3. **Les prises de participation et le financement mezzanine** : en investissant dans le capital-risque, les investisseurs publics peuvent réduire les risques supportés par les autres investisseurs, encourageant ainsi l'apport de financements additionnels parallèlement à leur investissement.

Tous ces instruments financiers peuvent contribuer à gagner la confiance d'investisseurs privés potentiels concernant des situations pourtant jugées trop coûteuses et/ou trop risquées. Cependant, pour être efficaces, ces instruments doivent s'accompagner de réformes susceptibles de créer un environnement propice à l'investissement public et privé – comme des cadres réglementaires et juridiques bien conçus, des mécanismes de paiement fiables, des droits de douane prévisibles sur le long terme, et des procédures transparentes d'appel d'offres. La question de savoir comment réformer de manière à créer un environnement propice à l'investissement est examinée au chapitre 12.

La mise en commun des ressources permet des investissements à grande échelle

Les pays en développement ont besoin d'investissements dans les infrastructures. Or le volume important des fonds requis, ainsi que la nature risquée et souvent à long terme des projets d'infrastructure, confèrent à ces derniers un caractère peu attrayant pour les investisseurs privés opérant seuls. Les apporteurs bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement étudient diverses possibilités d'utiliser les fonds publics pour attirer des financements publics et privés, grâce à des solutions financières comme les prêts mixtes, les prêts consortiaux ou la titrisation – lesquelles sont expliquées ci-dessous.

Les prêts mixtes sont utiles pour financer les projets à faible rendement

Les prêts mixtes constituent une solution intermédiaire entre un don pur et un financement au taux du marché ; ils mobilisent des fonds publics en combinant les fonds inscrits au budget (à savoir les dons ou les prêts subventionnés) à d'autres fonds levés auprès d'autres sources (par exemple, les marchés de capitaux). Ce panachage permet de disposer d'un financement composite d'un montant bien supérieur à celui qui aurait pu être obtenu en recourant uniquement aux dons. Cette approche est particulièrement indiquée pour les projets économiquement viables dont l'impact sur le développement est avéré mais qui ne génèrent pas de rendements suffisamment élevés pour être commercialement rentables, compte tenu du niveau de risque perçu.

Panacher dons et prêts aux conditions du marché peut générer un financement composite d'un montant bien supérieur à celui qui aurait pu être obtenu en recourant uniquement aux dons.

En combinant une composante concessionnelle¹ et une composante non concessionnelle, les prêts mixtes permettent d'assortir le montage financier de conditions plus libérales (par exemple, taux d'intérêt inférieur, durée supérieure). Ils rendent ainsi le prêt plus « abordable » pour l'emprunteur, ce qui peut par ailleurs contribuer à attirer des fonds propres pour consolider le tour de table financier.

Les mécanismes de panachage sont de plus en plus utilisés par les banques multilatérales de développement (par exemple, le Groupe de la Banque mondiale, le Groupe de la Banque interaméricaine de développement), l'Union européenne (encadré 11.1) et les institutions bilatérales de financement du développement (par exemple, la Banque européenne de développement, l'Agence française de développement ou la Banque de développement publique allemande – KfW).

Encadré 11.1. **Comment l'Union européenne mobilise des fonds additionnels pour le développement**

Les besoins en investissement dans les pays partenaires de l'Union européenne (UE) sont substantiels – bien supérieurs à ce que peuvent couvrir les ressources propres des États (par exemple, l'APD). Le panachage est un moyen puissant de lever des ressources additionnelles et de renforcer l'impact de l'action communautaire. Le fait de combiner les aides de l'UE à des fonds autres que les dons permet de lever des ressources publiques et privées additionnelles pour parvenir à une croissance économique inclusive et durable, indispensable à la réduction de la pauvreté.

Au cours des sept dernières années, sept mécanismes régionaux de cofinancement de l'UE ont été créés. Près de 2 milliards EUR d'aide de l'UE ont appuyé plus de 200 investissements dans des projets d'infrastructure économique et sociale, ainsi que des projets de développement du secteur privé. Les aides de l'UE ont été combinées à des prêts et du financement en fonds propres émanant d'institutions financières publiques, puis à des contributions provenant de pays partenaires et à des ressources privées. Ce panachage de différentes ressources financières contribue à débloquer des investissements d'un montant estimé à 40 milliards EUR.

Si jusqu'à présent les fonds attirés sont essentiellement publics, il importera également de concrétiser les possibilités de mobilisation des fonds privés offertes par ce mécanisme de panachage, afin de soutenir les entreprises locales et d'aider à financer les projets d'infrastructure qui présentent de nombreux risques décourageant l'investissement privé. Les mécanismes de partage des risques peuvent atténuer ces risques et réduire ainsi le coût du financement. Ils peuvent aussi rendre les marchés de capitaux locaux plus inclusifs en permettant aux entreprises locales d'y accéder directement alors qu'elles ne le pouvaient pas auparavant.

En décembre 2012, la Plate-forme européenne de financement mixte pour la coopération extérieure a été mise en place afin d'accroître l'efficacité des mécanismes de panachage en vue de la coopération de l'UE avec les pays tiers. La plate-forme a pour mission de réexaminer les mécanismes de panachage existants, d'améliorer l'analyse technique et financière des projets, d'élaborer des indicateurs pour mesurer les résultats et d'évaluer le potentiel et le risque d'un financement privé.

Source : Cet encadré a été fourni par EuropeAid.

Grâce aux prêts consortiaux, les prêteurs peuvent réduire les risques qu'ils supportent

Accordé par un groupe de prêteurs (le « consortium »), un prêt consortial répartit l'emprunt entre des prêteurs qui n'auraient pas été en mesure de consentir individuellement un prêt du même montant et/ou aux mêmes conditions.

Les prêts consortiaux sont fréquemment utilisés par les institutions multilatérales de financement du développement (voir chapitre 4). Ils se composent de deux volets : un prêt accordé par une institution de financement du développement (le « Prêteur A ») et un ou plusieurs prêt(s) octroyé(s) par des banques commerciales ou des investisseurs institutionnels (les « Prêteurs B »). En raison des liens particuliers qu'elles entretiennent avec les États emprunteurs, les institutions multilatérales de financement du développement bénéficient d'exonération d'impôts et du statut de « créancier privilégié » (les États membres accordent aux prêteurs un accès privilégié aux devises en cas de crise des changes). Les institutions financières qui participent à un prêt consorcial en tant que prêteurs B jouissent également de ce statut, et, de fait, prennent moins de risque que si elles prêtaient individuellement. La participation d'une institution de financement du développement au consortium peut en outre abaisser le coût de l'emprunt et permettre aux pays en développement de bénéficier d'une période de remboursement plus longue.

Attirer de nouvelles sources de financement grâce à la titrisation

La titrisation consiste à regrouper des actifs, par exemple des prêts, pour les transformer en titres négociables. Elle vise essentiellement à mettre des capitaux additionnels à la disposition d'emprunteurs qui ne peuvent poursuivre leur expansion, soit parce que leur profil de risque les empêche d'accéder à des prêts bancaires abordables, soit parce qu'ils ont atteint leur ratio dettes/fonds propres² maximum ou les limites de leur endettement. Quand les actifs ainsi regroupés sont vendus, ils sont sortis de leur bilan. Leur transformation en titres négociables les rend attrayants aux yeux des autres investisseurs. La titrisation est peu utilisée par les institutions de financement du développement, notamment à cause de l'expérience négative associée aux titres adossés à des créances immobilières de type « subprime » aux États-Unis, mais elle est largement employée en finance islamique pour émettre des titres adossés à des actifs sous une forme appelée « sukuk ».

La titrisation peut attirer les investisseurs islamiques, lesquels constituent une source croissante de financement pour de nombreux pays en développement.

Les sukuk satisfont aux exigences de la *sharia* en matière de prise de risque et de partage des bénéfices et des pertes (leur valeur et le revenu qu'ils génèrent dépendent de la performance des actifs sous-jacents), et peuvent donc attirer les investisseurs islamiques, lesquels représentent une source croissante de financement pour de nombreux pays en développement. Par exemple, la banque centrale du Kenya a lancé en 2009 sa première émission obligataire pour les infrastructures pour un montant total de 222.8 millions USD, dont presque 12 millions USD constituaient une tranche *sukuk* (MIFC, 2013).

Les dispositifs de garantie réduisent le risque encouru par l'investisseur

Les dispositifs de garantie³ – un pilier des marchés internationaux des capitaux depuis de nombreuses années – contribuent à mobiliser des fonds en transférant ou en atténuant les risques que les investisseurs privés ne pourraient ou ne voudraient pas prendre. Les garanties jouent le rôle de « police d'assurance » contre les risques de défaut de paiement, facilitant les apports de capitaux aux pays en développement et aux secteurs à haut risque (voir l'encadré « Point de vue » de Pierre Jacquet). Elles sont particulièrement utiles aux entreprises des pays en développement, dont la solvabilité, selon les investisseurs privés, laisse souvent à désirer (encadré 11.2).

Les garanties pour le développement ont couvert 15.3 milliards USD d'investissement privé dans les pays en développement entre 2009 et 2011.

Encadré 11.2. Les garanties partielles de crédit proposées par la Société financière internationale

Les garanties de la Société financière internationale (SFI) jouent un rôle clé en permettant aux clients d'accéder à des financements qu'il leur aurait été plus difficile (voire impossible) d'obtenir, et en facilitant l'essor des marchés des capitaux dans les pays émergents. Elles peuvent servir à couvrir des instruments obligataires et de dette, ainsi que des transactions transfrontalières en monnaie nationale ou étrangère. Les garanties partielles de crédit sont généralement – selon la SFI – l'instrument le plus approprié pour répondre aux besoins du client, et promouvoir le développement des marchés de capitaux locaux ; cependant, dans des cas spécifiques, la SFI peut accorder une garantie totale.

Ces garanties présentent d'importants avantages et couvrent de multiples finalités pour les emprunteurs comme pour les investisseurs.

Pour les emprunteurs, les garanties de la SFI :

- leur permettent de voir leurs émissions obligataires mieux notées
- aident les primo-émetteurs obligataires à se forger une réputation sur le marché auprès des grands investisseurs institutionnels
- augmentent les chances de succès du placement de leur émission obligataire, car les investisseurs apprécient souvent les procédures de diligence appliquées par la SFI à chacun de ses clients et la surveillance qu'elle exerce pendant la durée de la transaction
- leur facilitent l'accès aux fonds d'investissement en dehors du système bancaire formel (comme les fonds de pension) ; permettent à la SFI de mobiliser des ressources en monnaie nationale pour ses clients*.

Pour les investisseurs/prêteurs, les garanties de la SFI :

- permettent aux fonds de pension locaux et aux compagnies d'assurance locales de disposer d'instruments de grande qualité qui satisfont à leurs exigences en matière de qualité du crédit, dans lesquels ils n'auraient, sinon, pas été en mesure d'investir
- aident les banques à prêter davantage en réduisant le risque qu'elles supportent quand elles prêtent à des clients de la SFI.

Fait important, la SFI considère que ses garanties sont avant tout des instruments d'accès au marché, d'amélioration de la note de crédit et de gestion des expositions, et pas nécessairement des structures permettant à ses clients d'économiser de l'argent. Étant donné que la SFI évalue et tarifie ses garanties sur la base d'une évaluation individuelle du risque de crédit du client et d'autres facteurs pertinents – et prélève des commissions en fonction des résultats de cette évaluation – il n'est pas toujours possible au client de réaliser des économies de coût substantielles par rapport aux autres sources de financement. L'intérêt de la garantie réside surtout dans les avantages susmentionnés et l'expertise mondiale acquise de longue date par la SFI en matière de collaboration avec les chefs de file des montages, les agences de notation et autres acteurs des marchés des capitaux pour structurer les transactions de manière à répondre efficacement aux besoins des emprunteurs et des prêteurs/investisseurs.

* Quand il est impossible de couvrir un investissement obligataire ou un prêt en monnaie nationale financé par la SFI.

Source : Copyright [2014] Société financière internationale.

Bien que les garanties pour le développement aient été plus utilisées par les institutions de financement du développement ces dernières années, leur potentiel reste largement sous-exploité (Mirabile et al., 2013). Une récente enquête de l'OCDE sur les ressources mobilisées⁴ par les garanties pour le développement a révélé que :

- Si les garanties pour le développement ont couvert 15.3 milliards USD d'investissement privé dans les pays en développement entre 2009 et 2011⁵, cette somme est marginale par rapport à l'APD. Par exemple, l'APD nette en 2011 atteignait à elle seule 134 milliards USD – plus de 20 fois le volume des risques couverts par les garanties pour le développement.
- L'essentiel des capitaux privés mobilisés par ces garanties provenait de banques, de fonds d'investissement ou d'entreprises domiciliés dans les pays de l'OCDE. Il est donc possible de davantage utiliser les garanties pour le développement afin de mettre à profit l'épargne intérieure et les marchés de capitaux locaux dans les pays en développement.
- L'essentiel des garanties pour le développement étudiées couvrait des risques dans les pays à revenu intermédiaire, où la situation se prête à l'utilisation d'instruments de marché pour mobiliser des capitaux privés. En outre, les secteurs des services financiers, de l'infrastructure et de l'industrie absorbaient plus de 70 % des ressources mobilisées.
- Les pays à revenu intermédiaire en Afrique ont été les principaux bénéficiaires des garanties, suivis de l'Asie et de l'Europe orientale. Toutefois, les contrats émis en Afrique étaient d'un montant sensiblement inférieur à celui des contrats émis dans les autres régions.
- Plus de la moitié des ressources mobilisées était garantie par des institutions financières internationales ; ce résultat s'explique vraisemblablement par : 1) leurs solides opérations de trésorerie et de cofinancement ; 2) leur rôle de premier plan dans les investissements lourds ou dans les infrastructures ; et 3) le niveau relativement plus élevé en moyenne de leurs expositions au titre des garanties.

L'investissement du secteur public dans le capital-risque mobilise des fonds supplémentaires

L'investissement en capital-risque – tranche de la prise de participation⁶ et tranches mezzanine – est indispensable aux entreprises privées nouvelles ou en expansion pour commencer à exercer une activité économique. Il apporte un financement stable et de long terme, et protège les créanciers qui fondent en partie leur décision de prêt sur l'existence ou non d'un capital social important. Cependant, ce type d'investissement est souvent jugé trop risqué par le secteur privé, à moins que le secteur public n'intervienne pour supporter une partie du risque (même si ce soutien peut être appréhendé selon différents angles – voir l'encadré « Point de vue » d'Owen Barder).

Les investisseurs publics peuvent prendre une participation dans une entreprise directement en acquérant une partie de son capital, ou indirectement en investissant dans des fonds de capitaux propres ou d'emprunts⁷. Cette dernière possibilité présente moins de risque pour l'investisseur, dans la mesure où il sera remboursé avant les actionnaires. L'augmentation des fonds propres de l'entreprise dans laquelle il est investi⁸ accroît sa solvabilité, ce qui lui permet d'emprunter auprès de banques commerciales nationales ou étrangères. Lorsque des investisseurs bien notés (par exemple, les institutions de financement du développement) investissent dans une entreprise, cela augmente sa solvabilité, car ils pratiquent une gestion financière prudente et respectent les principes de bonne gouvernance (voir chapitre 4). En outre, on s'attend à ce qu'ils soutiennent l'entreprise, même en périodes de difficultés.

Point de vue : L'APD devrait être utilisée pour mieux partager le risque entre secteur privé et secteur public

Pierre Jacquet,

Président de Global Development Network

Redéfinir la notion d'aide publique au développement (APD) se justifie notamment par le fait que la définition actuelle, fondée sur les dons et les prêts concessionnels présentant un degré de concessionnalité supérieur à un certain seuil, prédétermine d'une façon ou d'une autre la nature de ce que l'APD devrait financer. Autrement dit, l'instrument motive le contenu : les dons et prêts appellent naturellement une contrepartie concrète sous la forme de projets de développement élaborés de manière à pouvoir demander à bénéficier de cette APD. Cela conforte les gouvernements des pays donateurs dans leur tendance naturelle à se considérer comme des acteurs directs et autonomes du développement, comptables à ce titre.

Cette conception de l'APD prédéterminée par les instruments présente de graves inconvénients. Compte tenu des pressions politiques incitant à déclarer un montant d'APD élevé, elle dissuade d'utiliser l'argent du contribuable pour tout instrument non notifiable au titre de l'APD. Or les instruments actuellement notifiables au titre de l'APD ne sont pas adéquats pour motiver et attirer d'autres acteurs et d'autres bailleurs de fonds potentiels. Élargir la palette des instruments notifiables à des instruments de financement du développement plus innovants pourrait contribuer à mobiliser davantage les forces du marché et l'investissement privé en vue d'atteindre les objectifs de développement.

Certaines décisions privées de ne pas investir dans les pays en développement peuvent être motivées par une analyse des risques sérieuse et bien documentée, auquel cas aucune mesure publique compensatoire ne se justifie du point de vue économique. D'autres, cependant, peuvent être dictées par les défaillances du marché – par exemple, manque d'informations correctes, de mécanismes d'exécution des contrats, de rentabilité attendue faute d'investissements complémentaires suffisants ou de mécanismes d'assurance adaptés. Dans ce cas, il y a de bonnes raisons d'utiliser les fonds publics pour créer des mécanismes de partage des risques entre le secteur privé et le secteur public.

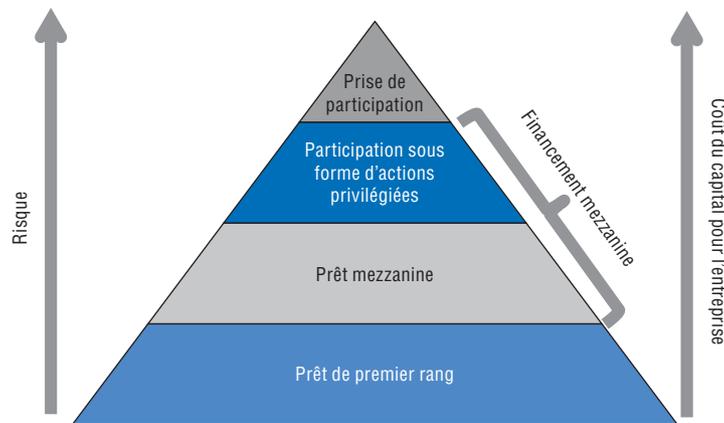
Le secteur privé n'a pas vocation à promouvoir les biens publics, qu'ils soient nationaux ou mondiaux, mais la fourniture de ces biens bénéficiera souvent de son savoir-faire technique et managérial ainsi que de sa puissance financière. Ouvrir des opportunités de forger des « partenariats public-privé revisités » exigera de bien gérer des relations contractuelles complexes présentant des difficultés notamment en termes d'élaboration et d'exécution. Les fonds publics peuvent contribuer à réconcilier les objectifs de rentabilité du secteur privé et les coûts supplémentaires induits par la fourniture de biens publics.

De mon point de vue, l'atténuation des risques est au cœur de la modernisation et de la réinvention du rôle de l'APD. Il y a tout lieu de s'attendre à ce qu'une meilleure analyse des risques et une meilleure couverture permettent d'attirer l'investissement privé et de soutenir l'entrepreneuriat local. Cette conviction présuppose implicitement que les instruments de marché disponibles et les décisions privées spontanées ne permettent pas d'atténuer efficacement les risques, d'où un sous-investissement. Par exemple, les agriculteurs dans les pays en développement pauvres ne sont pas nécessairement en mesure de donner leur future récolte, jugée trop risquée, en garantie, ce qui peut les priver des moyens financiers d'acheter les engrais nécessaires pour augmenter leur production. Proposer une garantie peut alors aider.

De façon plus générale, l'APD devrait être utilisée pour fournir une assurance, des garanties, des instruments de partage des risques, des instruments de dette assortis de « dispositions contra-cycliques » visant à atténuer les effets négatifs de divers chocs exogènes (par exemple, diminution du service de la dette les années au cours desquelles un choc entame la capacité de paiement du débiteur), etc. Différentes voies fondées sur le marché justifient un emploi modernisé de l'APD. Il faudrait renforcer considérablement les capacités des organismes de développement pour pouvoir procéder à une évaluation rigoureuse des éventuelles défaillances des marchés et gérer judicieusement les risques et l'aléa moral. Il y aura peut-être des erreurs de parcours, mais face à la perspective de mobiliser de nouveaux marchés et acteurs privés, cela vaut vraiment la peine d'accomplir ces efforts de modernisation.

Les fonds d'investissement peuvent avoir une structure horizontale – dans laquelle toutes les parts ont le même profil en termes de risque, de bénéfices et de pertes – ou être divisés en tranches ayant des « rangs » différents (autrement dit, de priorités de remboursement différentes en cas de vente ou de faillite, voir le graphique 11.1). Les fonds d'investissement structurés permettent aux investisseurs d'investir en fonction des risques qu'ils peuvent supporter et des rendements qu'ils souhaitent obtenir. La tranche de capital qui a le rang le plus bas (graphique 11.1) présente le risque le plus élevé. Les investisseurs de cette tranche fournissent donc une « garantie au premier risque » aux investisseurs des tranches de rang supérieur. Les investisseurs de la tranche suivante (et plus risquée) constituent un rempart supplémentaire contre le risque pour les investisseurs de plus haut rang qu'eux. Ce mécanisme répartit efficacement le risque et ouvre aux investisseurs privés de nouvelles opportunités d'investissement en créant des tranches dont les profils de risque et de rendement répondent à leurs critères d'investissement.

Graphique 11.1. Les niveaux de risque du capital structure



Le financement mezzanine renvoie à une strate de financement située entre la dette de premier rang et les fonds propres détenus par une institution. C'est souvent une source de financement plus coûteuse pour une entreprise qu'une dette de premier rang parce qu'en cas de défaillance, le financement mezzanine n'est remboursé qu'après acquittement de toutes les dettes de premier rang. Par contre, c'est une source meilleur marché que les capitaux propres, car le financement mezzanine est remboursé avant les prises de participation directes.

Les organismes de coopération pour le développement investissent généralement dans la tranche la plus risquée (de dernier rang ou au premier risque), tandis que les institutions de financement du développement (les pôles des apporteurs de coopération pour le développement qui sont chargés du secteur privé) investissent dans la tranche mezzanine. Ensemble, ils assurent une protection suffisante pour attirer de nouveaux investissements privés dans les tranches de plus haut rang du fonds (encadré 11.3).

Point de vue : Rétribuer le succès est le meilleur moyen de stimuler l'investissement privé

Owen Barder,
Center for Global Development

Encourager l'investissement privé peut être un moyen efficace d'accélérer le développement économique et l'accès de la population pauvre aux services publics. Les donateurs et les organismes multilatéraux de financement ont déclaré à l'OCDE avoir utilisé les garanties de prêt pour lever 15.3 milliards USD auprès du secteur privé entre 2009 et 2011.

Mais les garanties sont-elles le meilleur moyen d'attirer l'investissement privé ? Elles se justifient si l'on pense que les marchés surestiment les risques associés à l'investissement dans les pays en développement et que les organismes officiels les évaluent systématiquement mieux. Même dans pareil cas, ne souhaiterait-on pas toutefois épuiser les autres possibilités d'atteindre les mêmes résultats sans payer pour protéger les investisseurs contre les risques ?

L'investissement privé accroît les retombées positives pour la société – comme la création d'emplois et les infrastructures économiques – ce qui va au-delà des rendements privés. Mais quand le rendement social excède les rendements privés, le secteur privé a tendance à ne pas investir suffisamment. La réponse la plus efficace consiste normalement pour les pouvoirs publics à favoriser la rentabilité de l'investissement, et non à atténuer les risques. À cet effet, les pouvoirs publics ont à leur disposition plusieurs moyens, dont le Center for Global Development a été le précurseur pour certains d'entre eux.

Les obligations à impact sur le développement, par exemple, sont utilisées pour améliorer les résultats dans le domaine de l'éducation au Rajasthan et pour éradiquer la maladie du sommeil en Ouganda en garantissant au secteur privé que l'État le paiera pour ses résultats fructueux. La garantie de marché pour les vaccins a donné aux sociétés pharmaceutiques une raison d'investir dans la recherche et le développement de vaccins dont le coût aurait, sinon, été rédhibitoire, les personnes à qui ils sont destinés étant en majorité pauvres. Ces contrats rétribuent le secteur privé pour les résultats obtenus.

Les dispositifs de rétribution constituent souvent un meilleur moyen d'attirer l'investissement privé parce qu'ils encouragent les investisseurs à prendre des risques, à reconnaître leurs échecs, à s'adapter et à apprendre. Par contre, on voit difficilement comment les garanties qui réduisent le risque encouru par les investisseurs ne rendront pas simultanément les investisseurs privés moins enclins à faire correctement ce que nous voulons qu'ils fassent.

Les garanties de prêt sont en outre des instruments généralement sans nuances : elles sont accordées à une entreprise donnée, ce qui oblige les décideurs à « sélectionner les gagnants ». Les mécanismes qui augmentent les rendements, par contre, peuvent être des offres ouvertes, laissant au marché le soin de déterminer qui assurera la prestation de service et recevra la subvention. Ces paiements permettent en outre de cibler davantage les effets sociaux positifs sur les personnes qui en ont le plus besoin, alors qu'il est difficile de faire varier le bénéfice des garanties de prêt en fonction de la mesure dans laquelle des objectifs sociaux sont atteints.

L'idée d'accroître la rentabilité des investissements fructueux est de surcroît séduisante sur le plan politique. Ne payer que si le projet produit des résultats est une solution beaucoup plus facile à défendre face à un public sceptique que des garanties de prêt qui sauvent des investissements stériles.

Si nous voulons vraiment que l'investissement privé augmente dans les pays en développement, nous disposons de moyens plus puissants qu'utiliser l'aide pour rendre les projets viables. Par exemple, ouvrir nos marchés à l'exportation générerait des milliards de dollars de nouveaux investissements, sans pour autant imposer aux organismes publics de « sélectionner les gagnants » ou de provisionner des fonds au titre des garanties.

De mon point de vue, les pays de l'OCDE peuvent faire bien plus pour stimuler l'investissement privé, en améliorant leurs propres politiques : mettre en place de meilleurs systèmes de transfert de technologie et régimes de propriété intellectuelle, ouvrir l'accès à leurs données, investir dans la recherche-développement, réduire les subventions agricoles, lutter contre la corruption et renforcer la coopération internationale dans le domaine fiscal. Ces mesures, plus que des subventions financées par l'aide, peuvent entraîner des hausses de l'investissement, de l'innovation et de la croissance, qui seront vectrices de véritables transformations et seront profitables aussi bien aux pays riches qu'aux pays pauvres.

Encadré 11.3. **Financement mezzanine et énergie renouvelable en Amérique latine**

En Amérique latine et aux Caraïbes, la nécessité de fournir d'importantes sûretés* et des fonds propres pour obtenir un prêt bancaire constitue un obstacle majeur à l'obtention d'un financement abordable par les petites entreprises et par les porteurs de projets consacrés aux énergies renouvelables. Dans le but de lever cet obstacle et de mobiliser des prêts bancaires pour le commerce et le développement auprès de sources nationales et internationales, le Mécanisme de production d'énergie renouvelable et plus propre en Amérique centrale (CAREC), récemment créé, accorde des financements mezzanine innovants pour les projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de production propre, dans sept pays (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama). Ce financement mezzanine comble un vide en aidant les entrepreneurs à accéder à des prêts bancaires, par exemple, en proposant des prêts sans garantie ou des fonds propres supplémentaires pour le projet. Les 20 millions USD de capital du fonds serviront à cofinancer avec les banques locales des projets énergétiques, et devraient inciter le secteur privé à investir plus de 65 millions USD dans des projets liés aux énergies propres.

Plusieurs projets ont déjà été financés par le biais du CAREC. Au Guatemala, en 2006, un investissement de 2.5 millions USD a été approuvé en faveur de Bioenergia, entreprise de recyclage du biogaz émis par les distilleries. Au Honduras, deux projets ont été financés : une centrale hydroélectrique de 13.5 mégawatts (MW) alimentant les ménages et les entreprises dans le département d'Intibuca, et une centrale hydroélectrique privée de 9.5 MW reliée au réseau. Au Costa Rica, en 2010, un investissement a été approuvé en faveur d'une usine d'équarrissage qui utilise des sous-produits pour produire des aliments à base de viande et d'os pour les animaux.

* Dans les conventions de prêt, le terme « sûreté » désigne le bien donné en garantie par l'emprunteur au prêteur afin de garantir le remboursement du prêt.

Principales recommandations

- Accroître l'utilisation des multiples instruments financiers autres que les dons et les prêts concessionnels quand les conditions du marché le permettent (par exemple, dans les secteurs productifs), afin de compléter les maigres fonds concessionnels et les réserver aux interventions qui ne génèrent pas un rendement financier suffisant pour favoriser l'utilisation des instruments de marché, mais nécessitent au contraire plus de financement concessionnel. Cela peut être le cas notamment des investissements dans le secteur social ou dans des environnements à haut risque.
- Soutenir les réformes visant à instaurer un environnement propice à l'investissement public et privé, notamment des cadres réglementaires et législatifs bien conçus, des mécanismes de paiement fiables, des droits de douane prévisibles sur le long terme et des procédures transparentes d'appel d'offres (thème du chapitre 12). Cela permettra d'exploiter de manière optimale le potentiel de mobilisation des instruments décrits dans ce chapitre.

Notes

1. Les prêts concessionnels sont consentis aux pays en développement à des taux bien inférieurs à ceux du marché, pour une durée plus longue et à des conditions permettant des délais de franchise.
2. Le ratio dettes/fonds propres s'obtient en rapportant les capitaux empruntés aux capitaux propres. C'est un ratio de capitalisation. Les ratios de capitalisation sont utilisés pour mesurer la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements à court et à long terme.
3. Dans ce chapitre, le terme « dispositif de garantie » fait référence aux garanties et aux assurances.
4. Le montant mobilisé par les garanties a été défini comme étant le montant nominal du prêt pour lequel une garantie est accordée.
5. Seules les institutions investies d'une mission en matière de développement ont été incluses dans l'échantillon.

6. Une prise de participation est un droit sur les actifs d'une entreprise, représenté par les actions émises à l'intention des investisseurs.
7. Les fonds de capitaux propres investissent dans le capital social de l'entreprise, tandis que les fonds d'emprunts donnent à leurs souscripteurs accès à des instruments de dette.
8. L'entreprise en quête d'investisseurs.

Références

- IDB (2012), « IDB loan to improve municipal solid waste management in Bolivia », communiqué de presse de la BID, 10 décembre 2012, Banque interaméricaine de développement, www.iadb.org/en/news/news-releases/2012-12-10/bolivia-to-improve-solid-waste-management-in-cities,10253.html (consulté le 12 mai 2014).
- MIFC (2013), *Sukuk: Growing Relevance in Infrastructure Development*, Bank Negara Malaysia, Malaysia International Islamic Finance Centre, Kuala Lumpur, www.mifc.com/index.php?ch=28&pg=72&ac=53&bb=uploadpdf.
- Mirabile, M., J. Benn et C. Sangaré (2013), « Les garanties pour le développement », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3wcmgkjzmx-fr>.

PARTIE II
Chapitre 12

Créer un environnement favorable à l'investissement et au développement durable

par

Carole Biau et Mike Pfister, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE¹

La part croissante de l'investissement direct étranger mondial destinée aux pays en développement n'est pas équitablement répartie, l'Afrique n'en percevant que la portion congrue malgré la multitude d'opportunités d'investissement qu'elle recèle. Ce chapitre passe en revue les obstacles à l'investissement dans les pays en développement, et analyse les éléments constitutifs d'un climat propice à l'investissement. Il s'agit par exemple de créer un cadre réglementaire et juridique doté des capacités requises pour gérer les investissements entrants, de promouvoir et faciliter l'investissement, d'attirer l'investissement privé dans les infrastructures, de resserrer les liens entre investissement et échanges, et d'encourager les entreprises multinationales à appliquer des principes de conduite responsable. Cependant, attirer l'investissement n'est pas une fin en soi : l'instauration d'un développement durable est tout autant question de qualité que de quantité d'investissement. Il appartient donc aux responsables de l'action publique dans les pays d'accueil de tirer le meilleur parti des investissements entrants afin qu'ils produisent le maximum d'effets positifs au regard du développement en favorisant l'emploi, les transferts de technologie, la compétitivité ainsi que la croissance des entreprises et des industries locales.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de M. Justin Yifu Lin, Doyen honoraire de la National School of Development de l'Université de Pékin, et ancien économiste en chef de la Banque mondiale, qui explique que tout pays en développement peut entreprendre une transformation structurelle dynamique.

Pour la plupart des pays en développement, l'investissement direct étranger (IDE) représente une source vitale de capitaux extérieurs (voir chapitre 5). Au cours des deux dernières décennies, les pays en développement ont, collectivement, reçu une part croissante de l'IDE mondial. Selon l'analyse présentée dans le chapitre 5, ces pays n'ont absorbé que 20 % des flux mondiaux d'investissement direct étranger en 1990, mais plus de 50 % en 2012, avec une progression de 19 % en seulement cinq ans (2007-12). Cette évolution résulte d'une pluralité de facteurs, au nombre desquels figurent les récentes crises économiques qui ont touché les pays industrialisés, la montée en puissance de l'investissement « Sud-Sud » (chapitre 3) et l'amélioration du climat de l'investissement dans les pays en développement.

Pour autant, cette évolution n'a pas été uniforme dans les différents pays et régions du monde en développement. Comme le montre le chapitre 5, alors que l'Asie reçoit 30 % de l'IDE à destination des pays en développement, la proportion est en dessous de 20 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de 5 % pour l'Afrique. Si, dans certains pays africains, l'investissement direct étranger représente une part non négligeable du PIB de ces pays, il n'en reste pas moins que le continent attire moins d'IDE que l'on pourrait s'y attendre au regard de la multitude de possibilités d'investissement qu'il recèle, et de l'attrait que présente la taille des marchés de nombreux pays africains.

Le développement durable dépend autant de la qualité des investissements que de leur quantité.

C'est ici que le cadre réglementaire des pays d'accueil entre en jeu et que le rôle des responsables de l'action publique des pays en développement devient déterminant. Ce chapitre étudie comment réduire le déficit d'investissement dont pâtissent les pays en développement en jouant simultanément sur les facteurs d'incitation et les facteurs d'attraction. Jouer sur les facteurs d'incitation signifie déverrouiller l'offre de financement, notamment de la part d'investisseurs institutionnels (fonds de pension, assureurs, fonds communs de placement, etc. ; voir chapitre 6), et donner accès à des financements innovants assortis ou non de conditions libérales, émanant d'apporteurs bilatéraux et multilatéraux, y compris des institutions de financement du développement (chapitres 4 et 15). Les facteurs d'attraction recouvrent les conditions nécessaires pour attirer les investisseurs vers des destinations du monde en développement.

Toutefois, attirer l'investissement ne suffit pas : un développement durable dépend tout autant de la qualité que de la quantité de l'investissement reçu. Il incombe aux responsables de l'action publique de tirer le meilleur parti des investissements reçus pour qu'ils produisent le maximum d'effets positifs au regard du développement en favorisant l'emploi, les transferts de technologie, la compétitivité et la croissance des entreprises et des industries des pays d'accueil. L'expérience des pays en développement au cours des dernières décennies, telle qu'elle ressort des Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement (voir encadré 12.1)², montre que les bienfaits de l'investissement direct entrant ne se concrétisent pas automatiquement ; ils sont étroitement tributaires du climat général de l'investissement dans le pays.

Encadré 12.1. Le Cadre d'action pour l'investissement

Le Cadre d'action pour l'investissement (CAI) propose une approche globale et systématique pour évaluer le climat de l'investissement et le climat des affaires, et concevoir des réformes visant à les améliorer. Il aide les pays à créer les conditions qui leur permettront de mobiliser un investissement privé favorisant la croissance économique, la participation des femmes, le développement durable et la réduction de la pauvreté. Élaboré en 2006 par un groupe de travail composé de représentants d'environ 60 pays, d'organisations patronales, syndicales et de la société civile, et d'organisations internationales, il couvre dix domaines d'action considérés comme les fondements d'un environnement sain pour les investisseurs, depuis les PME jusqu'aux multinationales :

1. politique d'investissement
2. promotion et facilitation de l'investissement
3. politique commerciale
4. politique de la concurrence
5. politique fiscale
6. gouvernement d'entreprise
7. conduite responsable des entreprises
8. mise en valeur des ressources humaines
9. développement des infrastructures et du secteur financier
10. gouvernance publique.

Plusieurs dizaines de gouvernements de pays en développement – dont le Botswana, le Myanmar et la Zambie – engagés dans un processus de réforme au niveau national, de coopération régionale ou de dialogue international sur les politiques à suivre en matière d'investissement, se sont appuyés sur le Cadre d'action sur l'investissement. Le CAI est également utile aux organismes de promotion de l'investissement ; aux apporteurs de coopération pour le développement dans le concours qu'ils prêtent aux pays en développement pour améliorer le climat de l'investissement ; et aux organisations patronales, syndicales et de la société civile, dans leur dialogue avec les pouvoirs publics. Le Cadre d'action pour l'investissement a guidé la réalisation des *Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement* de près de 30 pays se trouvant à différents stades de développement, sur tous les continents. Au niveau régional, la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) l'utilise comme référence pour son propre cadre d'action régional pour l'investissement ; le Secrétariat de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est) collabore avec l'OCDE depuis 2012 pour déployer une approche analogue.

Un groupe de travail mondial co-présidé par la Finlande et le Myanmar œuvre actuellement à la révision et à la mise à jour du Cadre d'action pour l'investissement. La révision est pilotée par le Groupe consultatif sur l'investissement et le développement, organe conjoint du Comité de l'investissement et du Comité d'aide au développement. Elle s'inspire également de nombreux retours d'information de pays en développement. Le CAI révisé, dont la version définitive devrait être établie en 2015, contribue au programme d'action pour le développement durable post-2015.

Pour de plus amples renseignements, voir www.oecd.org/fr/daf/inv/politiques-investissement/cai.htm.

À partir de l'expérience de l'OCDE dans différents pays en développement, ce chapitre propose une analyse de cinq dimensions des politiques de l'investissement essentielles à l'instauration d'un développement durable :

1. créer des capacités réglementaires et juridiques pour gérer les investissements entrants ;
2. promouvoir et faciliter l'investissement ;
3. attirer l'investissement privé dans les infrastructures ;

4. resserrer les liens entre investissement et échanges ;
5. encourager les entreprises multinationales à adopter une conduite responsable.

Ces éléments, étroitement liés entre eux, sont constitutifs d'un climat de l'investissement sain (encadré 12.1) et, à ce titre, ont des répercussions importantes et à long terme sur la capacité des pays en développement à mobiliser des investissements à l'appui du développement.

Depuis plusieurs années, et avec un nombre croissant de partenaires à l'échelle internationale – dont des pays en développement –, la Division de l'investissement de l'OCDE fournit des orientations pratiques ciblées dans ce domaine. Elle offre une variété d'instruments d'action visant à aider les pays d'accueil à renforcer les normes de protection des investisseurs, à multiplier les liens entre entreprises et à mieux valoriser les retombées positives potentielles de l'investissement. Les programmes d'investissement régionaux de l'OCDE offrent des mécanismes permettant de combiner de tels efforts, déployés au niveau des pays, avec des initiatives régionales (encadré 12.2)³.

Encadré 12.2. **Améliorer le climat de l'investissement dans la région MENA**

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) doit mobiliser des investissements privés, intérieurs et étrangers, pour se doter de nouveaux moteurs de croissance et de dynamisme économiques. Accélérer la réforme, maintenir, soutenir et suivre les progrès de la mise en œuvre des politiques, et renforcer les capacités, tels sont quelques-uns des principaux défis auxquels est confrontée cette région. Le Programme MENA-OCDE pour l'investissement appuie les gouvernements de la région MENA dans leurs efforts de réforme en vue d'améliorer le climat de l'investissement en les aidant à :

- promouvoir l'investissement et renforcer le potentiel que recèle l'investissement direct étranger en termes d'emploi
- catalyser l'entrepreneuriat et le développement des PME
- créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises
- soutenir l'intégration économique des femmes.

En Égypte, le Programme contribue à rétablir la confiance des investisseurs en servant d'appui à l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme. Lancé en mai 2014, l'Examen du climat des affaires en Égypte se concentre sur les politiques en matière d'investissement et les partenariats public-privé. Cet examen se fonde sur une étude détaillée de l'environnement des affaires couvrant 12 axes d'analyse, dont les politiques en matière d'investissement, les PME, la lutte contre la corruption, les infrastructures, les politiques fiscales et le capital humain. Les réformes préconisées portent sur une révision du cadre juridique de l'investissement, un renforcement de la transparence et de la prévisibilité des procédures, la suppression progressive des restrictions récemment imposées aux entreprises en matière de transfert en capital, et un renforcement des capacités des ministères intervenant dans des partenariats public-privé.

Améliorer l'environnement des affaires dans des économies riches en ressources et sortant d'un conflit est l'un des thèmes centraux des travaux menés dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour l'investissement en Irak et en Libye. Dans ces deux pays, des problèmes de sécurité ainsi que des réglementations restrictives, floues et mises en œuvre de façon peu cohérente, se conjuguent à des niveaux élevés de corruption perçue, des infrastructures insuffisantes et un secteur public prédominant, pour décourager l'investissement. L'action menée avec le gouvernement irakien se concentre sur les politiques en matière d'investissement, le renforcement des capacités et l'établissement de zones d'investissement ciblant des secteurs spécifiques. Ces zones offrent un cadre réglementaire distinct et considérablement simplifié, ainsi qu'une palette de services et d'infrastructures à l'intention des investisseurs. En Libye, les travaux menés visent à améliorer le climat des affaires par le développement des petites et moyennes entreprises.

Pour de plus amples renseignements, voir www.oecd.org/mena/investment.

Un cadre réglementaire et des capacités juridiques de qualité peuvent encourager les investisseurs

La qualité des politiques d'investissement influe directement sur les décisions de tous les investisseurs, petits ou grands, nationaux ou étrangers. La transparence, la protection de la propriété et la non-discrimination constituent des principes des politiques d'investissement qui sous-tendent les efforts en vue de créer un climat d'investissement sain, au bénéfice de tous. Les lois et réglementations concernant les investissements et les investisseurs, y compris les PME, doivent être claires, transparentes, aisément accessibles et ne pas imposer d'obligations superflues. Une politique d'indemnisation effective, appropriée et versée en temps voulu, en cas d'expropriation⁴, conforme au droit international en matière d'investissement, constitue également une condition préalable à la plupart des investissements. Dans le cas de l'investissement étranger en particulier, des restrictions discriminatoires applicables à l'investissement international (comme des dispositions limitant les prises de participation étrangères dans certains secteurs de l'économie) peuvent constituer des obstacles importants. Si la plupart des pays ont sensiblement réduit le nombre de ces restrictions, elles perdurent dans certains secteurs d'activité et dans certains pays. Les pays en développement, en particulier, doivent faire preuve de transparence sur ces restrictions ; ils devraient également les examiner régulièrement afin d'en évaluer le coût au regard des avantages attendus.

À titre d'exemple, le filtrage préalable des entrées d'investissement peut limiter l'investissement, notamment lorsque cette procédure n'est pas transparente. Si la majorité des pays de l'OCDE ont sensiblement réduit le recours au filtrage⁵, le tableau est plus contrasté pour les pays en développement et les économies émergentes. La Zambie, par exemple, dispose d'un régime d'investissement largement ouvert avec un filtrage limité (OCDE, 2012) ; le Myanmar, en revanche, s'est doté d'un dispositif de filtrage strict, mis en œuvre par la Commission d'investissement du Myanmar. Même si des conditions socio-économiques spécifiques peuvent justifier, en apparence, la mise en œuvre d'une approche aussi centralisée dans des pays comme le Myanmar, où le renforcement des capacités permettant de gérer efficacement les dispositifs d'agrément des investissements est en cours dans les ministères de tutelle, il convient de faire preuve de discernement lors de l'adoption d'une approche centralisée car l'efficacité du système doit rester l'objectif prioritaire. Le filtrage centralisé des investissements peut mettre à rude épreuve les capacités d'un organisme unique, limitant son aptitude à gérer efficacement l'augmentation des flux d'investissement (OCDE, 2014c). Une situation qui peut amener l'organisme à se concentrer sur les grands projets d'investissement, au détriment d'investissements de moindre ampleur qui auraient pu, au-delà de l'emploi, produire un certain nombre d'effets positifs en termes de développement, notamment dans les domaines des nouvelles technologies et du savoir-faire.

Des lois de qualité, et la capacité de les appliquer, sont fondamentales

Il convient également d'accorder une attention particulière à l'application des lois relatives à l'investissement. Par exemple, si de nombreux pays se sont dotés de textes législatifs et réglementaires en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, ils ne disposent généralement pas de mécanismes d'application efficaces, ce qui constitue un élément dissuasif pour l'investissement direct étranger dans l'innovation et le transfert de technologie. Il importe également que des systèmes d'exécution des contrats et de règlement des différends soient prévus afin d'éviter que des litiges éventuels ne s'aggravent, entraînant des coûts élevés pour le pays d'accueil. En effet, confier le règlement d'un différend en matière d'investissement au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements entraîne des frais administratifs et d'arbitrages élevés, ainsi que divers autres frais (honoraires d'avocats, frais d'expertise et frais de comparution des témoins, etc.) encourus pendant toute la procédure jusqu'au prononcé de la sentence arbitrale définitive.

Des efforts supplémentaires s'imposent également pour mettre en place des méthodes rapides, sûres et efficaces d'enregistrement des droits de propriété foncière et d'autres formes de propriété. Dans de nombreux pays africains, l'absence de cadastres exacts et complets réduit considérablement, pour les propriétaires fonciers, les incitations à enregistrer leurs parcelles de terrain, et à réaliser des investissements à long terme et des améliorations sur leur propriété. En Tanzanie, par exemple, seuls 2 % des terrains sont actuellement enregistrés (OCDE, 2013b). La transparence et la cohérence insuffisantes des systèmes d'indemnisation en cas d'expropriation est un autre élément dissuasif pour les investisseurs nationaux aussi bien qu'étrangers. L'administration foncière est souvent régie par une combinaison de lois communautaires, tribales et de droit coutumier (comme au Mozambique), et les procédures d'application peuvent varier d'une autorité foncière à l'autre dans un même pays. C'est notamment le cas en Indonésie, où les droits fonciers relèvent d'un cadre complexe qui freine le développement des infrastructures matérielles (OCDE, 2010).

Enfin, les capacités du système juridique national sont d'une importance capitale pour le cadre réglementaire général de l'investissement. Au cours des dernières décennies, les accords internationaux d'investissement, notamment les accords de libre-échange et les traités d'investissement bilatéraux, ont été utilisés pour renforcer les relations d'investissement entre les pays, y compris les pays en développement. Ces derniers doivent être conscients des avantages et des risques inhérents à la conclusion de ce type de traités et veiller à disposer des capacités adéquates pour les négocier et les mettre en œuvre. Cela est d'autant plus important au regard de la tendance récente qui consiste à donner aux pays d'accueil une plus grande latitude pour protéger leurs intérêts nationaux lors des négociations.

Attirer l'investissement est une chose, le mettre au service du développement en est une autre

Pour être efficaces, les mesures visant à attirer l'investissement doivent prévoir d'éventuelles défaillances du marché (infrastructures de support inadaptées, procédures de création d'entreprises longues et coûteuses, faible compétitivité des marchés intérieurs, etc.) et être conçues de façon à tirer profit des points forts du climat de l'investissement d'un pays (voir encadré « Point de vue »). Cela implique des efforts de promotion et de facilitation – deux types d'activité très différents. Dans le premier cas, il s'agit de promouvoir un pays ou une région en tant que destination d'investissement ; dans le second, il s'agit de faciliter la tâche d'investisseurs désireux de s'établir ou de développer leurs investissements existants. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de mesures de promotion et de facilitation de l'investissement solides et adaptées ; de fait, des mesures mal conçues peuvent se révéler coûteuses et inefficaces, et restreindre les effets positifs sur le développement.

Nombre de pays n'ont pas réussi à transformer les bons résultats obtenus grâce à l'IDE sur le plan des exportations en quelque chose de plus durable.

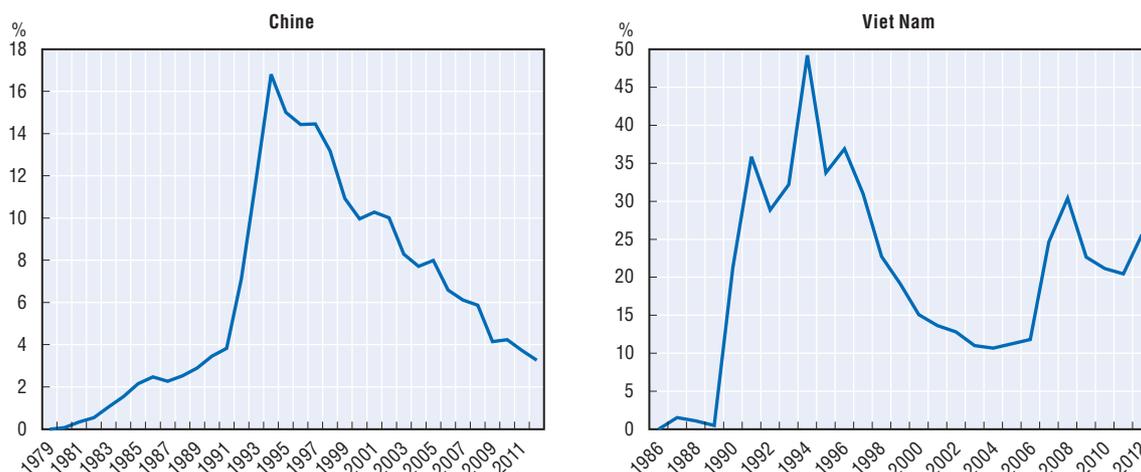
La promotion de l'investissement peut jouer un rôle déterminant dans les performances économiques des pays en développement, et la plupart de ces pays ont établi des organismes de promotion de l'investissement dédiés. Bon nombre de ces organismes sont très dynamiques et actifs sur la scène internationale, comme le Bureau des investissements de l'Île Maurice ou la *Malaysian Investment Development Authority*, qui disposent tous deux de bureaux de représentation à l'étranger. Toutefois, selon le principe sous-jacent d'une bonne promotion de l'investissement, l'efficacité des efforts déployés est proportionnelle à la qualité des investissements et des politiques en la matière.

En Asie du Sud-Est, par exemple, les efforts de promotion et d'attraction d'un investissement direct étranger tourné vers l'exportation ont permis à des pays comme la Malaisie et les Philippines d'évoluer rapidement vers une économie fondée sur l'industrie manufacturière dans laquelle la croissance économique a été stimulée par l'expansion rapide des exportations. Les bons résultats

obtenus grâce à l'IDE sur le plan des exportations ne sauraient masquer, toutefois, l'incapacité patente de nombreux pays à transformer cette réussite en quelque chose de plus durable. Non seulement les exportations n'ont concerné qu'un petit nombre de produits (en général, intermédiaires) et de secteurs, mais bien souvent, les secteurs exportateurs sont devenus de véritables enclaves étrangères dans le pays d'accueil. Ce risque existe lorsque le développement des exportations est concentré géographiquement dans des zones économiques spéciales ou des zones franches industrielles d'exportation. À moins de prêter une attention particulière au renforcement des liens commerciaux en amont et en aval entre ces zones ou secteurs à forte croissance et le reste de l'économie, les retombées sont souvent limitées pour le pays d'accueil. Les pays devraient examiner de près ces mises en gardes afin d'améliorer la viabilité de leur stratégie destinée à stimuler l'innovation et la montée en gamme des exportations en recourant aux zones économiques spéciales et aux complexes industriels (voir encadré « Point de vue »).

Des mesures de facilitation de l'investissement bien conçues doivent s'appuyer sur des guichets uniques efficaces chapeautés par une autorité de contrôle centralisée (OCDE, 2014c). Il est également essentiel de fournir aux investisseurs des services d'accompagnement (sous la forme de services de suivi postérieur à l'établissement, de résolution de problèmes et d'assistance, dispensés par l'organisme national de promotion des investissements) qui aideront à les retenir. L'expérience de la République populaire de Chine et du Viet Nam – présentée dans le graphique 12.1 – montre combien il est difficile de maintenir les niveaux d'investissements après une période de libéralisation.

Graphique 12.1. **Part de l'investissement direct étranger dans la formation brute de capital fixe¹ en Chine et au Viet Nam**



1. La part de la formation brute de capital fixe (FBCF) dans le PIB représente le volume de valeur ajoutée dans la production intérieure totale qui a été investi plutôt que consommé (notamment sous forme d'améliorations apportées aux terrains, d'achats de machines et équipements, et d'infrastructures matérielles). Le rapport IDE/FBCF présenté au graphique 12.1 montre quant à lui la part de cette FBCF créée grâce à l'IDE.

Source : UNCTADStat (2012), <http://unctadstat.unctad.org>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185612>

Lorsque la promotion des exportations, l'immatriculation des entreprises et l'attribution des terrains ne font pas l'objet d'une bonne coordination entre les différentes autorités, l'efficacité des efforts de facilitation peut s'en trouver compromise. Face à ces défis, une évaluation fréquente des performances des organismes de promotion de l'investissement et une bonne communication avec le monde des affaires sont essentielles pour instaurer un climat propice à l'investissement ; parallèlement, ces organismes peuvent jouer un rôle essentiel en assurant la promotion des politiques. À cet égard, le Conseil économique conjoint de l'île Maurice, par exemple, a été largement salué pour avoir favorisé un dialogue aisé et efficace entre le secteur public et le secteur privé (OCDE, 2014b).

Les incitations doivent être conçues avec soin

Il est fréquent que les pays en développement aient recours à des incitations fiscales pour attirer l'investissement. Cette démarche a, dans plusieurs cas, enclenché une course préjudiciable au « moins-disant fiscal » entre des pays en compétition pour attirer les mêmes investisseurs, sans accorder une attention suffisante à la question de savoir si les entrées d'investissement augmentaient en conséquence. Le nombre d'incitations fiscales a considérablement augmenté en Afrique subsaharienne ; ainsi, 69 % des pays de la région offraient des exemptions fiscales en 2005, contre 45 % en 1980 (Keen et Mansour, 2009). Cette tendance s'est quelque peu infléchie ces dernières années : au sein de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), entre 2004 et 2014, le nombre de pays offrant des incitations fiscales a été ramené de neuf à sept s'agissant des exemptions fiscales, de neuf à six pour les incitations à l'exportation, et de neuf à cinq s'agissant des déductions pour amortissement (OCDE, 2014e). Ce repositionnement progressif au regard des incitations fiscales résulte en partie d'une prise de conscience des autorités qui ont constaté, dans plusieurs pays, que ces dispositifs mettaient en péril les recettes budgétaires. Souvent, les incitations fiscales destinées à attirer des investisseurs vers des pays donnés apportent peu de valeur ajoutée, mais représentent un coût d'opportunité élevé pour des fonds qui auraient pu être employés ailleurs de manière plus productive pour soutenir un investissement plus durable. En outre, dans bon nombre de pays en développement, un pouvoir discrétionnaire excessif octroyé aux décideurs concernés et une certaine opacité dans l'octroi des incitations fiscales créent un environnement peu lisible, pour les investisseurs comme pour l'administration fiscale, et peuvent favoriser la corruption. Une approche régionale visant à éviter des incitations à investir dictées par l'égoïsme national pourrait donner de bons résultats.

La plupart des investisseurs auraient investi dans des pays en développement même en l'absence d'incitations fiscales.

Les autorités des pays en développement ont encore une forte marge de progression en vue d'établir des dispositifs fiables et centralisés d'évaluation des coûts et avantages des incitations à l'investissement, de leur durée optimale, de leur transparence, et de leur impact sur les intérêts économiques nationaux et sur les autres pays. Ces efforts revêtent une importance particulière car les études montrent que les incitations fiscales constituent rarement l'élément déterminant de la décision d'investir dans un pays en développement. Une grande majorité des investisseurs ayant participé aux enquêtes sur les motivations des investisseurs, menées par le Service-conseil du Groupe de la Banque mondiale sur le climat de l'investissement, affirment que, dans la plupart des cas (plus de 90 % au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda, par exemple), ils auraient investi même en l'absence d'incitations (Banque mondiale, 2013). Le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement (voir chapitre 14), en sa qualité d'organe consultatif du Comité des affaires fiscales et du Comité d'aide au développement, s'attelle à ces enjeux dans le cadre du volet « Renforcement de l'État, aide et coopération pour le développement » de son programme de travail.

Afin de tirer le meilleur parti des investissements étrangers entrants, les autorités des pays en développement devraient aussi promouvoir les liens d'investissement entre les filiales de sociétés étrangères et les entreprises locales, et s'atteler aux obstacles à l'investissement spécifiques que rencontrent les petites et moyennes entreprises (encadré 12.3). Dans nombre de pays, les liens d'investissement sont la plupart du temps traités au cas par cas, sans que soit mis en place un programme dédié de renforcement des capacités pour aider les entreprises locales à trouver des débouchés commerciaux. Ainsi, des investisseurs étrangers peuvent être contraints de sous-traiter une part minimale de leurs contrats à des entreprises locales (en Tunisie, le régime de passation des marchés publics impose une part de sous-traitance locale de 20 %) ; ou des entrepreneurs locaux

Encadré 12.3. **Veiller à ce que les entreprises multinationales adoptent une conduite responsable : le rôle de l'OCDE**

Les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* forment un ensemble de recommandations ambitieuses sur la conduite responsable des entreprises (OCDE, 2011b). Les 46 gouvernements qui y ont adhéré – représentant toutes les régions du monde et comptant pour 85 % de l'investissement direct étranger – encouragent leurs entreprises à les observer partout où elles exercent leurs activités. Les Principes directeurs portent sur la déontologie des affaires dans les domaines de l'emploi, des droits de l'homme, de l'environnement, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, de la concurrence et de la fiscalité. Chaque pays adhérent doit mettre en place un point de contact national chargé de promouvoir les Principes directeurs au niveau national et de procéder à des investigations en cas de non-respect des Principes directeurs par des entreprises exerçant ou ayant leur siège dans ce pays. Une grande majorité des infractions aux Principes directeurs ont lieu dans des pays en développement. Par l'intermédiaire de son *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, l'OCDE aide aussi les entreprises susceptibles d'exploiter des minerais dans des zones à haut risque à respecter les droits de l'homme, et à éviter de contribuer à des conflits.

peuvent bénéficier de marges préférentielles lorsqu'ils soumissionnent à des contrats de sous-traitance ou à des marchés publics. À terme, ces mesures vont souvent à l'encontre du but recherché. Pour les pays qui y ont recours, il importe de structurer avec attention ces régimes de préférence afin de ne pas compromettre la qualité des biens fournis ni dissuader les investisseurs étrangers.

Créer un terrain favorable à l'investissement dans les infrastructures est une priorité

Le niveau d'infrastructure a une forte incidence sur l'attrait d'un pays en tant que destination d'investissement. Le maillage du réseau routier, l'efficacité des installations portuaires et le temps d'attente des porte-conteneurs, par exemple, ont un rôle évident à jouer pour assurer une livraison performante et en temps voulu des biens – selon les estimations, chaque journée en transit coûte entre 0.6 % et 2 % de la valeur des biens échangés (Hummels et Schaur, 2012). De même, les infrastructures dans le domaine de l'eau ont une incidence importante sur la production agricole et la santé. La fiabilité des systèmes de production d'électricité est également essentielle : au Nigéria, la dépendance vis-à-vis des générateurs électriques privés alourdit le coût des biens et des services d'environ 40 % et, selon les estimations, une production d'électricité plus fiable pourrait entraîner une augmentation de la croissance annuelle du PIB de 3 à 4 points (OBG, 2012).

S'atteler à l'insuffisance de plus en plus criante des infrastructures est une priorité pour nombre de pays en développement et, compte tenu des fonds publics limités dont ils disposent, l'investissement privé a un rôle important à jouer à cet égard (voir chapitre 6). Or, après des décennies d'augmentation, l'investissement privé dans les infrastructures des pays en développement marque le pas depuis quelques années.

L'une des mesures clés pour remédier à l'insuffisance des infrastructures consiste à rendre la structure du marché attrayante pour des investisseurs privés en égalisant les conditions de concurrence entre prestataires publics et privés de services d'infrastructure. Cela suppose qu'une saine réglementation des marchés garantisse des prix prévisibles et des marchés d'infrastructures concurrentiels.

Deuxièmement, les autorités des pays en développement peuvent contribuer à ménager davantage d'espace pour l'investissement privé dans les infrastructures, en améliorant la gouvernance des opérateurs publics et en limitant leur pouvoir de monopole. Une gestion inefficace

des opérateurs publics peut nuire à la qualité de la gestion des réseaux, ce qui a un effet dissuasif sur les investisseurs privés. Les problèmes d'efficacité en termes d'emploi, de recouvrement des factures et de maintenance, conjugués à des pertes de système (fuites d'eau ou pertes en ligne d'électricité lors du transport et de la distribution) coûtent à l'Afrique environ 12 milliards USD par an (Trebilcock et Mota Prado, 2011). Par exemple, le gouvernement de Tanzanie s'est vu contraint, en 2008-09, de renflouer six opérateurs publics d'infrastructures à hauteur de 36 millions USD ; l'examen, en 2012, des performances de 170 entreprises publiques privatisées du pays a révélé que plus de la moitié d'entre elles enregistraient des pertes (OCDE, 2013b).

L'inefficacité de la gestion et de la maintenance des infrastructures coûte à l'Afrique environ 12 milliards USD par an.

Troisièmement, le cadre réglementaire régissant les investissements dans les infrastructures doit être plus prévisible et mieux prendre en compte le risque associé aux projets d'infrastructure à long terme. La participation du secteur privé à la réalisation d'infrastructures (en particulier au moyen de partenariats public-privé) est relativement récente dans les marchés publics de bon nombre de pays. Au cours des deux dernières décennies, 37 % des projets d'infrastructure public-privé ont été réalisés dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et seulement 4 % dans des pays en développement à faible revenu, où les risques sont perçus comme plus élevés (Rosenstock et Trebilcock, 2013). Afin de limiter les risques pour les investisseurs privés, les textes législatifs et réglementaires, mais aussi les rôles et responsabilités des institutions, doivent être clairs et compris de toutes les parties prenantes. Il est également indispensable que le secteur public ait la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre les projets, de sorte à éviter les contrats budgétairement non viables et les renégociations coûteuses.

Enfin, les investissements transnationaux dans les infrastructures représentent une opportunité unique pour bon nombre de pays en développement. Les grands projets d'infrastructure qui ne sont pas viables sur le plan économique au niveau du pays peuvent devenir très intéressants à l'échelle régionale. Cependant, il ne faut pas sous-estimer les complications liées aux projets d'infrastructure transnationaux – chevauchement de compétences, questions de souveraineté, etc. – qui peuvent expliquer le vaste déficit d'infrastructures régionales. À titre d'exemple, le projet énergétique de Mmamabula (*Mmamabula Energy Project*), au Botswana (projet prévoyant la construction d'une centrale électrique d'une puissance installée de 1 200 mégawatts intégrée à un site minier, qui devrait fournir de l'électricité à l'Afrique du Sud) est en suspens en raison de changements dans la réglementation relative aux accords d'achat d'électricité en Afrique du Sud. Une harmonisation à l'échelle régionale des cadres d'investissement en infrastructures (concernant la réglementation et la détermination des prix, les procédures de passation de marchés et le règlement des différends relatifs aux investissements) est fondamentale pour que soient menés à bien nombre des projets régionaux d'infrastructure pour les pays en développement, actuellement en attente.

La Division de l'investissement de l'OCDE a mis au point plusieurs instruments destinés à aider les gouvernements à susciter et à gérer une plus grande participation du secteur privé aux infrastructures, notamment les *Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures* (OCDE, 2007) ; *Infrastructures en eau et secteur privé : Guide de l'OCDE pour l'action publique* (OCDE, 2011a) ; et les *Lignes directrices pour l'investissement dans une infrastructure énergétique propre* (OCDE, 2014d). Ces dernières sont un outil non normatif destiné à aider les pouvoirs publics – notamment des pays en développement et émergents – à mobiliser l'investissement privé dans des infrastructures énergétiques propres, y compris, s'agissant du secteur de l'électricité, dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'OCDE adaptera ces lignes directrices aux contextes nationaux afin d'aider les pays à tirer le meilleur parti de leur potentiel d'investissement dans les énergies propres.

Il est important d'exploiter les synergies entre échanges et investissement

Bon nombre de gouvernements de pays en développement cherchent à promouvoir la compétitivité de leurs exportations nationales et à renforcer leur attrait en tant que destinations d'investissement, en diversifiant non seulement leurs produits mais aussi leurs marchés. Dans les petits pays en particulier, les efforts pour stimuler l'investissement reposent dans une large mesure sur la création de possibilités d'investissement dans des industries à vocation exportatrice et sur les perspectives d'intégration de la production dans les chaînes de valeur mondiales (voir encadré « Point de vue »).

Un accroissement des échanges signifie dans la plupart des cas un accroissement de l'investissement.

Exploiter les synergies possibles entre les échanges commerciaux et l'investissement nécessite une coordination et un alignement étroits des stratégies dans ces deux domaines, afin d'assurer leur complémentarité, de remédier aux mêmes goulets d'étranglement structurels, et de diversifier les secteurs d'exportation et les marchés de destination. L'adoption de mesures de facilitation des échanges constitue une première étape évidente et l'objectif central de nombreuses initiatives d'aide à l'appui des échanges (voir chapitre 21). D'autres mesures consistent à investir dans l'infrastructure des échanges, à constituer un capital humain doté des compétences requises pour répondre aux besoins des secteurs d'exportation de niche et des secteurs d'investissement, et à alléger les formalités administratives excessives imposées par la réglementation aux investisseurs. L'expérience de la Malaisie relative au renforcement des compétences et de la coordination des relations entre le gouvernement, le secteur privé et les instituts de formation, peut constituer un exemple utile aux pays en développement (OCDE, 2013a). Adapter l'offre de main-d'œuvre à la demande suppose également de solides capacités statistiques permettant d'évaluer et de prévoir l'évolution du marché, mais aussi d'orienter la définition des programmes éducatifs nationaux.

Enfin, même si les stratégies dans le domaine des échanges et de la compétitivité dans les pays en développement se multiplient, elles s'inscrivent rarement dans une véritable optique à long terme. Or, cibler un petit nombre de marchés clés offrant un potentiel à long terme peut permettre d'exploiter un avantage comparatif, de créer de la valeur ajoutée ou de s'arrimer aux chaînes de valeur mondiales.

La conduite responsable des entreprises joue un rôle essentiel dans le climat de l'investissement international

Les entreprises multinationales peuvent apporter une contribution significative au développement et à la croissance économique de leur pays d'origine et de leurs pays d'accueil, par la création d'emplois, la valorisation du capital humain, une répartition efficiente du capital et le transfert de technologie, de connaissances et de compétences. Par nature, les entreprises multinationales exercent souvent dans des environnements culturels, juridiques et réglementaires multiples. Même si bon nombre d'entre elles appliquent des principes stricts en matière de conduite d'entreprise, des lacunes dans les cadres réglementaires et institutionnels, ainsi que la faiblesse de l'État de droit, peuvent amener à ne pas tenir compte de ces principes.

Lorsque des pays offrent un climat porteur pour des entreprises responsables, ils sont davantage susceptibles d'attirer et de retenir des investisseurs de qualité (encadré 12.3). À leur tour, les entreprises qui appliquent des principes exigeants de conduite responsable sont plus à même d'apporter des bienfaits durables à leurs employés, à leurs clients et aux communautés dans lesquelles elles exercent, renforçant par là même leur propre réputation (OCDE, 2013a).

Point de vue :
**Tout pays en développement peut engager dès aujourd'hui
 une transformation structurelle dynamique**

Justin Yifu Lin,

doyen honoraire de la National School of Development, Université de Pékin,
 et ancien économiste en chef de la Banque mondiale

Tout pays en développement – même si les infrastructures y sont déficientes et le climat des affaires guère porteur – peut s'engager aujourd'hui sur une trajectoire de transformation structurelle et de croissance dynamiques. Comment ? En favorisant l'innovation technologique et le développement de secteurs d'activité où il dispose d'un avantage comparatif.

Prenons l'exemple de la Chine. Au moment de sa transition vers une économie de marché, en 1979, le climat des affaires était médiocre, les infrastructures particulièrement indigentes et le pays n'avait pas la capacité de tirer parti de sa main-d'œuvre bon marché pour produire des biens destinés à l'exportation. Pour surmonter ces obstacles, le gouvernement chinois – à tous les niveaux et dans toutes les régions – a encouragé l'investissement étranger dans des zones économiques spéciales et des complexes industriels. La Chine a ainsi pu rapidement développer une industrie légère à forte intensité de main-d'œuvre et s'imposer comme l'usine du monde.

Cette approche peut fonctionner pour d'autres pays en développement. À titre d'exemple, en août 2011, le Premier ministre éthiopien, le défunt Meles Zenawi, s'était rendu en Chine. Conscient des avantages de son pays en termes de coûts de main-d'œuvre et de l'intention de la Chine de délocaliser son industrie de la chaussure en raison de la hausse des salaires, il a invité les fabricants chinois de chaussures à investir en Éthiopie. Après une visite à Addis-Abeba en octobre 2011, les dirigeants du groupe Huajian, créateur et fabricant de chaussures, ont été convaincus par la proposition et ont ouvert en janvier 2012, près de la capitale, une usine employant 550 Éthiopiens. À la fin de cette même année, Huajian avait plus que doublé les exportations de chaussures de l'Éthiopie et, en décembre 2013, l'effectif avait atteint 3 500 personnes (en 2016, le groupe devrait employer 30 000 personnes en Éthiopie).

Par le passé, à l'instar de la quasi-totalité des autres pays africains, l'Éthiopie avait eu des difficultés à attirer un investissement direct étranger tourné vers l'exportation dans l'industrie légère. La réussite fulgurante de l'usine de chaussures Huajian a modifié l'impression que les investisseurs étrangers avaient de l'Éthiopie, les amenant à considérer ce pays comme un pôle manufacturier potentiel pour l'exportation vers les marchés mondiaux. En 2013, en l'espace de trois mois à peine, 22 unités du nouveau parc industriel de Bole Lamin ont été louées à des usines à vocation exportatrice.

Dans la mesure où il est bien intégré dans l'économie d'un pays, afin d'éviter l'apparition d'« enclaves » de productivité et de croissance (voir plus haut), ce type d'investissement peut contribuer à alimenter une croissance économique moderne, en finançant des améliorations à la fois au niveau des infrastructures et des institutions, mais également des changements structurels, technologiques et industriels, de nature à réduire les coûts de production et à augmenter la valeur de la production. Dans tout pays, de telles améliorations de la productivité de la main-d'œuvre peuvent entretenir une progression continue du revenu par habitant.

De mon point de vue, l'impact du financement du développement sur l'accélération de la transformation structurelle, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans un pays en développement est maximal lorsque le pays utilise ces flux de capitaux pour éliminer les goulets d'étranglement existant au niveau des infrastructures, et développer des industries lui permettant d'exploiter ses avantages comparatifs. Cette approche pragmatique permettra à ces pays de récupérer les 85 millions d'emplois de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre délocalisés par la Chine, et de connaître ainsi une croissance aussi dynamique que celle des économies d'Asie de l'Est.

Principales recommandations

- Promouvoir l'investissement au service du développement en jouant simultanément sur les facteurs d'incitation et sur les facteurs d'attraction, c'est-à-dire déverrouiller l'offre de financement (investisseurs institutionnels, marchés financiers locaux, ou encore financements innovants, concessionnels ou non concessionnels, émanant d'apporteurs bilatéraux et d'institutions de financement du développement), tout en créant des conditions propres à attirer les investisseurs vers les marchés des pays en développement.
- Suivre le Cadre d'action pour l'investissement (encadré 12.1) afin d'instaurer un environnement susceptible d'attirer l'investissement direct étranger mais aussi l'investissement national, en mettant en place une réglementation effective et transparente dans les domaines suivants (entre autres) : restrictions à l'investissement, accès à la terre, normes de base sur la protection des investisseurs et sur l'administration des incitations fiscales à l'investissement. Ce type de réglementation doit s'accompagner de solides capacités de contrôle de l'application au sein du secteur public.
- Renforcer le potentiel des marchés d'infrastructures dans les pays en développement, pas uniquement en tant que leviers pour l'investissement dans d'autres secteurs de l'économie, mais comme des opportunités d'investissement à part entière. Il est possible de rendre les marchés d'infrastructures plus attrayants pour les investisseurs privés en améliorant l'efficacité et la gouvernance des prestataires publics, et, plus généralement, en instaurant des conditions de concurrence équitables entre les opérateurs publics et privés d'infrastructures.
- Faire en sorte que l'investissement étranger soit utile au développement en renforçant les liens entre filiales étrangères et entreprises locales, et en créant des opportunités d'investissement et des possibilités d'emploi local dans des secteurs à vocation exportatrice.
- Améliorer les pratiques de conduite responsable des entreprises, notamment de la part des entreprises multinationales, par l'adhésion aux *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et leur mise en œuvre (encadré 12.3).

Notes

1. Carl Dawson, Géraldine Ang et Karim Dahou ont également contribué à ce chapitre.
2. Les rapports par pays présentent un panorama des tendances et des politiques de l'investissement dans les pays examinés. Voir www.oecd.org/fr/investissement/countryreviews.htm.
3. Voir www.oecd.org/fr/daf/inv/investissementpourledeveloppement.
4. L'expropriation est le fait pour des autorités nationales de se saisir d'une propriété privée aux fins de l'intérêt public. Dans plusieurs pays, l'État dispose d'un pouvoir d'expropriation – il n'en demeure pas moins que l'expropriation doit s'accompagner d'une indemnisation rapide, adaptée et effective.
5. Voir l'Indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE établi par l'OCDE : www.oecd.org/fr/investissement/fdiindex.htm.

Références

- Groupe de la Banque mondiale (2013), « Results of Investor Motivation Survey conducted in the EAC », communication présentée lors d'une réunion du Pacte international relatif à la fiscalité (Tax Compact) à Lusaka, Zambie, février, Global Tax Simplification Team.
- Hummels, D. et G. Schaur (2012), « Time as a trade barrier », *NBER Working Paper*, n° 17 758, janvier, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge, MA.
- Keen, M. et M. Mansour (2009), « Revenue mobilization in sub-Saharan Africa: Challenges from globalization », *Document de travail*, vol. 09, n° 157, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Oxford Business Group (OBG) (2012), *The Report: Nigeria 2012*, Oxford Business Group, Londres.

- OCDE (à paraître), *OECD Investment Policy Reviews: Nigeria*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2014a), *OECD Investment Policy Reviews: Botswana 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203365-en>.
- OCDE (2014b), *OECD Investment Policy Reviews: Mauritius 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264212619-en>.
- OCDE (2014c), *OECD Investment Policy Reviews: Myanmar 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264206441-en>.
- OCDE (2014d), *Lignes directrices pour l'investissement dans une infrastructure énergétique propre : Faciliter l'accès aux énergies propres en faveur du développement et de la croissance verte*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264212664-en>.
- OCDE (2014e), « Preliminary draft contributed to the tax incentives pillar of the SADC Regional Policy Framework », OCDE, Paris, juin.
- OCDE (2013a), *OECD Investment Policy Reviews: Malaysia 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264194588-en>.
- OCDE (2013b), *OECD Investment Policy Reviews: Tanzania 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204348-en>.
- OCDE (2012), *OECD Investment Policy Reviews: Zambia 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264169050-en>.
- OCDE (2011a), « Guide pour l'action publique dans le domaine de l'eau », dans OCDE, *Infrastructures en eau et secteur privé : Guide de l'OCDE pour l'action publique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264060319-4-fr>.
- OCDE (2011b), *Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, Édition 2011, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264115439-fr>.
- OCDE (2010), *Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Indonésie 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264087019-en>.
- OCDE (2007), *Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264034129-fr>.
- Rosenstock, M. et M. Trebilcock (2013), *Infrastructure PPPs in the Developing World: Lessons from Recent Experience*, University of Toronto Faculty of Law, Toronto.
- Trebilcock, M.J. et M. Mota Prado (2011), *What Makes Poor Countries Poor? Institutional Determinants of Development*, Edward Elgar, Northampton, MA.

PARTIE II
Chapitre 13

Lutter contre la corruption et les flux financiers illicites

par

Alessandra Fontana, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

La corruption et les sorties illicites de fonds des pays en développement peuvent compromettre le développement durable, parce qu'elles réduisent les ressources susceptibles d'être affectées à des services publics essentiels, amoindrissent la capacité des pays à attirer des investisseurs pour stimuler leur économie, et mettent à mal le lien de confiance entre les citoyens et l'État. Le problème des flux illicites ayant souvent une dimension transnationale, tous les pays impliqués, pays en développement ou membres de l'OCDE, doivent collaborer. Ce chapitre est consacré aux résultats obtenus par les pays de l'OCDE pour s'attaquer au blanchiment de capitaux et à la corruption et pour restituer les actifs volés. On y examine par quels moyens on pourrait combler les lacunes juridiques, affermir la volonté politique et appliquer des sanctions plus lourdes en cas de non-respect de la législation. Dans le cadre de la coopération pour le développement, il est également possible d'intensifier les efforts pour aider les pays en développement à assumer les responsabilités qui leur incombent, par exemple renforcer leurs systèmes de gouvernance pour identifier et réduire la corruption ; demander des restitutions d'actifs ; et traduire en justice les personnes reconnues coupables de corruption, de vol de ressources publiques ou de blanchiment de capitaux.

Dans les pays en développement, où l'exigence de mobilisation des ressources intérieures au service du financement du développement est forte, l'existence de flux financiers illicites réduit considérablement la possibilité d'utiliser ces ressources ; en effet :

- Des fonds qui devraient normalement circuler dans l'économie d'un pays sous forme d'investissements et d'impôts partent à l'étranger.
- Des fonds publics font l'objet de détournements et ne peuvent de ce fait être consacrés à des services publics.
- Des fonds publics sont gaspillés dans des travaux surfacturés effectués par des entreprises inappropriées, mais choisies parce qu'elles ont versé des pots-de-vin significatifs ; l'argent ainsi collecté peut aussi être envoyé à l'étranger.

Il ne s'agit là que d'exemples parmi d'autres de la manière dont les flux financiers illicites amoindrissent les ressources à la disposition des pays en développement. Les conséquences, pour n'en citer que quelques-unes, se résument ainsi : moins d'hôpitaux et moins d'écoles, moins de policiers, et moins de ponts et de routes pour faciliter les échanges. L'existence de cette activité criminelle oblige également les États à réaffecter à la lutte contre ce phénomène des ressources initialement prévues pour d'autres investissements publics (ONUUDC, 2011). Enfin, le blanchiment de capitaux nuit au secteur financier dont il sape la capacité à attirer des investisseurs et à alimenter l'économie.

Pour 100 millions d'actifs volés récupérés, il est possible de vacciner complètement 4 millions d'enfants ou de raccorder à l'eau 250 000 ménages.

Il est impossible de quantifier les flux illicites ou encore les biens ou services dont les citoyens auraient pu bénéficier si les fonds concernés avaient été correctement utilisés au service du développement. On estime toutefois que pour chaque centaine de millions USD d'actifs récupérés, on pourrait vacciner complètement 4 millions d'enfants, ou raccorder à l'eau 250 000 ménages (Banque mondiale et ONUUDC, 2007).

Pour dresser un état des lieux et montrer comment les pays de l'OCDE peuvent appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour limiter les flux illicites, l'OCDE a publié un rapport intitulé *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses* (OCDE, 2014). Le respect des normes internationales par les pays de l'OCDE y est passé en revue, et il en ressort que d'importantes lacunes restent à combler si l'on veut pouvoir lutter efficacement contre ces flux. On trouvera dans ce chapitre une synthèse des conclusions de ce rapport portant sur¹ :

- le respect des normes anti-blanchiment
- les moyens de réduire les versements de pots-de-vin
- le gel et la restitution d'actifs volés
- l'appui aux pays en développement.

Le risque de blanchiment est une réalité dans nombre de pays de l'OCDE

Les normes internationales visant à maîtriser le blanchiment de capitaux² sont définies par le Groupe d'action financière (GAFI) et constituent à ce jour le cadre anti-blanchiment le plus complet. Par une application rigoureuse des 40 Recommandations du GAFI sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, les pays de l'OCDE peuvent contribuer à limiter les flux illicites (GAFI, 2012)³.

Les auteurs du rapport *Illicit Financial Flows from Developing Countries*, examinant le respect de ces recommandations par les pays de l'OCDE⁴, concluent toutefois que les systèmes mis en place par ces pays comportent de nombreuses défaillances qui permettent l'entrée de fonds illicites en provenance de pays en développement. Les évaluations réalisées par le GAFI montrent elles aussi que les performances des pays de l'OCDE sont variables et que, d'une manière générale, leurs systèmes courent fortement le risque d'être détournés à des fins de blanchiment de fonds illicites⁵. L'identification des personnes politiquement exposées impliquées dans des transactions financières se déroulant sur leur territoire est l'un des domaines où les pays de l'OCDE obtiennent les moins bons résultats⁶. Ces personnes sont naturellement celles pour lesquelles les risques de corruption sont les plus élevés. En conséquence, les opérations financières dans lesquelles elles sont impliquées devraient être examinées de plus près : non pas que l'on présume que toutes les personnes politiquement exposées sont corrompues, mais parce que dans le cadre de leurs mandats publics, elles peuvent être amenées par exemple à gérer de grosses sommes d'argent, et risquent donc de rencontrer des occasions de corruption. Plus d'un tiers des pays de l'OCDE n'imposent pas suffisamment la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcées dans les cas où une entreprise est en relations d'affaires avec des personnes politiquement exposées.

Dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE, les relations commerciales avec des personnes politiquement exposées ne font pas systématiquement l'objet de mesures de vigilance.

Les résultats des pays de l'OCDE sont également médiocres en ce qui concerne les recommandations préconisant d'identifier avec certitude les propriétaires effectifs des sociétés et des trusts établis dans les territoires relevant de leur compétence. Les criminels qui souhaitent dissimuler des fonds peuvent constituer des sociétés et des trusts de façade ; il n'est pas toujours simple d'identifier le bénéficiaire ou propriétaire effectif d'un trust ou d'une entreprise.

La mise en place, dans les pays de l'OCDE, d'une réglementation obligeant les « entreprises et professions non financières désignées » à s'assurer qu'elles ne sont pas utilisées pour blanchir des fonds, est un autre aspect problématique. L'expression renvoie à des professions comme les agents immobiliers ou les avocats, par le truchement desquels il peut arriver que des activités illicites soient menées pour le compte de tiers. Par exemple, ces catégories de professionnels peuvent acquérir des biens immobiliers ou faire des affaires pour le compte de criminels se livrant au blanchiment de capitaux. C'est la raison pour laquelle il est important de faire appliquer les recommandations du GAFI qui préconisent d'imposer aux professions concernées qu'elles recueillent une documentation suffisante pour identifier les personnes avec lesquelles elles sont en relations d'affaires, et qu'elles communiquent aux autorités tout élément laissant soupçonner qu'un de leurs clients tenterait de blanchir des fonds.

Les progrès en matière de lutte contre la corruption transnationale sont contrastés

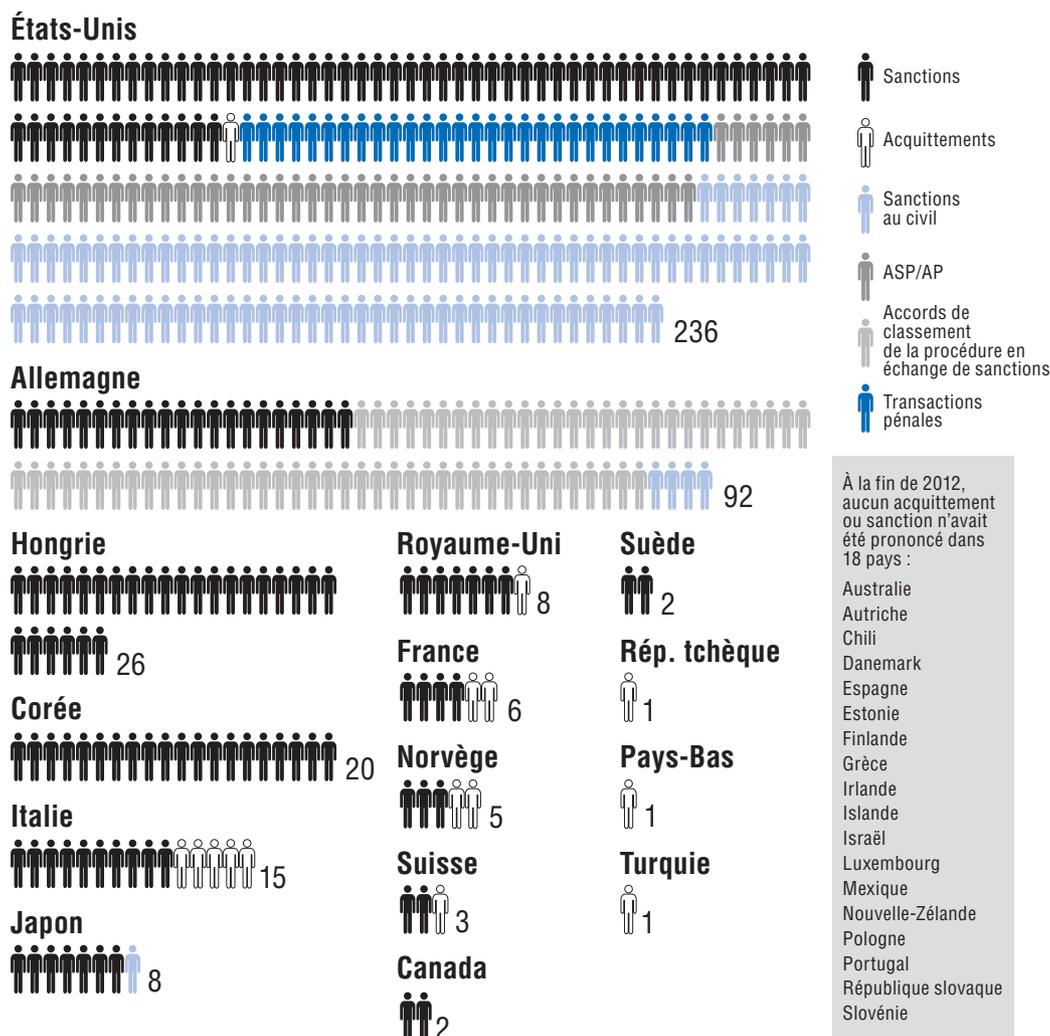
La Convention anticorruption de 1999 élaborée sous l'égide de l'OCDE (OCDE, 2011) a été signée par les 34 membres de l'OCDE, auxquels s'ajoutent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, la Colombie et la Fédération de Russie. En adhérant à la Convention, les pays signataires s'engagent à : 1) faire de la corruption une infraction pénale ; 2) poursuivre les personnes physiques et morales qui offrent, promettent ou octroient des pots-de-vin à des agents publics étrangers ; et 3) infliger des sanctions pénales aux auteurs des infractions, notamment des amendes ou des peines d'emprisonnement⁷. Parmi les 40 pays signataires de la Convention figurent ceux qui sont à l'origine des flux internationaux d'investissement direct étranger les plus importants, notamment du fait des activités des grandes entreprises multinationales. En raison de la couverture planétaire de leurs activités, ces entreprises sont en permanence exposées à des situations de corruption potentielle. Le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales est chargé de suivre l'application et la mise en œuvre de la Convention, ainsi que de la *Recommandation du Conseil visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* (OCDE, 2009) et des instruments connexes. Cette surveillance, exercée au moyen d'évaluations mutuelles, est considérée par Transparency International comme « la référence » en matière de suivi.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention anticorruption sont contrastés, plus de la moitié des pays de l'OCDE n'ayant jamais engagé de poursuites d'aucune sorte (graphique 13.1). Les cadres juridiques mis en place dans les pays de l'OCDE pâtissent en effet d'un certain nombre de lacunes qui empêchent une application efficace des dispositifs de lutte contre la corruption, en particulier des interprétations trop étroites de la notion de corruption transnationale, ou l'imposition d'une charge de la preuve difficile à mettre en œuvre (par exemple, obligation de prouver qu'un agent officiel est directement intervenu dans l'attribution d'un contrat après le versement d'un pot-de-vin). Des délais de prescription légale trop courts peuvent également constituer un obstacle, compte tenu de la durée nécessaire pour porter les affaires de corruption devant la justice. Enfin, lorsque les sanctions sont trop modestes, elles ne suffisent pas à dissuader efficacement les personnes tentées de verser des pots-de-vin à l'étranger.

Cela étant, les chiffres communiqués par le Groupe de travail sur la corruption montrent qu'entre 1999 et fin 2012, 216 personnes physiques et 90 personnes morales ont été sanctionnées à l'issue d'actions pénales intentées pour faits de corruption transnationale dans 13 pays de l'OCDE ; parmi les personnes physiques sanctionnées, au moins 83 se sont vues infliger des peines d'emprisonnement. Par ailleurs, dans trois pays signataires, 44 personnes physiques et 95 personnes morales ont été sanctionnées à l'issue de procédures pénales, administratives ou civiles pour des infractions de corruption transnationale, par exemple blanchiment de capitaux ou falsification de comptabilité. Quelque 320 enquêtes sont encore en cours dans 24 pays, et des accusations pénales ont été portées contre 166 personnes physiques ou morales dans 15 pays. Les pays de l'OCDE doivent intensifier leurs efforts en matière d'enquêtes et de poursuites, et accroître les ressources des organismes publics chargés des affaires de corruption.

Une autre façon d'augmenter le nombre d'affaires mises au jour consiste à assurer la « protection des donneurs d'alerte », ce qui peut multiplier les informations transmises aux autorités. Les donneurs d'alerte sont des personnes physiques qui sont prêtes à fournir aux autorités publiques des informations relatives à des transactions criminelles ou entachées de corruption. Ces personnes doivent généralement être protégées pour leur éviter toute mesure de rétorsion. Enfin, il est important que les sanctions appliquées soient suffisamment sévères pour dissuader les entreprises d'envisager de verser des pots-de-vin à l'étranger.

Graphique 13.1. Nombre de personnes physiques et morales sanctionnées ou acquittées dans des affaires de corruption transnationale, 1992-2012



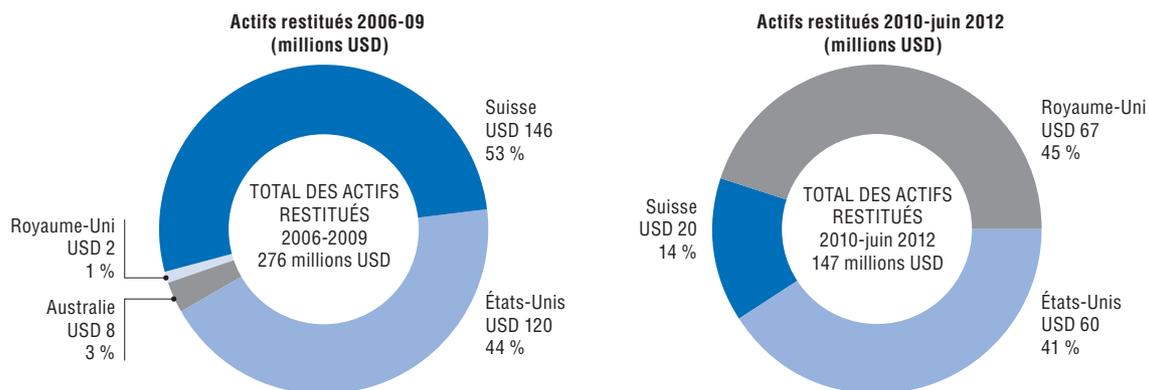
Note : ASP : accord de suspension des poursuites ; AP : abandon des poursuites.

Source : OCDE (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.

Il faut une volonté politique plus grande pour récupérer les actifs illicites

Il est également possible de dégager des ressources pouvant être mises au service du financement du développement en retrouvant des actifs illicites détenus dans des pays de l'OCDE qui peuvent alors être gelés puis rapatriés (recouvrement d'avoirs). Les pays de l'OCDE n'ont fait que de modestes progrès dans la restitution d'avoirs volés – à ce jour, nombre d'entre eux n'ont procédé à aucun gel d'actifs liés à la corruption. Néanmoins, d'après un inventaire de l'engagement des pays membres vis-à-vis du recouvrement d'avoirs, établi par l'OCDE et la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative StAR pour le recouvrement des avoirs volés, un total d'environ 1.4 milliard USD d'actifs liés à la corruption ont été gelés et 147 millions USD ont été restitués à un pays ou territoire étranger (OCDE et Banque mondiale, 2014 ; voir aussi le graphique 13.2)⁸.

Entre 2010 et juin 2012, environ 1.4 milliard USD d'avoirs volés ont été gelés et 147 millions USD ont été restitués.

Graphique 13.2. **Actifs volés récupérés, 2006-12**

Sources : OCDE et Banque mondiale (2014), *Few and Far: The Hard Facts on Stolen Asset Recovery*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222311-en> ; OCDE et Banque mondiale (2011), *Tracking Anti-corruption and Asset Recovery Commitments: A Progress Report and Recommendations for Action*, OCDE et Banque mondiale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, www.oecd.org/dac/governance-development/49263968.pdf.

La majorité des actifs restitués et 86 % des actifs gelés ont été restitués à des pays non membres de l'OCDE. C'est là un signe de progrès, car une étude précédente avait montré que le recouvrement d'avoirs profitait principalement aux pays de l'OCDE (OCDE et Banque mondiale, 2011). C'est la Suisse qui a gelé le plus d'actifs, suivie du Royaume-Uni et des États-Unis. Ces pays, qui disposent tous de grands centres financiers, ont fait du recouvrement d'avoirs une priorité, comme en témoignent l'engagement pris en ce sens lors des récentes réunions du G7 et du G20, ainsi que le montant des avoirs gelés et restitués. Au cours de la même période, des avoirs ont été également gelés en Belgique, au Canada, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal.

En matière de recouvrement d'avoirs volés, c'est la volonté politique qui compte le plus. De fait, les pays ayant obtenu les meilleurs résultats ont tous mis en place des mesures de grande ampleur où le recouvrement d'avoirs occupe une place prioritaire, et déployé les ressources nécessaires pour obtenir des résultats concrets. Pour améliorer leurs performances, les autres pays de l'OCDE pourraient :

- adopter et mettre en œuvre de larges trains de mesures stratégiques pour lutter contre la corruption et récupérer des actifs
- vérifier que leur législation permet efficacement de traiter la corruption et le recouvrement d'avoirs
- donner aux autorités publiques les pouvoirs nécessaires pour qu'elles puissent rapidement retrouver et geler des actifs (encadré 13.1)
- mettre en œuvre des réformes institutionnelles qui aideront à engager des poursuites actives dans les affaires relatives à des actifs volés
- développer leurs capacités
- améliorer le climat de confiance et la coopération avec leurs homologues étrangers
- veiller à financer de manière adéquate les efforts d'application de leur législation nationale
- favoriser la coopération internationale dans les affaires de kleptocratie⁹
- recueillir les données nécessaires pour mesurer les résultats.

Encadré 13.1. **Le recouvrement d'actifs, un processus de longue haleine**

Dans les pays de l'OCDE, les tribunaux chargés de rendre des ordonnances de gel ou de confiscation d'actifs doivent d'abord avoir la preuve que les actifs situés sur leur territoire sont liés à une activité criminelle. Souvent, cette preuve doit être recueillie dans le pays où l'actif a sa source (un pays en développement par exemple). Le pays en développement visé, dans ce cas, doit recueillir et envoyer cette preuve aux autorités chargées du gel d'actifs dans le pays de l'OCDE concerné, de façon à ce qu'une ordonnance de confiscation des fonds puisse être émise. Le processus est long et compliqué, étant donné la réputation des personnes physiques impliquées dans de telles infractions. Quelquefois, le temps que le tribunal situé dans le pays de l'OCDE obtienne enfin les preuves qu'il recherche, les actifs ont déjà été transférés ailleurs. Les responsables de l'action publique discutent actuellement des moyens d'améliorer ces procédures, en étudiant par exemple s'il conviendrait de les modifier pour permettre un gel plus rapide des fonds.

Une coopération « plus intelligente » au service du développement pourrait aider les pays en développement à réduire la corruption

Il n'existe pas de catégorie ou de norme à l'aune de laquelle on pourrait mesurer la coopération au service du développement visant explicitement à lutter contre les flux financiers illicites. Dans les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) sur l'aide publique au développement (APD), les programmes de développement en rapport avec les flux financiers illicites ne font pas l'objet d'une catégorie spécifique. Les activités menées à ce titre sont probablement intégrées dans des catégories telles que la gestion des finances publiques, les organisations et institutions pour la lutte contre la corruption ou le développement des services légaux et judiciaires. L'OCDE a toutefois tenté d'en faire une estimation en examinant les données relatives aux montants consacrés par les organismes de coopération pour le développement à des projets menés dans les pays en développement et susceptibles d'avoir un impact sur les flux financiers illicites (par exemple des projets visant à renforcer le pouvoir judiciaire ou à améliorer le fonctionnement des instances de lutte contre la corruption, etc.) ; ainsi, 11 % de l'APD en moyenne ont été consacrés à des projets ou programmes susceptibles d'avoir un impact sur les flux financiers illicites en 2011 (OCDE, 2014).

En 2011, seulement 11 % de l'APD, en moyenne, ciblait des domaines en rapport avec les flux financiers illicites.

Les ressources sont parfois insuffisantes, même dans les pays développés, pour mener à bien les réformes nécessaires au contrôle des flux financiers illicites (voir ci-dessus). Utiliser l'APD selon des modalités innovantes peut permettre d'accroître les ressources utilisables à cette fin, par exemple pour financer dans les pays de l'OCDE des autorités d'investigation qui pourraient contribuer à la restitution de fonds aux pays en développement. Il existe également des méthodes judicieuses qui permettraient aux organismes de développement de soutenir les pays en développement dans leur lutte contre les flux financiers illicites ; celles-ci consistent notamment à :

- Recruter ou former du personnel au sein des instances publiques concernées des pays en développement, afin de développer les compétences techniques nécessaires.
- Contribuer à renforcer les capacités d'enquête des pays en développement pour s'attaquer à la criminalité économique (encadré 13.1).
- Soutenir les institutions et les acteurs œuvrant à favoriser l'engagement de la sphère politique.

- Soulever le problème des flux financiers illicites dans le cadre du dialogue politique avec les pays en développement, pour faire en sorte que ceux-ci s'engagent également à prendre leur part dans la lutte contre ce phénomène (voir la section suivante).
- Soutenir les organisations de la société civile qui demandent des comptes aux dirigeants politiques.
- Continuer à développer les connaissances sur la question, par exemple en finançant des études universitaires et recherches publiques.
- Procéder à des évaluations des risques dans les pays en développement pour identifier les sources les plus importantes de flux financiers illicites, de façon à ce qu'ils puissent s'y attaquer en mobilisant à cet effet les rares ressources dont ils disposent. Faute de comprendre quels processus comportent les risques les plus élevés, les pays en développement risquent de gaspiller de l'argent, par exemple en faisant porter les efforts sur une instance donnée, alors que le maillon faible est ailleurs.

Les pays en développement doivent renforcer leurs propres systèmes de gouvernance

Si, dans ce chapitre, l'accent a été mis principalement sur les responsabilités des apporteurs de coopération pour le développement, il est important de souligner que la tâche est commune à tous : il appartient aux pays en développement comme aux pays développés de lutter contre la corruption et les flux financiers illicites. Tout effort entrepris unilatéralement est voué à l'échec.

Les pays en développement doivent également renforcer leurs propres mécanismes et institutions de lutte contre le blanchiment de capitaux pour, en premier lieu, empêcher des fonds d'origine illicite de quitter leur système financier. Par exemple, il leur revient de mettre en place des mécanismes rendant la corruption difficile et risquée. Même le régime anti-blanchiment le mieux conçu ne peut rien contre le blanchiment si, au plus haut niveau politique, des personnes corrompues contrôlent les institutions mêmes qui sont censées les contrôler, ou si des agents officiels détournent de leur objet des circuits tels que ceux des banques publiques. De plus, les pays en développement qui souhaitent que des fonds soient gelés et restitués par des pays développés doivent solliciter et engager les procédures juridiques permettant d'aboutir à de telles restitutions (encadré 13.1). Il s'agit pour cela de recueillir des preuves et, plus important encore, de traduire en justice les personnes reconnues coupables de corruption, de vol de ressources publiques et de blanchiment.

Les politiques de lutte contre les flux financiers illicites sont étroitement liées aux politiques visant l'amélioration de la gouvernance dans les pays en développement.

Il ressort clairement de ce qui précède que les politiques de lutte contre les flux financiers illicites sont étroitement liées aux politiques visant l'amélioration de la gouvernance dans les pays en développement, lesquelles font depuis longtemps partie intégrante des activités de la communauté internationale du développement. Des niveaux élevés de corruption se conjuguant à la faiblesse des institutions alimentent les flux illicites, qui sont souvent le symptôme de problèmes de gouvernance plus graves. En dernier ressort, les efforts visant à contrôler les sorties de fonds illicites des pays en développement doivent porter en priorité sur la mise en place d'institutions réactives et efficaces à même de rendre des services à leur population, ce qui, par ricochet, devrait encourager les citoyens et les entreprises à exercer des activités légales, à déclarer leurs revenus et à s'acquitter de leurs impôts et autres contributions, conformément à leur législation nationale. Lorsque des organismes de développement nouent des partenariats avec des pays en développement pour réduire les flux financiers illicites, ils ne doivent pas perdre de vue que ces efforts s'inscrivent dans le cadre plus large des efforts d'amélioration de la gouvernance et de renforcement des institutions.

Principales recommandations

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux :** les pays de l'OCDE devraient mettre en œuvre de manière plus rigoureuse les normes édictées par le Groupe d'action financière, en particulier lorsqu'il s'agit d'exercer un devoir de diligence vis-à-vis des personnes politiquement exposées et d'identifier les bénéficiaires effectifs des entreprises et des trusts.
- **Lutte contre la corruption transnationale :** les pays de l'OCDE devraient mettre en place des mécanismes permettant de sanctionner plus activement et plus efficacement les versements de pots-de-vin à l'étranger. Ils devraient aussi offrir une meilleure protection aux donneurs d'alerte.
- **Amélioration de la récupération d'actifs :** les pays de l'OCDE devraient mettre en place des instances juridiques et opérationnelles dotées d'un personnel spécialisé pour mener des enquêtes et engager des poursuites contre les auteurs d'actes de corruption, et pour répondre rapidement aux demandes d'entraide judiciaire émanant de pays en développement ou aux demandes urgentes de gel d'actifs. Ils devraient en outre améliorer l'échange de renseignements entre pays ou territoires et entre institutions, et encourager et aider les pays en développement à mener des enquêtes sur des affaires de corruption et à gérer les actifs restitués.
- **Faire un meilleur usage de la coopération pour le développement :** les organismes de coopération pour le développement devraient œuvrer à un renforcement de la volonté politique de s'attaquer aux flux financiers illicites et à un respect plus strict de la mise en œuvre des normes dans les pays de l'OCDE, et parallèlement, aider les pays en développement à assumer les responsabilités qui leur incombent en s'appliquant à promouvoir le renforcement des capacités et la bonne gouvernance.

Notes

1. Les moyens de réduire la fraude fiscale étant examinés au chapitre 14 du présent volume, ils ne seront pas évoqués ici.
2. Le blanchiment de capitaux est la procédure permettant de dissimuler l'origine, la nature et la propriété réelles d'argent issu d'activités criminelles, dont il s'agit de masquer la véritable provenance.
3. Le Groupe d'action financière (sur le blanchiment de capitaux) est un organisme intergouvernemental créé en 1989. Il a pour objectifs de fixer des normes et de promouvoir une mise en application efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles visant à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et autres menaces connexes pesant sur l'intégrité du système financier international. Le Secrétariat du GAFI est situé au siège de l'OCDE, à Paris.
4. Le GAFI a mis à jour ses Recommandations en 2012, mais dans la mesure où l'évaluation de la mise en œuvre des normes de 2012 n'a débuté qu'en 2014, l'appréciation de l'OCDE a été fondée sur les Recommandations de 2003.
5. Les évaluations par pays menées par le GAFI peuvent être consultées en choisissant le pays recherché à l'adresse suivante : www.fatf-gafi.org/documents/documents.jsp?lang=fr.
6. Les personnes politiquement exposées sont des personnes qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques, par exemple, les chefs d'État et de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques. Entrer en relations d'affaires avec des personnes politiquement exposées, ainsi qu'avec des membres de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées, peut entraîner des risques qui doivent être soigneusement contrôlés.
7. Dans la Convention, la corruption d'un agent public étranger est définie comme « le fait intentionnel, pour toute personne, d'offrir, de promettre ou d'octroyer un avantage indu pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, à un agent public étranger, à son profit ou au profit d'un tiers, pour que cet agent agisse ou s'abstienne d'agir dans l'exécution de fonctions officielles, en vue d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international » (article 1, OCDE, 2011).
8. Il est possible que des fonds aient été gelés mais non encore restitués dans l'attente d'une action en justice et d'une sanction (voir l'encadré 13.1). Ce processus peut être long, en fonction de la complexité de l'affaire et de la difficulté à obtenir des preuves.
9. La kleptocratie est une forme de corruption de la classe politique et de l'administration où la puissance publique est mise au service de l'enrichissement personnel et de l'extension du pouvoir politique de ses représentants et de la classe dirigeante, aux dépens de la population, souvent sans même que les autorités cherchent à s'en cacher. Ce type de corruption publique passe souvent par le détournement de fonds appartenant à l'État.

Références

- Banque mondiale et ONUDC (2007), *Stolen Asset Recovery Initiative: Challenges, Opportunities, and Action Plan*, Banque mondiale, Washington, DC et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne, www.unodc.org/pdf/Star_Report.pdf.
- GAFI (2012), *Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération – Les Recommandations du GAFI*, Groupe d'action financière/OCDE, Paris, www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations_GAFI.pdf.
- OCDE (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2011), *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/daf/anti-corruption/ConvCombatBribery_FR.pdf.
- OCDE (2009), *Recommandation du Conseil visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/daf/anti-corruption/44229684.pdf.
- OCDE et Banque mondiale (2014), *Few and Far: The Hard Facts on Stolen Asset Recovery*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222311-en>.
- OCDE et Banque mondiale (2011), *Tracking Anti-corruption and Asset Recovery Commitments: A Progress Report and Recommendations for Action*, OCDE et Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, www.oecd.org/dac/governance-development/49263968.pdf.
- ONUDC (2011), *Estimating Illicit Financial Flows Resulting from Drug Trafficking and Other Transnational Organized Crimes: Research Report*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne, www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/Illicit_financial_flows_2011_web.pdf.

PARTIE II
Chapitre 14

Aider les pays à élargir leur base d'imposition

par

Gregory De Paepe et Ben Dickinson,
Direction de la coopération pour le développement
et Centre de politique et d'administration fiscales, OCDE

La capacité des pays à lever des recettes suffisantes par leurs propres moyens est déterminante pour le développement durable. Les pays en développement se heurtent cependant à de nombreux obstacles lorsqu'ils tentent de relever leur rapport impôt/PIB. Ce chapitre présente une description des possibilités, vastes mais largement inexploitées, qu'offre la coopération pour le développement pour appuyer la réforme des systèmes fiscaux. Diverses stratégies de coopération pour le développement judicieusement conçues et bien coordonnées, allant du soutien budgétaire à l'assistance technique, ont permis d'obtenir des résultats concluants, y compris dans les contextes les plus difficiles, comme en Afghanistan. Des solutions plus novatrices se dessinent dans le domaine de l'assistance technique, comme le montre l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières actuellement pilotée par l'OCDE. La coopération internationale est également primordiale pour faire en sorte que les recettes dont les pays en développement ont tant besoin pour relever de nouveaux défis mondiaux comme l'imposition des entreprises multinationales, ne leur échappent pas.

Ce chapitre présente en outre le « Point de vue » de Mme Ngozi Okonjo-Iweala, ministre coordinatrice de l'Économie et ministre des Finances du Nigéria, sur l'importance que revêt l'exploitation du potentiel offert par la fiscalité.

Le chapitre 7 examine les raisons pour lesquelles le système fiscal national est un facteur déterminant pour le développement durable, dès lors qu'il procure à l'État les ressources nécessaires pour combattre la pauvreté et fournir des services publics tout en renforçant ses capacités, sa responsabilité et sa réactivité. Il y est également question des nombreux obstacles que doivent surmonter les pays en développement pour réussir à relever leur rapport impôt/PIB.

On trouvera dans le présent chapitre une description des modalités selon lesquelles la coopération pour le développement peut concourir à la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement, à travers des exemples extraits du rapport publié récemment par l'OCDE sous le titre *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems* (OCDE, 2013a). Il y est en outre question des nouveaux défis qu'annonce l'évolution rapide de l'environnement extérieur – notamment l'imposition des entreprises multinationales – et de la contribution que la coopération internationale peut apporter à la prise en compte de ces défis.

Le soutien au renforcement des systèmes fiscaux peut prendre diverses formes

Le soutien budgétaire est un moyen de créer des incitations puissantes à s'engager sur la voie de la réforme

Le soutien budgétaire suppose un transfert de ressources effectué par un organisme ou un groupe d'organismes de coopération pour le développement – ressources soit pré-affectées à un secteur déterminé (soutien budgétaire sectoriel), soit libres d'affectation (soutien budgétaire général) – directement au bénéfice du Trésor d'un pays en développement. Cette formule revient à instituer un cadre de financement harmonisé en totale adéquation avec les priorités, les besoins et les systèmes du pays bénéficiaire. Elle peut se révéler utile pour attirer l'attention sur les résultats obtenus en termes de recettes collectées, et inciter à améliorer le système fiscal tout en prenant en considération les interactions entre fiscalité et gouvernance (encadré 14.1).

Le soutien budgétaire peut créer des incitations puissantes à améliorer le système fiscal.

La mise en commun de fonds et le soutien bilatéral présentent l'un et l'autre des avantages

Lorsque les apporteurs de coopération pour le développement mettent des fonds en commun, il en résulte une meilleure coordination. Un financement commun suppose par exemple que les fonds alloués par les bailleurs soient déposés sur un compte séparé affecté à un usage prédéfini, tel que le financement d'un programme dans le domaine de la fiscalité, et non pas transférés pour être intégrés au budget général de l'État bénéficiaire. L'établissement d'un cadre harmonisé pour la planification, la mobilisation et le suivi des fonds mis en commun fait que ce type de financement se prête tout particulièrement à une bonne coordination du soutien des différents apporteurs aux programmes à visées fiscales. C'est une formule qui réduit les risques de duplication des efforts et permet d'aligner le soutien accordé sur la stratégie de réforme fiscale définie par chaque pays. Souvent, les apporteurs de coopération pour le développement déterminent des priorités stratégiques avec les pays bénéficiaires, puis les apporteurs font dépendre la mobilisation des fonds de la mise en œuvre des mesures convenues.

Encadré 14.1. En quoi le soutien budgétaire a aidé l'Afghanistan à élargir sa base de recettes

L'Afghanistan Reconstruction Trust Fund a été créé en 2002 à la demande expresse du gouvernement afghan qui souhaitait pouvoir compter sur une source unique d'aide non liée. Administré par la Banque mondiale, ce fonds est le centre névralgique d'une action internationale coordonnée à laquelle prennent part 16 organismes de coopération pour le développement.

Le programme financé par le fonds comporte deux volets. Le premier volet prévoit une « subvention de contrepartie », correspondant à un soutien budgétaire mobilisable par tranches variables en fonction des résultats du pays en termes de recettes recouvrées ; ces résultats sont mesurés en référence à un objectif fixé par le Fonds monétaire international (FMI). Le second volet est un fonds pour la réforme structurelle s'articulant autour de trois axes thématiques : accroître les recettes intérieures, améliorer la gouvernance dans le secteur public et favoriser le développement du secteur privé. Pour chacun de ces axes thématiques, l'Afghanistan doit remplir certains critères pour que les fonds soient débloqués – autrement dit engager des actions ciblées et vérifiables autour de chacun des axes de réforme. En 2010-11, la volonté de conduire une réforme des douanes au titre de l'axe thématique sur les recettes a amené à établir des rapports trimestriels sur une série d'indicateurs de résultats, et à doter un nouveau poste frontière d'un système informatisé de gestion des données douanières.

Lorsque le fonds a été créé, les systèmes de gestion des finances publiques de l'Afghanistan ne fonctionnaient pas bien et le rapport impôt/PIB était inférieur à 3 %. Depuis que le programme est entré en vigueur, les recettes dépassent constamment les objectifs visés, avec un rapport de 8.9 % en 2009-10. La hausse des recettes est attribuée à la stratégie gagnante des bureaux qui ont concentré leur effort sur les gros contribuables et les contribuables moyens afin de mobiliser des ressources pourtant peu abondantes de façon à obtenir un impact maximum. L'autre facteur d'explication est l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des taxes sur le chiffre d'affaires, de l'impôt sur le revenu et des droits de douane (Banque mondiale et République islamique d'Afghanistan, 2010).

Source : OCDE (2013a), *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264177581-en>.

Une large part des apports d'aide reste dévolue à des projets bilatéraux faisant intervenir un seul apporteur de coopération pour le développement. Dans le domaine de la fiscalité, les programmes bilatéraux peuvent être extrêmement productifs si le pays bénéficiaire se les approprie résolument et en assure la conduite (encadré 14.2). Dans les pays où un programme bilatéral de grande envergure existe dans le domaine fiscal, la coordination n'est pas véritablement un problème. Néanmoins, si un grand nombre d'apporteurs de coopération pour le développement mènent en parallèle, dans le même pays, des projets à visées fiscales, il existe un risque de fragmentation, d'incohérence et de majoration des coûts pour l'administration locale. La coordination qu'exige une répartition cohérente des tâches peut être la clé d'un soutien efficace au renforcement du système fiscal.

Le soutien technique et en nature peut se révéler très productif

Au financement du renforcement des systèmes fiscaux, certains organismes de coopération pour le développement préfèrent la prestation de services techniques et la réalisation d'investissements directement sous la forme d'un soutien en nature – accords de jumelage ou de partenariat prévoyant le détachement d'agents de services fiscaux possédant une certaine expérience. L'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières a été élaborée pour fournir à des pays en développement de toutes les régions du monde une assistance ciblée en matière de vérification fiscale (encadré 14.3). Cette initiative, instaurée sous l'égide du Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, a vocation à i) faire se rencontrer des spécialistes de la vérification fiscale de pays développés et en développement dotés de systèmes fiscaux élaborés et des

Encadré 14.2. Soutien bilatéral à la réforme fiscale au Salvador

Au début des années 2000, le rapport impôt/PIB du Salvador stagnait aux alentours de 11 % et un déclin des recettes tirées des droits sur les importations était inéluctable dans le contexte des accords de libre-échange conclus par le pays. À la recherche de solutions pour accroître ses recettes sans avoir à alourdir les impôts, le gouvernement a engagé une série de réformes pour moderniser l'administration de l'impôt, notamment grâce à l'adoption de systèmes utilisant les technologies de l'information (TI), à l'amélioration des services au contribuable, à l'amélioration de l'information du public sur la fiscalité et à l'enrichissement des compétences professionnelles des agents des services fiscaux.

Ces réformes ont permis d'améliorer la discipline fiscale et de porter le rapport impôt/PIB à 14.1 % en 2007. La crise économique a entraîné un repli de ce chiffre en 2009 – celui-ci n'étant toutefois pas descendu au-dessous de 13 % – suivi d'un redressement en 2010 où il est remonté à 13.8 %. Des améliorations considérables ont aussi été observées au regard de presque tous les indicateurs relatifs à l'efficacité du recouvrement de l'impôt. Les nouveaux systèmes fondés sur les TI ont par exemple permis de ramener le délai moyen de traitement d'une déclaration de revenus de 4 heures à 40 minutes seulement ; et les services d'appels téléphoniques automatisés ont permis de recueillir 10 000 déclarations de revenus supplémentaires au cours des quatre premiers mois (DAI, 2010).

Ces réformes ont été conduites sous l'impulsion du gouvernement salvadorien qui a également défini des priorités en termes de financement. L'assistance bilatérale fournie par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a été la principale source du soutien dont a bénéficié le Salvador : les conseillers et consultants de l'USAID sont intervenus sur tous les aspects du programme de réforme. De fait, pendant toute la période sur laquelle s'est étalée la réforme de la politique et de l'administration fiscales (2005-10), aucun autre apporteur de coopération pour le développement (si l'on excepte quelques missions ponctuelles de représentants du FMI) n'a fourni de soutien direct à l'administration fiscale salvadorienne. Au niveau ministériel cependant, la Banque interaméricaine de développement a contribué au financement d'un système informatisé de gestion intégrée des impôts et taxes et des droits de douane, et la Banque mondiale a pour sa part soutenu la création d'une unité d'analyse de la politique fiscale.

Source : OCDE (2013a), *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264177581-en>.

responsables locaux d'administrations fiscales ayant besoin d'un soutien, et ii) les amener à travailler directement ensemble à la résolution de dossiers de vérification fiscale en se servant de ce processus pour procéder à des transferts de connaissances et de compétences (OCDE, 2014).

Pour chaque dollar consacré, au titre de la coopération pour le développement, à la réforme fiscale, le Kenya a obtenu un surcroît de recettes de 1 650 USD.

Bien que l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières en soit encore au stade expérimental, des programmes similaires d'assistance en matière de vérification ont produit des résultats probants, non seulement en termes d'accroissement des recettes fiscales, mais aussi en termes de renforcement des capacités. Il en résulte une amélioration de la qualité et de l'homogénéité des vérifications fiscales ainsi qu'une consolidation de la confiance des citoyens dans l'administration fiscale. La Colombie est parvenue à relever ses recettes fiscales de 76 % (celles-ci étant passées de 3.3 millions USD en 2011 à 5.83 millions USD en 2012) grâce à un programme de renforcement des capacités s'adressant aux agents de l'administration fiscale dont le coût s'est établi à 15 000 USD. Ce programme a aidé le pays à faire voter une législation révisée sur les prix de transfert conforme aux normes internationales¹. Au Kenya également, un programme de soutien à l'administration fiscale d'un montant de 20 000 USD a été à l'origine d'un gain de recettes fiscales de 33 millions USD entre juin 2012 et juin 2013, ce qui correspond à un retour sur investissement de 1 650 USD de recettes pour 1 dollar dépensé². Ce type de soutien peut, en outre, être très précisément calibré en fonction des besoins du pays qui en bénéficie (voir l'encadré « Point de vue »).

Encadré 14.3. **Inspecteurs des impôts sans frontières : une voie novatrice ouverte par l'OCDE pour améliorer les compétences en matière de vérification et combattre l'évasion fiscale**

Les pays en développement et les partenaires au développement ont depuis longtemps fait de la mobilisation des ressources financières intérieures au service du développement une priorité et, en période de mutation, la fiscalité a pris une importance accrue à l'appui de la réalisation de cet objectif.

Les demandes d'assistance des pays en développement évoluent elles aussi à mesure que la mondialisation annonce de nouveaux défis et de nouvelles perspectives dans le domaine de la fiscalité internationale, en particulier en ce qui concerne les prix de transfert et l'échange de renseignements. Du côté de l'offre, de nombreux pays qui, auparavant, sollicitaient des apports au titre de la coopération pour le développement sont désormais eux-mêmes des apporteurs actifs d'assistance en fiscalité, ce qui inscrit dans une dynamique d'autant plus positive le partage des connaissances au niveau international.

C'est dans ce contexte que l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières a été développée. Elle est entrée dans une phase concrète à titre expérimental fin 2013, et un certain nombre de projets pilotes sont prévus en 2014. Elle vise à faciliter la conduite de programmes d'assistance ciblés en matière de vérification fiscale dans des pays en développement de toutes les régions du globe. Des spécialistes du contrôle fiscal travailleront directement avec des agents des administrations fiscales de pays en développement sur des dossiers de vérification réels en cours, ainsi que sur des questions en lien avec la vérification concernant des problèmes de fiscalité internationale, permettant de transmettre des pratiques générales en matière de vérification en les appliquant à des cas particuliers.

L'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières constitue une nouvelle forme d'assistance directe qui repose sur une démarche d'apprentissage par la pratique mise au service de la résolution de problèmes de fiscalité et du transfert de connaissances et de compétences. Les missions qu'elle recouvre peuvent compléter des formations existantes en leur donnant une dimension concrète, ancrée dans la réalité. En s'aidant des outils propres à l'Initiative pour mettre en place un dispositif simple, mais efficace, de résolution des problèmes susceptibles de se poser, comme la confidentialité et les conflits d'intérêts, les experts peuvent désormais travailler sur des dossiers de vérification aux côtés des agents des services fiscaux locaux.

Source : OCDE (2014), « Inspecteurs des impôts sans frontières. Une approche de l'assistance en matière de vérification fiscale fondée sur l'apprentissage par la pratique », note d'information, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/note-inspecteurs-des-impots-sans-frontieres.pdf.

La mondialisation est synonyme de nouveaux défis et de nouvelles perspectives dans le domaine de la fiscalité internationale et les pays en développement sont de plus en plus demandeurs d'assistance en la matière. Un nombre croissant de pays en développement ont ainsi signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale qui prévoit toutes les formes possibles de coopération administrative entre États pour l'établissement et le recouvrement de l'impôt, en particulier dans le but de faciliter l'échange de renseignements à des fins fiscales pour combattre la fraude et l'évasion fiscales.

Le G20 a montré que l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices constitue, à l'échelle mondiale, un risque sérieux pour les recettes des pays, leur souveraineté et l'équité de leurs systèmes fiscaux. Ce phénomène, résultant de lacunes dans les règles et normes en vigueur au niveau international dans le domaine fiscal, est préjudiciable aux pays développés comme aux pays en développement. Il permet en effet aux entreprises multinationales de transférer artificiellement des bénéfices dans un pays autre que celui où elles exercent des activités et créent de la valeur afin de bénéficier de taux d'imposition plus bas. Pour certains pays parmi les plus pauvres, qui sont très dépendants des recettes fiscales perçues auprès d'entreprises multinationales, l'érosion de la base d'imposition a des effets particulièrement sensibles sur des apports de revenus d'une importance vitale. S'il apparaît que les plus gros contribuables et les plus en vue se soustraient à leurs obligations fiscales, c'est toute la confiance dans le système fiscal et l'efficacité de ce système qui se trouvent amoindries.

Les économies de l'OCDE et du G20 œuvrent de concert à la résolution du problème de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices en s'employant à uniformiser les règles, aussi bien pour les entreprises que pour les États souverains. En 2013, l'OCDE a lancé un Plan d'action en 15 points visant à donner aux pouvoirs publics les outils nécessaires aux niveaux national et international pour combattre le transfert de bénéfices (OCDE, 2013c). Il est précisé dans ce Plan d'action qu'une plus grande transparence et des données de meilleure qualité sont indispensables pour évaluer et combler le décalage grandissant entre le lieu où les bénéfices sont réalisés et celui où ils sont déclarés à des fins fiscales. En septembre 2014, le Projet BEPS OCDE/G20 a abouti à un premier ensemble de résultats, les phases 2 et 3 du projet devant prendre fin respectivement en septembre et en décembre 2015.

Sachant que les pouvoirs publics des pays en développement doivent faire face à des enjeux spécifiques et des difficultés de mise en œuvre que ne connaissent pas toujours les pays développés, le G20 a demandé à l'OCDE d'établir un rapport sur les principales causes d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices repérables dans les pays en développement et de définir un nouvel agenda pour y porter remède. Fruit de vastes consultations avec des pays en développement, le rapport met en lumière les mesures qu'ils ont prises, souvent grâce au soutien de la communauté internationale, qui montrent qu'il est possible de dégager un surcroît de recettes en s'attaquant au problème de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices, et d'offrir aux entreprises qui investissent des conditions plus stables et plus prévisibles. Le rapport indique des pistes quant à la manière dont le G20 peut aider les pays en développement à relever les défis que représentent l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et rappelle qu'il est nécessaire que ces pays puissent faire entendre leur voix tout au long du processus.

Des progrès sont accomplis au niveau international également dans le domaine de la lutte contre la fraude fiscale. En juillet 2014, l'OCDE a élaboré et adopté, en réponse à une demande des dirigeants des pays du G20 formulée lors d'un sommet tenu en septembre 2013, une proposition de nouvelle norme commune mondiale d'échange automatique de renseignements. En vertu de cette norme, les pays et territoires sont invités à obtenir des renseignements des établissements financiers et à échanger automatiquement chaque année ces renseignements avec d'autres pays et territoires. Cela suppose que le pays d'origine du revenu communique systématiquement, à intervalles réguliers, des « blocs » d'informations relatives à diverses catégories de revenus (dividendes, intérêts, redevances, salaires, pensions, etc.) au pays de résidence du contribuable.

Les pays en développement peuvent tirer profit de la mise en application de cette nouvelle norme mondiale dans le cadre de la lutte qu'ils mènent contre les flux financiers illicites, et y voir un moyen d'accroître les recettes collectées et de prévenir la fraude fiscale. Les gouvernements des pays du G20 ont demandé au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales hébergé par l'OCDE de collaborer avec le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement³, en vue d'aider les pays en développement à recenser les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités qu'ils devront satisfaire pour pouvoir prendre part à l'échange automatique de renseignements et en bénéficier. En septembre 2014, le Forum mondial a présenté au G20 une feuille de route indiquant comment les pays en développement peuvent surmonter les obstacles qui s'opposent à leur participation à l'échange automatique de renseignements et les empêchent de satisfaire aux exigences requises en la matière. Cette feuille de route décrit également une approche par étapes de la voie que peuvent emprunter les pays en développement pour adhérer à la nouvelle norme, et présente des projets-pilotes qui seront menés avec des partenaires de pays en développement et de pays développés, et en collaboration avec le Secrétariat du Forum mondial, dans une optique de sensibilisation et de résolution des contraintes de capacités. Des projets-pilotes devraient ainsi être lancés début 2015 avec un certain nombre de pays en développement.

Point de vue : L'exploitation du potentiel offert par la fiscalité, clé du développement

Ngozi Okonjo-Iweala,

ministre coordinatrice de l'Économie et ministre des Finances, Nigéria

Les pays en développement auraient tout à gagner à renforcer leurs systèmes fiscaux pour pouvoir mobiliser les ressources intérieures nécessaires au financement de leur propre développement. Cette remarque vaut particulièrement pour les pays d'Afrique, où la tendance au recul de l'aide publique au développement (APD) qui se dessine depuis quelque temps ne semble pas près de s'inverser.

Dans les pays en développement en général, l'administration fiscale est souvent entravée dans l'exercice de sa mission par la piètre qualité des structures organisationnelles, le nombre très faible de fonctionnaires des impôts, et l'absence de recours à des techniques de gestion du risque modernes et informatisées. À lui seul, le « manque à gagner » sur les recettes de TVA représenterait, selon les estimations, de 50 % à 60 % des recettes potentielles dans les pays en développement, contre 13 % seulement dans les pays développés. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que dans un grand nombre de pays à faible revenu, un accroissement des recettes fiscales de l'équivalent de 4 % du PIB environ est possible. Depuis les années 90, de nombreux pays d'Afrique ont amélioré les capacités de leur administration fiscale et accru leurs recettes fiscales. Malgré ces progrès, il subsiste un grand nombre de brèches à combler, sources de déperdition de recettes publiques.

Au Nigéria, nous avons engagé un effort concerté en ce sens. Le récent changement des modalités de calcula permis à notre PIB d'atteindre 510 milliards USD, et de ramener le rapport impôt/PIB de 20 % à environ 12 %, soit plusieurs points en-dessous du seuil de 15 % considéré par le FMI comme un taux satisfaisant. Pourtant, la diversification croissante de notre économie nous donne les moyens d'accroître considérablement tant notre capacité d'administrer l'impôt que nos recettes fiscales.

Une analyse des blocages entravant les procédures de recouvrement de l'impôt, qui a été conduite récemment, a permis d'établir un diagnostic intéressant. Il apparaît par exemple qu'environ 75 % des entreprises « enregistrées » ne sont pas imposées. Il apparaît en outre que 65 % environ des contribuables nigériens dûment enregistrés n'ont pas rempli de déclaration d'impôt depuis deux ans. Grâce au concours de consultants extérieurs, nous mettons en place des mesures pour améliorer nos capacités de recouvrement et nous pensons percevoir 500 millions USD de recettes fiscales non pétrolières supplémentaires en 2014.

La communauté internationale peut apporter une contribution décisive à l'appui des efforts des pays en développement, et l'on dispose d'éléments attestant que cette démarche peut produire des résultats extrêmement probants. L'OCDE a montré que chaque dollar d'APD investi dans le renforcement des capacités de l'administration fiscale peut générer jusqu'à 1 650 USD de recettes fiscales supplémentaires. Jusqu'à présent, les montants consacrés à l'amélioration de l'administration et de la politique fiscales sont pourtant restés modestes.

Dans la perspective de réalisation de l'objectif plus vaste de mobilisation des financements nécessaires à l'exécution du programme de développement pour l'après-2015, l'APD peut aussi être utilisée de bien d'autres manières, tout aussi productives, notamment pour mobiliser des ressources financières privées (chapitre 11).

De mon point de vue, la concrétisation de l'ensemble du potentiel offert par la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement – d'Afrique en particulier – est un aspect essentiel du débat sur le financement du programme de développement pour l'après-2015. Dans les pays à faible revenu, il importera tout particulièrement d'orienter une plus large part de l'APD vers le soutien aux efforts engagés dans le domaine de l'administration de l'impôt. La concrétisation de ce potentiel exigera une détermination et un engagement sans faille de la part des dirigeants des pays en développement ainsi que le soutien de la communauté internationale.

La forme que prend le soutien au renforcement du système fiscal compte également

Chacun des instruments cités précédemment peut apporter une contribution précieuse et singulière au soutien au renforcement des systèmes fiscaux et à la consolidation des liens entre fiscalité et gouvernance, mais les résultats obtenus dépendent également du contexte dans lequel ils sont utilisés. La présente section a pour objet de décrire quelques principes destinés à orienter le soutien au renforcement du cadre fiscal.

Adapter le soutien aux besoins et aux priorités de chaque pays

L'expérience acquise dans le domaine du soutien à la réforme fiscale confirme les enseignements tirés dans d'autres sphères de l'action publique : il est primordial de privilégier les solutions et les stratégies conçues et pilotées localement, modulables en fonction des conditions socio-économiques propres à chaque pays. Pour appuyer une réforme fiscale, il importe d'adapter le soutien octroyé aux préférences de l'administration locale et aux conditions qui prévalent au niveau local.

Il est également important d'appréhender le système fiscal d'un pays comme une composante du cadre plus vaste régissant la gouvernance économique. Il en découle que la mise en place d'un système fiscal performant doit aller de pair avec un renforcement des liens entre les deux termes de l'équation des finances publiques que sont les recettes et les dépenses. Il faut pour cela combattre les pratiques de corruption, subordonner le soutien consenti dans le domaine de la collecte des recettes à la mise en œuvre d'autres réformes de la gestion des finances publiques, renforcer le rôle des institutions de contrôle des comptes, promouvoir l'exercice de la surveillance parlementaire sur les recettes et les dépenses, et encourager des acteurs n'appartenant pas à la sphère publique à veiller à une meilleure utilisation des recettes publiques.

Il est important de considérer le système fiscal d'un pays comme une composante du cadre plus vaste régissant la gouvernance économique.

Quelques principes essentiels pour un soutien efficace à la réforme fiscale peuvent être énoncés

Les bilans dressés récemment par les pays de l'OCDE, les pays en développement, les entreprises et la société civile ont été utiles pour formuler un « projet de Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes » (OCDE, 2013b). Ces principes contiennent des orientations à l'intention des organismes de coopération pour le développement, des administrations fiscales et des ministères des Finances pour unir leurs efforts à l'appui d'une mobilisation des ressources intérieures dirigée par les pays bénéficiaires. Ils peuvent en outre encourager les pays en développement à se rapprocher réellement des partenaires internationaux sur des questions relatives à la mobilisation des recettes (encadré 14.4).

Les organismes d'aide au développement doivent donner l'exemple en termes de bonne gouvernance

Les organismes d'aide au développement obtiennent fréquemment des pays en développement des exonérations d'impôt au titre des intrants financés par l'APD. Il s'agit généralement d'exonérations de l'impôt sur le revenu visant les salaires des personnels en poste sur place, d'exonérations de taxes pour les biens et services fournis, d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les achats effectués localement et d'exonérations des droits de douane et d'accise pour les importations. Ces exonérations peuvent être préjudiciables à la légitimité des institutions locales et à la volonté des contribuables locaux de se conformer à leurs obligations. Elles peuvent en outre

Encadré 14.4. **Soutien international aux pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes : principaux axes du projet de Principes**

1. Agir sous la conduite de l'administration et coordonner au niveau des pays.
2. Ne pas nuire.
3. Opter pour une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration afin d'optimiser la cohérence des politiques et l'efficacité de l'aide.
4. Prendre en compte les aspects internationaux de la fiscalité.
5. Trouver un équilibre entre les impératifs gouvernant la collecte des recettes et les considérations de loyauté, d'équité et de gouvernance.
6. Encourager la transparence des recettes.
7. Consolider l'articulation entre recettes et dépenses.
8. Promouvoir la viabilité des systèmes de collecte des recettes.
9. Encourager un dialogue de vaste portée sur la mobilisation des recettes associant des représentants de la société civile et des milieux d'affaires ainsi que d'autres parties prenantes.
10. Mesurer les progrès accomplis et enrichir la masse de connaissances acquises dans le domaine de la mobilisation des recettes.

Source : OCDE (2013b), « Projet de Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/Principles_pour_l'engagement_international_June2013.pdf.

induire des distorsions sur les marchés locaux lorsque les biens et services importés de pays fournisseurs bénéficient d'un régime fiscal préférentiel non applicable aux biens et services produits localement.

Les exonérations de droits de douane accordées aux apporteurs de coopération pour le développement représentaient environ 17 % de la valeur brute des importations de la Tanzanie en 2005.

Les données disponibles indiquent que les exonérations d'impôt posent également un problème budgétaire non négligeable à la plupart des pays bénéficiaires. En Tanzanie par exemple, les exonérations de droits de douane accordées aux apporteurs de coopération pour le développement représentaient environ 17 % de la valeur brute des importations en 2005 (OCDE/BAfD/CEA, 2010). Les pays en développement affirment que la suppression des exonérations permettrait d'élargir la base d'imposition, de renforcer la crédibilité tant des administrations fiscales que des organismes d'aide au développement, de simplifier les systèmes fiscaux et d'encourager la discipline volontaire des contribuables locaux et des multinationales (OCDE/BAfD/CEA, 2010). On touche là à une dimension stratégique délicate pour les organismes d'aide au développement, mais à tout le moins, la transparence totale demandée sur les exonérations devrait être envisageable dans un premier temps.

Il est particulièrement urgent d'appuyer le renforcement des systèmes fiscaux des États fragiles

Les États fragiles – pays et économies en proie à un conflit, en situation d'instabilité ou pâtissant d'une mauvaise gouvernance – sont ceux qui sont le moins avancés sur la voie de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, mais aussi ceux qui éprouvent nettement plus de difficultés que d'autres à se procurer les ressources nécessaires pour financer leur développement. Ces États doivent trouver des moyens de produire davantage de recettes intérieures parce qu'elles

constituent certes la source de financement des dépenses sociales, mais aussi la pierre angulaire du renforcement de l'État (voir chapitre 20 consacré aux États fragiles). L'expérience prouve que même au lendemain d'un conflit, le soutien à la collecte de recettes peut rapporter beaucoup ; au Burundi et au Rwanda par exemple, le soutien octroyé par les donateurs à l'administration fiscale a permis d'accroître sensiblement les recettes perçues. Un grand nombre d'apporteurs de coopération pour le développement hésitent pourtant à accorder un soutien et des financements dans des contextes aussi risqués. Le « New Deal » pour l'engagement dans les États fragiles – document approuvé par 41 pays et organisations en 2011 – ne passe pas sous silence ces craintes, mais plaide pour que les risques encourus en cas de non-engagement l'emportent sur les risques associés à l'engagement dans des États fragiles (Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, 2011).

Principales recommandations

- Intensifier l'effort engagé pour accroître et améliorer le soutien octroyé au titre de la coopération pour le développement dans le domaine de la fiscalité, conformément aux pratiques exemplaires définies dans le « projet de Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes ».
- Moduler le soutien accordé en fonction des conditions spécifiques à chaque pays ; il n'existe pas de « démarche universellement applicable » en matière de soutien à la réforme fiscale.
- Veiller à l'appropriation et à la prise en main par le pays bénéficiaire ; l'octroi de financements concessionnels ne suffit pas en soi pour « garantir » que des réformes efficaces et s'inscrivant dans la durée seront mises en œuvre.
- Aider les pays en développement à adhérer à la « Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale » pour combattre la fraude et l'évasion fiscales.
- Ne pas oublier que la manière dont les recettes sont perçues importe autant que leur montant.
- Procurer une assistance aux pays en développement pour faire en sorte qu'ils puissent participer au Projet BEPS OCDE/G20.
- Procurer une assistance aux pays en développement pour qu'ils définissent leurs besoins en matière de renforcement des capacités afin de participer à et bénéficier de la nouvelle norme d'échange automatique de renseignements à des fins fiscales.
- Renforcer les liens entre fiscalité et gouvernance en apportant un soutien aux institutions et aux organisations intervenant en marge du système de collecte des recettes, notamment le système judiciaire, le Parlement et la société civile.
- Veiller à ce que les apporteurs de coopération pour le développement montrent l'exemple en faisant preuve de transparence sur les exonérations d'impôt accordées au titre des salaires des personnels et des biens et services financés par l'APD.
- Donner la priorité aux États fragiles ayant besoin d'urgence d'un soutien à la réforme fiscale.

Notes

1. Rapport présenté par la Colombie au Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement à sa réunion plénière, qui s'est tenue en Corée en octobre 2013.
2. Rapport présenté par le Kenya au Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement à sa réunion plénière, qui s'est tenue en Corée en octobre 2013.
3. Le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement a été créé en 2010 à la suite d'une réunion conjointe entre le Comité des affaires fiscales (CFA) et le Comité d'aide au développement (CAD). Ses membres – représentants de pays de l'OCDE et de pays en développement, d'organisations régionales et internationales, de la société civile et du monde des affaires – se sont, depuis, réunis chaque année, leur dernière réunion ayant eu lieu à Séoul (Corée) en octobre 2013. Co-présidé par l'Afrique du Sud et les Pays-Bas, le Groupe de travail a vocation à dispenser des conseils aux comités de l'OCDE pour l'exécution du Programme sur la fiscalité et le développement, lequel a pour objet d'instaurer des conditions plus favorables à une collecte efficace et équitable de l'impôt dans les pays en développement.

Références

- Banque mondiale et République islamique d'Afghanistan (2010), « Afghanistan Economic Update », Présentation PowerPoint projetée à la réunion trimestrielle de l'Afghanistan Reconstruction Trust Fund, Banque mondiale, Kaboul, 8 décembre.
- DAI (2010), *Final Report: TAPR Project*, rapport de l'USAID, DAI, Bethesda.
- Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (2011), *Nouvelle donne pour l'engagement dans les États fragiles*, Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, www.pbsdialogue.org/documentupload/49151953.pdf.
- Love, P. (2013), « What is BEPS and how can you stop it? », *Les essentiels de l'OCDE*, 19 juillet, <http://oecdinsights.org/2013/07/19/what-is-beps-how-can-you-stop-it>.
- OCDE (2014), « Inspecteurs des impôts sans frontières. Une approche de l'assistance en matière de vérification fiscale fondée sur l'apprentissage par la pratique », note d'information, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/note-inspecteurs-des-impots-sans-frontieres.pdf.
- OCDE (2013a), *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264177581-en>.
- OCDE (2013b), « Projet de Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/Principes_pour_l_engagement_international_June2013.pdf.
- OCDE (2013c), *Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203242-fr>.
- OCDE (2010), *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/tpg-2010-fr>.
- OCDE/BAfD/CEA (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2010-fr>.

PARTIE II
Chapitre 15

Innovier pour financer le développement

par

Julia Benn et Mariana Mirabile, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Les initiatives de financement innovant du développement visent à réduire l'écart entre les ressources nécessaires pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement et les ressources effectivement disponibles. Faute de définition convenue du financement innovant du développement, les initiatives existantes peuvent être réparties entre celles qui visent à mobiliser de nouvelles ressources pour le développement (« sources de financement innovantes ») et celles qui optimisent l'utilisation des sources de financement classiques (« mécanismes de financement innovants »). Les initiatives de financement innovant du développement ont jusqu'ici permis de combler seulement une partie du déficit de ressources à résorber. Toutefois, c'est un potentiel qui reste encore à exploiter. Toute une série de mécanismes susceptibles de permettre la mobilisation d'importantes ressources ont été proposés au cours de la décennie écoulée, parmi lesquels une taxe sur les transactions financières, qui suscite un regain d'adhésion au niveau politique et que certains pays ont déjà mise en place. On estime que ce mécanisme, s'il est adopté dans les pays du G20, pourrait permettre de mobiliser chaque année plus de 50 milliards USD au service du développement.

Ce chapitre présente en outre le « Point de vue » de M. Philippe Douste-Blazy, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Conseiller spécial chargé des financements innovants, sur la façon dont le financement innovant peut faire de la richesse un outil au service de tous.

La poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a mis en évidence l'inadéquation entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles pour le financement du développement. Les initiatives de financement innovant du développement ont été conçues pour résorber cet écart, en utilisant l'innovation pour garantir qu'une part de la richesse générée par la mondialisation sera mise au service du plus grand nombre au lieu de ne profiter qu'à quelques-uns.

Le financement innovant du développement est un concept en évolution

Il n'existe pas de définition communément admise du financement innovant du développement. Les initiatives qualifiées d'« innovantes » par certains acteurs ne sont pas considérées comme telles par d'autres. Aujourd'hui, le financement innovant du développement englobe une multitude d'initiatives fort diverses. Ainsi, dans certains cas, les ressources sont pré-affectées ou sont mobilisables rapidement ; dans d'autres les défaillances du marché sont corrigées ou le profil de risque d'un secteur donné est modifié, et dans d'autres cas encore, l'effort porte sur la mobilisation de ressources intérieures. Les mécanismes d'ingénierie financière – financement mixte, prêts consortiaux, garanties, financement mezzanine (chapitre 11) – sont aussi souvent perçus comme innovants du fait de leur utilisation accrue pour mobiliser des ressources dans le contexte du développement.

La poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a mis en évidence l'inadéquation entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles.

Le graphique 15.1 présente une synthèse des définitions du financement innovant pour le développement que propose respectivement le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement¹, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale.

Le terme « additionnel » en particulier – qui se retrouve dans les définitions de l'OCDE et de la Banque mondiale – peut être ambigu et renvoyer à des ressources difficilement quantifiables (encadré 15.1).

Il convient d'élaborer une définition commune du financement innovant.

Lors de la dernière session plénière annuelle du Groupe pilote qui s'est tenue au Nigéria en janvier 2014, la communauté internationale est convenue de la nécessité d'élaborer une définition commune du financement innovant du développement pour assurer un suivi des montants mobilisés par le biais de ces initiatives dans le monde de l'après-2015. Cette position commune a été confirmée lors de l'atelier d'experts du Groupe pilote (« Préparation pour 2015 : le rôle des financements innovants dans le nouvel agenda du développement durable et du climat ») qui s'est tenu à Paris en juin 2014.

Graphique 15.1. **Les différentes définitions du financement innovant du développement**

Le financement innovant du développement renvoie aux définitions suivantes :

Groupe pilote	Solutions financières aux défis du développement auxquels les apports d'aide classique n'apportent pas une réponse suffisante. Les financements innovants se subdivisent en deux sous-catégories : 1) les sources innovantes , qui contribuent à générer de nouveaux flux financiers à l'appui du développement durable pouvant provenir de divers secteurs économiques ; 2) les mécanismes innovants , qui aident à renforcer l'efficacité, l'impact et l'effet de levier des ressources existantes.
OCDE	Mécanismes permettant de mobiliser des fonds ou de stimuler des actions à l'appui du développement international et allant au-delà des schémas traditionnels de dépenses qui partagent les caractéristiques suivantes : 1) engagement du secteur public ; 2) transfert de ressources à destination des pays en développement ; 3) mobilisation de financement additionnel ; et 4) caractère opérationnel.
Nations Unies	Initiatives partageant les caractéristiques suivantes : 1) engagement du secteur public ; 2) transfert de ressources à destination des pays en développement ; et 3) innovation, au sens où ces mécanismes sont utilisés dans un contexte nouveau ou intègrent des caractéristiques inédites par rapport aux financements classiques.
Banque mondiale	Toute stratégie de financement : 1) qui contribue à générer des fonds additionnels par l'exploitation de nouvelles sources de financement (au-delà des dépenses budgétaires) ou avec le concours de nouveaux partenaires (donneurs émergents, secteur privé) ; 2) qui améliore l'efficacité des flux financiers en réduisant les délais et/ou les coûts ; et 3) qui permet aux flux financiers d'être davantage « axés sur les résultats », en reliant explicitement les flux de financement à une performance quantifiable sur le terrain.

Sources : Banque mondiale (2010), *Innovative Finance for Development Solutions: Initiatives of the World Bank Group*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/CFPEXT/Resources/IF-for-Development-Solutions.pdf> ; Nations Unies (2012), *Étude sur la situation économique et sociale : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*, Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2012wess_overview_fr.pdf ; Sandor, Elisabeth (2011), « Mapping innovative finance for development mechanisms », *OECD Journal: General Papers*, vol. 2010, n° 1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/gen_papers-2010-5kgc6cl2x95d ; Site du Groupe pilote, <http://leadinggroup.org/rubrique172.html>.

Encadré 15.1. La question épineuse de la mesure du financement additionnel

Le terme « additionnel » a différentes acceptions. Il peut renvoyer indifféremment à :

1. Des ressources supplémentaires à l'appui du développement, qu'il s'agisse d'aide publique au développement (APD) ou d'autres types de financement émanant de sources non traditionnelles.
2. Des apports en sus de l'APD, qui n'entrent pas dans le calcul des ressources allouées pour atteindre l'objectif d'un ratio APD/RNB de 0.7 % (voir chapitre 2).
3. Des apports (APD ou autres) qui n'auraient pas été disponibles sinon, ou qui n'auraient été disponibles qu'à un stade ultérieur.

Mesurer le caractère « additionnel » à des fins statistiques est encore plus compliqué. Assurer le suivi des « apports autres que l'APD » serait problématique dans la mesure où une partie des apports mobilisés par le biais de mécanismes innovants remplissent les critères requis pour être comptabilisables dans l'APD et sont effectivement comptabilisés comme tels. Assurer le suivi des apports « qui n'auraient pas été disponibles sinon » ou « qui n'auraient été disponibles qu'à un stade ultérieur » est plus ardu encore car, pour ce faire, il faut savoir ce qui se serait produit en l'absence de l'initiative innovante. La seule forme « d'additionnalité » qui semble quantifiable est celle que l'on observe lorsque les « apports additionnels » sont entendus comme les apports issus de sources de financement non traditionnelles (c'est-à-dire hors budgets de coopération pour le développement), indépendamment de leur éligibilité aux critères de l'APD *ex post*. La taxe de solidarité internationale sur les billets d'avion (encadré 15.2) donne un exemple de mécanisme générateur de flux additionnels, mais comptabilisables en tant qu'APD.

Le financement innovant du développement est déjà une réalité

Des initiatives innovantes au niveau de l'affectation des dépenses permettent déjà d'optimiser de multiples façons l'utilisation qui est faite des sources traditionnelles de financement dans le secteur de la santé. À titre d'exemple :

- **Lutter contre les épidémies en concentrant la mise à disposition de fonds en début de période.** Il s'agit de donner accès aux fonds plus tôt que d'habitude. Grâce à la conversion en obligations des annonces de contributions au titre de l'APD des apporteurs de coopération pour le développement, le financement correspondant qui serait à disposition au bout de 20 ans est disponible immédiatement, dans la mesure où ces engagements sont vendus sur le marché et convertis en liquidités au moment de la cession. À titre d'exemple, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm)² a permis d'accélérer la disponibilité d'importantes quantités de fonds pour des programmes de vaccination grâce à l'émission d'obligations pour les vaccins sur les marchés de capitaux, en s'appuyant sur les engagements à long terme des apporteurs de coopération pour le développement à titre de garantie. Avec le concours administratif de la Banque mondiale, l'IFFIm émet des obligations sur les marchés internationaux de capitaux dont les intérêts et le remboursement sont financés sur les dotations d'APD préaffectées à cet effet. L'IFFIm emprunte ainsi de l'APD future, qu'elle dépense aujourd'hui. Cette concentration des fonds en début de cycle permet de mobiliser davantage de ressources pour lutter contre les épidémies, une forte impulsion initiale étant généralement plus utile que des années d'effort marginal³. En outre, de tels investissements massifs ouvrent des possibilités de négociation avec les laboratoires pharmaceutiques afin qu'ils réduisent le prix des vaccins du fait de l'ampleur des volumes achetés, ce qui accroît encore l'efficacité des ressources dépensées. Les ressources générées par la vente des obligations sont utilisées pour financer des programmes de vaccination par l'intermédiaire de l'Alliance GAVI.

Les garanties d'achat futur ont encouragé la mise au point et la production de vaccins adaptés aux besoins, et aux moyens financiers, des pays en développement.

- **Encourager la mise au point de vaccins par les garanties d'achat futur.** Les garanties d'achat futur encouragent les sociétés privées à investir dans la mise au point de vaccins adaptés aux besoins des pays en développement au moyen d'accords juridiquement contraignants qui garantissent que de grandes quantités de vaccins seront achetées par des institutions telles que UNITAID (encadré 15.2). Quel en est le principe ? En subventionnant l'achat de vaccins par les pays en développement (à concurrence d'une quantité donnée ou d'un montant total prédéterminé), les apporteurs de coopération pour le développement garantissent un marché aux fabricants de vaccins du secteur privé qui n'aurait pas existé sinon. Une fois atteints le nombre de doses vendues ou le montant total prévu, les fabricants qui ont bénéficié de la subvention sont tenus, contractuellement, soit de vendre les vaccins aux pays en développement à un prix abordable, soit de céder leur technologie à d'autres fabricants. À titre d'illustration, les vaccins anti-pneumococciques sont des vaccins nouveaux, complexes, qui ne parviendraient normalement aux pays à faible revenu que 10 ou 15 ans après leur introduction dans les pays développés. Grâce à la garantie d'achat futur de ces vaccins anti-pneumococciques, les enfants de plus de 25 pays sont actuellement vaccinés contre ce qui est aujourd'hui la principale cause de pneumonie⁴.
- **Convertir les dettes en faveur de la santé.** Debt2Health est une initiative de financement innovant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les apporteurs publics de coopération pour le développement acceptent d'accorder un allègement de dette en échange duquel le pays en développement s'engage à investir un montant équivalent dans ses programmes

Encadré 15.2. UNITAID et la taxe de solidarité sur les billets d'avion de la France

UNITAID est une initiative mondiale pour la santé lancée en 2006 par le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni. Elle apporte un financement durable pour l'achat de médicaments, de produits de diagnostic et pour la prévention contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Les principales sources de revenu d'UNITAID proviennent du produit de la taxe internationale de solidarité sur les billets d'avion. Aujourd'hui collectée dans 9 des 29 pays membres d'UNITAID – Cameroun, Chili, République du Congo, France, Madagascar, Mali, Maurice, Niger et République de Corée – cette taxe prélevée sur une base nationale mais dans le cadre d'une coordination internationale permet de collecter 224 millions USD chaque année, ce qui génère des fonds pour UNITAID et l'IFFIm (UNITAID, non daté ; voir graphique ci-après)*.

Le fonctionnement de la taxe sur les billets d'avion



En France, cette « taxe de solidarité sur les billets d'avion » est prélevée sur chaque passager embarquant sur le sol français. Elle est de 1 EUR pour les passagers en classe économique voyageant sur les vols intérieurs ou intra-Union européenne et de 4 EUR sur les vols internationaux. Pour les passagers en classe affaires ou en première classe, elle est respectivement de 10 EUR sur les vols intérieurs/intra-Union européenne et de 40 EUR sur les vols internationaux. En janvier 2013, la Direction générale de l'aviation civile a annoncé qu'un milliard EUR avait été collecté depuis l'introduction de cette taxe en 2006. Dans son allocution devant la 67^e Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2012, le Président François Hollande avait déclaré que la réussite d'UNITAID avait incité la France à défendre une taxe sur les transactions financières.

* Le montant des fonds mobilisés est une estimation tirée de UNITAID 2012 Financial Statement, www.unitaid.eu/images/budget/Dec-31-2012_Financial_Statements.pdf.

de santé, grâce à un don du Fonds mondial approuvé. De la sorte, Debt2Health réaffecte des ressources issues du remboursement de la dette à des investissements dans le domaine de la santé qui sauvent des vies.

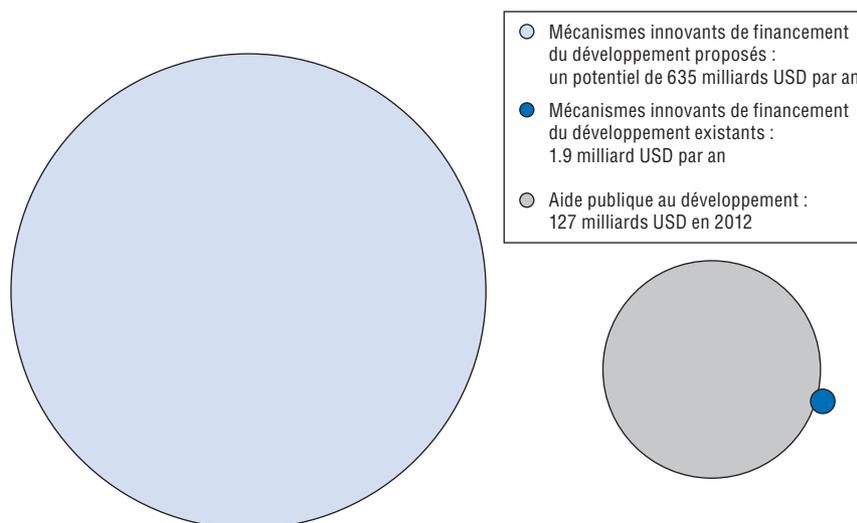
Le potentiel du financement innovant est encore largement inexploité

Jusqu'ici, les ressources mobilisées grâce à des initiatives de financement innovant du développement représentent en moyenne 2 milliards USD par an, soit l'équivalent d'une faible proportion (environ un soixante-dixième) du montant alloué au titre de l'APD en 2012 (graphique 15.2)⁵.

Les ressources mobilisées grâce à des initiatives de financement innovant du développement représentent en moyenne 2 milliards USD par an, soit l'équivalent d'une faible proportion du montant alloué au titre de l'APD en 2012.

Graphique 15.2. **Potentiel des « sources et mécanismes de financement innovants »**

Milliards USD



Sources : Statistiques du CAD ; Nations Unies (2012), *Étude sur la situation économique et sociale : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*, Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2012wess_overview_fr.pdf.

Quel volume de ressources additionnelles de tels mécanismes pourraient-ils permettre de mobiliser ? Les estimations établies par les Nations Unies indiquent que plus de 600 milliards USD pourraient être mobilisés chaque année, soit à peu près cinq fois le montant de l'APD en 2012 (graphique 15.2). Ces ressources potentiellement mobilisables pourraient venir de l'ensemble des options proposées au cours de la dernière décennie, qui s'appuient sur des « sources innovantes ». Ces dernières pourraient tirer parti des sources de recettes inexploitées, dont l'ampleur pourrait être substantielle (tableau 15.1). Dans le contexte actuel de contraction des dépenses, les taxes sur les transactions financières ou les opérations de change et sur les émissions de gaz à effet de serre (voir chapitre 18), ainsi que la création de nouvelles liquidités internationales grâce à l'émission de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international (FMI), pourraient présenter un intérêt tout particulier⁶.

Tableau 15.1. **Mécanismes de financement innovants du développement proposés**

Initiatives	Montant potentiellement mobilisable par an (milliards USD)
Nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (à titre de réserve permettant de dégager des ressources intérieures)	160
Droits de tirage spéciaux (utilisés à titre de financement du développement)	100
Taxe carbone – 25 USD par tonne de CO ₂ émis	250
Taxe sur les milliardaires	40
Taxe sur les opérations de change	40
Taxe sur les transactions financières	15
REDD+ ¹	30
Total	635

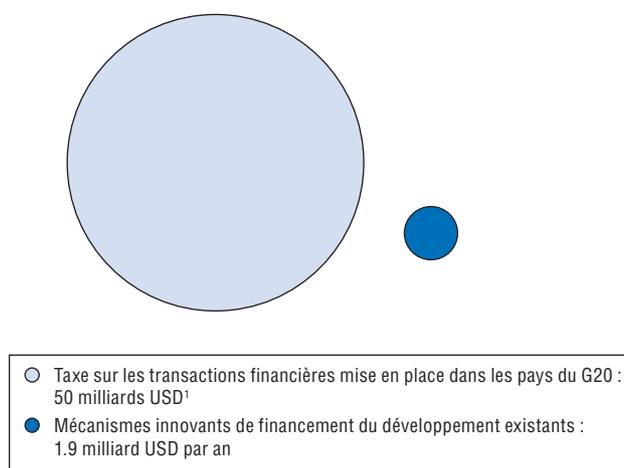
1. REDD+ est le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Source : Nations Unies (2012), *Étude sur la situation économique et sociale : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*, Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2012wess_overview_fr.pdf.

La taxe sur les transactions opérées sur les marchés financiers – taxe sur les transactions financières – est déjà en vigueur dans certains pays et fait l’objet de discussions au niveau européen⁷. La taxe sur les transactions financières est un prélèvement applicable à différents types de transactions monétaires, telles que l’achat d’actions, d’obligations, de parts de fonds cotés et de produits dérivés. Cette taxe génère des montants substantiels de recettes publiques additionnelles, dont une partie pourrait être utilisée pour financer le développement. À la session plénière annuelle de 2014 du Groupe pilote, la taxe de solidarité internationale sur les billets d’avion a été qualifiée de « test pilote pour la taxe sur les transactions financières ». Compte tenu du succès de l’expérience pilote, le temps est peut-être venu de lui donner une nouvelle dimension (voir encadré 15.2 et l’encadré « Point de vue »).

Même à très faible taux, la taxe sur les transactions financières dans les pays du G20 pourrait générer un produit de l’ordre de plus de 350 milliards USD par an, dont une partie pourrait être allouée au développement.

D’après les estimations présentées dans un rapport d’UNITAID, même à très faible taux (0.2 % par transaction sur les actions et 0.001 % -0.01 % sur les obligations), la taxe sur les transactions financières dans les pays du G20 pourrait générer plus de 350 milliards USD par an, dont une partie pourrait être allouée au développement (UNITAID, 2011). La France s’est engagée à affecter 15 % du produit de ces taxes au financement du développement ; si un tel pourcentage, en moyenne, devait être ainsi alloué dans l’ensemble des pays du G20, plus de 50 milliards USD de ressources additionnelles – soit 25 fois les ressources mobilisées par tout l’éventail des mécanismes innovants existant à ce jour – pourraient être rendus disponibles chaque année (graphique 15.3).

Graphique 15.3. **Potentiel de ressources annuelles mobilisables grâce aux taxes sur les transactions financières**



1. En prenant pour hypothèse que 15 % du produit de la taxe est alloué au développement.

Sources : Nations Unies (2012), *World Economic and Social Survey: In Search of New Development Finance*, United Nations, New York, www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2012wess.pdf ; UNITAID (2011).

Point de vue : Les financements innovants peuvent faire de la richesse mondiale un outil au service de tous

Philippe Douste-Blazy,

Secrétaire général adjoint des Nations Unies
et Conseiller spécial chargé des financements innovants pour le développement

De nombreux pays industrialisés sont confrontés à un endettement massif et à une croissance économique en berne, de sorte qu'il n'est guère surprenant de lire dans les médias qu'il n'y a pas d'argent pour répondre aux besoins sociaux et de développement dans le monde. Pourtant, l'économie mondiale crée une richesse impressionnante. Le monde compte aujourd'hui plus de milliardaires que jamais – le nombre de particuliers fortunés a augmenté de 28 % entre 2009 et 2011 – et bon nombre d'entreprises réalisent des bénéfices faramineux. La façon dont la richesse est créée, les lieux où elle est créée, et la façon dont elle est répartie sont toutefois en pleine évolution, ce qui touche aussi bien les nantis que les déshérités.

Pour répondre aux besoins des plus pauvres de la planète, il nous faudra saisir toutes les opportunités qu'offre une économie mondiale en pleine mutation. Nous devons être capables d'innover dans nos modes de financement du développement et mobiliser de nouveaux apports pérennes (directement issus des recettes et des capitaux caractéristiques de l'économie mondiale du XXI^e siècle) qui viendront compléter l'aide publique au développement (APD). Il est vrai que les excès de l'innovation financière ont porté le système économique mondial au bord du gouffre, mais il n'en reste pas moins que l'innovation financière peut être mise au service de l'humanité.

Prenons l'exemple de la taxe internationale de solidarité sur les billets d'avion. Combien de voyageurs savent, lorsqu'ils prennent l'avion depuis le Chili, la France ou le Maroc – ou six autres pays encore – que leur billet aide UNITAID à financer l'achat de médicaments contre le sida pour des enfants (voir encadré 15.2) ? Pourtant, cette contribution a permis de dégager plus de 2.5 milliards EUR grâce auxquels huit enfants malades sur dix dans le monde reçoivent un traitement et quelque 350 millions de personnes ont accès à un traitement contre le paludisme – affection qui tue un enfant toutes les 40 secondes. UNITAID mobilise et affecte ses fonds de façon à créer sur le marché un effet de levier qui profite aux malades des pays les plus pauvres – et, en fin de compte, à la sécurité de tous.

L'exemple d'UNITAID peut être appliqué à d'autres secteurs de l'économie mondiale – par exemple, les industries extractives. En Afrique, gaz et pétrole génèrent presque 150 milliards USD de recettes par an. En qualité de membre du Conseil consultatif de l'Innovative Finance Foundation (IFF)* – qui mobilise des fonds destinés aux infrastructures sociales – j'ai proposé d'étudier la possibilité d'utiliser des instruments innovants tels que le prélèvement d'une micro-taxe sur les industries extractives en Afrique, pour combattre le retard de croissance (affection due à la malnutrition qui touche pas moins de 165 millions d'enfants de moins de cinq ans – un chiffre effarant – dont plus de 90 % dans les pays en développement. Les taux les plus élevés se trouvent en Afrique (36 %) et en Asie (27 %) (UNICEF/OMS/Banque mondiale, 2011). Les études liminaires menées par l'IFF indiquent qu'une telle formule pourrait non seulement générer des fonds pour la santé et l'éducation, mais également aider les gouvernements à assurer une gestion rigoureuse des ressources naturelles.

De mon point de vue, les financements innovants sont à même d'aider le capitalisme à mieux servir les intérêts de tous, de sorte que la richesse mondiale soit équitablement répartie en vue de satisfaire les besoins en matière de santé, d'éducation, de nutrition et de développement de l'ensemble de la population. Ils permettent à tous, où qu'ils vivent, de prendre part à l'économie mondiale.

* Voir www.innovativefinance.org.

Principales recommandations

- S'entendre sur une définition internationale du financement innovant pour le développement afin de faciliter les discussions et l'estimation du montant des ressources mobilisables par le biais de telles initiatives.
- Établir un classement des initiatives de financement innovant du développement en distinguant celles qui visent à mobiliser des fonds nouveaux à l'appui du développement (« sources de financement innovantes ») et celles qui visent à optimiser l'utilisation des sources de financement classiques (« mécanismes de financement innovants »). Sans minimiser l'importance de cette dernière catégorie, il est impératif de trouver de nouvelles sources innovantes de façon à accroître les ressources disponibles pour financer les Objectifs de développement durable mondiaux.
- S'intéresser tout particulièrement et prioritairement aux initiatives qu'il est possible de reproduire à plus grande échelle et qui ont démontré leur applicabilité, comme la taxe sur les transactions financières.
- Continuer d'explorer d'autres options pour déterminer comment les initiatives internationales de financement du développement pourraient être mises à profit pour financer des actions dans des domaines prioritaires tels que le changement climatique.

Notes

1. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement est une plateforme qui rassemble 64 pays membres à des stades de développement différents, ainsi que des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Il a pour objet de promouvoir la mise en place et la recherche de mécanismes de financement innovants dans le monde entier.
2. Voir www.iffim.org.
3. Une telle impulsion initiale peut véritablement porter un coup d'arrêt à la propagation d'une maladie en réduisant à la fois le nombre de personnes contagieuses et la prévalence des agents pathogènes (Douste-Blazy et Altman, 2010).
4. Pour en savoir plus, www.gavialliance.org/funding/pneumococcal-amc.
5. Ce calcul ne prend en compte que les initiatives qui répondent aux critères de la définition de l'OCDE (graphique 15.1). Le total obtenu sous-évalue donc le montant total qui aurait été mobilisé par des initiatives de financement innovant du développement si les définitions des Nations Unies ou de la Banque mondiale avaient été retenues.
6. Les droits de tirage spéciaux représentent des créances sur les devises détenues par les pays membres du FMI qui peuvent être échangées contre des euros, des yens, des livres sterling ou des dollars des États-Unis.
7. Onze pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Portugal, République slovaque et Slovénie) ont décidé de mettre en œuvre – grâce à une coopération renforcée – une directive européenne sur la taxation des transactions financières. Lors d'une récente réunion du Conseil des Affaires économiques et financières (mai 2014), un accord a été trouvé autour des modalités d'une future taxe, qui exclurait les produits dérivés. Néanmoins, aucun consensus n'a été dégagé sur l'affectation des futures recettes tirées de cette taxe (Conseil de l'Union européenne, 2014).

Références

- Banque mondiale (2013), *Financing for Development Post-2015*, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Poverty%20documents/WB-PREM%20financing-for-development-pub-10-11-13web.pdf.
- Banque mondiale (2010), *Innovative Finance for Development Solutions: Initiatives of The World Bank Group*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/CFPEXT/Resources/IF-for-Development-Solutions.pdf>.
- Conseil de l'Union européenne (2014), « Communiqué de presse, 3 310^e session du Conseil », 6 mai 2014, Affaires économiques et financières, Bruxelles, www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ecofin/142543.pdf.

- DAES (2002), *Consensus de Monterrey sur le financement du développement*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, www.un.org/en/events/pastevents/pdfs/MonterreyConsensus.pdf.
- Douste-Blazy, P. et D. Altman (2010), *Power in Numbers: UNITAID, Innovative Financing, and the Quest for Massive Good*, Public Affairs, New York.
- Landau, J.-P., et al. (2004), « Rapport à Monsieur Jacques Chirac Président de la République », Groupe de travail sur les nouvelles contributions financières internationales, www.diplomatie.gouv.fr/en/IMG/pdf/LandauENG1.pdf.
- Nations Unies (2012), *Étude sur la situation économique et sociale : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*, Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2012wess_overview_fr.pdf.
- PNUD (2012), « Innovative financing for development: A new model for development finance », Discussion Paper, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, janvier, www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Development%20Cooperation%20and%20Finance/InnovativeFinancing_Web%20over.pdf.
- Sandor, E. (2011), « Mapping innovative finance for development mechanisms », OECD Journal: General Papers, vol. 2010, n° 1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/gen_papers-2010-5kgc6cl2x95d.
- UNICEF/OMS/Banque mondiale (2011), *UNICEF-WHO-The World Bank: 2011 Joint Child Malnutrition Estimates: Levels and Trends*, Organisation mondiale de la santé, Genève, www.who.int/nutgrowthdb/estimates/en.
- UNITAID (n.d.), « Les financements innovants : La taxe sur les billets d'avion », Organisation mondiale de la santé, Genève, www.unitaid.eu/fr/fonctionnement/financements-innovants.
- UNITAID (2011), *Taxe sur les transactions financières : Mode d'emploi en France*, Organisation mondiale de la santé, Genève, http://unitaid.net/images/NewWeb/documents/Finance/utd_ttf-etude.pdf.

PARTIE II
Chapitre 16

Renforcer la contribution de l'entrepreneuriat social au développement durable

par

Kerstin Humberg, « Engagement Manager », Cabinet international de consultants
et Linda Kleemann, Institut d'économie mondiale de Kiel, Allemagne

L'entrepreneuriat social suscite de plus en plus d'intérêt à l'échelle mondiale, mais quelle réalité cette expression recouvre-t-elle exactement ? En quoi peut-il contribuer à réduire la pauvreté et à favoriser le développement humain ? Ce chapitre montre comment l'entreprise sociale peut créer de nouvelles sources de revenu, augmenter la productivité, diminuer la dépendance à l'égard de l'« aide » et permettre aux consommateurs économiquement faibles d'accéder aux produits et services nécessaires pour satisfaire leurs besoins essentiels. L'entreprise sociale ne constitue pas pour autant la panacée : créer une entreprise commercialement viable qui contribue au développement humain est une tâche complexe comportant un certain nombre de risques, qui sont aggravés par le manque de capital de démarrage et de politiques d'accompagnement. Une partie de ces risques et de ces limites pourrait être réduite grâce à des partenariats trans-sectoriels, l'instauration d'un environnement propice par les partenaires au développement, un cadre réglementaire réfléchi, et un suivi et une évaluation rigoureux.

Ce chapitre présente en outre le « Point de vue » de M. Muhammad Yunus, fondateur et Directeur général de la Grameen Bank, qui explique pourquoi un développement non durable est dénué de sens.

Depuis que Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank¹ au Bangladesh, a parlé publiquement d'« entreprise sociale » dans le discours prononcé lors de la remise de son prix Nobel en décembre 2006, sa formule a été reprise à l'envi (Yunus, 2006). Mais qu'entend-on par entreprise sociale et en quoi peut-elle contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement humain ?

L'OCDE a été l'une des premières organisations internationales à conceptualiser l'entrepreneuriat social, en lui donnant une définition à laquelle les décideurs et les praticiens se réfèrent encore aujourd'hui : « Toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale d'existence la maximisation des profits, mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place par la production de biens ou de services des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage » (OCDE, 2000). Cette définition est très similaire à la notion d'entreprise sociale décrite par Muhammad Yunus (voir l'encadré 16.1, et l'encadré « Point de vue » de Muhammad Yunus).

Encadré 16.1. Il existe deux types d'entreprise sociale

M. Yunus fait la distinction entre deux types d'entreprise sociale :

- Type 1 : une « entreprise ne réalisant pas de pertes et ne distribuant pas de dividendes », qui a des retombées positives sur la société de par la nature de ses produits, services et/ou systèmes de fonctionnement.
- Type 2 : une entreprise soucieuse de maximiser le profit, qui est détenue par les bénéficiaires qu'elle cible, personnes pauvres ou autrement défavorisées, ou par une fiducie dédiée.

Pour M. Yunus, il n'y a pas d'équivoque : l'entreprise sociale n'a pas pour objectif la réalisation de bénéfices par ses fondateurs et actionnaires, au-delà du remboursement de leur mise de fonds, mais la maximisation des effets positifs qu'elle peut avoir sur la société et l'environnement.

Sources : Yunus, M. (2010), *Building Social Business – The New Kind of Capitalism That Serves Humanity's Most Pressing Needs*, Public Affairs, New York ; Yunus, M. (2007), *Creating a World Without Poverty: Social Business and the Future of Capitalism*, Public Affairs, New York.

À proprement parler, le concept d'entreprise sociale décrit par M. Yunus renvoie à un sous-ensemble du concept plus large d'entrepreneuriat social. Alors qu'une entreprise sociale au sens large du terme peut être ou non à but lucratif, commercialement viable ou subventionnée, l'entreprise sociale selon le concept de Yunus s'appuie sur un modèle d'entreprise commercialement viable, tout en respectant la contrainte de non-distribution² pesant sur les organismes à but non lucratif (sauf si l'actif est donné aux bénéficiaires ciblés par l'entreprise). Quiconque crée et dirige une entreprise sociale pourrait donc être qualifié d'entrepreneur social, à cela près que les entrepreneurs sociaux ne sont pas tous engagés dans des activités sociales. En effet, les entreprises sociales peuvent dépendre de donations ou procéder à des distributions classiques de dividendes à leurs actionnaires.

L'entreprise sociale contribue au développement humain en élargissant les possibilités de choix des individus de façon durable, au plan économique, environnemental et social.

De nos jours, les termes « entrepreneuriat social » et « entreprise sociale » sont généralement utilisés pour désigner toutes sortes d'organisations hybrides, allant des organisations non gouvernementales (ONG) tirant un revenu de leurs activités, aux entreprises socialement responsables qui poursuivent des objectifs sociétaux et environnementaux en plus de leur objectif strictement commercial. Pour inciter à la normalisation des termes et pour combler le vide laissé par la définition de Yunus quant à savoir ce que l'on entend par « social », nous proposons la définition universelle suivante de l'entrepreneuriat social : « Une entreprise qui contribue au développement humain en élargissant les possibilités de choix des individus de façon durable au plan économique, environnemental et social³. Ses normes et règles sont propres au contexte et résultent de négociations au sein de la société. »

L'entrepreneuriat social est répandu et varié dans les pays en développement

Les données détaillées sur le nombre des entreprises sociales et leur incidence sont rares. *The Global Entrepreneurship Monitor Report on Social Entrepreneurship* indique qu'entre 0.4 % et 4 % de la population active dans les pays émergents et développés peuvent être considérés comme des entrepreneurs sociaux (Terjesen et al., 2011). Certes, ce chiffre n'est pas définitif et donne seulement une idée de la prévalence de l'entreprise sociale, mais il montre que l'idée générale d'entrepreneuriat social est répandue et peut, en principe, être reproduite en une multitude de lieux.

Des rapports et études de cas mettent en évidence trois principaux modèles d'entreprise sociale dans les pays en développement :

1. Les entreprises sociales fondées et financées par des élites locales qui ont fait des études ou passé une partie de leur vie professionnelle à l'étranger et qui reviennent au pays avec l'idée qu'une entreprise peut résoudre des problèmes sociaux. Ces élites ont un haut niveau d'instruction, sont relativement fortunées et disposent de bons réseaux internationaux.
2. Les entreprises sociales fondées par des élites internationales dont le parcours est lié à un pays donné, souvent pour y avoir été salariées d'une organisation internationale, d'un organisme de développement, d'une ONG ou d'une entreprise multinationale.
3. Les entreprises sociales créées par des entreprises multinationales comme terrain d'expérimentation en vue d'accéder à de nouveaux marchés, dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise⁴, ou comme point d'ancrage en vue de transformer l'ensemble de l'entreprise.

L'entrepreneuriat social présente des avantages par rapport à la coopération pour le développement classique

Quels avantages la vocation sociale de l'entreprise présente-t-elle par rapport à la coopération pour le développement classique ? En principe, les entreprises sociales offrent un large éventail d'opportunités. Des exemples concrets comme celui de Grameen Danone Foods Ltd. au Bangladesh (voir encadré 16.2) illustrent la manière dont elles peuvent :

- mobiliser des ressources du secteur privé
- créer de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu
- élargir les possibilités de choix des consommateurs pauvres en matière de produits et services
- favoriser une croissance de la base vers le sommet
- aller au-delà des approches caritatives du développement
- faire passer les pauvres du statut de bénéficiaires de l'« aide » à celui d'acteurs du marché
- concilier rentabilité et création de valeur sociale au bénéfice de tous.

Point de vue : Le développement n'a de sens que s'il est durable

Muhammad Yunus,
prix Nobel de la Paix, fondateur de la Grameen Bank

Au cours des trente dernières années, un sentiment de malaise s'est progressivement établi autour des programmes de développement fondés sur les subventions, la charité et les filets de sécurité. L'affaire est entendue : le développement doit être durable, sans quoi il n'a pas de sens, ni d'impact.

La durabilité est au cœur des activités du Yunus Centre en faveur de l'entrepreneuriat social, au Bangladesh et partout dans le monde. La raison d'être d'une entreprise sociale est la cause qu'elle soutient ; elle doit certes être rentable, mais la motivation de l'investisseur n'est pas le profit personnel. Une fois l'investissement amorti, tous les bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise pour la développer et l'améliorer. L'objectif est d'ordre social, le profit n'étant qu'un moyen d'assurer la viabilité de l'activité.

Les entreprises sociales fondées par le Yunus Centre vont de l'entreprise individuelle à la coentreprise de grande taille créée avec des multinationales. Ainsi, en 2006, Grameen a fondé une coentreprise avec l'un des premiers producteurs agroalimentaires au monde, le groupe Danone, pour produire un yaourt enrichi en micronutriments susceptible d'aider à réduire la malnutrition infantile au Bangladesh (voir encadré 16.2). Les enfants adorent ce produit, sain et délicieux. Ni Danone, ni Grameen ne tirent de dividendes de cette entreprise commune, et le conseil d'administration, la direction et le personnel consacrent leur créativité et leur dynamisme à son impact social, sans perdre de vue la nécessité de couvrir les frais et d'assurer l'expansion de l'entreprise.

Au Bangladesh, plus de huit millions de foyers ont emprunté à la Grameen Bank. Grâce aux efforts de celle-ci, des centaines d'enfants ont eu accès à l'éducation (dans de nombreux cas, ils étaient les premiers à y avoir accès dans leur famille), allant jusqu'au lycée ou à l'université. Beaucoup sont devenus ingénieurs ou médecins. Cependant, en dépit de leurs qualifications, nombreux sont ceux qui ne parviennent pas à trouver de travail stable, à cause de la pénurie d'emplois. Grameen a lancé une campagne pour que ces « cerveaux » se détournent du marché du travail traditionnel au profit d'un avenir fondé sur l'entrepreneuriat. Ces *nobin udyokta* (« nouveaux entrepreneurs » en bengali) le répètent : « Nous ne cherchons pas d'emploi, nous en créons. » Les sociétés de Grameen investissent des fonds à vocation sociale dans leurs entreprises, sans rien attendre d'autre que le remboursement du capital de départ. Une fois celui-ci remboursé, le jeune entrepreneur devient propriétaire de sa propre entreprise sociale. En la développant, il crée de l'emploi pour les autres et assure la sécurité financière de son foyer. La conversion des sans-emploi en entrepreneurs est un angle d'attaque efficace face au problème social récurrent du chômage, qui accable même les pays industrialisés.

De mon point de vue, l'entrepreneuriat social apporte une solution efficace à certains de nos problèmes les plus épineux. J'encourage vivement les pays de l'OCDE à explorer ce chemin vers le développement durable, en favorisant la création de fonds d'entrepreneuriat social par les entreprises, les pouvoirs publics, les fondations et les particuliers. Cela donnera aux entrepreneurs, jeunes et plus âgés, les moyens de créer des entreprises à même de résoudre les problèmes de leur communauté. Chaque entreprise rentable peut réinvestir ses bénéfices dans une nouvelle entreprise sociale ; ainsi, chaque problème global pourra être résolu par fragments. J'invite les pays de l'OCDE à se lancer dans l'aventure.

Encadré 16.2. La courbe d'apprentissage de Grameen Danone

Grameen Danone Foods Ltd est une société à capital fermé, fondée en juillet 2006 dans une zone rurale du Bangladesh. Coentreprise détenue à parts égales par Grameen Group et par Group Danone Asia Pte Ltd., filiale du groupe agroalimentaire mondial Danone, Grameen Danone a pour mission de réduire la malnutrition chez les enfants des milieux défavorisés en vendant à un prix abordable des yaourts enrichis. Mais l'expérience a montré combien il est difficile de servir de tels objectifs tout en assurant la solvabilité de l'entreprise. Durant la phase de démarrage, Grameen Danone s'est heurtée à plusieurs problèmes : la faiblesse de la demande du marché rural ciblé, le manque de circuits commerciaux et de distribution pour atteindre les consommateurs pauvres et extrêmement pauvres, et des coûts d'exploitation élevés en l'absence d'une chaîne du froid efficace.

Pour que le yaourt soit bon marché, Grameen Danone s'est efforcé de maintenir le prix initial aussi bas que possible en proposant un produit identique pour tous. Quand cette stratégie s'est révélée contreproductive, Grameen Danone a décidé de diversifier sa gamme de produits en s'attaquant aux marchés urbains afin d'augmenter le taux d'utilisation des capacités de ses usines et de réaliser des économies d'échelle.

Aujourd'hui, les résultats de Grameen Danone en matière de création d'emplois et de revenus sont plutôt satisfaisants. Cependant, si ce projet a permis d'accroître le revenu et la sécurité alimentaire des vendeurs et des micro-agriculteurs, il n'a pas suffi pour les sortir de la pauvreté. De plus, comme il s'agit d'un projet pilote, l'activité yaourt était encore d'une ampleur limitée après cinq ans, comptant environ 60 000 clients, soit 0.04 % de la population bangladaise à concurrence d'un yaourt par jour selon les estimations. L'aspect le plus négatif, toutefois, est que Grameen Danone n'a pas encore pleinement produit l'effet escompté sur la santé. La consommation régulière, au moins deux fois par semaine, de yaourts de Grameen Danone devrait apporter des éléments nutritionnels en quantité suffisante. Toutefois, ce type de consommation régulière exige non seulement un minimum de moyens financiers, mais aussi un changement dans les habitudes de consommation des consommateurs ciblés.

Source : Humberg, K. (2011), *Poverty Reduction through Social Business? Lessons Learnt from Grameen Joint Ventures in Bangladesh*, Oekom Verlag, Munich, Allemagne.

L'entrepreneuriat social constitue un avantage pour la coopération pour le développement dès lors qu'il s'inscrit dans une perspective de long terme (plutôt que dans des projets à court terme), et qu'il fonde sa logique économique sur la dynamique du marché, ce qui augmente la probabilité que les produits et services proposés aux bénéficiaires visés répondent effectivement à une demande. Dans la démarche de l'entreprise sociale, « les pauvres » sont considérés comme des acteurs du marché, par exemple comme des salariés qui peuvent créer de la valeur ajoutée ou comme des consommateurs prêts à payer si le prix est abordable et s'ils s'y retrouvent financièrement. Ainsi, les initiatives d'entrepreneuriat social peuvent élargir les possibilités de choix des consommateurs pauvres, en termes de produits et services.

Intégrer les pauvres dans les chaînes de valeur peut générer de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu.

Intégrer les pauvres dans des chaînes de valeur qui n'existaient pas auparavant peut aussi générer de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu, même si cette possibilité dépend du type de modèle économique. La façon dont les entreprises sociales peuvent offrir des possibilités d'emploi, y compris aux personnes défavorisées, a été analysée récemment par l'OCDE dans le cadre d'une enquête auprès d'entreprises sociales et d'organisations de l'économie sociale, principalement dans les pays de l'OCDE (Buckingham et Teasdale, 2013). En améliorant les capacités des parties prenantes

(par exemple, leur santé et leur productivité) et en contribuant au développement, les initiatives d'entrepreneuriat social peuvent de surcroît favoriser une croissance partant de la base vers le sommet, à la différence des stratégies macroéconomiques imposées d'en haut.

L'entreprise sociale autonome représente une solution particulièrement prometteuse à trois égards. Premièrement, dès lors que la viabilité commerciale est assurée, les dirigeants n'ont plus à se préoccuper de lever des fonds et ne sont plus dépendants de l'« aide » financière au développement. Deuxièmement, dégager suffisamment de bénéfices permet aux projets fructueux d'être développés à plus grande échelle et reproduits. Troisièmement, la création de valeur sociale – la satisfaction des besoins des personnes pauvres ou défavorisées comme objectif premier de l'entreprise – permet à l'entrepreneur social d'innover et de saisir des opportunités économiques jusqu'alors inexploitées, et d'entrer ainsi sur de nouveaux marchés jugés non rentables ou trop risqués par les entreprises classiques.

Créer une entreprise sociale viable est compliqué

Les opportunités décrites précédemment correspondent au meilleur des scénarios. Cependant, il est difficile de parvenir simultanément à des objectifs sociaux, à la durabilité environnementale et à la viabilité commerciale (encadré 16.2 et Humberg, 2011). La création d'une entreprise à finalité sociale et commercialement viable est une tâche compliquée qui nécessite des capitaux et un savoir-faire technique ; il est en outre important de prévoir une période d'apprentissage et d'expérimentation, car il faut souvent du temps pour infléchir le comportement des consommateurs en fonction d'un objectif social.

De plus, même lorsqu'une entreprise à vocation sociale réduit la vulnérabilité des bénéficiaires ciblés (par exemple, en améliorant leur santé ou en contribuant à accroître leur capital social), elle n'est pas nécessairement en mesure de leur offrir la possibilité d'obtenir un revenu suffisant pour les sortir de la pauvreté. Enfin, le nombre de modèles d'entreprise sociale éprouvés pouvant être déployés à plus grande échelle et reproduits reste limité.

Il est difficile de servir avec succès des objectifs sociaux, la durabilité environnementale et la viabilité commerciale.

Le manque d'accès à un capital de démarrage est un obstacle majeur pour bien des entrepreneurs sociaux. Dans les pays en développement, les amis, la famille et les économies de l'entrepreneur constituent d'importantes sources de financement pour la création d'une entreprise sociale. À ces sources privées s'ajoutent trois grandes sources de financement : les dons à l'appui du développement, les banques et les investisseurs en capital-risque. Cependant, chacune de ces sources a ses propres inconvénients :

- L'aide publique au développement (APD) est perçue comme étant arbitraire et fluctuante, et les conditions qui y sont attachées la rendent moins intéressante pour l'entrepreneur social. De plus, de nombreux acteurs de la coopération pour le développement préfèrent ne soutenir que la mission sociale d'une entreprise sociale tout en s'assurant que leur argent ne sert pas à réaliser des bénéfices. Un entrepreneur social n'est pas nécessairement en mesure d'opérer cette séparation.
- Les banques considèrent souvent que les entreprises sociales sont risquées parce qu'elles relèvent de modèles économiques non conventionnels. De surcroît, une entreprise sociale petite, mais en expansion, peut être trop petite pour obtenir un prêt moyen aux entreprises, mais trop grande pour avoir recours au microcrédit.

- Actuellement, les risques associés au capital-risque affaiblissent la vocation sociale première d'une entreprise pour satisfaire les exigences de profit des investisseurs privés. Il s'agit de réunir du capital patient (une prise de participation qui peut être remboursée sur une longue période) venant d'investisseurs qui acceptent une politique de non-distribution de dividendes (autrement dit, qui ne doivent rien attendre de plus que le remboursement de leur mise de fonds).

C'est là que les intermédiaires motivés par des considérations de développement, les investisseurs à impact⁵ et les investisseurs providentiels sociaux⁶ ont un rôle à jouer. Les acteurs du développement et les investisseurs à impact peuvent être en mesure de combler les vides en fournissant un financement ciblé et des services de soutien aux entreprises sociales. Les entrepreneurs locaux ayant réussi pourraient par ailleurs admettre au sein de leurs réseaux les entreprises sociales récemment créées et prodiguer des conseils fondés sur leur expérience.

Enfin, l'évaluation de l'impact social des entreprises est une tâche généralement compliquée qui consomme beaucoup de ressources, en raison non seulement des éventuels délais entre les interventions et leur impact, mais également en raison de l'absence de normes universelles pour rendre compte de l'impact social. Des travaux plus approfondis s'imposent pour élaborer des normes et des pratiques optimales concernant ces évaluations. Faute de normes universelles, il est impossible de comparer l'impact net des différentes entreprises sociales, en particulier parce que les retombées négatives et positives à prendre en considération peuvent être très nombreuses. Il est indispensable d'en tenir compte afin d'éviter les retombées indésirables et de mesurer la rentabilité sociale nette de l'investissement de l'entreprise.

L'entrepreneuriat social n'est pas sans risque

De plus, les entreprises sociales n'ont pas forcément que des effets positifs. Par exemple, la nécessité d'être commercialement viable peut peser lourdement sur les objectifs environnementaux ou sur le niveau des salaires, et amener à des pratiques constituant une forme d'exploitation. Certaines entreprises sociales peuvent en outre entrer en concurrence directe avec les producteurs locaux, faussant ainsi la structure des marchés locaux.

Certaines communautés peuvent considérer que la vente d'eau potable est une noble cause, alors que d'autres peuvent considérer qu'elle est en contradiction avec un droit humain inhérent à tous – l'accès à l'eau potable.

La crise actuelle du microcrédit et la controverse entourant les apporteurs de crédit désireux de maximiser les bénéfices⁷ font apparaître un autre risque. Dès lors qu'un entrepreneur social a réussi à développer un modèle d'entreprise sociale viable, ce modèle est susceptible d'être reproduit, y compris par les entrepreneurs voulant maximiser les bénéfices dans leur intérêt financier personnel, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour les pauvres. En l'absence de cadre réglementaire clair (encadré 16.3), n'importe qui peut déclarer diriger une entreprise sociale. Cependant, l'élaboration d'un tel cadre se heurte à une difficulté : ce qui est considéré comme « social » varie selon le contexte. Par exemple, certaines communautés peuvent considérer que la vente d'eau potable est une noble cause, alors que d'autres peuvent considérer qu'elle est en contradiction avec un droit humain inhérent à tous – l'accès à l'eau potable.

Enfin, même les plus nobles objectifs de départ ne mettent pas à l'abri d'un « dérapage ». L'appât du gain, par exemple, peut conduire les propriétaires d'entreprises sociales rentables à changer de « cœur de cible » (par exemple, ne plus viser les pauvres des zones rurales, mais les citadins aisés). Ce constat met en évidence un arbitrage entre rentabilité et coût. Dans leur quête de viabilité commerciale, les entreprises sociales risquent en outre de négliger les personnes extrêmement pauvres (voir aussi Shrimali et al., 2011).

Encadré 16.3. Les recommandations de l'OCDE pour soutenir le développement de l'entreprise sociale*

Les politiques publiques peuvent créer un environnement propice aux entreprises sociales dès lors que les gouvernants adoptent une vision systémique de l'entreprise sociale et comprennent pleinement en quoi elle peut contribuer à accroître le développement économique et social et le bien-être. L'OCDE a dégagé les grands axes de l'action politique nationale et locale dans les pays développés qui pourraient également s'appliquer aux pays en développement (OCDE/Union européenne, 2013) :

- Promouvoir une culture de l'entrepreneuriat social.
- Élaborer des cadres juridiques, réglementaires et fiscaux favorables dans un souci de clarté, sans réglementation excessive pour éviter de légiférer sur des questions qui ne le nécessitent pas forcément. Cela devrait s'accompagner d'un large éventail de stratégies soutenant le développement de l'entreprise sociale.
- Apporter un financement durable et adapté aux besoins des entreprises sociales, par exemple conclure des accords institutionnels innovants entre les pouvoirs publics et les institutions financières en quête de retombées à fois sociales et financières. Les pouvoirs publics peuvent en outre améliorer l'accès au capital en utilisant des outils comme les garanties de crédit et les crédits d'impôt qui constituent des incitations fiscales pour les investisseurs potentiels.
- Offrir des services de développement des entreprises et des structures de soutien selon un système « combiné » – c'est-à-dire un soutien destiné aussi bien aux entreprises classiques qu'aux entreprises sociales – pour encourager et faire mûrir les idées et projets d'entreprise.
- Faciliter l'accès au marché en mettant les entreprises sociales sur un pied d'égalité au moyen de mesures comparables à celles dont bénéficient les petites et moyennes entreprises, comme les allègements fiscaux.
- Soutenir les programmes et initiatives qui renforcent la capacité à élaborer des stratégies efficaces pour entrer sur les marchés.
- Ouvrir davantage les marchés publics au secteur de l'entrepreneuriat social.
- Soutenir la recherche et acquérir une meilleure connaissance du secteur et de ses besoins, notamment dans des domaines comme la mesure des impacts sociaux.
- Promouvoir une quantification efficace des impacts sociaux effectuée par diverses parties prenantes, pour orienter le débat de manière à favoriser l'alignement des besoins des différentes parties prenantes.

Si un cadre stratégique de soutien aux entreprises sociales doit être cohérent pour avoir le plus d'impact possible, les processus d'élaboration des politiques sont tout aussi importants que les politiques elles-mêmes. Les politiques à l'égard des entreprises sociales sont plus efficaces lorsqu'elles sont formulées dans le cadre d'une coordination horizontale (travailler dans une optique de décloisonnement) et verticale (travailler aux différents niveaux de l'administration) avec les diverses parties prenantes. Cela réduit les problèmes d'asymétrie de l'information et les comportements opportunistes, d'où une plus grande cohérence et efficacité des politiques (Noya, 2009 ; Mendell, 2010 ; OCDE/Union européenne, 2013).

* Bien que les termes « entrepreneuriat social » et « entreprise sociale » soient parfois confondus, ils ne recouvrent pas exactement les mêmes réalités. Ces recommandations de l'OCDE ont été conçues dans l'optique des entreprises sociales, même si la plupart d'entre elles s'appliquent aussi à l'entrepreneuriat social.

Sources : Mendell, M. (2010), « Improving social inclusion at the Local Level through the Social Economy: Designing an enabling policy framework », Programme de développement économique et de création d'emplois au niveau local (LEED) de l'OCDE, Document de travail, Éditions OCDE, Paris ; Noya, A. (dir. pub.) (2009), *The Changing Boundaries of Social Enterprises*, Programme de développement économique et de création d'emplois au niveau local (LEED), Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264055513-en> ; OCDE/Union européenne (2013), *Synthèse sur l'entrepreneuriat social*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, www.oecd.org/cfe/leed/Social%20entrepreneurship%20policy%20brief%20EN_FINAL.pdf.

L'entrepreneuriat social constitue-t-il une approche du développement prometteuse ?

L'entrepreneuriat social constitue une nouvelle approche du développement, qui s'assortit d'opportunités, de limites et de risques qui lui sont propres. Si elles sont bien gérées et conçues pour augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs pauvres, les entreprises à vocation sociale peuvent faire passer les pauvres du statut de bénéficiaires de l'« aide » à celui d'acteurs du marché et transformer les programmes de développement à court terme en activités commercialement viables. Les entreprises à vocation sociale répondent avant tout aux conditions de marché et à la demande des clients, et non aux priorités des apporteurs de coopération pour le développement et de leurs partenaires ; l'entrepreneuriat social nécessite un parcours d'expérimentation, d'innovation, de réplication et de croissance. De surcroît, le concept stimule un débat fondamental sur le rôle des institutions publiques et privées dans le domaine du développement, tout en ouvrant de nouvelles voies à une collaboration trans-sectorielle dans les pays en développement. Le secteur privé peut apporter du capital financier, une expertise technique et son savoir-faire sur le plan opérationnel, tandis que les partenariats avec des organismes de recherche permettent d'avancer dans le domaine de l'évaluation des impacts sociaux.

La coopération pour le développement peut favoriser l'essor de l'entrepreneuriat social en jouant un rôle dans une certaine mesure similaire à celui consistant à créer un environnement propice aux entreprises classiques. En outre, divers dispositifs de soutien peuvent être spécifiquement adaptés aux entreprises sociales (voir encadré 16.3 pour des exemples). Par exemple, la coopération pour le développement peut soutenir les actions pédagogiques comme éléments clés d'une stratégie de promotion de la démarche d'entreprise sociale. Encourager l'esprit d'entreprise, favoriser l'esprit critique et créatif, promouvoir l'éthique et les valeurs et faire acquérir l'aptitude à résoudre des problèmes sociaux sont des aspects essentiels. Il faut également des statuts juridiques qui autorisent l'exercice simultané d'activités à but lucratif et d'activités à but non lucratif. L'expérience des pays développés est riche d'enseignement à cet égard ; le Royaume-Uni, par exemple, est allé loin dans l'instauration d'un environnement spécifiquement favorable aux entreprises sociales (Social Enterprise UK, 2013).

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les entrepreneurs sociaux et les apporteurs traditionnels de coopération pour le développement se disputent fréquemment les ressources et les clients. Une analyse normalisée du contexte du projet peut contribuer à déterminer dans quels cas, et à éviter que cela ne se produise.

Les entrepreneurs sociaux et les apporteurs traditionnels de coopération pour le développement se disputent fréquemment les ressources et les clients.

Enfin, l'émergence de pôles pour la création d'entreprises sociales dans des mégapoles comme Nairobi et Accra peut contribuer à promouvoir le concept et son application dans d'autres parties du monde en développement. Ces pôles donnent accès à du capital, à des réseaux, à des conseillers et à des mentors, ainsi qu'aux moyens de formation et d'apprentissage nécessaires pour que les entreprises de création récente deviennent prospères⁸.

Les recommandations ci-après concernent tous les types de soutien et s'appliquent aussi bien aux apporteurs de coopération pour le développement qu'aux pouvoirs publics – au Nord comme au Sud.

Principales recommandations

- Adopter une définition universelle de l'entreprise sociale et de l'entrepreneuriat social.
- Mettre à profit la coopération pour le développement pour instaurer un environnement favorable aux entreprises en soutenant l'adaptation des mécanismes de financement, l'amélioration des compétences et de l'infrastructure, la fourniture de services de conseils aux entreprises, la mise en place de programmes publics et de pépinières et la simplification de la législation et des charges administratives.
- Étudier les conséquences indésirables liées aux rôles respectifs de la coopération pour le développement et des initiatives privées, et en tirer des enseignements.
- Recourir à des mesures publiques pour soutenir les entreprises sociales, notamment en élaborant des cadres juridiques, réglementaires et fiscaux favorables.
- Placer l'éducation au cœur de la stratégie d'épanouissement d'une culture de l'entrepreneuriat social.
- Encourager les entreprises désireuses de résoudre des problèmes sociaux particulièrement pressants, par des concours d'entreprise sociale et un financement ciblé.
- Mettre en place un solide système de mesure des impacts et de notification pour assurer le suivi des politiques et les ajuster, et pouvoir apporter une aide en fonction des besoins.
- Favoriser à l'échelle internationale l'apprentissage et le partage des meilleures politiques visant à soutenir les entreprises sociales dans les pays développés et les pays en développement.

Notes

1. Fondée au Bangladesh, la Grameen Bank est une banque communautaire de développement, spécialisée dans le microcrédit, à laquelle a été décerné le prix Nobel de la paix. Elle prête de petites sommes aux démunis sans exiger de garantie. Le nom Grameen vient du mot *gram* qui signifie « rural » ou « village » en sanskrit.
2. La contrainte de non-distribution interdit à un organisme à but non lucratif de répartir son résultat net entre les personnes qui contrôlent cet organisme. Cela comprend les membres du conseil d'administration, le personnel et les dirigeants.
3. Par référence à l'approche sous l'angle des capacités introduite par Amartya Sen (2001).
4. La responsabilité sociale de l'entreprise est un système sur lequel se fondent les entreprises pour intégrer volontairement des préoccupations sociales et écologiques dans leurs activités et dans leurs relations avec les parties prenantes (définition de l'Union européenne).
5. Les investisseurs motivés par l'obtention d'impacts sociaux positifs et non par la maximisation du profit.
6. Un investisseur providentiel est une personne fortunée qui apporte à une entreprise du capital pour son démarrage.
7. Les apporteurs de microcrédit à but purement lucratif, à la différence des apporteurs à vocation sociale, voire des apporteurs à but non lucratif, se sont récemment vu vivement reprocher de fournir des services qui nuisent aux pauvres au lieu de les aider (notamment taux d'intérêt élevés et contrats léonins, ce qui conduit au surendettement, etc.).
8. Voir <http://hubaccra.com> et www.thegrowthhub.com.

Références

- Buckingham, H. et S. Teasdale (2013), *Job Creation through the Social Economy and Social Entrepreneurship*, OCDE, Paris, www.oecd.org/cfe/leed/130228_Job%20Creation%20through%20the%20Social%20Economy%20and%20Social%20Entrepreneurship_RC_FINALBIS.pdf.
- Humberg, K. (2011), *Poverty Reduction through Social Business? Lessons Learnt from Grameen Joint Ventures in Bangladesh*, Oekom Verlag, Munich, Allemagne.
- Mendell, M., et al. (2010), « Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy: Report for Korea », *Programme de développement économique et création d'emplois locaux (LEED)* de l'OCDE, Document de travail, vol. 2010, n° 15, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg0nvg4bl38-en>.

- Noya, A. (dir. pub.) (2009), *The Changing Boundaries of Social Enterprises*, Programme de développement économique et création d'emplois locaux (LEED), Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264055513-en>.
- OCDE (2000), *Les entreprises sociales*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264282339-fr>.
- OCDE/Union européenne (2013), *Synthèse sur l'entrepreneuriat social*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, www.oecd.org/cfe/leed/Social%20entrepreneurship%20policy%20brief%20FR_FINAL.pdf.
- Sen, A. (2001), *Development as Freedom*, Oxford University Press, New York.
- Shrimali, G., X. Slaski, M.C. Thurber et H. Zerriffi (2011), « Improved stoves in India: A study of sustainable business models », *Energy Policy*, vol. 39, n° 12, pp. 7 543-7 556.
- Social Enterprise UK (2013), « The people's business: State of Social Enterprise Survey 2013 », Social Enterprise UK, Londres, www.socialenterprise.org.uk/advice-services/publications/the-people-business.
- Terjesen, S., J. Lepoutre, R. Justo et N. Bosma et al. (2011), *Global Entrepreneurship Monitor Report on Social Entrepreneurship*, Global Entrepreneurship Research Association, Londres, www.gemconsortium.org/docs/376/gem-report-on-social-entrepreneurship-executive-summary.
- Yunus, M. (2010), *Building Social Business – The New Kind of Capitalism That Serves Humanity's Most Pressing Needs*, Public Affairs, New York.
- Yunus, M. (2007), *Creating a World without Poverty: Social Business and the Future of Capitalism*, Public Affairs, New York.
- Yunus, M. (2006), « We can put poverty into museums », Nobel Lecture, 10 décembre, Oslo, www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2006/yunus-lecture-en.html.

PARTIE III

**Le financement du développement
après 2015 et la fourniture
de biens mondiaux**

PARTIE III

Chapitre 17

Quelle réponse la coopération pour le développement peut-elle apporter aux défis planétaires ?

par

Age Bakker, Vrije Universiteit, Amsterdam, Pays-Bas,
et Président du Groupe de travail des Pays-Bas sur l'avenir de l'APD

L'égalité d'accès aux biens publics mondiaux – un climat stable, un environnement financier solide, un commerce juste, l'absence de maladies infectieuses, etc. – est un facteur de plus en plus décisif dans la réduction de la pauvreté. Ce chapitre cherche à déterminer quelle réponse l'aide publique au développement (APD) peut apporter à ces défis planétaires. Il propose une nouvelle définition du développement international, assortie de cibles claires relatives aux biens publics mondiaux ; un ciblage de l'APD permettant de soutenir les pays les moins avancés et les États fragiles ; et la vision d'une coopération pour le développement en tant qu'élément d'un programme d'action plus vaste et plus complexe à l'échelle mondiale, auquel participent le secteur public et le secteur privé, y compris la société civile. Les objectifs pour l'après-2015 sont l'occasion idéale de mieux aligner les stratégies des pays développés et en développement, et de témoigner d'un engagement renouvelé à trouver de nouvelles sources de financement au service d'objectifs communs. La réalisation de ces derniers nécessitera une solidarité accrue entre tous les pays et un effort de cohérence des politiques, au plan national et international.

Depuis sa création en 1972, le concept d'aide publique au développement (APD) a été un instrument efficace de promotion de la coopération pour le développement et d'orientation des politiques de développement. L'aide au développement a contribué à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté en renforçant les capacités humaines et matérielles, et a permis des progrès non négligeables dans le domaine de la santé (Channing et al., 2011).

Mais l'environnement mondial s'est radicalement transformé depuis la création de l'APD il y a plus de 40 ans. Deux changements méritent en particulier d'être soulignés : d'une part, l'attention accrue accordée aux problématiques mondiales comme le climat, la sécurité et les migrations ; d'autre part, l'apparition de formes nouvelles et innovantes de financement du développement, comme le souligne le présent *Rapport sur la coopération pour le développement*. Ce chapitre pose la question de l'impact de ces changements sur l'APD.

L'aide publique au développement doit tenir compte des défis planétaires

Les concepts qui régissent de longue date l'action en faveur du développement n'opèrent plus dans un monde interdépendant où des solutions globales sont nécessaires pour résoudre les problèmes transnationaux qui entravent le développement¹. Ces solutions consistent notamment à assurer la préservation des « biens publics mondiaux » tels que la paix et la sécurité (chapitre 19), un climat stable (chapitre 18), la santé et un environnement financier sain.

Parallèlement, les pays en développement se sont largement différenciés les uns des autres, si bien qu'une conception uniforme de l'APD ne présente plus d'intérêt pour eux. Si l'APD reste un outil important pour améliorer les perspectives de développement des pays pauvres et des États fragiles pour lesquels elle constitue la principale source de financement, des formes nouvelles et innovantes de financement du développement sont apparues, multipliant les options qui s'offrent à beaucoup de pays². Par ailleurs, dans les pays traditionnellement apporteurs de coopération pour le développement, les pressions budgétaires imposent de mieux rendre compte de l'utilisation de l'argent du contribuable, mais aussi de tirer le meilleur parti de fonds publics limités.

Il faut établir une définition plus large de la coopération internationale qui repose sur une approche globale du développement, tout en préservant les composantes utiles de l'APD.

Il est désormais nécessaire de disposer d'une définition plus large de la coopération internationale, qui soit fondée sur une approche plus globale du développement, et de préserver en même temps les composantes utiles de l'APD. Les objectifs mondiaux de l'après-2015 – en cours de définition et destinés à succéder aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) – pourront former les éléments constitutifs d'une nouvelle approche de la coopération internationale. Ceux-ci devraient comprendre, entre autres, la coopération pour le développement. La nouvelle approche devrait intégrer des instruments permettant de mesurer les contributions à la réalisation des nouveaux objectifs mondiaux, et pouvant servir de référence à l'élaboration des politiques afin d'en faciliter les progrès.

Le programme d'action de l'après-2015 exigera que les pays développés et en développement assument ensemble la responsabilité de l'action collective, sur la base des principes convenus à Accra (2008) et à Busan (2011) et réaffirmés à Mexico³. Pour pouvoir relever les défis qui se posent au niveau mondial, il faut que tous les acteurs se les approprient et apportent leur contribution.

Les membres du CAD sont convenus de réviser la définition de l'APD en 2014⁴. Mais il importe aussi d'élargir celle de la coopération internationale⁵ en partant d'une approche plus globale du développement, tout en préservant les composantes utiles de l'APD. La coopération pour le développement viendra ainsi s'intégrer dans un projet mondial plus vaste et plus complexe, auquel participeront le secteur public et le secteur privé, y compris la société civile. On peut considérer que les conventions de Rio (dont il est question dans le chapitre 18) et les OMD sont des précurseurs de ce projet de grande portée.

L'approche par les biens publics mondiaux appelle une large adhésion de la sphère politique

Les pays en développement craignent qu'en axant le programme d'action de l'après-2015 sur les biens publics, on ne réoriente l'APD vers des objectifs qui ne bénéficient pas en priorité aux pays en développement, notamment aux pays à faible revenu (Kaul, 2013). Le document dans lequel le Groupe de personnalités de haut niveau expose sa vision du programme de développement de l'après-2015 présente un programme orienté vers les résultats qui peut faciliter la définition de cibles réalistes, clairement délimitées et mesurables pour les biens publics mondiaux (Groupe de personnalités de haut niveau, 2013). Plus ce programme sera bien ciblé, plus il sera possible d'en retirer des indications utiles pour les politiques publiques et de mobiliser les ressources financières nécessaires.

Les exigences de ce nouveau programme d'action mondial en termes de financement et d'efforts stratégiques donneront lieu à des engagements qui devront être soutenus au niveau politique, et nécessiteront l'adoption concertée d'un système permettant de mesurer les contributions des pays et les résultats obtenus. C'est pourquoi sa mise en place suppose certaines conditions :

1. Il devra être adopté par tous les pays : ce sera là un signe visible de la convergence des politiques des pays développés et des pays en développement dans un sens propice à la production des biens publics mondiaux.
2. Il nécessitera des engagements crédibles de la part des pays développés et des pays en développement en vue de l'apport d'un financement supplémentaire substantiel.
3. Il ne doit pas entraîner une réduction des ressources financières apportées aux pays en développement.
4. Il ne doit pas être perçu comme moins contraignant que le cadre qui régit actuellement l'APD.

L'adoption d'une approche intégrée pour répondre à ces problèmes reviendra à prendre acte de l'intervention de nombreux acteurs, et permettra ainsi de ménager un espace pour la coordination et l'alignement avec le secteur privé et la société civile.

Pour financer le nouveau programme d'action mondial, il faudra innover

Pour obtenir les résultats recherchés dans le domaine des biens publics mondiaux, il faudra des ressources financières substantielles. Il n'y a certes pas d'estimation admise sur le volume total du financement mondial nécessaire pour aboutir à ces résultats, mais celui-ci dépassera assurément de beaucoup les niveaux actuels de l'APD. Ainsi, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés parties prenantes se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards USD par an jusqu'en 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets ; ces fonds proviendront de sources très variées (chapitre 18).

Il s'agira d'un financement nouveau qui devra provenir de multiples sources, tant traditionnelles que nouvelles, comme l'indique le présent *Rapport sur la coopération pour le développement*. Il faudra faire appel aux finances publiques, mais la participation du secteur privé et de la société civile deviendra beaucoup plus importante. Les organisations internationales peuvent apporter une contribution substantielle à travers des travaux visant à estimer les sommes nécessaires.

Le financement de certains objectifs relevant des biens publics mondiaux, comme la lutte contre les maladies infectieuses, la sécurité alimentaire et la stabilité financière, sera sans doute mieux assuré s'il passe par des canaux multilatéraux car la cohérence des politiques pourra s'en trouver améliorée. Toutefois, si les organisations multilatérales constituent le cadre adéquat pour la coopération entre pays développés et en développement, l'alignement de leurs politiques ne sera possible que si les pays en développement peuvent mieux se faire entendre en leur sein et au sein des alliances internationales. Davantage d'efforts devront être accomplis à cette fin.

Le financement fondé sur les résultats, c'est-à-dire l'aide fournie en fonction des résultats, représente une nouvelle approche de l'aide au développement : les apporteurs versent de l'argent lors de la réalisation de progrès mesurables et vérifiables au regard d'objectifs précis, par exemple 100 USD pour chaque enfant qui achève sa scolarité primaire. Lier directement le versement de fonds à des résultats spécifiques permet au pays bénéficiaire de décider lui-même comment parvenir à ces résultats (Birdsall et Savedoff, 2010).

Des fonds peuvent également être obtenus au moyen d'un système de taxation mondial ou d'un mécanisme comparable, comme les taxes sur les billets d'avion⁶, dès lors que cette méthode paraît appropriée compte tenu de la cible internationale à atteindre. Ainsi, les responsables des organisations internationales ont plaidé à maintes reprises auprès des gouvernements pour qu'ils prennent des mesures d'ordre fiscal, telles que l'instauration de taxes sur le carbone, afin de lutter contre le changement climatique⁷. Les taxes internationales et les nouvelles sources de financement destinées aux mécanismes transnationaux d'appui à la production des biens publics mondiaux présentent l'intérêt de soumettre tous les pays aux mêmes règles – ce qui permet d'éviter que certains ne profitent indûment d'avantages concurrentiels qu'ils n'ont pas contribué à créer – et pourraient faciliter la réorientation des fonds des pays développés vers les pays en développement.

Divers impôts, prélèvements et autres redevances d'utilisation ont été évoqués au fil des ans pour financer les biens publics mondiaux, mais les obstacles politiques à la mise en place d'institutions mondiales ayant autorité pour prélever et redistribuer des taxes sont considérables, et aucun consensus n'existe actuellement quant au soutien apporté à ces institutions. Il faut que les nouveaux outils fiscaux destinés à promouvoir le développement durable produisent les effets incitatifs nécessaires pour assurer la réorientation d'une partie de la charge fiscale qui pèse traditionnellement sur le travail et l'investissement. Le vaste programme d'action de l'après-2015 peut ouvrir la voie au renforcement de certains dispositifs d'incitation financière existant au niveau national, comme les mesures fiscales visant à favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique et le commerce équitable.

Il faut que les nouveaux outils fiscaux visant à promouvoir le développement durable puissent produire les effets incitatifs nécessaires.

Le renforcement de la coopération entre le secteur public et le secteur privé, société civile comprise, ouvrira des perspectives importantes pour le financement du nouveau programme d'action mondial. De tels partenariats permettront de mettre en synergie les savoirs spécialisés dont disposent les entreprises, les organisations de la société civile et les établissements produisant des connaissances. La tendance des organisations non gouvernementales (ONG) à agir à l'échelle mondiale cadre bien avec le caractère universel des biens publics mondiaux.

Les chapitres précédents de ce rapport ont porté sur le rôle des partenariats public-privé dans la mise en place d'infrastructures et la fourniture de services (chapitre 12), de la société civile dans l'autonomisation des pauvres (chapitre 9), du financement public dans la mobilisation des ressources intérieures (chapitre 14), et de mécanismes de financement innovants tels que les garanties (chapitre 11), ainsi que de bien d'autres dispositifs pour mobiliser les ressources nécessaires.

La coopération internationale devra être gérée de manière cohérente

La mise en œuvre de ce nouveau programme d'action mondial fort ambitieux supposera que l'accent soit mis non seulement sur les politiques « extérieures », mais aussi sur l'amélioration des politiques appliquées au niveau national. L'inscription du développement dans ce vaste dispositif signifie qu'il ne relèvera plus uniquement de son ministère de tutelle, et que la coopération pour le développement devra quitter sa « zone de confort ».

Cette approche plus globale incitera à prêter une attention accrue à la cohérence des politiques de portée mondiale, en mettant plus explicitement en relation les politiques nationales relatives à la fiscalité, aux migrations ou aux échanges avec les objectifs internationaux définis pour les biens publics mondiaux (voir l'exemple présenté dans l'encadré 17.1).

Il importe également de parvenir à un accord international sur une définition plus large de la coopération internationale et sur une normalisation des contributions au titre des biens publics mondiaux. Il convient de faire de l'obtention de résultats une responsabilité commune. Un mécanisme permettant de suivre et de comparer les efforts déployés par les pays pour atteindre les cibles convenues apportera un surcroît de crédibilité aux engagements pris et stimulera davantage ces efforts. Le système de l'APD créé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a été conçu à cette fin, et l'expérience de ce dernier en la matière est riche d'enseignements. Actuellement, les efforts des apporteurs de coopération pour le développement sont évalués au regard d'un objectif consistant à affecter 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (tableau 17.1). Les pays en développement considèrent cet objectif comme la garantie de futurs apports financiers, en dépit du fait que de nombreux pays apporteurs n'ont pas encore réussi à l'atteindre. En 2013, seuls 5 des 26 membres du CAD ont affecté 0.7 % de leur RNB ou plus à l'APD ; en moyenne, les pays du CAD consacrent 0.3 % de leur RNB à l'APD.

Encadré 17.1. La cohérence des politiques et ses effets sur le développement : l'exemple du Ghana

Une étude a été menée récemment pour évaluer la cohérence entre les politiques néerlandaises de coopération pour le développement et d'autres politiques des Pays-Bas concernant le Ghana pour la période 2006-11. Les politiques étudiées portaient sur les échanges (un accord de partenariat économique), l'agriculture (les tarifs douaniers), la fiscalité (une convention fiscale bilatérale), les migrations et l'environnement (un accord de partenariat volontaire). Cette étude a permis de constater que les politiques de coopération pour le développement suivies par les Pays-Bas au cours de la période examinée étaient cohérentes avec les objectifs de développement du Ghana. Il a également été mis en évidence que les effets négatifs résultant d'un défaut de concordance entre les politiques de coopération pour le développement et les autres politiques considérées étaient généralement limités.

L'étude a montré des incohérences potentielles entre les politiques néerlandaises et européennes. Néanmoins, celles-ci n'avaient souvent pas d'incidence négative majeure pour le Ghana. En revanche, il est apparu que la limitation de l'accès de ce pays aux marchés européens entraînait d'importantes conséquences défavorables sur son revenu national.

Source : IOB (2014), « *Autonomy, partnership and beyond: An analysis of policy coherence for Ghana* », IOB Study Newsletter, vol. 14, n° 4, IOB, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.

Tableau 17.1. **D'un objectif d'aide publique au développement à un objectif de coopération internationale**

	Objectif de coopération pour le développement	Objectif de coopération internationale
But visé	Développement et amélioration du niveau de vie dans les pays en développement	Biens publics mondiaux, ainsi que développement durable et amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale
Objectif	0.7 % du PIB	Objectifs fondés sur les résultats ou sur le PIB, différents pour les pays les moins avancés et les États fragiles
Instrument	Apports financiers uniquement	Apports financiers, garanties et autres mécanismes à effet de levier ; transferts de connaissances
Coûts	Concessionnels	Concessionnels et non concessionnels si la capacité d'endettement le permet
Source	Publique	Sources publiques et privées
Destinataires	Pays en développement	Pays en développement et institutions mondiales

La concrétisation du nouveau programme d'action mondial exigera que tous les pays soient solidaires les uns des autres. L'expérience du CAD montre qu'il sera utile de définir des indicateurs de résultats au moyen desquels faire pression sur les pays pour qu'ils respectent leurs engagements, et qui permettent dans certains cas d'éviter les comportements de passager clandestin. Ces indicateurs pourraient prendre la forme de cibles financières, sur le modèle de l'objectif d'APD, ou d'autres instruments de mesure des résultats obtenus (tableau 17.1). Dans le cas des Pays-Bas, par exemple, on a suggéré un objectif de coopération internationale de 2 % du PIB (Wijffels et al., 2012).

Par conséquent, le nouveau programme d'action mondial doit comporter un engagement ferme en faveur d'un objectif concret pour les apports d'APD aux pays les moins avancés et aux États fragiles. Il pourrait s'agir d'un objectif nominal, par exemple 0.25 % du PIB, ou d'un engagement à affecter au moins la moitié des apports nationaux d'APD à cette catégorie de pays (voir chapitre 2). À tout le moins, il faut que tous les pays apporteurs s'engagent fermement à respecter l'objectif retenu par les Nations Unies, à savoir consacrer 0.15 %-0.20 % du RNB aux pays les moins avancés. Un tel engagement contribuera à enrayer l'inquiétante tendance à la baisse de l'APD dispensée à ces pays, et à donner l'assurance que la mise en œuvre du nouveau programme d'action n'entraînera pas une réorientation des financements concessionnels.

Comme les nouveaux objectifs pour l'après-2015 seront élaborés et adoptés dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, il serait logique que le dispositif requis pour le recensement de toutes les contributions à la coopération internationale soit lui aussi défini dans le contexte des Nations Unies. D'autres organisations, en particulier le CAD de l'OCDE, peuvent apporter le concours nécessaire.

Dans un avenir proche, les pays les moins avancés et les États fragiles continueront de dépendre d'apports d'APD entièrement concessionnels.

Tous ces aspects devront être largement débattus avant de pouvoir faire l'objet d'un consensus international. Mais dans le même temps, le processus de création et de préservation de l'environnement mondial requis pour assurer l'instauration d'un développement durable contribuera à renforcer l'adhésion à ces projets à mesure que les intérêts des pays développés et des pays en développement se rapprocheront.

Principales recommandations

- Estimer le coût du soutien aux objectifs mondiaux.
- Rallier l'adhésion au niveau international sur une définition plus vaste et une normalisation des contributions aux biens publics mondiaux, et assumer collectivement la responsabilité des résultats obtenus au regard des engagements.

- S'accorder sur une cible pour la coopération internationale, par exemple 2 % du PIB, ainsi que sur une cible concrète concernant l'APD aux pays les moins avancés et aux États fragiles (par exemple 0.25 % du PIB).
- Trouver de nouveaux moyens de financer les objectifs mondiaux, par exemple par des taxes mondiales.
- Faire en sorte que les pays en développement puissent se faire entendre dans les organisations multilatérales et les coalitions internationales.
- Favoriser une coopération plus étroite entre le secteur public et le secteur privé.
- Établir un dispositif permettant d'enregistrer toutes les contributions à la coopération internationale dans le contexte des Nations Unies, avec le concours d'autres organisations compétentes, notamment le CAD de l'OCDE.

Notes

1. M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, qualifiait de « problèmes sans passeport » les grands problèmes mondiaux dont ne peuvent venir à bout les capacités et les ressources d'un pays seul.
2. Voir chapitres 1, 2 et 20, entre autres.
3. Ils renvoient à quelques-uns des grands rendez-vous et des déclarations majeures qui ont marqué les efforts déployés par la communauté du développement pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement : le Programme d'action d'Accra, adopté en 2008 lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, à Accra, au Ghana ; le document relatif au Partenariat de Busan, adopté en 2011 lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en Corée ; et la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui s'est tenue à Mexico en avril 2014. Pour en savoir plus, voir www.oecd.org/fr/cad/efficacite/.
4. Voir chapitre 1.
5. Le concept de coopération internationale est une option avancée dans un rapport de l'Interministerial Policy Review (2013), établi par le gouvernement des Pays-Bas. Severino et Ray (2009) ont mis au point un concept analogue, celui de « financement des politiques mondiales », qui associe le financement des biens publics mondiaux et celui des objectifs traditionnels de l'APD (développement économique et amélioration du niveau de vie).
6. Examinées au chapitres 15.
7. Le Secrétaire général des Nations Unies, la Directrice générale du Fonds monétaire international, le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général de l'OCDE ont tous, en diverses occasions, appelé à l'adoption de mesures fiscales pour lutter contre le changement climatique (divers communiqués de presse, avril 2014).

Références

- Birdsall, N. et W. Savedoff (2010), *Cash on Delivery: A New Approach to Foreign Aid*, Center for Global Development, Washington, DC.
- Channing, A., S. Jones et F. Tarp (2011), « Aid effectiveness: Opening the black box », *WIDER Working Papers*, vol. 2011, n° 44, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, Helsinki.
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- Interministerial Policy Review (2013), *Towards a New Definition of Development Cooperation: Considerations on ODA*, Gouvernement des Pays-Bas, La Haye.
- IOB (2014), « Autonomy, partnership and beyond: An analysis of policy coherence for Ghana », *IOB Study Newsletter*, vol. 14, n° 4, IOB, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.
- Kaul, I. (2013), « Accélérer la réduction de la pauvreté grâce aux biens publics mondiaux », dans OCDE (2013), *Coopération pour le développement 2013 : Mettre fin à la pauvreté*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2013-fr>.

Reisen, H., M. Soto et T. Weithöner (2004), « Financing global and regional public goods through ODA: Analysis and evidence from the OECD creditor reporting system », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, n° 232, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/030687754666>.

Severino, J-M. et O. Ray (2009), « The end of ODA: Death and rebirth of a global public policy », *Center for Global Development Working Papers*, n° 167, Center for Global Development, Washington, DC.

Wijffels, H., et al. (2012), *A new approach to international cooperation*, National Commission for International Cooperation and Sustainable Development (NCDO), Amsterdam, Pays-Bas.

PARTIE III

Chapitre 18

Trouver des synergies au service du financement de l'environnement et du développement

par

Jan Corfee-Morlot et Stephanie Ockenden, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

L'environnement et le développement sont inextricablement liés : si les pouvoirs publics ne prennent pas de nouvelles mesures, les risques environnementaux, au niveau tant local que mondial, pourraient effacer les avancées obtenues jusqu'à présent en matière de développement, en aggravant les risques liés à la rareté des ressources, comme l'eau et la nourriture, ainsi que le risque de catastrophes résultant de phénomènes météorologiques extrêmes. L'élaboration des Objectifs de développement durable, qui remplaceront les Objectifs du millénaire pour le développement après 2015, doit prendre en compte la nature bidirectionnelle de la relation entre environnement et développement. Le volume des fonds pour le développement consacrés à l'environnement – et en particulier à la lutte contre le changement climatique – augmente, en grande partie grâce aux engagements internationaux et aux mécanismes financiers établis dans le cadre des conventions de Rio. Résoudre efficacement les problèmes environnementaux de dimension planétaire passe par la coopération internationale et une action coordonnée à l'échelle mondiale. Ce chapitre décrit ce paysage financier complexe et les mesures que les pays pourraient prendre afin d'exploiter les éventuelles synergies entre les sources nouvelles et croissantes de financement de l'environnement et les sources traditionnelles de financement du développement. Pour assurer la transition vers des trajectoires de développement à faibles émissions de carbone, résilientes face au changement climatique et durables, il faut appréhender le financement et l'investissement dans une perspective globale, en réorientant le financement public et privé des investissements « traditionnels » vers les investissements « verts », en développant le financement « vert » et en intégrant les considérations environnementales dans tous les investissements et activités publiques concernés.

Ce chapitre présente en outre le « Point de vue » de Manuel Pulgar Vidal, Ministre de l'Environnement du Pérou, selon lequel allouer suffisamment de moyens financiers à la lutte contre le changement climatique doit figurer au premier rang des objectifs de l'après-2015.

La détérioration et les atteintes à l'environnement local et mondial – notamment les conséquences du changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes et la désertification – menacent le bien-être et le développement résilient. Ces changements peuvent avoir des répercussions indifféremment sur n'importe quel pays, groupe de population et génération, affectant en particulier les plus démunis, les plus vulnérables et ceux qui n'ont qu'une influence limitée sur les éventuelles solutions et qui ne participent guère à leur choix.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment conclu que le réchauffement du système climatique mondial était sans équivoque (GIEC, 2013). L'inaction face au changement climatique pourrait aboutir à une progression continue des températures mondiales qui, d'ici 2100, dépasseraient alors les niveaux précédant l'ère industrielle de 2.5 °C à 7.5 °C (GIEC, 2014a). Cela accentuerait la gravité – et dans certains cas la fréquence – des événements météorologiques extrêmes et pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur la stabilité du développement économique, la vie et la prospérité des êtres humains. Ne rien faire pourrait être coûteux et se traduirait par la perte définitive de plus de 14 % de la consommation mondiale moyenne par habitant (OCDE, 2012). Les pays en développement devraient être touchés de manière disproportionnée par un changement climatique non atténué, ce qui effacerait les avancées obtenues jusqu'à présent en matière de développement (GIEC, 2014a). Des évaluations indiquent qu'une grande partie des activités d'aide au développement serait concernée par les risques climatiques – de l'ordre de 10 % à 40 % par pays d'après les estimations, en fonction du portefeuille d'activités de coopération pour le développement dans les différents contextes nationaux, en pourcentage du total de l'aide publique au développement (APD) (OCDE, 2005).

L'inaction face aux risques environnementaux locaux est également lourde de conséquences. Si les pouvoirs publics ne prennent pas de nouvelles mesures, l'OCDE estime par exemple que le nombre de décès prématurés dus à la pollution atmosphérique locale doublera d'ici 2050, la pollution atmosphérique étant d'ores et déjà dans le monde une menace sanitaire plus grande que le paludisme (OCDE, 2012). Le patrimoine naturel représente actuellement plus d'un quart du patrimoine des pays en développement, ce qui les rend plus vulnérables à une aggravation des risques environnementaux, dont la raréfaction des ressources (OCDE, 2008).

Selon les estimations, jusqu'à 40 % des activités d'aide au développement dans les pays en développement sont concernés par les risques climatiques.

Gérer l'environnement durablement, grâce à la gestion des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité et à des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation, peut générer de multiples retombées positives sur le développement au niveau local. Les retombées locales peuvent justifier à elles seules une action sur l'environnement, et les mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience sont souvent ciblées localement. Par exemple, des résultats positifs en termes d'adaptation peuvent être induits par une « bonne » planification du développement, tandis que des mesures d'atténuation peuvent assurer l'accès à l'énergie, augmenter la sécurité et améliorer la qualité de l'air et la santé humaine.

Les questions environnementales et le développement durable aux niveaux mondial et local sont inextricablement liés. Les initiatives entrant dans le cadre du programme d'action sur la durabilité issu du Sommet Rio+20, des objectifs de développement post-2015, et des trois « conventions de Rio » devront être compatibles, étroitement liées entre elles et se renforcer mutuellement. La reconnaissance des liens entre l'environnement et le développement devrait faire du nouveau cadre de développement post-2015 un ensemble unique d'Objectifs de développement durable (AGNU, 2013)¹. Le financement de ces objectifs doit venir compléter les engagements financiers souscrits dans le cadre des conventions de Rio pour assurer une action concertée en faveur du développement et de l'environnement. Ce chapitre pose la question de savoir comment tirer le meilleur parti des financements afin de réaliser simultanément les objectifs d'environnement et de développement. Pour apporter des éléments de réponse, il passe en revue les ressources financières actuellement disponibles et les synergies qu'elles présentent avec le développement durable, ainsi que les réformes de l'action publique qu'il faudrait mener pour optimiser ces synergies.

Financer la durabilité environnementale aux niveaux local et mondial

Conjuguer durabilité environnementale, développement et croissance aux niveaux mondial et local exigera de réorienter et d'accroître les ressources financières en faveur de l'investissement dans les systèmes énergétiques, de distribution d'eau et d'assainissement propres et dans une utilisation durable des sols (Kennedy et Corfee-Morlot, 2012). Pour assurer la transition vers des trajectoires de développement à faibles émissions de carbone, résilientes face au changement climatique et durables, il faut appréhender le financement et l'investissement dans une perspective globale, en réorientant le financement public et privé des investissements traditionnels vers les investissements « verts », en développant la finance « verte » et en s'assurant que les questions environnementales sont prises en considération dans toutes les activités concernées. Pour y parvenir, il ne suffira pas d'accroître les moyens financiers alloués à la coopération pour le développement, il faudra aussi mobiliser des ressources intérieures, tant auprès du secteur public que du secteur privé.

Résoudre efficacement les problèmes environnementaux de dimension planétaire passe par la coopération internationale et une action coordonnée à l'échelle mondiale. Les conventions de Rio ont contribué à bâtir l'architecture du financement de la durabilité environnementale mondiale, définissant les contributions des pays développés en matière d'aide financière et de soutien aux pays en développement relatives à l'application de ces conventions. Les engagements et mécanismes financiers liés aux conventions de Rio (encadré 17.1) ont considérablement accru la coopération internationale et les ressources financières ; les objectifs de ces financements sont établis dans le contexte du développement durable, ce qui permet de prendre en considération à la fois les questions de la réduction de la pauvreté et du développement, et de la durabilité environnementale au niveau mondial.

Encadré 18.1. Les retombées financières de Rio

Le « Sommet de la Terre »¹ de 1992 à Rio a donné naissance à trois conventions internationales, établies pour faire face aux menaces pesant sur l'environnement mondial et le développement durable, et pour galvaniser l'action internationale :

- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD).

Ces conventions facilitent la coopération internationale entre les pays développés et en développement signataires, ainsi que la coopération concernant divers engagements, notamment l'engagement pris par les pays développés d'apporter un soutien financier, de renforcer les capacités, de transférer les technologies et le savoir pour appuyer les actions menées dans les pays en développement.

Encadré 18.1. **Les retombées financières de Rio (suite)**

Il existe aussi différents engagements financiers particuliers liés à l'application de ces conventions :

- Les pays développés parties à la CCNUCC se sont engagés à « fournir des ressources nouvelles et additionnelles [...] de l'ordre de 30 milliards USD pour la période 2010-12, à répartir de manière équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation », ce que l'on appelle le financement à mise en œuvre rapide, et à adhérer « à l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement [...] [auprès] de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement »².
- Les pays développés parties à la CDB se sont engagés à « doubler, d'ici à 2015, le soutien financier international global destiné à la diversité biologique des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires, ainsi que les pays à économie en transition, et [à] le maintenir au moins à ce niveau jusqu'en 2020 »³, notamment grâce à la priorité donnée, par les pays bénéficiaires, à la diversité biologique dans leurs plans de développement.

Les mécanismes financiers et autres initiatives prises dans ce domaine dans le cadre des conventions revêtent également diverses formes :

- Le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est le principal mécanisme financier de la CCNUCC⁴, de la CDB et de la CLD (ainsi que de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Minamata sur le mercure). Ce partenariat pour la coopération internationale rassemble 183 pays, des institutions internationales, des organisations de la société civile et le secteur privé. Les projets financés vont des réformes des politiques nationales au renforcement des capacités institutionnelles (FEM, 2014). Le FEM est, à ce jour, le plus important mécanisme financier de promotion du développement écologiquement viable : depuis 1991, le FEM a accordé des aides à hauteur de 12.5 milliards USD et a levé 58 milliards USD de cofinancement à l'appui de 3 690 projets dans 165 pays en développement.
- Le nouveau **Fonds vert pour le climat (FVC)** de la CCNUCC devrait beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique, en centralisant les contributions provenant de diverses sources ; il devrait être capitalisé et entrer en activité d'ici fin 2014 (voir aussi l'encadré « Point de vue »). Le fonds promouvra les trajectoires de développement durable à faibles émissions de carbone et résilientes face au changement climatique, en aidant les pays en développement à limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique. Deux de ses piliers sont le principe de l'appropriation par les pays et un mécanisme de financement en faveur du secteur privé pour mobiliser des fonds destinés à financer les activités de ce secteur en matière de lutte contre le changement climatique, lesquels seront acheminés par l'intermédiaire d'organismes d'exécution et de partenaires locaux, régionaux ou internationaux.
- Le **Mécanisme pour un développement propre (MDP)** établi dans le cadre du Protocole de Kyoto bâti sur la CCNUCC finance les mesures d'atténuation dans les pays en développement pour soutenir le développement durable (et pour aider les pays développés à atteindre leurs objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre). Grâce au MDP, les projets de réduction des émissions dans les pays en développement se voient délivrer des crédits carbone – appelés unités de réduction certifiées des émissions – dont chacun équivaut à une tonne de CO₂. Ces crédits sont négociables et doivent permettre aux pays industrialisés de remplir une partie de leurs engagements de réduction des émissions conformément au Protocole de Kyoto. Ce mécanisme favorise le développement durable et la réduction des émissions, tout en laissant aux pays industrialisés une certaine marge de manœuvre quant aux moyens de réaliser leurs objectifs de réduction ou de limitation des émissions.
- Le **Fonds pour l'adaptation** de la CCNUCC constitue un exemple de mécanisme de financement innovant, dans le cadre duquel les fonds pour les pays en développement sont obtenus par un prélèvement de 2 % sur les unités de réduction certifiées des émissions émises par le biais du MDP (en plus des contributions volontaires). Ce fonds a été créé pour financer les projets et programmes d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement signataires du Protocole de Kyoto qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes du changement climatique. Le Fonds pour l'adaptation a réalisé son ambition de lever 100 millions USD au plus tard fin 2013. Son caractère innovant tient également en partie à ses dispositions prévoyant un « accès direct » pour les pays en développement, ce qui supprime les intermédiaires et doit permettre d'abaisser les coûts de transaction associés à l'obtention d'un financement extérieur à l'appui des mesures d'adaptation.

1. Officiellement appelé la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

2. CCNUCC, Décision 1/CP.16, les Accords de Cancun, 2010.

3. CdP 11 Décision XI/4, 7(a), 2012, www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=13165.

4. Le FEM administre aussi le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui fonctionnent en application de la CCNUCC.

Des cadres solides, susceptibles de mieux mesurer et de suivre les futurs engagements financiers « verts » internationaux, renforceront la transparence, la redevabilité et la confiance – ce qui est fondamental pour faire aboutir en 2015 le nouvel accord mondial sur le climat ainsi que le cadre des Nations Unies pour le développement post-2015. En capitalisant sur les efforts déployés pour améliorer et moderniser les statistiques sur les apports de ressources aux pays en développement au-delà de l'aide, le cadre statistique du CAD, et en particulier le système des « marqueurs Rio », peut constituer une base solide pour assurer le suivi international des apports liés à l'environnement (voir section suivante).

Il existe aussi des fonds communs pour l'environnement mondial en dehors du cadre des conventions de Rio, qui sont financés par des contributions volontaires et par cofinancement. Les plus importants sont les Fonds d'investissement pour le climat (FIC)², qui mettent à la disposition de 48 pays en développement et à revenu intermédiaire des ressources pour atténuer et gérer les problèmes liés au changement climatique et pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les Fonds d'investissement pour le climat sont mis en œuvre conjointement par les banques multilatérales de développement (BMD) : la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et le groupe de la Banque mondiale. La Banque mondiale assure de plus la gestion et l'administration des Fonds d'investissement pour le climat. Cette initiative due à plusieurs apporteurs dispose actuellement de 8 milliards USD sous la forme d'engagements d'APD et de contributions de 14 donateurs (FIC, 2014). Les Fonds d'investissement pour le climat sont innovants au sens où ils peuvent recevoir des fonds publics des apporteurs d'APD (dons ou, dans certains cas, prêts concessionnels) mais aussi des contributions en capital, y compris de la part du secteur privé. Ils sont conçus pour piloter la mise en œuvre de stratégies novatrices pouvant aider à développer et transformer les politiques, les institutions et les marchés afin de parvenir à un développement bas carbone et résilient face au changement climatique ; ces stratégies sont intégrées dans les plans nationaux de développement, prenant en compte des objectifs environnementaux, sociaux, de développement et de réduction de la pauvreté. Dans la pratique, cependant, les deux derniers objectifs ne sont pas toujours au cœur des préoccupations. Une évaluation indépendante préliminaire des Fonds d'investissement pour le climat montre que pour le plus important des fonds – le Fonds pour les technologies propres – seuls trois des seize plans de l'échantillon citaient la réduction de la pauvreté ou la réalisation d'économies de coût pour les plus démunis (FIC, 2013).

Le financement extérieur de l'environnement et du développement

Les statistiques du CAD de l'OCDE mesurent et assurent le suivi du financement public du développement apporté par les membres du CAD pour aider à résoudre les problèmes environnementaux aux niveaux local et mondial, comme le financement des objectifs environnementaux locaux dont le suivi est assuré depuis 1992 en utilisant le marqueur « environnement », et le financement consacré aux objectifs mondiaux des conventions de Rio. Les « marqueurs Rio » couvrant l'**atténuation des effets du changement climatique**, la biodiversité et la désertification ont été introduits en 1998, et un marqueur couvrant l'adaptation au **changement climatique** a été introduit en 2010³.

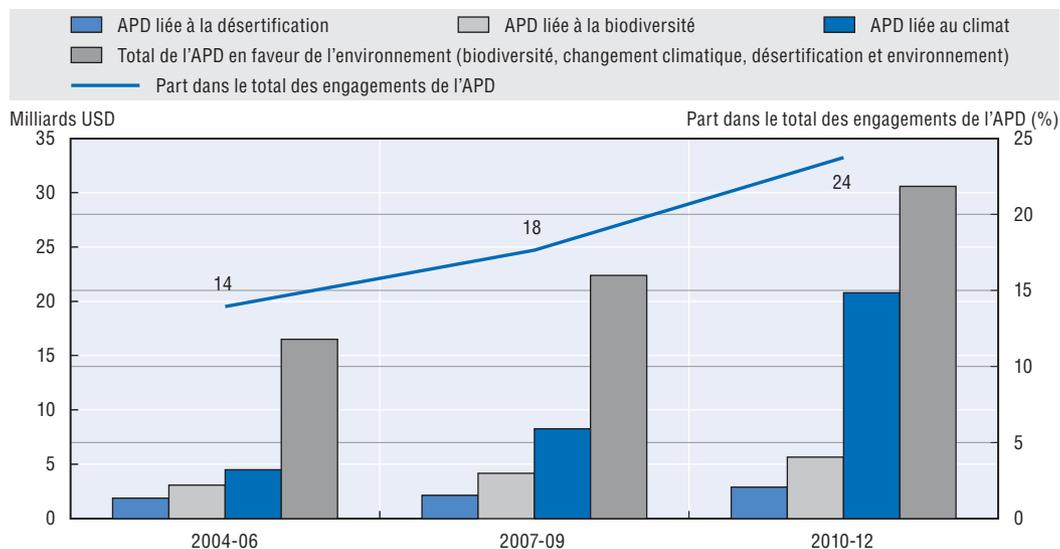
Toute activité d'aide notifiée au CAD de l'OCDE fait l'objet d'un examen visant à déterminer si les objectifs environnementaux : 1) en constituent « l'objectif principal » ou un « objectif significatif » ; ou 2) n'en constituent pas un objectif. En tant que tels, les marqueurs sont considérés comme descriptifs, permettant de quantifier approximativement les apports financiers visant les objectifs des conventions de Rio. Les fonds notifiés par les parties aux conventions de Rio au titre d'objectifs financiers quantifiés particuliers peuvent être basés sur d'autres définitions et méthodes de mesure et ne pas être directement comparables aux données fondées sur les marqueurs Rio. Toutefois, dans

la plupart des cas, les marqueurs Rio constituent le point de référence de la notification, et de nombreux membres du CAD comptabilisent une partie de cette APD dans les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la CCNUCC et de la CDB (OCDE, à paraître).

Sur la période 2010-12, les engagements au titre de l'APD bilatérale ayant l'environnement mondial et local pour objectif *principal* ou *significatif* totalisaient 31 milliards USD par an, soit 24 % du total des engagements d'APD bilatérale des membres du CAD de l'OCDE (graphique 18.1). Ce chiffre représente une hausse de plus d'un tiers, par rapport à 2007-09, des fonds destinés aux différents objectifs environnementaux « verts », y compris l'environnement et la biodiversité, le changement climatique et la désertification à l'échelle locale (Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE, 2014). Le « verdissement » de l'APD indique que la durabilité environnementale fait de plus en plus partie des activités majeures des organismes bilatéraux, et qu'elle revêt une priorité croissante dans la coopération pour le développement.

Graphique 18.1. L'aide publique au développement (APD) allouée à l'environnement, 2004-12

Moyennes annuelles sur trois ans, engagements bilatéraux, milliards USD, prix constants de 2012



Note : Le « total de l'aide en faveur de l'environnement » comprend la coopération pour le développement relative à la biodiversité, au climat et à la désertification, identifiée par les marqueurs Rio, et la coopération pour le développement consacrée à l'environnement identifiée par le marqueur « environnement ». Beaucoup d'activités servent de multiples objectifs ; le total concernant la coopération pour le développement consacrée à l'environnement en tient compte pour éviter une double comptabilisation. « L'APD liée au climat » couvre la coopération pour le développement en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci à partir de 2010, mais seulement en matière d'atténuation avant 2010. Les chiffres indiqués pour la période allant de 2004 à 2009 peuvent sembler plus faibles qu'en réalité, et pourraient refléter une rupture dans les séries, étant donné que les dépenses consacrées à l'adaptation ne sont pas prises en compte avant 2010.

Pour des raisons techniques, les données sur les marqueurs Rio concernant les États-Unis n'étaient pas disponibles au moment de cette publication. Les États-Unis procèdent actuellement au réexamen de leur méthode de collecte des données et fourniront les données relatives aux années 2011 et 2012 dans les prochains mois.

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE, juillet 2014, www.oecd.org/dac/stats/rioconventions.htm.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185624>

Cette augmentation de l'aide en faveur de l'environnement s'explique pour l'essentiel par la croissance remarquable de l'APD liée au climat – 150 % entre 2007-09 et 2010-12. Entre 2010 et 2012, les engagements de l'APD bilatérale des membres du CAD de l'OCDE relatifs à la lutte contre le changement climatique totalisaient 21 milliards USD par an en moyenne, soit 16 % du total des engagements d'APD bilatérale, et ont culminé en 2010, première année de la période de financement à mise en œuvre rapide (encadré 18.1). Les objectifs du financement à mise en œuvre rapide prévus dans la CCNUCC sont définis plus étroitement que ceux concernant le total de l'aide liée au climat,

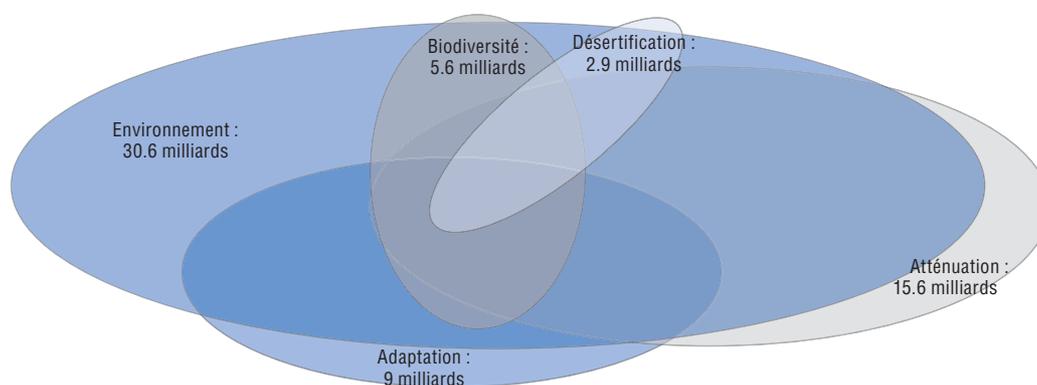
mais ont largement contribué à élever les questions relatives au changement climatique dans l'échelle des priorités et à en promouvoir l'intégration systématique dans les activités de coopération pour le développement.

Le total des engagements de l'APD bilatérale liée au climat a augmenté de 150 % entre 2007-09 et 2010-12.

Le financement extérieur du développement « vert » vise souvent de multiples objectifs. Le graphique 18.2 illustre comment 65 % du financement du développement « vert » peut cibler deux objectifs environnementaux ou plus, simultanément.

Graphique 18.2. Les multiples objectifs de la coopération pour le développement consacrée à l'environnement, 2010-12

Moyenne annuelle sur trois ans, engagements bilatéraux, milliards USD, prix constants de 2012



Source : Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE, juillet 2014.

Le financement extérieur du développement « vert » peut aussi provenir des banques multilatérales de développement. En 2012, celles-ci ont conjointement adhéré au programme d'action de Rio+20 pour une croissance verte inclusive, prenant en charge de nombreuses cibles afin d'augmenter la part de leurs activités et de leurs financements consacrée à des objectifs environnementaux. Par exemple, la Banque interaméricaine de développement entend porter à 25 % la part des prêts qu'elle accorde à des projets relatifs à la durabilité environnementale et au climat d'ici 2015 ; en 2013, elle l'avait portée à 20 % (BID, 2014). D'après les estimations, le financement climatique apporté par les MDB totalisait 27 milliards USD en 2012 (Rapport conjoint des BMD, 2013). Or, en dépit de l'important volume d'apports multilatéraux liés à l'environnement, il n'existe pas de système global et intégré pour assurer le suivi du financement extérieur total du développement « vert ». L'OCDE travaille actuellement en collaboration avec les banques multilatérales de développement et d'autres institutions financières internationales à un meilleur rapprochement des apports multilatéraux « verts » dans son système statistique ; l'objectif est de parvenir à une position commune sur ce qu'il faut entendre par financement du développement vert « total » en provenance des canaux bilatéraux et multilatéraux. Des progrès ont été accomplis, mais les données sur les tendances restent maigres, et il est difficile d'estimer les volumes totaux. Les apports de financement privé au service de solutions « vertes » sont considérés comme substantiels, en particulier au titre de la lutte contre le changement climatique, mais ils relèvent d'un domaine où les données statistiques permettant une estimation de l'ampleur totale des apports manquent. L'OCDE coordonne un projet de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique privé afin de disposer d'informations plus fournies⁴.

Les financements innovants peuvent être vecteurs de transformations quand le contexte politique s'y prête

Plusieurs chapitres de ce rapport mettent en évidence l'importance grandissante, pour les pays en développement, des financements innovants et issus du secteur privé. Ces financements comprennent l'investissement direct étranger (chapitre 5) ; les financements obtenus auprès d'investisseurs institutionnels comme les compagnies d'assurance, les fonds d'investissement et les fonds de pension (chapitre 6 ; voir aussi l'encadré « Point de vue ») ; et les fonds publics ainsi que les instruments financiers innovants pouvant avoir un effet de levier sur les fonds et investissements privés (chapitre 11). Ces sources multiples constituent autant de possibilités de mobiliser des fonds et investissements à l'appui de la durabilité environnementale.

Il est essentiel que les incitations et les signaux, émanant tant des pouvoirs publics que des marchés, soient de nature à encourager le plus efficacement possible des actions à l'appui de la durabilité environnementale, de l'investissement vert et de comportements écologiquement viables, au niveau mondial et à une échelle qui puisse être vectrice de transformations. Les choix et décisions actuels quant au type, aux caractéristiques et à l'emplacement des infrastructures détermineront dans quelle mesure les économies s'enfermeront dans une trajectoire énergivore, à fortes émissions de carbone et où les infrastructures seront vulnérables face au changement climatique, ou bien réussiront à emprunter une voie de développement bas carbone et résiliente face au changement climatique (Corfee-Morlot et al., 2012). Pour un futur écologiquement viable, il faudra abandonner les infrastructures polluantes et grandes consommatrices de combustibles fossiles pour se réorienter vers des comportements et investissements à faible intensité de carbone et résilients face au changement climatique.

L'OCDE a procédé à une solide analyse du cadre d'action nécessaire aux pouvoirs publics pour réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2050 (Gurría, 2013). Fixer clairement un prix du carbone, réformer les subventions aux combustibles fossiles et assurer la cohérence entre les politiques énergétiques, telles sont quelques-unes des mesures à prendre (OCDE, 2013a). Ces initiatives peuvent en outre générer un « double dividende » en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tout en augmentant les ressources financières disponibles pour l'environnement. Par exemple, les marchés carbone pourraient rapporter jusqu'à 30 ou 50 milliards USD par an (AGF, 2010) ; par ailleurs, réformer les subventions et les dispositifs de soutien aux consommateurs des combustibles fossiles qui, selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), atteignaient à l'échelle mondiale 544 milliards USD en 2012 (AIE, 2013), permettrait de dégager d'importants moyens financiers pour l'environnement tout en encourageant l'investissement vert (OCDE, 2013b).

Une gestion rigoureuse sera nécessaire pour exploiter au mieux les synergies entre environnement et développement

Les actions visant à remédier aux problèmes environnementaux mondiaux peuvent avoir de multiples retombées positives sur le développement local. Les mesures d'adaptation au changement climatique ou d'augmentation de la résilience à ce changement sont à visées locales ou régionales. Les effets positifs des mesures d'adaptation découlent d'une « bonne » planification du développement ; les mesures d'augmentation de la résilience peuvent assurer l'accès à l'énergie, augmenter la sécurité et améliorer la qualité de l'air et la santé humaine. Les efforts internationaux comme l'initiative Énergie renouvelable pour tous des Nations Unies⁵, qui vise à assurer l'accès à de l'énergie propre avec une bonne efficacité énergétique, peuvent apporter des solutions au 1.3 milliard de personnes qui n'ont actuellement pas accès à l'électricité dans les pays en développement et aux 2.6 milliards de personnes dépourvues d'appareils de cuisson salubres (AIE, 2013).

Point de vue : Le financement climatique doit compter parmi les objectifs prioritaires de l'après-2015

Manuel Pulgar-Vidal,
Ministre de l'Environnement du Pérou

Les problématiques du changement climatique et du développement durable sont inextricablement liées, et doivent impérativement faire partie intégrante du programme d'action pour le développement durable de l'après-2015.

Dès lors, il est indispensable d'obtenir les fonds suffisants pour parvenir à un accord international satisfaisant sur le changement climatique¹ en 2015. Celui-ci devra être ambitieux pour mettre l'économie mondiale sur la voie d'un développement durable en limitant à 2 °C l'augmentation de la température de la planète.

Les États étudient d'ores et déjà avec attention l'avenir du financement climatique afin de s'assurer que le niveau d'ambition requis sera atteint à l'échelle mondiale. La 20^e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Lima fin 2014 sous la présidence du Pérou, marquera une étape importante dans ce processus.

Le premier objectif est d'améliorer la transparence concernant le financement climatique, ainsi que les résultats obtenus. Il est indispensable de donner plus de moyens financiers à la lutte contre le changement climatique et de s'assurer que fonds et investissements sont alloués correctement et de façon plus prévisible.

Le second objectif est de faire en sorte que les États définissent les conditions et les cadres d'action qui leur permettraient d'une part d'augmenter les financements et les investissements sur le long terme, et d'autre part de gérer efficacement leurs ressources financières. Le Pérou a déjà mis en place des stratégies bas carbone, à l'appui de la résilience face au changement climatique, en :

- encourageant le financement et l'investissement publics et privés en faveur de diverses initiatives de lutte contre le changement climatique
- intégrant les risques liés au changement climatique dans le Système national d'investissement public
- créant des instruments budgétaires pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux catastrophes naturelles
- encourageant les initiatives visant à mettre la recherche et la technologie au service de la lutte contre le changement climatique.

La recherche de nouvelles sources de financement climatique innovantes fait actuellement l'objet de nombreux débats. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé en 2013 pour assurer la coordination et la promotion de ces efforts, et les États examinent aujourd'hui les moyens d'engager un processus d'annonce de contributions. Le FVC offre la possibilité d'attirer de nouvelles sources de financement et d'encourager la mise en place de stratégies nationales de financement dans les pays en développement. Nous espérons que des annonces de contributions significatives seront faites auprès du FVC d'ici fin 2014.

Pour instituer une économie véritablement durable à l'échelle planétaire, il est indispensable de trouver des sources de financement innovantes. C'est pourquoi nous accueillons avec intérêt les travaux d'analyse sur les moyens d'obtenir des financements auprès d'investisseurs institutionnels comme les fonds de pension (chapitre 6), sur la façon de développer le marché des obligations vertes², sur les instruments et les mécanismes d'atténuation du risque qui peuvent avoir un effet de levier sur les ressources financières (chapitre 11), sur la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement (chapitres 7 et 14), et enfin sur le financement participatif (chapitre 9). Nous faisons tous partie de la solution.

Le Pérou espère, grâce à la conférence sur le climat, pouvoir aider les pays à s'entendre sur des questions clés relatives au financement climatique, de manière à rehausser le niveau d'ambition et à préparer la voie pour parvenir à un accord mondial sur le changement climatique en 2015.

De mon point de vue, les débats actuels sur le financement climatique vont – et doivent – inspirer de manière significative le programme de développement pour l'après-2015 afin de faire de la lutte contre le changement climatique l'un des principaux Objectifs de développement durable.

1. *Note de l'éditeur* : Référence est faite à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, CdP21, qui aura lieu à Paris en 2015. D'après le comité organisateur, la conférence de 2015 a pour objectif la signature, pour la première fois en vingt ans de négociations aux Nations Unies, par toutes les nations du monde, d'un accord contraignant et universel sur le changement climatique (source : Wikipédia).
2. *Note de l'éditeur* : Deux entités du Groupe de la Banque mondiale – la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI) – ont concouru au développement du marché mondial des obligations vertes. Le produit de ces émissions obligataires est affecté à des investissements visant à lutter contre le changement climatique. Depuis 2008, la Banque mondiale a mobilisé plus de 5.3 milliards USD par le biais de 61 émissions d'obligations vertes libellées dans 17 devises différentes, et la SFI a émis pour 3.4 milliards USD d'obligations vertes (Banque mondiale, 2014).

L'AIE estime à 544 milliards USD le montant des subventions aux combustibles accordées dans le monde en 2012.

Pour créer des synergies, les questions environnementales doivent être placées au cœur des plans et priorités nationaux de développement et des activités de coopération pour le développement. Il sera ainsi plus facile de produire des résultats et de mettre en œuvre des politiques et programmes ciblés judicieusement conçus, aux niveaux national et infranational. Ces approches respectent les principes d'efficacité guidant le travail de nombreux apporteurs de coopération pour le développement⁶ ainsi que les initiatives comme le Partenariat pour le financement climatique et le développement⁷ issues du Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, Corée (OCDE, 2011). Ce partenariat volontaire promeut la cohérence et la collaboration entre les acteurs de la lutte contre le changement climatique, du financement du développement et de la coopération pour le développement aux niveaux national, régional et mondial.

Partager les enseignements tirés de la coopération pour le développement et les principes d'efficacité du développement peut faciliter la réalisation des objectifs en matière d'environnement et de développement (OCDE, 2014). Sur le plan financier, il existe d'inévitables tensions. En témoignent la démarche de « l'appropriation par les pays, l'utilisation des systèmes nationaux » préconisée dans les déclarations sur l'efficacité du développement, et d'autre part la démarche des fonds climatiques, qui sont promues dans plusieurs pays et parfois au niveau international. D'un côté, ces fonds d'affectation spéciale ont été conçus pour regrouper, coordonner et harmoniser de façon innovante les financements provenant de sources publiques et privées. Le ciblage d'enjeux mondiaux particuliers peut exiger des approches plus régionales et fondées sur des programmes. Mais d'un autre côté, les dispositifs verticaux peuvent créer des fonctions qui sont assurées parallèlement aux propres systèmes et programmes des pays en développement – ou qui les dupliquent. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a récemment demandé une évaluation comparative de l'efficacité de ces deux démarches, car on dispose de peu d'informations sur les résultats que l'une et l'autre permettent d'obtenir (GIEC, 2014b).

Le CAD de l'OCDE a contribué au cours des dernières décennies à élaborer des lignes directrices pour aider les apporteurs de coopération pour le développement à prendre en compte les questions de développement durable dans leurs politiques et activités. On peut citer notamment : *L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement* (OCDE, 2006), qui prend acte de l'engagement à élaborer et à réaliser des évaluations environnementales stratégiques conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; les lignes directrices sur *l'Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement* (OCDE, 2009) ; et, plus récemment, *Placer la croissance verte au cœur du développement* (OCDE, 2013c).

Principales recommandations

- Réorienter, accroître et mobiliser les ressources financières et les investissements provenant de sources publiques et privées afin d'assurer pour l'avenir, au niveau tant local que mondial, un environnement durable, le développement et la croissance.
- Mettre en place des formules et mécanismes de financement innovant, conjointement à des mesures publiques visant à déterminer le coût des « atteintes à l'environnement » et à les réguler, afin d'inciter le secteur privé et les particuliers à adopter des comportements respectueux de l'environnement.
- Veiller à ce que les initiatives entrant dans le cadre du programme d'action sur la durabilité issu du Sommet Rio+20, des objectifs de développement pour l'après-2015, des trois conventions de Rio et

du nouvel accord mondial qui devrait être conclu en 2015⁷, soient compatibles, étroitement liées entre elles et se renforcent mutuellement.

- Promouvoir la coopération et la coordination au niveau international entre les institutions et les acteurs ; intégrer les considérations de développement dans les initiatives en faveur de l'environnement, et les considérations d'environnement dans les priorités de la coopération pour le développement et dans les plans et stratégies nationaux en la matière.
- Aider les pays en développement dans leurs efforts d'instauration d'une croissance verte et inclusive, tout en s'assurant que les propres plans, programmes et politiques de développement des pays ouvrent la voie à une utilisation ciblée et efficace du financement extérieur du développement.
- Rechercher des synergies entre les avantages mondiaux en termes d'environnement et les avantages locaux en termes de développement durable. À travers l'expérience acquise dans le domaine de la coopération pour le développement sur la manière de gérer d'inévitables arbitrages, apprendre comment atteindre simultanément de multiples objectifs relatifs au développement et à l'environnement.
- Des cadres solides, contribuant à mesurer et à suivre les futurs engagements financiers « verts » internationaux, seront nécessaires pour renforcer la transparence, la reddition des comptes et la confiance ; le cadre statistique du CAD, et en particulier le système des « marqueurs Rio », peuvent constituer une base solide pour assurer le suivi international des flux liés à l'environnement.

Notes

1. Voir aussi le dernier document de travail du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable à l'adresse <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html> (consulté le 23 mai 2014).
2. Les Fonds d'investissement pour le climat se composent de quatre volets de financement : le Fonds pour les technologies propres (qui soutient la démonstration et le déploiement des technologies à faible intensité de carbone), le Programme d'investissement forestier, le Programme pilote pour la résilience climatique et le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables.
3. Pour en savoir plus, voir www.oecd.org/dac/stats/rioconventions.htm.
4. Voir www.oecd.org/env/researchcollaborative.
5. Voir www.se4all.org.
6. Notamment les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011). Voir www.oecd.org/dac/effectiveness.
7. Voir www.oecd.org/development/environment-development/climate-partnership.htm.

Références

- AGF (2010), *Rapport du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques* (en anglais), Nations Unies, New York, www.un.org/wcm/webdav/site/climatechange/shared/Documents/AGF_reports/AGF%20Report.pdf.
- AGNU (2013), *Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, Assemblée générale des Nations Unies, www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/L.4&referer=http://www.un.org/millenniumgoals/specialevent.shtml&Lang=F.
- AIE (2013), *World Energy Outlook 2013*, Agence internationale de l'énergie, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/weo-2013-en>.
- Banque mondiale (2014), « Développer le marché des obligations vertes pour un monde plus propre et plus résilient », *Actualités*, site web de la Banque mondiale, 4 mars 2014, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/03/04/growing-green-bonds-market-climate-resilience.
- BID (2014), *Inter-American Development Bank Sustainability Report 2013*, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC, http://publications.iadb.org/handle/11319/6418?scope=123456789/1&thumbnail=true&rpp=5&page=1&group_by=none&etal=0.

- Corfee-Morlot, J., et al. (2012), « Towards a green investment policy framework: The case of low-carbon, climate-resilient infrastructure », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 48, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k8zth7s6s6d-en>.
- FEM (2014), *Qu'est-ce que le FEM ?*, Fonds pour l'environnement mondial, Washington, DC, www.thegef.org/fem.
- FIC (2014), *About the Climate Investment Funds*, Fonds d'investissement pour le climat, Washington, DC, <https://climateinvestmentfunds.org/cif>.
- FIC (2013), *Independent Evaluation of the Climate Investment Funds*, rapport préliminaire final, Fonds d'investissement pour le climat, Washington, DC, www.cifevaluation.org/cif_interim_report.pdf.
- GIEC (2014a), *Résumé à l'intention des décideurs*, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupe de travail III sur l'atténuation des changements climatiques, GIEC, Genève, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-spm-fr.pdf.
- GIEC (2014b), « International cooperation: Agreements and instruments », version provisoire, Chapitre 13 dans : *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change*, Groupe de travail III sur l'atténuation des changements climatiques, GIEC, Genève, http://report.mitigation2014.org/drafts/final-draft-postplenary/ipcc_wg3_ar5_final-draft_postplenary_chapter13.pdf.
- GIEC (2013), *Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques*, Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Résumé à l'intention des décideurs, GIEC, Genève, www.climatechange2013.org/images/report/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf.
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- Gurría, A. (2013), « Le défi climatique : réduire les émissions à zéro », exposé du Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, LSE London, Londres, 9 octobre 2013, www.oecd.org/fr/apropos/secretairegeneral/le-defi-climatique-reduire-les-emissions-a-zero.htm.
- Kennedy, C. et J. Corfee-Morlot (2012), « Mobilising investment in low carbon, climate resilient infrastructure », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 46, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k8zm3gxxmnq-en>.
- Nations Unies (2012), « *L'avenir que nous voulons* », document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 22 juin 2012, Rio de Janeiro, Brésil, Nations Unies, New York, www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288.
- Nations Unies (1992), *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, 3-14 juin, Rio de Janeiro, Brésil, Nations Unies, New York, www.un.org/documents/ga/conf151/aconf15126-4.htm.
- OCDE (à paraître), « A stock-take of OECD DAC members' reporting practices on environment-related official development finance and reporting to the Rio conventions », document technique de la Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Paris, à paraître.
- OCDE (2014), « Global and local environmental sustainability, development and growth », *OECD and Post-2015 Reflections, Element 4, Paper 1*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/environment-development/FINAL%20POST-2015%20global%20and%20local%20environmental%20sustainability.pdf.
- OCDE (2013a), « Climate and carbon: Aligning prices and policies », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3z11hjg6r7-en>.
- OCDE (2013b), « A post-2015 information system for international development and climate finance », OCDE, Paris, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/OECD_A-Post-2015-Information-System-for-International-Development-and-Climate-Finance.pdf.
- OCDE (2013c), *Placer la croissance verte au cœur du développement*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264206281-fr>.
- OCDE (2012), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/env_outlook-2012-fr.
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.
- OCDE (2010), *Development Perspectives for a Post-2012 Climate Financing Architecture*, version provisoire, OCDE, Paris, www.oecd.org/greengrowth/green-development/47115936.pdf.
- OCDE (2009), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264060296-fr>.

OCDE (2008), *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres : Enjeux économiques et politiques*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264041844-fr>.

OCDE (2006), *L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264026803-fr>.

OCDE (2005), *Contre vents et marées : Les politiques de développement face au changement climatique*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/environnement-developpement/contreventsetmareeslespolitiquesdedeveloppementfaceauchangementclimatique.htm.

OCDE-CAD (2014), « Climate-related aid », Statistiques de l'aide, Comité d'aide au développement (CAD), OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/stats/conventionsrio.htm.

Rapport conjoint des banques multilatérales de développement (BMD) sur la finance climatique, (2013), *Joint Report on MDB Climate Finance 2012* (en anglais), Banque africaine de développement (BAD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID), Société financière internationale (SFI) et Banque mondiale, www.ebrd.com/downloads/sector/sei/climate-finance-2012.pdf.

Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE (2014), Statistiques du CAD, juillet, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>.

PARTIE III
Chapitre 19

Financer la paix et la sécurité pour promouvoir le développement durable

par

Tilman Brück et Gary Milante, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Suède

Si l'importance fondamentale de la paix et de la sécurité pour le développement socio-économique est de plus en plus reconnue, ces biens publics mondiaux ne sont pas explicitement ciblés par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Leur promotion dans le cadre de développement post-OMD nécessitera l'élaboration d'indicateurs de mesure et d'un dispositif mondial de financement. Ce chapitre analyse les enjeux que représentent ces deux objectifs, ainsi que les risques d'aléa moral liés à la sélection et au soutien d'activités en faveur de la paix et de la sécurité. Il examine les dispositifs collectifs pouvant être mis en place pour financer la sécurité et le développement, tels que des taxes mondiales et des « obligations pour la paix », et conclut que l'action menée dans ces deux domaines doit privilégier la prévention des conflits plutôt que chercher à mettre fin aux guerres en cours, car c'est dans ce dernier cas que les interventions sont les plus coûteuses et les plus risquées. Les acteurs traditionnels du développement devront à l'avenir impérativement s'engager davantage en faveur de la paix et de la sécurité, deux domaines trop importants pour rester dans la seule sphère de la politique de sécurité.

La paix et la sécurité sont des préalables essentiels au développement durable, dont l'importance est toutefois sous-estimée. Si la Déclaration du millénaire a souligné le rôle fondamental de la sécurité et de la stabilité dans le développement, celles-ci ne font pas explicitement partie des cibles et des indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (Denney, 2012). Or, des avancées durables dans le domaine du développement ne pourront être accomplies que si la paix et la sécurité figurent plus clairement dans le cadre de développement pour l'après-2015. Des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés, ainsi qu'un dispositif de financement, seront également nécessaires. Ce chapitre examine ces problèmes, ainsi que les risques d'aléa moral liés à la sélection et au soutien des activités visant à renforcer la paix et la sécurité. Les auteurs réfléchissent également aux dispositifs collectifs pouvant être mis en place pour soutenir et financer la sécurité et le développement, et soulignent le rôle de premier plan des acteurs traditionnels du développement dans la promotion de la paix et de la sécurité.

La paix est un « bien public » type (voir le chapitre 17) au sens où son utilisation se caractérise par la non-exclusion et la non-rivalité. La sécurité – le fait d'être à l'abri du danger ou de la menace du danger – est nécessaire à la production, à l'investissement et à toutes les activités économiques qui exigent le respect et la protection des droits de propriété (et des droits individuels). De même qu'un agriculteur ne plantera pas de jeunes caféiers s'il s'attend à ce que son exploitation soit l'objet d'actes de vandalisme ou de pillage, un négociant n'expédiera pas de marchandise à ses clients s'il n'a pas l'assurance d'être payé, ou de pouvoir faire exécuter le paiement en ayant recours à un système judiciaire efficace.

La paix et la sécurité sont indissolublement liées au développement durable.

Chacun sait aussi que la paix peut être à la fois une condition préalable et une conséquence du développement durable. Lorsque les perspectives économiques sont favorables et que les individus croient en leur avenir, les conflits se résolvent généralement de manière plus pacifique. Mais quand ceux-ci deviennent violents, leurs répercussions sur le développement peuvent être très lourdes : en plus des pertes humaines et matérielles et des dommages causés à la production au niveau local, la violence a des retombées néfastes sur les régions limitrophes et la communauté internationale dans son ensemble. Il est également important de ne pas oublier que les conflits sont source de fragilité, et que celle-ci peut à son tour engendrer des conflits. C'est pour cette raison qu'il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en proie à un conflit et des États en situation de fragilité (voir le chapitre 20).

Les recherches montrent en fait que les conflits violents constituent l'un des plus grands obstacles à la prospérité économique mondiale (Bozzoli et al., 2011). Le fardeau qu'ils font peser sur le développement est peut-être équivalent à celui du changement climatique. Mais pendant que certains pays souffrent des terribles conséquences de la guerre qui se déroule sur leur territoire, d'autres voient leur économie profiter des effets d'impulsion budgétaire que cette guerre produit chez eux. Les conflits et la fragilité peuvent donc accentuer les inégalités de développement au niveau mondial.

Des données de meilleure qualité sur la paix et la sécurité sont nécessaires

Les données sur la paix et la sécurité sont peu nombreuses. Ainsi, le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) publie chaque année des informations sur les dépenses militaires de tous les pays pour lesquels il dispose de données (SIPRI, 2014), tandis que le Global Peace Index de l'Institute for Economics and Peace permet d'évaluer, à l'aide de tout un ensemble de critères, le degré de paix que connaissent les pays¹. Ces initiatives demeurent toutefois incomplètes. Les dépenses militaires ne représentent qu'une partie des dépenses afférentes à la sécurité, lesquelles ne sont pas mesurées de manière systématique, et un indice ne peut rendre compte à travers un seul chiffre des multiples facettes d'un contexte de paix (Brück, 2013).

Il n'existe aucune norme scientifique reconnue pour la mesure des dépenses non militaires afférentes à la sécurité.

Cette pénurie de données sur la paix et la sécurité s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, il va sans dire que l'information est la première victime des conflits. Ensuite, distinguer au sein des données les dépenses afférentes à la sécurité n'est pas chose aisée, car il n'existe aucune norme de mesure des dépenses non militaires reconnue dans ce domaine (Brück et al., 2013). Si le soutien financier à la sécurité provient en général directement d'apporteurs bilatéraux, il n'est pas « comptabilisé » au titre de l'aide publique au développement (encadré 19.1). Il est par ailleurs difficile d'isoler, dans ce type de soutien, la composante de « bien public » car, à travers leurs efforts d'aide et leurs interventions, les États visent parfois leurs propres intérêts stratégiques. Ainsi, le soutien apporté par l'OTAN en faveur de l'indépendance du Kosovo, notamment l'aide fournie en vue de compléter les capacités locales en matière de sécurité, n'est pas interprété de la même façon que l'assistance prêtée par la Fédération de Russie en vue de « protéger » les Russes dans l'est de l'Ukraine. Prenons aussi l'exemple de l'Afghanistan : l'effort de guerre global peut-il, dans les faits, s'apparenter à de la coopération pour le développement visant à aider le pays à se développer dans un climat de sécurité ? Si ce n'est pas le cas, comment isoler, parmi les interventions menées dans ce pays, celles qui peuvent être comptabilisées au titre de l'aide publique au développement (APD) ? Si les fonds versés ont pour objectif de saper le soutien aux rebelles (de « gagner les cœurs et les esprits »), relèvent-ils des dépenses militaires ou de l'aide au développement ?

Si, dans les faits, les nouvelles technologies telles que la détection par satellite, les smartphones et les données massives ouvrent de nouvelles perspectives en termes de collecte de données, il n'existe néanmoins aucun système global permettant de répertorier les informations sur la paix et la sécurité. Il faudrait en effet pouvoir réunir toutes les données existantes sur la paix et la sécurité et les organiser en un système mondial de comptes de la sécurité, où elles seraient présentées de manière exhaustive et cohérente (Brück, 2013). Ce système pourrait être similaire à celui des comptes nationaux auquel ont recours les économistes². La Banque mondiale ou le Fonds monétaire international disposent pour tous les pays, à l'exception de ceux en proie aux conflits les plus violents ou à l'instabilité politique la plus profonde, de données macroéconomiques qui permettent de mener des analyses ou d'établir des comparaisons sur une base systématique, et qui peuvent étayer et guider l'élaboration des politiques. Il est temps de promouvoir un ensemble analogue de données pour les besoins des études relatives à la paix et à la sécurité, lequel pourrait aussi servir à assurer le suivi des indicateurs relatifs à la paix et à la sécurité inscrits dans le cadre de développement de l'après-2015.

La collecte et la publication de données sont des activités relativement peu onéreuses, et très utiles pour les chercheurs (dont les travaux peuvent progresser grâce aux nouvelles données), ainsi que pour les décideurs et les médias (sensibilisation du pouvoir politique). Des organisations

Encadré 19.1. Quelles dépenses de sécurité peut-on inclure dans l'aide publique au développement ?

Seules certaines dépenses liées aux conflits, à la consolidation de la paix et à la sécurité satisfont au critère de l'utilité pour le développement, qui détermine la comptabilisation des apports de ressources dans l'aide publique au développement (APD). Dans le contexte des débats actuels sur la redéfinition de l'APD (voir le chapitre 1), les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont entrepris de revoir les modalités de mesure de cette catégorie de dépenses.

Principaux éléments des Directives du CAD pour l'établissement des rapports statistiques concernant la comptabilisation dans l'APD des dépenses afférentes à la sécurité

Généralement comptabilisables	Généralement non comptabilisables	Commentaires
	Financement de matériel ou de services militaires.	Sauf s'il s'agit des surcoûts induits par l'utilisation de personnel militaire pour procéder à des interventions d'aide humanitaire ou fournir des services utiles au développement.
	Lutte contre le terrorisme.	Parce qu'elles apparaissent comme associées à la préservation de la sécurité nationale.
Dépenses afférentes à la formation aux fonctions de police.		Comptabilisables dans l'APD dans le cas de la formation aux fonctions habituelles de police, mais pas si elles se rapportent à la formation aux méthodes de lutte contre la subversion et la dissidence politique, ou de collecte de renseignements sur les activités politiques.
Opérations de maintien de la paix.		Uniquement les dépenses qui se rapportent à des opérations menées dans le cadre des Nations Unies dans neuf domaines, dont la réforme des systèmes de sécurité et autres activités liées à l'État de droit.
Gestion des dépenses de sécurité : renforcement de la supervision civile et amélioration de la gestion des finances publiques.		
Renforcement du rôle de la société civile dans la gestion des systèmes de sécurité.		
Réforme des systèmes de sécurité : activités de renforcement des compétences ou capacités non militaires et de planification propres à promouvoir la responsabilité.		
Dispositifs civils de renforcement de la paix et de règlement des conflits.		À l'exception de la participation à des stratégies militaires et de la coopération en matière de défense.
Réinsertion de personnel militaire et contrôle des armes légères.		Avec des limites.
Enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.		
Efforts visant à prévenir le recrutement d'enfants soldats et/ou à assurer leur démobilisation.		
	Démantèlement des armes de destruction massive et lutte contre la prolifération des armes nucléaires.	Non mentionnées dans les Directives, mais ne sont pas considérées comme comptabilisables dans l'APD.

Source : OCDE (2014), « Nouvelle mesure possible concernant le soutien public total au développement : Options relatives à la paix et à la sécurité, au changement climatique et aux programmes mondiaux », DCD/DAC(2014)7, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)7&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)7&docLanguage=Fr).

internationales comme les Nations Unies, la Banque mondiale ou l'OCDE pourraient être chargées de recueillir des données au titre d'un système mondial de comptes de la sécurité. Il n'est pas nécessaire, en effet, de créer une nouvelle institution ou une structure spéciale de financement à cette fin ; il suffit de faire appel aux organisations existantes en définissant la mission à accomplir et en mettant à leur disposition les ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'y atteler.

Le financement des efforts en faveur de la paix et de la sécurité recouvre un enjeu politique

Si l'on considère que la paix et la sécurité sont essentielles au développement, et que les progrès dans ces domaines peuvent et doivent être suivis et mesurés au titre de la mise en œuvre des objectifs mondiaux, la question de savoir comment financer la production de ces biens publics se pose. On peut difficilement s'inspirer des pratiques en vigueur : il n'existe pour l'heure ni activité de consolidation de la paix de grande ampleur financée collectivement, ni fonds communs, et guère de mécanismes formels à l'appui de la paix et de la sécurité. Cette situation est en forte contradiction avec les objectifs des institutions de Bretton Woods, créées pour soutenir la croissance, le développement et la stabilité économique dans le monde entier³.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par exemple, sont financées au cas par cas, indépendamment des activités de développement et d'aide humanitaire (voir l'encadré 19.2). Les opérations régionales de maintien de la paix répondent pour leur part à une approche « au prorata » – en vertu de laquelle chaque intervenant prend en charge sa part des coûts (c'est le cas des missions de l'OTAN et de l'Union européenne) – ou sont financées de l'extérieur, mission par mission, au moyen d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un budget géré de manière centralisée.

Cette situation reflète en partie la réflexion politique qui prévaut depuis cinquante ans. La Banque mondiale a un mandat « apolitique » : son assistance en matière de sécurité ou autre ne peut servir un objectif politique (assurer la survie d'un État ou d'un gouvernement). Les banques régionales de développement sont liées par des contraintes similaires. Toutefois, si la sécurité est réellement un bien public, peut-on vraiment considérer que son financement a un caractère « politique » ? La Banque mondiale contribue au financement des soins de santé, dont l'amélioration est également une condition préalable au développement socio-économique, au même titre que l'action en faveur de l'égalité hommes-femmes. Les pays apporteurs et destinataires sont naturellement attentifs aux questions de « souveraineté » et d'influence politique. Toutefois, comme nous l'ont enseigné l'après-Guerre froide et les guerres marquantes menées en Afghanistan, en Irak et en Somalie, la lutte contre le sous-développement est également une lutte contre l'insécurité (et réciproquement). Par conséquent, les organisations internationales, de même que les pays apporteurs et destinataires, ne peuvent continuer d'éluder cette question. Le mandat apolitique de la Banque mondiale ne l'empêche pas de jouer un rôle de soutien des initiatives internationales en la matière. Si la Banque mondiale ne peut être associée aux efforts de consolidation de la paix proprement dits, la gestion de fonds d'affectation spéciale, la collecte de données et le renforcement des capacités statistiques, entrent clairement dans le cadre de ses attributions, même si l'objet de ces activités touche à la paix et à la sécurité (la supervision de celles-ci pourrait être confiée à d'autres acteurs possédant un avantage comparatif dans ces domaines).

La mise en place de dispositifs mondiaux de financement de l'action en faveur de la sécurité implique l'établissement d'une distinction claire entre les biens publics véritables et les intérêts stratégiques nationaux. Par exemple, la protection des pétroliers d'un pays contre la piraterie maritime ne constitue pas vraiment un bien public, à la différence des activités destinées à renforcer le système judiciaire en Somalie. Il pourrait être utile de mettre à profit la longue expérience, abondamment documentée, de l'OTAN en matière de partage des coûts afférents aux activités conjointes à l'appui de la sécurité, pour créer des dispositifs similaires.

Les guerres menées en Afghanistan et en Irak nous ont également appris une vérité essentielle : il est tout simplement impossible d'instaurer, de renforcer ou de décréter la paix et la sécurité. Aucune armée ne peut garantir une protection absolue contre la violence. Nous devons admettre que nous comprenons encore mal comment donner corps à la paix et à la sécurité, qui pourraient n'être qu'un sous-produit d'activités menées dans d'autres domaines. Ainsi, des négociants qui entretiennent des contacts réguliers développent une confiance mutuelle qui incite chacun à

Encadré 19.2. Comment la Banque mondiale gère-t-elle le risque d'aléa moral dans ses activités auprès des États fragiles ou en proie à un conflit ?

La Banque mondiale a récemment été confrontée au problème du risque d'aléa moral, lorsqu'elle a révisé ses modalités de financement afin de mieux les adapter aux besoins des États fragiles. Cette révision a notamment porté sur son dernier cycle de refinancement, l'IDA-17.

Le groupement de pays développés et en développement qui financent l'Association internationale de développement (IDA) s'est engagé à apporter 52 milliards USD au titre de l'IDA-17, un montant sans précédent. Ces pays sont en effet convenus qu'un financement accru était nécessaire pour s'attaquer aux problèmes les plus difficiles dans les États fragiles ou en proie à un conflit, afin de les aider à reprendre le chemin de la stabilité. Les deux principales mesures prises sont les suivantes :

1. Attacher moins de poids aux institutions. Auparavant, l'évaluation annuelle des institutions menée par la Banque mondiale dans le cadre de son système d'affectation axé sur les performances aboutissait à l'octroi aux États fragiles de dotations par habitant moins élevées qu'aux autres pays en développement. Réduire la pondération des institutions permet d'instaurer « des règles du jeu équitables » pour l'accès au financement.
2. Instaurer un système d'allocation de fonds exceptionnels permettant d'étendre le financement au-delà des situations d'après-conflit et à des pays en passe de renouer leurs liens avec l'IDA, afin d'intégrer les contextes dans lesquels il serait envisageable de soutenir une transition. Ce nouveau système est beaucoup plus flexible que les précédents car il repose sur une évaluation qualitative réalisée par les équipes-pays, qui met en lumière les possibilités de mise en œuvre d'un développement pacifique.

L'évaluation qualitative menée par le personnel de la Banque mondiale équivaut, dans les faits, à une lettre de recommandation et à l'approbation de la stratégie adoptée par un gouvernement pour éviter une crise. Il s'agirait d'un examen rapide et succinct de la situation et du programme élaboré par les autorités à l'appui de la transition, qui pourrait théoriquement être approuvé en quelques semaines ou mois, c'est-à-dire beaucoup plus vite que ne le permet le système normal d'affectation de la Banque mondiale.

Placé entre des mains compétentes, ce dispositif plus souple pourrait offrir la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir assurer un financement supplémentaire aux acteurs du développement qui interviennent sur un mode préventif dans les situations complexes et les contextes de fragilité. Il constituerait également un modèle que pourraient appliquer les autres acteurs du développement. Toutefois, si les responsables-pays de la Banque mondiale sont confrontés, alors qu'ils doivent intervenir dans une situation de fragilité, à des contraintes administratives qui entravent leur action, ou s'ils ne peuvent évaluer correctement la fragilité ou l'état de préparation à la transition, ou encore s'ils sont réticents à prendre des risques, ce nouveau dispositif ne sera pas plus efficace que les pratiques en vigueur.

Ce type d'innovation dans la prise en charge des situations de conflit et de fragilité sera nécessaire pour permettre à la Banque mondiale d'atteindre l'objectif de son Président, M. Jim Yong Kim, d'accroître le financement destiné aux situations de fragilité de 50 % au cours des trois prochaines années (Kim, 2013).

Source : Banque mondiale (2013), « Implementation arrangements for allocating IDA resources to countries facing 'turn-around' situations », note d'information, IDA Resource Mobilization Department, octobre 2013, www.worldbank.org/ida/papers/IDA17_Replenishment/Implementation-Arrangements-for-Allocating-IDA-Resources-to-Countries-Facing-Turn-around-Situations-Background-Note-September-2013.pdf.

La création de dispositifs de financement mondial de l'action en faveur de la sécurité suppose qu'une distinction claire puisse être faite entre biens publics véritables et intérêts stratégiques nationaux.

poursuivre ses relations avec l'autre de manière pacifique, au lieu de faire usage d'une arme pour le voler. Les actions visant à renforcer la cohésion sociale et la confiance au moyen d'un modèle de développement fondé sur l'initiative des populations locales donnent des résultats inégaux, et les mesures à visée explicitement sociale n'aboutissent pas toujours aux résultats escomptés, même si la confiance s'installe parfois en tant que corollaire d'autres interactions (Fearon et al., 2009 ; Wong, 2012).

Mieux vaut prévenir que guérir

Une autre limite du financement de l'action en faveur de la sécurité, tel qu'on le conçoit actuellement, réside dans le fait qu'il est employé sur un mode plus réactif qu'anticipatif. Ce constat traduit une méconnaissance du fait que les activités de prévention et de consolidation de la paix peuvent être beaucoup plus efficaces et plus rentables que celles visant à remédier aux séquelles coûteuses d'un véritable conflit : reconstruction et gestion des conséquences des pertes humaines et des infirmités chez les survivants, du problème des réfugiés et du manque à gagner en termes de production ou d'activité économique. Une étude a révélé que le coût économique de la participation de l'Allemagne à la guerre en Afghanistan a été d'environ 2.5-3 milliards EUR par an (Brück et al., 2011). Compte tenu du rôle relativement mineur de l'armée allemande dans ce conflit, il s'agit là d'un montant considérable, en particulier si on le mesure en proportion du budget national ou si on le compare à la totalité de la coopération allemande pour le développement (qui représentait quelque 6 milliards EUR en 2010 ; Brück et al., 2011).

Les initiatives de prévention et de consolidation de la paix sont particulièrement efficaces au regard de leur coût lorsqu'elles permettent d'éviter un conflit violent et coûteux. Dans la pratique, toutefois, financer des activités préventives pourrait induire un risque d'aléa moral, dans la mesure où la mise à disposition de ressources à des fins de consolidation de la paix peut produire un effet pervers d'incitation à créer un conflit (encadré 19.2). S'il existait des ressources disponibles pour financer des activités de prévention et de consolidation de la paix, comment la communauté internationale pourrait-elle reconnaître les menaces « réelles » de violence et les classer par ordre de priorité ? Tout processus de dialogue politique et de négociation pourrait certes être considéré comme une activité de « consolidation de la paix ». Mais comment la communauté internationale peut-elle alors s'assurer que l'action et les ressources collectives sont consacrées aux activités les plus « légitimes » ? Et comment un accord peut-il se faire sur ces activités compte tenu de la difficulté, exposée plus haut, à distinguer l'intérêt général des intérêts particuliers ? Ces questions n'ont pas encore trouvé de réponse, que ce soit dans les débats sur les politiques à mener ou dans les publications spécialisées.

Le financement de l'action en faveur de la paix et de la sécurité nécessite une réflexion innovante

Quels dispositifs ou mécanismes peuvent être créés pour financer des activités en faveur de la paix et de la sécurité, qui constituent clairement des biens publics ? Le présent *Rapport sur la coopération pour le développement* contient de nombreux exemples de modalités innovantes de financement du développement, et nombre d'entre elles pourraient être appliquées au domaine de la paix et de la sécurité. Tel est le cas, par exemple, des taxes internationales sur les services financiers (chapitre 15) ou sur les émissions de carbone (chapitre 18). Parmi les autres dispositifs envisageables figurent les taxes mondiales sur le commerce des armes et d'autres types d'échanges, ou sur la gestion des ressources naturelles du patrimoine commun de l'humanité (notamment les droits miniers relatifs aux fonds marins, à l'Arctique et à l'Antarctique, ainsi que l'espace).

Alors que de nombreuses « obligations de guerre » ont été émises, aucune tentative sérieuse d'émettre des « obligations pour la paix » n'a été faite.

L'émission d'« obligations pour la paix » ou l'organisation d'une loterie mondiale font également partie des solutions envisageables. Alors que les gouvernements ont multiplié, en temps de guerre, les émissions d'obligations spéciales (dites « obligations de guerre ») pour financer leurs programmes d'action en matière de sécurité, aucun d'entre eux ni aucune organisation internationale n'a jamais émis d'obligations pour la paix. Les recettes produites par ce mécanisme de financement de portée mondiale pourraient être utilisées pour financer des activités de consolidation de la paix (Addison et Chowdhury, 2003). Il doit en effet s'agir d'une initiative mondiale car les obligations d'État visent, par nature, la stabilité, la solvabilité et la sécurité de l'État émetteur⁴. Herman (2013) propose de mettre en place une obligation spéciale à faible taux dotée d'un élément de loterie (une prime serait attribuée à des numéros de manière aléatoire). Une action collective mondiale pourrait garantir ces initiatives.

Sachant qu'il est beaucoup moins onéreux de prévenir un conflit violent que de rétablir la sécurité à l'issue d'un conflit, les Nations Unies pourraient prévoir un budget de réserve qui leur permettrait de financer, à très bref délai, des interventions en faveur de la paix, par exemple pour soutenir un gouvernement légitime dont l'autorité est brutalement menacée, ou pour éviter une explosion ou une escalade imminente de la violence. Dans le passé, ce type de soutien militaire n'aurait pu provenir que de quelques puissances mondiales. Un tel dispositif de réserve faciliterait le recours à des forces ayant vocation à être multinationales car il aiderait à rémunérer les services des petits pays contributeurs (tout en offrant des perspectives de revenu dans les régions fragiles où interviennent les forces de maintien de la paix).

Un mécanisme permanent pourrait également être créé afin de permettre à des acteurs régionaux, ou à des pays qui pilotent des interventions concernant un problème de sécurité spécifique, de garantir conjointement, avec le soutien financier d'autres acteurs, des missions de maintien de la paix non menées sous l'égide des Nations Unies. Si ces missions sont réellement considérées comme des biens publics, une méthode de répartition des dépenses semblable à celle qu'appliquent les Nations Unies pourrait être adoptée (encadré 19.3). Il va sans dire qu'une première étape en direction de la solvabilité financière des activités en faveur de la paix serait le paiement de leurs arriérés de contributions par les États membres des Nations Unies.

Encadré 19.3. Comment les Nations Unies financent-elles leurs opérations de maintien de la paix ?

Si les décisions concernant la mise en place, le maintien ou l'extension d'une opération de maintien de la paix sont prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le financement des opérations de maintien de la paix doit être assuré par l'ensemble des États membres, qui sont juridiquement tenus de s'acquitter de leur part des dépenses. L'Assemblée générale répartit les coûts selon un barème de contributions complexe établi par les États membres eux-mêmes. Ce barème prend notamment en compte la richesse économique de chaque État membre. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent assumer une part plus importante en raison de la responsabilité particulière qui leur incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que les États membres aient l'obligation de verser leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix, ils devaient encore, au 30 avril 2014, environ 1.54 milliard USD.

Source : page internet consacrée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, www.un.org/en/peacekeeping/operations/financing.shtml.

Il est impératif de financer la diplomatie et la justice au niveau mondial

Les efforts de consolidation de la paix consistent souvent à faire usage de la persuasion et à recourir à la négociation dans le but d'amener en douceur le processus politique vers la sphère publique et constructive de la diplomatie et du dialogue, et d'éviter ainsi une escalade vers la violence et le conflit. Un mécanisme permanent de soutien à la création et au maintien d'espaces consacrés à la consolidation de la paix pourrait permettre de reproduire, dans les capitales du monde entier, des concepts tels que les principes de Chatham House relatifs à la tenue de débats à la fois ouverts et confidentiels, ou les activités de sensibilisation du Bureau Quaker auprès des Nations Unies contre l'injustice et la guerre. Ces espaces pourraient constituer des enceintes neutres, sûres et accessibles pour la tenue de processus de dialogue et de négociation à caractère confidentiel, ce qui permettrait de diminuer le nombre des déplacements longs et coûteux pour participer à des réunions d'une journée dans les grandes capitales. Ils aideraient à mettre en évidence les efforts sincères de médiation en faveur de la paix et à résoudre ainsi le problème du risque d'aléa moral exposé plus haut, et devraient donc, à ce titre, être soutenus par la communauté internationale. Ils pourraient peut-être être financés par des organismes philanthropiques, mais en étant placés sous administration publique, et constitueraient un réseau mondial pour l'exercice de la diplomatie de paix.

La lutte contre la violence et l'insécurité est intrinsèquement liée à l'exercice effectif de la justice. Si les institutions à l'appui de la justice à l'échelle mondiale sont très peu nombreuses, assurer une assise financière solide à des organisations telles que la Cour pénale internationale, Interpol ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) aiderait à réduire l'impunité (en poursuivant les criminels de guerre devant la justice et en décourageant le recours aux conflits ou leur financement). Il serait également utile de créer des organismes similaires mais de plus petite taille, qui seraient financés de manière indépendante par quelques États, si possible au moyen d'une dotation.

Enfin, l'instauration de la sécurité ne dépend pas toujours des forces de sécurité. Face aux liens étroits et nombreux, bien que mal connus, entre la paix et le développement, il nous faut reconnaître que la sécurité provient en grande partie du processus de développement proprement dit. Par conséquent, des politiques de développement efficaces peuvent avoir des retombées positives considérables sur la sécurité, de la même manière que des politiques efficaces de sécurité favorisent grandement le développement socio-économique. Les communautés traditionnelles du développement peuvent comprendre aussi des acteurs non traditionnels de la sécurité. La recherche et les politiques publiques ont plutôt sous-estimé ces externalités, si bien que l'aide apportée au titre du développement et de la sécurité n'est peut-être pas suffisante pour assurer l'instauration d'un développement durable.

Principales recommandations

- Veiller à ce que la paix et la sécurité figurent parmi les objectifs de l'après-2015.
- Définir, d'un commun accord, des normes de mesure des dépenses non militaires afférentes à la sécurité.
- Mettre en place un système global de comptes sur la sécurité et demander aux organisations internationales de recueillir et de publier des informations globales sur la sécurité.
- Concevoir et tenir à jour des indicateurs spécifiques permettant de mesurer les biens publics dans le domaine de la paix et de la sécurité.
- Privilégier la prévention des conflits plutôt que chercher à mettre fin aux guerres en cours, car c'est dans ce dernier domaine que les interventions sont les plus coûteuses et les plus risquées.
- Associer les acteurs traditionnels du développement aux interventions visant à instaurer la paix et la sécurité.

- Mettre en place des solutions innovantes en matière de financement de la paix et de la sécurité, telles que des taxes mondiales ou des obligations pour la paix.
- Constituer et financer des réseaux mondiaux à l'appui de la diplomatie et de la justice afin de renforcer la consolidation de la paix.

Notes

1. Voir www.visionofhumanity.org/#/page/news/949.
2. Voir http://en.wikipedia.org/wiki/National_accounts.
3. Les institutions de Bretton Woods sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).
4. Il conviendrait peut-être de modifier le terme anglais « peace bond » qui désigne, au Canada, une ordonnance judiciaire exigeant du contrevenant qu'il respecte l'ordre public et se conduise bien pendant une période déterminée. Par ailleurs, l'organisation non gouvernementale Non-violent Peace Force propose déjà des « peace bonds » sous forme d'œuvres d'art.

Références

- Addison, T. et A.R. Chowdhury (2003), « A global lottery and a global premium bond », *WIDER Discussion Paper*, vol. 2003, n° 80, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER), Helsinki.
- Banque mondiale (2013), « Implementation arrangements for allocating IDA resources to countries facing 'turn-around' situations », *note d'information*, IDA Resource Mobilization Department, octobre 2013, www.worldbank.org/ida/papers/IDA17_Replenishment/Implementation-Arrangements-for-Allocating-IDA-Resources-to-Countries-Facing-Turn-around-Situations-Background-Note-September-2013.pdf.
- Bozzoli, C., T. Brück et O.J. de Groot (2011), « How many bucks in a bang: On the estimation of the economic costs of conflict », in M. Garfinkel et S. Skaperdas (dir. pub.), *Handbook of the Economics of Peace and Security*, Oxford University Press, Oxford.
- Brück, T. (2013), « Introduction: an economist's perspective on security, conflict and peace research », dans SIPRI (2013), *Stockholm International Peace Research Institute Yearbook 2013*, Oxford University Press, Oxford.
- Brück, T., O.J. de Groot et N. Ferguson (2013), « Measuring security », dans R. Caruso et A. Locatelli (dir. pub.), *Understanding Terrorism: A Socio-Economic Perspective*, Emerald Publishing, Bingley.
- Brück, T., O.J. de Groot et F. Schneider (2011), « The economic costs of the German participation in the Afghanistan War », *Journal of Peace Research*, vol. 48, n° 6, pp. 793-805.
- Denney, L. (2012), *Security: The Missing Bottom of the Millennium Development Goals?*, Overseas Development Institute, Londres.
- Fearon, J.D., M. Humphreys et J.M. Weinstein (2009), « Can development aid contribute to social cohesion after civil war? Evidence from a field experiment in post-conflict Liberia », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, vol. 99, n° 2, pp. 287-291.
- Herman, B. (2013), « Half a century of proposals for 'innovative development financing' », *DESA Working Paper*, n° 125 (juillet 2013), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Justino, P., T. Brück et P. Verwimp (2013), « Micro-level dynamics of conflict, violence and development: A new analytical framework », dans P. Justino, T. Brück et P. Verwimp (dir. pub.), *A Micro-Level Perspective on the Dynamics of Conflict, Violence and Development*, Oxford University Press, Oxford.
- Kim, J.Y. (2013), « Il faut être audacieux pour mettre fin à la pauvreté », discours prononcé à l'université de Georgetown le 1^{er} octobre 2013, www.banquemondiale.org/fr/news/video/2013/10/02/president-jim-kim-speech-in-george-washington-university.
- OCDE (2014), « Nouvelle mesure possible concernant le soutien public total au développement : options relatives à la paix et à la sécurité, au changement climatique et aux programmes mondiaux », DCD/DAC(2014)7, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)7&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)7&docLanguage=Fr).
- SIPRI (2014), *SIPRI Yearbook 2014*, Oxford University Press, Oxford.
- Wong, S. (2012), *What Have Been the Impacts of World Bank Community-Driven Development Programs?*, CDD Impact Evaluation Review and Operational and Research Implications, Banque mondiale, Washington, DC.

PARTIE III
Chapitre 20

Accompagner le redressement dans les États fragiles

par

Kathryn Nwajiaku et Jolanda Profos, Direction de la coopération pour le développement, OCDE¹

D'ici 2018, la majorité des populations pauvres de la planète vivra dans des États dits fragiles, c'est-à-dire marqués par des conflits, l'instabilité et une mauvaise gouvernance. Ces pays en développement rencontrent beaucoup plus d'obstacles que les autres dans l'accès au financement de leur développement. L'aide publique au développement (APD) allouée aux États fragiles est en baisse, l'investissement étranger est instable, les investisseurs hésitent à s'engager en raison des risques, et les fonds envoyés par les émigrés, bien qu'ils aient le potentiel de soutenir le développement, ne sont pas toujours destinés à financer des biens publics. La question posée dans ce chapitre est de savoir comment le redressement et le développement des États fragiles, deux chantiers urgents, pourront être financés. Il y est souligné combien il importe de concentrer les efforts sur la production de recettes intérieures, recettes qui constituent des ressources à mettre au service de la collectivité et qui sont la pierre angulaire du renforcement de l'État. Si la mobilisation de recettes intérieures est depuis longtemps une priorité pour la communauté du développement, un soutien beaucoup plus important et de meilleure qualité sera nécessaire si elle veut tenir ses promesses.

Environ 1.4 milliard de personnes vivent actuellement dans les États fragiles (encadré 20.1), mais on y trouve plus du tiers de toutes celles qui sont en situation d'extrême pauvreté sur la planète, c'est-à-dire qui vivent avec moins de 1.25 USD par jour, chiffre correspondant au seuil de pauvreté. Si la tendance actuelle se poursuit, la majorité des populations vivant dans l'extrême pauvreté sera concentrée dans les États fragiles d'ici 2018.

D'ici 2018, la majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté se trouvera dans les États fragiles.

Encadré 20.1. Qui sont les États fragiles et où sont-ils situés?

Les États fragiles sont des pays ou des économies qui se caractérisent par leur faible capacité à remplir les fonctions régaliennes de l'État et/ou à assurer l'établissement de relations constructives, aussi bien entre l'État et la société qu'entre les différents segments de la société. Le G7+, un groupement volontaire de pays qui sont ou ont été touchés par un conflit, a entrepris d'affiner les critères d'évaluation de la fragilité. Ils se qualifient eux-mêmes de « fragiles » et considèrent la fragilité et la résilience comme deux étapes étroitement liées et mouvantes de la progression d'un pays. La fragilité n'est pas l'apanage des pays touchés par un conflit. Elle peut concerner n'importe quel pays du globe, à des degrés variables, en fonction de la résilience de chacun.

L'OCDE établit chaque année une liste des pays et économies jugés fragiles afin de suivre les apports de ressources financières qui leur sont destinés*. Les États fragiles recouvrent un large éventail de situations et comprennent aussi bien des pays dotés d'un régime à parti unique, comme la Corée du Nord, que des pays déchirés par la guerre tels que la Syrie, ou encore des pays relativement stables comme la Bosnie-Herzégovine. Les deux tiers des États fragiles actuels se trouvent en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et le nombre des États fragiles subsahariens et arabes (respectivement 29 et 6 à l'heure actuelle) va croissant. Près de la moitié du total des États fragiles (23 sur 51) sont des pays à revenu intermédiaire, et nombre d'entre eux sont riches en ressources naturelles. La liste des États fragiles, classés selon leur revenu, est reproduite dans le graphique 2.2 (chapitre 2).

* La liste des États fragiles est établie en fusionnant la dernière version en date de la liste harmonisée des situations de fragilité établie par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, avec la liste des pays ayant un indice supérieur à 90 sur celle des pays défaillants dressée par le Fonds pour la paix.

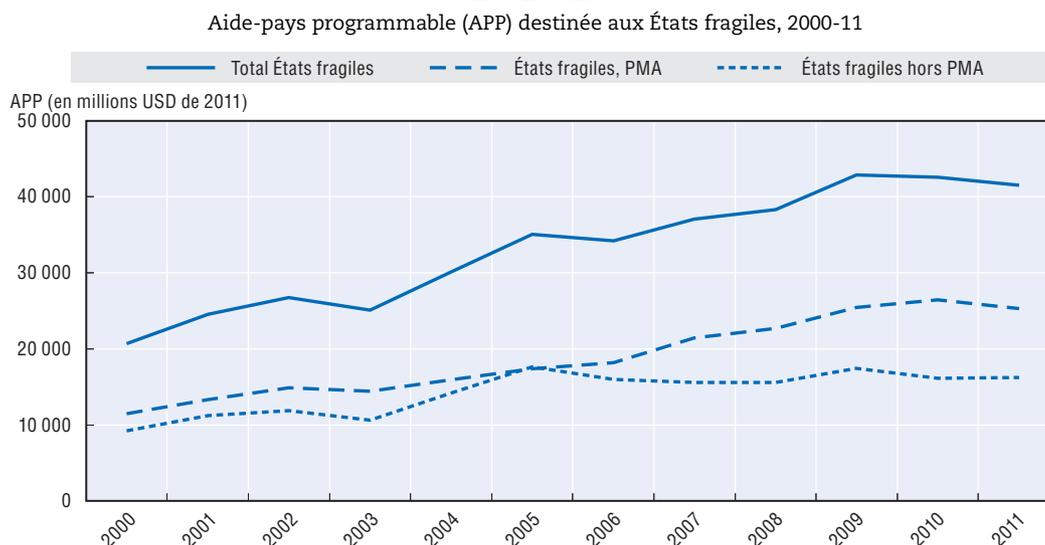
Les questions posées par les auteurs de ce chapitre sont les suivantes : sur quelles ressources financières (intérieures et extérieures) les États fragiles peuvent-ils compter pour financer leur développement ? Quel rôle la coopération pour le développement joue-t-elle ? Que faire pour remédier au déficit de financement qui touche ces pays ?

Les États fragiles les moins avancés sont fortement tributaires de la coopération pour le développement

Ces dix dernières années, l'aide publique au développement (APD) a constitué, pour les pays fragiles les moins avancés, la source la plus importante et la plus fiable de financement du développement. Après avoir connu un pic en 2005, l'APD dispensée par l'ensemble des apporteurs

aux 51 pays figurant actuellement sur la liste des États fragiles a suivi une courbe irrégulière mais descendante. Comme le révèle l'analyse de l'aide-pays programmable (sous-catégorie de l'APD que les apporteurs programment pour chaque pays)², les États fragiles les moins avancés ont été particulièrement touchés par ce recul. L'aide-pays programmable accordée à ces pays, après avoir connu une croissance régulière entre 2000 et 2009, a commencé à baisser en 2010 (graphique 20.1).

Graphique 20.1. Les apports de coopération pour le développement aux États fragiles sont en baisse



Source : OCDE (2014), *Fragile States 2014: Domestic Revenue Mobilisation in Fragile States*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/incaf/FSR-2014.pdf.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185632>

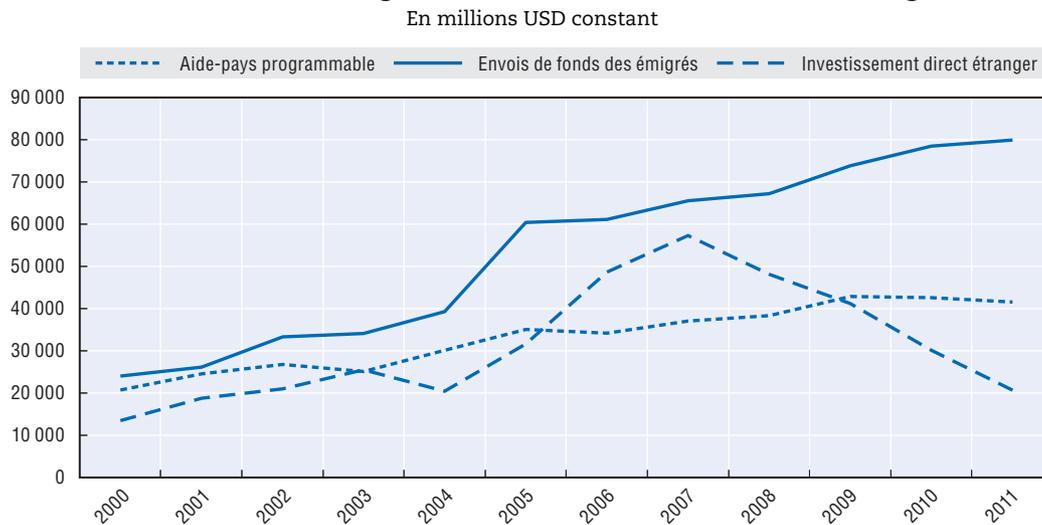
Ce sont les États fragiles les moins avancés, soit ceux qui ont le plus besoin de soutien, qui connaissent la diminution la plus sensible de l'APD. Il s'agit pourtant de pays qui en sont fortement tributaires : un rapide examen des données relatives à 2011 montre que l'APD a représenté cette année-là 45 % du financement extérieur total assuré à ces pays (voir chapitre 2). Les huit pays récemment classés comme susceptibles d'être insuffisamment aidés font tous partie des pays les moins avancés, et sept d'entre eux sont des États fragiles ou touchés par un conflit (OCDE, 2014b). D'autres États fragiles sont également négligés parce que l'APD tend à être concentrée de manière disproportionnée dans des pays qui présentent un intérêt géopolitique (comme l'Afghanistan, qui a reçu 6.7 milliards USD d'APD en 2011), ou parce que son affectation prend peu en compte la taille de la population et les besoins. De manière générale, les États fragiles qui reçoivent le moins d'APD par habitant sont ceux dont les indicateurs de développement humain sont les plus faibles. En 2011, 44 États fragiles, parmi lesquels certains des pays les plus pauvres de la planète, ont reçu chacun moins de 0.5 % de l'APD mondiale (OCDE, 2014a).

En particulier, les États fragiles ont souvent davantage besoin de financement pour les secteurs de la sécurité et de la justice que les autres pays en développement (voir chapitre 19). Pourtant, malgré la récente démonstration du coût que les conflits peuvent représenter à long terme pour le développement³, on constate une relative stagnation du soutien apporté dans les domaines de la paix et de la sécurité aux pays touchés par un conflit. Du fait de l'importance que revêt l'appui à la justice et à la mise en place de dispositifs de sécurité responsables, ainsi que du constat général de l'existence de liens entre la violence et la pauvreté, la sécurité et la justice figurent parmi les premiers des cinq Objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État fixés par les 41 membres du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles⁴. Toutefois, les ressources financières nécessaires à la réalisation de ces objectifs n'ont pas été réunies.

Les fonds envoyés par les travailleurs émigrés représentent des ressources non négligeables pour les États fragiles

Il ressort des chiffres concernant les sources essentielles de financement des États fragiles que, globalement, les transferts financiers des travailleurs émigrés (graphique 20.2) assurent à ces pays les entrées de fonds les plus importantes (56 %), loin devant la coopération pour le développement (29 %) et l'investissement direct étranger (15 %). Les autres sources de financement (obligations et autres valeurs mobilières, crédits à l'exportation, dons privés) représentent une part relativement faible du total des ressources extérieures.

Graphique 20.2. **Principales entrées de fonds dans les États fragiles : envois de fonds des travailleurs émigrés, aide et investissement direct étranger**



Sources : Données de l'OCDE sur l'APP, données du FMI sur l'IDE provenant de l'eLibrary (<http://elibrary-data.org>) et données sur les envois de fonds des travailleurs émigrés tirées des Indicateurs du développement dans le monde (<http://worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185644>

Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont une source importante de financement pour de nombreux pays en développement, notamment en raison de leur caractère anticyclique : ils augmentent en période de ralentissement de l'activité économique du pays destinataire – contrairement aux apports de capitaux tels que l'investissement direct étranger – et jouent donc un rôle essentiel dans l'atténuation des chocs économiques (voir chapitre 10). Il est toutefois difficile, à ce jour, d'évaluer dans quelle mesure les envois de fonds des travailleurs émigrés contribuent au développement. Comme il s'agit de revenus privés, ils ne sont pas nécessairement affectés à des utilisations conformes aux objectifs nationaux de développement. De plus, ces transferts financiers profitent de manière disproportionnée aux habitants des pays à revenu intermédiaire, qui reçoivent généralement des montants par habitant bien plus importants que ceux des États fragiles à faible revenu. La communauté du développement peut intensifier ses efforts pour faire en sorte que les envois de fonds des travailleurs émigrés aient davantage d'impact sur le développement des États fragiles à faible revenu. Elle pourrait notamment rendre ces envois moins coûteux et faciliter l'accès à ce service à la fois pour les pays expéditeurs et les pays destinataires, favoriser la « titrisation » des futurs transferts, c'est-à-dire encourager les banques à les transformer en valeurs mobilières afin de réunir des fonds pour le financement de projets d'infrastructure et de développement, ou encore assurer l'apport de fonds de contrepartie pour les projets de développement locaux financés au moyen de fonds envoyés par les émigrés (OCDE, 2014a).

L'investissement direct étranger dans les États fragiles est peu stable

Dans les États fragiles, l'investissement direct étranger (IDE) net n'a cessé de diminuer. Depuis le début de la crise économique mondiale, l'IDE se distingue par son instabilité et sa répartition extrêmement inégale. Près de la moitié du total de l'investissement direct étranger dans les États fragiles s'effectue au profit de trois pays seulement : l'Égypte, le Nigéria et le Soudan. Pour la plupart des États fragiles, en particulier les pays africains pauvres en ressources naturelles, l'IDE ne fait tout simplement pas partie de l'équation des ressources. Par ailleurs, les États fragiles les moins avancés, souvent jugés moins solvables que les pays à revenu intermédiaire, y ont peu accès.

Pour la plupart des États fragiles, l'investissement direct étranger ne fait tout simplement pas partie de l'équation des ressources.

La mobilisation des recettes intérieures : potentiel et difficultés

Les recettes provenant de l'impôt et d'autres sources intérieures, communément appelées recettes intérieures, constituent, pour les États fragiles, un moyen prometteur et durable d'assurer un financement endogène de leur développement. Les Nations Unies estiment que les recettes intérieures d'un pays doivent représenter au moins 20 % de son produit intérieur brut (PIB) pour que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se concrétisent. Toutefois, seuls deux États fragiles (la Bosnie-Herzégovine et le Kenya) ont atteint cet objectif. En 2011, les recettes intérieures représentaient en moyenne seulement 14 % du PIB des États fragiles, contre 17 % pour les autres pays en développement et 34 % pour les pays de l'OCDE.

En 2011, les recettes intérieures représentaient seulement 14 % du PIB des États fragiles, ce qui est très inférieur à l'objectif de 20 % fixé par les Nations Unies.

Il est particulièrement important de développer les moyens dont disposent les États fragiles pour produire des recettes intérieures. L'augmentation de ces ressources les rend moins tributaires de la coopération pour le développement et les aide à financer le développement humain et le redressement. Elle les aide également à renforcer le contrat entre l'État et les citoyens en permettant aux pouvoirs publics de fournir les services essentiels. Elle peut également permettre de fortifier le lien social : dans les pays où les impôts sont élevés, les ressources économiques sont réparties de manière plus équitable, ce qui favorise la cohésion sociale (voir, par exemple, Haldenwang, 2008).

Cependant, les États fragiles doivent surmonter des obstacles particuliers pour pouvoir élargir leur base d'imposition. Pour commencer, ils ne tirent souvent leurs recettes que d'un ou deux types de ressources, généralement des ressources naturelles non renouvelables ou les droits de douane. Ensuite, leurs systèmes d'imposition reposent généralement sur des capacités techniques, technologiques et statistiques limitées. À cela vient s'ajouter le sentiment d'un manque de légitimité de l'État, qui peut dissuader les citoyens et les entreprises de payer des impôts. Dans certains cas, la réticence des citoyens face à l'impôt traduit l'impression, souvent justifiée, que les représentants de l'État sont eux-mêmes corrompus, que les gouvernements font systématiquement un mauvais usage des deniers publics, et que la structure des dépenses publiques ne correspond pas aux attentes de la population (OCDE, 2010). Enfin, la pression qui pousse ces pays à mettre en place une fiscalité compétitive pour attirer les multinationales (chapitre 14), l'étendue de leurs secteurs informel et agricole, qui se situent bien souvent en dehors du système d'imposition, ainsi que les flux financiers illicites (chapitre 13), entraînent une perte considérable de recettes potentielles.

Pourtant, en dépit de ces difficultés, et malgré la ferme volonté politique affichée par les apporteurs d'APD – notamment dans le discours – visant à encourager la mobilisation des recettes intérieures dans les pays en développement, seulement 0.08 % de l'APD dispensée à ces pays en 2010/2011 a été affecté au soutien de la gestion des finances publiques et des domaines connexes. Pour les États et économies fragiles, ce pourcentage a été encore plus faible (0.07 %), et ce malgré l'existence de données qui démontrent de manière probante qu'investir en faveur de la mobilisation des ressources intérieures peut générer des retombées non négligeables, même dans les contextes les plus difficiles (encadré 20.2).

On commence à disposer d'une somme importante de connaissances sur la manière dont les apporteurs de coopération pour le développement peuvent soutenir les systèmes de production de recettes dans les États fragiles tout en favorisant le renforcement de l'État (OCDE, 2014a) :

- Ils peuvent encourager les États fragiles à élargir leur base d'imposition en privilégiant la fiscalité directe (souvent en simplifiant les taux d'imposition)⁵. Les impôts directs, tels que l'impôt sur le revenu ou l'impôt foncier, sont considérés comme les plus efficaces pour le renforcement de l'État, car ils donnent droit aux citoyens de demander des comptes.
- Ils peuvent aider les États fragiles à élaborer des cadres qui leur permettent de mieux gérer les recettes tirées de l'exploitation de leurs ressources naturelles.
- Ils peuvent renforcer les moyens dont disposent les États fragiles de dialoguer avec les entreprises multinationales, notamment en améliorant la transparence et l'efficacité des incitations fiscales, des règles de fixation des prix de transfert et des chaînes d'approvisionnement.
- Ils peuvent montrer l'exemple en assurant la transparence de leurs activités de coopération pour le développement (voir chapitre 14).
- Ils peuvent aider les États fragiles à encourager le civisme fiscal chez leurs citoyens en renforçant le lien entre collecte de recettes et dépenses responsables (OCDE/EUROsociAL, 2013)⁶.

Encadré 20.2. **Soutenir l'administration fiscale : un investissement fructueux**

- En Éthiopie, le ministère britannique du Développement international (DFID) soutient, aux côtés d'autres donateurs, la réforme du système fiscal par le biais du Programme de renforcement des capacités du secteur public. L'objectif de ce dispositif était d'accroître les recettes fiscales éthiopiennes de 87 % pour les porter de 43.3 milliards ETB (birr éthiopien) en 2010 à 81 milliards ETB en 2013. On estime que chaque GBP de soutien apporté par le DFID permet à l'Éthiopie de produire environ 20 GBP de recettes supplémentaires chaque année.
- L'appui à la collecte de l'impôt dispensé au Salvador par USAID (*United States Agency for International Development*) s'est élevé au total à 5.3 millions USD entre 2004 et 2010, et a permis à ce pays d'accroître ses recettes de 350 millions USD par an (voir aussi l'encadré 14.2 du chapitre 14).
- En Cisjordanie, un dispositif conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'agence danoise Danida, de la Banque mondiale, de la GIZ (agence allemande de coopération internationale) et de l'Agence japonaise de coopération internationale, a permis à 60 municipalités participantes de pratiquement doubler leurs recettes provenant de l'impôt foncier, passant de 16.8 millions USD en 2008 à 33 millions USD en 2012.

Source : OCDE (2013), Rapport final sur l'étude de faisabilité de l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/etude_de_faisabilit%C3%A9_IISF.pdf. Les données concernant la Cisjordanie ont été communiquées par Sakher AlAhmad, Nicolas Garrigue et Eugenia Piza-Lopez (PNUD).

Les apporteurs de coopération pour le développement peuvent également s'inspirer d'un récent rapport de l'OCDE (2013b), qui définit des principes directeurs pour la mobilisation des recettes dans les États fragiles (encadré 20.3) et contient une liste de 50 recommandations pour l'exercice de bonnes pratiques.

Encadré 20.3. Principes directeurs essentiels pour la mobilisation des recettes dans les États fragiles

- Il est primordial que les pays concernés fassent preuve de détermination et de volonté politique en faveur des réformes. La coopération pour le développement ne peut, à elle seule, « acheter » des réformes durables et efficaces.
- La façon dont s'effectue la collecte des recettes est tout aussi importante que le montant de ces recettes. Dans les États fragiles, la réforme de la fiscalité doit mettre l'accent sur l'équité et encourager la responsabilité et la transparence.
- La réforme du système d'imposition n'est viable que si elle s'accompagne de mesures de lutte contre la corruption. En l'absence de telles mesures, la corruption continue d'exercer ses effets délétères sur la nouvelle administration fiscale et les nouvelles politiques mises en place dans ce domaine.
- Le renforcement des liens entre fiscalité et gouvernance passe aussi par le soutien des institutions et des organisations extérieures au système de production de recettes, telles que la justice, le parlement et la société civile.

Source : OCDE (2013), *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264177581-en>.

Une gestion adéquate des risques peut favoriser l'investissement dans les États fragiles

Pourquoi les apporteurs de coopération pour le développement et les autres bailleurs de fonds extérieurs hésitent-ils à investir dans les États fragiles ? En grande partie à cause de leur aversion pour les risques, qu'ils perçoivent dans l'exercice d'activités au sein de ces contextes difficiles.

Les risques liés à l'absence d'engagement dans les États fragiles sont supérieurs aux risques que présente l'engagement dans ces pays.

Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, approuvé par 41 pays et organisations en 2011, prend acte de ces craintes mais souligne que les risques liés à l'absence d'engagement dans les États fragiles sont supérieurs à ceux que présente l'engagement dans ces pays. Pour pouvoir obtenir des résultats en période de transition, il est en effet essentiel de prendre des risques, qui soient toutefois adaptés. En d'autres termes, le soutien international doit être pensé de manière à permettre de gérer au mieux les risques qui peuvent se poser dans les États fragiles et les pays touchés par un conflit.

Il existe en fait de nombreuses façons de conduire la coopération pour le développement en limitant les risques. L'ouvrage intitulé *Development Assistance and Approaches to Risk in Fragile and Conflict Affected States* (OCDE, à paraître) présente une multitude d'exemples concrets de prise de risques et de gestion des risques concernant l'Afghanistan, Haïti, le Myanmar, le Népal, la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie et le Soudan du Sud, ainsi que les conséquences pratiques qui en découlent pour les apporteurs de coopération pour le développement. De plus, comme le montre le chapitre 11, les mécanismes de garantie soutenus par les apporteurs de financement pour le développement peuvent aider à mobiliser des ressources financières auprès du secteur privé car ils

permettent de transférer ou d'atténuer les risques que les investisseurs privés ne pourraient ou ne voudraient pas prendre sinon. Les garanties font office de « contrats d'assurance » contre le risque de non-paiement, et facilitent ainsi les apports de fonds aux pays en développement et aux secteurs à haut risque. Elles profitent tout particulièrement aux entreprises des pays en développement, dont la solvabilité est souvent insuffisante aux yeux des investisseurs privés, et elles ont donné de bons résultats dans les États fragiles.

Principales recommandations

- Améliorer à la fois le volume et la qualité de la coopération pour le développement destinée aux États fragiles, en particulier parmi les moins avancés, qui sont les plus dépendants.
- Soutenir la mobilisation des recettes dans les États fragiles en suivant les principes directeurs récemment définis dans des domaines tels que l'élargissement de la base d'imposition, la gestion des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles, la négociation avec les multinationales, la promotion de la transparence et l'incitation au civisme fiscal.
- Se donner les moyens de faire des fonds rapatriés par les travailleurs émigrés une source de développement, par exemple en rendant ces envois moins coûteux et plus accessibles, en titrisant les envois futurs et en complétant les fonds rapatriés par des contributions de contrepartie mises au service de projets locaux de développement.

Notes

1. Ce chapitre est largement inspiré de OCDE (2014a).
2. L'aide-pays programmable (APP) correspond à la part de l'APD sur laquelle les pays destinataires ont, ou pourraient avoir, une influence non négligeable. On la calcule en retranchant du montant brut de l'APD bilatérale les dépenses afférentes aux activités d'aide qui 1) sont imprévisibles par nature (aide humanitaire et allègement de la dette) ; 2) ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, sensibilisation aux questions de développement, recherche sur le développement et aide aux réfugiés dans les pays apporteurs) ; et 3) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre gouvernements (aide alimentaire, aide provenant des administrations locales, contributions au budget de base des organisations non gouvernementales, prises de participation, coopération pour le développement transitant par des organismes secondaires et aide non ventilable par pays ou par région).
3. Voir le *Global Peace Index 2014* à l'adresse www.visionofhumanity.org/#/page/news/949.
4. Les participants au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Busan en novembre 2011, se sont entendus sur un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Ils y ont inscrit cinq Objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État qui ont pour objet d'encourager l'adoption de principes d'organisation politique prenant en compte les intérêts de tous et le règlement politique des conflits, d'instaurer et de renforcer la sécurité des personnes, de remédier aux injustices et d'améliorer l'accès des personnes à la justice, de créer des emplois et d'améliorer les moyens de subsistance, enfin, d'assurer une meilleure gestion des recettes publiques et un renforcement des capacités des pays de façon à garantir une prestation de services responsable et équitable. Pour plus d'informations, voir www.newdeal4peace.org/wp-content/themes/newdeal/docs/new-deal-pour-dans-les-etats-fragiles-fr.pdf.
5. Les taux d'imposition simplifiés, tels que les taux forfaitaires d'imposition directe, peuvent être une solution pragmatique lorsque l'imposition du revenu effectif s'avère impossible, par exemple lorsque l'État n'en a pas la capacité, ou en cas de manque de transparence financière du côté des contribuables. Le terme « imposition forfaitaire » signifie généralement que le taux d'imposition n'est pas directement calculé à partir de la base d'imposition réelle (par exemple, le revenu), mais estimé d'après des indicateurs plus faciles à mesurer. Des taux forfaitaires sont par exemple appliqués pour l'imposition du revenu des petites entreprises au Kosovo et au Timor-Leste. Ils sont calculés en fonction de facteurs tels que le type de produit vendu, la taille de l'entreprise et une estimation grossière du chiffre d'affaires.
6. Le civisme fiscal renvoie à la motivation qu'ont les gens à payer leurs impôts, au-delà de l'obligation légale qu'ils ont de le faire.

Références

- Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (2011), *Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles*, Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, www.pbsdialogue.org/documentupload/49151953.pdf.
- Haldenwang, C. (2008), *Taxation, Social Cohesion and Fiscal Decentralization in Latin America*, Institut allemand de développement, Bonn, [www.die-gdi.de/CMS-Homepage/openwebcms3.nsf/\(ynDK_contentByKey\)/ANES-7F4H2R/\\$FILE/DP%201.2008.pdf](http://www.die-gdi.de/CMS-Homepage/openwebcms3.nsf/(ynDK_contentByKey)/ANES-7F4H2R/$FILE/DP%201.2008.pdf).
- OCDE (à paraître), *Development Assistance and Approaches to Risk in Fragile and Conflict Affected States*, OCDE, Paris.
- OCDE (2014a), *Fragile States 2014: Domestic Revenue Mobilisation in Fragile States*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/incaf/FSR-2014.pdf.
- OCDE (2014b), « Identification and monitoring of potentially under-aided countries », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/aid-architecture/Identification%20and%20Monitoring%20of%20Potentially%20Under-Aided%20Countries.pdf.
- OCDE (2013a), Rapport final sur l'étude de faisabilité de l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/etude_de_faisabilit%C3%A9_IISF.pdf.
- OCDE (2013b), *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264177581-en>.
- OCDE (2010), « Domestic resource mobilisation for development: The taxation challenge », note de réflexion destinée au Forum mondial de l'OCDE sur le développement, www.oecd.org/site/oecdgfd/44465017.pdf.
- OCDE/EUROsociAL (2013), *Building Tax Culture, Compliance and Citizenship: A Global Source Book on Taxpayer Education*, draft for consultation version, octobre 2013, OCDE, Paris, www.oecd.org/ctp/tax-global/sourebook-taxpayer-education.pdf.

PARTIE III
Chapitre 21

Soutenir un système commercial juste et équitable

par

William Hynes, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Au cours de l'histoire, les échanges ont contribué à transformer les économies en remodelant la répartition de la richesse et du pouvoir. Plus récemment, la fragmentation des chaînes de production a offert aux pays en développement la possibilité de prendre pied sur les marchés internationaux en se spécialisant dans des tâches spécifiques et des produits intermédiaires. Qui plus est, la communauté internationale a pris des mesures visant à rendre le système commercial international plus équitable et a élargi la composition de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour y accueillir la plupart des pays en développement, dont, dernièrement, le Yémen. À la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en décembre 2013, les ministres ont adopté plusieurs décisions qui accéléreront encore l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale. L'Initiative Aide pour le commerce soutient ces avancées en aidant les pays en développement à analyser et mettre en œuvre les accords commerciaux, à procéder aux ajustements nécessaires, et à renforcer leurs capacités et leur infrastructure du côté de l'offre, afin de soutenir la concurrence sur la scène internationale.

Ce chapitre présente un « Point de vue » de M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, selon lequel les possibilités offertes par les échanges sur le plan du développement ne sont pas pleinement exploitées.

Aujourd'hui, la plupart des économies sont étroitement liées, et les échanges commerciaux « sont bien souvent la seule source extérieure importante de financement du développement » (DAES, 2002)¹. Les échanges sont indispensables au transfert de connaissances, de technologies et de compétences, et donc au développement. L'importance majeure des échanges commerciaux pour le développement est reconnue par le Groupe de personnalités de haut niveau (HLP), chargé par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de formuler des recommandations sur le cadre mondial de développement pour l'après-2015. Dans son rapport publié en 2013, le Groupe de personnalités de haut niveau affirme qu'« un système d'échange ouvert, équitable, favorable au développement » est une condition nécessaire à l'instauration d'un environnement mondial propre à bâtir un « monde en 2030 qui serait plus égalitaire, plus prospère, plus pacifique et plus juste que le monde actuel. » (HLP, 2013). Il reconnaît que les pays sont maîtres de leur propre développement et que ce sont les échanges, plutôt que la coopération pour le développement, qui nourrissent cette dynamique. Veiller à ce que le système commercial international soit ouvert et équitable, c'est créer un cadre permettant aux pays de poursuivre leur croissance.

Les échanges sont indispensables au transfert de connaissances, de technologies et de compétences, et donc au développement.

Aujourd'hui, la fragmentation des chaînes de production offre aux pays en développement la possibilité de prendre pied sur les marchés internationaux sans avoir à fabriquer des produits finals sophistiqués. Toutefois, si de nombreux pays en développement ont réussi à recueillir les bénéfices du commerce international, d'autres n'ont pas été en mesure de le faire, et il subsiste nombre d'obstacles à l'avènement d'un système commercial international équitable. Ce chapitre traite de l'évolution de la nature des échanges internationaux et du rôle des pays en développement dans le commerce mondial. Il propose ensuite une analyse de la manière dont la communauté internationale a contribué à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial. Pour conclure, il contient un examen des dispositions de l'accord de Bali conclu récemment par l'OMC ainsi que des recommandations visant à aider les apporteurs de coopération pour le développement à contribuer à la poursuite des efforts déployés pour rendre le système commercial mondial plus juste et plus équitable.

On assiste à une évolution de la nature des échanges mondiaux

Le poids des pays en développement dans le commerce mondial a doublé en 20 ans, passant de 16 % en 1991 à 32 % en 2011. La crise économique a accéléré cette évolution, et, en 2012, la valeur des exportations en provenance de pays en développement et à destination d'autres pays en développement (commerce Sud-Sud) était supérieure à celle des exportations de ces pays vers les pays riches (de l'OCDE) (commerce Sud-Nord)². Les pays en développement reçoivent 49 % de la totalité des exportations des pays les moins avancés (PMA), la République populaire de Chine étant le premier marché de destination, vers lequel affluent plus de 20 % des exportations de marchandises des PMA (Cirera, 2013).

Les pays en développement reçoivent 49 % des exportations totales des pays les moins avancés.

On assiste également à une diversification des échanges mondiaux. L'expansion récente des exportations des pays les moins avancés est due en grande partie aux combustibles et produits des industries extractives, qui représentent plus de 60 % de leurs exportations totales. Viennent ensuite les vêtements, puis les produits alimentaires (respectivement 15 % et 10 % des exportations totales des pays les moins avancés). Ces trois catégories de produits représentent en moyenne plus de 70 % des recettes que les pays les moins avancés tirent de leurs exportations, ce qui les rend très vulnérables à l'instabilité des prix et aux mouvements de repli de la demande (OCDE/OMC, 2011). On a également observé une hausse modérée, mais non négligeable, des exportations de services commerciaux des pays les moins avancés³ qui se sont chiffrés à 25 milliards USD en 2011, soit 0.6 % du total mondial (CNUCED, 2013).

Il subsiste des obstacles à l'instauration d'un système commercial mondial équitable

L'élargissement de la composition de l'OMC depuis 1994, qui vise à accueillir la plupart des pays en développement, constitue une étape importante vers l'instauration d'un système commercial mondial plus équitable. Pour autant, si les contingents et les droits de douanes ont cédé la place à des programmes de préférences et des dispositifs d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays en développement, d'autres complications subsistent. À titre d'exemple, les « règles d'origine », outre les formalités et lourdeurs administratives qu'elles imposent, peuvent restreindre considérablement les possibilités d'approvisionnement des pays en développement et freiner de ce fait la participation de ces pays, et particulièrement des pays les moins avancés – dont les capacités sont limitées – aux chaînes de valeur mondiales, ce qui porte atteinte à leur compétitivité (HLP, 2013).

Si les pays pauvres ont longtemps été tributaires des taxes sur les échanges, c'est beaucoup moins le cas aujourd'hui. La part des taxes sur les échanges dans le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique subsaharienne a par exemple reculé de 5 % par an entre 2000 et 2011 (OCDE/BAfD, 2013). Aujourd'hui, les avantages tirés de la libéralisation des échanges compensent largement les recettes fiscales perdues⁴ ; pour continuer dans cette voie, il faut instaurer un système commercial plus ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, conformément à l'OMD 8. Ce serait un moyen de stimuler considérablement le développement dans le monde, un développement qui serait bénéfique à tous les pays, indépendamment de leur stade de développement (DAES, 2002). Pour y parvenir, reste à résoudre toute une série de difficultés au niveau mondial.

Il convient d'éliminer les obstacles aux échanges, les obstacles techniques et les subventions ayant des effets de distorsion des échanges – notamment dans le domaine de l'agriculture. Le recours abusif aux mesures antidumping doit être combattu. Les mesures sanitaires et phytosanitaires privées constituent également une entrave. On observe en outre une forte demande de transferts de connaissances et de technologies à la fois plus nombreux et plus efficaces des pays développés vers les pays en développement. Enfin, les dispositions spéciales relatives au traitement réservé aux pays en développement dans les accords commerciaux devraient être plus précises, plus efficaces et plus concrètes.

L'aide pour le commerce peut aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement

À l'issue des négociations commerciales du cycle d'Uruguay dans les années 90, il est apparu clairement que les pays en développement avaient besoin d'un soutien pour analyser, négocier et mettre en œuvre les accords commerciaux. Dans leur étude, Finger et Schuler (1999) affirment que les

coûts de mise en œuvre des accords résultant du cycle d'Uruguay sont élevés, et que les obligations imposées par l'OMC traduisent une méconnaissance des contraintes de capacités que subissent les pays en développement. Les participants à la première Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en 1996, ont reconnu que les pays les moins avancés pâtissent de ce type de contraintes. Cette prise de conscience a été à l'origine de la création du « cadre intégré » qui avait pour objet d'améliorer les capacités des pays les moins avancés en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques commerciales. L'intention était de parvenir à intégrer complètement les pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, et d'élargir ainsi les débouchés commerciaux s'offrant à eux (OMC, 2006a). Cependant, le cadre intégré n'a rencontré qu'un succès modeste, car « le commerce n'[était] pas suffisamment considéré par les donateurs et les bénéficiaires comme un aspect à part entière du développement économique et de la lutte contre la pauvreté » (OMC, 2006a). Les échanges ne sont que rarement apparus comme une priorité tant du côté des apporteurs de coopération pour le développement que des pays en développement. Les premiers ont certes intensifié leur soutien au renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration de politiques et de réglementations commerciales, notamment à partir du lancement du cycle de Doha sur le développement, en 2001⁵, mais des efforts plus soutenus et de portée plus large restaient nécessaires. Si les ministres réunis à Doha ont encouragé la libéralisation des échanges, ils ont aussi admis la nécessité d'accroître les capacités, un grand nombre de pays à faible revenu ne pouvant pas tirer avantage de l'accès réciproque aux marchés compte tenu de la faiblesse de leur offre (Suwa-Eisenmann et Verdier, 2007). Les ministres ont reconnu qu'il ne suffisait pas d'ouvrir l'accès aux marchés et sont convenus de continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales. L'étape décisive a été franchie à la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong, Chine, en 2005, lorsque les participants ont demandé à l'OMC de définir un nouveau programme de travail relatif à l'aide pour le commerce (encadré 21.1).

Encadré 21.1. **Qu'est-ce que l'Aide pour le commerce ?**

Les pays en développement ont besoin d'un soutien pour prendre part efficacement aux échanges internationaux. L'Initiative Aide pour le commerce, pilotée par l'OMC, vise à « aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à renforcer leurs capacités du côté de l'offre et l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leurs échanges (OMC, 2006b). »

L'Initiative a pour objectif de permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, de s'appuyer plus efficacement sur les échanges pour promouvoir la croissance et le développement et œuvrer à la réduction de la pauvreté, mais aussi pour atteindre leurs objectifs de développement, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la plupart des pays en développement ne disposent que de faibles capacités commerciales (même si certains pays offrent des perspectives prometteuses), et la libéralisation des échanges ne peut suffire, à elle seule, à créer les incitations nécessaires pour encourager une réforme économique de plus grande ampleur. Accompagnés de réformes économiques complémentaires, les programmes de coopération pour le développement spécifiquement axés sur les échanges peuvent assurer la viabilité et avoir des effets durables sur le développement (OCDE, 2013b). L'OCDE et l'OMC assurent le suivi de l'Initiative en examinant les stratégies et les priorités des pays en développement, ainsi que les programmes des donateurs afin d'évaluer ce qui est réalisé, ce qui ne l'est pas et ce qui doit être amélioré. Ce suivi crée des incitations à dispenser une aide pour le commerce plus généreuse et de meilleure qualité, susceptible de renforcer les capacités des pays en développement et, partant, de leur permettre de tirer parti des possibilités que leur offre le commerce international*.

* Pour plus de renseignements sur les travaux de l'OCDE relatifs à l'Aide pour le commerce, voir www.oecd.org/fr/cad/apc/.

Le soutien à l'appui des échanges n'est devenu que récemment une priorité pour la communauté du développement.

Le soutien au renforcement des capacités commerciales est l'un des indicateurs de progrès en direction de la réalisation de l'OMD 8. À cet égard, il est clair que l'Initiative Aide pour le commerce contribue à ce que le système commercial multilatéral atteigne l'objectif qui lui a été assigné, c'est-à-dire encourager le développement durable et y contribuer, améliorer le bien-être des individus et faire reculer la pauvreté. L'OMC, ainsi que d'autres acteurs, a souligné que « la croissance économique et le commerce – en tant que moteurs de la croissance – méritent d'occuper une place prépondérante dans le programme de développement de l'après 2015. Nous avons besoin d'un programme qui intègre croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement » (Lamy, 2013).

Les pays en développement accordent un rang de priorité de plus en plus élevé au commerce et l'intègrent systématiquement dans leurs stratégies de développement. En conséquence, la communauté internationale a intensifié son soutien, et les financements se sont maintenus malgré la crise financière. Les engagements annuels au titre de l'aide pour le commerce s'élevaient à plus de 54 milliards USD en 2012, et ont doublé depuis 2005. Cette évolution a été favorisée par l'engagement des pays du G20 de maintenir, au-delà de 2011, les ressources allouées à l'aide pour le commerce aux niveaux moyens atteints sur la période 2006-08. Selon Hynes et Holden (2013), l'augmentation observée prend essentiellement la forme d'une montée en puissance des investissements dans l'infrastructure économique et d'un soutien au renforcement des capacités de production. L'aide pour le commerce est aussi concentrée vers la réduction des coûts et des temps de transport ainsi que vers l'amélioration de la certification des normes (OCDE/OMC, 2013a). Elle a ainsi contribué à mettre un terme à plusieurs décennies de baisse relative de l'aide publique au développement (APD) dirigée vers les secteurs économiques, par comparaison avec l'APD affectée aux secteurs sociaux⁶.

On dispose de données factuelles fiables montrant que l'aide pour le commerce produit des résultats concrets. De fait, une grande partie des études qui lui ont été consacrées ont visé avant tout à évaluer son efficacité. Leurs conclusions sont généralement positives au niveau agrégé (Newfarmer et Ugarte, 2013 ; Cali et te Velde, 2011 ; Basnett et al., 2012). Certaines mettent particulièrement en évidence l'efficacité des efforts de facilitation de l'aide pour le commerce (Helble et al., 2012), d'autres l'efficacité de l'aide à l'appui des infrastructures (Vijil et Wagner, 2012)⁷. OCDE/OMC (2013b) recensent de nombreux exemples i) de programmes de coopération pour le développement qui ont aidé les pays à s'adapter à la libéralisation et à la réforme des échanges ; ii) de programmes d'assistance technique visant à intégrer systématiquement les échanges dans les stratégies de développement ; et iii) de programmes de formation destinés aux responsables gouvernementaux intervenant dans le domaine de la politique commerciale.

L'aide pour le commerce a plus que doublé en termes réels depuis 2005.

Si l'aide pour le commerce donne aux échanges un rôle accru en tant que moteur du développement, il faut toutefois reconnaître que l'APD peut parfois créer des distorsions des échanges et compromettre par là même sa propre efficacité. Si l'APD est liée à l'achat de biens dans le pays de l'apporteur par exemple, elle peut conduire à privilégier des projets à forte teneur en importations dans des secteurs présentant un intérêt particulier pour l'apporteur en termes d'exportations et dirigés vers des pays en développement « commercialement intéressants » – ce qui peut nuire à la crédibilité des apporteurs de coopération pour le développement⁸. L'OCDE a estimé que l'aide liée réduit la valeur de l'APD de 15 % à 30 % en moyenne (OCDE, 1991). Alors que pendant

plusieurs décennies les progrès de la réforme relative au degré de liaison de l'APD ont été lents, les apporteurs de coopération pour le développement membres du CAD sont convenus en 2001 de délier leur aide aux pays les moins avancés, qui ont le plus de difficultés à supporter les coûts associés à l'aide liée.

L'Accord de Bali porte la promesse de faciliter les échanges

La communauté internationale s'est réunie à Bali en décembre 2013 dans le cadre de la Conférence ministérielle de l'OMC afin d'examiner les solutions possibles pour créer un système commercial plus juste. L'accord qui en résulte, et qui marque l'aboutissement de nombreuses années de négociations, prévoit d'importantes mesures visant à simplifier les échanges, à offrir aux pays en développement davantage de possibilités pour assurer leur sécurité alimentaire, à stimuler les échanges commerciaux des pays les moins avancés et le développement en général.

Les mesures visant à faciliter les échanges pourraient faire baisser les coûts commerciaux totaux de plus de 10 % et augmenter la production mondiale de plus de 400 milliards USD par an.

L'aspect le plus important de l'Accord de Bali concerne la facilitation des échanges. L'accord préconise la simplification et l'allègement des formalités administratives aux frontières afin d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises. Selon les estimations de l'OCDE, ces mesures pourraient se traduire par un abaissement de plus de 10 % des coûts commerciaux totaux, une augmentation de plus de 400 milliards USD de la production mondiale annuelle, et elles pourraient bénéficier en particulier aux pays en développement (OCDE, 2013a). Certains pays parmi les plus pauvres ont toutefois exprimé la crainte de ne pas être en mesure de renforcer leurs capacités autant que nécessaire (voir exemple dans l'encadré 21.2). Dans la Déclaration ministérielle de Bali, les besoins particuliers que doivent satisfaire les pays en développement – et particulièrement les pays les moins avancés – pour mettre en œuvre ces mesures sont reconnus. Les apporteurs de coopération pour le développement sont convenus d'intensifier l'assistance et le soutien au renforcement des capacités dans ce domaine, en ciblant l'APD sur le renforcement des procédures administratives dans le domaine des échanges, la formation des fonctionnaires des douanes et l'amélioration de l'efficacité de la réglementation des échanges transfrontières – autant de paramètres propres à réduire les délais de dédouanement aux frontières. Enfin, la transparence sur l'assistance fournie aux pays en développement appliquant l'accord de facilitation des échanges a été un facteur décisif pour la conclusion de l'accord. L'OCDE estime que la coopération pour le développement en faveur de la facilitation des échanges se chiffre à près de 477 millions USD par an⁹ et que ces apports joueront un rôle primordial dans la mise en œuvre de l'Accord de Bali (OCDE, 2014).

Un certain nombre d'autres décisions adoptées à Bali aideront les fournisseurs de services des pays les moins avancés à soutenir la concurrence sur les marchés des pays développés. Des modifications apportées aux régimes préférentiels permettent par exemple d'offrir aux exportations des pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, et les règles d'origine ont été simplifiées. Plus généralement, la décision de mettre en place un mécanisme de surveillance permettant l'examen et le renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié bénéficiera à tous les pays en développement. Selon Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC : « Cette avancée est cruciale pour l'équilibre et l'efficacité du système multilatéral » (Azevêdo, 2014 ; et encadré « Point de vue »).

Encadré 21.2. **Les efforts du Yémen pour assurer une sécurité économique fondée sur les échanges**

AbdulWahab al-Awadi,

Directeur chargé de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités,
Administration des douanes du Yémen

Le Yémen, qui a adhéré à l'OMC lors de la conférence de Bali au terme de treize années de négociations, se heurte à des obstacles majeurs dans ses efforts pour rationaliser ses procédures douanières et assurer sa sécurité économique de façon générale. Seul pays du Moyen-Orient comptant parmi les pays les moins avancés, le Yémen s'est fixé pour objectif de déployer ses politiques commerciales et d'améliorer ses indicateurs de performance ainsi que l'environnement économique.

Les exportations du Yémen se composent aux deux tiers de combustibles, produits particulièrement exposés aux fluctuations des prix et aux effets négatifs de l'instabilité politique. La part des échanges dans le PIB du Yémen a toutefois atteint 67.5 % en 2012, en dépit des troubles dans le pays. Ce chiffre montre à quel point les échanges commerciaux sont importants pour la sécurité économique du pays et combien les autorités comptent sur les recettes tirées des exportations de combustibles. Les recettes fiscales ne représentaient pourtant que 7.3 % du PIB en 2013 – chiffre bien inférieur à la moyenne de la région (18.4 %). L'incapacité du Yémen à recouvrer ses recettes fiscales potentielles s'explique en grande partie par la corruption et la faiblesse des institutions gouvernementales.

Un soutien significatif a été accordé au Yémen pour l'aider à améliorer ses services douaniers et à moderniser et réformer l'administration, les systèmes et les procédures dans ce domaine – ces objectifs ayant été érigés en priorités tant par le gouvernement que par les apporteurs de coopération pour le développement. Cependant, malgré la volonté politique et l'engagement des responsables des services douaniers du pays – et même s'il était admis que le processus de modernisation devait être inclusif et global, et devait couvrir un large éventail de procédures et de processus douaniers – le processus de réforme a été entravé par des contraintes budgétaires. Obtenir l'assurance du soutien de la communauté internationale – conformément aux accords de Doha et de Bali – sera déterminant pour le faire avancer.

En conclusion, dans un monde où s'entrecroisent les chaînes de valeur, l'instauration d'un système commercial juste et équitable serait bénéfique pour tous les pays. Pendant des décennies, les partisans des échanges ont vu dans « le commerce, pas l'aide » la solution viable à long terme face aux défis du développement. Pourtant, la grande majorité des pays en développement ont éprouvé des difficultés à mettre à profit les réformes économiques et commerciales, ce qui a révélé les limites du slogan « le commerce, pas l'aide » tout autant que de la formule « le commerce à la place de l'aide » (CNUCED, 2008). Alors que les marchés mondiaux leur ouvrent de très vastes perspectives, les pays en développement ne parviennent pas à rivaliser réellement avec la concurrence faute de capacités humaines et matérielles et faute d'infrastructures suffisantes. Il est possible de les aider à dynamiser leurs échanges et à renforcer leur intégration dans l'économie mondiale en réformant leurs politiques commerciales (par exemple en leur offrant un accès préférentiel aux marchés) à condition d'orienter les ressources et l'assistance technique vers les pays en développement via la coopération pour le développement.

Point de vue : Les possibilités offertes par les échanges pour le développement ne sont pas pleinement exploitées

Roberto Azevêdo,

Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 monte en puissance, mais pour qu'il soit vraiment efficace et constructif, il doit couvrir les échanges et mettre pleinement à profit le système commercial multilatéral au service de la réalisation des objectifs de l'après-2015.

Les échanges ouvrent de nouvelles perspectives, tant du côté de l'offre que de la demande, dans les domaines du financement et de l'investissement, mais aussi des idées, des connaissances et des technologies. Ils permettent aux pays à faible revenu de s'affranchir des contraintes qui pèsent sur leurs marchés nationaux. Grâce aux échanges, les économies en développement peuvent accéder à de nouvelles sources de demande extérieure et produire les ressources financières, les connaissances et les capacités de production nécessaires au développement durable. En somme, les échanges sont un vecteur de croissance. Et sans croissance, on ne peut espérer faire reculer la pauvreté.

Les travaux que nous avons menés conjointement avec l'OCDE sur les chaînes de valeur mondiales ont mis en lumière de nouvelles possibilités pour faire des échanges un moteur de la croissance, de l'emploi et du développement. La fragmentation géographique de la production multiplie les points d'entrée dans les chaînes de valeur complexes que l'on voit aujourd'hui apparaître. Se saisir de ces opportunités reste cependant un défi, notamment pour les pays les moins avancés.

Nous pouvons contribuer au programme de développement pour l'après-2015 en nous efforçant, par des actions concrètes, de relier les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, aux marchés d'exportation. Du côté de la demande, nous pouvons faire en sorte de faciliter et d'élargir l'accès aux marchés aussi bien en abaissant les obstacles au commerce (y compris les droits de douane) qu'en éliminant les dispositifs induisant des distorsions des échanges (comme les subventions faussant les échanges qui empêchent certains petits pays d'exploiter pleinement le potentiel offert par les marchés agricoles internationaux). L'aboutissement du Programme de Doha sur le développement** est donc au cœur de ces efforts.

Le Programme de Doha pour le développement a l'avantage de bénéficier d'une dynamique, enclenchée notamment par la conclusion de l'Accord sur la facilitation des échanges par les membres de l'OMC en décembre 2013 à Bali. Ce dernier incitera en effet les pays à réduire les coûts liés au commerce en simplifiant les procédures aux frontières. Des dispositions particulières ont été prévues pour aider les pays en développement à concrétiser les engagements souscrits, notamment en reliant la concrétisation de ces engagements à l'acquisition des capacités requises favorisée par l'octroi d'une assistance technique adéquate. L'effet multiplicateur de l'aide consacrée à la facilitation des échanges est un atout pour les pays engagés sur la voie de la réalisation de divers objectifs de développement.

Le soutien à la facilitation des échanges fait partie intégrante du programme plus vaste d'« aide pour le commerce » visant à agir sur les contraintes du côté de l'offre et sur les contraintes liées aux infrastructures. Pour obtenir des résultats probants et durables, il convient d'axer les activités d'aide pour le commerce sur l'intégration totale dans le commerce mondial des pays les plus petits et les plus pauvres, de façon à leur donner les moyens d'attirer l'investissement, de créer des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés, et de faire reculer la pauvreté.

L'Accord de Bali est le premier ensemble de règles commerciales multilatérales approuvé depuis 18 ans. Il est désormais temps d'accélérer la cadence et de conclure le cycle de Doha afin d'améliorer les conditions d'accès aux marchés, en particulier pour les pays les moins avancés, et de réduire les distorsions à cause desquelles leur production, réelle ou potentielle, est écartée du marché.

De mon point de vue, le programme de développement pour l'après-2015 est le contexte idéal pour mieux faire comprendre les avantages que peuvent procurer les échanges et leur capacité à contribuer à un financement intelligent du développement durable. Nous devons poursuivre des objectifs ambitieux à travers ce programme d'action, mais nous devons aussi être efficaces et exploiter pleinement le potentiel offert par les échanges et le système commercial multilatéral à l'appui du développement.

* Le Programme de Doha pour le développement est le dernier cycle de négociations commerciales entre les États Membres de l'OMC.

Principales recommandations

- Veiller à ce que les membres de l'Organisation mondiale du commerce appliquent l'accord de Bali sur la facilitation des échanges et apportent aux pays pauvres l'assistance technique nécessaire pour les aider à rationaliser leurs procédures aux frontières.
- Faire avancer les questions qui n'ont pas abouti lors du cycle de Doha sur le développement, notamment les questions relatives à l'agriculture, afin de mieux intégrer les pays en développement dans les systèmes commerciaux mondiaux.
- Veiller à ce que les pays du G20 apporteurs d'aide axée sur les échanges respectent leur engagement de maintenir le volume de leurs apports d'aide pour le commerce au-delà de 2011.

Notes

1. Classiquement, le pays à faible revenu type est très intégré à l'économie mondiale, et la part de ses importations et exportations dans le PIB est respectivement de l'ordre de 50 % et 30 % (Banque mondiale, 2013).
2. Dans leur étude, Freemantle et Stevens (2012) font état d'une augmentation des échanges, passés de 20 milliards USD en 2001 à plus de 250 milliards USD en 2011, entre l'Afrique et un groupe de dix pays émergents.
3. Les services commerciaux recouvrent les transports, les voyages, les services de communication, le BTP, les services d'assurance, les services financiers, les services d'informatique et d'information, les redevances et droits de licence, les autres services aux entreprises, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs, et enfin les services fournis ou reçus par les administrations publiques.
4. Il est à noter que certains pays éprouvent des difficultés à remplacer les droits de douane par d'autres taxes, comme la TVA (Aizenman et Jinjara, 2009).
5. Le Cycle de Doha pour le développement, ou Programme de Doha pour le développement, est le cycle de négociations commerciales en cours entre les Membres de l'OMC. Lancé en novembre 2001, il vise à réduire les obstacles aux échanges dans le monde afin de faciliter l'expansion du commerce mondial.
6. Cette évolution serait en partie imputable aux Objectifs du millénaire pour le développement, qui ont contribué à orienter les programmes d'aide vers les secteurs sociaux (avant tout vers la santé et l'éducation) au détriment des secteurs économiques et de la promotion de l'investissement et du commerce international, une « tendance [...] accentuée encore par la première initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui faisait la promotion des politiques sociales une condition préalable à l'allègement de la dette » (OCDE/OMC, 2009).
7. Les conclusions des évaluations de l'impact de l'aide pour le commerce dans des contextes nationaux spécifiques (voir les études par pays du Centre international du commerce et du développement durable (ICTSD) sur l'efficacité de l'aide pour le commerce) et de son impact sur la réduction de la pauvreté sont généralement moins positives (Turner et Rovamaa, 2013).
8. L'influence de l'aide liée sur les échanges est peut-être surestimée. Après avoir examiné des données concernant la période allant de 1969 à 1995, qui correspond à l'âge d'or de l'aide liée, Lloyd et al. (2000) ont relevé peu d'éléments tendant à prouver que l'aide induisait des échanges, bien qu'ils aient établi que la France avait plus tendance à faire des liens commerciaux avec tel ou tel pays un critère d'attribution de l'aide. De même, Tajoli (1999) a montré que l'aide liée ne génère pas nécessairement de flux commerciaux et qu'il n'y a pas de corrélation entre la part d'exportation des donneurs et le degré de liaison de l'aide.
9. Montants enregistrés dans le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

Références

- Aizenman, J. et Y. Jinjara (2009), « Globalisation and developing countries – a shrinking tax base? », *Journal of Development Studies*, vol. 45, n° 5.
- Azevêdo, R. (2014), « Bali n'est que le début », discours prononcé par le Directeur général de l'OMC au cours d'un séminaire diplomatique à Lisbonne le 6 janvier 2014, www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra4_f.htm.
- Banque mondiale (2013), *Global Monitoring Report 2013*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Basnett, Y., et al. (2012), « Increasing the effectiveness of aid for trade: The circumstances under which it works best », *ODI Working Paper*, n° 353, Overseas Development Institute, London, www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7793.pdf.
- Cali, M. et D.W. te Velde (2011), « Does aid for trade really improve trade performance? », *World Development*, vol. 39, n° 5, pp. 725-740.

- Cirera, X.P. (2013), « What is the economic engagement footprint of rising powers in Africa? », *IDS Rising Power Evidence Report*, n° 43, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton.
- CNUCED (2013), *Key Trends in International Merchandise Trade*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- CNUCED (2008), *Aid for Trade and Development: Global and Regional Perspectives*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- DAES (Département des affaires économiques et sociales) (2002), *Consensus de Monterrey sur le financement du développement*, DAES, Nations Unies, New York, www.un.org/en/events/pastevents/pdfs/MonterreyConsensus.pdf
- Finger, J.M. et P. Schuler (1999), « Implementation of Uruguay Round Commitments: The development challenge », *Policy Research Working Paper*, vol. 2, n° 215, Groupe de la recherche sur le développement de la Banque mondiale, Washington, DC.
- Freemantle, S. et J. Stevens (2012), « EM10 and Africa: New forces broaden Africa's commercial horizon0148 », *Private Perspective*, 1^{ère} édition, juillet, CfC Stanbic Bank.
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (HLP) (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Groupe de personnalités de haut niveau, Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- Helble, M., C. Mann et J. Wilson (2012), « Aid for trade facilitation », *Review of World Economics*, vol. 148, n° 2, pp. 357-376.
- Hynes, W. et P. Holden (2013), « What future for the Global Aid for Trade initiative? Towards a fairer assessment of its achievements and limitations », *IIS Discussion Paper*, n° 421, Institute for International Integration Studies, Trinity College, Dublin, www.tcd.ie/iis/documents/discussion/pdfs/iisdp421.pdf.
- Lamy, P. (2013), « Une place prépondérante pour la croissance du programme de développement de l'après 2015 », discours prononcé à La Haye le 7 mars 2013 à l'occasion de la Conférence sur la coopération internationale en 2020, www.wto.org/french/news_f/spl_f/spl268_f.htm.
- Lloyd, T., et al. (2000), « Does aid create trade? An investigation for European donors and African recipients », *The European Journal of Development Research*, vol. 12, n° 1.
- Newfarmer, R. et C. Ugarte (2013), « Evaluating the effectiveness of aid for trade », dans OCDE/OMC, *Panorama de l'aide pour le commerce 2013 : Se connecter aux chaînes de valeur*, Éditions OCDE/Organisation mondiale du commerce, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2013-9-en.
- OCDE (2014), *Aid for Trade in 2012: Increasing Flows, Hardening Terms*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)26&doclanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)26&doclanguage=En).
- OCDE (2013a), « The costs and benefits of trade facilitation », *OECD Policy Brief*, OCDE, Paris.
- OCDE (2013b), *Succeeding with Trade Reforms: The Role of Aid for Trade*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201200-en>.
- OCDE (1991), *L'aide liée*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/BAfD (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- OCDE/OMC (2013a), *Aid for Trade at a Glance 2013: Connecting to Value Chains*, Éditions OCDE/Organisation mondiale du commerce, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2013-en.
- OCDE/OMC (2013b), *Aid for Trade in Action*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201453-en>.
- OCDE/OMC (2011), *Panorama de l'aide pour le commerce 2011 : Montrer les résultats*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2011-fr.
- OCDE/OMC (2009), *Aide pour le commerce 2009 : Panorama – Entretenir l'élan*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264069107-fr>.
- OMC (2006a), « Un cadre intégré renforcé : Rapport du Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé, y compris les recommandations », *WT/IFSC/W/15*, Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2006b), « Recommandations de l'équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce », *WT/AFT/1*, Organisation mondiale du commerce, Genève.
- Suwa-Eisenmann, A. et T. Verdier (2007), « Aid and trade », *Oxford Economic Policy Review*, n° 23, pp. 481-507.
- Tajoli, L. (1999), « The impact of tied aid on trade flows between donor and recipient countries », *Journal of International Trade & Economic Development*, vol. 8, n° 4, pp. 373-388.
- Turner, L. et L. Rovamaa (2013), *Aid for Trade: Reviewing EC and DFID Monitoring and Evaluation Practices*, Saana Consulting, Traidcraft and Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD), Londres.
- Vijil, M. et L. Wagner (2012), « Does aid for trade enhance export performance? Investigating the infrastructure channel », *The World Economy*, vol. 35, n° 7, pp. 838-868.

PARTIE IV

Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Évolution des activités de coopération pour le développement des membres du Comité d'aide au développement : synthèse des examens par les pairs effectués entre 2012 et 2014

On trouvera dans le présent chapitre une synthèse des principales conclusions et des nouvelles tendances de la coopération pour le développement qui se dégagent des examens par les pairs réalisés par le CAD. Il couvre les examens à mi-parcours et les examens par les pairs proprement dits, achevés entre janvier 2012 et avril 2014*. En mettant en évidence l'évolution des orientations stratégiques, des modes d'organisation et des activités de coopération pour le développement des membres du CAD telle qu'elle ressort des derniers examens par les pairs, ce chapitre vise à cerner les domaines où des progrès ont été marqués collectivement, ainsi que les enjeux communs, en vue d'élaborer un programme d'action qui permettra à l'avenir de tirer profit des enseignements qui se dégagent des examens par les pairs. Le chapitre s'ouvre sur un ensemble de messages clés, suivi d'un développement sur les principaux points traités dans le « Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD ».

* Les examens par les pairs proprement dits ont porté sur les pays suivants : Australie, Canada, Corée, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse et Union européenne. Les examens à mi-parcours ont été consacrés à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Belgique, au Danemark, à l'Espagne, aux États-Unis, au Japon, à la Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni.

Messages clés

1. **Orientations stratégiques.** La période considérée a été marquée par une réforme sans précédent des orientations stratégiques et de l'organisation de la coopération pour le développement. La politique étrangère et la politique du commerce extérieur font une place de plus en plus large au développement ; pour certains membres examinés, servir l'intérêt national est désormais un objectif clairement affiché ; enfin, les biens publics mondiaux gagnent en importance. L'intérêt (ou le regain d'intérêt) pour les pays à revenu intermédiaire est l'une des conséquences de ces évolutions.
2. **Cohérence des politiques.** Dans la plupart des pays membres examinés, la tendance à intégrer la politique des affaires étrangères, la politique du commerce extérieur et la politique en matière de coopération pour le développement a eu pour effet, dans une certaine mesure, de renforcer les approches du développement intégrant l'ensemble de l'administration. Cependant, cela n'a pas été suffisant pour inscrire l'analyse et le suivi des politiques intérieures et extérieures dans la perspective du développement.
3. **Répartition de l'aide.** La crise financière a eu des conséquences diverses sur les volumes de l'aide publique au développement (APD) au cours de la période considérée. Cependant, la plupart des membres examinés sont loin d'avoir respecté l'engagement qu'ils avaient pris de consacrer 0.7 % de leur RNB à l'APD. La grande majorité d'entre eux se sont employés à concentrer leur programme de coopération pour le développement sur quelques pays ou régions, et sur certains thèmes. Dans ce contexte, l'aide aux pays les moins avancés marque un recul, malgré une place encore importante accordée aux PMA et aux États fragiles par bon nombre des membres examinés.
4. **Secteur privé.** Tous les membres examinés soulignent le rôle déterminant du secteur privé dans le développement. Nombre d'entre eux ont mis au point des stratégies en direction du secteur privé, et créent de nouveaux instruments de financement ou mécanismes d'acheminement pour soutenir le secteur privé. Plusieurs examens mettent en garde les membres contre la fusion des objectifs de développement et de leurs intérêts commerciaux propres, et contre l'instauration d'instruments pouvant entraîner une augmentation de l'aide liée.
5. **Organisation et gestion.** Pour de nombreux membres examinés, l'intégration accrue de la coopération pour le développement, de la politique étrangère et des échanges internationaux a donné lieu à de profondes réformes structurelles. Dans bien des cas, les examens par les pairs soulignent la complexité grandissante des pratiques et des procédures, et la difficulté à préserver un noyau de compétences spécialisées dans le domaine du développement.
6. **Efficacité au regard du développement.** Les membres examinés ont poursuivi leurs efforts en vue de traduire dans leurs activités les engagements pris en faveur de l'efficacité au regard du développement. Cependant, les incitations évoluent. La prévisibilité au niveau des pays, l'alignement et l'utilisation des systèmes nationaux sont rendus plus difficiles par la multiplication des acteurs et des canaux de financement, et par une utilisation inégale des approches-programmes. Cela n'est pas sans conséquence sur l'engagement des pays vis-à-vis du principe de responsabilité mutuelle.
7. **Résultats et évaluation.** Les membres examinés, bien que partant de situations différentes, mettent de plus en plus l'accent sur l'évaluation, et y ont de plus en plus recours. Cependant, tous ont des difficultés à mettre en place la gestion axée sur les résultats, qui serait à même d'améliorer l'acheminement et la gestion de l'aide tout en respectant les principes de l'alignement et de l'appropriation par les pays.
8. **Aide humanitaire.** Les membres examinés appliquent les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire de différentes manières, en mettant l'accent sur leurs points forts, domaines d'intérêt et avantages comparatifs particuliers. Des critères de financement mieux définis, appliqués de façon plus rigoureuse, permettraient d'éviter cette division du travail tacite et d'assurer que les membres apportent systématiquement une valeur ajoutée par le biais de leurs opérations d'aide humanitaire, en particulier dans les situations d'urgence complexes.

Les examens par les pairs continuent d'être pour les membres du CAD un outil pertinent et efficace leur permettant de se rendre mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements pris et de tirer profit de leurs expériences respectives. Au cours de la période couverte par le présent rapport (janvier 2012-avril 2014), 90 % des recommandations des examens par les pairs ont été soit intégralement, soit partiellement mises en œuvre (voir annexe 22.A1). On trouvera dans le présent chapitre une synthèse des tendances qui se dégagent des conclusions des examens par les pairs concernant les éléments de l'analyse présentés dans le « Manuel de référence pour les examens par les pairs ».

Orientations stratégiques

Tous les membres examinés continuent d'avoir pour objectif global la réduction ou l'éradication de la pauvreté. Cependant, des changements d'orientations stratégiques dans le domaine de la coopération pour le développement au cours de la période étudiée et avant jettent un éclairage nouveau sur cet objectif. Les membres examinés sont désormais plus nombreux à lier explicitement leurs activités de coopération pour le développement et leurs « intérêts nationaux ». Le Japon et les États-Unis, par exemple, ont élaboré des stratégies pour intégrer ce que l'on appelle les 3 D (défense, diplomatie et développement). Beaucoup d'entre eux ont inclus structurellement la coopération pour le développement dans les activités du ministère des Affaires étrangères. En France, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande ou en Suède par exemple, cela a préparé le terrain à l'intégration du développement, de la politique étrangère, des échanges internationaux et de l'investissement. Les examens montrent comment ces évolutions conduisent à une amélioration de la coordination « à l'échelle de l'ensemble de l'administration ». On en veut pour preuve, par exemple, la mise en place par quelques membres examinés de stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans des pays partenaires (en particulier dans les États fragiles, mais pas seulement). Les conséquences de ces changements sur la répartition et l'organisation de l'aide sont examinées de manière plus approfondie ci-après.

Les progrès en termes de cohérence des politiques au service du développement sont très limités. Dans ce domaine, la plupart des recommandations n'ont pas été appliquées (voir annexe 22.A1), sauf en Suède et en Suisse où des avancées ont été saluées. Quelques exemples innovants visant à promouvoir la cohérence des politiques sont à noter, notamment dans le cadre d'études pilotes menées au niveau des pays (Belgique, Corée, Finlande et Pays-Bas). Des améliorations relatives à la coordination intergouvernementale ont également été observées, par exemple en Allemagne, en Autriche, en Belgique, aux États-Unis, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et en Suisse. Cependant, pratiquement aucun membre examiné n'a adopté de programme d'action fixant des priorités et des échéances précises, ni de mécanisme de coordination efficace ou de dispositif de suivi permettant de s'assurer que les politiques intérieures et extérieures n'entravent pas mais protègent et promeuvent le développement dans les pays en développement.

Au moins seize examens réalisés au cours de la période considérée indiquent que la coopération avec le secteur privé et l'expansion de celui-ci font l'objet d'un intérêt nouveau ou grandissant. Au moins dix d'entre eux mentionnent la mise en place de nouveaux outils de financement ou mécanismes d'acheminement de l'aide destinés à soutenir ces objectifs. Pour quelques membres examinés, il s'agit clairement de créer un environnement propice à l'investissement et aux

entreprises dans les pays partenaires, comme les y encourage le Forum de haut niveau de Busan. Toutefois, pour beaucoup, les nouveaux instruments risquent d'accroître la part de l'aide liée, et d'être principalement dictés par l'offre. Plusieurs membres examinés ont été encouragés, dans le cadre de l'examen qui leur a été consacré, à éviter de fusionner les objectifs de développement avec la promotion de leurs intérêts commerciaux. À l'évidence, c'est un domaine où les membres auraient intérêt à partager leur expérience et à recenser les synergies entre les efforts entrepris.

Au cours de la période étudiée, plusieurs membres examinés ont fait une large place à l'environnement et au changement climatique, et ont amélioré leur pratique visant à prendre en compte systématiquement ces questions (par exemple, l'Allemagne, l'Australie, la Corée, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède). Cependant, s'agissant de l'égalité hommes-femmes, et d'une manière générale de la prise en compte systématique des questions transversales, l'insuffisance de l'engagement des hauts responsables, des ressources disponibles et des incitations d'ordre organisationnel fait obstacle à la pleine intégration de ces considérations dans le *modus operandi* des membres examinés (voir OCDE, à paraître).

Répartition de l'aide

La crise financière a différemment pesé sur les volumes d'aide des membres examinés. On observe une répartition presque parfaite entre les membres qui ont accru, maintenu ou réduit le volume de leur APD au cours de cette période. Ceux qui sont loin d'avoir atteint l'objectif de 0.7 % pour le ratio APD/RNB n'ont pas fixé d'échéance pour sa réalisation. Toutefois, plusieurs membres examinés se sont engagés à accroître l'APD lorsque la situation s'améliorerait, pour atteindre des objectifs transitoires s'il n'est pas possible d'atteindre 0.7 %.

Tous les examens montrent que les pays s'efforcent de centrer leurs programmes d'aide tant sur le plan géographique que thématique. La concentration géographique aide certains membres examinés à mieux cibler et calibrer leurs activités dans un sous-ensemble de pays prioritaires. Pour d'autres cependant, la concentration géographique s'avère plus difficile, pesant sur le ciblage et l'ampleur de leurs opérations d'aide. La mise en œuvre de bonnes pratiques pour assurer un retrait réfléchi des pays demeure un enjeu permanent pour tous. D'une manière générale, les membres pourraient s'appliquer davantage à coordonner les plans destinés à concentrer leur coopération pour le développement afin d'assurer une division du travail plus solide, et venir à bout du problème du manque de financement dont souffrent certains pays partenaires. Par exemple en 2012-13, 16 membres du CAD avaient classé l'Éthiopie et le Mozambique parmi les pays prioritaires, mais deux seulement en avaient fait de même pour Madagascar et le Togo.

Parallèlement à l'intégration des questions de développement, de politique étrangère et de commerce international, entre autres, on a pu observer une évolution notable des stratégies et de l'aide au profit des pays à revenu intermédiaire (PRI). En effet, bon nombre de membres examinés modifient actuellement leurs relations avec les PRI en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'innovation, la coopération triangulaire et les biens publics mondiaux (par exemple l'Espagne, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne). Pour quelques-uns d'entre eux, cet infléchissement a eu pour effet de brouiller la stratégie à l'égard des pays les moins avancés (PMA) et la place qui est faite à ces pays. D'autres membres misent davantage sur une évolution progressive de leurs relations, faisant peu à peu sortir les pays de l'aide pure au profit de liens commerciaux. Un grand nombre de membres examinés continuent d'axer clairement leurs politiques sur les PMA et les États fragiles (par exemple, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, les États-Unis, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse). Cependant, on peut s'inquiéter du déclin global de la part de l'aide allant aux PMA.

Les examens réalisés au cours de la période considérée ne permettent de dégager aucune tendance nette en ce qui concerne la répartition entre financements bilatéraux et financements multilatéraux. Dans les pays membres où l'APD dans son ensemble connaît une diminution rapide ou de grande ampleur, le programme bilatéral perd du terrain, mais il en gagne dans les autres pays (par exemple, en Belgique). S'agissant des financements multilatéraux, un grand nombre d'examens montrent que des approches différenciées plus stratégiques sont adoptées, ce qui est une bonne chose. Les stratégies multilatérales d'un plus grand nombre de membres sont désormais plus transparentes et ceux-ci fondent leurs décisions de financement sur l'évaluation des performances et sur l'alignement sur les priorités bilatérales. Cependant, dans bien des cas, ces mesures ont pour effet d'accroître le volume des fonds pré-affectés à des secteurs, thèmes ou pays particuliers aux dépens des contributions au budget central des organismes, et de multiplier les demandes de notifications spéciales. Les membres examinés sont généralement encouragés à réduire le plus possible les coûts de transaction qui pèsent sur leurs partenaires multilatéraux, notamment en participant à des processus d'évaluation conjoints (MOPAN par exemple).

Plusieurs examens soulignent le manque de participation stratégique de la société civile aux programmes de coopération pour le développement. L'absence de financement des organisations de la société civile (OSC) dans les programmes d'aide et la multiplication des lignes budgétaires modestes, avec les coûts de transaction qui leur sont associés, en sont un symptôme. Dans les examens qui leur ont été consacrés, l'Australie et la Suisse ont été saluées pour avoir su inverser cette tendance.

Organisation et gestion

Pour certains membres examinés, l'intégration plus poussée de la coopération pour le développement au sein du ministère des Affaires étrangères a eu pour effet d'accroître sa visibilité dans l'élaboration des politiques au niveau national (Nouvelle-Zélande par exemple). Dans les pays où il existe encore des organismes d'exécution ou de mise en œuvre, la répartition des tâches entre les fonctions stratégiques des ministères et les fonctions d'exécution des organismes tend à se renforcer (par exemple, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Corée, en Espagne, en France et au Japon). Cependant, plusieurs membres examinés continuent de connaître des problèmes de coordination de leurs structures institutionnelles et ont du mal à coordonner les activités d'APD, parfois confiées à 30 autres institutions publiques et ministères.

La situation est contrastée en ce qui concerne la capacité des membres à conserver des effectifs suffisamment nombreux et compétents pour mettre en œuvre les budgets de l'aide et obtenir des résultats. C'est pourtant une condition indispensable pour assurer l'équilibre entre compétences générales et compétences spécialisées sur les questions de développement. Certains membres examinés ont mis en place des systèmes et pratiques efficaces en matière de planification des effectifs (par exemple, les États-Unis et le Royaume-Uni). Les membres examinés dotés d'un système efficace de planification des effectifs à moyen terme, et ceux qui réussissent à conserver ou à accroître le nombre de spécialistes du développement dans leurs rangs, sont pratiquement les mêmes. Plusieurs membres examinés n'ont pas de système fort de planification des ressources humaines ; d'autres ont subi des pertes de personnel à l'occasion de réductions générales des effectifs de la fonction publique, et certains souffrent d'un taux élevé de rotation de leurs agents. Le recours à du personnel sous contrat de courte durée est de plus en plus fréquent pour mener à bien les activités relevant de domaines stratégiques ou de thèmes prioritaires. Tous les membres examinés ont des difficultés à optimiser la contribution potentielle des agents recrutés localement.

Au moins dix des pays examinés au cours de la période considérée doivent poursuivre leurs efforts de décentralisation d'effectifs et de délégation de compétences au profit des pays partenaires. En effet, il a été noté qu'une décentralisation plus poussée permettrait à ces pays d'être des

partenaires plus solides et plus efficaces pour la mise en œuvre des activités, le dialogue sur les mesures à prendre et l'alignement des approches. La Norvège s'est distinguée pour les progrès accomplis à cet égard.

Plusieurs examens mettent en lumière la complexité grandissante des procédures et processus de planification des activités, principalement pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes dans les pays partenaires, dont certains peuvent peser lourdement sur ces derniers, et en particulier sur les États fragiles. Toutefois, un nombre croissant de membres ont été soumis à d'importantes réformes visant à moderniser leurs structures ou leurs activités (par exemple, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et la Suisse), en vue de venir à bout de certains de ces problèmes. À l'avenir, les examens par les pairs analyseront l'impact de ces réformes et les enseignements que le CAD pourrait en tirer en termes d'efficacité de la coopération pour le développement.

Activités et acheminement de l'aide

Aucune tendance nette ne se dégage en ce qui concerne les types d'instrument de l'aide déployés par les membres examinés. Certains ont davantage fait appel au soutien budgétaire, d'autres moins. Quelques-uns, notamment l'Allemagne et le Japon, ont une grande expérience de la coopération technique qu'ils continuent de développer. Les membres examinés qui proposent des prêts sont invités à examiner attentivement le ratio dons/prêts, en tenant compte de la situation économique et financière des pays bénéficiaires afin de garantir la viabilité de la dette.

La multiplication des instruments de financement gérés par les services centraux a eu cependant pour conséquence une plus grande dispersion des acteurs et des canaux de financement. De fait, l'aide risque d'être plus fragmentée, plus instable et imprévisible, contournant les systèmes nationaux. Cette situation risque aussi de compromettre la cohérence des activités des membres examinés dans les pays partenaires. Quelques membres examinés ont commencé à s'attaquer à cette question afin d'être en mesure d'évaluer leur empreinte globale dans n'importe quel pays, et d'en rendre compte.

En dehors de cette tendance nouvelle, d'autres problèmes de longue date menacent l'efficacité de la coopération pour le développement au niveau des pays. Nombreux sont les membres examinés qui doivent améliorer la prévisibilité à moyen terme de leur aide pour les pays partenaires. La plupart sont loin de respecter l'engagement pris à Busan d'utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération pour le développement à l'appui des activités gérées par le secteur public. Il n'est pas certain que des efforts concertés et coordonnés soient déployés lorsque les systèmes des pays partenaires ne sont pas jugés assez fiables pour faire l'objet d'un renforcement des capacités. Par ailleurs, plusieurs membres examinés doivent soutenir plus d'approches axées sur les programmes, et renverser la tendance à une augmentation du nombre de petits projets parallèles qui font appel aux systèmes propres à chaque membre. Malgré les engagements pris par les membres de l'Union européenne, la programmation conjointe s'avère difficile.

Résultats, transparence et reddition de comptes

Les membres examinés marquent des progrès réguliers sur la voie de la mise en place d'une approche fondée sur les résultats. Plusieurs d'entre eux partent d'une expérience très limitée de la mesure et de la gestion axées sur les résultats. D'autres, comme la Norvège et la Suède, sont plus expérimentés en la matière et il est noté qu'ils utilisent de bonnes pratiques. Cependant, tous les membres examinés doivent faire face aux mêmes problèmes. S'ils ont été en mesure de mettre au point des systèmes de gestion des résultats au niveau des projets et des programmes, ceux-ci ne sont pas toujours : 1) définis clairement ; 2) liés de manière crédible aux résultats au niveau des pays, des thèmes ou de l'organisation ; et 3) utilisés de façon optimale aux fins de l'apprentissage et de la prise

de décisions. Dans bien des cas, les systèmes de gestion des résultats sont complexes et axés sur les résultats quantitatifs à court terme. C'est la pression intérieure en faveur de la reddition de comptes, et non la nécessité d'apprendre, qui favorise la notification de résultats quantifiables. Plusieurs membres examinés doivent améliorer l'alignement de leurs activités sur les approches et cadres de résultats de leurs partenaires.

En revanche, s'agissant des pratiques et de la culture de l'évaluation, tous les membres examinés ont accompli des progrès. Par exemple, les critères d'évaluation du CAD sont bien pris en compte dans leurs stratégies d'évaluation. La plupart des membres examinés ont donné une certaine autonomie à leurs fonctions d'évaluation ; ils sont à présent nombreux à renforcer la reddition de comptes par le biais des réponses de la hiérarchie aux conclusions et recommandations issues des évaluations. Tous semblent faire des progrès continus dans le sens d'une amélioration de la qualité, de l'utilité et de la transparence des évaluations. Les membres examinés sont maintenant plus nombreux à procéder à des évaluations conjointes et à réaliser des activités de renforcement des capacités d'évaluation dans les pays partenaires.

L'attention accrue portée aux résultats et à l'évaluation, et les investissements importants consacrés à la recherche en matière de développement, se sont accompagnés de la nécessité incontestée, pour les membres examinés, d'améliorer les pratiques et systèmes de gestion des connaissances. Différents outils sont en cours d'expérimentation, mais les données sont encore insuffisantes pour estimer leur capacité à stimuler l'apprentissage et à mieux informer les responsables au sein des organisations. Les Pays-Bas, la Suède et la Suisse sont probablement les pays qui ont le plus à partager, compte tenu de la diversité de leur expérience quant à la mise en place de plates-formes des connaissances.

La plupart des membres examinés ont entrepris des efforts concertés, en particulier après Busan, pour améliorer leurs pratiques en matière de transparence. Ainsi, les efforts de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède ont été salués. En revanche, un petit nombre de pays examinés devraient s'attacher davantage à améliorer leurs pratiques s'ils veulent concrétiser l'engagement de Busan relatif à la transparence. Pour tous, l'enjeu est de veiller à ce que les données rendues publiques soient facilement accessibles aux pays partenaires et à leurs populations.

C'est donc la nécessité de rendre des comptes au plan national qui motive en partie les programmes d'action sur la transparence et les résultats. Outre ce problème, les examens par les pairs soulignent aussi un affaiblissement de l'engagement envers la responsabilité mutuelle. La plupart des membres examinés (pas tous) prennent part aux cadres de responsabilité mutuelle au niveau des pays lorsqu'il en existe, mais les efforts coordonnés destinés à soutenir et accroître la capacité des pays bénéficiaires à mettre en place et gérer des systèmes solides susceptibles de promouvoir la responsabilité mutuelle sont insuffisants.

Les examens des 12 membres considérés recommandent de renforcer les activités de communication, et de les doter de ressources suffisantes, en vue de soutenir l'engagement des publics nationaux en faveur de l'amélioration de l'aide au développement et de la croissance de son volume. Ces recommandations ont été formulées essentiellement en raison du fléchissement du soutien de l'opinion publique à l'APD dans ces pays. Les États-Unis, la Norvège et la Suède ont été salués pour les efforts considérables qu'ils ont entrepris afin de promouvoir un soutien politique en faveur de l'APD reposant sur une large assise.

Aide humanitaire

Il n'existe pas de modèle optimal pour l'aide humanitaire ; les membres continuent d'appliquer les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire en fonction de leur avantage comparatif, de leur budget et des missions qui leur sont assignées. De nombreux membres alignent plus étroitement

leur politique humanitaire sur leur politique étrangère, liant l'aide à des problèmes comme les migrations et les intérêts géographiques. Les membres examinés s'efforcent aussi davantage de renforcer la résilience des populations menacées par une crise, suivant l'impulsion donnée par l'Australie, les États-Unis, les institutions de l'Union européenne, le Japon et le Royaume-Uni ; cependant, les membres doivent associer leurs programmes et budgets de développement à ces opérations et prendre garde à ce que la résilience ne soit pas traitée comme une question d'ordre purement humanitaire.

Bien que les membres examinés définissent clairement les domaines d'intérêt, et parfois les critères de financement de leur politique humanitaire, il est difficile de déterminer comment les critères politiques se traduisent en décisions de financement effectives. L'absence d'informations relatives aux intérêts et intentions en matière de financement peut entraîner une répartition inégale des fonds et créer ou renforcer des situations d'urgence délaissées. La quasi-totalité des examens par les pairs réalisés au cours de la période considérée indiquent que des critères mieux définis, appliqués de manière plus rigoureuse, contribueraient à éviter cette division du travail tacite et permettraient aux membres de centrer davantage leurs efforts sur leurs domaines d'expertise en matière d'aide humanitaire.

Les examens par les pairs ont présenté un large éventail d'outils et de modèles de partenariat mais le financement de situations d'urgence complexes demeure problématique. La plupart des membres examinés disposent des bons outils pour assurer un financement précoce en cas de réponse rapide, notamment fonds et stocks pré-positionnés, mécanismes de retrait rapide, équipes de réponse rapide et déploiement d'équipes de protection civile ; l'Australie, le Canada, la Norvège, la Suède et la Suisse ont été salués à cet égard. Les outils destinés à faire face aux situations d'urgence complexes sont moins avancés, le modèle de financement unique ne convient plus face au large éventail des crises qui secouent le monde aujourd'hui. Cependant, il convient de noter qu'un plus grand nombre de membres capitalisent sur les avantages du financement pluriannuel, notamment au profit des organisations non gouvernementales (ONG) (par exemple, l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède) ; les autres pays auraient intérêt à tirer profit des enseignements qui se dégagent de ces expériences.

Bon nombre de membres ont procédé à la restructuration de leurs systèmes et de leurs effectifs, souvent en raison de pressions budgétaires, mais aussi pour veiller à ce que leurs systèmes soient bien adaptés à leur mission. Cependant, les membres sont peu nombreux à mesurer leurs propres performances en tant que donateurs humanitaires et à en rendre compte. En outre la proportionnalité n'est pas encore assurée dans le suivi des activités et des résultats des partenaires.

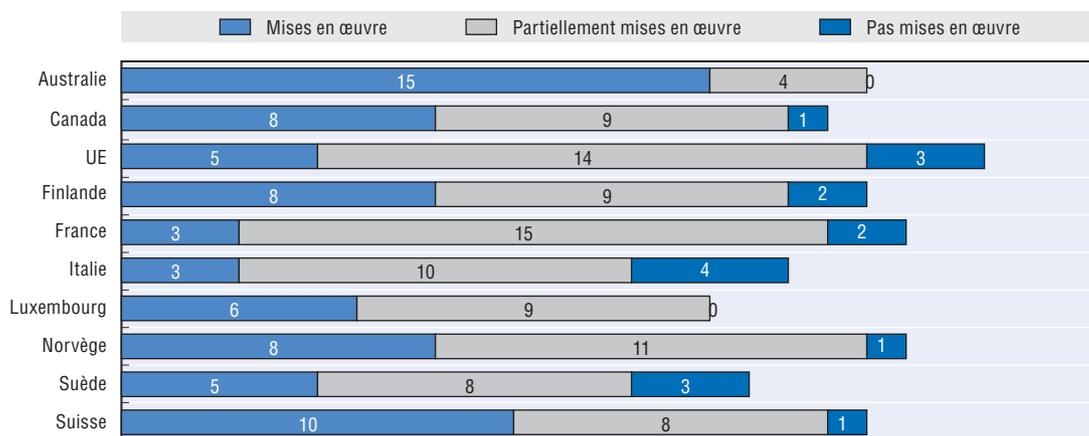
Références

- OCDE (à paraître), *Mainstreaming Cross-Cutting Issues: 12 Lessons from CAD Peer Reviews*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD », DCD/CAD(2013)19, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/CAD\(2013\)19&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/CAD(2013)19&docLanguage=Fr).

ANNEXE 22.A1

Mise en œuvre des recommandations issues des examens par les pairs

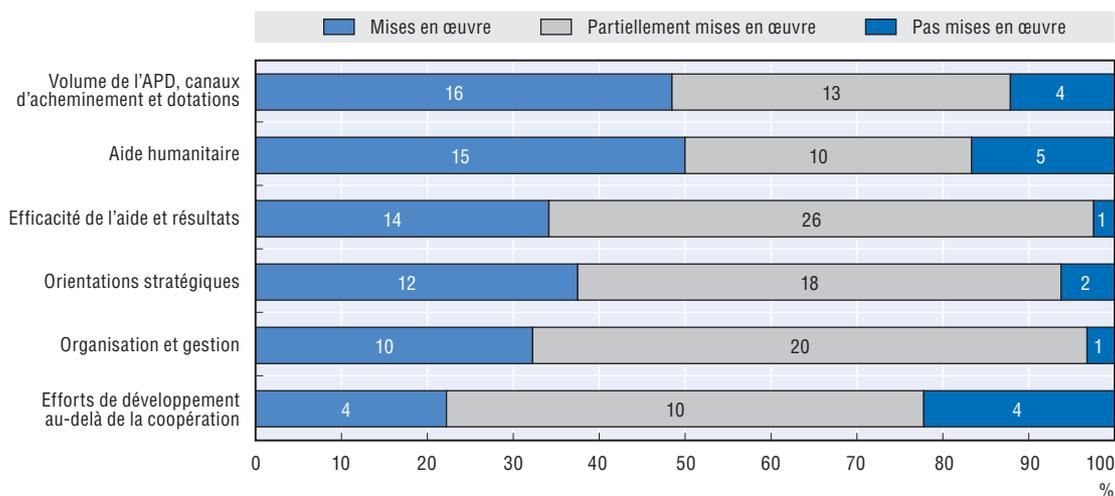
Graphique 22.A1.1. Mise en œuvre par les membres examinés¹, des recommandations issues des examens par les pairs, janvier 2012-avril 2014



1. La Corée a fait l'objet d'un examen par les pairs pour la première fois en 2012. Il n'y avait donc pas de recommandations à mettre en œuvre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185653>

Graphique 22.A1.2. Mise en œuvre des recommandations issues des examens par les pairs par chapitre, janvier 2012-avril 2014



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185668>

Performance des membres du Comité d'aide au développement en matière d'aide publique au développement en 2013

Selon les données préliminaires, les apports nets d'aide publique au développement (APD) émanant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés en 2013 à 134.8 milliards USD, soit 0.30 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé. En dépit de la tension continue qui s'est exercée sur les budgets des pays de l'OCDE, l'APD a augmenté de 6.1 % en termes réels par rapport à 2012, un rebond après deux ans de baisse des volumes, car un certain nombre de pays ont accru leurs dépenses d'APD. L'aide publique au développement a augmenté régulièrement à compter de 1997 jusqu'à atteindre un niveau record en 2010, mais a reculé en 2011 et 2012 en raison des mesures d'austérité et de réduction des budgets de l'aide appliquées par de nombreux gouvernements.

Évolution générale de l'aide

En 2013, les apports nets d'aide publique au développement (APD) émanant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés à 134.8 milliards USD, soit 0.30 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé et une augmentation de 6.1 % en termes réels par rapport à 2012. L'APD a recommencé à augmenter en 2013 après deux ans de baisse des volumes car plusieurs membres ont accru leurs dépenses en faveur de l'aide étrangère.

L'APD aux pays en développement a régulièrement augmenté à partir de 1997 pour atteindre un premier pic en 2012. Puis, elle a reculé en 2011 et 2012 car de nombreux gouvernements ont appliqué des mesures d'austérité et amputé les budgets de l'aide. Du fait de la progression des budgets de l'aide en 2013, même si l'on ne tient pas compte de la contribution des cinq pays qui ont adhéré au CAD cette année-là (l'Islande, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie), l'APD émanant des membres du CAD atteint son plus haut niveau historique.

2013 a aussi été une année exceptionnelle pour le CAD puisque cinq pays membres de l'OCDE ont adhéré au Comité. Il aura fallu plus de 25 ans à ces pays pour ce faire. Avec ses 29 membres actuels, et une collaboration renforcée avec d'autres apporteurs de coopération pour le développement, notamment la République populaire de Chine et les pays et institutions arabes, le CAD se positionne comme un acteur important de la nouvelle ère qui s'ouvre avec l'expiration des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'année 2013 a montré que le CAD constituait un groupe hétérogène ouvert à différents acteurs du développement, y compris à ceux qui peuvent encore recevoir des apports d'aide publique au développement et qui, dans leurs programmes bilatéraux, par le biais de la coopération technique, peuvent s'employer à faire connaître leur propre expérience récente du développement.

L'adhésion de nouveaux membres enrichit le débat au sein du CAD. Les pays qui ont rejoint le Comité en 2013 représentent certes une petite partie des apports concessionnels, mais ils ont obtenu d'impressionnants résultats sur le plan du développement et ont une précieuse expérience à partager dans de nombreux domaines essentiels aux travaux du CAD, notamment la transformation politique et économique, l'intégration en douceur à l'économie mondiale et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. L'adhésion au CAD renforcera encore la position de ces pays en tant qu'importants fournisseurs de coopération pour le développement et les aidera à accroître l'efficacité de leurs activités de développement.

Pour continuer d'être utile à la communauté du développement et jouer un rôle important dans l'après-2015, le CAD va poursuivre sa transformation et devenir un forum où un large éventail de partenaires pour le développement peuvent apprendre de l'expérience des autres et explorer de nouvelles façons de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs, par exemple dans le cadre de la coopération triangulaire.

Performance des membres du CAD

En 2013, les donateurs les plus généreux en volume ont été les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et la France. De leur côté, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont à nouveau dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB fixé pour l'APD par les Nations Unies. L'aide des Pays-Bas est tombée en-deçà de 0.7 % pour la première fois depuis 1974.

L'APD nette a progressé en termes réels dans 17 pays, les plus fortes augmentations étant enregistrées en Islande, en Italie, au Japon, en Norvège et au Royaume-Uni. En revanche, elle a reculé dans 11 pays, les réductions les plus importantes s'étant produites au Canada, en France et au Portugal.

Au sein du CAD, les pays du G7 sont à l'origine de 70 % de l'APD nette totale consentie par les membres du CAD en 2012 ; la part des pays de l'UE membres du CAD est de 52 %.

Perspectives d'évolution

L'enquête annuelle du CAD sur les plans de dépenses prévisionnelles des donateurs vise à réduire certaines incertitudes qui pèsent sur l'aide aux niveaux national, régional et international. La dernière enquête donne une estimation des recettes brutes d'APD prévues au titre de l'aide-pays programmable (APP)¹ de la part de l'ensemble des membres du CAD, des principaux donateurs non membres du CAD et des principaux donateurs multilatéraux jusqu'en 2017.

L'augmentation de l'aide-pays programmable prévue l'an dernier pour 2013 s'est traduite par un accroissement global de l'APD et a touché les pays à faible revenu comme les pays à revenu intermédiaire. L'APP globale totale a augmenté de 10 % en termes réels en 2013 pour s'établir à 103 milliards USD, mais les hausses sont très différentes selon qu'elles sont le fait des membres du CAD (+0.2 %), des organisations multilatérales (+17.5 %) ou des donateurs non membres du CAD (+160 %). Selon les projections, l'APP devrait progresser légèrement de 4.4 % en termes réels en 2014 du fait de la poursuite des hausses consenties par quelques donateurs du CAD et organisations multilatérales, et rester stable après 2014.

Selon l'enquête annuelle du CAD, l'attention devrait continuer de se porter à moyen terme sur les pays à revenu intermédiaire – où une part importante de la population vit souvent dans l'extrême pauvreté – en particulier des pays comme le Brésil, la Chine, le Chili, la Géorgie, l'Inde, le Mexique, le Pakistan, le Sri Lanka et l'Ouzbékistan qui devraient bénéficier d'une hausse programmée supérieure à 5 % jusqu'en 2017. L'aide destinée à ces pays prendra très probablement la forme de prêts assortis de conditions libérales.

En revanche, l'enquête donne à penser que l'inquiétante tendance à la baisse de l'aide programmée en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des autres pays à faible revenu, en particulier en Afrique, devrait se poursuivre. L'APP aux PMA et aux autres pays à faible revenu devrait reculer de 4 %, témoignant d'un accès réduit aux dons dont ces pays sont pourtant fortement tributaires.

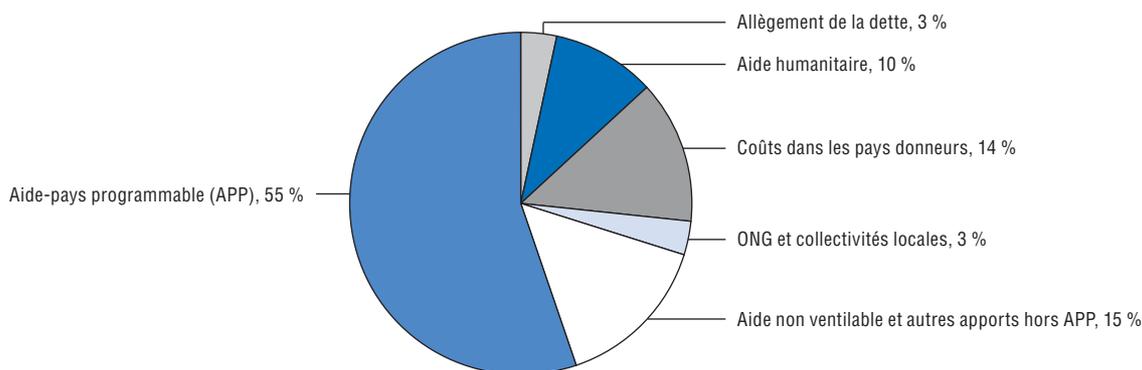
Cependant, l'aide à certains pays d'Asie pourrait augmenter de sorte qu'en 2017 les dotations globales en faveur de l'Asie devraient être égales à celles destinées à l'Afrique.

Seules des données préliminaires étant disponibles pour 2013, l'analyse et les précisions présentées dans les profils par pays s'appuient sur les données relatives à la période achevée en 2012. Ce sont ces chiffres qui sont fournis pour les différents membres du CAD dans la partie IV.

Tendances globales de l'aide par type d'aide et canaux d'acheminement

Aide-pays programmable

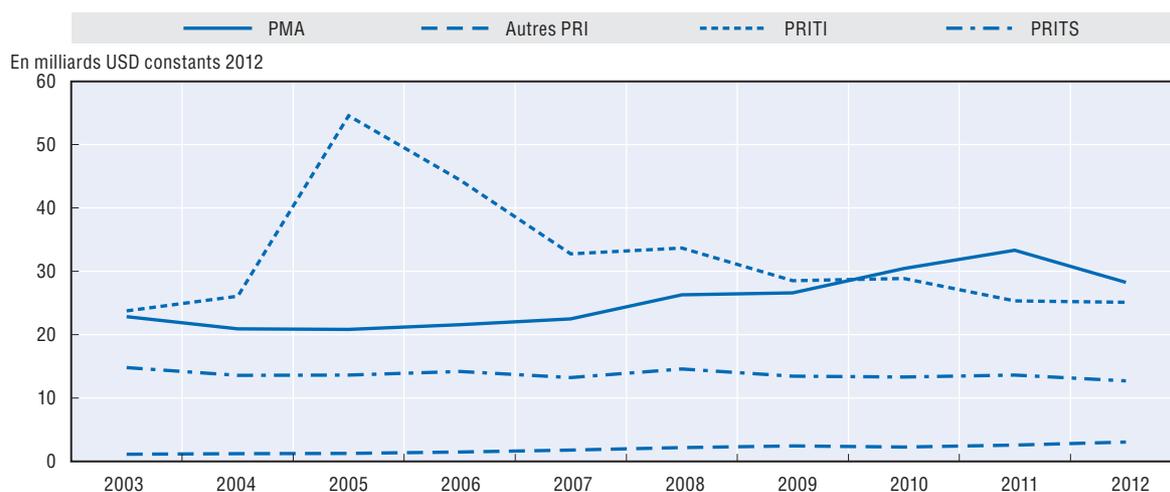
En 2012, l'APP totale des membres du CAD, à l'exclusion des institutions de l'UE, s'est établie à 56 milliards USD, soit une progression de 2.5 % par rapport à 2011. Ce volume représente 55 % du montant total de l'APD bilatérale brute des membres du CAD. L'APP en pourcentage de l'APD bilatérale totale est restée assez stable depuis 2004, hormis une diminution temporaire enregistrée en 2005 et 2006 du fait des allègements de dette exceptionnellement élevés consentis par le CAD à l'Irak et à plusieurs pays d'Afrique.

Graphique 23.1. **Composition de l'APD bilatérale des membres du CAD, 2012, versements bruts**


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185675>

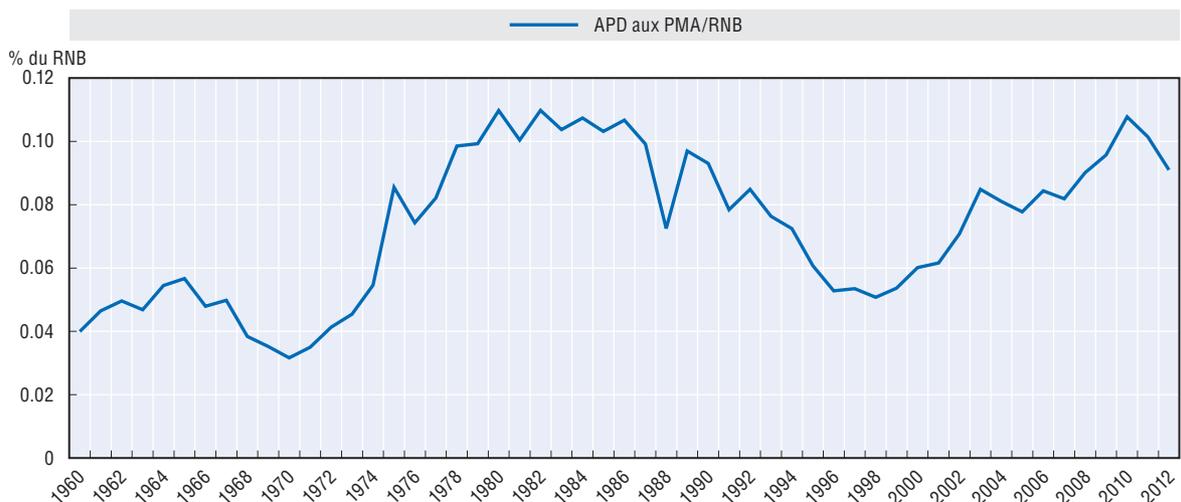
Aide par groupe de revenu

L'augmentation de l'APD au cours des dix dernières années a bénéficié à l'ensemble des pays quel que soit le groupe de revenu auquel ils se rattachent, y compris aux pays les moins avancés. Cependant, près des deux tiers de la hausse de l'APD aux PMA n'ont bénéficié qu'à quatre pays (l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie et le Soudan/Soudan du sud). Tendence préoccupante observée ces dernières années, l'APD aux PMA diminue.

 Graphique 23.2. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts**


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185684>

La majorité des pays du CAD sont encore loin d'atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies visant à allouer 0.15 % du RNB sous forme d'APD nette aux PMA². En 2012, seulement huit pays membres avaient atteint cet objectif (le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède). En moyenne, les pays du CAD ont consacré 0.09 % de leur RNB à l'APD aux PMA en 2012. Ce chiffre tient compte de l'APD bilatérale des pays du CAD et de l'APD multilatérale imputée. Si le niveau actuel, tel qu'il apparaît dans le graphique 23.3, est encore relativement élevé, on observe une forte baisse par rapport au pic le plus récent atteint en 2010, année où 0.11 % du RNB des pays du CAD avait été consacré aux PMA.

Graphique 23.3. **APD nette des pays du CAD aux pays les moins avancés en pourcentage du RNB, 1960-2012**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185698>

Aide non liée

L'aide non liée telle qu'elle est définie par le CAD comprend les prêts et les dons pouvant librement et intégralement servir à financer des achats auprès de tous les pays de l'OCDE et de la quasi-totalité des pays en développement. Tous les autres prêts et dons sont considérés comme de l'aide liée (achats uniquement auprès de fournisseurs du pays donneur) ou partiellement déliée (achats auprès d'un nombre limité de pays, dont la quasi-totalité des pays en développement, et pouvant inclure le pays donneur). Ces définitions s'appliquent, que la liaison de l'aide soit formelle ou qu'elle résulte d'accords informels.

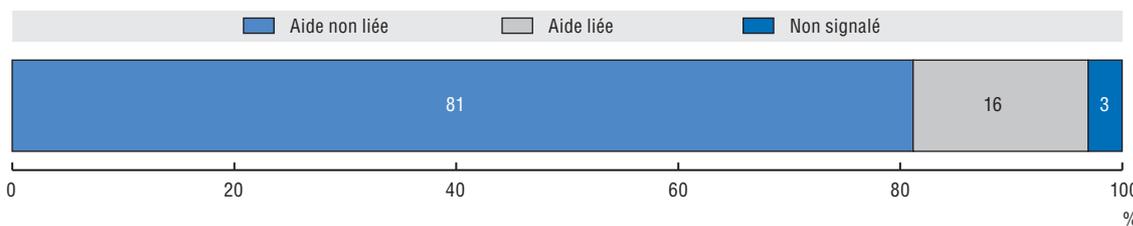
Le CAD s'intéresse à la question de la liaison de l'aide depuis sa création en 1961. Des données sur le degré de liaison de l'aide permettent de déterminer dans quelle mesure les marchés financés au moyen de l'aide des membres sont ouverts à la concurrence internationale. Cette dernière favorise en effet le recours à des sources d'approvisionnement efficaces par rapport à leur coût, contribue à la liberté et à l'ouverture des échanges, et facilite la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris dans des domaines comme la coordination et l'alignement. Les données recueillies par le CAD sur le degré de liaison de l'aide ne concernent pas l'APD multilatérale (les contributions au budget central des organismes multilatéraux), celle-ci étant, par convention, considérée comme non liée. Dans ce domaine comme dans d'autres, le CAD prête depuis de nombreuses années une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés. En 2001, il a adopté une Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés, dont le champ d'application a été étendu en 2008 à tous les pays pauvres très endettés (OCDE, 2001 ; 2008).

Selon les termes de la Déclaration de Paris, les apporteurs d'aide au développement membres du Comité d'aide au développement s'engagent à « poursuivre leurs avancées sur la voie du déliement de l'aide, comme ils sont encouragés à le faire par la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés », tandis que le Programme d'action d'Accra encourage les fournisseurs de coopération pour le développement à « élaborer des projets propres à chacun pour poursuivre le déliement de leur aide ». L'accord relatif au Partenariat de Busan invite instamment les apporteurs de coopération pour le développement à accélérer leurs efforts pour délier leur aide et à améliorer la qualité, la cohérence et la transparence de leurs rapports sur le statut de leur aide au regard du déliement (Partenariat de Busan, paragraphe 18, 2011). Dans l'ensemble, la communication de données sur le degré de liaison de l'APD

s'est grandement améliorée. En 2012, seulement 3.5 % de l'APD ne faisaient pas l'objet d'un rapport sur le degré de liaison, même si les rapports sur le degré de liaison de la coopération technique pure³ ne sont pas obligatoires (à l'exception de l'APD destinée aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés). La plupart des membres du CAD (pas tous cependant) font maintenant état du degré de liaison de leur coopération technique, comblant une lacune importante de la communication de données qui faisait obstacle à une analyse comparative précise de la performance des membres pris individuellement dans le domaine du déliement de l'aide (OCDE/PNUD, 2014).

Les notes par pays qui figurent dans la section suivante portent sur la part de l'aide non liée dans l'APD bilatérale totale des membres du CAD (hors frais administratifs des donateurs et coûts des réfugiés dans les pays donateurs) à destination de tous les pays partenaires. En 2012, 81 % de l'APD bilatérale des pays membres du CAD étaient non liés (graphique 23.4).

Graphique 23.4. **Degré de liaison de l'aide allouée par les pays membres du CAD, 2012**



Note : Cette mesure de l'aide non liée ne tient pas compte des frais administratifs des donateurs et du coût des réfugiés dans le pays donneur.

Source : Statistiques du CAD/OCDE 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185700>

L'APD dirigée vers et transitant par des organismes multilatéraux

En 2011-12, la part de l'APD du CAD destinée au système multilatéral ou transitant par celui-ci a atteint 39 %, contre 34 % en 2007-08. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des parts d'APD allouées au système multilatéral pour être affectées à des thèmes, secteurs, pays ou régions spécifiques (contributions multibilatérales/extrabudgétaires). Alors que la part de l'aide multibilatérale est passée de 9 % en 2007-08 à 12 % en 2009-10 et 2011-12, la part des contributions au budget central des organisations multilatérales a peu progressé, passant de 26 % en 2007-08 à 27 % en 2009-10 et 2011-12 (graphique 23.5). En 2012, la moyenne du CAD pour les contributions au budget central des organisations multilatérales était de 27 %.

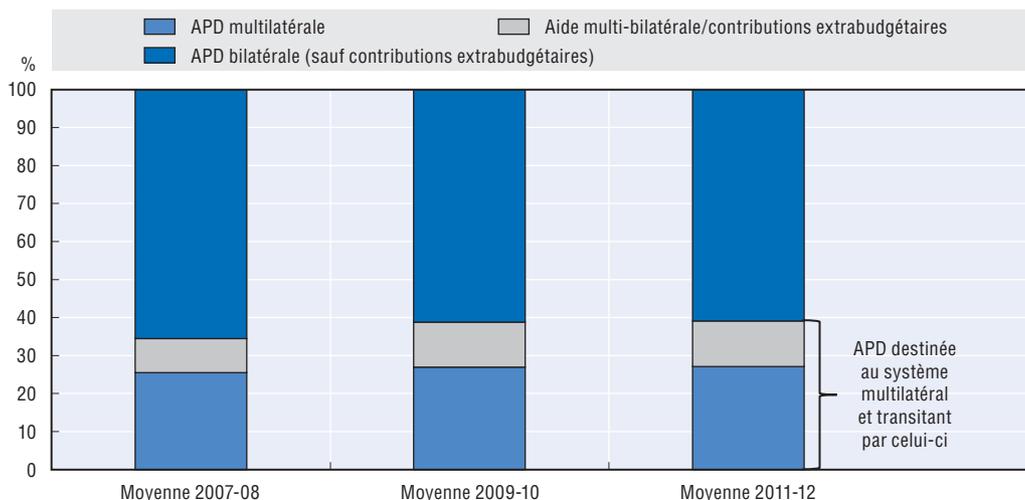
Dotations d'APD destinées aux organisations de la société civile et transitant par celles-ci

En 2012, la part de l'APD des pays du CAD destinée aux organisations de la société civile (OSC) ou acheminée par leur intermédiaire, s'est montée à 17 milliards USD (graphique 23.6) représentant 16.8 % de l'aide bilatérale totale, soit un peu plus que la moyenne des pays du CAD, de 16.2 % en 2011. Si la part de l'aide bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC diffère considérablement selon les membres du CAD, la part moyenne dans l'aide bilatérale totale de l'ensemble des pays du CAD semble être stabilisée à 16 %-17 %.

Coopération pour le développement à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

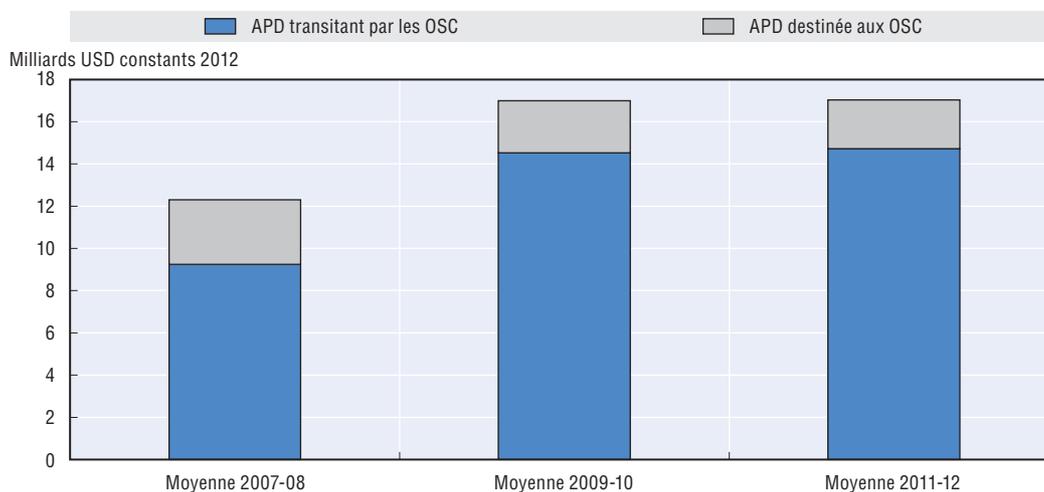
L'égalité hommes-femmes est généralement reconnue comme étant une fin en soi et une condition préalable à l'instauration d'un développement durable. Le Partenariat de Busan appelle à un redoublement des efforts visant à concrétiser les engagements pris dans ce domaine. Pour que ces engagements deviennent réalité et permettent d'accélérer les avancées favorables à l'égalité des sexes et aux droits des femmes après 2015, il est essentiel de consacrer à ces questions un niveau de financement suffisant.

Graphique 23.5. **Part de l'APD des pays du CAD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyenne sur deux ans, versements bruts**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185719>

Graphique 23.6. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, ensemble des pays du CAD, moyenne sur deux ans, versements bruts**



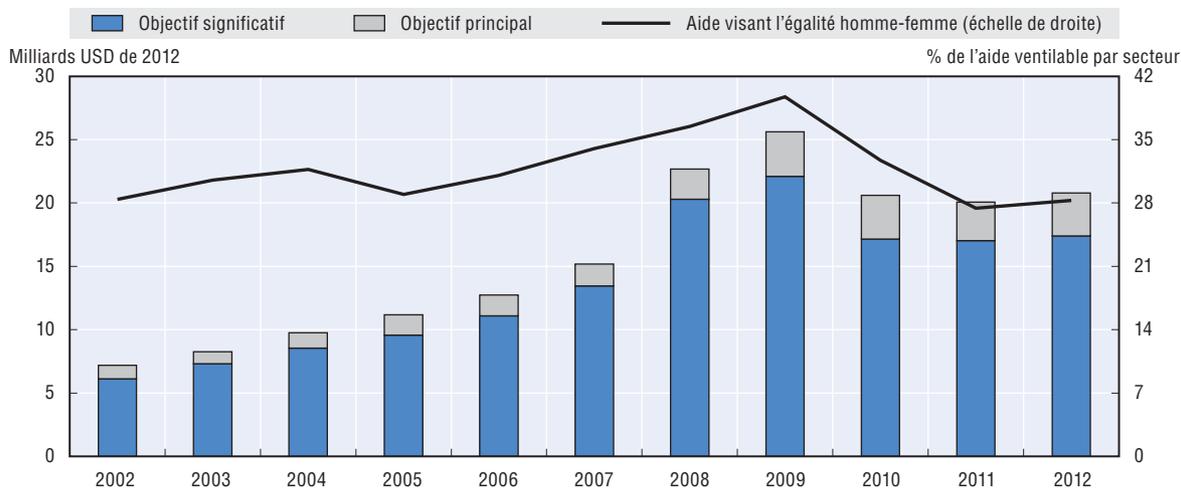
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185721>

Le marqueur de l'égalité hommes-femmes est un outil statistique permettant de mesurer l'aide à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les activités sont classées selon que l'égalité hommes-femmes est « l'objectif principal », « un objectif significatif » (secondaire), ou n'a pas été retenue comme objectif (on dit que les activités sont « non orientées vers l'objectif »). À l'exception des États-Unis⁴, tous les membres du CAD passent leurs activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes élaboré par le CAD. Ce dernier est un outil important pour renforcer la reddition de comptes et la transparence des fonds consacrés par les donateurs à l'égalité hommes-femmes et aux droits des femmes.

Dans les notes ci-après relatives aux membres du CAD, les informations fournies pour chaque pays sur l'APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes concernent : 1) le volume des engagements d'APD à l'appui de l'égalité hommes-femmes ; 2) la part de l'APD ventilable par secteur destinée à des activités qui en font un objectif significatif ou leur objectif principal ; et 3) la part de l'APD à l'appui de l'égalité entre les sexes par secteur. Dans certains cas, les fluctuations

observées dans la part de l'APD allouée par un membre du CAD à des activités visant à soutenir l'égalité hommes-femmes peuvent être en partie dues à la manière dont le marqueur a été appliqué d'une année sur l'autre. Comme le montre le graphique 23.7, le total des engagements d'aide des membres du CAD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'est élevé à 23.5 milliards USD en 2012, et la moyenne des activités ayant pour objectif l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes était de 28 % dans les pays du CAD.

Graphique 23.7. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-12, engagements



Source : Statistiques du CAD de l'OCDE 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185734>

Coopération pour le développement en faveur de l'environnement, et notamment des Conventions de Rio

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), regroupées sous l'appellation Conventions de Rio, ont été établies après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 organisée à Rio de Janeiro. Les pays signataires se sont engagés à intégrer les principes du développement durable et les préoccupations liées à l'environnement mondial dans leurs programmes nationaux de développement et dans le même temps, à mettre à cet effet des ressources financières et techniques à la disposition des pays en développement. Les pays développés qui ont signé les trois Conventions de Rio en 1992 ont pris l'engagement d'aider les pays en développement à les mettre en œuvre.

Depuis 1998, le CAD assure le suivi des engagements d'APD ciblant les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC), au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Toute activité de coopération pour le développement notifiée dans le cadre du Système de notification des pays créanciers doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer si les conventions : 1) en constituent « l'objectif principal » ou un « objectif significatif » ; ou 2) n'en constituent pas un objectif. Les marqueurs Rio sont descriptifs et permettent de quantifier approximativement les flux financiers ciblant les objectifs des Conventions de Rio. Les données sur les fonds notifiées à la CCNUCC et à la CDB peuvent être fondées sur d'autres définitions et méthodes de mesure et de ce fait ne pas être comparables aux données issues des marqueurs Rio. Pour analyser les flux financiers, il est préférable de s'attacher aux tendances (sur trois ans au moins), en particulier pour lisser les fluctuations dues à d'importants projets pluriannuels programmés et engagés au cours d'une année donnée comme cela a été le cas en 2010.

En 2012, le total des engagements d'APD bilatérale des membres du CAD ciblant l'ensemble des objectifs des Conventions de Rio s'est monté à 27.1 milliards USD, soit 26 % de l'APD totale (voir le graphique 18.1, chapitre 18). C'est plus qu'en 2011 (23.9 milliards USD à prix et taux de change constants de 2012) mais moins qu'en 2010 où un niveau historique avait été atteint (31.3 milliards USD). Parmi les différents objectifs environnementaux retenus à l'échelle mondiale, l'atténuation du changement climatique a bénéficié des engagements d'APD bilatérale les plus importants en 2012, soit au total 13.7 milliards USD (17 % de l'APD totale)⁵.

Le financement extérieur du développement au-delà de l'APD

La plupart des membres du CAD accordent également aux pays en développement des financements publics non comptabilisables dans l'APD, soit parce que les activités financées n'ont manifestement pas comme finalité la promotion du développement (par exemple, activités liées aux exportations), soit parce que les financements en question ne sont pas assortis de conditions libérales (par exemple, prêts non assortis de conditions libérales, consentis par les institutions bilatérales de financement du développement). Depuis quelques années, le CAD accorde davantage d'attention à ces apports, en particulier en vue d'étudier les moyens de mieux suivre la mesure du soutien public total au développement dans le cadre du programme de l'après-2015. En 2012, les versements bruts des membres du CAD au titre des autres apports du secteur public (AASP) ont diminué de 28 % par rapport à 2011, après avoir enregistré une tendance générale à la hausse au cours des dix années passées. Les apporteurs les plus importants en 2012 concernant les AASP ont été le Japon, les États-Unis, le Canada et la Corée.

En dehors du financement public, les pays en développement reçoivent aussi des apports financiers extérieurs provenant du secteur privé des membres du CAD. Le montant total des apports privés nets aux conditions du marché dirigés vers les pays en développement a légèrement diminué en 2012 (-6 %), représentant 307.8 milliards USD. Les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et l'Allemagne ont été les principaux pays à l'origine de ces apports.

En ce qui concerne les dons privés nets mobilisés par les organisations non gouvernementales et les fondations, les pays en développement ont reçu des pays du CAD 30 milliards USD en 2012, 32 milliards USD en 2011 et 30.8 milliards USD en 2010. Les fonds collectés par le canal privé par les organisations non gouvernementales basées dans les pays membres du CAD semblent s'être stabilisés depuis 2010 et représentent 25 % de l'APD totale. Les États-Unis à eux seuls comptent pour 74 % de ces apports.

Notes

1. L'aide-pays programmable (APP), dite aussi « aide de base », représente la part de l'aide que les donateurs programment pour chaque pays et sur laquelle les pays partenaires pourraient avoir leur mot à dire. L'APP est beaucoup plus précise que l'APD pour comptabiliser les apports d'aide qui sont versés au pays partenaire et s'est avérée être, dans plusieurs études, une bonne variable indicative de l'aide enregistrée au niveau national. L'aide-pays programmable est définie par exclusion, en retranchant du montant total de l'APD bilatérale brute les dépenses au titre d'activités qui i) sont par nature imprévisibles (aide humanitaire et allègements de dette par exemple) ; ii) n'entraînent pas de mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, actions de sensibilisation à la question du développement, et coûts afférents aux travaux de recherche et à l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs) ; ou iii) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (aide alimentaire, coopération pour le développement des collectivités locales, contributions au budget central des ONG, prises de participation, coopération pour le développement transitant par des organismes secondaires et APD non ventilable par pays ou par région). Pour en savoir plus sur l'APP, consulter : www.oecd.org/dac/aid-architecture/cpa.htm.
2. APD nette totale en faveur des PMA calculée en tant qu'APD bilatérale nette des pays du CAD et APD multilatérale imputée. L'APD multilatérale imputée permet d'évaluer la répartition géographique des contributions des donateurs au budget central des organismes multilatéraux – d'après la ventilation géographique des versements effectués par les organismes multilatéraux au cours de l'année de référence. Pour plus d'informations, voir : www.oecd.org/dac/stats/oecdmethodology_forcalculatingimputedmultilateraloda.htm.

3. La coopération technique pure fait référence à la mise à disposition de ressources visant le transfert de compétences techniques et managériales ou encore de technologies à des fins de renforcement des capacités nationales générales, sans référence à la mise en œuvre de projets d'investissement spécifiques.
4. Les données des États-Unis sur l'aide axée sur l'égalité hommes-femmes ne sont pas comparables avec celles fournies par les autres donateurs. Les États-Unis ayant entrepris de mettre en œuvre une procédure améliorée de collecte des données pour le marqueur de l'égalité hommes-femmes, les données relatives à 2011 seront disponibles en 2014.
5. Ce calcul ne tient pas compte des États-Unis qui n'ont pas communiqué de données sur le marqueur relatif à l'atténuation du changement climatique en 2012.

Références

- OCDE (2014), « Concentrer l'APD sur les pays qui en ont le plus besoin », DCD/CAD(2014)20, OCDE, Paris, www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC%282014%2920&docLanguage=Fr.
- OCDE (2008), « Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/41708406.pdf.
- OCDE (2001), « Le déliement de l'aide aux pays les moins avancés », Synthèses OCDE, juillet 2001, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dataoecd/5/49/35919775.pdf.
- OCDE (1996), *Rapport 1996 sur la coopération pour le développement*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/PNUD (2014), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264209305-en>.
- Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (BPd) (2011), adopté lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, Busan, République de Corée, 29 novembre-1^{er} décembre 2011, <http://effectivecooperation.org>.

Profils des membres du Comité d'aide au développement

Cette section a été élaborée par Ida Mc Donnell et Julie Seghers, en collaboration avec Pawel Baginski, Elena Bernaldo, Olivier Bouret, Gregory de Paepe, Sylvie Dewit, Fredrik Ericsson, Emily Esplen, Masato Hayashikawa, Valérie Gaveau, Georgia Hewitt, William Hynes, Karen Jorgensen, Hetty Kovach, Rahul Malhotra, Aimée Nichols, Stéphanie Ockenden, Giovanni Maria Semeraro, Guillaume Simon, Andrzej Suchodolski, Élisabeth Thioléron, Piera Tortora et Chantal Verger, Direction de la coopération pour le développement, OCDE.

ALLEMAGNE

Apports financiers de l'Allemagne aux pays en développement

Types d'apports de l'Allemagne aux pays en développement

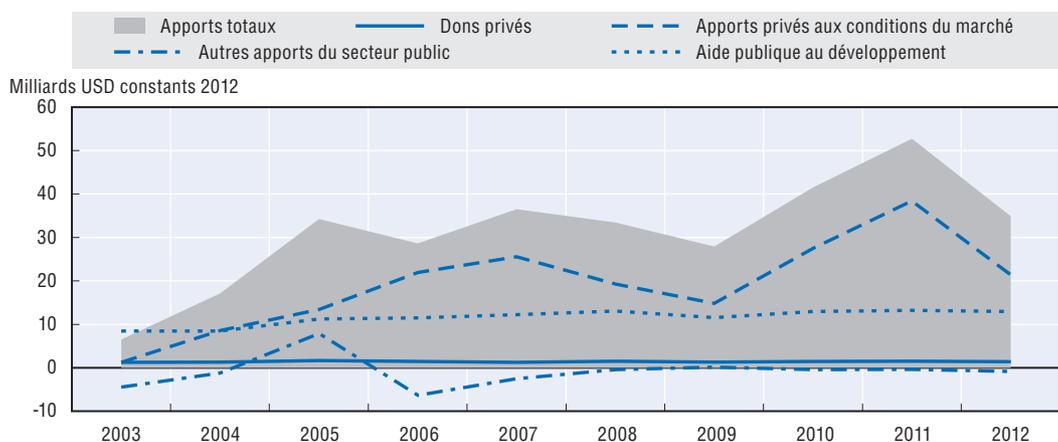
21.4 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (74 %).

14.1 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

-0.85 million USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

1.4 milliard USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 24.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Allemagne



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185742>

L'Allemagne utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

L'Allemagne utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier à travers son institution de financement du développement, la DEG. Elle a défini une stratégie de développement du secteur privé (BMZ, 2011) dont le but est de créer des conditions propices à l'investissement des entreprises dans les pays partenaires. Elle encourage aussi les entreprises allemandes à s'engager dans le développement en leur offrant la possibilité de s'appuyer sur tout un éventail de dispositifs nouveaux, comme le Centre de services pour le secteur privé mis en place au sein du BMZ.

L'Allemagne contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal et en combattant la fraude fiscale. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 3.4 millions USD.

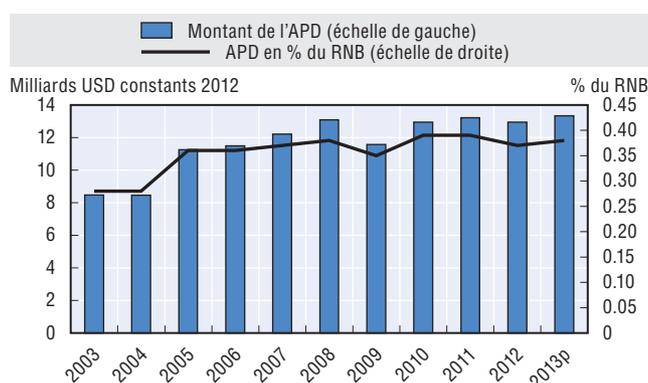
Elle s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont représenté un montant de 3.3 milliards USD en 2012 (32 % de son APD ventilable par secteur), soit une diminution de 5 % par rapport à 2011. La tendance dans ce domaine est à la baisse depuis 2010.

L'Allemagne soutient l'élaboration de cadres nationaux et internationaux sur les migrations, qui prennent en compte les besoins des pays pauvres en préconisant l'adoption de règles facilitant la migration légale des travailleurs des pays en développement vers d'autres pays (BMZ, n.d.). En 2012, les envois de fonds en provenance d'Allemagne et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 7.2 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par l'Allemagne

En 2013, les apports d'APD de l'Allemagne se sont élevés à 14.1 milliards USD (données préliminaires), soit une augmentation de 3 % en termes réels par rapport à 2012, due à un accroissement des prêts bilatéraux et des contributions apportées aux organisations internationales. L'Allemagne occupe le troisième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) concernant le volume de l'aide. Son rapport APD/RNB était de 0.38 % en 2013, contre 0.37 % en 2012. La part de son APD non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 79 % en 2012, la moyenne du CAD étant de 81 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a représenté 88.4 % en 2012.

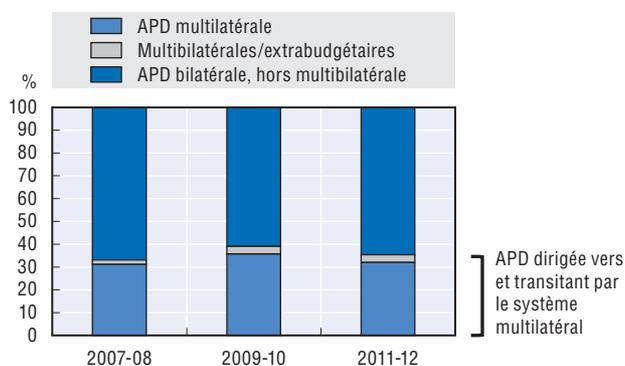
Graphique 24.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185757>

En 2012, 70 % de l'APD allemande ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Allemagne a affecté 30 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

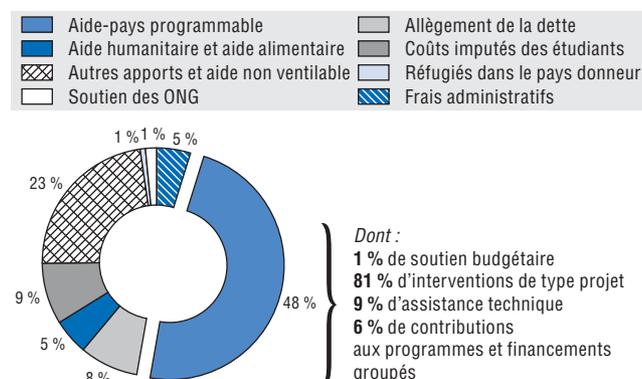
Graphique 24.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185764>

Par ailleurs, 48 % de l'APD bilatérale de l'Allemagne a fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Une part importante de l'APD bilatérale allemande était classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ». Les interventions de type projet ont représenté 81 % de l'APP.

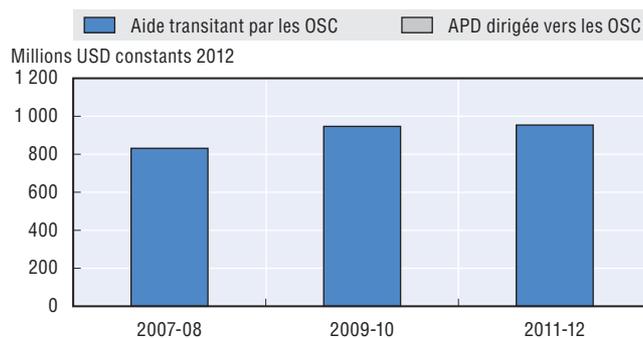
Graphique 24.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185772>

L'APD bilatérale acheminée par l'intermédiaire des organisations de la société civile (OSC) s'est élevée à 1 milliard USD. En 2012, 10 % de l'APD bilatérale allemande ont transité par les OSC, alors que la moyenne des pays du CAD était de 16.8 %. Entre 2011 et 2012, l'APD acheminée par l'intermédiaire des OSC a augmenté tant en volume (+13 %) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (+6 %).

Graphique 24.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Allemagne

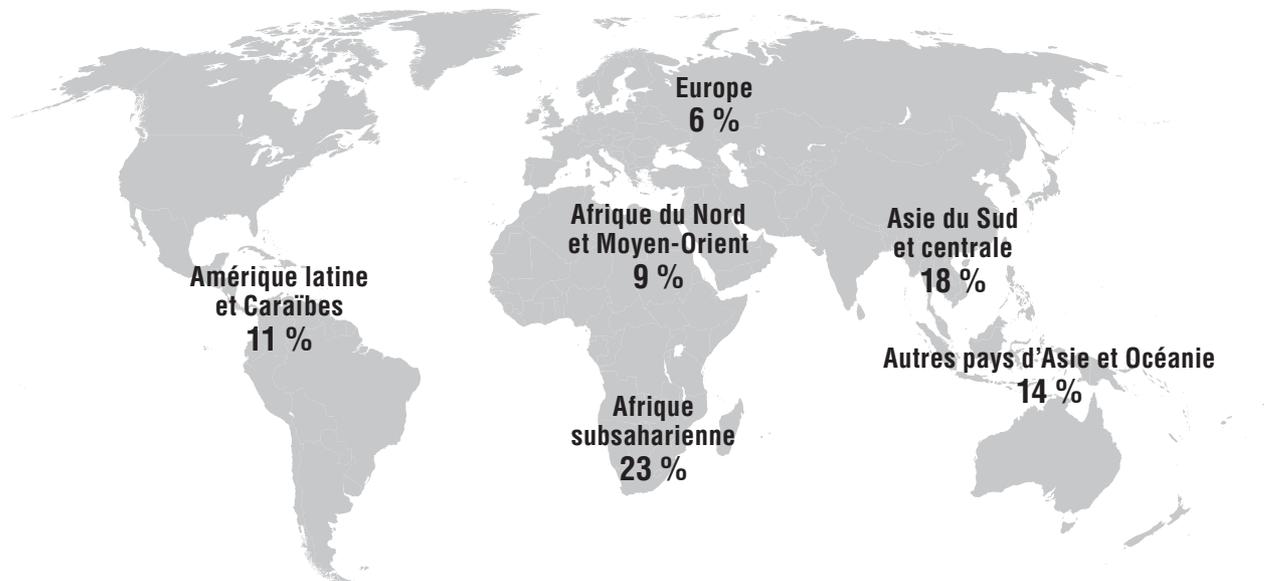


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les organisations de la société civile pour les années postérieures à 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185786>

L'APD bilatérale de l'Allemagne a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, 2,5 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 1,7 milliard USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 24.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Allemagne

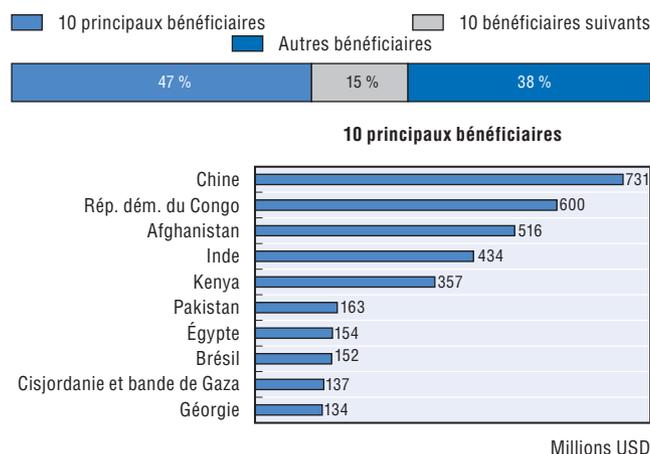


Note : La répartition par région de 19 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185795>

L'Allemagne a affecté 47 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Elle a mis en place des programmes bilatéraux avec 50 pays partenaires. Elle a défini des programmes régionaux/thématiques avec 29 autres pays. En 2012, le soutien aux États fragiles a représenté un montant de 3,2 milliards USD (32 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 24.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Allemagne



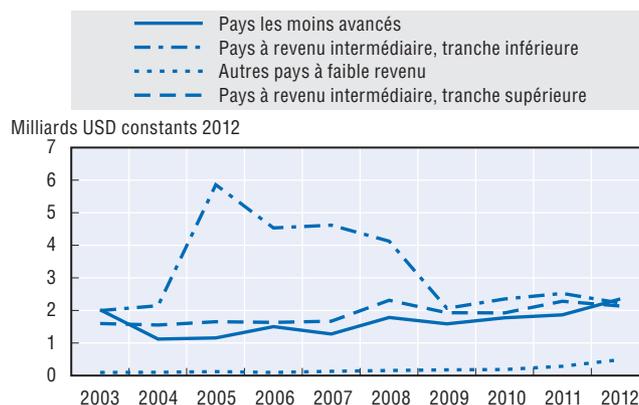
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 3 milliards USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185806>

En 2012, 23 % de l'APD bilatérale de l'Allemagne ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 2,4 milliards USD. En 2012, les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Allemagne – en comparaison aux autres groupes de revenu, mais il faut noter que 30 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu, la moyenne du CAD étant de 32 %.

L'APD totale de l'Allemagne aux PMA a représenté 0,11 % de son RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0,15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 24.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185817>

Plus de 40 % de l'APD bilatérale de l'Allemagne ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 5.5 milliards USD, une place importante ayant été faite à l'éducation (2 milliards USD), ainsi qu'au gouvernement et à la société civile (1.4 milliard USD). L'Allemagne a consacré 2.7 milliards USD aux infrastructures et services économiques, en privilégiant la production et la distribution d'énergie.

Graphique 24.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Allemagne

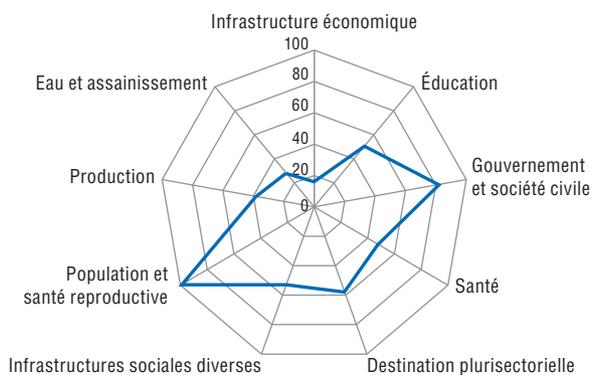


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185828>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 4.2 milliards USD. L'Allemagne considère la problématique hommes-femmes comme un déterminant essentiel de la pauvreté, et a donc fait du soutien ciblé sur les femmes et les filles une partie intégrante de son programme. En 2012, 45 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, chiffre à comparer à celui de 2011 (50 %) et de 2010 (45 %). La moyenne des pays du CAD était de 28 % en 2012. Une part importante de l'aide dispensée par l'Allemagne au titre de la population et de la santé reproductive, ainsi que du gouvernement et de la société civile, est axée sur la problématique hommes-femmes.

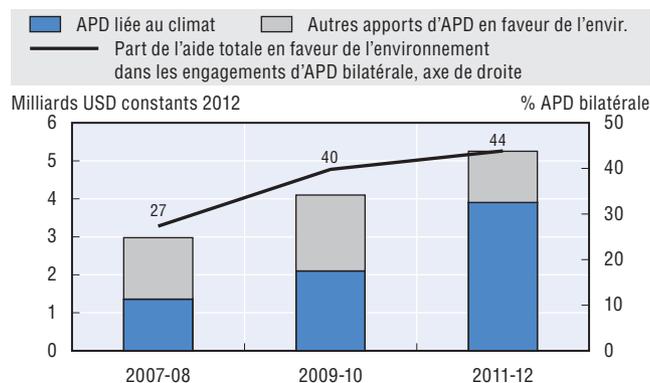
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 5.1 milliards USD. L'Allemagne axe ses efforts sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. La part de l'APD orientée vers l'environnement – en tant qu'objectif principal ou objectif significatif – a augmenté depuis 2007. Elle a atteint 41 % en 2012, alors que la moyenne des pays du CAD était de 26 %. Les engagements financiers de l'Allemagne au titre de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci ont doublé au cours de ces dernières années (3.5 milliards USD en 2012), et ont représenté 28 % de son APD en 2012, contre 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 24.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185830>

Graphique 24.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185842>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

BMZ (2011), « Developing markets, creating wealth, reducing poverty, taking responsibility – The private sector as a partner of development policy », BMZ, avril, Berlin.

BMZ (n.d.), « Benefiting from migration: Development policy approaches », BMZ, Berlin, www.bmz.de/en/what_we_do/issues/migration/Benefiting-from-migration-Development-policy-approaches/index.html.

AUSTRALIE

Appports financiers de l'Australie aux pays en développement

Types d'apports de l'Australie aux pays en développement

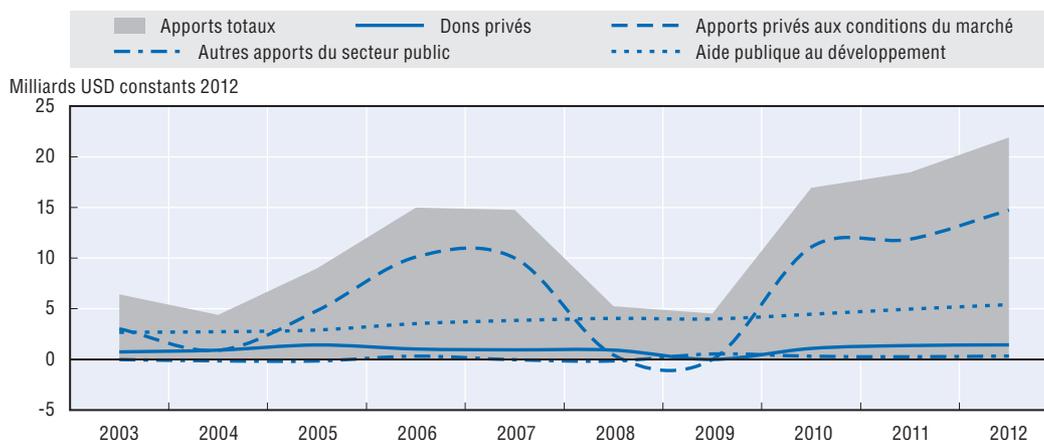
14.7 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (59 %).

4.9 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

0.33 milliard USD d'autres appports du secteur public (AASP) en 2012.

1.4 milliard USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 25.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Australie



Note : On ne dispose pas de données sur les appports privés aux conditions du marché et les dons privés pour 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933185858>

L'Australie utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

L'Australie insiste sur le développement du secteur privé et s'attache à accroître au maximum l'impact de son APD en utilisant de façon à drainer des connaissances et des fonds auprès du secteur privé et d'autres partenaires. Renforcer le développement du secteur privé est l'un des deux objectifs stratégiques énoncés dans le nouveau cadre de sa politique d'aide. L'Australie œuvrera à l'accroissement des débouchés commerciaux des pays en développement et à l'amélioration des perspectives qui s'offrent à leurs entreprises, en mettant l'accent sur la création de conditions plus propices à l'activité de ces dernières et à la mise en place de marchés qui fonctionnent mieux. De plus, elle intensifie ses efforts de coopération avec les milieux d'affaires sur son territoire et dans les pays en développement.

L'Australie contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 10.4 millions USD.

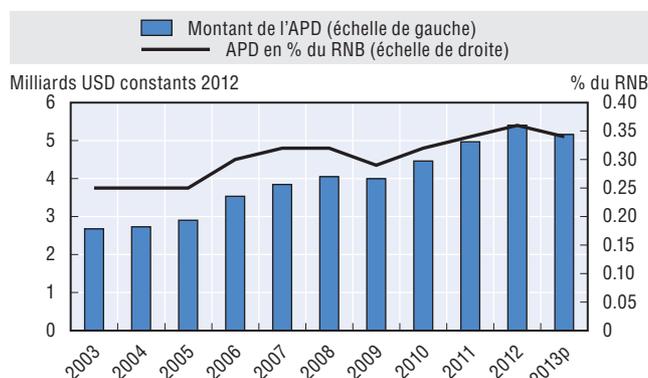
L'Australie s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont représenté 567 millions USD (15 % de son APD ventilable par secteur) en 2012, soit une diminution de 2.7 % par rapport à 2011. La tendance dans ce domaine est à la baisse depuis 2010. La nouvelle politique d'aide des autorités australiennes accorde davantage de place au soutien au commerce.

La politique gouvernementale en matière de coopération pour le développement met en relief la nécessité de faire en sorte que les envois de fonds contribuent à la réduction de la pauvreté. L'Australie a joué un rôle de premier plan pour amener les membres du G20 à prendre l'engagement d'agir afin que le coût global moyen des transferts de fonds tombe à 5 % à l'horizon 2014. En 2012, les envois de fonds en provenance d'Australie et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 8.6 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par l'Australie

Les apports d'APD de l'Australie se sont élevés à 4.9 milliards USD en 2013 (données préliminaires), soit 0.34 % de son revenu national brut (RNB) et une diminution de 4.5 % en termes réels par rapport à 2012. Les autorités australiennes prévoient de stabiliser le budget de l'aide à son niveau actuel, en ne l'ajustant que pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il est par conséquent probable que le rapport APD/RNB restera inférieur à l'objectif de 0.5 %, qui reste néanmoins la cible des pouvoirs publics. L'Australie occupe le dixième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) en termes de volume de l'aide. En 2012, son APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée. L'élément de libéralité de l'APD totale a représenté 99.8 % en 2012.

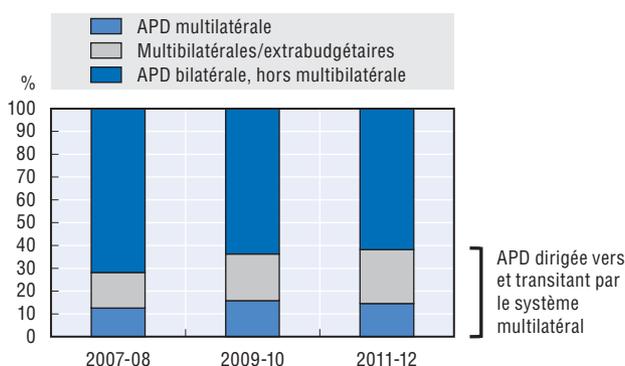
Graphique 25.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185864>

En 2012, 85 % de l'APD australienne ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Australie a affecté 15 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 25 % de son APD bilatérale vers des projets exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires). L'utilisation du système multilatéral par l'Australie est en progression depuis quelques années.

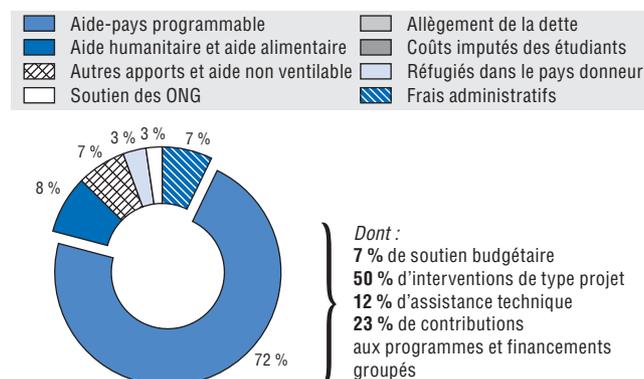
Graphique 25.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185872>

En 2012, 72 % de l'APD bilatérale de l'Australie ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été bien supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %). Les interventions de type projet ont représenté 50 % de l'APP.

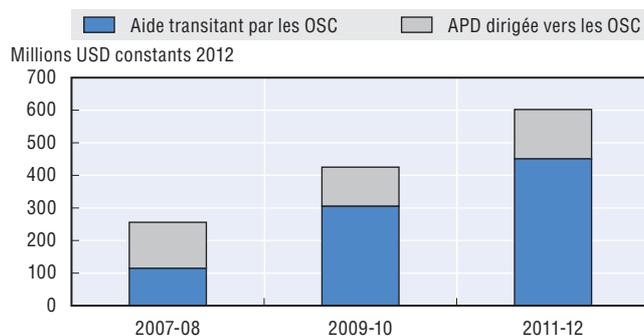
Graphique 25.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185887>

En 2012, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 618 millions USD, soit 13 % de l'APD bilatérale australienne (contre 16.8 % pour la moyenne du CAD). L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté ces dernières années, tant en volume (+6 % entre 2011 et 2012) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale.

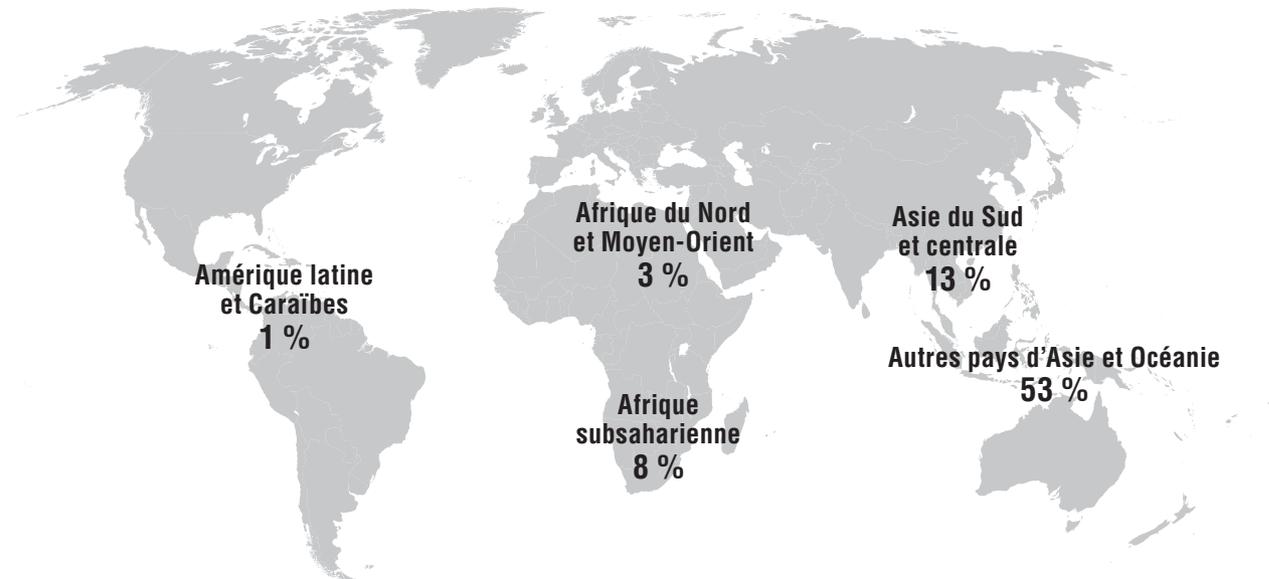
Graphique 25.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185891>

En 2012, l'APD bilatérale de l'Australie a été principalement orientée vers l'Asie et l'Océanie. L'Australie a affecté 1.3 milliard USD à l'Asie extrême-orientale, 1.1 milliard USD à l'Océanie et 658 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Elle a alloué 374 millions USD à l'Afrique subsaharienne. Les dotations bilatérales consacrées à cette région doivent normalement diminuer à l'avenir, selon la politique adoptée par les pouvoirs publics.

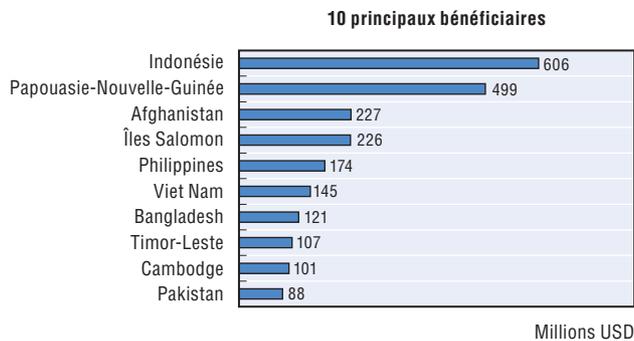
Graphique 25.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Australie



Note : La répartition par région de 23 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185901>

L'Australie a affecté 68 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Ces derniers se trouvent dans la région indo-pacifique où l'Australie a mis en place des programmes avec 30 pays. Le soutien qu'elle apporte aux États fragiles a représenté un montant de 1.3 milliard USD en 2012 (28 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 25.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Australie



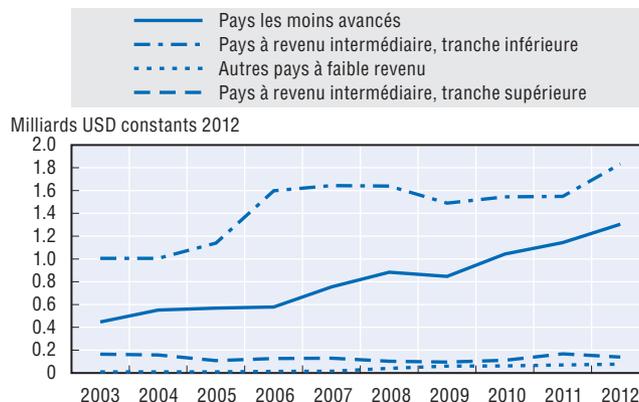
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 1.3 milliard USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185915>

En 2012, 28 % de l'APD bilatérale de l'Australie ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.3 milliard USD. Les ressources consacrées à ces pays sont relativement stables en pourcentage de l'APD bilatérale depuis quelques années (28 % en 2012). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Australie en 2012 (39 %).

L'APD totale de l'Australie aux PMA a représenté 0.11 % de son RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 25.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185929>

En 2012, la moitié de l'APD bilatérale de l'Australie a été affectée aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 2.3 milliards USD. L'accent a été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (988 millions USD), à l'éducation (563 millions USD) et à la santé (338 millions USD).

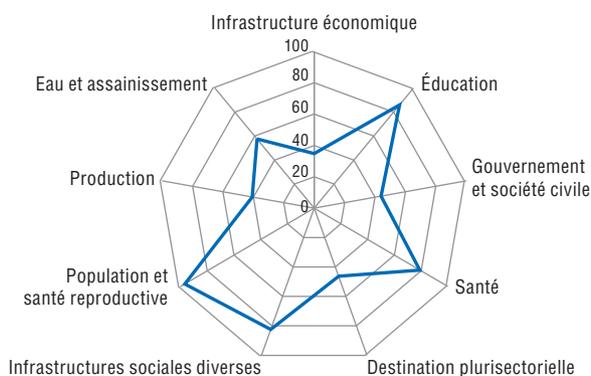
Graphique 25.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185938>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes a représenté 2 milliards USD. L'objectif de l'égalité entre les sexes demeure profondément ancré dans les projets et programmes de l'Australie, qui mettent fortement l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, leur accès aux fonctions à responsabilité et l'élimination de la violence qu'elles subissent. En 2012, 59 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 2011 (56 %), et il est plus élevé que la moyenne des pays du CAD (28 %) pour 2012. Une part importante de l'aide australienne au titre de la population, de la santé reproductive et de l'éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

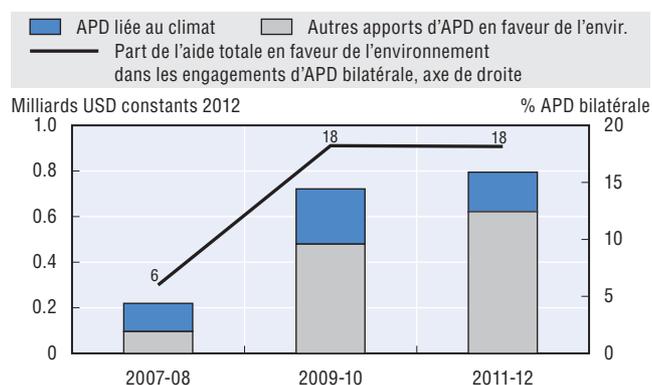
Graphique 25.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185945>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 795 millions USD. L'Australie est soucieuse de promouvoir un développement économique profitable aux pauvres, assurant une gestion efficace des ressources naturelles et du capital social, et permettant d'attirer l'investissement privé. En 2012, 17 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, contre 26 % pour la moyenne des pays du CAD. En 2012, 13 % de l'aide australienne étaient tout particulièrement orientés vers le changement climatique, contre 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 25.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185958>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Australia 2013*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196186-en>.

AUTRICHE

Apports financiers de l'Autriche aux pays en développement

Types d'apports de l'Autriche aux pays en développement

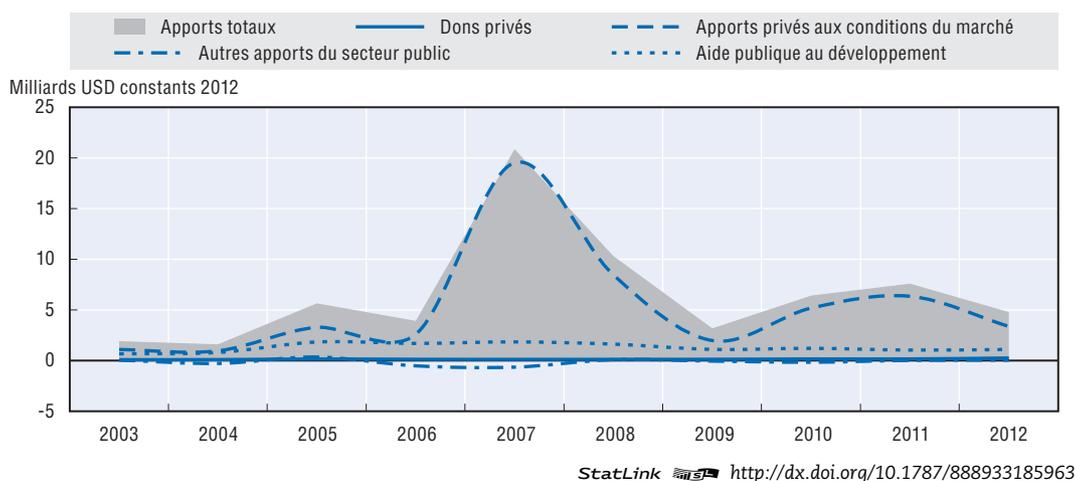
3.4 milliards USD d'apports privés aux conditions de marché de 2012.

1.2 milliard USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

5 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

263 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 26.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Autriche



L'Autriche utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

L'Autriche se sert de l'APD comme d'un catalyseur pour faire en sorte que l'investissement du secteur privé permette de soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier à travers son institution de financement du développement, la Banque de développement de l'Autriche (OeEB). Les autorités autrichiennes ont élaboré des lignes directrices sur le secteur privé et le développement (ADA, 2010) et coopèrent avec les milieux d'affaires autrichiens à la concrétisation d'initiatives visant au développement du secteur privé.

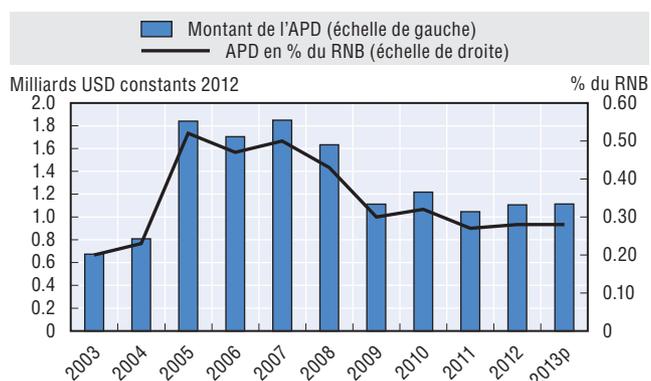
L'Autriche s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 72 millions USD en 2012 (15 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 8 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

Les envois de fonds en provenance de l'Autriche et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 2.7 milliards USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par l'Autriche

En 2013, les apports d'APD de l'Autriche se sont élevés à 1.2 milliard USD (données préliminaires), soit 0.28 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 0.7 % en termes réels par rapport à 2012. Dans leur Programme de travail pour 2013-18, les autorités autrichiennes se sont engagées à atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB, ce qui exigera des efforts importants et soutenus. La part de l'APD autrichienne non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a diminué, passant de 44 % en 2011 à 37 % en 2012, alors que la moyenne du CAD était de 81 % en 2012. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

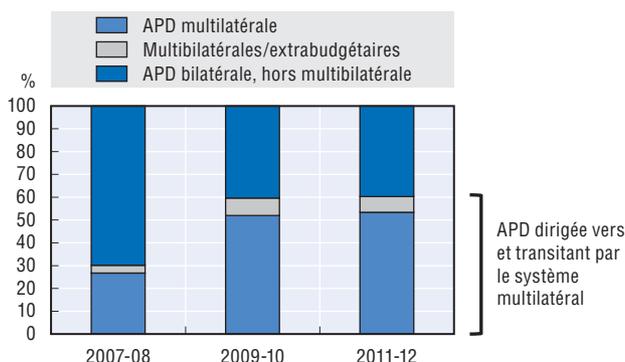
Graphique 26.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185978>

En 2012, 49 % de l'APD autrichienne ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Autriche a affecté 51 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 13 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires). L'utilisation du système multilatéral par l'Autriche a augmenté au cours de ces dernières années.

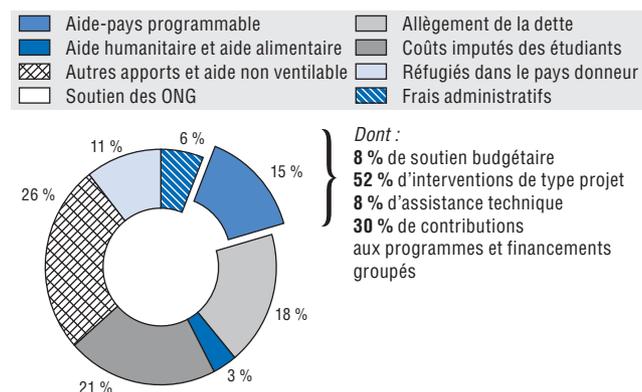
Graphique 26.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185989>

Seulement 15 % de l'APD bilatérale de l'Autriche ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été faible par rapport à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Les interventions de type projet ont représenté 52 % de son APP. La part de l'APD affectée à l'allègement de la dette a été particulièrement importante en 2012 (18 %). De plus, les coûts imputés des étudiants, le coût des réfugiés dans le pays donneur et les frais administratifs ont représenté 38 % de l'APD bilatérale autrichienne en 2012.

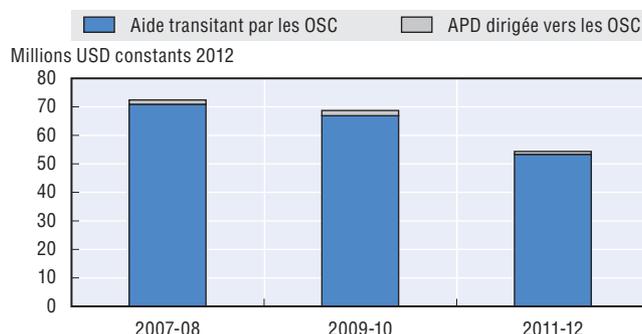
Graphique 26.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185995>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 49 millions USD. Entre 2011 et 2012, l'APD autrichienne apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué aussi bien en volume (-19 %) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 13 % en 2011 à 9 % en 2012). Cette part était inférieure à la moyenne des pays du CAD pour 2012, de 16.8 %.

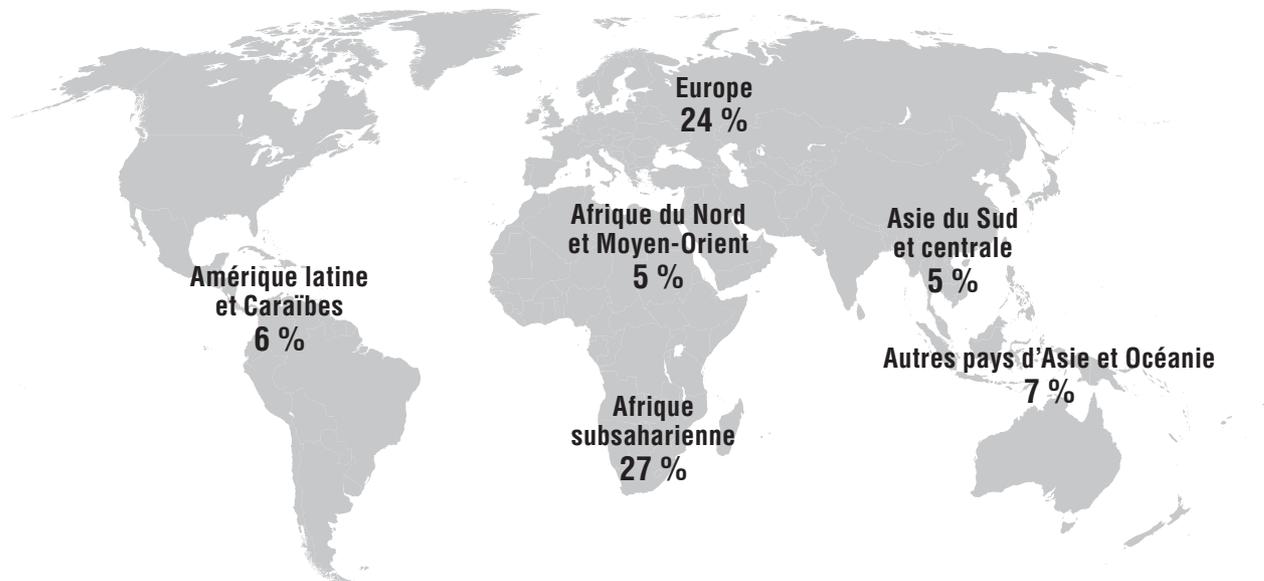
Graphique 26.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186007>

En 2012, l'APD bilatérale de l'Autriche a été principalement dirigée vers l'Afrique subsaharienne et l'Europe orientale, régions auxquelles ont respectivement été affectés 166 millions USD et 131 millions USD.

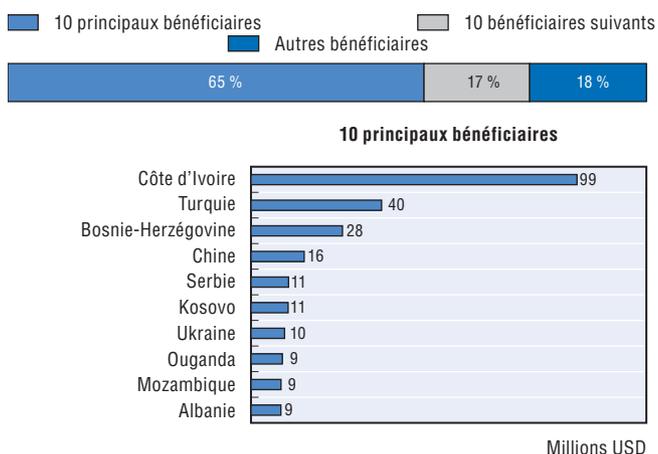
Graphique 26.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Autriche



Note : La répartition par région de 26 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186018>

L'Autriche a affecté 65 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Quatre de ses 11 pays partenaires prioritaires en font partie. La Côte d'Ivoire a obtenu un important allègement de sa dette en 2012. Le soutien apporté par l'Autriche aux États fragiles a représenté un montant de 196 millions USD en 2012 (36 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 26.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Autriche



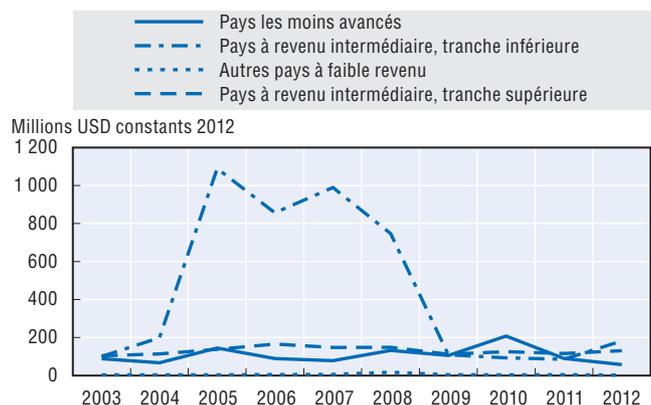
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 170 millions USD n'est pas ventilé par pays. Le Kosovo est cité sans préjudice de son statut au regard du droit international.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186022>

En 2012, 11 % de l'APD bilatérale de l'Autriche ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 57 millions USD. Les ressources consacrées à ces pays ont diminué en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 33 % en 2010 à 11 % en 2012. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Autriche en 2012 (33 %).

L'APD totale de l'Autriche aux PMA a représenté 0.06 % de son RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 26.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186039>

En 2012, 56 % de l'APD bilatérale de l'Autriche ont été affectés aux infrastructures et services sociaux. Un montant total de 394 millions USD au titre de l'APD bilatérale a été affecté aux secteurs sociaux, en particulier au soutien à l'éducation (183 millions USD) et à la santé (99 millions USD). L'allègement de la dette a représenté 100 millions USD.

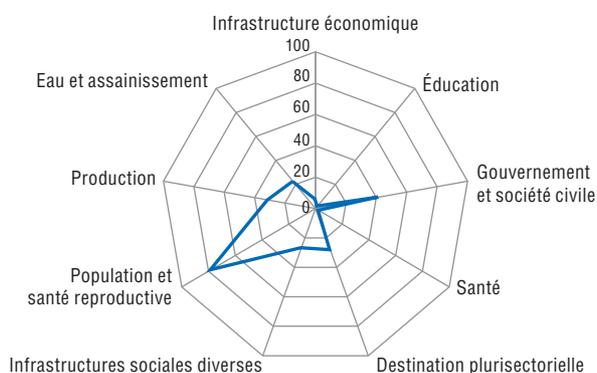
Graphique 26.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186046>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 57 millions USD en 2012. Le soutien des efforts en faveur de l'égalité des sexes, question transversale prioritaire, est inscrit dans toutes les composantes de la coopération autrichienne pour le développement. En 2012, 12 % des activités d'aide de l'Autriche avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre traduit une diminution par rapport aux années antérieures (15 % en 2011 et 17 % en 2010). Une part importante de l'aide autrichienne au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

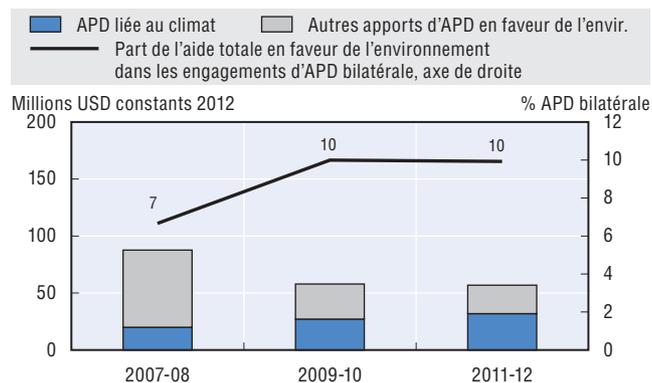
Graphique 26.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186055>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 46 millions USD. Agir pour remédier aux problèmes d'environnement de portée mondiale constitue une priorité absolue pour l'Autriche. En 2012, 7 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 3 % étaient tout particulièrement orientés vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD. La part de l'aide autrichienne en faveur de l'environnement a diminué depuis 2007.

Graphique 26.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186067>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

ADA (2010), *Guidelines on Private Sector and Development*, Austrian Development Agency, Vienne.

BELGIQUE

Apports financiers de la Belgique aux pays en développement

Types d'apports de la Belgique aux pays en développement

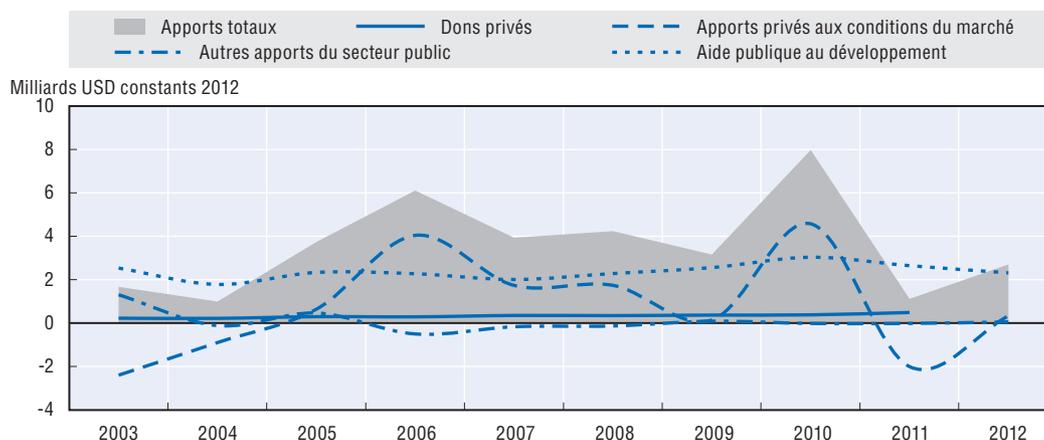
0.3 milliard USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient constitués de crédits privés à l'exportation (100 %).

2.3 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

55 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

519 millions USD de dons privés en 2011. Ces derniers ont été mobilisés par des organisations non gouvernementales et des fondations. On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2012.

Graphique 27.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Belgique**



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186074>

La Belgique utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Belgique utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier à travers son institution de financement du développement, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO). La stratégie belge de développement du secteur privé a pour but de créer des conditions propices à l'investissement des entreprises et de faciliter l'investissement privé dans les pays en développement (DGCD, 2004). Elle vise aussi tout particulièrement à éveiller l'intérêt des entreprises belges pour le développement dans les pays partenaires et à leur faire prendre conscience de leur responsabilité sociale.

La Belgique contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté 125 000 USD.

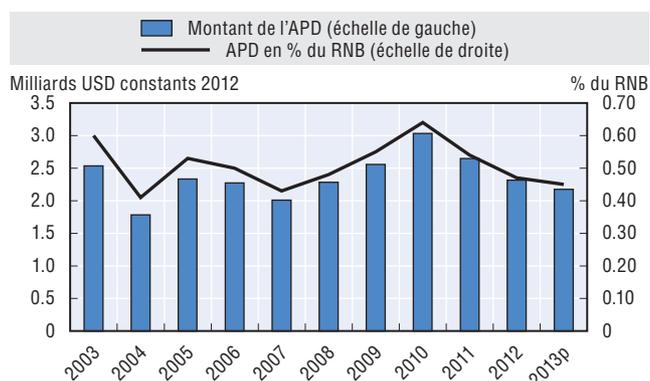
La Belgique s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités d'aide pour le commerce ont représenté un montant de 138 millions USD en 2012 (20 % de son APD ventilable par secteur), soit une baisse de 69 % par rapport à 2011. On observe une diminution des engagements belges dans ce domaine depuis 2009.

La Belgique travaille en partenariat avec le programme spécial Migration pour le développement en Afrique, de l'Office des migrations internationales, dans la région des Grands Lacs, lequel assure un soutien aux migrants désireux d'investir leurs connaissances, leurs compétences et les ressources dont ils disposent dans le développement durable de leur pays d'origine. En 2012, les envois de fonds en provenance de Belgique et à destination des pays en développement se sont élevés à 1.1 milliard USD.

Aide publique au développement dispensée par la Belgique

En 2013, les apports d'APD de la Belgique se sont élevés à 2.3 milliards USD (données préliminaires), soit 0.45 % de son revenu national brut (RNB) et une diminution de 6.1 % en termes réels par rapport à 2012. La Belgique occupe le neuvième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour le rapport de l'APD au RNB ; cependant, le volume de son aide et sa part dans le RNB diminuent chaque année, relativement au niveau sans précédent enregistré en 2010. La part de l'APD belge non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a représenté 99.7 % en 2012.

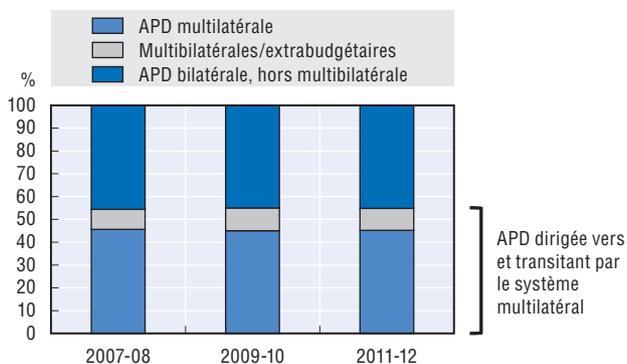
Graphique 27.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186086>

En 2012, 63 % de l'APD belge ont été dispensés au niveau bilatéral. La Belgique a affecté 37 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 10 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

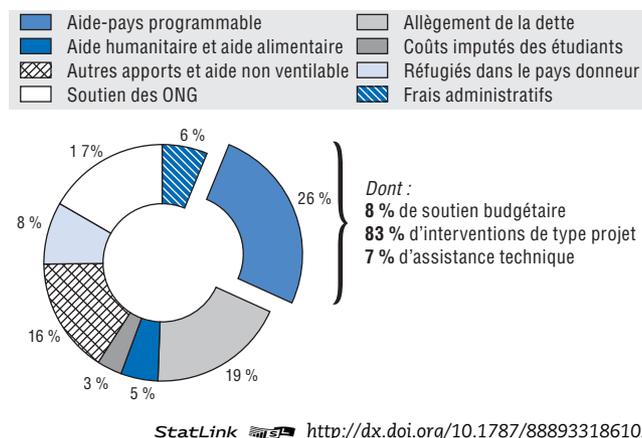
Graphique 27.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186090>

Seulement 26 % de l'APD bilatérale de la Belgique ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été faible si on la compare à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Une part importante de l'APD bilatérale a été affectée à l'allègement de la dette et au soutien des organisations non gouvernementales (ONG). Les interventions de type projet ont représenté 83 % de l'APP.

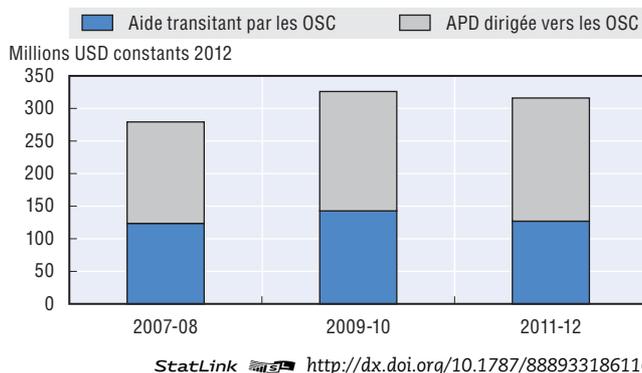
Graphique 27.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186105>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 300 millions USD. L'aide que la Belgique apporte aux OSC et achemine par leur intermédiaire a diminué de 10 % entre 2011 et 2012 ; elle a cependant augmenté en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 17.7 % en 2011 à 20.3 % en 2012. Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD en 2012, de 16.8 %.

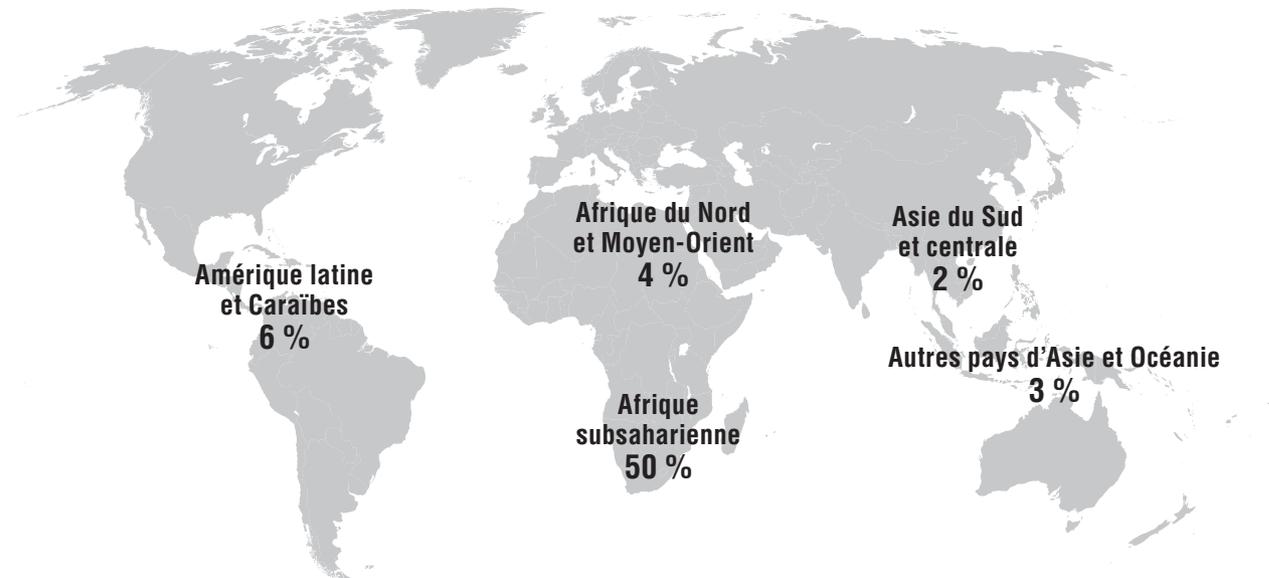
Graphique 27.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186116>

En 2012, l'APD bilatérale de la Belgique a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, à laquelle 755 millions USD ont été consacrés, dont 39 % (295 millions USD) affectés à la région des Grands Lacs qui occupe une place prioritaire dans la coopération belge pour le développement.

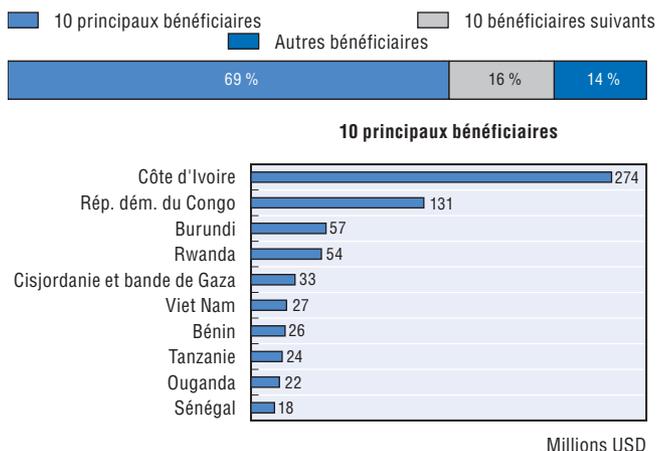
Graphique 27.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Belgique



Note : La répartition par région de 35 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186123>

La Belgique a affecté 69 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Neuf de ses 18 partenaires prioritaires figurent parmi ces derniers. La Côte d'Ivoire – qui n'est pas un pays prioritaire – a obtenu un important allègement de sa dette en 2012. Le soutien apporté par la Belgique aux États fragiles a représenté un montant de 634 millions USD en 2012 (43 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 27.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Belgique

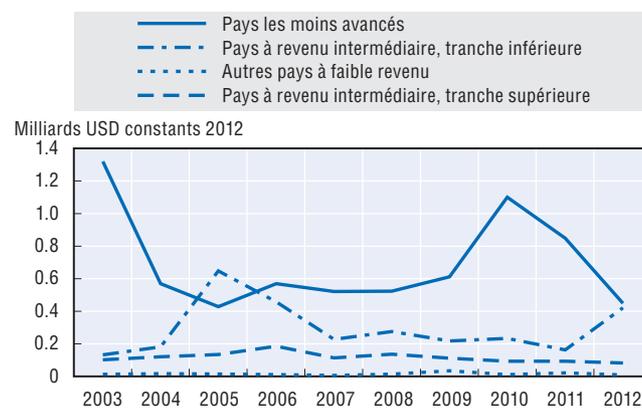


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 516 millions USD n'est pas ventilé par pays. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186134>

En 2012, 30 % de l'APD bilatérale de la Belgique ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 449 millions USD. La part de ces pays est passée de 52 % en 2010 à 30 % en 2012. Toutefois, les PMA continuent de recevoir la part la plus importante de l'APD bilatérale, même s'il faut noter que 35 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu (32 % pour la moyenne du CAD).

L'APD totale de la Belgique aux PMA a représenté 0.14 % de son RNB en 2012, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif fixé par les Nations Unies (0.15 %).

Graphique 27.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186147>

En 2012, 37 % de l'APD bilatérale de la Belgique, soit un montant total de 501 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, un soutien important ayant été apporté à l'éducation (250 millions USD). L'allègement de la dette a représenté 272 millions USD.

Graphique 27.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Belgique

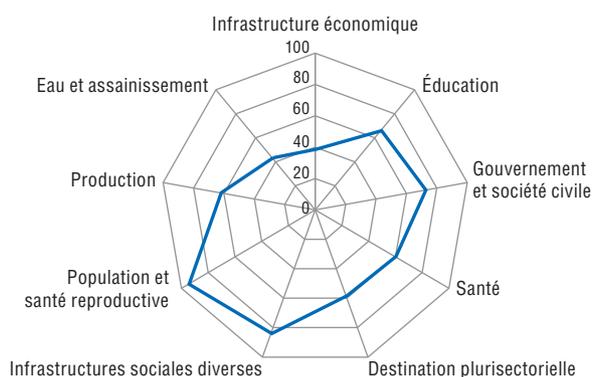


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186157>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 397 millions USD. Celle-ci constitue un thème transversal de la coopération belge pour le développement. En 2012, 63 % des activités d'aide de la Belgique avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre traduit une progression par rapport à ceux de 2011 (62 %) et 2010 (52 %). Une part importante de l'aide de la Belgique au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

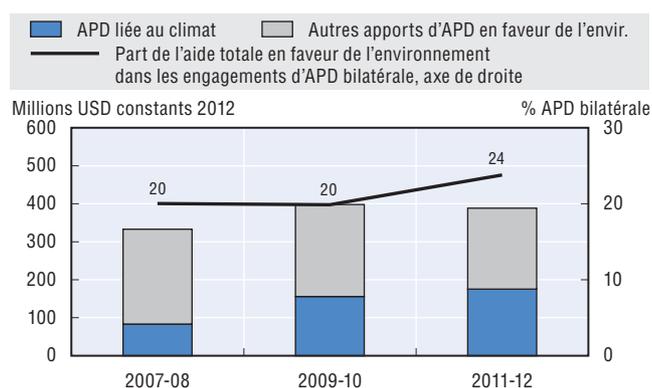
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 248 millions USD. L'environnement constitue un thème transversal des efforts de la Belgique. La part de l'APD orientée vers ce domaine est en progression depuis 2007. En 2012, 19 % des activités d'aide de la Belgique avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 9 % visaient tout particulièrement la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 27.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186161>

Graphique 27.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186172>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

DGCD (2004), *Entreprendre contre la pauvreté et pour le développement*, Direction générale de la coopération au développement, Bruxelles.

CANADA

Apports financiers du Canada aux pays en développement

Types d'apports du Canada aux pays en développement

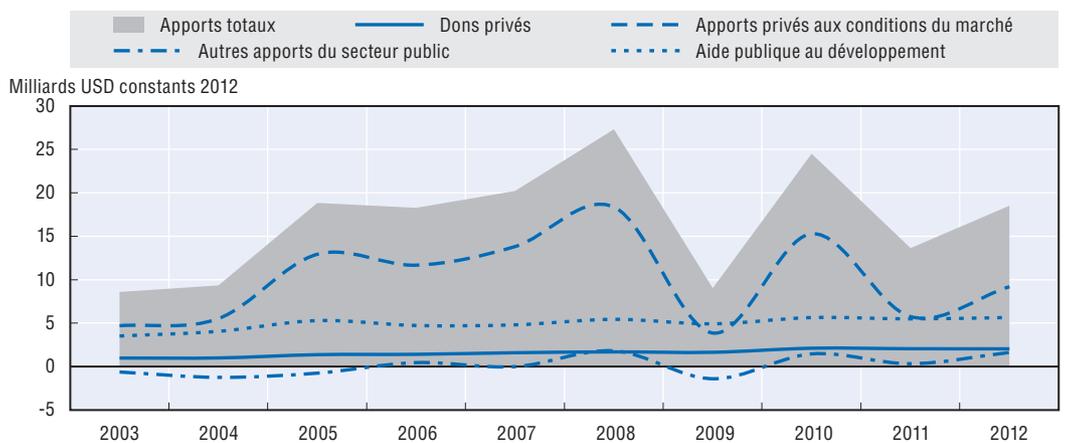
9.2 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger.

4.9 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

1.6 milliard USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

2 milliards USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales (ONG) et des fondations.

Graphique 28.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Canada**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186187>

Le Canada utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le Canada utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires. À travers sa Stratégie sur la croissance économique durable (ACDI, 2011), le Canada s'attache à associer le secteur privé au développement, en particulier en contribuant à la création de conditions propices à l'activité des entreprises et en facilitant l'accès des pays en développement aux marchés. Il œuvre en faveur d'une mobilisation de l'investissement local, canadien et international au profit d'une croissance tirée par le secteur privé.

Le Canada contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté un montant de 5 millions USD.

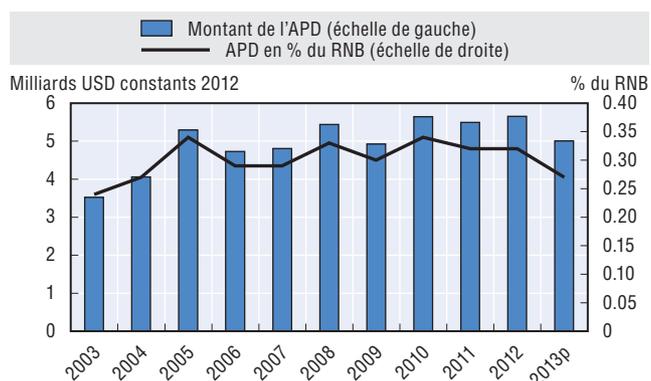
Le Canada s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 593 millions USD en 2012 (27 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 27 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

Les envois de fonds en provenance du Canada et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 15.6 milliards USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par le Canada

En 2013, les apports d'APD du Canada se sont élevés à 4.9 milliards USD (données préliminaires), soit une baisse de 11.4 % en termes réels par rapport à 2012. Le Canada occupe le neuvième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) en termes de volume de l'aide. Son APD en pourcentage du revenu national brut (RNB) a diminué, passant de 0.34 % en 2010 à 0.27 % en 2013. La part de l'APD canadienne non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 92 % en 2012, ce qui est très supérieur à la moyenne du CAD, de 81 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

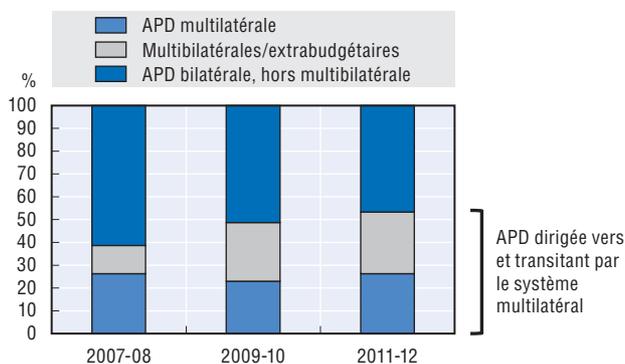
Graphique 28.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186190>

En 2012, 72 % de l'APD canadienne ont été dispensés au niveau bilatéral. En 2012, le Canada a affecté 28 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, chiffre proche de la moyenne des pays du CAD (27 %). Il a aussi dirigé 41 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

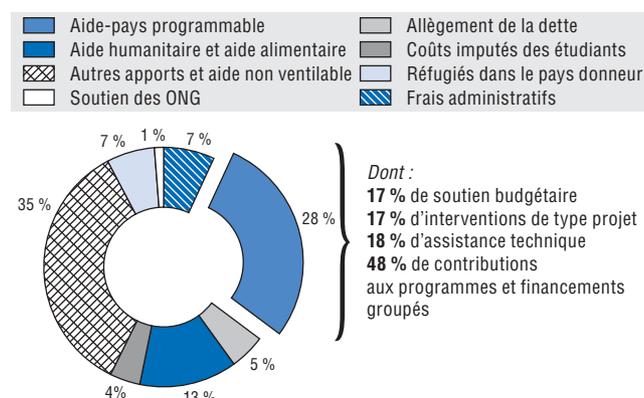
Graphique 28.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186206>

Par ailleurs, 28 % de l'APD bilatérale du Canada ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Une part importante de l'APD bilatérale canadienne a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ». Les contributions aux programmes et financements groupés ont représenté 48 % de l'APP.

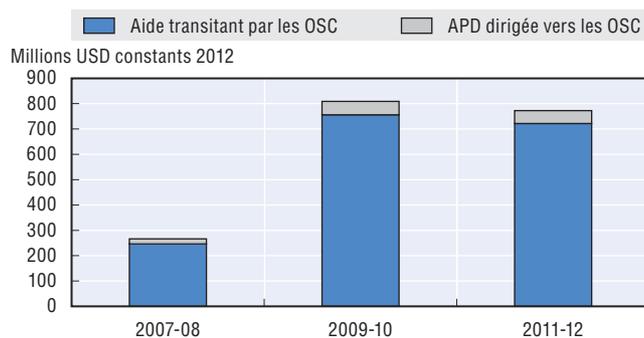
Graphique 28.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186212>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 767 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a légèrement diminué entre 2011 et 2012, tant en volume qu'en pourcentage de l'APD bilatérale. En 2012, ce dernier a été de 19 %, ce qui est supérieur à la moyenne des pays du CAD (16.8 %).

Graphique 28.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Canada

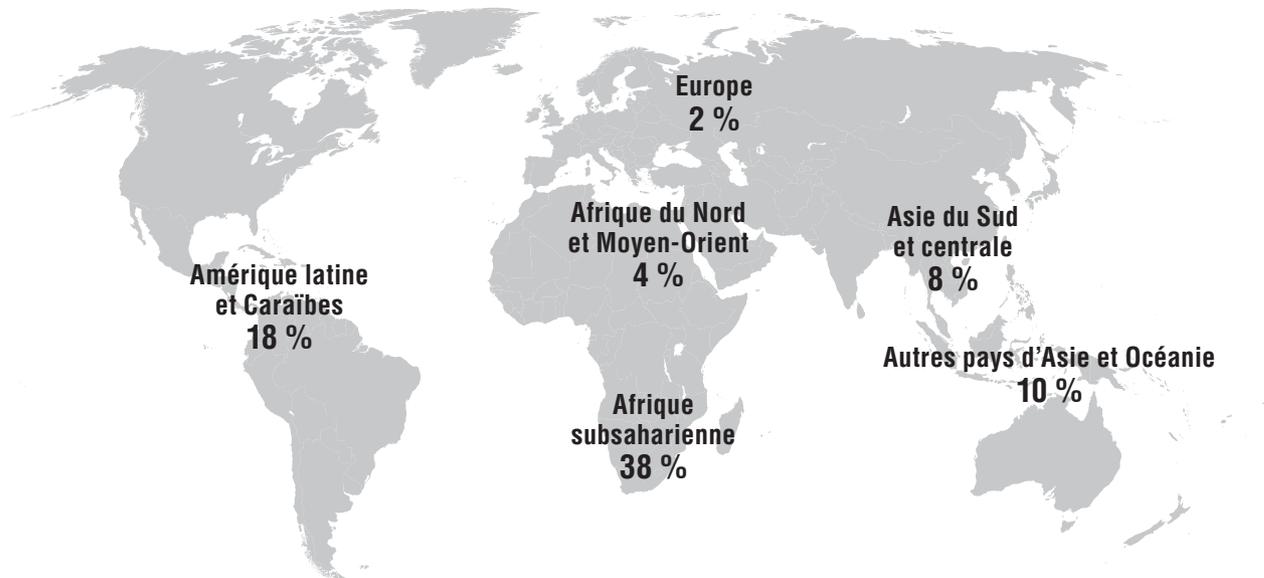


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD acheminée par l'intermédiaire des OSC pour 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186222>

L'APD bilatérale du Canada a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2012, un montant de 1.7 milliard USD a été affecté à l'Afrique subsaharienne, et 862 millions USD à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

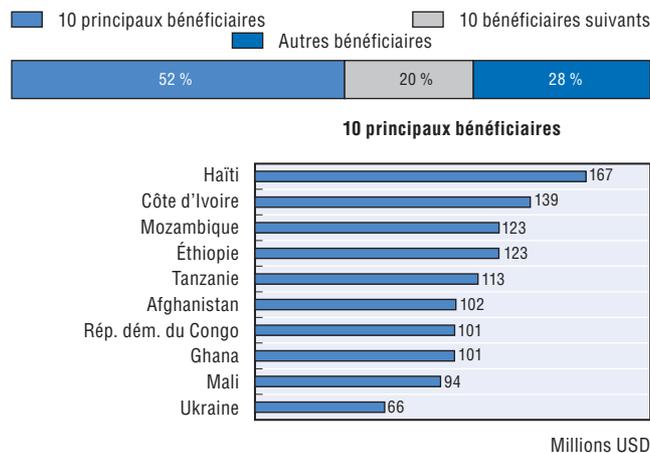
Graphique 28.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Canada



Note : La répartition par région de 21 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186237>

Le Canada a affecté 52 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Il compte 20 « pays de concentration » dont huit figurent parmi les dix premiers bénéficiaires. La Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo – qui ne sont pas des pays de concentration – ont obtenu un allègement exceptionnel de leur dette en 2012. Le soutien apporté par le Canada aux États fragiles a représenté un montant de 1.3 milliard USD (32 % de l'APD bilatérale totale) en 2012.

Graphique 28.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Canada

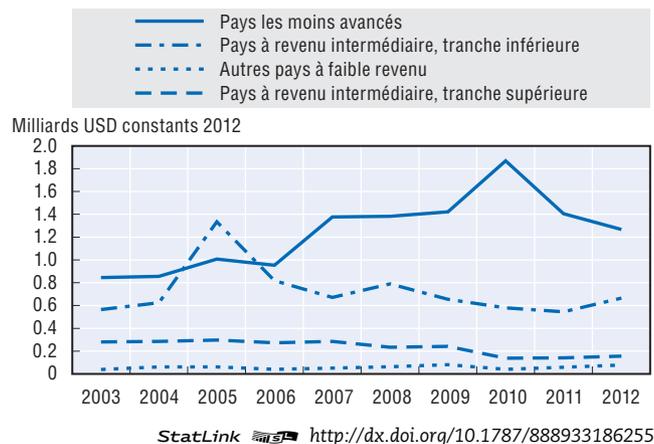


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 1.9 milliard USD n'est pas ventilé par pays. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186244>

En 2012, 31 % de l'APD bilatérale du Canada ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.3 milliard USD. Cette part a diminué au cours des dernières années, passant de 43 % en 2010 à 31 % en 2012. Toutefois, les PMA continuent de recevoir la part la plus importante de l'APD bilatérale, même s'il faut noter que 47 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale du Canada aux PMA a représenté 0.11 % de son RNB en 2012, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif fixé par les Nations Unies (0.15 %).

Graphique 28.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186255>

En 2012, 40 % de l'APD bilatérale du Canada ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1.2 milliard USD. Un soutien important a été apporté à la santé (482 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 424 millions USD.

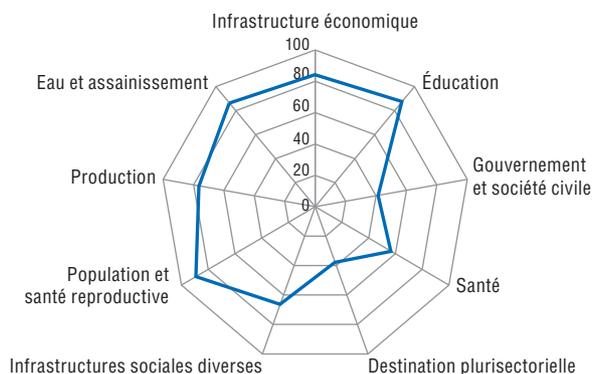
Graphique 28.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186260>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes a représenté 1.4 milliard USD. Le Canada s'emploie depuis longtemps à assurer la prise en compte systématique de l'objectif de l'égalité des sexes dans toutes les composantes de ses programmes, ainsi qu'à inscrire ce thème dans le dialogue qu'il mène sur les politiques à suivre avec ses partenaires (OCDE, 2013). En 2012, 63 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre traduit un léger recul par rapport à 2011 (66 %).

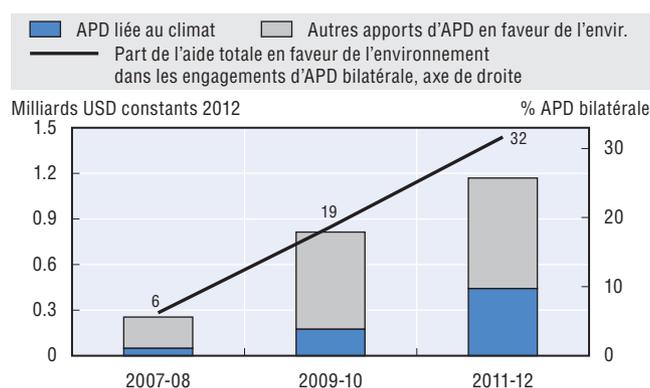
Graphique 28.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186273>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 1.1 milliard USD. La viabilité écologique constitue pour le Canada une priorité transversale. La part de l'APD orientée vers l'environnement est en progression depuis 2007. En 2012, 32 % des activités d'aide du Canada avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 17 % concernaient tout particulièrement la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 28.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186285>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

ACDI (2011), « Favoriser une croissance économique durable. Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable », Agence canadienne de développement international, Ottawa, Ontario, [www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/EconomicGrowth/\\$file/Sustainable-Economic-Growth-f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/EconomicGrowth/$file/Sustainable-Economic-Growth-f.pdf).

OCDE (2013), *OECD Development Assistance Peer Reviews: Canada 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200784-en>.

CORÉE

Appports financiers de la Corée aux pays en développement

Types d'appports de la Corée aux pays en développement

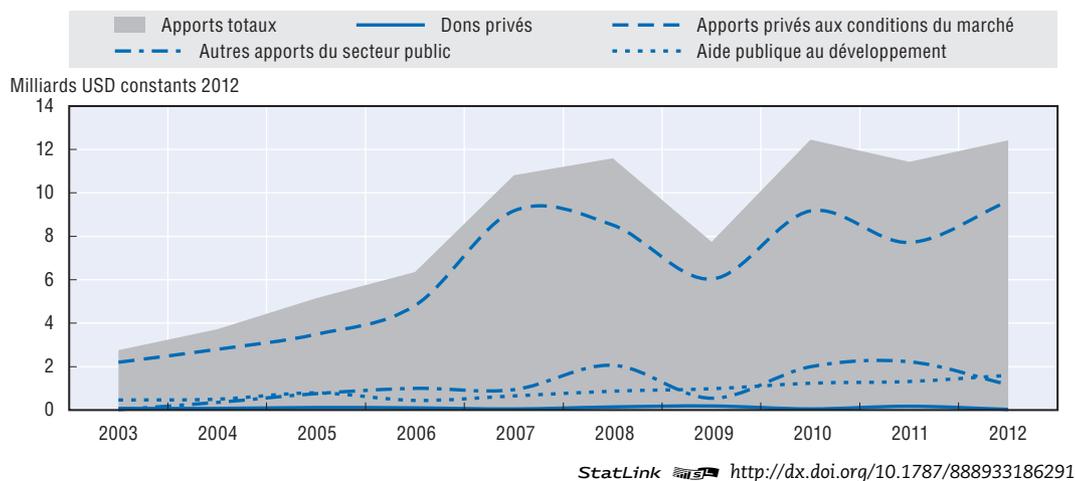
9.6 milliards USD d'appports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (99 %).

1.7 milliard USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

1.2 milliard USD d'autres appports du secteur public (AASP) en 2012.

30 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 29.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Corée



La Corée utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La politique étrangère et la politique d'aide de la Corée lui permettent de collaborer avec le secteur privé et de se servir de l'APD pour mobiliser des ressources privées à l'appui du développement. La Corée s'emploie en particulier à favoriser les partenariats public-privé dans les pays partenaires et à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises coréennes présentes dans les pays en développement (OCDE, 2013).

La Corée contribue à la mobilisation des ressources nationales des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements au titre des activités liées à la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 3 millions USD.

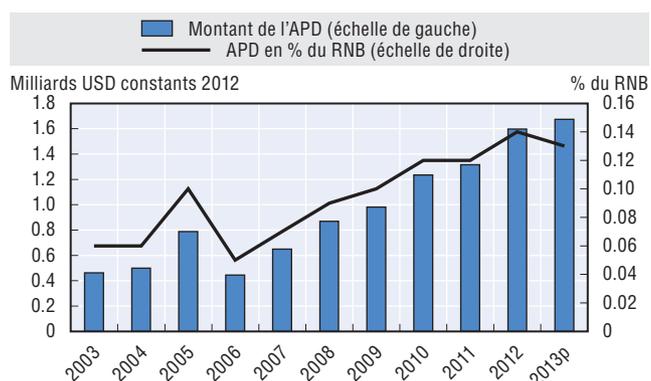
La Corée s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 778 millions USD en 2012 (47 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 4 % par rapport à 2011. Après avoir marqué un net recul en 2010, le montant affecté à ce secteur de l'aide est en légère augmentation.

Les envois de fonds en provenance de la Corée et à destination des pays en développement se sont élevés à 2,6 milliards USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par la Corée

En 2013, les apports d'APD de la Corée se sont élevés à 1.7 milliard USD (données préliminaires), soit une augmentation de 4.8 % en termes réels par rapport à 2012. Le rapport APD/revenu national brut (RNB) a légèrement reculé, passant de 0.14 % en 2012 à 0.13 % en 2013*. Cependant, les autorités coréennes sont déterminées à atteindre d'ici 2015 l'objectif de 0.25 % qu'elles se sont fixé pour le rapport APD/RNB. La part non liée de l'APD coréenne (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 49 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a représenté 94.2 % en 2012.

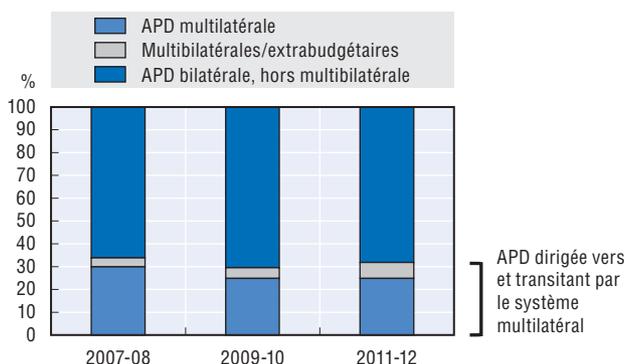
Graphique 29.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186309>

En 2012, 75 % de l'APD ont été dispensés au niveau bilatéral. La Corée a affecté 25 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. De plus, elle a dirigé 11 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

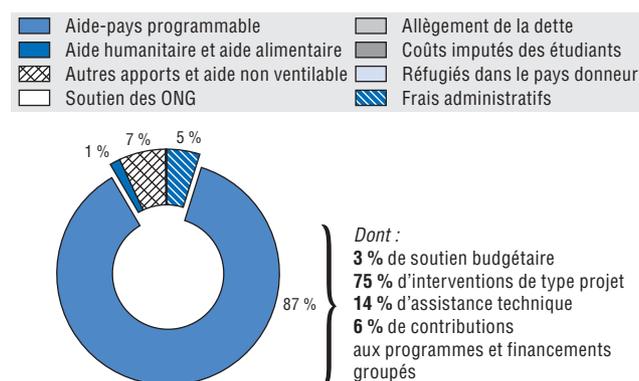
Graphique 29.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186317>

En 2012, 87 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. Le programme d'aide bilatérale de la Corée se caractérise par une forte proportion d'aide-pays programmable (APP) qui, en 2012, était bien supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %). Cette situation s'explique principalement par le faible niveau des autres dépenses bilatérales, comme le coût des réfugiés dans le pays donneur, l'aide humanitaire et les allègements de dette. Les interventions de type projet ont représenté 75 % de l'APP.

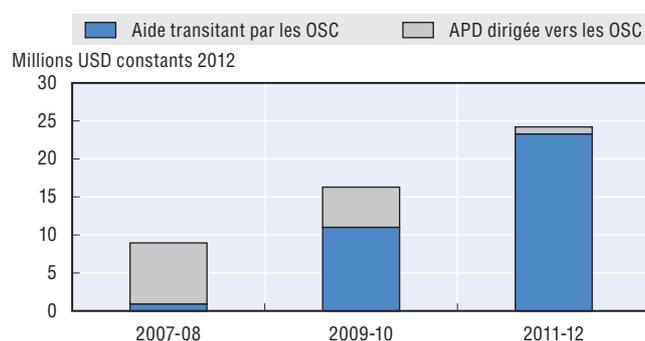
Graphique 29.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186323>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 26 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume ces dernières années. Cependant, sa part dans l'APD bilatérale est relativement stable depuis 2010. Elle était de 2 % en 2012, contre 16.8 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 29.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Corée

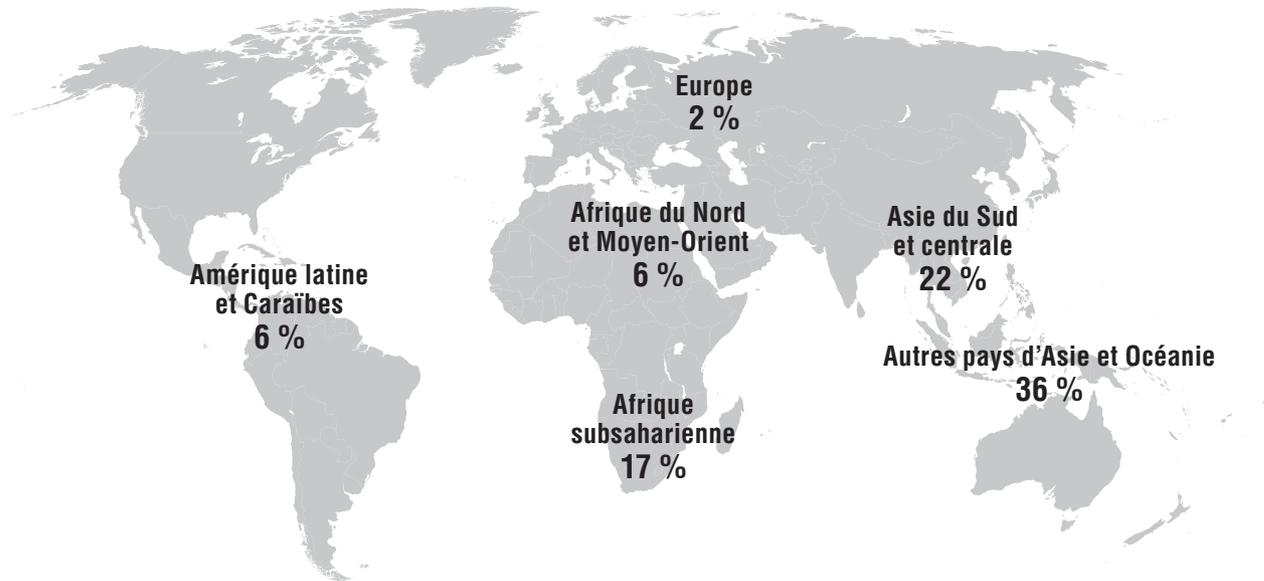


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186339>

* La Corée ne communique pas au CAD de données sur l'aide comptabilisable dans l'APD concernant la République démocratique de Corée (Corée du Nord). Selon les estimations, la part de l'aide de Séoul à la Corée du Nord comptabilisable dans l'APD se serait montée à environ 12.3 millions USD en 2013.

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Asie. En 2012, 416 millions USD ont été affectés à l'Asie extrême-orientale et 255 millions USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

Graphique 29.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Corée

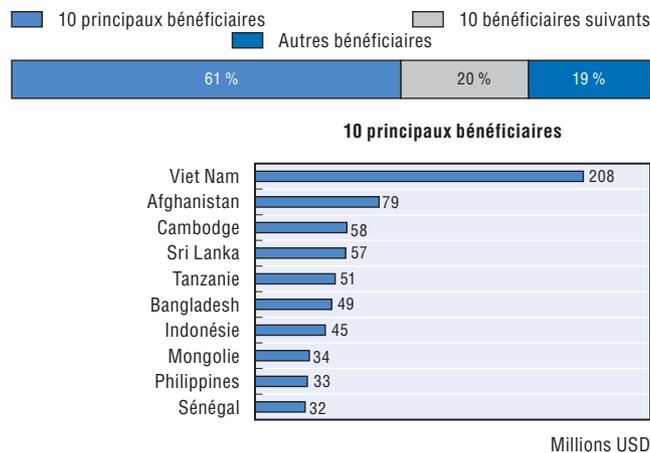


Note : La répartition par région de 12 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186348>

La Corée a affecté 61 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide, parmi lesquels figurent sept de ses 26 pays partenaires prioritaires. Le soutien apporté par la Corée aux États fragiles a atteint un montant de 355 millions USD en 2012 (29 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 29.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Corée



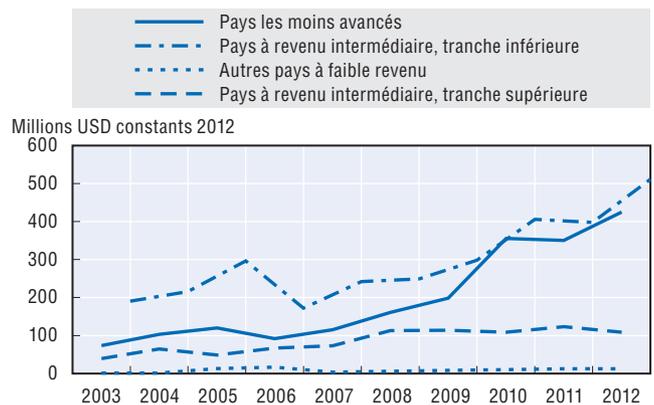
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 175 millions USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186357>

En 2012, 34 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 425 millions USD. La part de ces pays a progressivement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 22 % en 2003 à 34 % en 2012. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont bénéficié de la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2012 (41 %).

L'APD totale aux PMA a représenté 0.05 % du RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 29.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186362>

En 2012, plus de 40 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 768 millions USD ; l'accent a été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (228 millions USD). Par ailleurs, 488 millions USD ont été affectés à l'infrastructure économique, principalement aux transports et au stockage (325 millions USD).

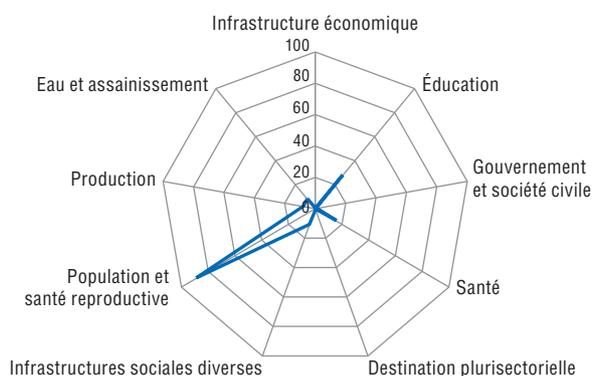
Graphique 29.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186370>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 117 millions USD. La Corée a placé cet objectif, élément fondamental de son programme de coopération pour le développement, au cœur de sa politique d'APD à moyen terme (2011-15). En 2012, 7 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Cette proportion varie depuis quelques années. Une part importante de l'aide de la Corée au titre de la population et de la santé reproductive est orientée vers l'égalité hommes-femmes.

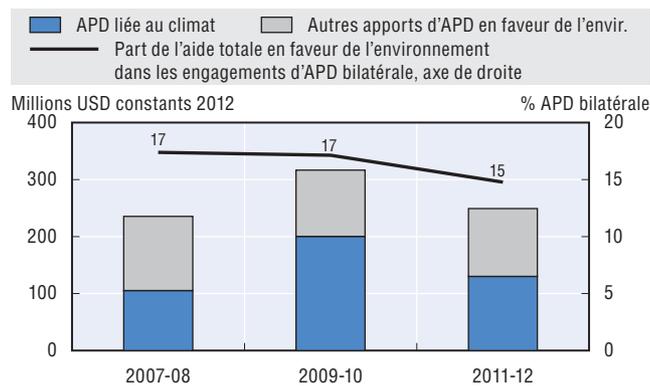
Graphique 29.10. Répartition de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186389>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 271 millions USD. La Corée s'est engagée à augmenter la part de son APD en faveur de l'environnement pour la porter à 30 % d'ici 2020 et elle s'emploie à améliorer l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans ses activités de coopération pour le développement. En 2012, 15 % de son aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif et 10 % visaient tout particulièrement la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 29.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186398>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2013), *OECD Development Assistance Peer Reviews: Korea 2012*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196056-en>.

DANEMARK

Appports financiers du Danemark aux pays en développement

Types d'appports du Danemark aux pays en développement

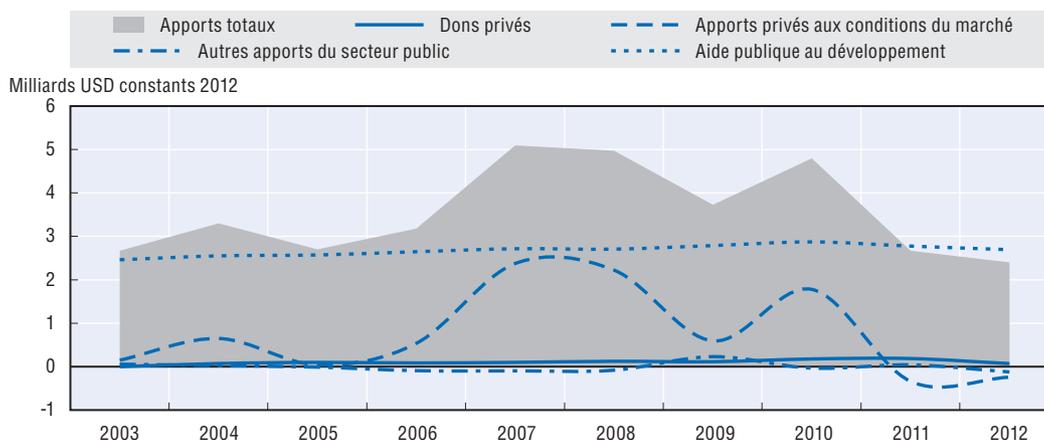
-242 millions USD d'appports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger.

2.9 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

-121 millions USD d'autres appports du secteur public (AASP) en 2012.

71 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 30.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Danemark



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2003.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186400>

Le Danemark utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le Danemark utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires. Sa stratégie de développement du secteur privé a pour but de créer des conditions propices à celui-ci dans les pays en développement (ministère des Affaires étrangères du Danemark, 2011). Il emploie plusieurs outils pour travailler en partenariat avec les milieux d'affaires danois au service du développement, dont le dispositif Danida Business Partnerships, qui vise à favoriser l'instauration de partenariats commerciaux entre des sociétés danoises et des acteurs de pays en développement, afin d'assurer la création d'emplois décents et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

Le Plan de mise en œuvre du Danemark pour la fiscalité et le développement a pour but, entre autres, de renforcer l'aptitude du secteur public des pays en développement à mettre en place un système fiscal et à le gérer. Dans les contrats passés au titre du soutien budgétaire général, le Danemark fera aussi davantage de place aux efforts visant à renforcer les systèmes fiscaux et les capacités nationales en matière de recouvrement de l'impôt.

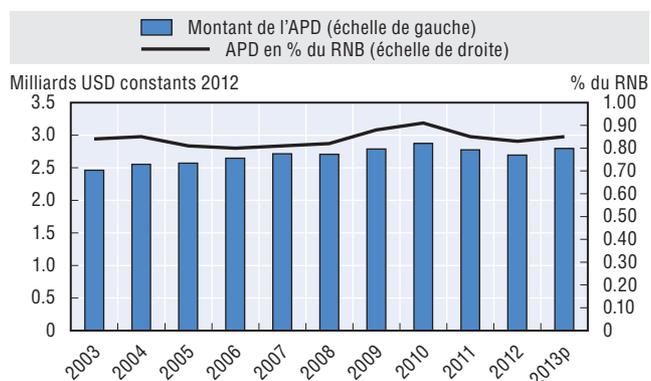
Le Danemark s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 384 millions USD en 2012 (28 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 34 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

Les envois de fonds en provenance du Danemark et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 1 milliard USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par le Danemark

En 2013, les apports d'APD du Danemark se sont élevés à 2.9 milliards USD (données préliminaires), soit une augmentation de 3.8 % en termes réels par rapport à 2012. Après avoir légèrement diminué entre 2010 et 2012, le rapport APD/RNB du Danemark a augmenté, passant de 0.83 % en 2012 à 0.85 % en 2013. Le Danemark occupe le quatrième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour le rapport APD/RNB (0.85 %), et il fait partie des cinq membres du CAD qui respectent l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. Les autorités danoises se sont engagées à atteindre sur plusieurs années le chiffre de 1 %. En 2012, la part de l'APD danoise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

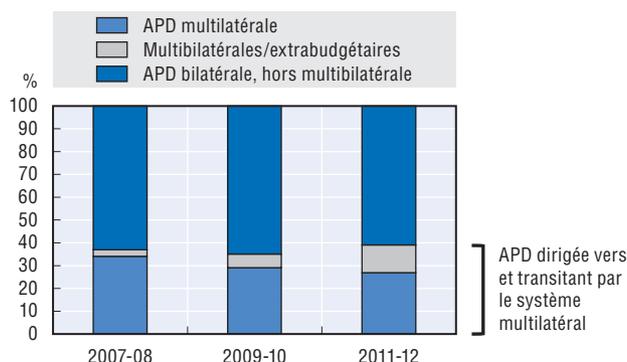
Graphique 30.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186410>

En 2012, 72 % de l'APD danoise ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Danemark a affecté 28 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Il a aussi dirigé 17 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

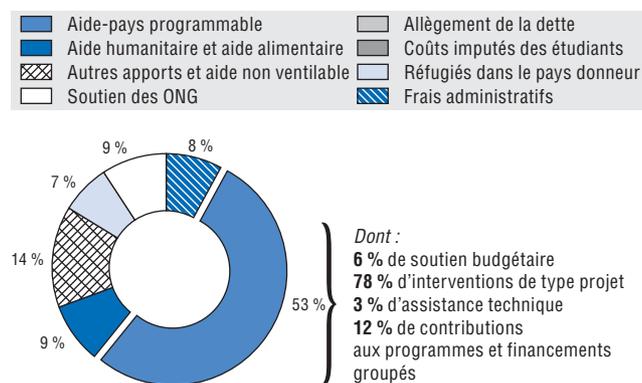
Graphique 30.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186429>

En 2012, 53 % de l'APD bilatérale du Danemark ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) était proche de la moyenne des pays du CAD (55 %). Les interventions de type projet ont représenté 78 % de l'APP.

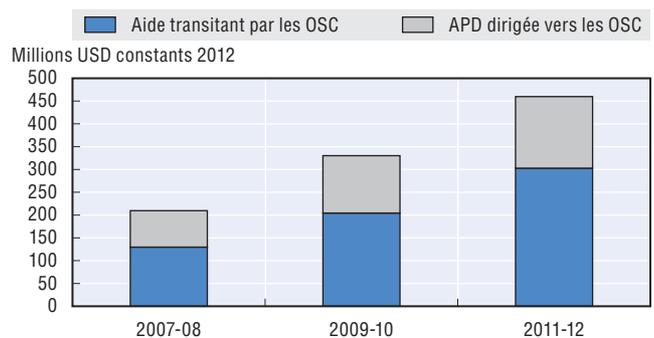
Graphique 30.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186431>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 480 millions USD. Le Danemark a apporté aux OSC et acheminé par leur intermédiaire 24 % de son APD bilatérale en 2012, contre 16.8 % pour la moyenne des pays du CAD. Ces dernières années, l'aide dirigée vers les OSC et transitant par ces dernières a augmenté tant en volume (+9 % entre 2011 et 2012) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (sa part était de 21 % en 2011).

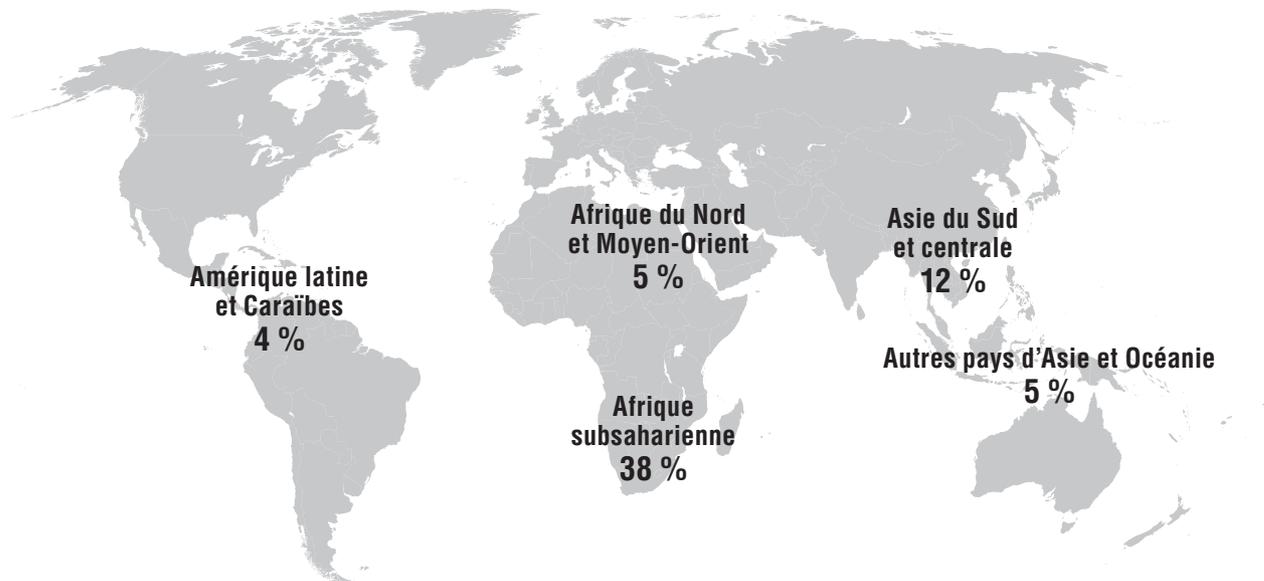
Graphique 30.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186443>

L'APD bilatérale du Danemark a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, le Danemark a affecté 753 millions USD à l'Afrique subsaharienne, et 249 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 30.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Danemark

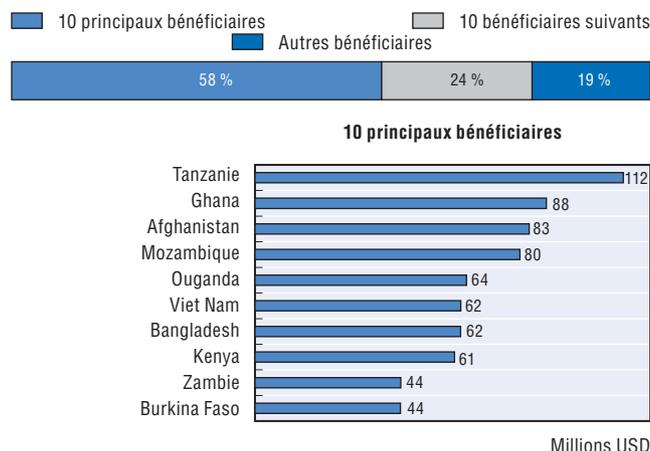


Note : La répartition par région de 35 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186457>

Le Danemark a affecté 58 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Les dix pays classés dans cette catégorie en 2012 faisaient tous partie de ses pays prioritaires – 22 au total. Le soutien apporté par le Danemark aux États fragiles a représenté un montant de 650 millions USD en 2012 (32 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 30.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Danemark



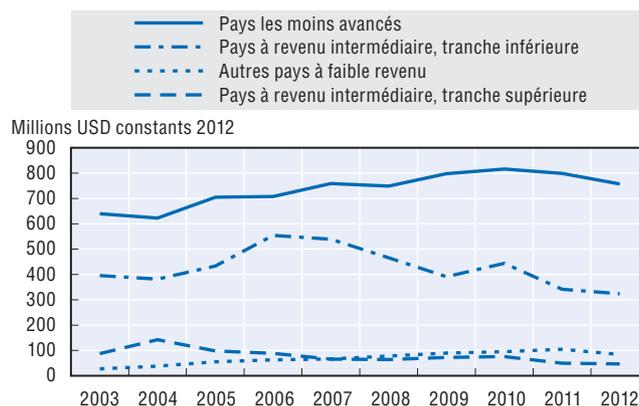
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 830 millions USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186465>

En 2012, 37 % de l'APD bilatérale du Danemark ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 757 millions USD. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2012, mais il faut noter que cette part est en baisse et que 41 % de cette aide n'ont pas été ventilés par groupe de revenu en 2012 (32 % pour la moyenne du CAD).

L'APD totale du Danemark aux PMA a représenté 0.31 % de son RNB, ce qui est très supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 30.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186476>

Plus de 40 % de l'APD bilatérale du Danemark ont été affectés aux infrastructures et services sociaux en 2012, soit un montant de 798 millions USD. Un soutien important a été apporté au gouvernement et à la société civile (306 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (206 millions USD). Un montant de 213 millions USD a été affecté au secteur de la production (principalement à l'agriculture).

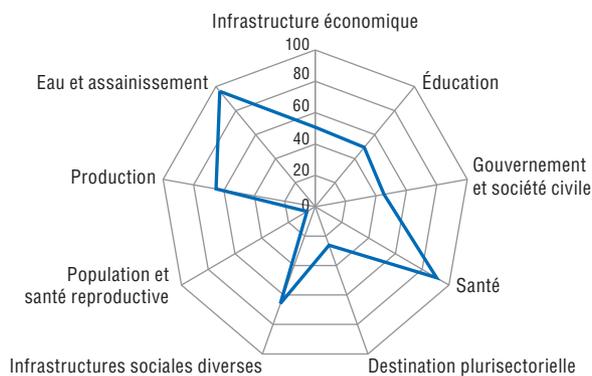
Graphique 30.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186487>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 745 millions USD. Faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes constitue pour le Danemark une priorité stratégique majeure. En 2012, 55 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Il s'agit là d'un recul par rapport aux années antérieures (67 % en 2009). Une part importante de l'aide apportée par le Danemark au titre de l'eau, de l'assainissement et de la santé, est axée sur la problématique hommes-femmes.

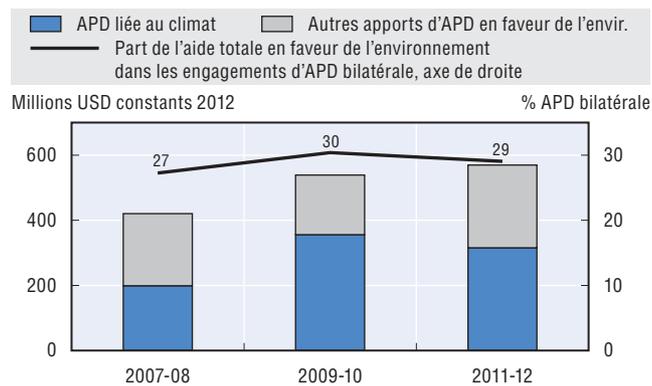
Graphique 30.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186494>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 650 millions USD. La promotion d'une croissance verte fondée sur une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles constitue l'un des quatre grands objectifs de la coopération danoise pour le développement. En 2012, 34 % des activités d'aide du Danemark avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 19 % concernaient tout particulièrement la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 30.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186501>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

Ministère des Affaires étrangères du Danemark (2011), *Growth and Employment 2011-15, Strategic Framework*, mars, ministère des Affaires étrangères du Danemark, Copenhague.

ESPAGNE

Apports financiers de l'Espagne aux pays en développement

Types d'apports de l'Espagne aux pays en développement

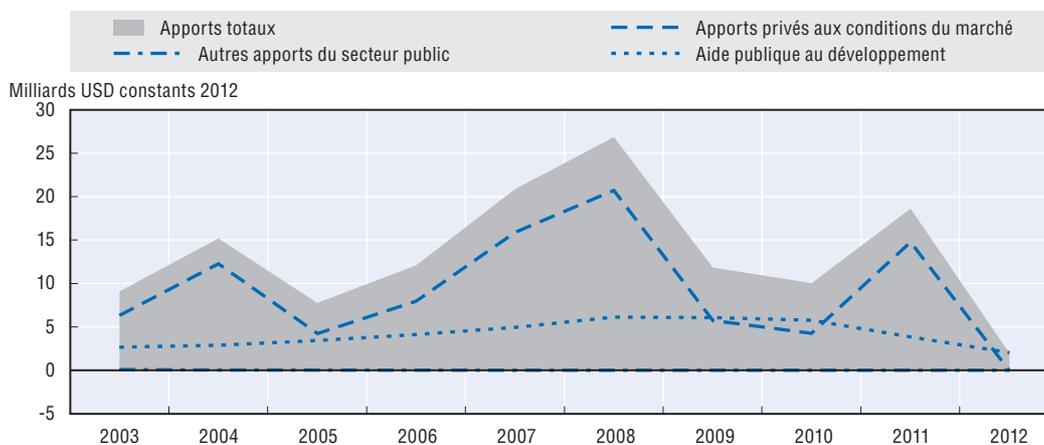
-63 millions USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient constitués d'investissement direct étranger (100 %).

2.2 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

2 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

0.34 million USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 31.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Espagne**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public (AASP) pour 2006, 2008 et 2010. On ne dispose de données sur les dons privés que pour 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186512>

L'Espagne utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

L'Espagne utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires. CONFIDES, organisme de financement du développement, est le principal instrument utilisé dans ce cadre ; FIEEX et FONDPYME servent à financer le secteur privé.

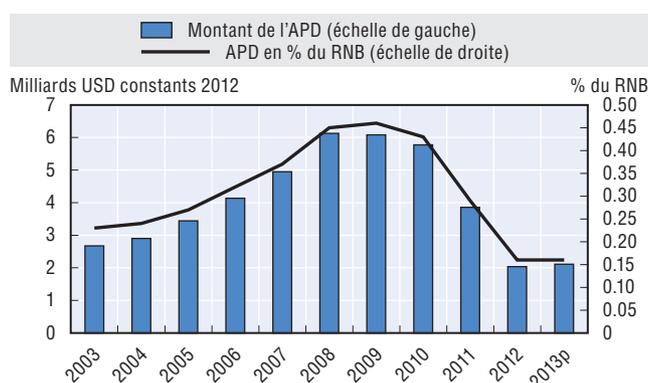
L'Espagne s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce suivent une tendance à la baisse depuis 2010. En 2012, ils se sont montés à 82 millions USD (12 % de son APD ventilable par secteur), soit un recul de 86 % par rapport à 2011.

Les envois de fonds en provenance d'Espagne et à destination des pays en développement se sont élevés à 9.5 milliards USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par l'Espagne

En 2013, les apports d'APD de l'Espagne se sont élevés à 2.2 milliards USD (données préliminaires), soit 0.16 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 3.7 % en termes réels par rapport à 2012. L'APD s'est stabilisée après avoir reculé de façon spectaculaire entre 2008 et 2012 tant en volume qu'en pourcentage du RNB. L'Espagne n'est actuellement pas sur la bonne voie pour remplir l'engagement pris de consacrer 0.7 % de son RNB à l'APD d'ici 2015. La part non liée de l'APD espagnole (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 83 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

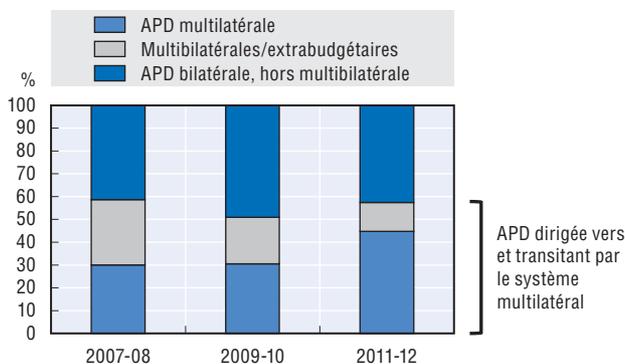
Graphique 31.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186527>

En 2012, 50 % de l'APD de l'Espagne ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Espagne a affecté 50 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 12 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par organisations multilatérales (contributions multilatérales/ extrabudgétaires).

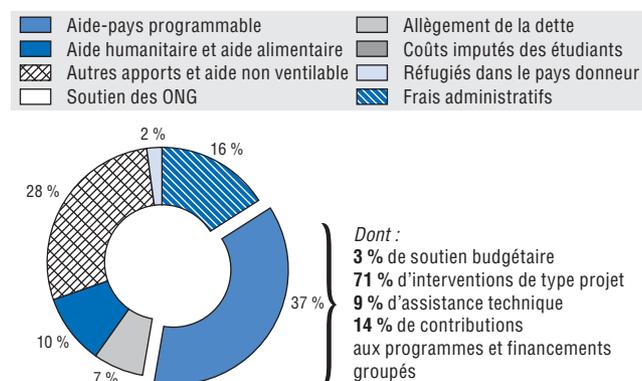
Graphique 31.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186531>

En 2012, 37 % de l'APD bilatérale de l'Espagne ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de l'Espagne a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en raison d'un fort pourcentage d'aide non ventilable et du montant relativement élevé des dépenses au titre des frais administratifs. Les interventions de type projet ont représenté 71 % de l'APP.

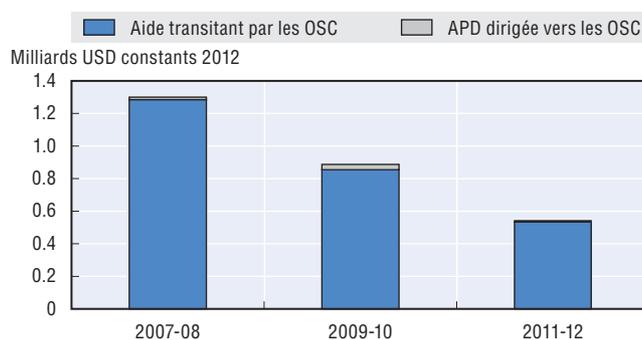
Graphique 31.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186549>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 480 millions USD. En 2012, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué de 36 % par rapport à 2011. Bien que l'aide ait brusquement décliné en volume ces dernières années, la part de l'APD bilatérale destinée aux OSC augmente, passant de 20 % en 2009 à 39 % en 2012 (ce qui est bien supérieur à la moyenne des pays du CAD qui est de 16.8 %).

Graphique 31.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Espagne

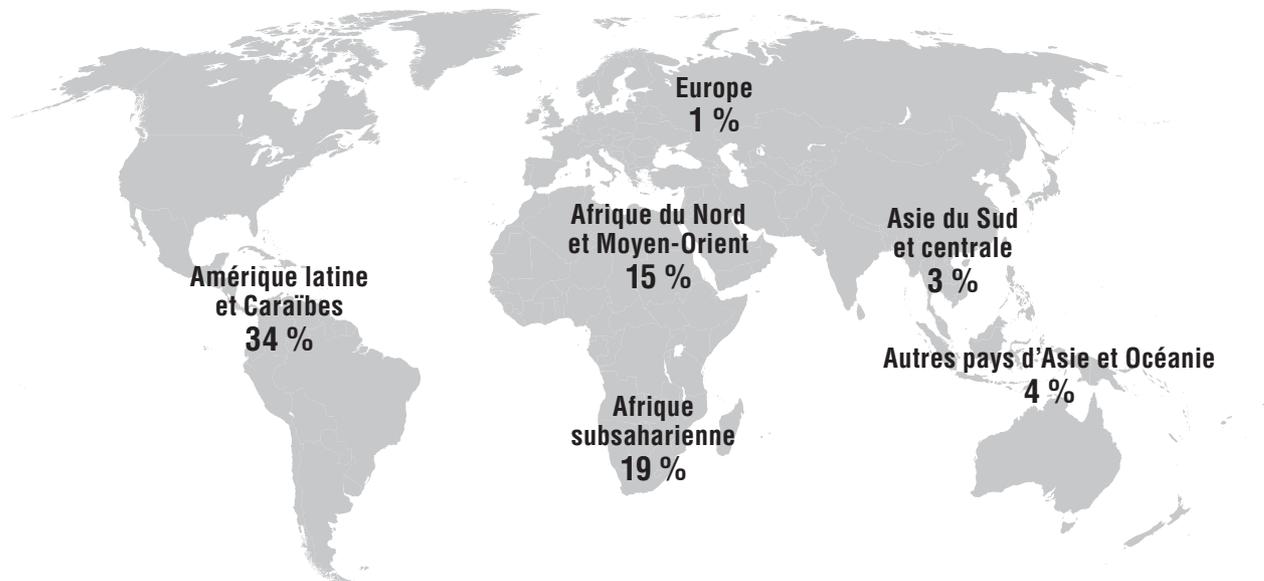


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD acheminée par l'intermédiaire des OSC pour 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186552>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2012, l'Espagne a alloué 320 millions USD au continent américain (montant en forte baisse par rapport à 2011), et 256 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

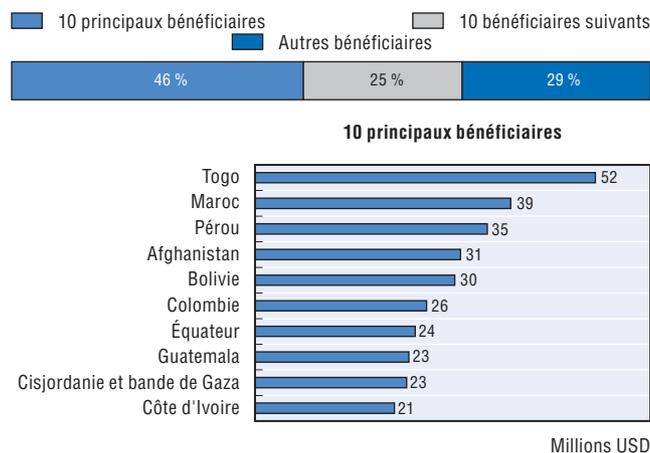
Graphique 31.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Espagne



Note : La répartition par région de 23 % de l'APD bilatérale ventilée est non spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186566>

L'Espagne a affecté 46 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. L'Espagne a réduit le nombre de ses pays partenaires de 50 en 2012 à 23 en 2013. En 2012, le soutien apporté aux États fragiles a atteint un montant de 261 millions USD (24 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 31.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Espagne

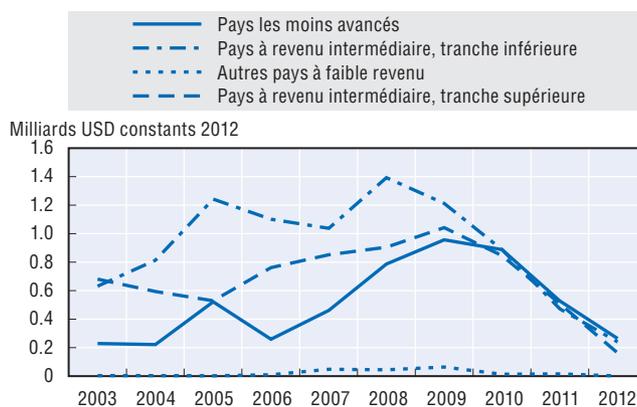


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 403 millions USD est non ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186570>

En 2012, 25 % de l'APD bilatérale de l'Espagne ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 264 millions USD. Si le volume de cette aide diminue depuis 2009, la part de celle-ci augmente progressivement depuis 2006, année où elle était de 10 %.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.04 % du RNB en 2012, ce qui est loin de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 31.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186586>

En 2012, plus de 40 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un total de 487 millions USD ; l'accent a été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (181 millions USD) et l'éducation (131 millions USD).

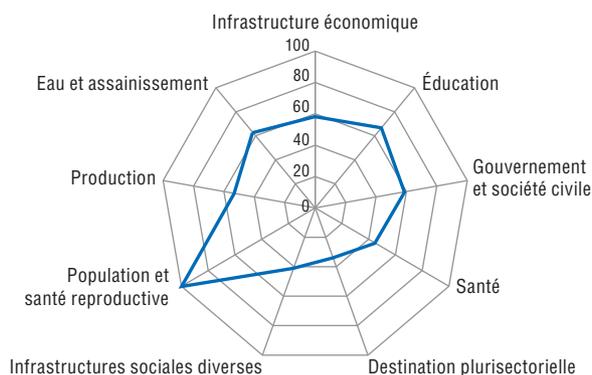
Graphique 31.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186592>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.7 milliard USD. Le thème de l'égalité hommes-femmes fait partie intégrante des projets et programmes de l'Espagne. En 2012, 54 % de l'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, alors que la moyenne des pays du CAD était de 28 %. Cela constitue une augmentation par rapport aux années antérieures (24 % en 2011 et 32 % en 2010). Une part importante de l'aide de l'Espagne au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

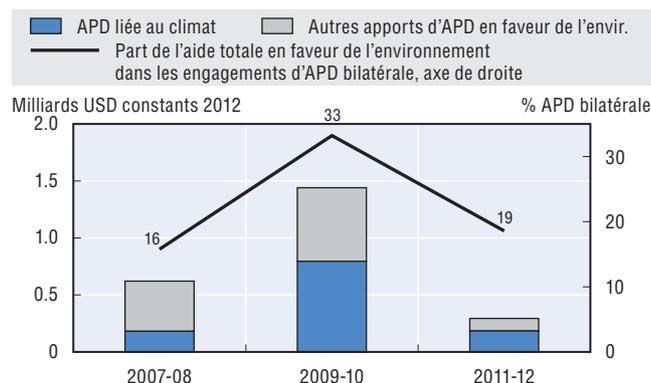
Graphique 31.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186606>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 281 millions USD. L'Espagne est déterminée à veiller à ce que l'environnement soit pris en compte systématiquement dans ses projets et programmes, mais la mise en œuvre se heurte encore à quelques difficultés. En 2012, 25 % des activités d'aide de l'Espagne avaient l'environnement comme objectif principal ou objectif significatif, et 18 % étaient plus particulièrement axés sur le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 31.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186616>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

ÉTATS-UNIS

Apports financiers des États-Unis aux pays en développement

Types d'apports des États-Unis aux pays en développement

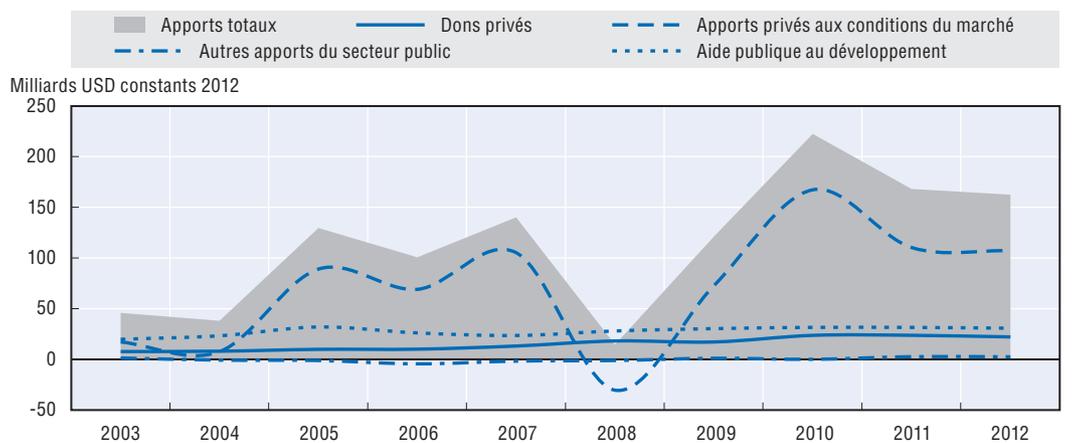
107 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (43 %).

31.5 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

2.5 milliards USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

22 milliards USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 32.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, États-Unis



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186621>

Les États-Unis utilisent l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Les États-Unis utilisent leur APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier par l'intermédiaire de leur institution de financement du développement, l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC). Les États-Unis intensifient leur soutien à l'engagement du secteur privé en vue d'augmenter les investissements dans les partenariats public-privé et de les porter à 10 % des fonds destinés aux programmes des missions d'ici 2015. USAID a également renforcé son autorité de crédit au développement, dont l'objectif est d'utiliser les garanties de crédit pour débloquer les plus importantes sources de capitaux locaux.

Les États-Unis contribuent à la mobilisation des ressources nationales des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, leurs engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 72 millions USD.

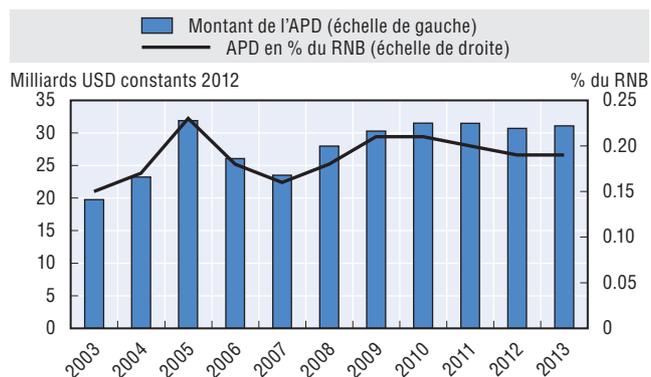
Les États-Unis s'attachent à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Leurs engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 4 milliards USD (21 % de leur APD ventilable par secteur) en 2012, soit une diminution de 8 % par rapport à 2011.

La politique de coopération pour le développement du gouvernement reconnaît l'importance grandissante des envois de fonds des travailleurs migrants comme source de revenus pour les pays partenaires. En 2012, les envois de fonds en provenance des États-Unis et à destination des pays en développement se sont montés à 103 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par les États-Unis

En 2013, les apports d'APD des États-Unis se sont élevés à 31.5 milliards USD (données préliminaires), soit 0.19 % du revenu national brut (RNB) du pays et une augmentation de 1.3 % en termes réels par rapport à 2012. Les États-Unis sont le principal donneur en termes de volume parmi les membres du Comité d'aide au développement (CAD). La part de l'APD américaine non liée (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) était de 69 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

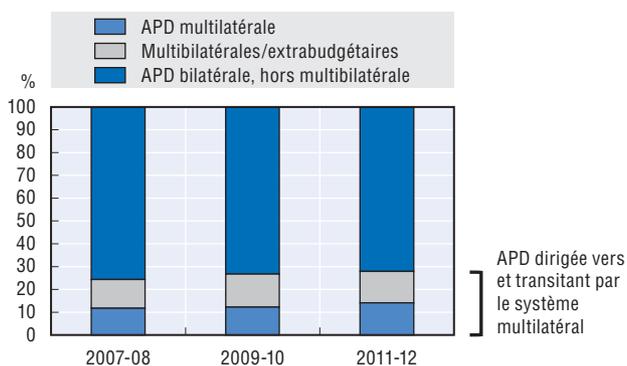
Graphique 32.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186638>

En 2012, 83 % de l'APD des États-Unis ont été dispensés au niveau bilatéral. Les États-Unis ont affecté 17 % de leur APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Ils ont aussi dirigé 17 % de leur APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

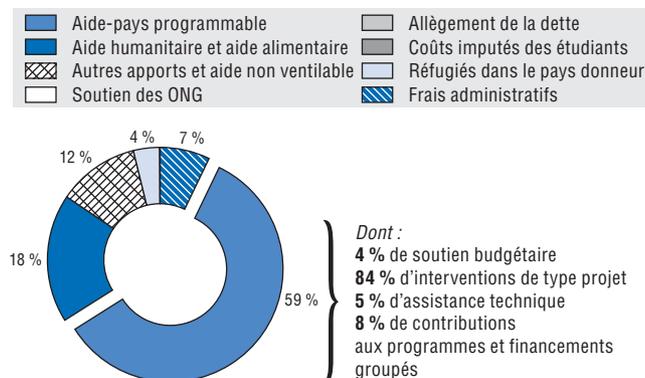
Graphique 32.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186648>

Par ailleurs, en 2012, 59 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) des États-Unis a été proche de celle de la moyenne des pays du CAD (55 %). Une part importante de l'APD bilatérale a été allouée à l'aide humanitaire et à l'aide alimentaire. Les interventions de type projet ont représenté 84 % de l'APP.

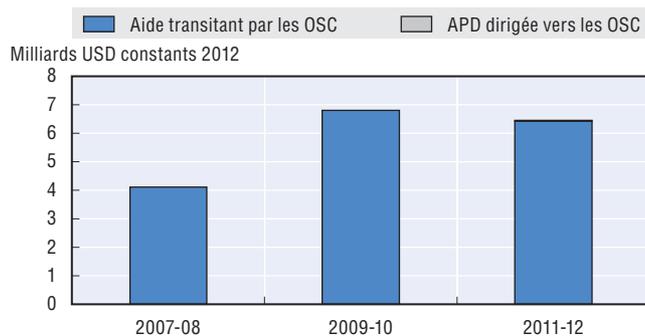
Graphique 32.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186655>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 6.3 milliards USD. L'APD destinée aux OSC et transitant par celles-ci diminue en volume depuis quelques années (-5 % entre 2011 et 2012). Cependant, elle est restée relativement stable en pourcentage de l'APD bilatérale (24 % en 2012, contre 16.8 % pour la moyenne du CAD).

Graphique 32.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, États-Unis

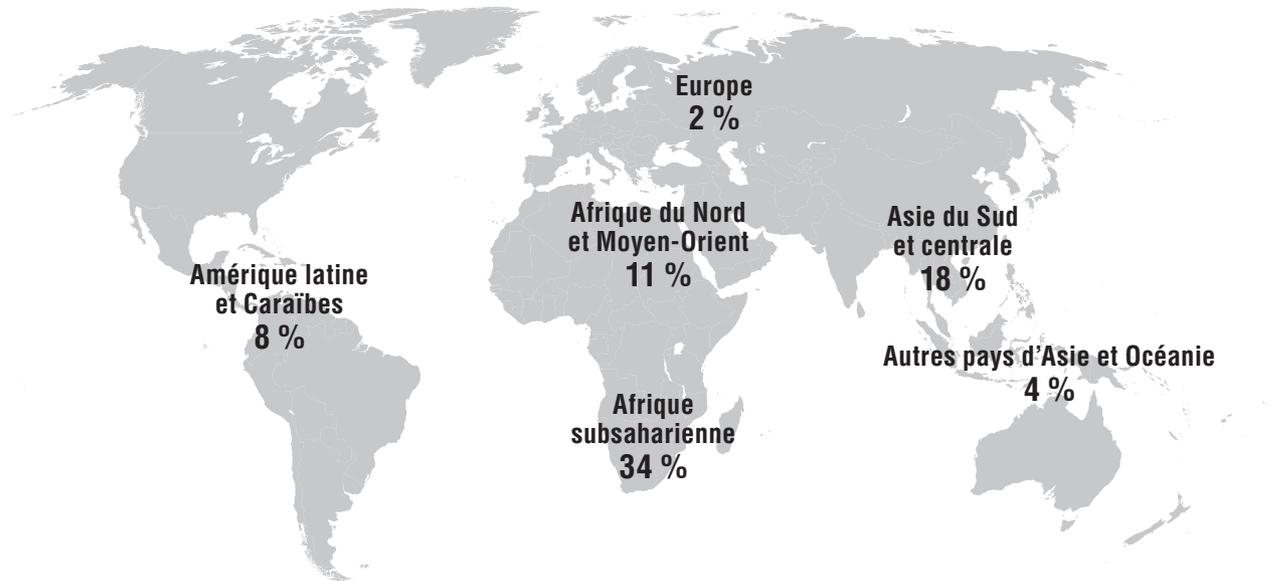


Note : On ne dispose de données sur l'APD dirigée vers les OSC que pour 2010 et 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186662>

La part la plus importante de l'APD bilatérale a été dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, les États-Unis ont alloué 8.8 milliards USD à l'Afrique subsaharienne, 4.3 milliards USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale et 2.1 milliards au Moyen-Orient.

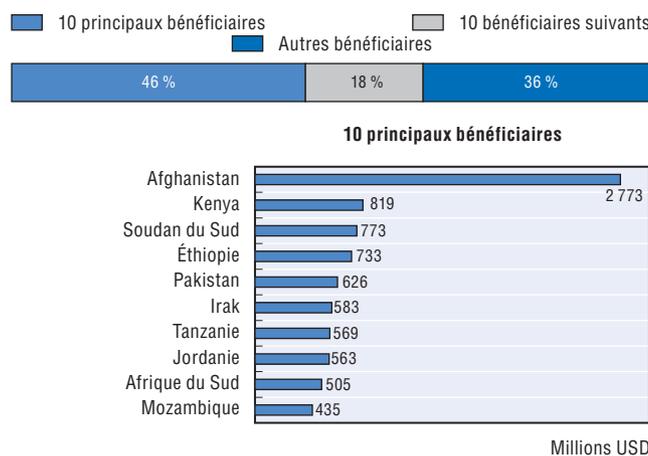
Graphique 32.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, États-Unis



Note : La répartition par région de 23 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186676>

Les États-Unis ont affecté 46 % de leur APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de leur aide. Les États-Unis comprennent 136 pays partenaires, et ils ont légèrement accentué la concentration géographique de leur aide (140 pays en 2010). En 2012, le soutien apporté aux États fragiles a atteint un montant de 11.4 milliards USD (44 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 32.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, États-Unis

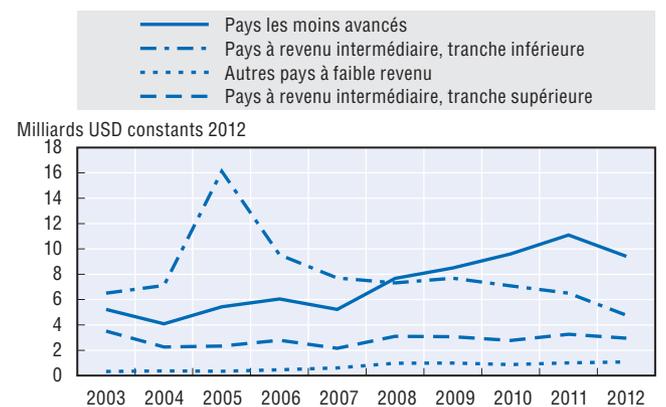


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 7.8 milliards USD est non ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186687>

En 2012, 36 % de l'APD bilatérale des États-Unis ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 9.4 milliards USD. La part de cette aide a augmenté progressivement au cours des dix dernières années, passant de 26 % en 2003 à 36 % en 2012. Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2012.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.07 % du RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 32.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186697>

La moitié de l'APD bilatérale a été affectée aux infrastructures et services sociaux en 2012, soit un total de 13.3 milliards USD ; l'accent a été fortement mis sur les politiques et programmes en faveur de la population (5.1 milliards USD), et le soutien au gouvernement et à la société civile (4.8 milliards USD). L'aide humanitaire a représenté 4 milliards USD.

Graphique 32.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, États-Unis

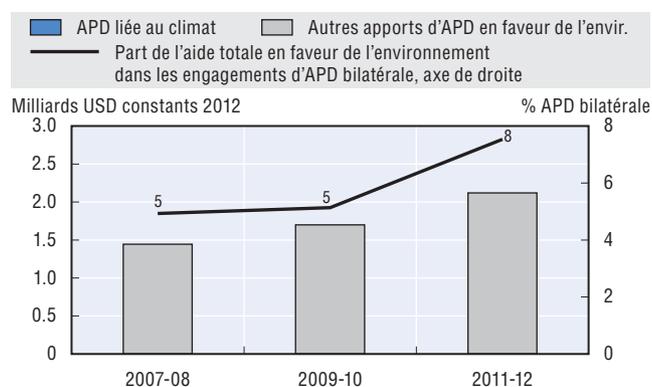


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186705>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 411 millions USD. Soutenus par une forte volonté politique, les États-Unis ont redoublé d'efforts pour intégrer les objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes dans l'ensemble de leur aide. La nouvelle politique d'USAID en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes (Policy on Gender Equality and Female Empowerment) met l'accent sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses programmes. Cette dimension est prise en compte systématiquement dans les récentes initiatives présidentielles sur la sécurité alimentaire et sur la santé. Jusqu'en 2009, le marqueur de l'égalité hommes-femmes établi par les États-Unis résultait d'une recherche textuelle effectuée dans le descriptif des projets (à l'aide de termes comme « fille » ou « femme ») ; les données relatives à l'APD ciblée sur l'égalité des sexes ainsi récoltées ne permettaient donc pas de comparaison avec celles fournies par les autres donateurs. Les États-Unis ont amélioré leur système de collecte des données pour le marqueur de l'objectif de l'égalité hommes-femmes, et des données pour 2011 seront disponibles en 2014.

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 1.8 milliard USD. L'aide des États-Unis dans ce domaine vise à appuyer un développement durable des pays en promouvant des stratégies de développement résilient face aux changements climatiques et à faibles émissions, notamment le développement d'énergies propres et une gestion des ressources naturelles au niveau local qui permette de préserver la biodiversité et de lutter contre la déforestation. Pour des raisons d'ordre technique, les données sur l'aide relative aux changements climatiques ne sont pas encore disponibles pour les États-Unis. Ces derniers sont en train de réexaminer leurs méthodes de collecte des données et communiqueront des données en 2014 pour 2011 et 2012.

Graphique 32.10. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186718>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

FINLANDE

Apports financiers de la Finlande aux pays en développement

Types d'apports de la Finlande aux pays en développement

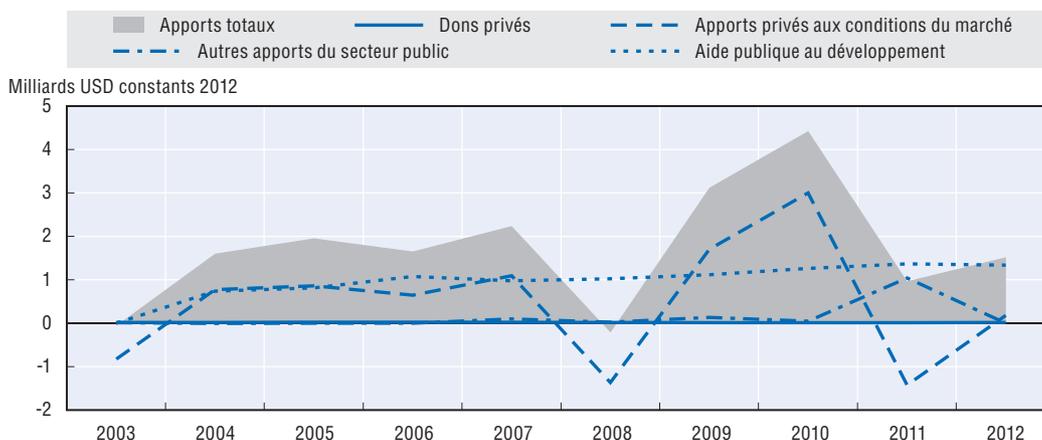
180 millions USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient constitués d'investissement direct étranger (100 %).

1.4 milliard USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

3 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

17 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 33.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Finlande



Note : On ne dispose pas de données sur les AASP pour 2005 et 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186725>

La Finlande utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Finlande utilise l'APD comme catalyseur pour soutenir l'investissement du secteur privé dans les pays en développement. Elle emploie à cette fin tout un ensemble d'instruments, dont le Finnfund, son institution de financement du développement, FinnPartnership, programme finlandais de promotion du partenariat entre les entreprises, et un dispositif de crédits concessionnels. Elle a défini une stratégie claire pour coopérer avec le secteur privé de façon à promouvoir l'emploi et le développement du commerce (ministère des Affaires étrangères de la Finlande, 2012a).

La Finlande contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal (ministère des Affaires étrangères de la Finlande, 2012b).

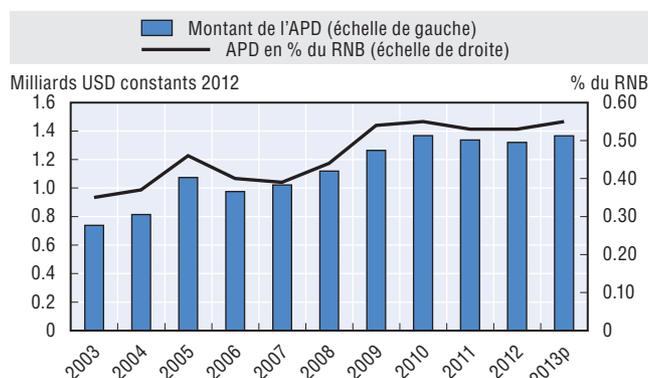
Elle s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 127 millions USD en 2012 (26 % de son APD ventilable par secteur), soit une baisse de 60 % par rapport à 2011. La tendance dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

Les envois de fonds en provenance de la Finlande et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 185 millions USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par la Finlande

En 2013, les apports d'APD de la Finlande se sont élevés à 1.4 milliard USD (données préliminaires), soit une augmentation de 3.5 % en termes réels par rapport à 2012. La Finlande occupe le septième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour le rapport APD/RNB (0.55 %). Son APD s'est sensiblement accrue depuis 2007, tant en volume qu'en pourcentage du RNB. Malgré ces bons résultats, elle est consciente qu'il lui sera difficile de respecter l'engagement qu'elle a pris de porter à 0.7 % son rapport APD/RNB à l'horizon 2015. La part de l'APD finlandaise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 95 % en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD, de 81 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

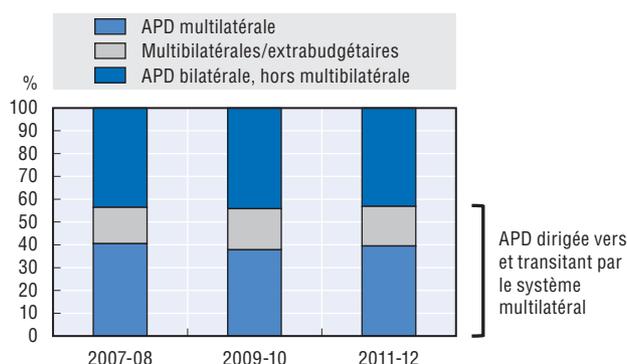
Graphique 33.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186737>

En 2012, 61 % de l'APD finlandaise ont été dispensés au niveau bilatéral. La Finlande a affecté 39 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 29 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

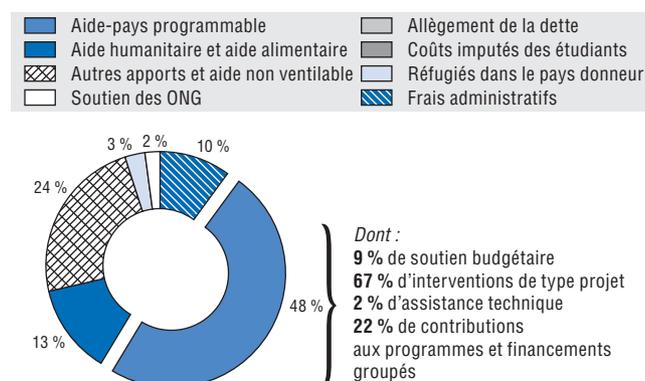
Graphique 33.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186740>

Par ailleurs, 48 % de l'APD bilatérale de la Finlande ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012, en raison de l'importance des dépenses consacrées à l'aide humanitaire et à l'aide alimentaire, et du montant élevé de l'aide non ventilée par région ou groupe de revenu. Les interventions de type projet ont représenté 67 % de l'APP.

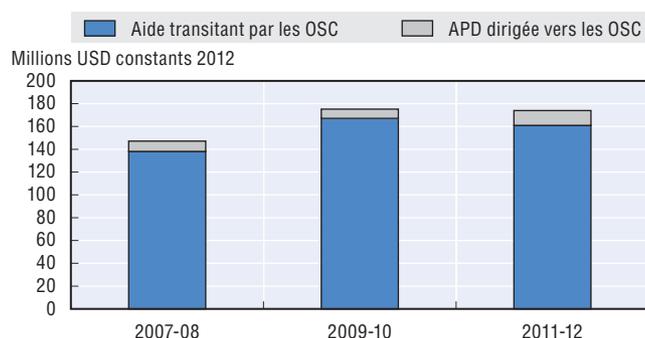
Graphique 33.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186753>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 173 millions USD. En 2012, la Finlande a apporté aux OSC et acheminé par leur intermédiaire 22 % de son APD bilatérale, contre 16.8 % pour la moyenne des pays du CAD. Le niveau de l'aide dirigée vers ces organisations et transitant par celles-ci est relativement stable depuis 2009, tant en volume qu'en pourcentage de l'APD bilatérale.

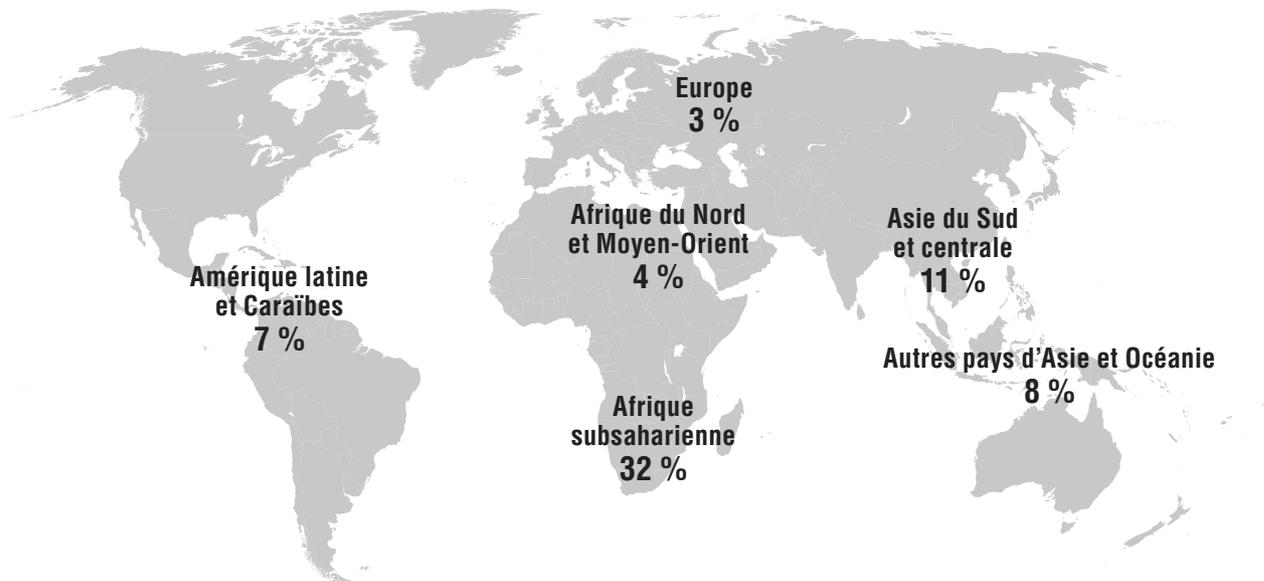
Graphique 33.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186769>

L'APD bilatérale de la Finlande a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, 261 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 88 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

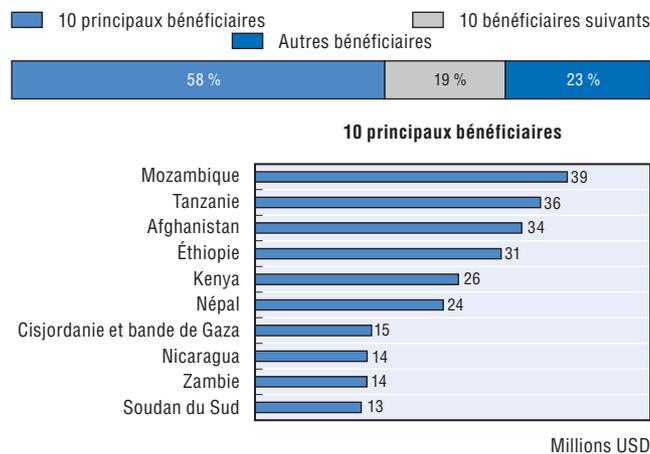
Graphique 33.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Finlande



Note : La répartition par région de 35 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186770>

La Finlande a affecté 58 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Elle a établi depuis longtemps des partenariats avec huit d'entre eux. En 2012, le soutien aux États fragiles a représenté un montant de 222 millions USD (28 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 33.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Finlande

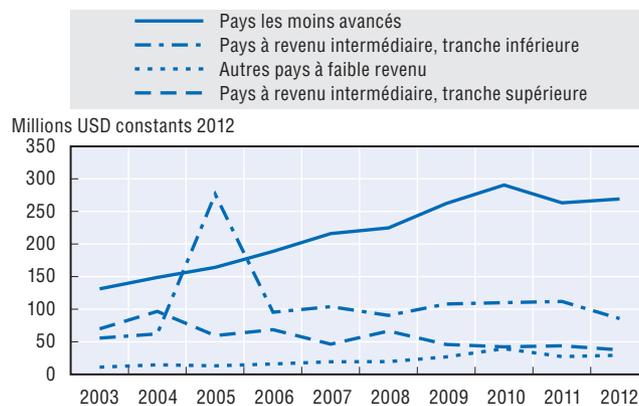


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 383 millions USD n'est pas ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186783>

Par ailleurs, 33 % de l'APD bilatérale de la Finlande (soit 269 millions USD) ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA) en 2012. Cette part est relativement stable depuis quelques années. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Finlande, par comparaison avec les autres groupes de revenu, mais il faut noter que 48 % de cette aide n'ont pas été ventilés par groupe de revenu en 2012, (32 % pour la moyenne du CAD).

L'APD totale de la Finlande aux PMA a représenté 0.18 % de son RNB en 2012, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 33.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186794>

Plus d'un tiers de l'APD bilatérale de la Finlande a été affecté aux infrastructures et services sociaux. En 2012, un montant de 269 millions USD au titre de l'APD bilatérale a été attribué aux secteurs sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (141 millions USD), l'aide humanitaire (94 millions USD) et l'appui aux secteurs de production (68 millions USD).

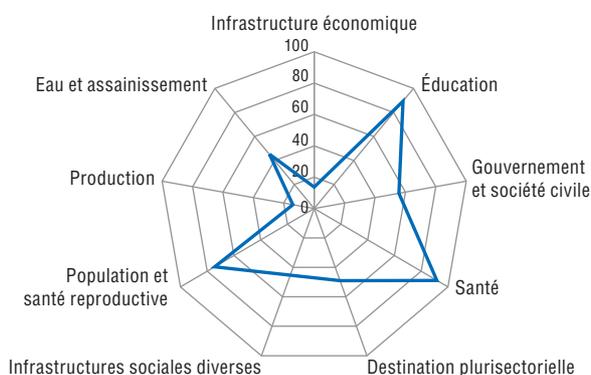
Graphique 33.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186800>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 222 millions USD. La Finlande s'attache à faire en sorte que cet objectif soit systématiquement pris en compte dans ses projets et programmes. En 2012, 46 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre traduit un recul par rapport à 2011 (55 %) et 2010 (54 %). Une part importante de l'aide de la Finlande au titre de la santé, de l'éducation, de la population et de la santé reproductive, est axée sur la problématique hommes-femmes.

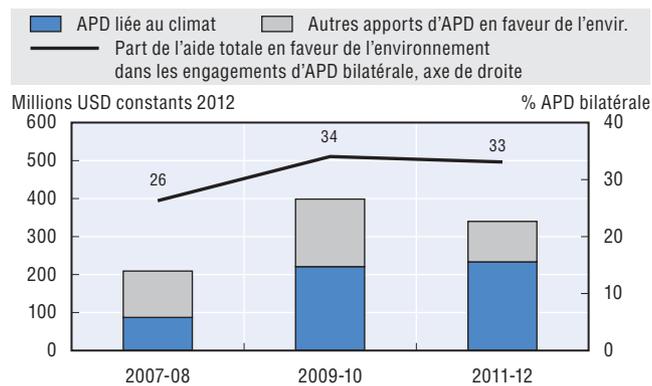
Graphique 33.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186813>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 170 millions USD. La Finlande tient à ce que les questions d'environnement soient intégrées dans sa programmation, mais il demeure difficile de garantir l'application systématique de cette démarche. En 2012, 21 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 15 % étaient orientés vers la lutte contre le changement climatique, la moyenne étant respectivement de 26 % et 24 % pour les pays du CAD.

Graphique 33.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186824>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

Ministère des Affaires étrangères de la Finlande (2012a), *Creating Jobs Through Private Sector and Trade Development – Aid for Trade – Finland's Action Plan 2012-15*, Ministère des Affaires étrangères de la Finlande, Helsinki, <http://formin.finland.fi/public/default.aspx?contentid=263729&culture=en-US>.

Ministère des Affaires étrangères de la Finlande (2012b), *Finland's Development Policy Programme*, février, Ministère des Affaires étrangères de la Finlande, Helsinki.

FRANCE

Apports financiers de la France aux pays en développement

Types d'apports de la France aux pays en développement

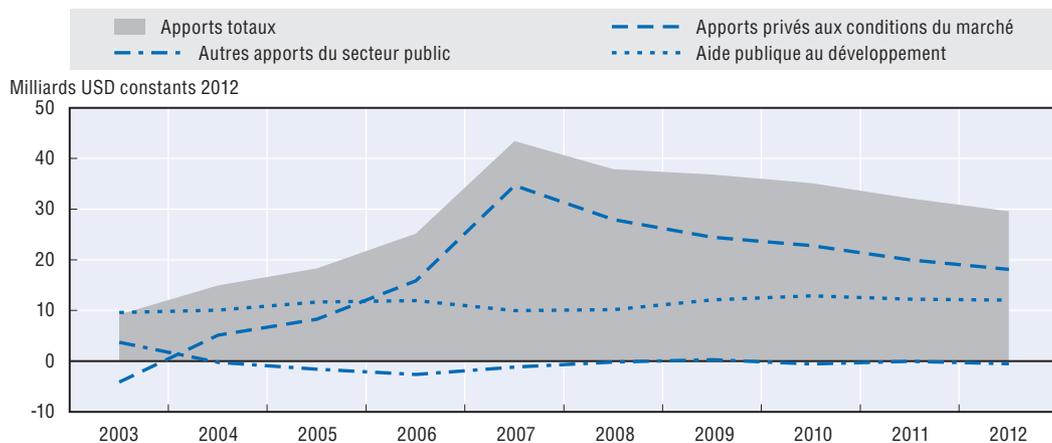
18 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (53 %).

11.4 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

-0.5 milliard USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

On ne dispose pas de données sur les dons privés, ressources mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 34.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, France



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186832>

La France utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La France utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier à travers son institution de financement du développement, la PROPARGO. Elle a défini tout un éventail d'instruments pour orienter les investissements vers les pays en développement. Elle s'emploie à favoriser l'expansion du secteur privé local et à renforcer le système bancaire ainsi que le méso-crédit et le micro-crédit dans les pays partenaires (OCDE, 2014).

La France contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 514 000 USD.

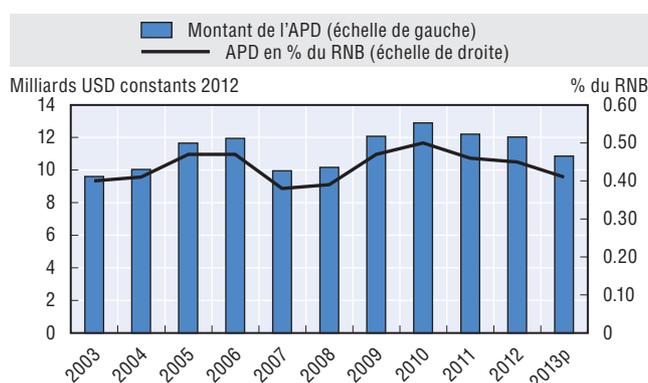
Elle s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 3.5 milliards USD en 2012 (44 % de son APD ventilable par secteur), soit près de trois fois plus qu'en 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

La France a mis au point des outils destinés à faciliter les transferts de fonds des migrants et à encourager les investissements productifs (OCDE, 2014). En 2012, les envois de fonds en provenance de la France et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 8.4 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par la France

En 2013, les apports d'APD de la France se sont élevés à 11.4 milliards USD (données préliminaires), soit 0.41 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 9.8 % en termes réels par rapport à 2012. La France occupe le cinquième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) concernant le volume de l'aide. Elle prévoit de porter à 0.48 % son rapport APD/RNB à l'horizon 2015. En 2012, la part de l'APD française non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96 %, chiffre très supérieur à la moyenne du CAD (81 %). L'élément de libéralité de l'APD totale a représenté 79.5 % en 2012, ce qui est inférieur à la norme du CAD en la matière (86 %).

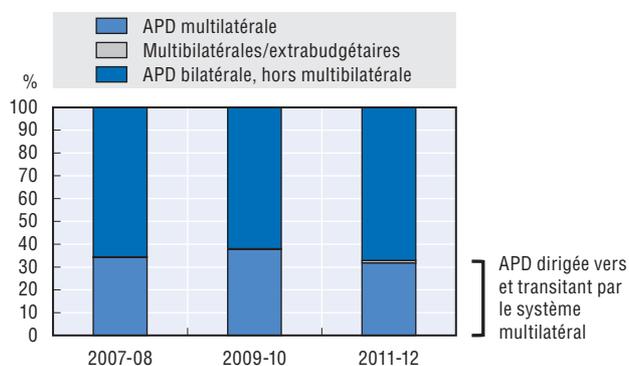
Graphique 34.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186842>

En 2012, 69 % de l'APD française ont été dispensés au niveau bilatéral. La France a affecté 31 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

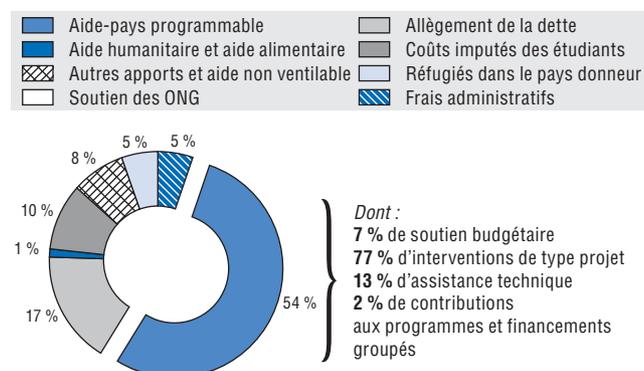
Graphique 34.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186857>

Par ailleurs, 54 % de l'APD bilatérale de la France ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) était proche de la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Une part importante de l'APD bilatérale française a été consacrée à l'allègement de la dette et aux coûts imputés des étudiants. Les interventions de type projet ont représenté 77 % de l'APP.

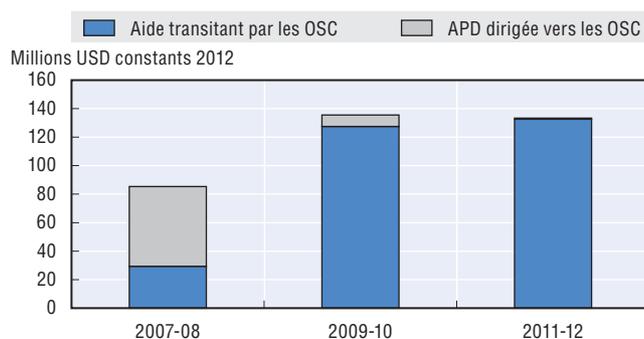
Graphique 34.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186862>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 122 millions USD. L'APD apportée par la France aux OSC et acheminée par leur intermédiaire est relativement stable depuis 2009, tant en volume qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (1.5 % en 2012), un chiffre faible comparé à la moyenne des pays du CAD, de 16.8 %).

Graphique 34.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, France

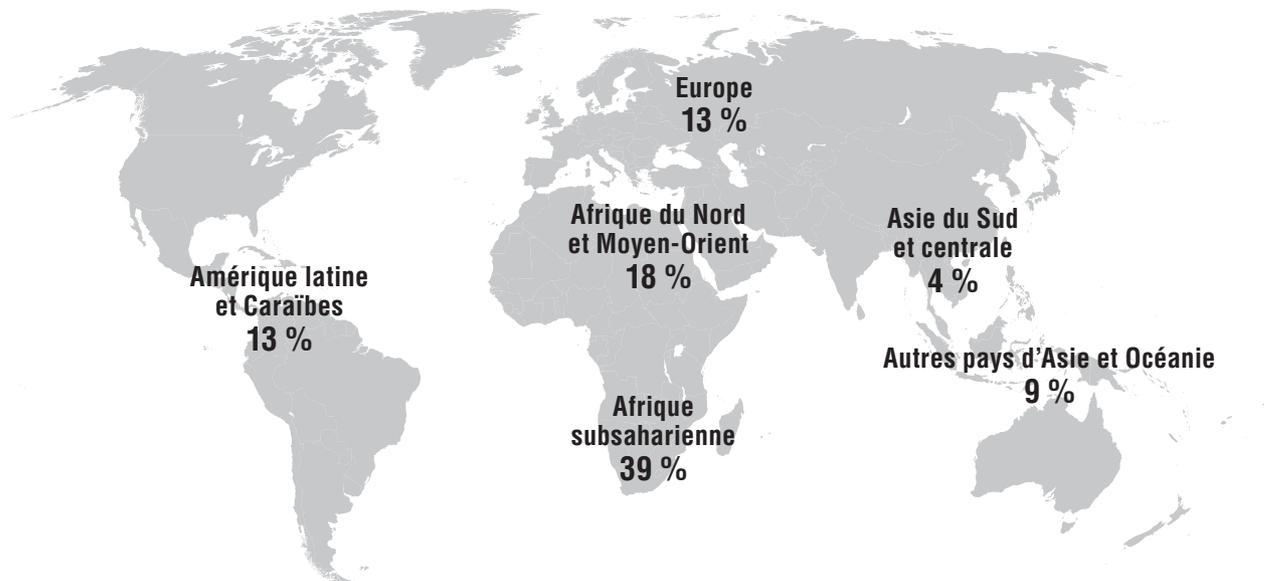


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les OSC pour 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186871>

L'APD bilatérale de la France a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, la France a affecté 3.6 milliards USD à l'Afrique subsaharienne et 1.4 milliard USD à l'Afrique du Nord.

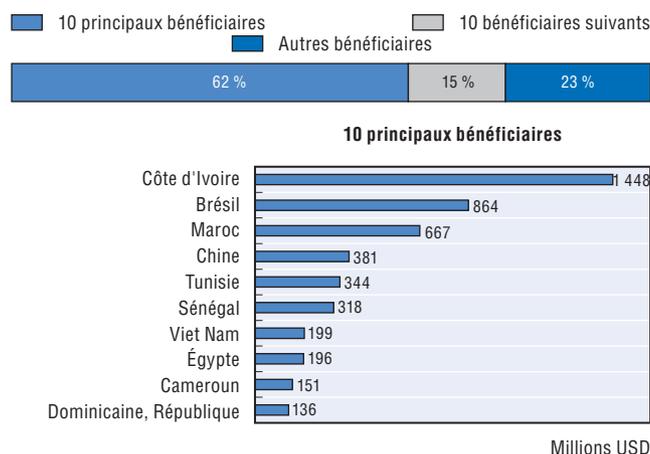
Graphique 34.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, France



Note : La répartition par région de 14 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186888>

La France a affecté 62 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. En 2012, elle comptait 17 pays partenaires prioritaires en Afrique subsaharienne. La Côte d'Ivoire a obtenu un important allègement de sa dette en 2012. Le soutien apporté par la France aux États fragiles a représenté un montant de 3 milliards USD en 2012 (32 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 34.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, France

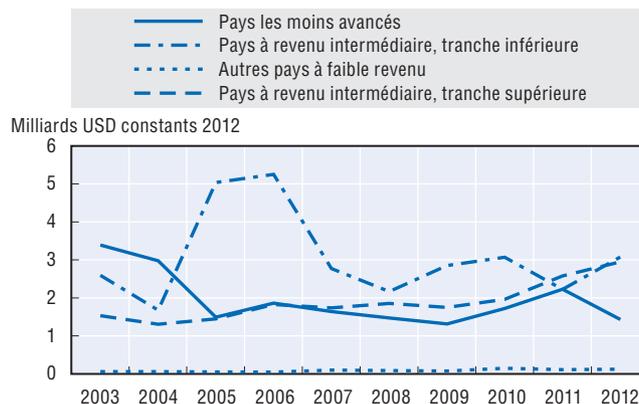


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 1.8 milliard USD n'est pas ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186896>

En 2012, 15 % de l'APD bilatérale de la France ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.4 milliard USD. Cette part a globalement fléchi au cours de la dernière décennie (elle a atteint son maximum en 2004 avec 38 %). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la France en 2012 (33 %).

L'APD totale de la France aux PMA a représenté 0.10 % de son RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 34.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186902>

Près de la moitié de l'APD bilatérale de la France a été consacrée aux infrastructures et services sociaux. En 2012, la France a affecté un montant de 3.2 milliards USD d'APD bilatérale aux secteurs sociaux, en mettant fortement l'accent sur le soutien à l'éducation (1.4 milliard USD). Elle a attribué 2.9 milliards USD aux infrastructures et services économiques, en privilégiant la production et la distribution d'énergie (1.5 milliard USD), ainsi que les transports et l'entreposage (1.4 milliard USD).

Graphique 34.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, France

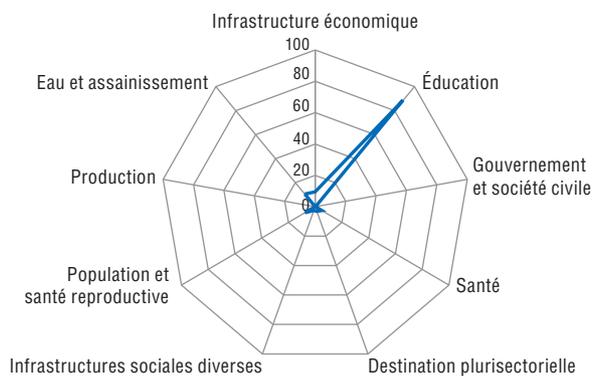


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186917>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.7 milliard USD. Cet objectif n'est pas encore intégré dans les projets et programmes de la France (OCDE, 2014). En 2012, 23 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre représente un recul par rapport à 2011 (36 %) et 2010 (30 %). L'éducation est le seul secteur pour lequel l'aide de la France est fortement axée sur la problématique hommes-femmes.

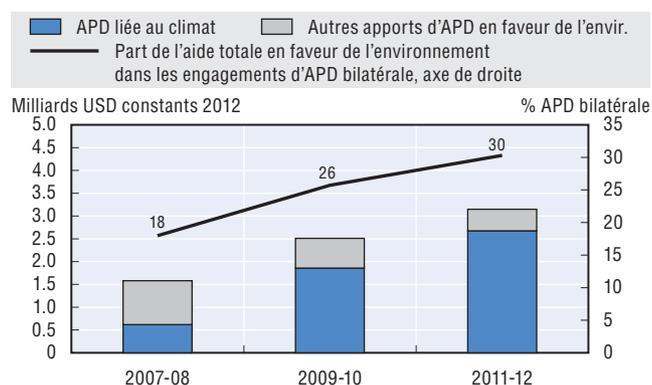
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 4.5 milliards USD. La France a pris des dispositions constructives pour assurer l'intégration des questions d'environnement et de lutte contre le changement climatique dans sa coopération pour le développement (OCDE, 2014). En 2012, 39 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 33 % étaient axés sur la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 34.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186929>

Graphique 34.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186936>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2013*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196216-fr>.

GRÈCE

Apports financiers de la Grèce aux pays en développement

Types d'apports de la Grèce aux pays en développement

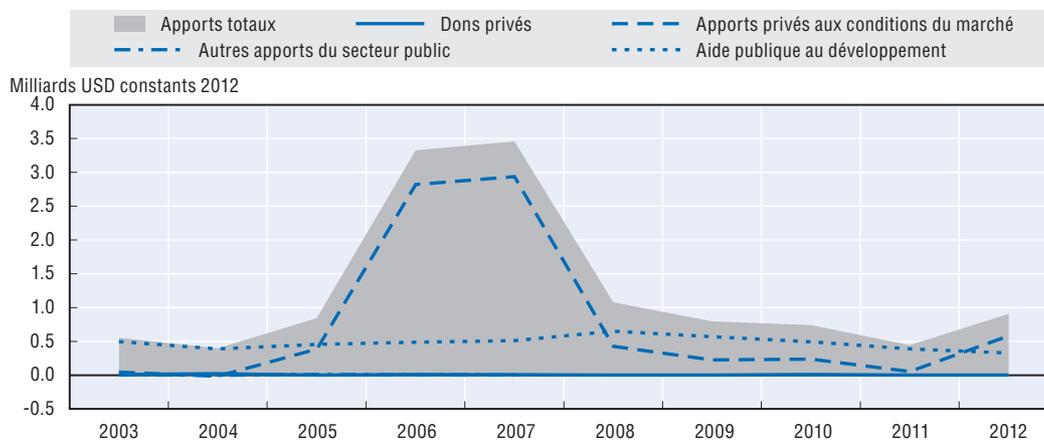
579 millions USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient constitués d'investissement direct étranger (100 %).

305 millions USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

0.7 million USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Il n'y a pas eu d'autres apports du secteur public (AASP) de la Grèce en 2012. Les données disponibles les plus récentes remontent à 2008, date à laquelle les AASP s'élevaient à 1 million USD.

Graphique 35.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Grèce**



Note : La Grèce a fourni des données sur les autres apports du secteur public (AASP) seulement pour 2004, 2006, 2007 et 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933186943>

La Grèce utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Grèce s'attache à soutenir la concrétisation du rôle potentiellement déterminant du secteur privé, tant dans les pays en développement (activités de développement menées par des entreprises privées locales ou financées par des fonds locaux provenant d'épargnants et d'investisseurs) qu'au niveau international à travers des fonds privés internationaux. De plus, elle contribue à renforcer la mobilisation de fonds publics à l'échelon national (local) par la perception d'impôts et de droits de douane.

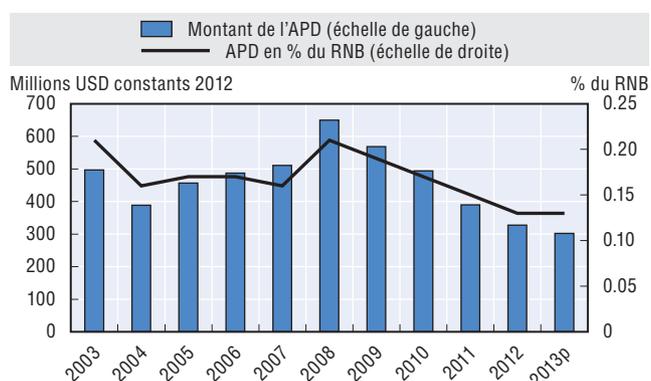
Elle s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements d'APD au titre des activités liées au commerce ont fortement diminué, passant de 19 millions USD en 2011 à 109 000 USD en 2012 (0.14 % de son APD ventilable par secteur).

En 2012, les envois de fonds en provenance de la Grèce et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 988 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par la Grèce

En 2013, les apports d'APD de la Grèce se sont élevés à 305 millions USD (données préliminaires), soit 0.13 % du revenu national brut (RNB) et un recul de 7.7 % en termes réels par rapport à 2012, à comparer à la baisse de 17 % enregistrée entre 2011 et 2012. Son budget d'aide a commencé à diminuer en 2009, directement sous l'effet de la grave crise économique à laquelle le pays était confronté. La part de l'APD grecque non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 6 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. Le montant élevé de l'aide liée tient à la composition de l'aide de la Grèce, dont le portefeuille d'activités comprend une part importante de coopération technique liée. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

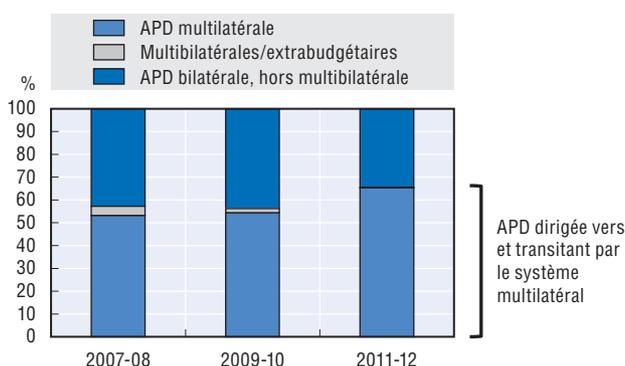
Graphique 35.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186951>

En 2012, 33 % de l'APD grecque ont été dispensés au niveau bilatéral. La Grèce a affecté 67 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD.

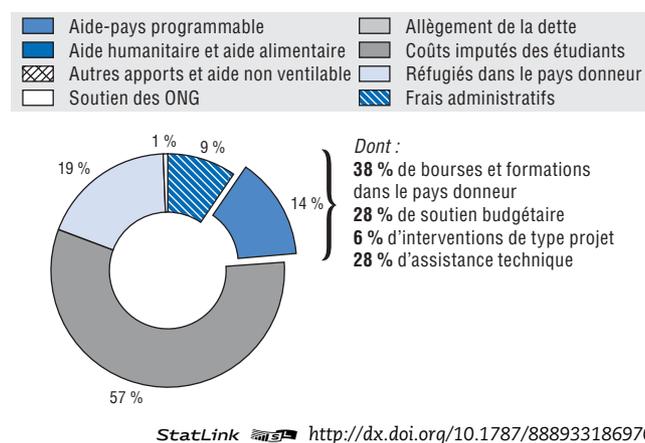
Graphique 35.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186966>

Par ailleurs, 14 % de l'APD bilatérale de la Grèce ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Cela tient au niveau élevé des coûts imputés des étudiants et du coût des réfugiés dans le pays donneur. Les bourses d'études et la formation dans le pays donneur ont représenté 38 % de l'APP.

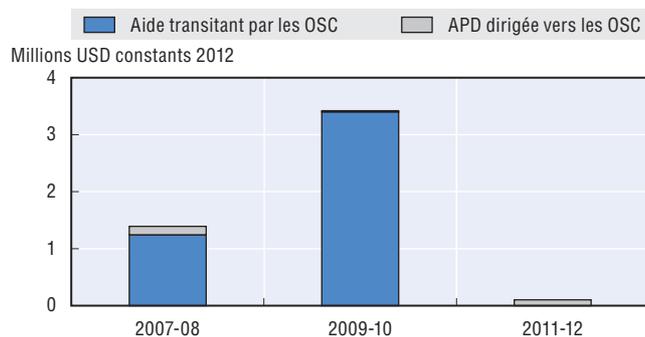
Graphique 35.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186970>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 100 000 USD. L'APD grecque apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a fortement diminué, passant de 3.4 millions USD en 2009-10 à 100 000 USD en 2012. Ce dernier chiffre correspond à 0.1 % de l'aide bilatérale dispensée en 2012, contre 16.8 % en moyenne pour les pays du CAD.

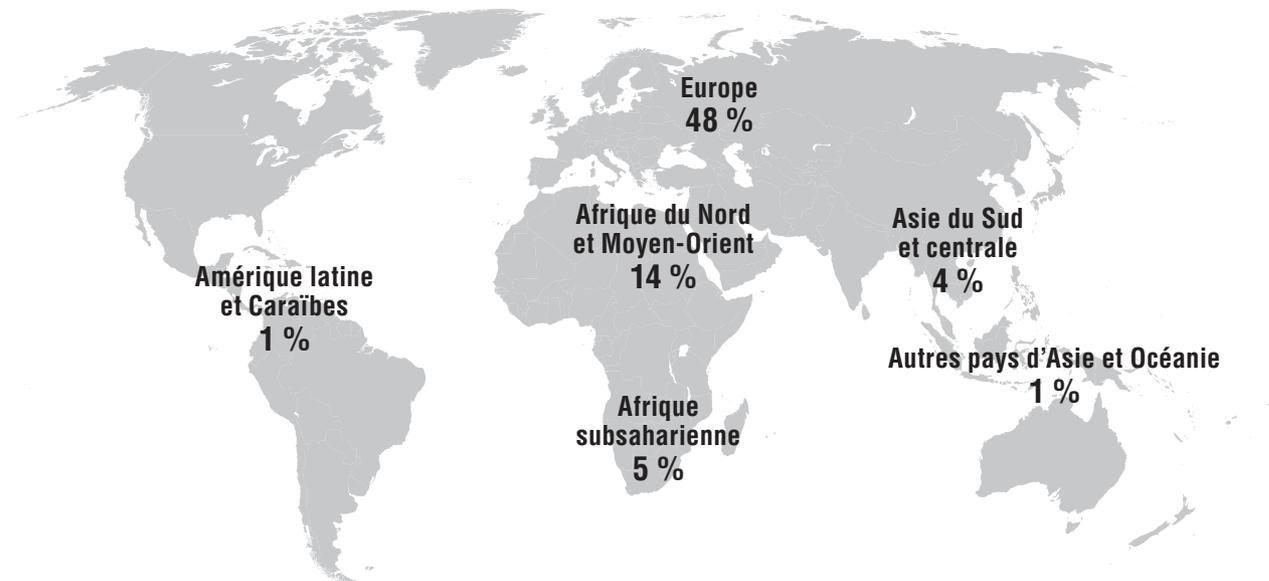
Graphique 35.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186987>

L'APD bilatérale de la Grèce a été principalement dirigée vers l'Europe orientale. En 2012, 49 millions USD ont été affectés à l'Europe orientale et 11 millions USD au Moyen-Orient.

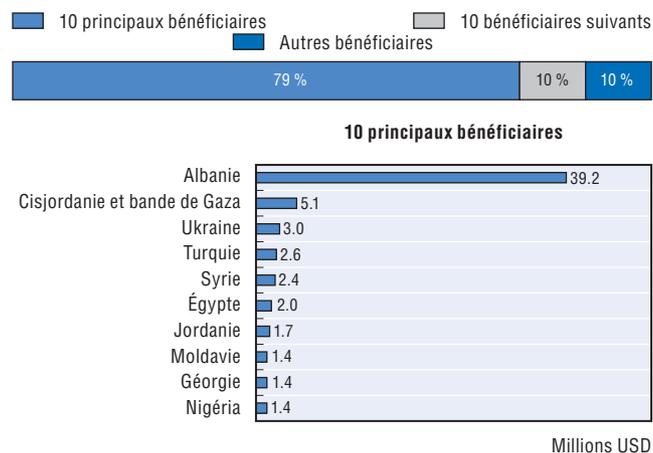
Graphique 35.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Grèce



Note : La répartition par région de 27 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933186993>

La Grèce a affecté 79 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Elle compte 18 pays partenaires prioritaires. La liste des 10 principaux bénéficiaires présentée ci-dessous est entièrement constituée de pays prioritaires. En 2012, le soutien apporté par la Grèce aux États fragiles a représenté un montant de 18 millions USD (16 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 35.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Grèce

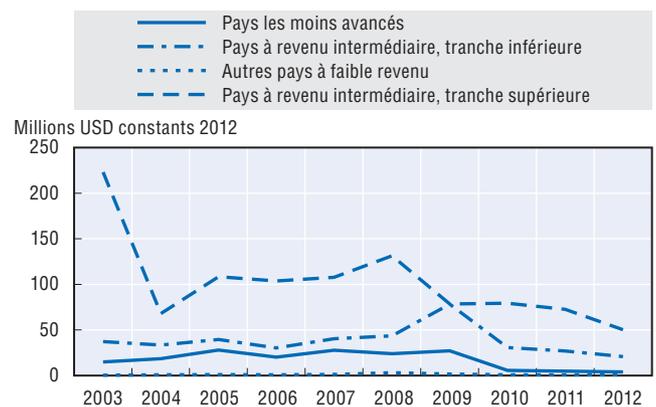


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 31 millions USD n'est pas ventilé par pays.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187009>

En 2012, 4 % de l'APD bilatérale de la Grèce ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 4 millions USD. Cette part est passée de 10 % en 2009 à 3 % en 2010, et est restée relativement stable depuis. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Grèce en 2012 (47 %).

L'APD totale de la Grèce aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB, ce qui est très éloigné de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 35.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187014>

En 2012, deux tiers de l'APD bilatérale de la Grèce ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, ce qui correspond à un montant de 71 millions USD, une place importante ayant été faite à l'éducation (67 millions USD).

Graphique 35.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Grèce

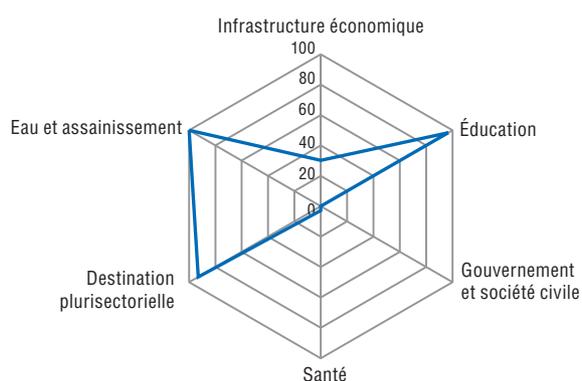


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187025>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 71 millions USD. La Grèce a fait de celle-ci une priorité sectorielle au cours de la dernière décennie. En 2012, 93 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Il s'agit là d'une progression par rapport à 2012 (71 %) et 2011 (66 %). Une part importante de l'aide grecque au titre de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement est axée sur la problématique hommes-femmes.

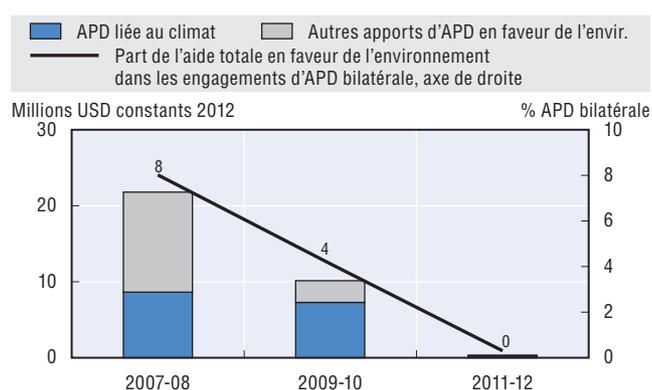
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 0.6 million USD. En 2012, 0.5 % des activités d'aide de la Grèce avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, contre 10 % en moyenne en 2007-08 et 26 % pour la moyenne des pays du CAD en 2012. La part de l'aide orientée vers la lutte contre le changement climatique a été de 0.4 %, contre 24 % pour la moyenne des pays du CAD. La Grèce étudiera la possibilité d'intégrer les questions d'environnement dans sa programmation lorsque sa situation budgétaire nationale sera moins tendue.

Graphique 35.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187030>

Graphique 35.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187048>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Apports financiers des institutions de l'Union européenne aux pays en développement

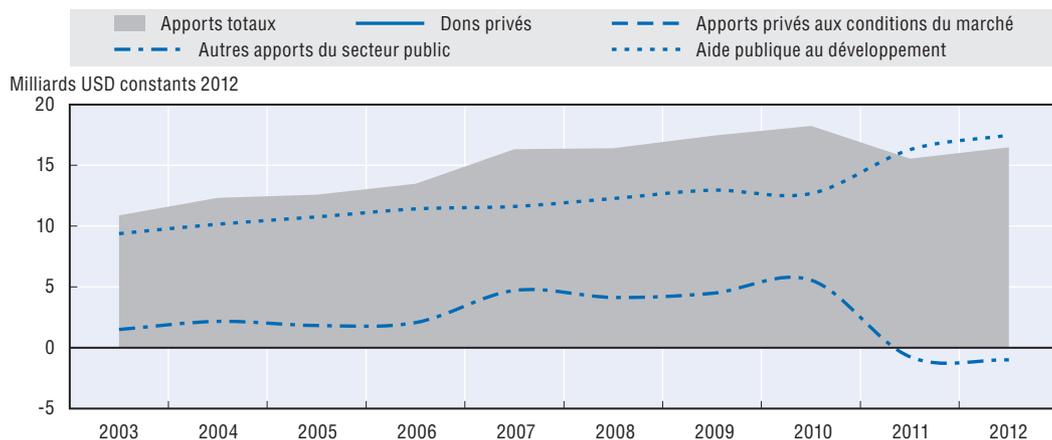
Types d'apports des institutions de l'UE aux pays en développement

15.9 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

-1 milliard USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

Les apports des institutions de l'UE aux pays en développement se limitent à l'APD et aux AASP.

Graphique 36.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, institutions de l'UE



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187057>

Les institutions de l'UE utilisent l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Les institutions de l'UE utilisent l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé soutienne les efforts de développement des pays partenaires. Elles ont défini des politiques et des instruments propres à appuyer l'investissement privé et l'expansion du secteur privé dans les pays partenaires, afin d'assurer une croissance économique durable et sans exclus (OCDE, 2013).

Les institutions de l'UE contribuent à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal et en combattant les flux financiers illicites. En 2012, leurs engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 8.6 millions USD.

Les institutions de l'UE s'emploient à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Leurs engagements au titre des activités liées au commerce ont représenté un montant de 11.3 milliards USD en 2012 (55 % de leur APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 56 % par rapport à 2011. Cette forte progression tient à la décision du CAD de prendre en compte les prêts de la Banque européenne d'investissement dans les statistiques de l'APD.

Les institutions de l'UE sont conscientes de l'importance des envois de fonds que les migrants dans l'UE effectuent à destination des pays en développement, et du fait que les fluctuations qui peuvent toucher ces apports sont susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions de vie de ceux qui les reçoivent. Par conséquent, l'UE insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts pour réduire le coût de ces transferts de fonds (COM, 2011).

Aide publique au développement dispensée par les institutions de l'Union européenne

En 2013, les apports d'APD des institutions de l'UE se sont élevés à 15.9 milliards USD (données préliminaires), soit une diminution de 13.1 % en termes réels par rapport à 2012. Le niveau de l'APD gérée par les institutions de l'UE est déterminé au moyen du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Il a progressé de façon régulière de 2003 à 2012, pour atteindre le montant sans précédent de 17.5 milliards USD. Mais la tendance s'est inversée en 2013. En 2012, l'aide non liée a représenté 66 % de l'APD de l'UE (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur).

Graphique 36.2. APD nette : évolution en volume, 2003-13, institutions de l'UE

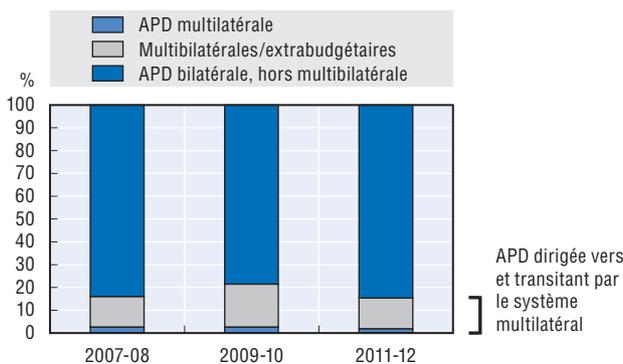


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187064>

En 2012, 98 % de l'APD des institutions de l'UE ont été dispensés au niveau bilatéral. En 2012, celles-ci ont affecté 2 % de leur APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales. Elles ont aussi dirigé 13 % de leur APD bilatérale vers des projets exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

Les institutions de l'UE occupent une place unique parmi les membres du CAD en raison du double rôle qu'elles jouent dans le domaine de l'aide au développement. À la différence des autres organisations multilatérales, qui ne font que recevoir des transferts de la part des membres, elles sont un donneur à part entière avec ses propres ressources et son propre pouvoir de décision en matière budgétaire.

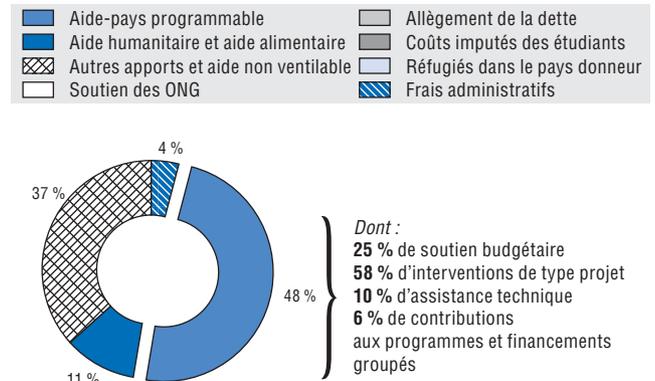
Graphique 36.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187074>

En 2012, 48 % de l'APD bilatérale des institutions de l'UE ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. L'aide-pays programmable (APP) a représenté au total 48 % de leur aide bilatérale. Une part importante de l'APD bilatérale était classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ». Les interventions de type projet ont représenté 58 % de l'APP.

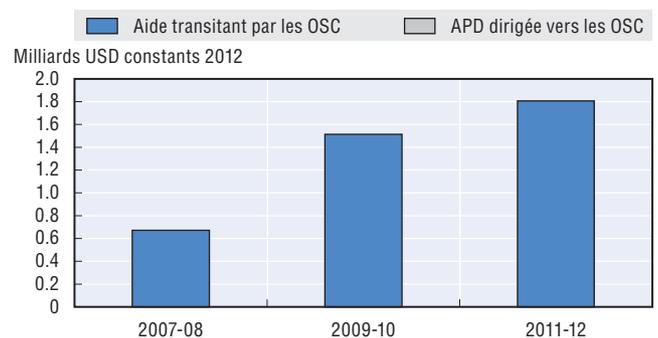
Graphique 36.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187085>

L'APD bilatérale apportée aux organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.9 milliard USD. En 2012, 10 % de l'APD bilatérale ont été dirigés vers les OSC et acheminés par leur intermédiaire. Si l'aide apportée aux OSC et transitant par ces organisations s'est accrue en volume au cours de ces dernières années (6 % d'augmentation entre 2011 et 2012), elle a légèrement diminué en pourcentage de l'APD bilatérale depuis 2010, date à laquelle sa part était de 13 %.

Graphique 36.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, institutions de l'UE

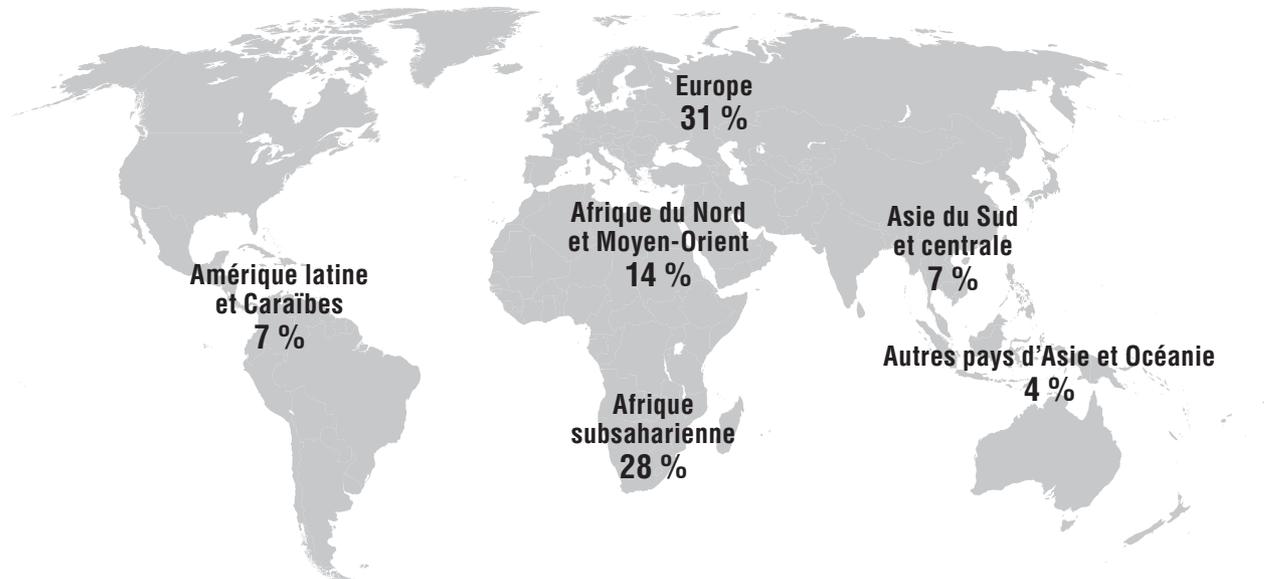


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les OSC pour 2010 et 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187099>

L'APD bilatérale des institutions de l'UE a été principalement dirigée vers l'Europe orientale et l'Afrique subsaharienne. En 2012, un montant de 5.6 milliards USD a été affecté à l'Europe orientale, et 5 milliards USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 36.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, institutions de l'UE

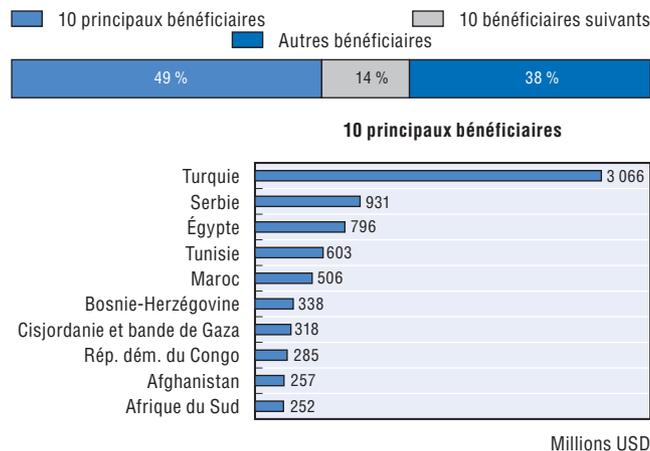


Note : La répartition par région de 9 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187103>

Les institutions de l'UE ont affecté 49 % de leur APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de leur aide. La Commission européenne a établi des accords et des instruments spécifiques avec 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et avec neuf pays en voie d'adhésion à l'Union européenne.

Graphique 36.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, institutions de l'UE

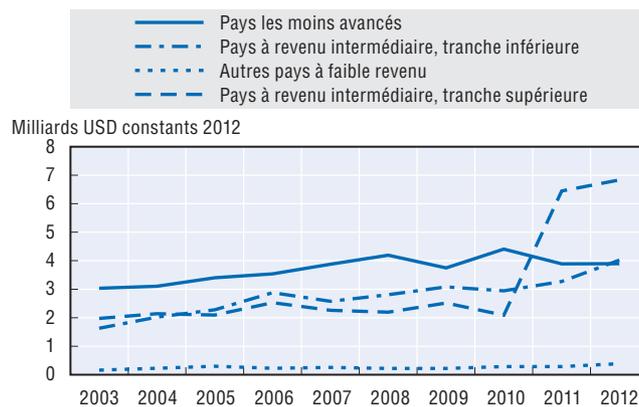


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 2.9 milliards USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187115>

Les institutions de l'UE ont affecté 22 % de leur APD bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 3.9 milliards USD en 2012. Cette part a diminué pour passer de 35 % en 2010 à 22 % en 2012. L'APD affectée aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure a fortement augmenté ces dernières années, tant en volume (6.8 milliards USD en 2012) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (38 % en 2012). Cette évolution a principalement tenu à l'instrument de préadhésion mis en place pour neuf pays européens.

Graphique 36.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187121>

Deux tiers de l'APD bilatérale des institutions de l'UE ont été affectés aux infrastructures et services sociaux. En 2012, 3,2 milliards USD d'APD bilatérale ont été affectés au gouvernement et à la société civile, 3,1 milliards USD aux transports et à l'entreposage, et 2,2 milliards USD à la production et à la distribution d'énergie.

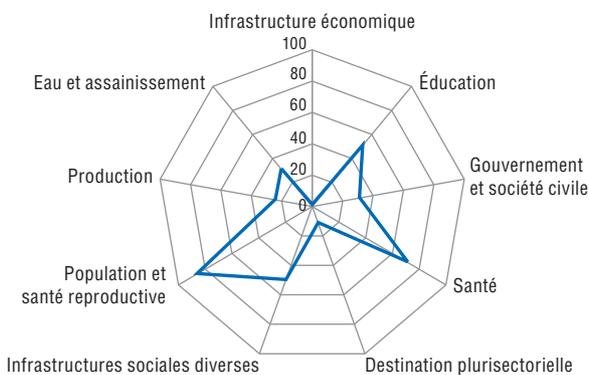
Graphique 36.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187136>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 3,5 milliards USD. L'UE est foncièrement attachée à la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle a adopté dans ce domaine une approche innovante à trois volets, où le dialogue politique tient une place essentielle aux côtés de la prise en compte systématique de cet objectif et des programmes ciblés (OCDE, 2013). En 2012, 28 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 20 % en 2011 et 14 % en 2009. Une part importante de l'aide de l'UE au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

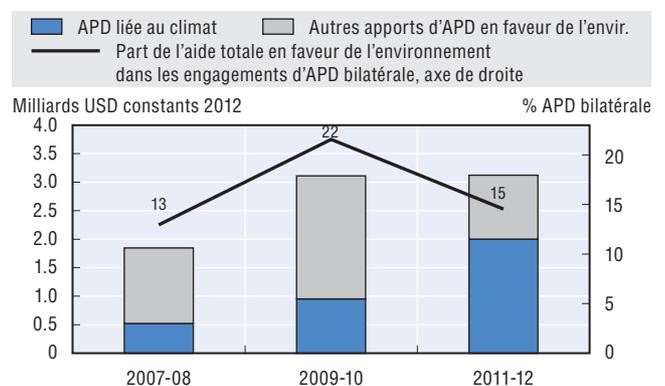
Graphique 36.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187149>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 3,2 milliards USD. La Commission européenne a fait d'importants efforts dans le but d'assurer l'instauration d'un consensus international pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique. En même temps, la prise en compte systématique des questions d'environnement a progressé lentement jusqu'en 2012, faute de stratégie. En 2012, 13 % des activités d'aide de l'UE avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 10 % étaient tout particulièrement orientées vers la lutte contre le changement climatique.

Graphique 36.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187151>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

COM (2011), Study on Legal Instruments and Lessons Learned from the Evaluations Managed by the Joint Evaluation Unit, vol. 1, 2 et 3, Bruxelles.

OCDE (2013), Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Union européenne 2012, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201835-fr>.

IRLANDE

Apports financiers de l'Irlande aux pays en développement

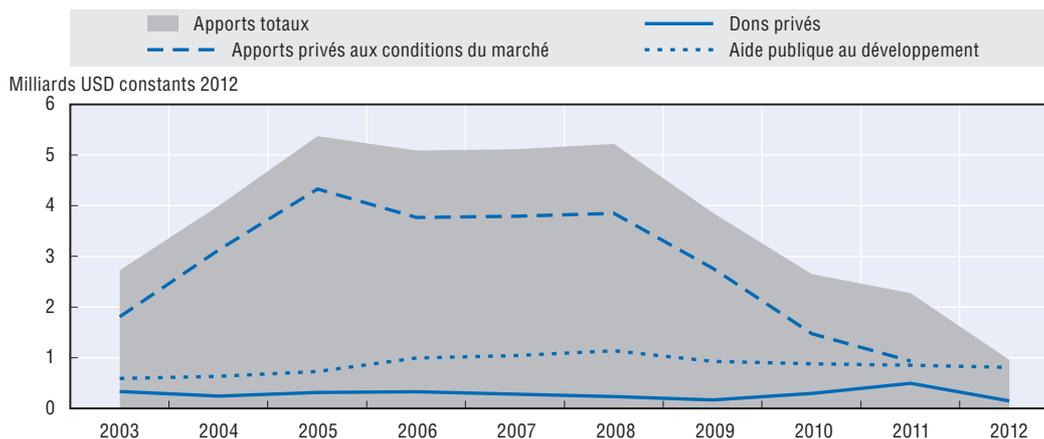
Types d'apports de l'Irlande aux pays en développement

931 millions USD d'apports privés aux conditions du marché en 2011.

822 millions USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

148 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 37.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Irlande**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public (AASP) pour cette période. On ne dispose pas de données sur les apports privés aux conditions du marché de 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187167>

L'Irlande utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La politique irlandaise en matière de développement international, dénommée *One World, One Future*, reconnaît la nécessité de disposer pour le développement de ressources financières supplémentaires ne relevant pas de l'aide. L'Irlande s'emploie de plus en plus à stimuler le développement du secteur privé dans ses pays partenaires clés en axant davantage ses efforts sur la création de conditions favorables à l'investissement et au commerce, ainsi qu'au tourisme et aux relations de peuple à peuple (Gouvernement de l'Irlande, 2013). De plus, elle s'attache à faciliter l'établissement de liens entre les milieux d'affaires irlandais et africains.

En 2013, l'Irlande a publié un document intitulé « *International Tax Strategy and Charter* » qui met fortement l'accent sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Dans ses efforts de coopération pour le développement, elle s'attache davantage à aider les pays partenaires à mobiliser les recettes intérieures.

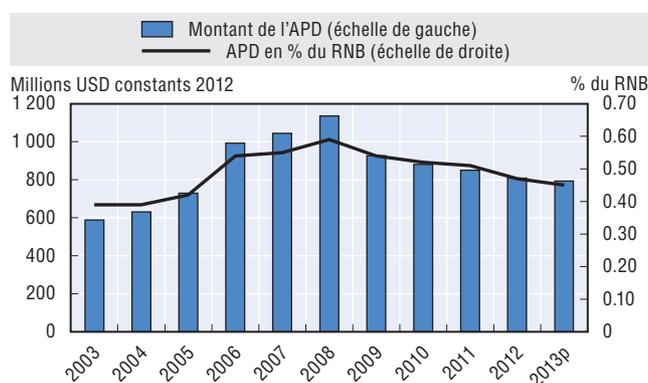
L'Irlande s'efforce de promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 52 millions USD (16 % de l'APD ventilable par secteur) en 2012, soit une diminution de 20 % par rapport à 2011.

Les envois de fonds en provenance de l'Irlande et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 1 milliard USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par l'Irlande

En 2013, les apports d'APD de l'Irlande se sont élevés à 822 millions USD (données préliminaires), ce qui a représenté 0.45 % du revenu national brut (RNB) et une diminution de 1.9 % en termes réels par rapport à 2012. Cette baisse est toutefois moindre que celle enregistrée au cours de la période 2010-12, (de 4.4 % en moyenne), et que celle de 2009 (de 18.4 %). En 2013, l'Irlande occupait le dixième rang des donateurs membres du CAD pour son rapport APD/RNB (0.45 %). Elle est déterminée à atteindre l'objectif de 0.7 % dès que la situation économique le permettra. Son APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée en 2012. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

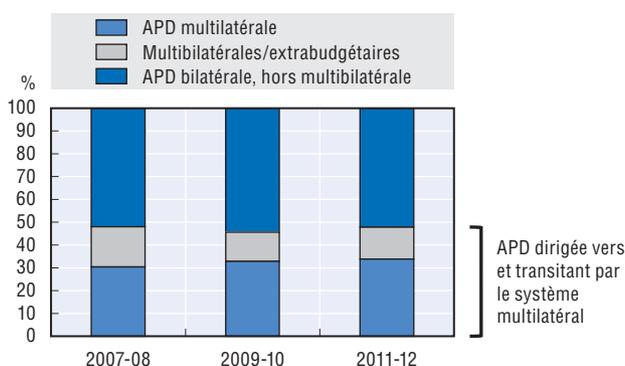
Graphique 37.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187172>

En 2012, 66 % de l'APD irlandaise ont été dispensés au niveau bilatéral. En 2012, l'Irlande a affecté 34 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 23 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

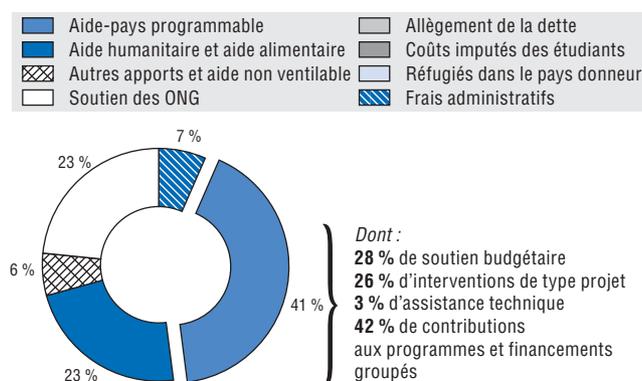
Graphique 37.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187185>

En 2012, 41 % de l'APD bilatérale de l'Irlande ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %), et 42 % de l'APP irlandaise ont été consacrés à des contributions aux programmes et financements groupés. L'aide au titre du budget de base des organisations non gouvernementales (ONG) et l'aide humanitaire ont représenté près d'un quart de l'APD bilatérale.

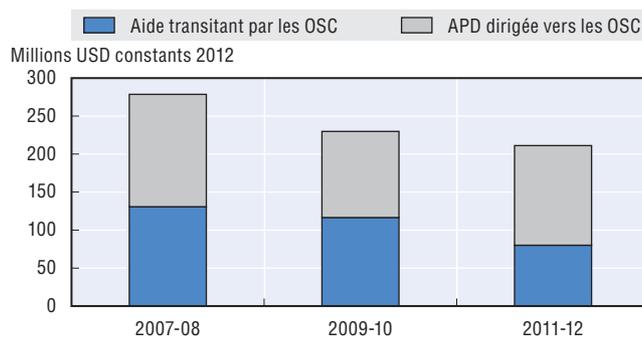
Graphique 37.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187190>

En 2012, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 207 millions USD. Ce montant a représenté 39 % de l'APD bilatérale irlandaise, contre 16.8 % pour la moyenne du CAD. Si l'aide apportée par l'Irlande aux OSC a diminué depuis 2009 en volume, elle est demeurée relativement élevée et stable en pourcentage de l'APD bilatérale.

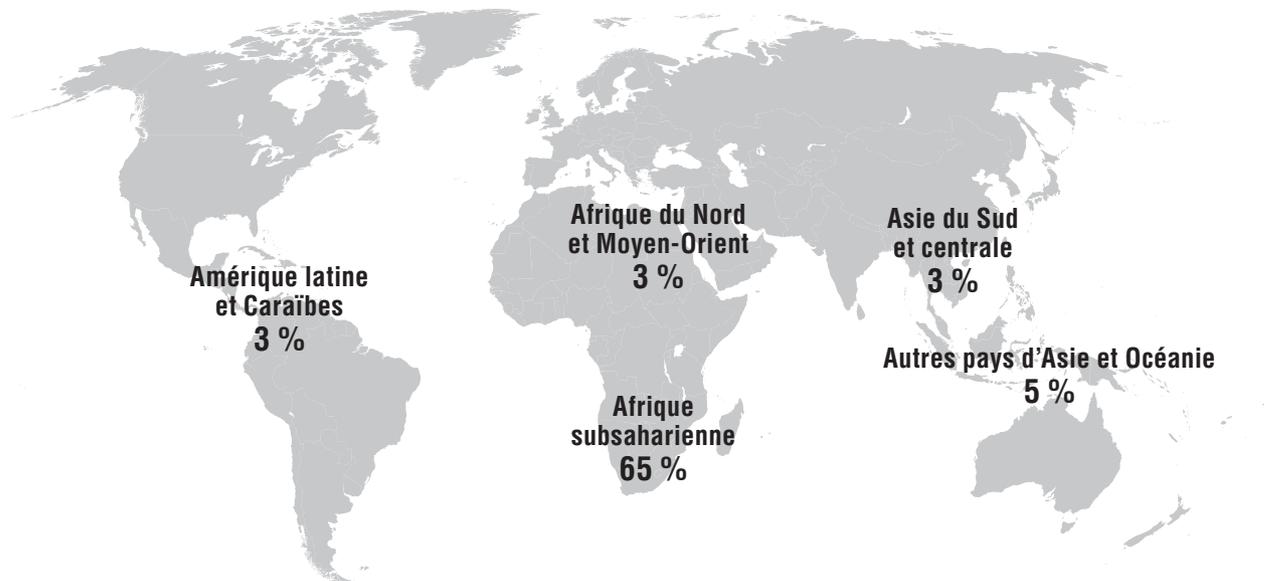
Graphique 37.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187202>

L'APD bilatérale de l'Irlande a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, l'Irlande a affecté 345 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 26 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

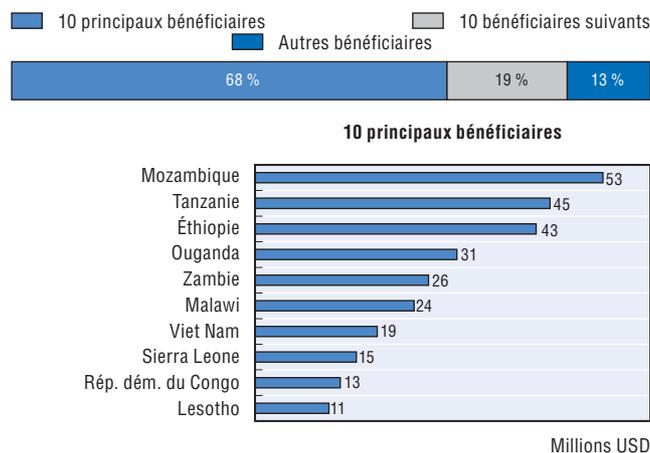
Graphique 37.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Irlande



Note : La répartition par région de 21 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187212>

L'Irlande a affecté 68 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide, dont neuf de ses partenaires clés. La Sierra Leone est devenue partenaire clé en 2014. Le soutien apporté par l'Irlande aux États fragiles est en progression, atteignant un montant de 227 millions USD en 2012 (42 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 37.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Irlande

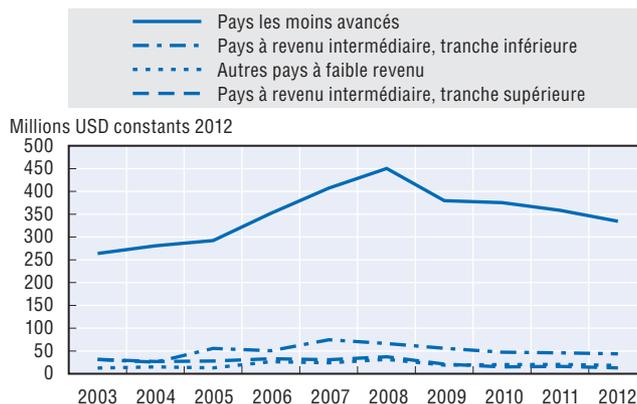


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 126 millions USD n'est pas ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187226>

En 2012, 62 % de l'APD bilatérale de l'Irlande ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 335 millions USD. Cette part a légèrement diminué depuis 2010, date à laquelle elle était de 65 %. L'Irlande s'est classée au premier rang des membres du CAD pour la part de l'APD bilatérale consacrée aux PMA en 2012.

L'APD totale de l'Irlande aux PMA a représenté 0.24 % de son RNB en 2012, ce qui est très supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 37.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187239>

La moitié de l'APD bilatérale de l'Irlande a été affectée aux infrastructures et services sociaux en 2012, soit un montant de 252 millions USD, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (72 millions USD), ainsi qu'à la santé (66 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 105 millions USD.

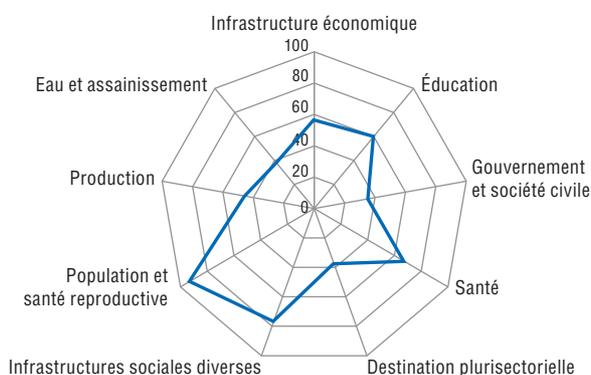
Graphique 37.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187244>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 186 millions USD. L'Irlande s'emploie à attirer l'attention de l'opinion sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et continue de renforcer ses approches pour assurer la prise en compte systématique de cette problématique. En 2012, 56 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. En particulier, environ 90 % de son aide au secteur « Population et santé reproductive » et 80 % de son aide au titre des « Infrastructures sociales diverses » visaient l'égalité hommes-femmes.

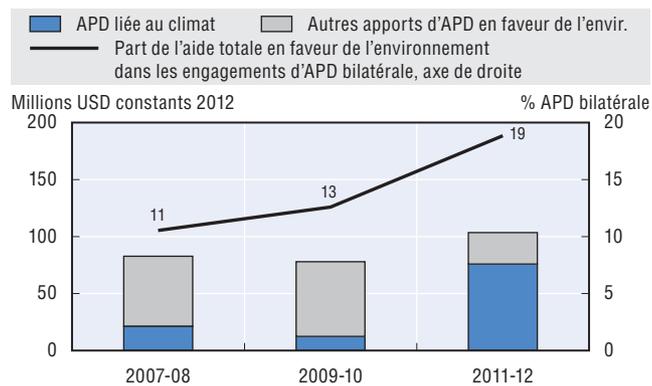
Graphique 37.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187250>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 112 millions USD. La viabilité écologique et le changement climatique dans le contexte du développement constituent des questions prioritaires pour l'Irlande. En 2012, 21 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif (26% pour la moyenne des pays du CAD). De plus, 17 % de l'aide irlandaise étaient orientés vers la lutte contre le changement climatique, et l'adaptation à celui-ci en particulier, contre 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 37.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187266>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

Gouvernement de l'Irlande (2013), *One World, One Future: Ireland's Policy for International Development*, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Dublin, www.irishaid.ie/about-us/policy-for-international-development.

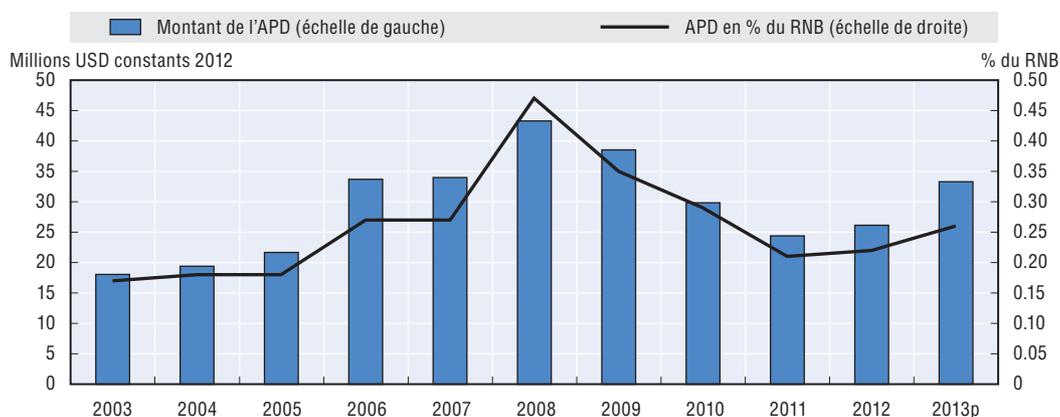
ISLANDE

Apports financiers de l'Islande aux pays en développement

Types d'apports de l'Islande aux pays en développement

En 2013, les apports d'APD de l'Islande se sont élevés à 35 millions USD (données préliminaires), ce qui a représenté 0.26 % du revenu national brut (RNB) et une augmentation de 27.4 % en termes réels par rapport à 2012. L'APD islandaise est en progression depuis 2011, tant en volume qu'en pourcentage du RNB. L'Islande est déterminée à porter son rapport APD/RNB à 0.7 %. Son APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés et les apports privés aux conditions du marché en provenance de l'Islande et à destination des pays en développement.

Graphique 38.1. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Islande

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187278>

L'Islande utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

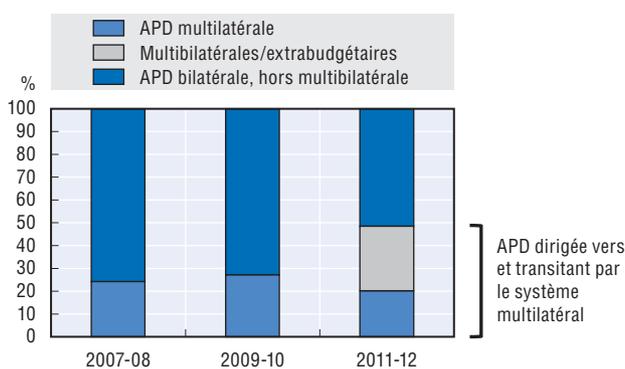
L'Islande s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 8 millions USD (46 % de son APD ventilable par secteur) en 2012, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2011.

En 2012, les envois de fonds en provenance de l'Islande et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 30 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par l'Islande

En 2012, 81 % de l'APD islandaise ont été dispensés au niveau bilatéral, soit un montant total de 21 millions USD. L'Islande a affecté 19 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales (5 millions USD), contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 36 % de son APD bilatérale (8 millions USD) vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires). L'Islande apporte des contributions à des organisations multilatérales telles que les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale.

Graphique 38.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Islande

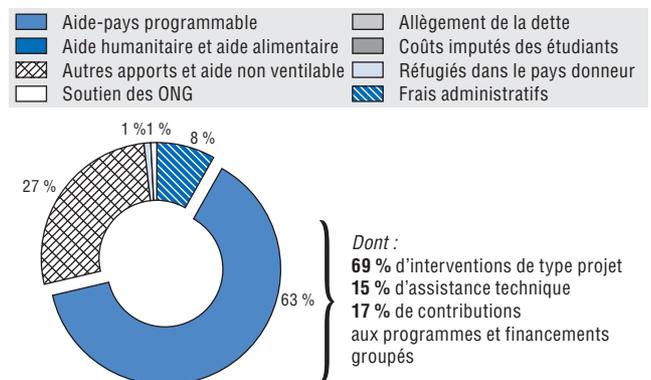


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD multilatérale/extrabudgétaire pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187280>

Par ailleurs, 63 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Les interventions de type projet ont représenté 69 % de l'APP. La part de l'APD bilatérale classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable » a été de 27 %.

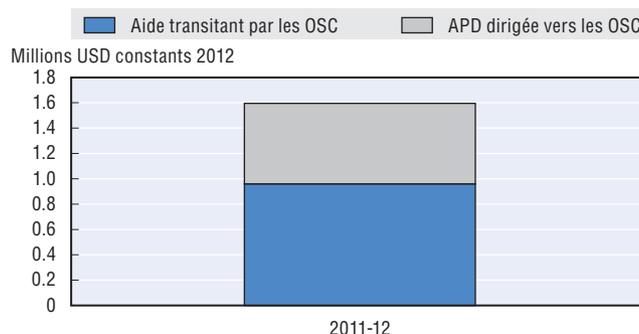
Graphique 38.3. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187294>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 2 millions USD. L'aide islandaise apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté entre 2011 et 2012, tant en volume, qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 6 % en 2011 à 9.7 % en 2012). Cette part a été inférieure à la moyenne des pays du CAD, de 16.8 %.

Graphique 38.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyenne 2011-12, versements bruts, Islande

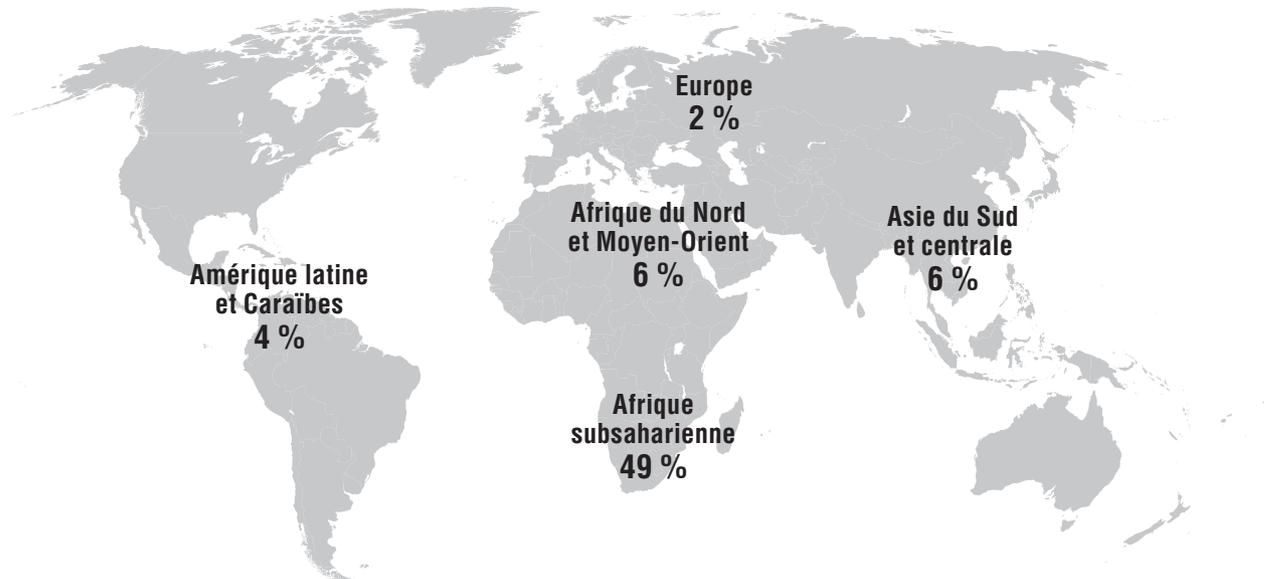


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les OSC pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187305>

Près de la moitié de l'APD bilatérale de l'Islande a été orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, un montant de 10 millions USD a été affecté à cette région.

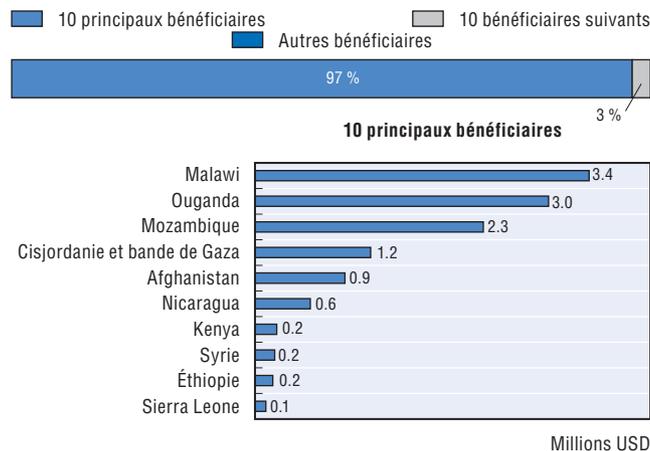
Graphique 38.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Islande



Note : La répartition par région de 34 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187319>

L'Islande a affecté 97 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Ses trois pays partenaires prioritaires – Malawi, Ouganda et Mozambique – sont les trois premiers destinataires de son APD. En 2012, le soutien aux États fragiles a représenté un montant de 9.5 millions USD (45 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 38.6. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Islande

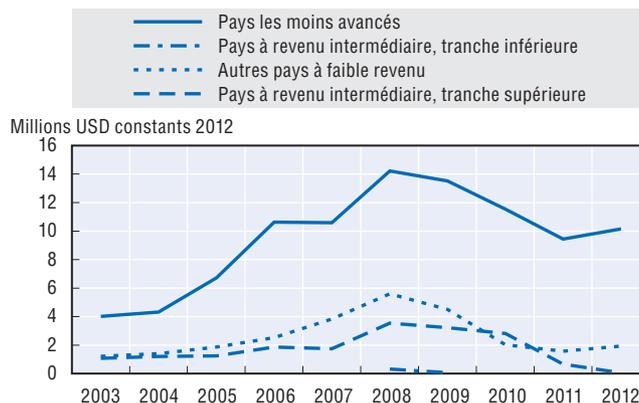


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 8.8 millions USD n'est pas ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187322>

En 2012, 48 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 10 millions USD. Cette part est en diminution depuis 2010, date à laquelle elle était de 54 %. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale islandaise en 2012, mais 42 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu, contre 32 % pour la moyenne du CAD.

L'APD totale de l'Islande aux PMA a représenté 0.10 % de son RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

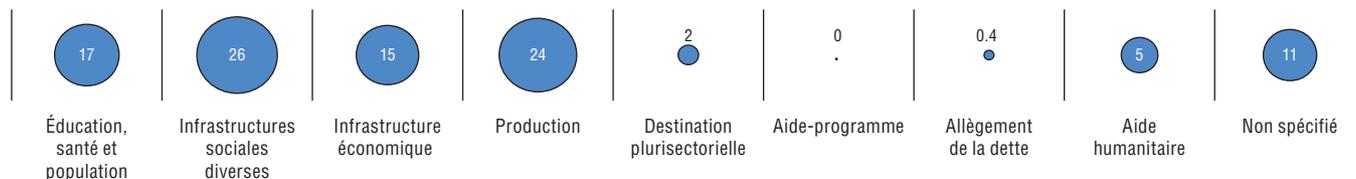
Graphique 38.7. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Islande



Note : Les données concernant les autres pays à faible revenu sont disponibles seulement pour 2008 et 2009.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187337>

En 2012, plus de 40 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont été affectés aux infrastructures et services sociaux. Un montant de 9.3 millions USD au titre de l'APD bilatérale a été consacré aux secteurs sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (2.7 millions USD). Un montant de 4.9 millions USD a été affecté aux secteurs de production, et 3.5 millions USD aux infrastructures et services économiques.

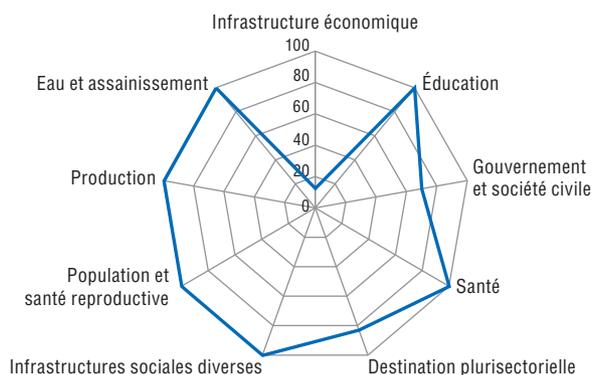
Graphique 38.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187340>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 14 millions USD. Celle-ci est solidement ancrée dans les projets et programmes de l'Islande. En 2012, 78 % des activités d'aide islandaises avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. De plus, l'Islande s'efforce de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre du soutien qu'elle apporte au niveau multilatéral, principalement en s'appuyant sur les Nations Unies et la Banque mondiale.

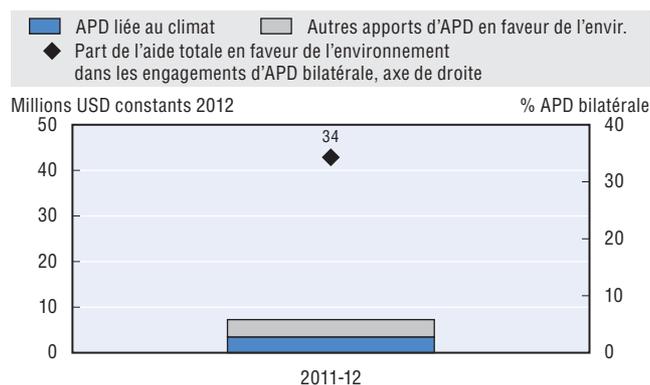
Graphique 38.9. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187356>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 14 millions USD. L'Islande a aussi profondément ancré les questions d'environnement dans ses projets et programmes. En 2012, 68 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 36 % étaient tout particulièrement axés sur la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 38.10. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyenne 2011-12, engagements, Islande



Note : On ne dispose pas de données pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187362>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

ITALIE

Apports financiers de l'Italie aux pays en développement

Types d'apports de l'Italie aux pays en développement

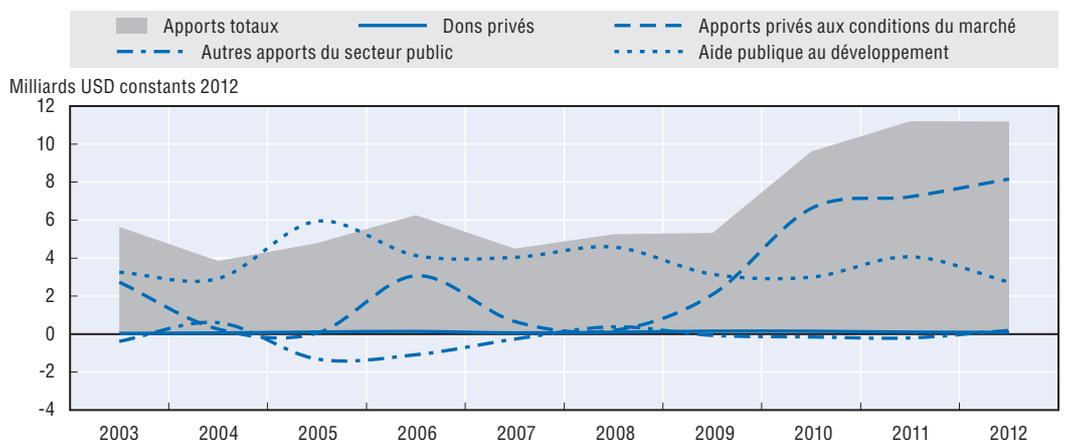
8.1 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (98 %).

3.3 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

196 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

91 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 39.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Italie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187376>

L'Italie utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

En 2013, l'Italie a modifié sa législation afin d'encourager l'usage d'entreprises communes et d'autres dispositifs pour faire de l'APD le catalyseur d'un développement tiré par le secteur privé. L'Italie soutient en particulier ses entreprises privées qui investissent dans les pays en développement à travers son institution de financement du développement, la Società Italiana per le Imprese all'Estero S.p.A (SIMEST) (OCDE, 2014).

L'Italie contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 388 000 USD.

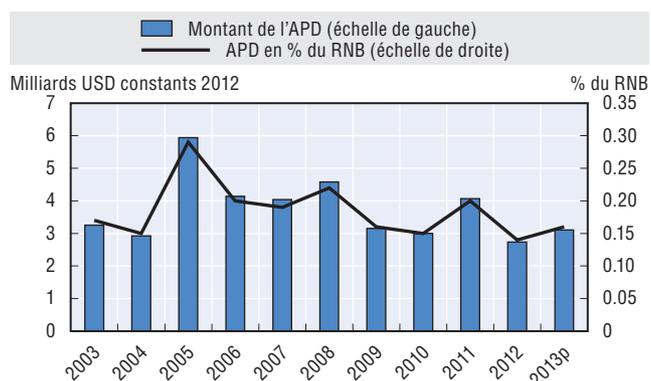
L'Italie s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont représenté un montant de 190 millions USD (46 % de l'APD ventilable par secteur) en 2012, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

L'Italie a contribué à guider les efforts déployés pour amener les membres du G8/G20 à prendre l'engagement de ramener à 5 % en 2014 (contre 10 % en 2009) le coût global des envois de fonds. En 2012, les envois de fonds en provenance de l'Italie et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 9.2 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par l'Italie

En 2013, les apports d'APD de l'Italie se sont élevés à 3.3 milliards USD (données préliminaires), soit une augmentation de 13.4 % en termes réels par rapport à 2012. L'Italie occupe le onzième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) concernant le volume de l'aide. Elle s'est engagée à augmenter son rapport APD/RNB, de 0.16 % en 2013, pour le porter à 0.28 %-0.31 % en 2017. La part de son APD non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 82 % en 2012 (81 % pour la moyenne du CAD). L'élément de libéralité de l'APD totale a représenté 99.4 % en 2012.

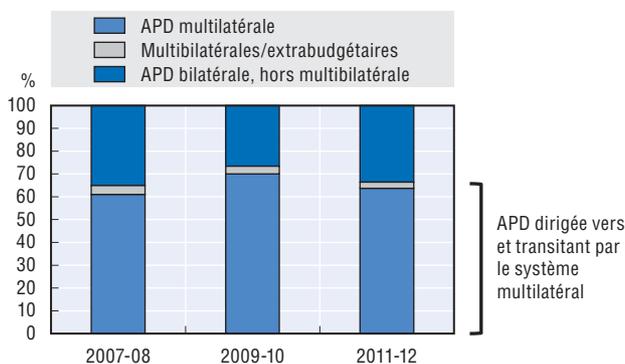
Graphique 39.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187385>

En 2012, 26 % de l'APD de l'Italie ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Italie a affecté 74 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 12 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

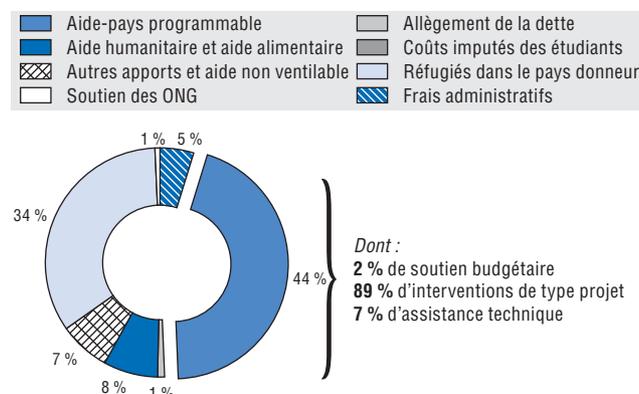
Graphique 39.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187393>

En 2012, 44 % de l'APD bilatérale de l'Italie ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. Avec seulement 27 % en 2011, la part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %). La part de l'APD bilatérale consacrée aux réfugiés dans le pays donneur a été de 34 %. Les interventions de type projet ont représenté 89 % de l'APP.

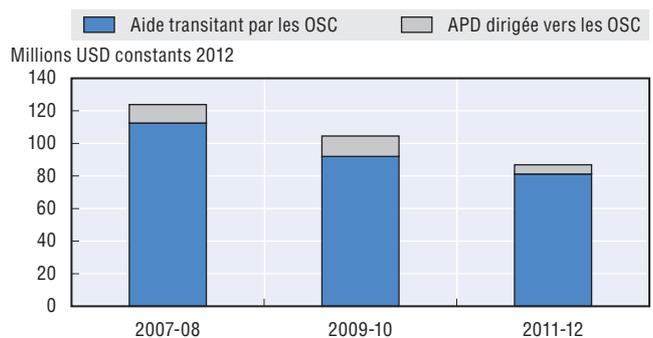
Graphique 39.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187405>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 67 millions USD. Entre 2011 et 2012, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué de 37 % en volume, mais a augmenté en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 6 % en 2011 à 9 % en 2012, la moyenne des pays du CAD étant de 16.8 % pour cette dernière année).

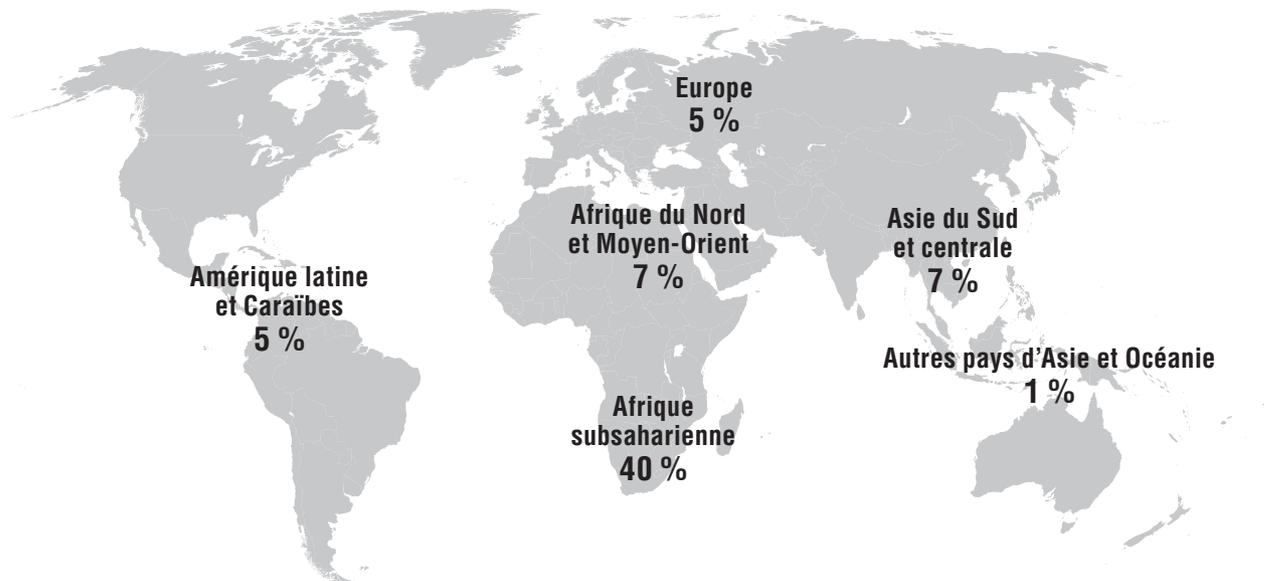
Graphique 39.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187415>

L'APD bilatérale de l'Italie a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, l'Italie a affecté 133 millions USD à l'Afrique subsaharienne (contre 550 millions USD en 2011) et 100 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 39.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Italie

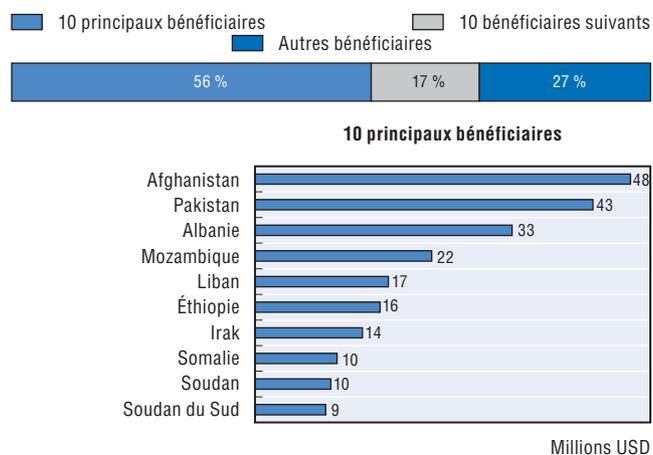


Note : La répartition par région de 35 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187425>

L'Italie a affecté 56 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Elle a ramené le nombre de ses pays prioritaires de 35 en 2010 à 24 en 2014. Le soutien aux États fragiles a représenté un montant de 221 millions USD (31 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 39.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Italie



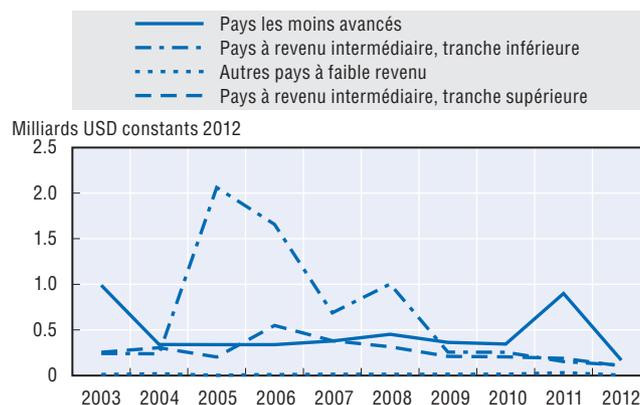
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 333 millions USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187438>

En 2012, 23 % de l'APD bilatérale de l'Italie ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 168 millions USD. Cette part a diminué par rapport à 2011 (48 %). Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale, mais 46 % de cette aide (contre 32 % pour la moyenne du CAD) n'étaient pas ventilés par groupe de revenu en 2012.

L'APD totale de l'Italie aux PMA a représenté 0.04 % de son RNB en 2012, ce qui est très inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 39.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187447>

Près de 20 % de l'APD bilatérale de l'Italie, soit un montant de 164 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux en 2012, une place importante ayant été faite à l'éducation (55 millions USD). Alors que l'aide humanitaire a augmenté pour atteindre 145 millions USD, le montant consacré à l'action concernant la dette est tombé à 7 millions USD (il a été beaucoup plus élevé en 2011 en raison d'une importante opération d'allègement de la dette de la République démocratique du Congo).

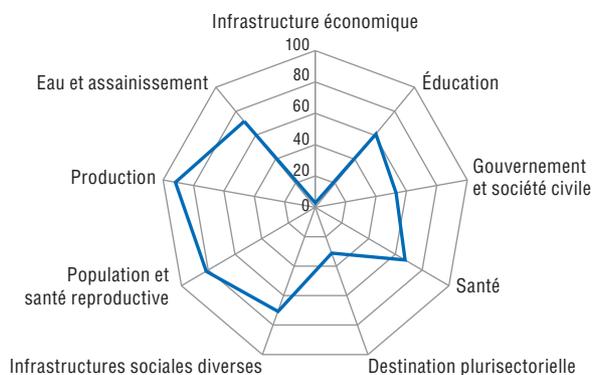
Graphique 39.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187456>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 124 millions USD. En 2010, l'Italie a approuvé de nouvelles lignes directrices sur l'égalité des sexes. Toutefois, assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes demeure une tâche difficile (OCDE, 2014). En 2012, 30 % des activités d'aide de l'Italie avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 42 % en 2011 et 10 % en 2010. La moyenne des pays du CAD en la matière était de 28 % en 2012. Une part importante de l'aide de l'Italie au titre des secteurs de production est axée sur la problématique hommes-femmes.

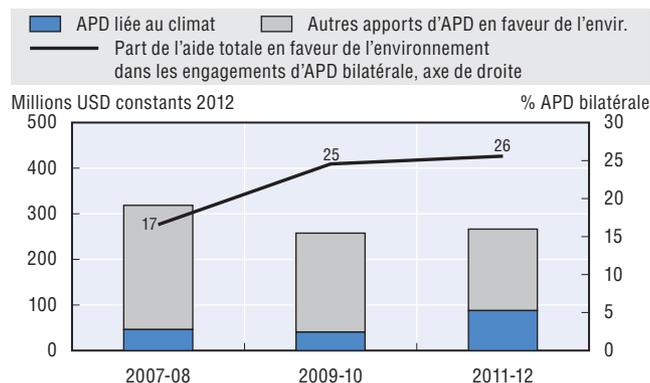
Graphique 39.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187460>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 330 millions USD. L'Italie a publié des lignes directrices sur l'environnement en 2011, et la part de l'APD orientée vers ce domaine est en progression depuis quelques années. En 2012, 39 % des activités d'aide de l'Italie avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 10 % étaient tout particulièrement axés sur la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 39.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187473>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), OECD Development Co-operation Peer Reviews: Italy 2014, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264213241-en>.

JAPON

Apports financiers du Japon aux pays en développement

Types d'apports du Japon aux pays en développement

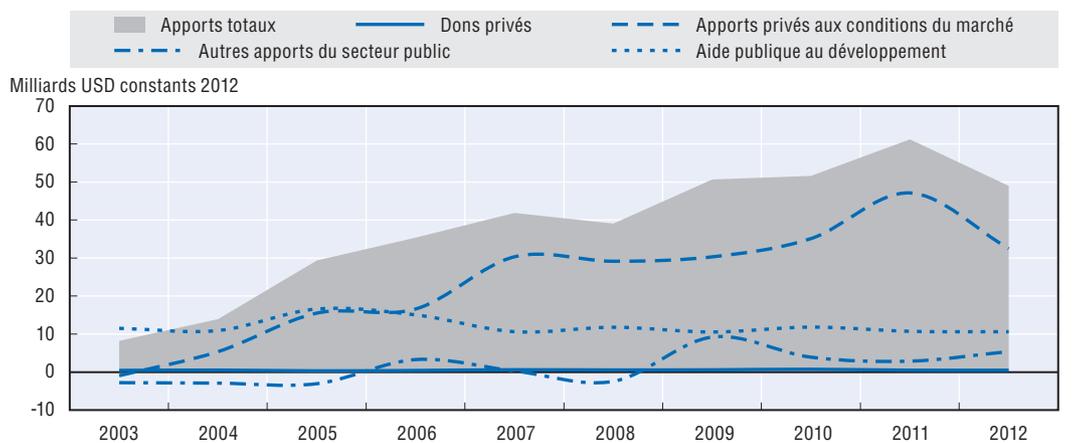
32.5 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (96 %).

11.8 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

5.4 milliards USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

487 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 40.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Japon



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187481>

Le Japon utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le Japon utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires. Le Japon œuvre depuis longtemps en faveur du développement du secteur privé et dispose d'instruments financiers efficaces pour mobiliser l'investissement privé au profit des pays en développement.

Le Japon contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté 38 millions USD.

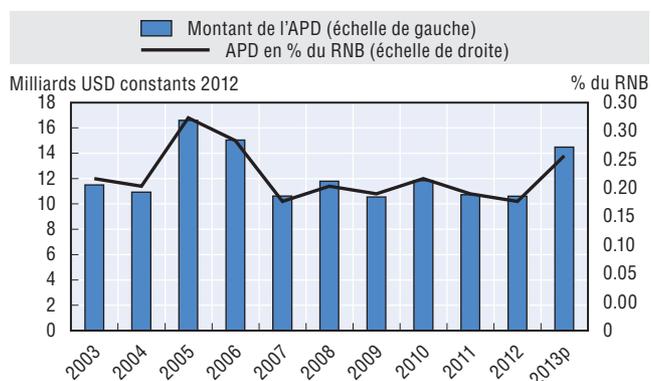
Le Japon s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont atteint 8.7 milliards USD en 2012 (58 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 11 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine est à la hausse depuis quelques années.

Les envois de fonds en provenance du Japon et à destination des pays en développement se sont élevés à 7.7 milliards USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par le Japon

En 2013, les apports d'APD du Japon se sont élevés à 11.8 milliards USD (données préliminaires), soit 0.23 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 36.6 % en termes réels par rapport à 2012. Le Japon se place au quatrième rang des donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) concernant le volume de l'aide. L'augmentation encourageante enregistrée en 2013 fait suite à cinq années de stagnation. La part de l'APD japonaise non liée (hors coopération technique) était de 86 % en 2012. L'APD comprend un important programme de coopération technique, mais le Japon ne notifie pas le degré de liaison de ce programme. La part de l'aide bilatérale totale du Japon notifiée comme non liée s'établissait à 71 % en 2012. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 88.5 % en 2012.

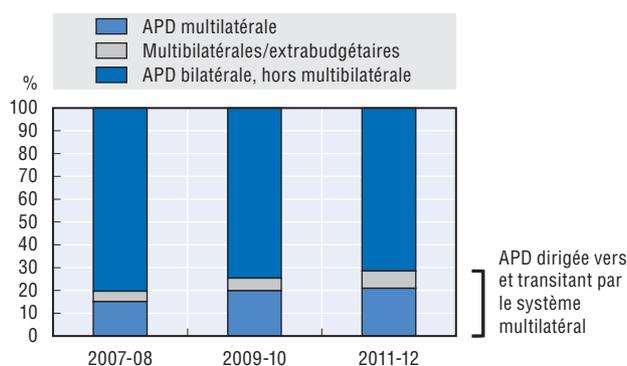
Graphique 40.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187498>

En 2012, 77 % de l'APD du Japon ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Japon a affecté 23 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Il a aussi dirigé 9 % de son APD bilatérale vers des projets spécifiques exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

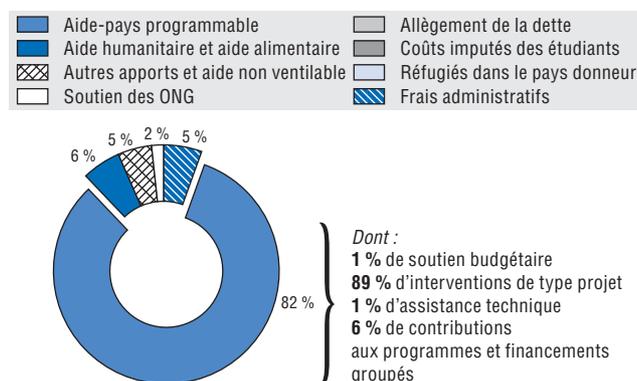
Graphique 40.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187507>

Par ailleurs, 82 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) du Japon a été bien supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Les interventions de type projet ont représenté 89 % de l'APP.

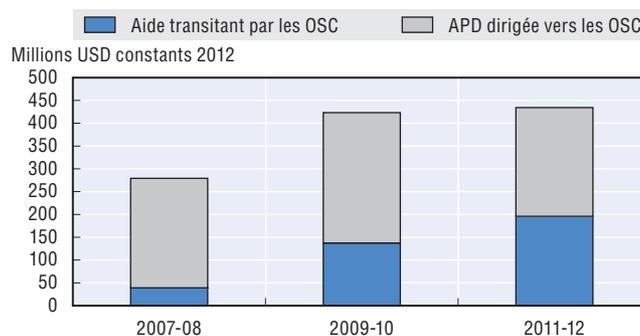
Graphique 40.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187510>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 503 millions USD. L'aide du Japon apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté ces dernières années tant en volume (+38 % entre 2011 et 2012) qu'en pourcentage de l'APD totale (de 2.4 % en 2011 à 3.5 % en 2012). La moyenne du CAD était de 16.8 % en 2012.

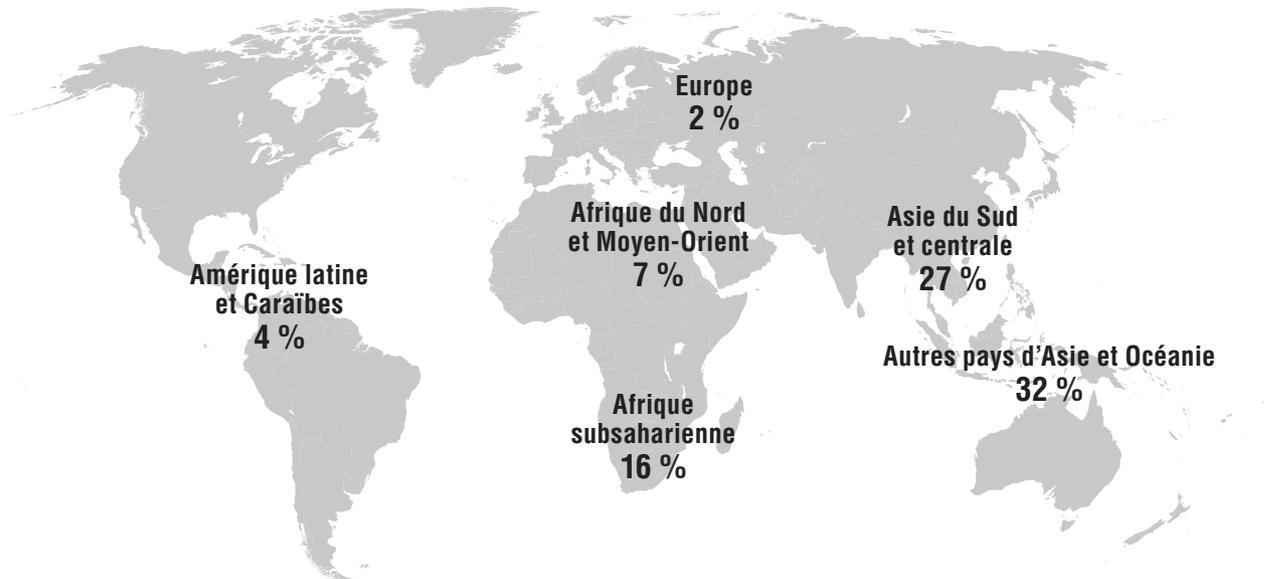
Graphique 40.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187522>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Asie. En 2012, le Japon a alloué 4.8 milliards USD à l'Asie extrême-orientale et 4.1 milliards USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale. Il a alloué 1.8 milliard USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 40.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne pour 2011-12, versements bruts, Japon

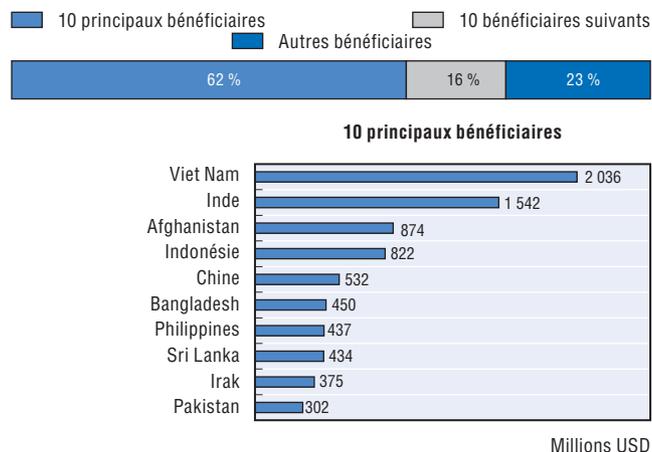


Note : La répartition par région de 13 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187539>

Le Japon a affecté 62 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Le Japon œuvre dans plus de 140 pays mais concentre fortement son aide sur ses dix principaux pays bénéficiaires. Le soutien apporté par le Japon aux États fragiles a atteint un montant de 4.2 milliards USD en 2012 (29 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 40.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Japon



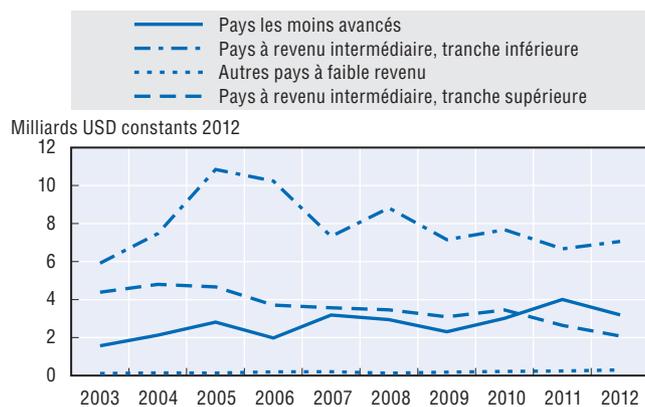
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 1.8 milliard USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187548>

En 2012, 22 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 3.2 milliards USD. Cette part est légèrement inférieure à celle de 2011 (25 %), mais demeure relativement élevée par rapport aux années antérieures. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Japon en 2012 (49 %).

L'APD totale aux PMA a représenté 0.08 % du RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 40.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187553>

En 2012, plus de 40 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services économiques, soit un total de 7 milliards USD ; l'accent a été fortement mis sur les transports et le stockage (5.5 milliards USD) ainsi que sur la production et la distribution d'énergie (1.2 milliard USD). Une somme de 1.1 milliard USD a été allouée à l'eau et à l'assainissement, dans le cadre de la dotation aux secteurs sociaux.

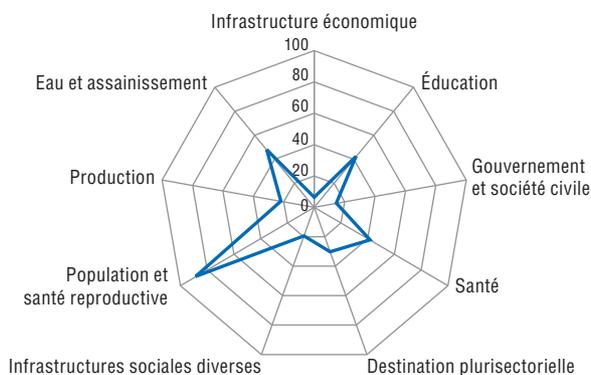
Graphique 40.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187568>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 2.7 milliards USD. En 2012, 21 % de l'aide du Japon avait l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif alors que la moyenne des pays du CAD était de 28 %. Cela représente néanmoins une augmentation par rapport à 2011 (18 %) et 2010 (11 %). Une part importante de l'aide du Japon au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes. En 2013, le gouvernement a annoncé qu'une place nouvelle et significative serait accordée à l'autonomisation des femmes dans le programme de coopération pour le développement du pays.

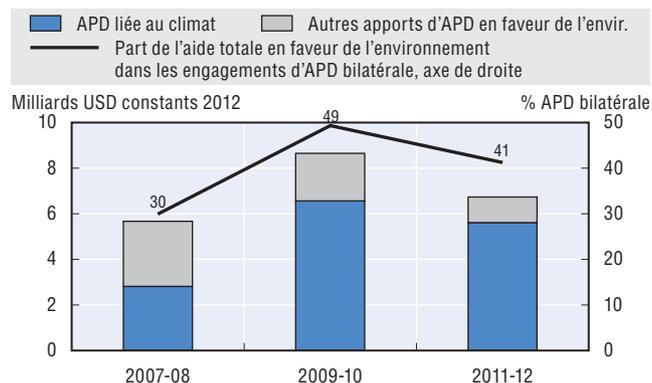
Graphique 40.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187575>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est chiffrée à 7.5 milliards USD. Les engagements financiers du Japon au titre de l'environnement et du climat continuent d'être importants. Des mesures de protection de l'environnement ont été adoptées en 2010. En 2012, 43 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 38 % étaient plus particulièrement orientés vers le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 40.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187586>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

LUXEMBOURG

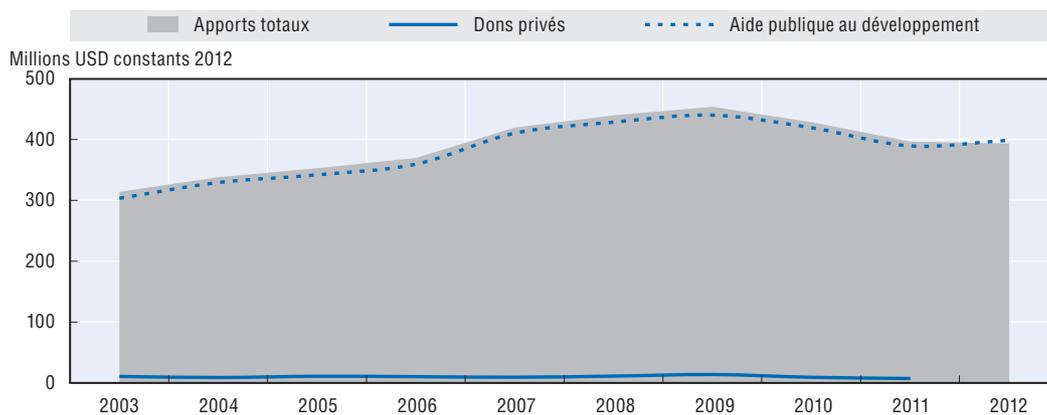
Apports financiers du Luxembourg aux pays en développement

Types d'apports du Luxembourg aux pays en développement

431 millions USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

7 millions USD de dons privés en 2011 (données non disponibles pour 2012). Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 41.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Luxembourg**



Note : On ne dispose pas de données sur les apports privés aux conditions du marché et les autres apports du secteur public (AASP).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187590>

Le Luxembourg utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le Luxembourg utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires. Il s'appuie en particulier sur son expérience des questions financières pour promouvoir le développement de systèmes de micro-financement, dont le potentiel de mobilisation des finances privées est important. Le gouvernement a mis en place des partenariats efficaces avec des acteurs privés du monde de la finance, notamment des organismes spécialisés comme LuxFlag et des entreprises privées (OCDE, 2012).

Le 6 mai 2014, le Luxembourg a adopté la Déclaration de l'OCDE relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale, contribuant ainsi à mettre un terme au secret bancaire pour raisons fiscales. C'est une étape importante car la fraude et l'évasion fiscales privent les gouvernements des recettes dont ils ont besoin pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement durable.

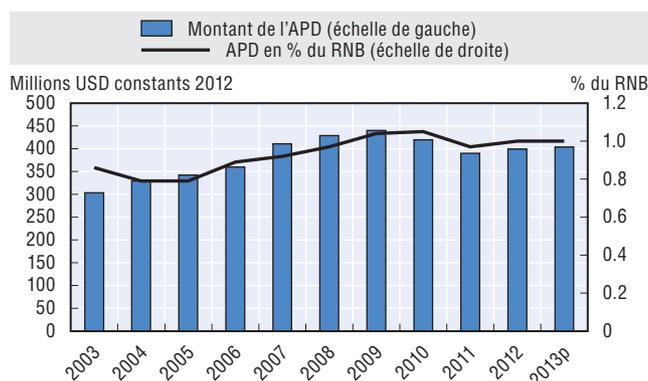
Le Luxembourg s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont représenté 41 millions USD en 2012 (22 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 5 % par rapport à 2011. Cette tendance est stable depuis quelques années.

Dans le cadre de sa politique de coopération pour le développement, le Luxembourg s'efforce de faciliter les transferts financiers des travailleurs migrants à destination de leurs pays d'origine (OCDE, 2012). En 2012, les envois de fonds en provenance du Luxembourg et à destination des pays en développement se sont chiffrés à 45 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par le Luxembourg

En 2013, les apports d'APD du Luxembourg se sont élevés à 431 millions USD (données préliminaires), soit une augmentation de 1.2 % en termes réels par rapport à 2012. Le rapport APD/RNB est demeuré stable à 1 % en 2013. Le Luxembourg se place au troisième rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) sur ce point, et il est l'un des cinq membres du CAD à atteindre l'objectif de 0.7% fixé par les Nations Unies. La part non liée de son APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 94 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

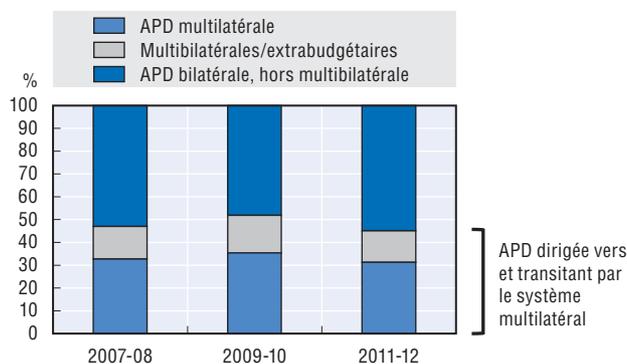
Graphique 41.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187609>

En 2012, 70 % de l'APD ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Luxembourg a affecté 30 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Il a aussi dirigé 20 % de son APD bilatérale vers des projets spécifiques exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

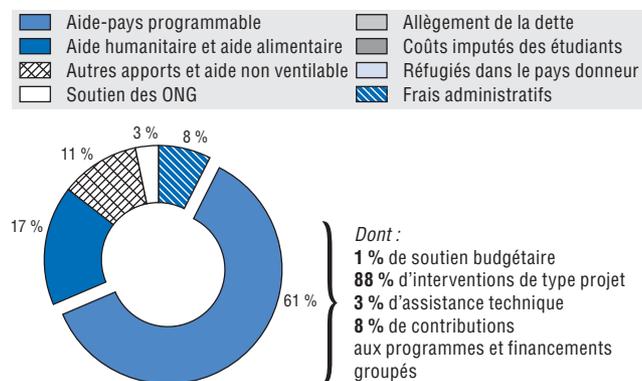
Graphique 41.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187615>

En 2012, 61 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %). L'aide humanitaire et l'aide alimentaire ont représenté 17 % de l'APP ; par ailleurs, 88 % de l'APP ont été affectés à des interventions de type projet.

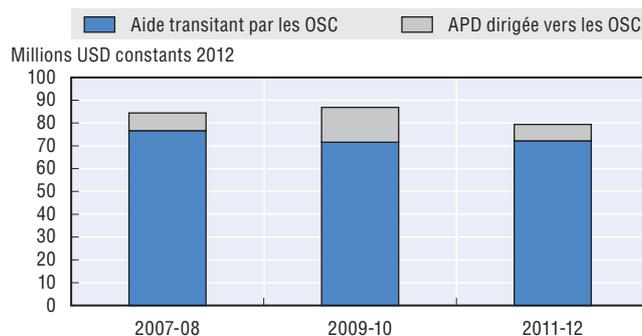
Graphique 41.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187621>

L'APD dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 82 millions USD. L'aide que le Luxembourg apporte aux OSC et qu'il achemine par leur intermédiaire a été relativement stable ces dernières années, tant en termes de volume que de pourcentage de l'APD bilatérale. Sa part était de 29.5 % en 2012, contre 16.8 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 41.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Luxembourg

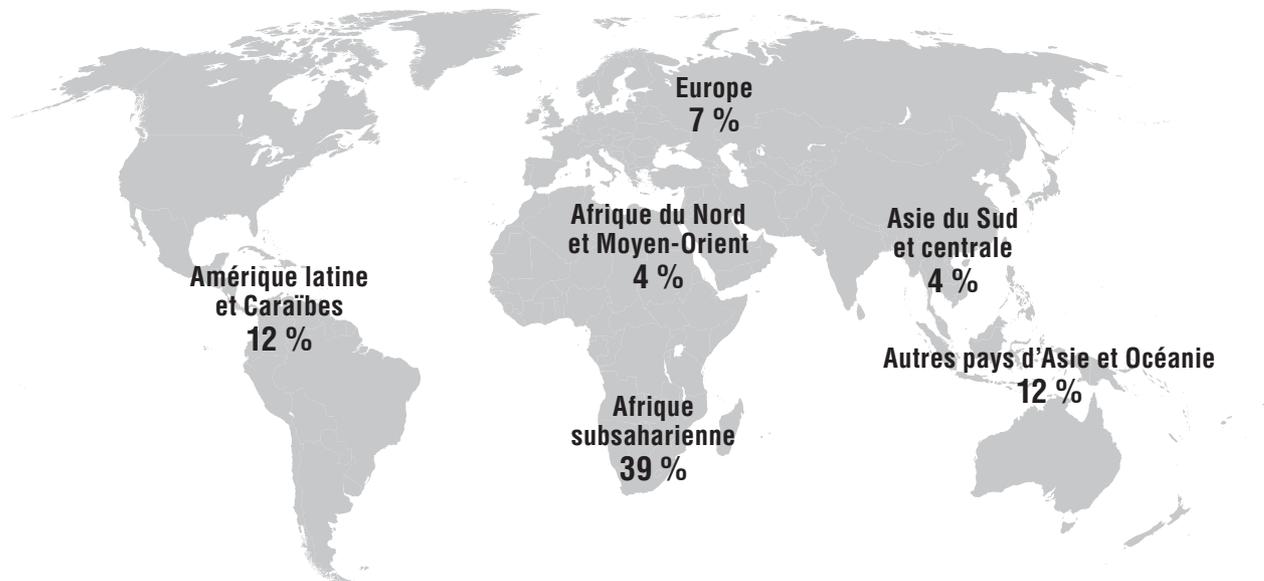


Note : Les données sur l'APD acheminées par l'intermédiaire des OSC ne sont pas disponibles pour 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187635>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, 102 millions USD ont été alloués à l'Afrique subsaharienne et 34 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 41.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Luxembourg

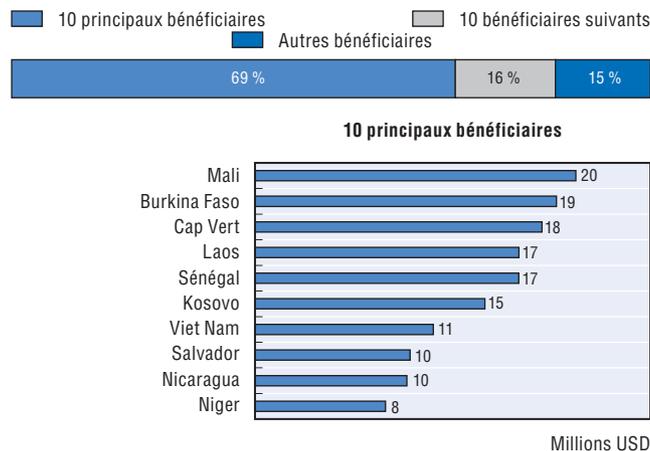


Note : La répartition par région de 23 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187647>

Le Luxembourg a affecté 69 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide, parmi lesquels figurent ses neuf pays prioritaires. En 2012, le soutien apporté par le Luxembourg aux États fragiles a atteint un montant de 89 millions USD (32 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 41.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Luxembourg



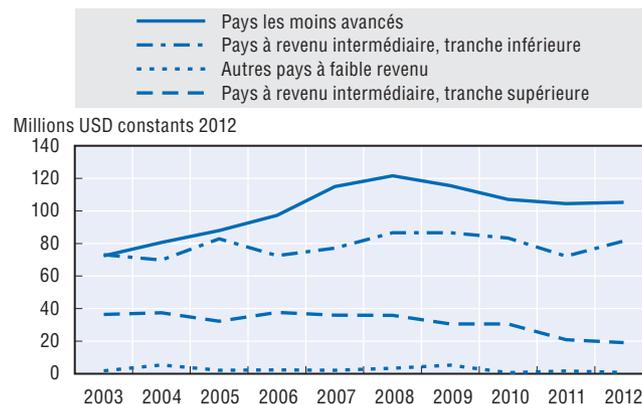
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 72 millions USD n'est pas ventilé par pays. La référence au Kosovo est sans préjudice du statut de ce pays aux termes du droit international.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187654>

En 2012, 38 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 105 millions USD. Cette part est relativement stable depuis quelques années. Par rapport aux autres groupes de revenu, les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2012.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.37 % du RNB du Luxembourg en 2012, ce qui est bien supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 41.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187668>

En 2012, plus de 40 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 120 millions USD ; l'accent a été fortement mis sur l'éducation (42 millions USD) et la santé (36 millions USD). L'aide humanitaire a atteint 46 millions USD.

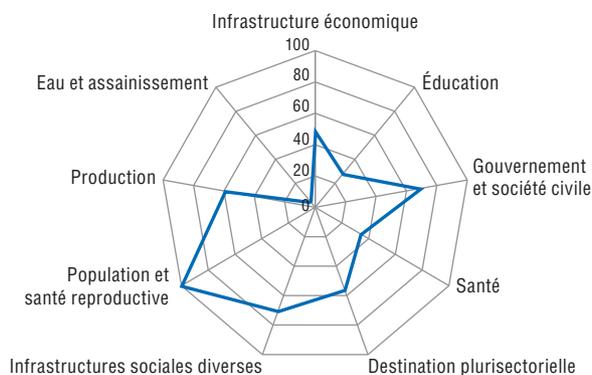
Graphique 41.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187670>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 44 millions USD. Le Luxembourg assure la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses programmes, tout en promouvant l'élaboration de normes dans les organisations internationales (OCDE, 2012). En 2012, 38 % de l'aide luxembourgeoise (32 % en 2011) avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Une part importante de l'aide du Luxembourg au titre de la population et de la santé reproductive, des « infrastructures sociales diverses » et de la production est axée sur la problématique hommes-femmes.

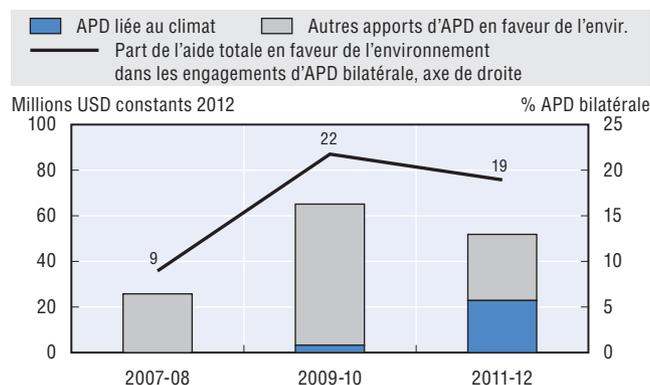
Graphique 41.10. Répartition de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187683>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est chiffrée à 55 millions USD. Le Luxembourg a élaboré une approche globale des problèmes d'environnement et de changement climatique dans sa coopération pour le développement. Il a recours à l'analyse d'impact et à l'évaluation environnementale de manière plus systématique. En 2012, 20 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif et 9 % étaient particulièrement orientés vers l'action concernant le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 41.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux, mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Luxembourg



Note : Les données sur les activités d'aide liées au climat ne sont pas disponibles pour 2007-08.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187696>

Référence

OCDE (2012), Examen OCDE sur la coopération pour le développement : Luxembourg 2012, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/LUXEMBOURG%20CRC%20Template%20FINAL%2026%2011%202012.pdf.

NORVÈGE

Appports financiers de la Norvège aux pays en développement

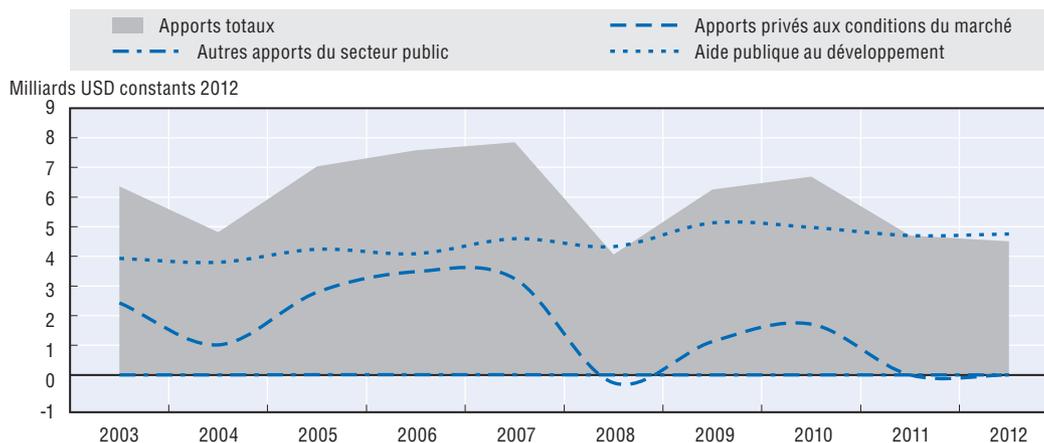
Types d'appports de la Norvège aux pays en développement

-0.7 million USD d'appports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient constitués d'investissement direct étranger à hauteur de 23 %.

5.6 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

-0.2 million USD d'autres appports du secteur public (AASP).

Graphique 42.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Norvège



Note : On ne dispose pas de données sur les autres appports du secteur public (AASP) pour 2011. On ne dispose pas pour cette période de données sur les dons privés – ressources mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187702>

La Norvège utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Norvège utilise l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier à travers son institution de financement du développement, le Fonds d'investissement norvégien pour le développement (Norfund). Elle dispose de toute une palette de programmes de soutien au secteur des entreprises financés par l'aide, destinés notamment à financer des investissements en fonds propres dans les secteurs des énergies renouvelables, de la finance et de l'agro-alimentaire (ministère norvégien des Affaires étrangères, 2012). Par le biais de son programme *Oil for Development*, elle aide les pays à gérer leurs ressources pétrolières.

La Norvège contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté un montant de 18 millions USD.

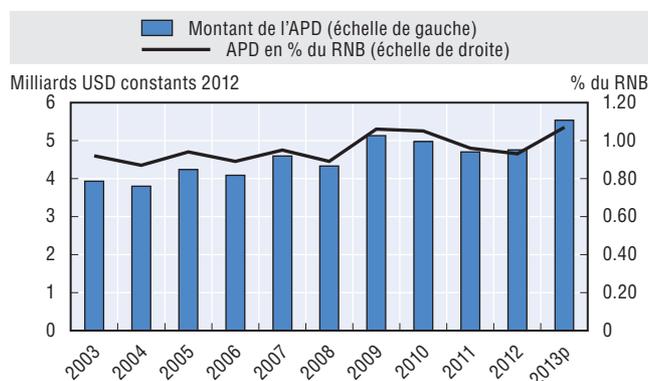
La Norvège s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont représenté 990 millions USD en 2012 (39 % de son APD ventilable par secteur), soit un recul de 8 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine est relativement stable depuis quelques années.

La Norvège a mis en place des programmes novateurs pour réduire le coût de transfert des envois de fonds (OCDE, 2014). En 2012, les envois de fonds en provenance de Norvège et à destination des pays en développement se sont montés à 685 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par la Norvège

Les apports d'APD de la Norvège se sont élevés à 5.6 milliards USD en 2013 (données préliminaires), soit une augmentation de 16.4 % en termes réels par rapport à 2012. Son APD, exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB) a augmenté, passant de 0.93 % en 2012 à 1.07 % en 2013. Parmi les membres du Comité d'aide au développement (CAD), la Norvège fait figure de donneur particulièrement généreux à l'aune du ratio APD/RNB. Elle est parvenue à maintenir le niveau de son aide au développement et lui consacre environ 1 % de son RNB chaque année depuis 2009. L'ensemble de l'APD de la Norvège (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était non lié en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

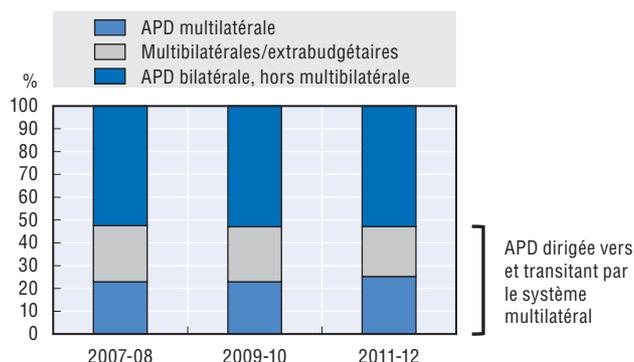
Graphique 42.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187719>

En 2012, 75 % de l'APD de la Norvège ont été dispensés au niveau bilatéral. La Norvège a affecté 25 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 29 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

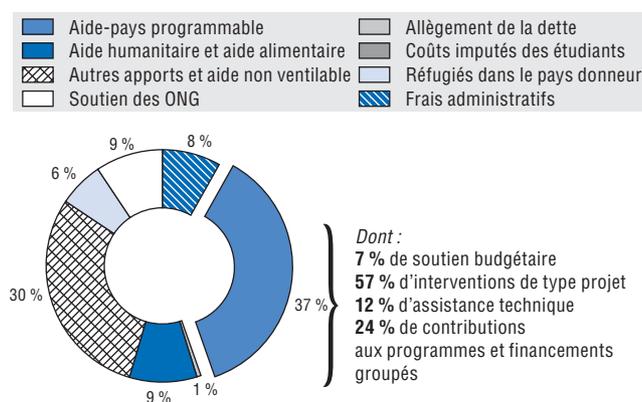
Graphique 42.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187726>

En 2012, 37 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %). Cette situation s'explique par le haut niveau des coûts des réfugiés dans le pays donneur et par l'importance de la part de l'APD consacrée aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux collectivités locales. Les interventions de type projet ont représenté 57 % de l'APP.

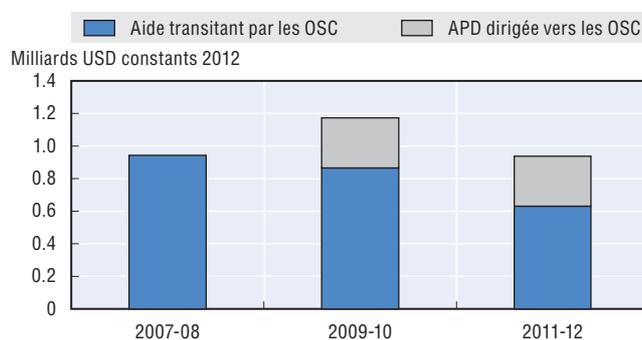
Graphique 42.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187732>

L'APD bilatérale de la Norvège dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 934 millions USD. L'aide de la Norvège apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a légèrement diminué en volume ces dernières années. Cependant, sa part dans l'APD bilatérale reste relativement stable. Elle était de 25.8 % en 2012, contre 16.8 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 42.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Norvège

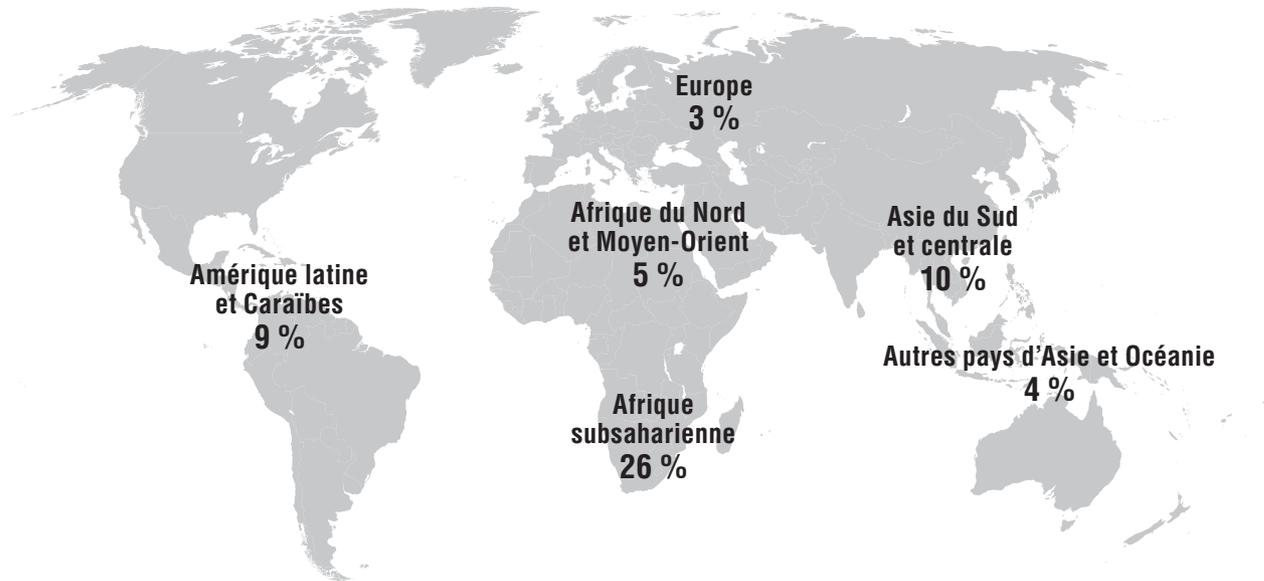


Note : Les données sur l'APD acheminées par l'intermédiaire des OSC ne sont pas disponibles pour 2007 et 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187741>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, La Norvège a alloué 917 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 334 millions USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

Graphique 42.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Norvège

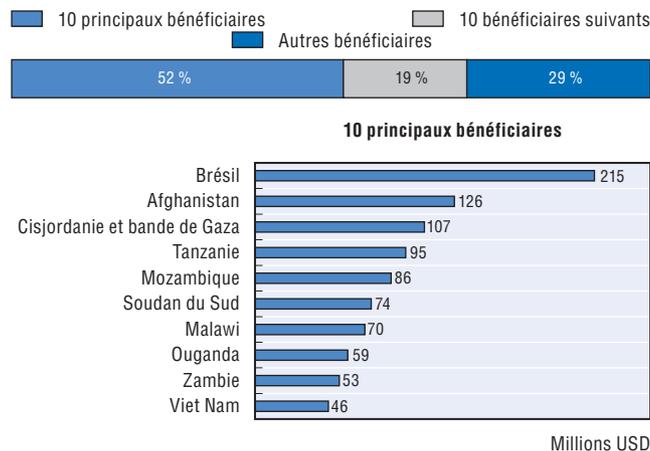


Note : La répartition par région de 43 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187758>

La Norvège a affecté 52 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. La Norvège n'a pas défini de pays prioritaires mais son APD est relativement concentrée sur les dix principaux bénéficiaires. En 2012, le soutien apporté aux États fragiles s'est élevé à 980 millions USD (27 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 42.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Norvège



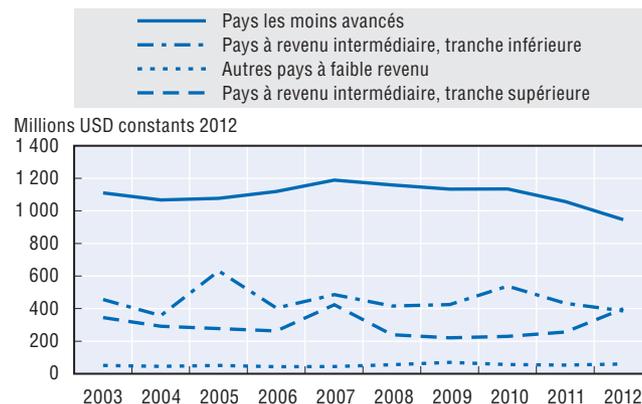
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 1.8 milliard USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187766>

En 2012, 26 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 946 millions USD. La part de cette aide a diminué au cours des dix dernières années, passant de 39 % en 2003 à 26 % en 2012. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2012.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.27 % du RNB de la Norvège en 2012, ce qui est bien supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 42.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187770>

En 2012, près de 40 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit 1.3 milliard USD ; l'accent a été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (760 millions USD). Les sommes allouées à l'exploitation forestière et à l'aide humanitaire se sont chiffrées respectivement à 386 millions USD et 390 millions USD.

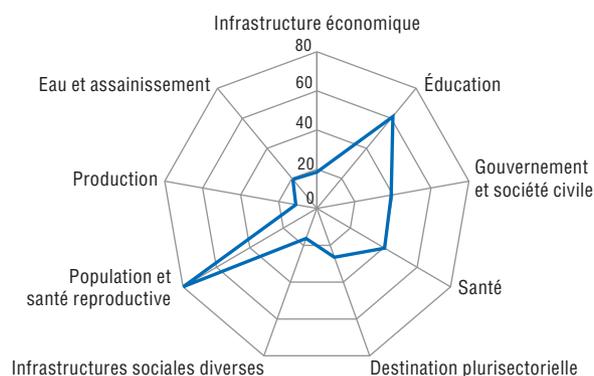
Graphique 42.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187783>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 777 millions USD. L'égalité hommes-femmes est un objectif de longue date du programme de coopération pour le développement de la Norvège, à la fois priorité thématique et question transversale (OCDE, 2014). En 2012, 31 % des activités d'aide du pays avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. En particulier, une part importante de l'aide de la Norvège au titre de la population et de la santé reproductive était axée sur la problématique hommes-femmes.

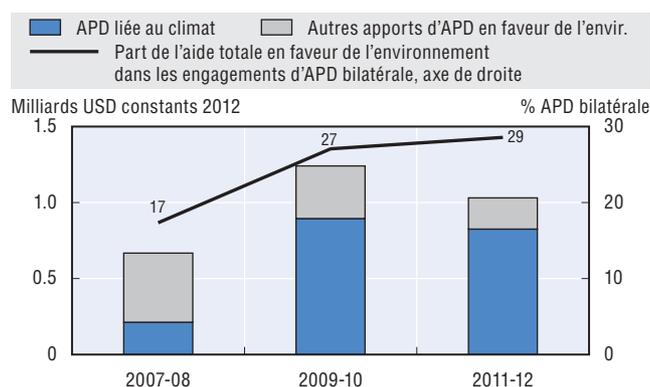
Graphique 42.10. Répartition de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187790>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 1 milliard USD. La Norvège est déterminée à soutenir les activités relatives à l'environnement et au changement climatique. La prise en compte systématique de ces questions dans ses activités de coopération pour le développement progresse (OCDE, 2014). En 2012, 30 % de l'aide norvégienne avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif et 25 % étaient orientés vers l'action concernant le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 42.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187808>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

Ministère norvégien des Affaires étrangères (2012), Business Creates Development: What the Norwegian Authorities Are Doing to Promote Private Investment In Developing Countries, Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo.

OCDE (2014), OECD Development Co-operation Peer Reviews: Norway 2013, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196315-en>.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Apports financiers de la Nouvelle-Zélande aux pays en développement

Types d'apports de la Nouvelle-Zélande aux pays en développement

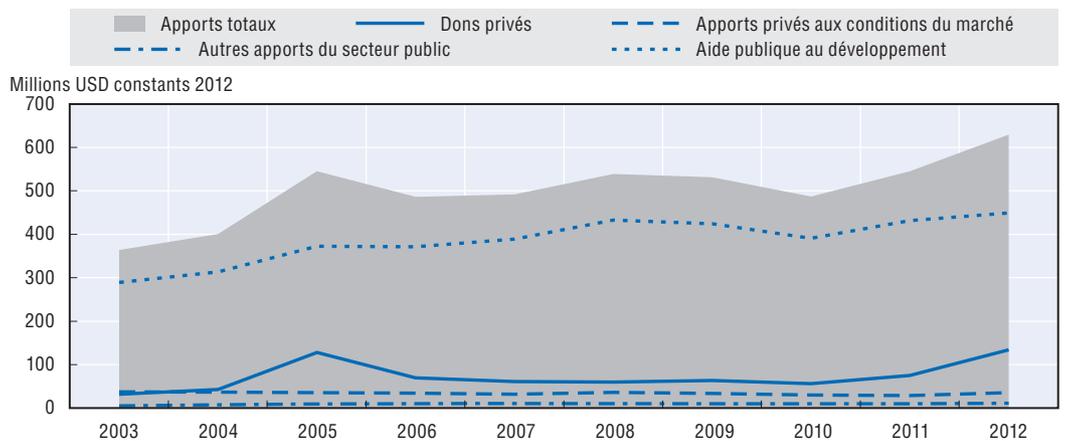
35 millions USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient constitués d'investissement direct étranger (100 %).

461 millions USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

11 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

134 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 43.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Nouvelle-Zélande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187817>

La Nouvelle-Zélande utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Nouvelle-Zélande intensifie actuellement ses efforts en faveur des partenariats public-privé et s'appuie sur les capacités des entreprises néo-zélandaises ; elle s'emploie aussi à renforcer ses propres capacités dans ce domaine.

La Nouvelle-Zélande contribue à la mobilisation des ressources nationales des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté 194 000 USD.

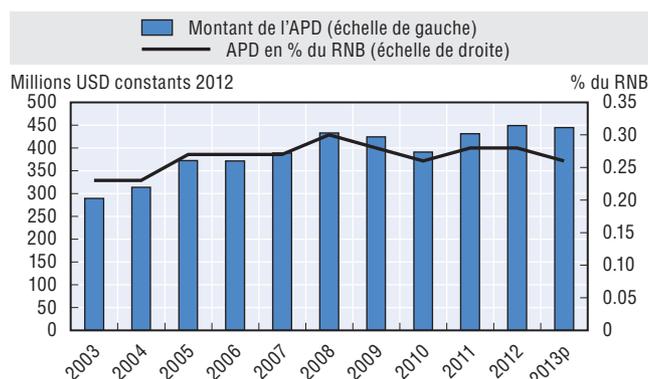
La Nouvelle-Zélande s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 83 millions USD en 2012 (37 % de son APD ventilable par secteur), soit un recul de 56 % par rapport au pic atteint en 2011.

Les envois de fonds en provenance de Nouvelle-Zélande et à destination des pays en développement se sont chiffrés à 1.3 milliard USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par la Nouvelle-Zélande

En 2013, les apports d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont élevés à 461 millions USD (données préliminaires), soit 0,26 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 1 % en termes réels par rapport à 2012. C'est un renversement de tendance par rapport aux augmentations dont l'APD bénéficiait depuis 2010. La part non liée de l'APD néo-zélandaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 84 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

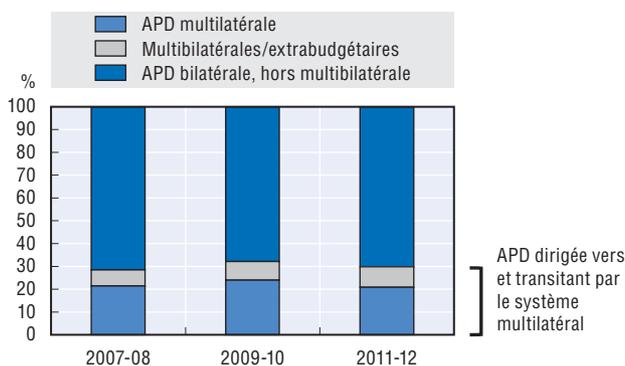
Graphique 43.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187829>

En 2012, 81 % de l'APD de la Nouvelle-Zélande ont été dispensés au niveau bilatéral. La Nouvelle-Zélande a affecté 19 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 10 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

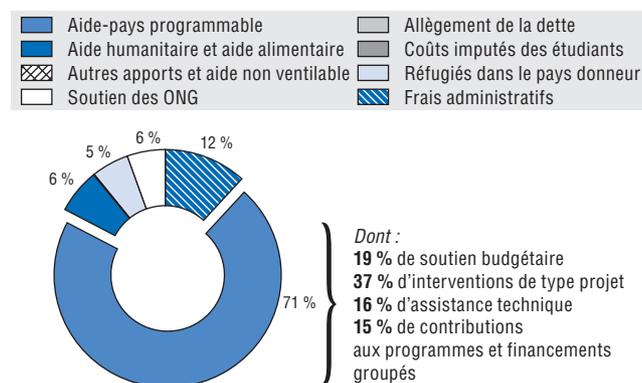
Graphique 43.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187833>

En 2012, 71 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) ; 37 % de l'APP ont été affectés à des interventions de type projet.

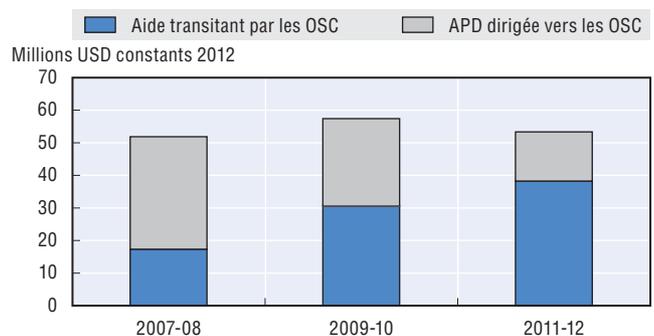
Graphique 43.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187843>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 49 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué entre 2011 et 2012, tant en volume (-17 %) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (elle est passée de 17 % en 2011 à 13 % en 2012). Sa part est inférieure à la moyenne des pays du CAD, qui était de 16,8 % en 2012.

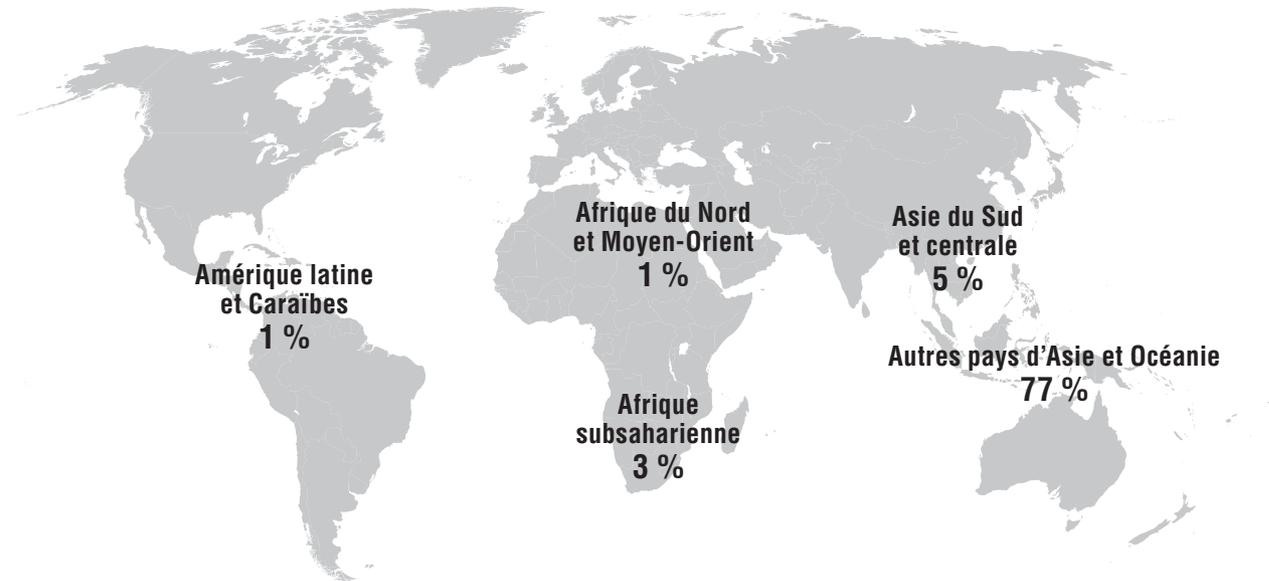
Graphique 43.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187858>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Océanie et l'Asie. En 2012, la Nouvelle-Zélande a alloué 228 millions USD à l'Océanie, 50 millions USD à l'Asie extrême-orientale et 22 millions USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

Graphique 43.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Nouvelle-Zélande

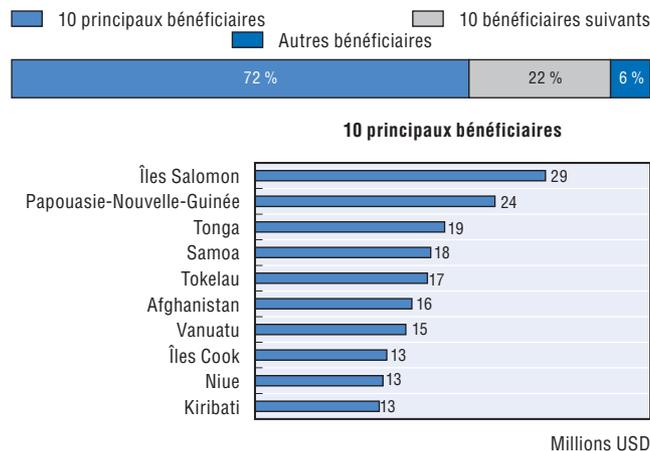


Note : La répartition par région de 13 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187860>

La Nouvelle-Zélande a affecté 72 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. La Nouvelle-Zélande compte 15 pays partenaires prioritaires qui figurent tous parmi les premiers bénéficiaires de son APD. Son aide aux États fragiles s'est chiffrée à 81 millions USD en 2012 (23 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 43.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Nouvelle-Zélande



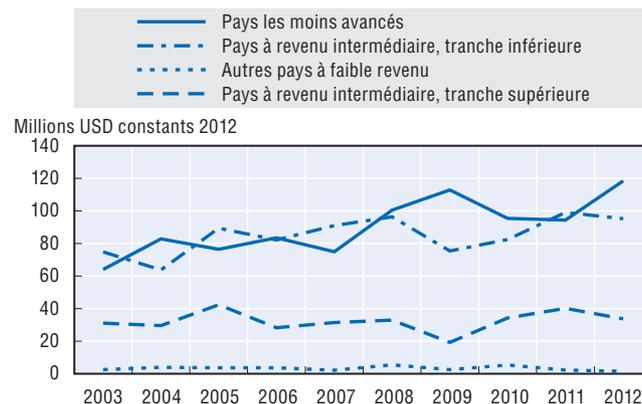
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 113 millions USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187875>

En 2012, 33 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 118 millions USD. Cette part fluctue autour de 30 % depuis quelques années. Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2012.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.09 % du RNB du pays en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 43.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187882>

Plus de la moitié de l'APD bilatérale a été affectée aux infrastructures et services économiques et sociaux en 2012, soit un total de 112 millions USD ; l'accent a été fortement mis sur l'éducation (52 millions USD) et le soutien au gouvernement et à la société civile (37 millions USD). Une somme de 25 millions USD a été allouée aux transports et au stockage (comptabilisée en tant qu'APD en faveur de l'infrastructure économique).

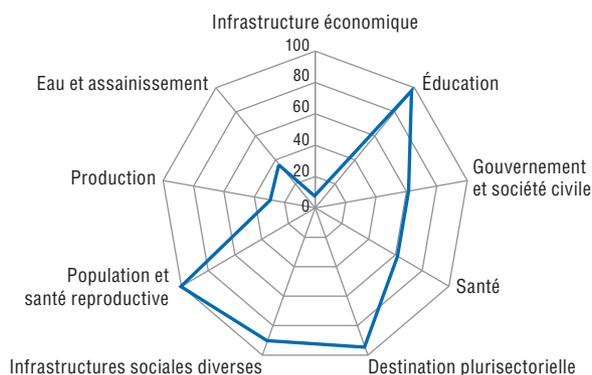
Graphique 43.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187897>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 128 millions USD. En 2012, 57 % de l'aide de la Nouvelle-Zélande avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années. Une part importante de l'aide à la population, à la santé reproductive, à l'éducation et aux infrastructures sociales est axée sur la problématique hommes-femmes.

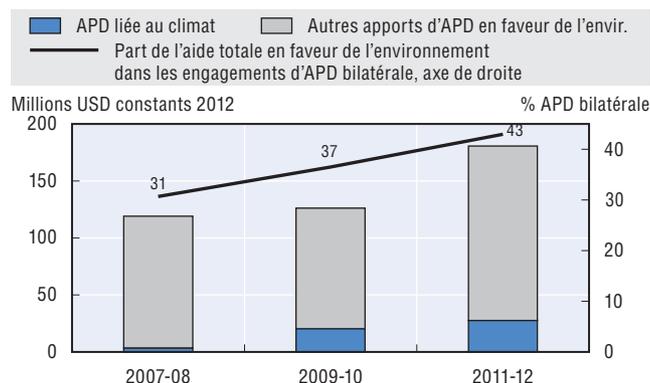
Graphique 43.10. Répartition de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187901>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 126 millions USD. En 2012, 39 % des activités d'aide de la Nouvelle-Zélande avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 6 % étaient expressément orientés vers l'action concernant le changement climatique (principalement l'adaptation), contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 43.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187918>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

PAYS-BAS

Apports financiers des Pays-Bas aux pays en développement

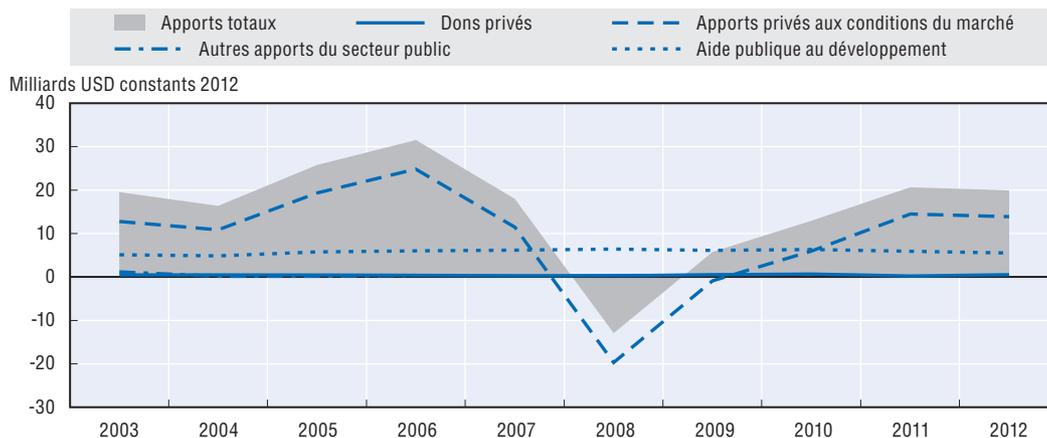
Types d'apports des Pays-Bas aux pays en développement

13.9 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces apports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (23 %).

5.4 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

528 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 44.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Pays-Bas**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public (AASP) après 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933187927>

Les Pays-Bas utilisent l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Les Pays-Bas utilisent l'APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts de développement des pays partenaires, en particulier à travers leur banque de financement du développement du secteur privé, la FMO. Avec sa nouvelle stratégie de coopération pour le développement (ministère des Affaires étrangères, 2013), le gouvernement associe clairement l'aide pour le commerce et l'investissement, et souligne le rôle de la communauté des affaires hollandaise en tant que partenaire de premier plan pour le développement.

Les Pays-Bas contribuent à la mobilisation des ressources nationales des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, leurs engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté un montant de 1.3 million USD.

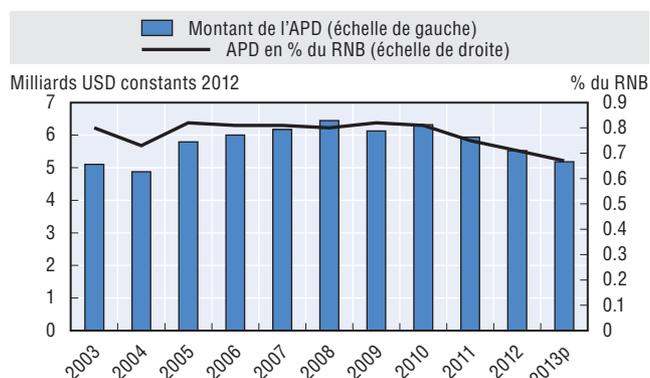
Les Pays-Bas s'attachent à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Leurs engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 1.1 milliard USD en 2012 (29 % de leur APD ventilable par secteur), marquant le pas après avoir presque doublé entre 2010 et 2011.

La politique de coopération pour le développement du gouvernement reconnaît l'importance grandissante des envois de fonds des travailleurs migrants comme source de revenu pour les pays partenaires (ministère des Affaires étrangères, 2013). En 2012, les envois de fonds en provenance des Pays-Bas et à destination des pays en développement se sont montés à 2.2 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par les Pays-Bas

En 2013, les apports d'APD des Pays-Bas se sont élevés à 5.4 milliards USD (données préliminaires), représentant 0.67 % du revenu national brut (RNB) du pays et un recul de 6.2 % en termes réels par rapport à 2012. Les Pays-Bas se placent au sixième rang des donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) pour le ratio APD/RNB. Bien que l'APD, en 2013, soit en-deçà de l'objectif de 0.7 % pour la première fois depuis 1975, en raison de coupes budgétaires globales indispensables pour assainir les finances publiques, les Pays-Bas demeurent attachés à cet objectif. La part non liée de l'APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 98 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

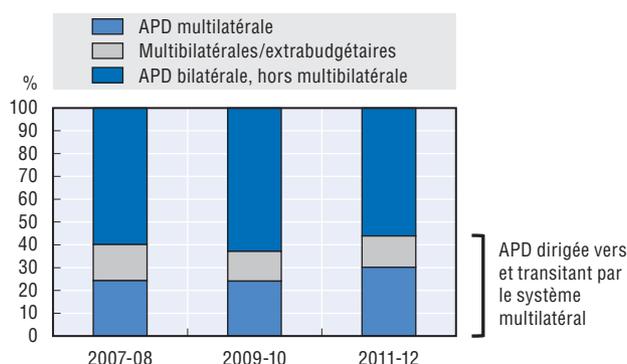
Graphique 44.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Pays-Bas.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187932>

En 2012, 70 % de l'APD des Pays-Bas ont été dispensés au niveau bilatéral. Les Pays-Bas ont affecté 30 % de leur APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Ils ont aussi dirigé 20 % de leur APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

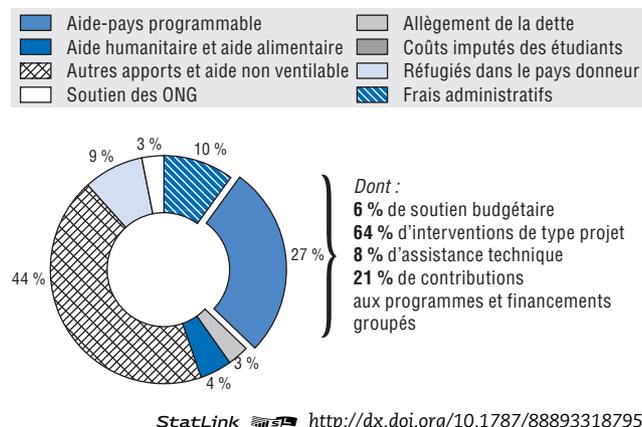
Graphique 44.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187943>

Par ailleurs, en 2012, 27 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires, ce qui est inférieur à la moyenne des pays du CAD (55 %). Les interventions de type projet ont représenté 64 % de l'APP. Le faible niveau de l'APP s'explique par le volume élevé de l'APD bilatérale non ventilée que les Pays-Bas fournissent par le biais de fonds centraux, notamment via la société civile.

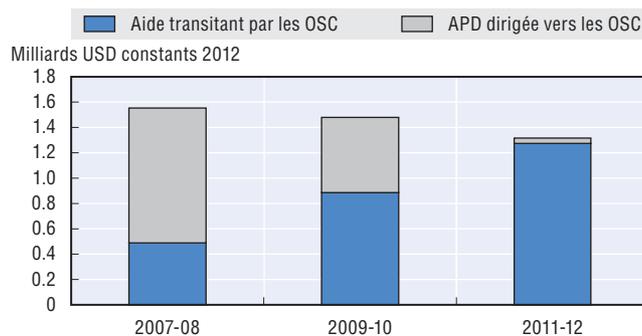
Graphique 44.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187957>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.2 milliard USD. Depuis 2010, l'aide destinée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire diminue en volume (-10 % entre 2011 et 2012). La part de l'APD bilatérale acheminée par les OSC est cependant restée relativement stable ces dernières années. Elle était de 31 % en 2012, soit presque deux fois plus que la moyenne du CAD (16.8 %).

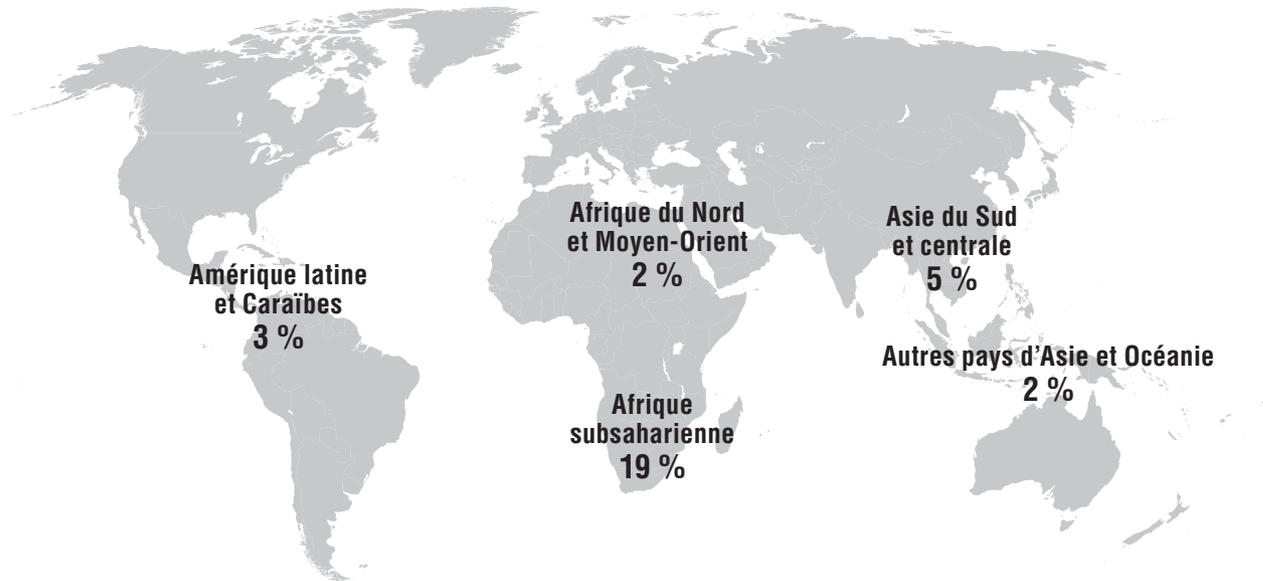
Graphique 44.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187961>

La part la plus importante de l'APD bilatérale a été dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, les Pays-Bas ont alloué 703 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 176 millions USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

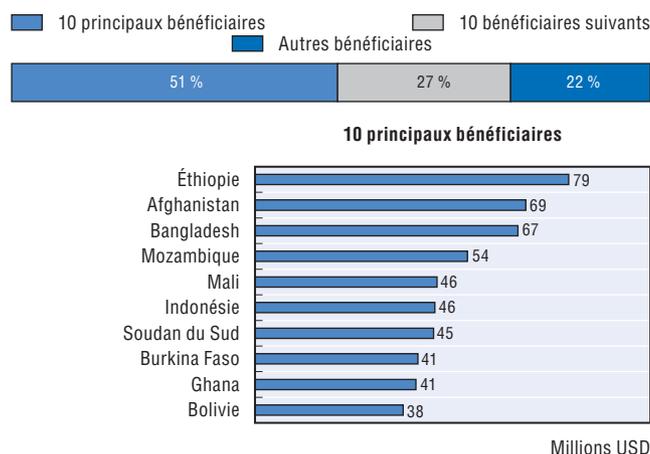
Graphique 44.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Pays-Bas



Note : La répartition par région de 67 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187973>

Les Pays-Bas ont affecté 51 % de leur APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de leur aide, parmi lesquels figurent huit de leurs 15 pays partenaires prioritaires. Les Pays-Bas ont pris des mesures pour concentrer leur APD bilatérale sur un nombre plus restreint de pays. En 2012, le soutien apporté aux États fragiles a atteint un montant de 645 millions USD (16 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 44.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Pays-Bas

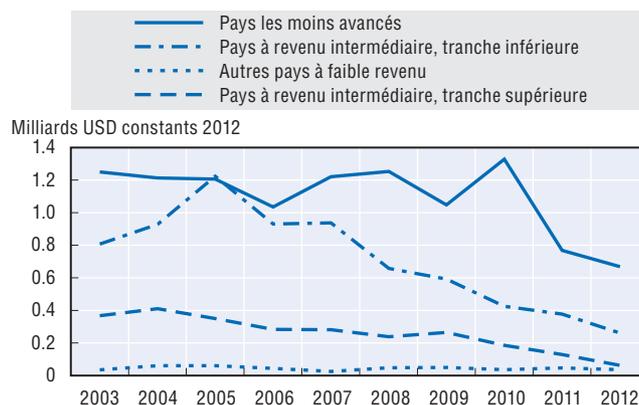


Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 2.9 milliards USD n'est pas ventilé par pays.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187987>

En 2012, 17 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 668 millions USD. La part de ces pays a diminué, passant de 27 % en 2010 à 17 % en 2012. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale, mais 74 % de cette aide était non ventilée par groupe de revenu, contre 32 % pour la moyenne du CAD.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.15 % du RNB en 2012, ce qui est conforme à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 44.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933187993>

En 2012, plus de 40 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 2.3 milliards USD ; l'accent a été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (973 millions USD) ainsi que sur l'eau et l'assainissement (465 millions USD). Un montant de 553 millions USD a été alloué à l'agriculture (comptabilisé en tant qu'APD aux secteurs productifs).

Graphique 44.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Pays-Bas

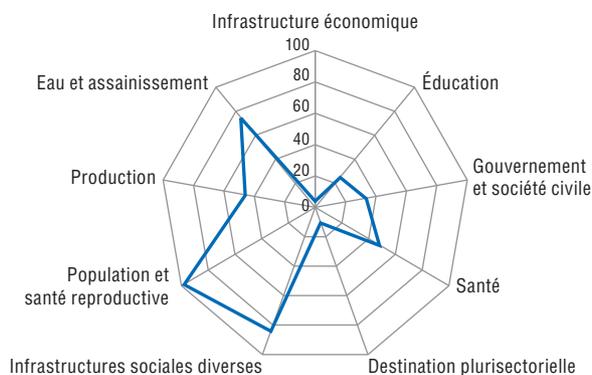


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188009>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.6 milliard USD. Les Pays-Bas intègrent systématiquement les questions d'égalité hommes-femmes dans leur politique de coopération pour le développement. En 2012, 43 % de l'aide des Pays-Bas avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Cela représente une augmentation par rapport à 2011 (24 %) et 2010 (14 %). Une part importante de l'aide des Pays-Bas au titre de la population, de la santé reproductive, de l'eau et de l'assainissement est orientée vers la problématique hommes-femmes.

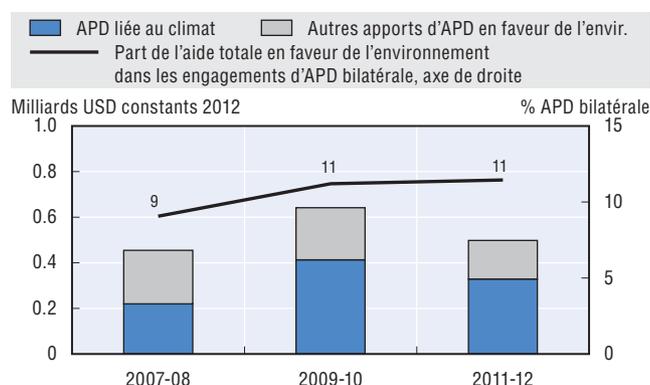
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 583 millions USD. Les Pays-Bas concentrent leurs efforts sur l'atténuation des conséquences du changement climatique pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. L'adaptation au changement climatique est aussi une priorité, notamment la gestion de l'eau, l'agriculture intelligente face au climat, la préparation aux situations d'urgence dans les PMA. En 2012, 12 % des activités d'aide des Pays-Bas avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 9 % étaient expressément orientés vers l'action concernant le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 44.10. Répartition de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188014>

Graphique 44.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188027>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

Ministère des Affaires étrangères (2013), *A World to Gain, A New Agenda for Aid, Trade and Investment*, avril, Ministère des Affaires étrangères, La Haye.

POLOGNE

La Pologne utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Pologne ne s'est pas dotée d'une stratégie distincte pour le développement du secteur privé mais le soutien à l'entrepreneuriat, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays partenaires, est l'une des priorités du programme polonais de coopération pour le développement pour la période 2012-15.

Ces dernières années, la Pologne a mis en œuvre plusieurs projets destinés à aider ses pays partenaires à améliorer leur régime commercial.

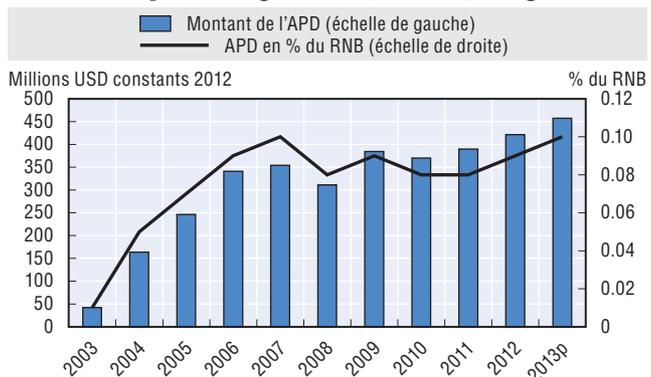
En 2012, les envois de fonds en provenance de la Pologne et à destination des pays en développement se sont chiffrés à 422 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par la Pologne

En 2013, les apports d'APD de la Pologne se sont élevés à 474 millions USD (données préliminaires), soit 0.10 % du revenu national brut (RNB) et une progression de 8.6 % en termes réels par rapport à 2012. L'évolution positive du volume de l'aide de la Pologne est conforme à l'objectif que s'est fixé le pays – en tant que membre de l'Union européenne – de consacrer 0.33 % du RNB à l'APD lorsque les conditions politiques et financières le permettront.

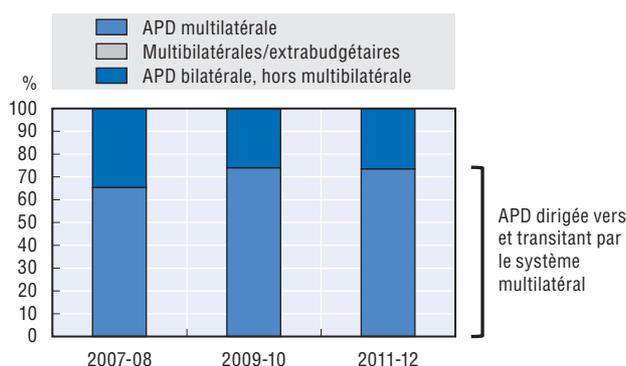
En 2012, 29 % de l'APD polonaise ont été dispensés au niveau bilatéral. En 2012, la Pologne a affecté 71 % de son APD aux organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. L'aide multilatérale distribuée par la Pologne se compose pour l'essentiel de contributions statutaires versées à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales.

Graphique 45.1. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188038>

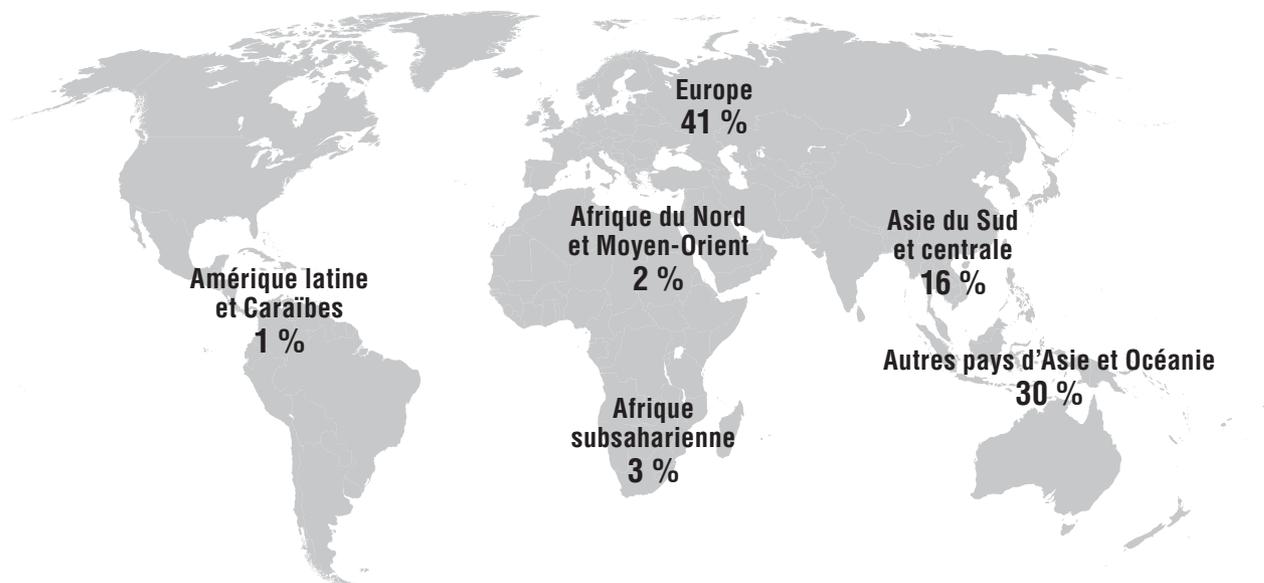
Graphique 45.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188047>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Europe orientale et l'Asie extrême-orientale. En 2012, la Pologne a alloué 32 millions USD à l'Europe orientale (montant en recul par rapport à 2011) et 63 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 45.3. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Pologne

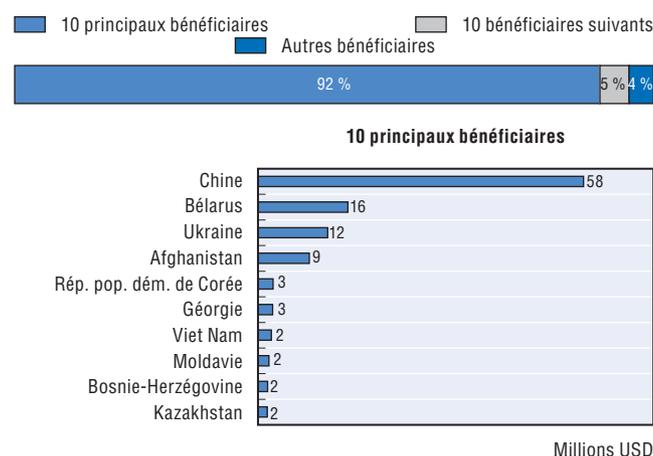


Note : La répartition par région de 7 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188055>

La Pologne a affecté 92 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Les pays prioritaires se répartissent en deux groupes : d'une part les pays du Partenariat oriental, et d'autre part certains pays d'Afrique, d'Asie centrale et du Moyen-Orient. Le soutien apporté aux États fragiles a atteint un montant de 19 millions USD en 2012 (15 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 45.4. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Pologne



Millions USD

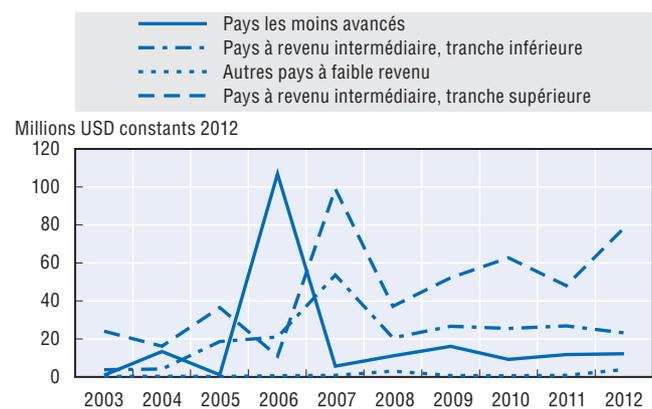
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 11 millions USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188063>

En 2012, 9 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 12 millions USD. L'évolution est positive depuis 2010. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Pologne en 2012 (61 %).

L'APD totale aux PMA a représenté 0.02 % du RNB de la Pologne en 2012, ce qui est loin de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 45.5. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Pologne



Millions USD constants 2012

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188075>

Les secteurs prioritaires varient selon que l'aide est destinée aux pays d'Europe orientale ou aux autres pays partenaires.

La Pologne a arrêté deux secteurs prioritaires pour ses pays partenaires d'Europe orientale : la démocratisation et les droits de l'homme, et l'aide à la transformation politique et économique. Pour les pays d'Asie et d'Afrique, son aide porte principalement sur l'éducation, l'environnement, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et la professionnalisation des administrations publiques.

L'égalité hommes-femmes est une priorité transversale.

L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes figurent parmi les domaines clés ciblés par la coopération pour le développement polonaise et font partie intégrante du thème prioritaire recouvrant la démocratie et les droits de l'homme. La Pologne finance des projets visant à améliorer la situation sociale et économique des femmes et des jeunes filles dans des pays partenaires, notamment en Afghanistan. Tous les projets bénéficiant de l'aide du ministère des Affaires

étrangères doivent avoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes comme thème transversal.

L'un des principes clés de la coopération pour le développement de la Pologne est de veiller au respect de l'environnement, à l'utilisation durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique.

La lutte contre la dégradation de l'environnement, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à celui-ci font partie de l'aide sectorielle de la Pologne. Tous les projets de développement soumis à l'aide polonaise au développement doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental. Les mesures propres à remédier aux éventuelles retombées négatives doivent être identifiées. La Pologne a récemment accueilli des conférences internationales consacrées au changement climatique (la Conférence des Nations Unies de Pozna sur les changements climatiques en 2008 et la Conférence des Nations Unies de Varsovie sur les changements climatiques en 2013).

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

PORTUGAL

Apports financiers du Portugal aux pays en développement

Types d'apports du Portugal aux pays en développement

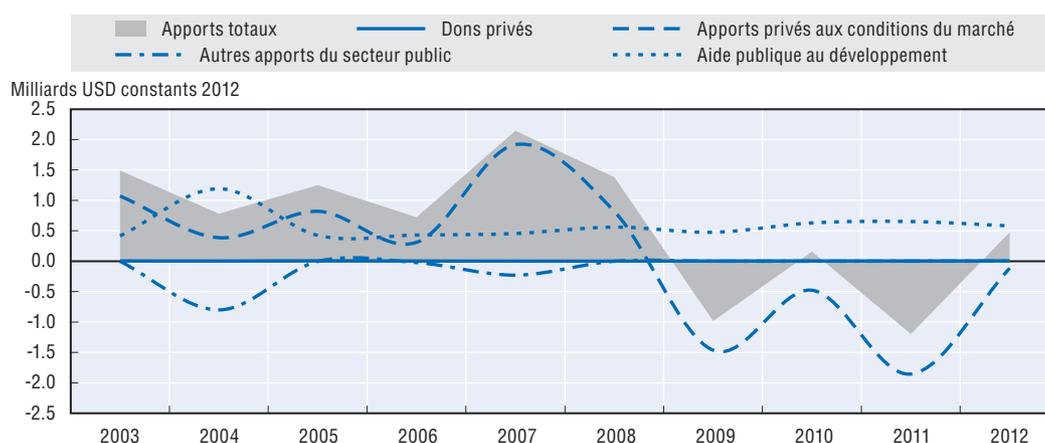
-114 millions USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012.

484 millions USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

2 millions USD d'autres apports du secteur public (AASP) en 2012.

7 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 46.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Portugal



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public (AASP) pour 2008, 2009 ou 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188087>

Le Portugal utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le Portugal a inclus le développement du secteur privé dans le cadre de sa nouvelle stratégie de coopération pour le développement. Il s'emploie à promouvoir l'investissement privé dans ses pays partenaires par le biais de son institution de financement du développement, la Sociedad para o Financiamento do Desenvolvimento (SOFID).

Le Portugal contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté un montant de 59 000 USD. Il est probable que cette somme donne une idée trop faible des efforts entrepris par le Portugal.

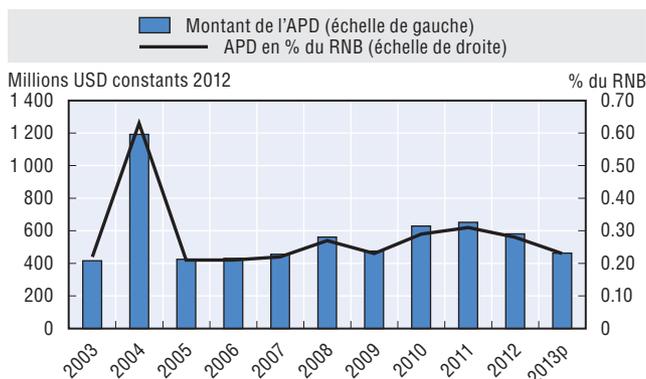
Le Portugal s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 22 millions USD en 2012 (15 % de son APD ventilable par secteur), soit une diminution de 9 % par rapport à 2011. La tendance dans ce domaine est à la baisse depuis 2010.

Le Plan national pour l'intégration des migrants vise à faciliter les envois de fonds, à améliorer l'accès des travailleurs émigrés aux offres d'emploi et aux services publics, à stimuler les migrations circulaires et à encourager les migrants à investir dans leur pays d'origine. En 2012, les envois de fonds en provenance du Portugal et à destination des pays en développement se sont élevés à 495 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par le Portugal

En 2013, les apports d'APD du Portugal se sont élevés à 484 millions USD (données préliminaires), soit 0.23 % de son revenu national brut (RNB) et un recul de 20.4 % en termes réels par rapport à 2012. La part de l'APD portugaise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 25 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 84.6 % en 2012, ce qui est inférieur à la norme de conformité pour l'élément de libéralité qui est de 86 %.

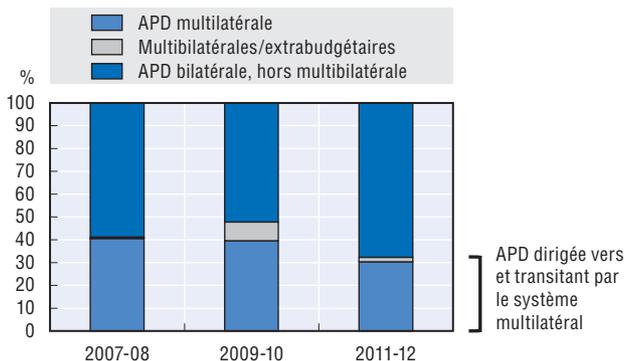
Graphique 46.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188095>

En 2012, 70 % de l'APD du Portugal ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Portugal a affecté 30 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Il a aussi dirigé 2 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

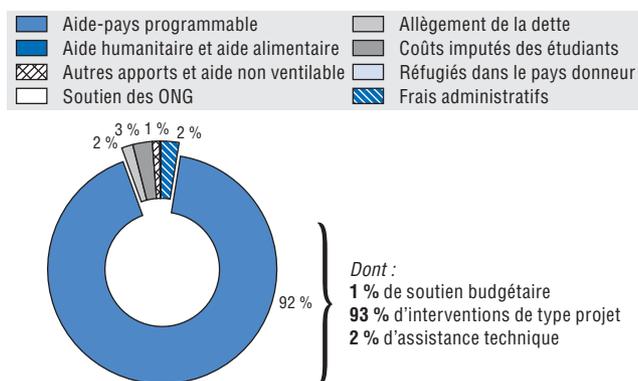
Graphique 46.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188103>

En 2012, 92 % de l'APD bilatérale du Portugal ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) du Portugal a été bien supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %). Les interventions de type projet ont représenté 93 % de l'APP.

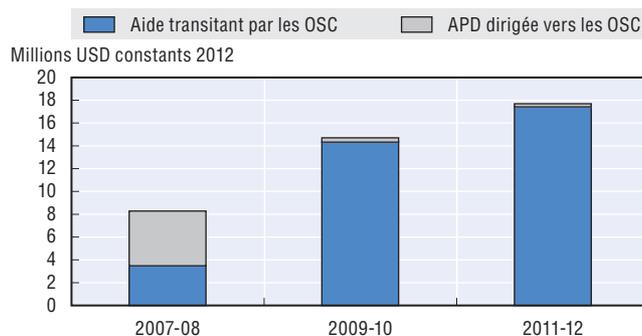
Graphique 46.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188110>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 16 millions USD. Si le volume de l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté ces dernières années, il a reculé de 14 % entre 2011 et 2012. Cependant, la part de l'APD bilatérale dirigée vers les OSC et transitant par celles-ci est restée stable à 4 %. La moyenne du CAD était de 16.8 % en 2012.

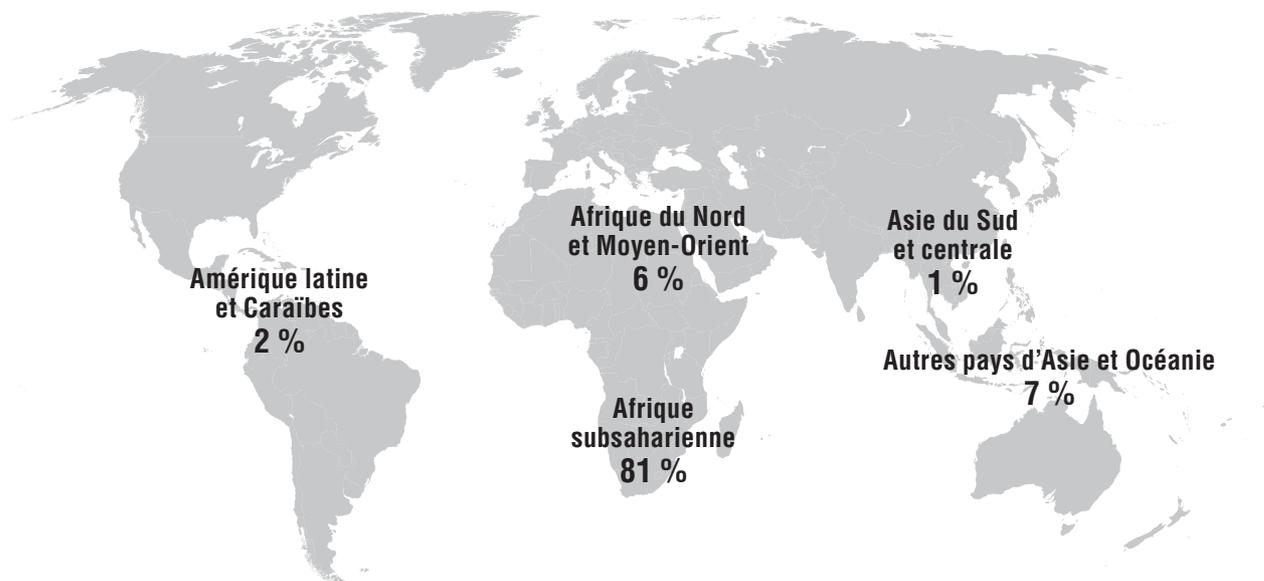
Graphique 46.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188121>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, le Portugal a alloué 323 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 59 millions USD à l'Afrique du Nord.

Graphique 46.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Portugal

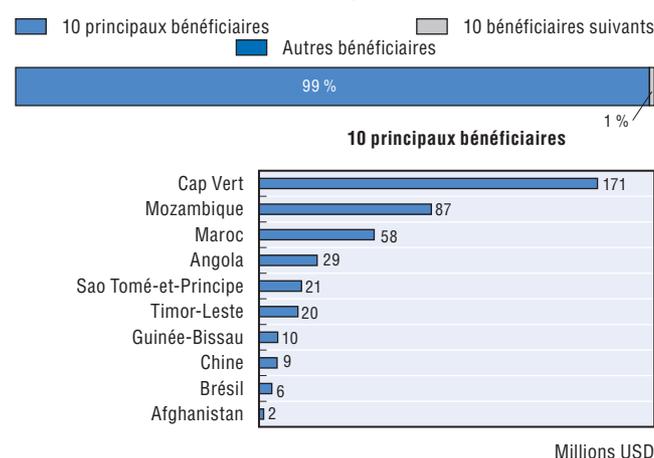


Note : La répartition par région de 4 % de l'APD bilatérale ventilée est non spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188130>

Le Portugal a affecté 99 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Le programme portugais est fortement concentré sur six pays partenaires lusophones prioritaires qui font tous partie des dix principaux bénéficiaires de l'aide. Le soutien apporté par le Portugal aux États fragiles a atteint un montant de 62 millions USD en 2012 (14 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 46.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Portugal



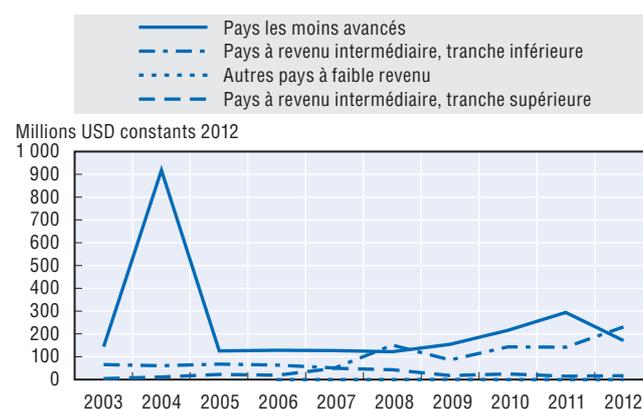
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 17 millions USD est non ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188147>

En 2012, 39 % de l'APD bilatérale du Portugal ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 170 millions USD. Cette part diminue depuis quelques années (elle était de 62 % en 2011 et de 52 % en 2010). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Portugal en 2012 (53 %).

L'APD totale aux PMA du Portugal a représenté 0.09 % du RNB en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

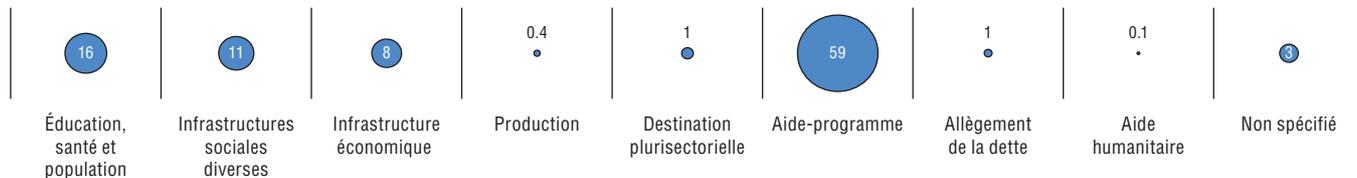
Graphique 46.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188152>

Deux tiers de l'APD bilatérale ont été affectés à l'aide-programme. En 2012, 244 millions USD au titre de l'APD bilatérale ont été alloués à l'aide-programme et 120 millions USD aux infrastructures et services sociaux, un fort accent étant mis sur l'éducation (52 millions USD).

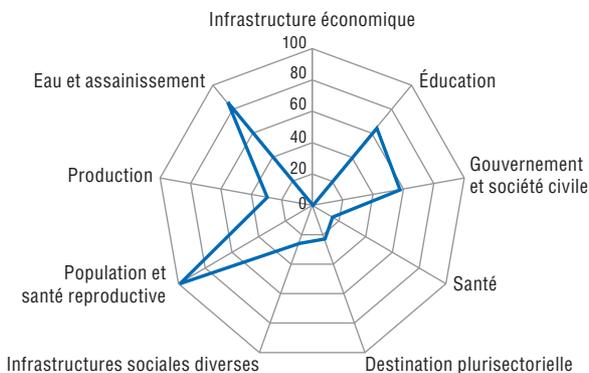
Graphique 46.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188169>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 56 millions USD. L'égalité entre les sexes est une priorité de la politique portugaise en faveur de la coopération pour le développement, et elle a été peu à peu intégrée dans les programmes bilatéraux mis en œuvre avec ses principaux pays partenaires. En 2012, 38 % de l'aide du Portugal avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Cela représente une augmentation par rapport à 2011 (36 %) et 2010 (15 %). Une part importante de l'aide portugaise à la population, à la santé reproductive, à l'eau et à l'assainissement est axée sur la problématique hommes-femmes.

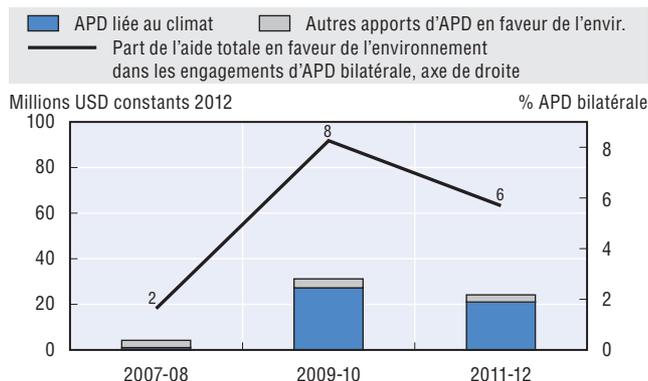
Graphique 46.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188177>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 21 millions USD. La part de l'APD axée sur l'environnement a augmenté ces dernières années. Néanmoins, il est encore difficile pour le Portugal d'intégrer l'environnement et le changement climatique dans l'ensemble de sa coopération pour le développement. En 2012, 5 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, contre 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 46.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188189>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

La République slovaque utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le programme de partenariat avec les entreprises – l'un des huit principaux programmes de la République slovaque – vise à trouver des synergies entre les objectifs de la coopération pour le développement et ceux du secteur privé dans les pays partenaires. Ce programme a pour objet de renforcer le développement socio-économique des communautés locales et de mobiliser les ressources financières privées à l'appui des activités de développement. Il aide à établir des partenariats avec des entreprises locales dans les pays partenaires en vue de renforcer leurs capacités tout en aidant les entreprises slovaques à accéder à de nouveaux marchés – sans recourir aux subventions à l'exportation.

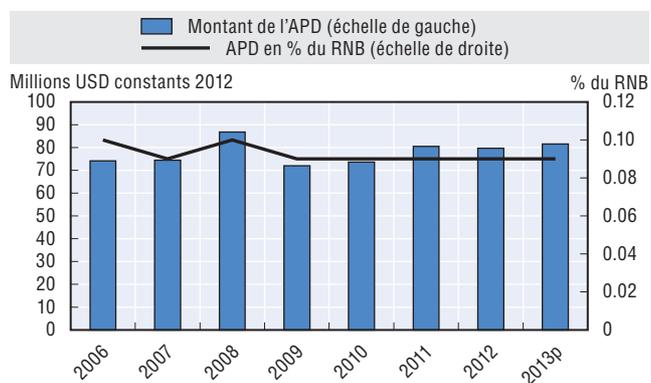
En 2012, les envois de fonds en provenance de la République slovaque et à destination des pays en développement se sont chiffrés à 32 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par la République slovaque

En 2013, les apports d'APD de la République slovaque se sont élevés à 85 millions USD (données préliminaires), soit 0.09 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 2.4 % en termes réels par rapport à 2012. Malgré de graves difficultés budgétaires, la République slovaque est parvenue à stabiliser le budget de l'APD au cours des trois dernières années. La République slovaque s'est engagée à atteindre progressivement les objectifs d'APD adoptés au niveau de l'UE lorsque son économie se redressera. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

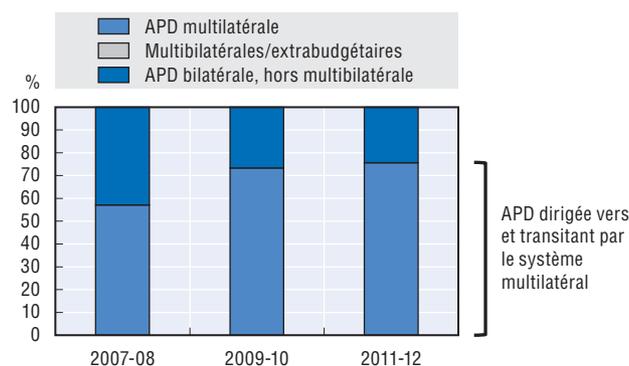
En 2012, 24 % de l'APD de la République slovaque ont été dispensés au niveau bilatéral. La même année, 76 % de l'APD slovaque ont été dirigés vers les organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. La majeure partie de l'aide multilatérale du pays (89%) se compose de contributions statutaires versées à l'Union européenne, notamment au Fonds européen de développement. La République slovaque verse aussi des contributions à plusieurs autres organisations internationales, notamment la Banque européenne d'investissement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Système des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale.

Graphique 47.1. **APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, République slovaque**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188196>

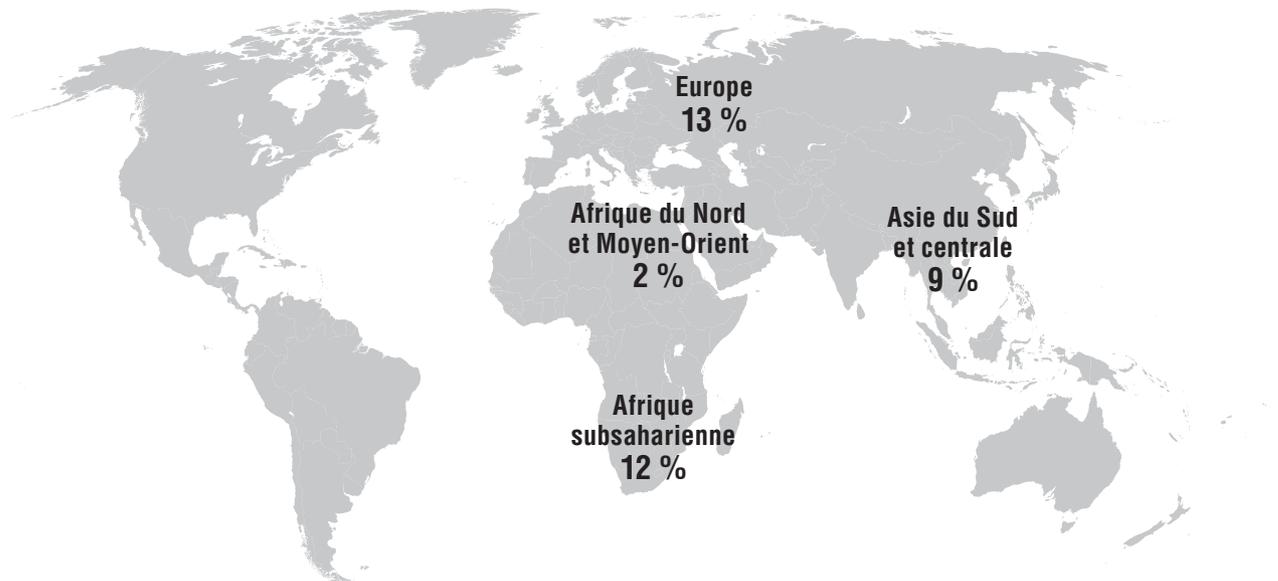
Graphique 47.2. **Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, République slovaque**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188203>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Europe orientale. En 2012, la République slovaque a alloué 4.5 millions USD à l'Europe orientale et 2.6 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

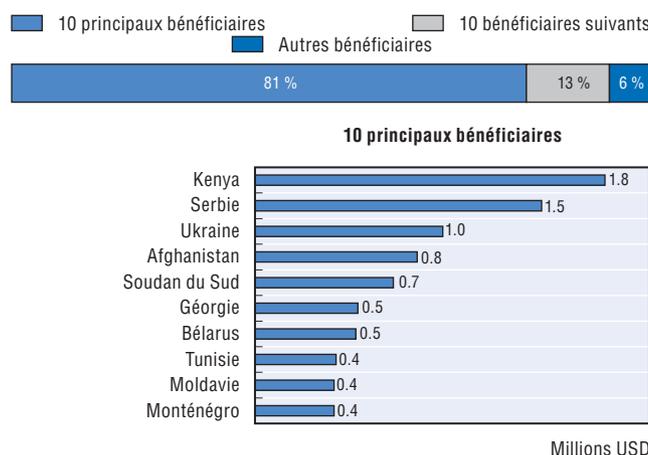
Graphique 47.3. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, République slovaque



Note : La répartition par région de 53 % de l'APD bilatérale ventilée est non spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188210>

La République slovaque a affecté 81 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. L'aide se concentre sur dix partenaires prioritaires : trois pays de programme (Afghanistan, Kenya, Moldavie), six pays de projet (Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo*, Ukraine) et le Soudan du Sud. Sept pays prioritaires figurent parmi les dix principaux bénéficiaires de l'aide de la République slovaque. En 2012, le soutien apporté aux États fragiles a atteint un montant de 4 millions USD (22 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 47.4. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, République slovaque



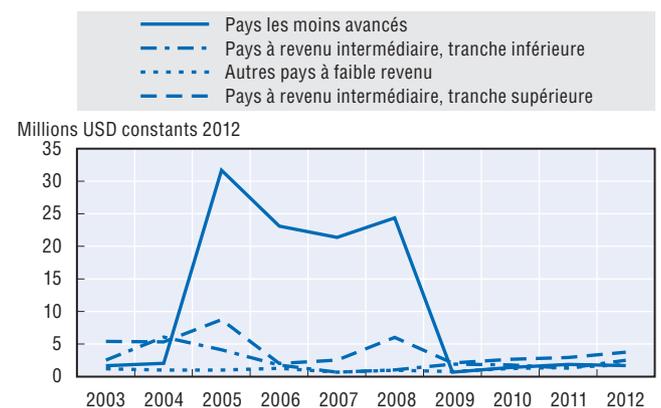
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 9 millions USD est non ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188226>

En 2012, 9 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.7 million USD. Cette part a brutalement diminué entre 2008 (63 %) et 2009 (3 %) et a légèrement augmenté depuis. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la République slovaque (20 %), mais il convient de noter que la part de l'aide non ventilée par groupe de revenu a été particulièrement élevée en 2012 (48 %), contre 32 % pour la moyenne du CAD.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.02 % du RNB en 2012, ce qui est loin de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 47.5. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, République slovaque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188234>

* La référence au Kosovo est sans préjudice du statut de ce pays aux termes du droit international.

Un large éventail de secteurs d'intervention. La coopération bilatérale se concentre sur sept domaines : l'éducation, les soins de santé, la bonne gouvernance et le renforcement de la société civile, l'agriculture et la forêt, l'eau et l'assainissement, l'énergie, et la mise en place de conditions propices au marché. Les secteurs prioritaires sont recensés dans les stratégies pays visant les pays de programme. Dans ses pays de projet, la République slovaque apporte une aide sectorielle fondée sur les besoins des pays en cours de transformation et sur sa propre expérience.

L'égalité hommes-femmes est une priorité transversale. Pour la République slovaque, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour éradiquer la pauvreté et promouvoir la croissance économique et le développement social. La République slovaque envisage d'intégrer systématiquement l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de son programme de coopération pour le développement.

Intégrer l'environnement dans la coopération pour le développement. La République slovaque s'emploie activement à intégrer l'environnement et le changement climatique dans sa coopération pour le développement, conformément aux engagements pris dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation, ainsi que de la protection de la biodiversité.

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

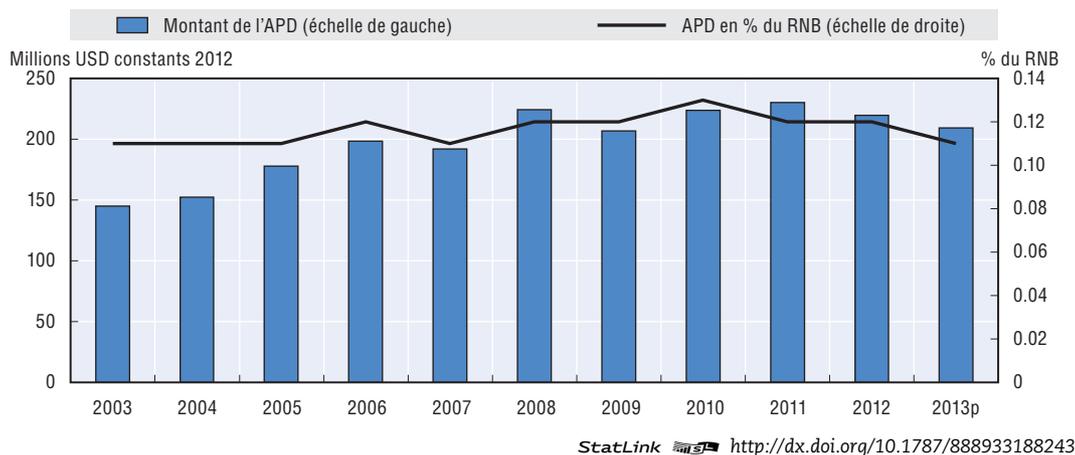
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Apports financiers de la République tchèque aux pays en développement

Types d'apports de la République tchèque aux pays en développement

En 2013, les apports d'APD de la République tchèque se sont élevés à 212 millions USD (données préliminaires), soit 0.11 % de son revenu national brut (RNB) et une diminution de 4.7 % en termes réels par rapport à 2012. Dans sa Stratégie de coopération pour le développement (ministère des Affaires étrangères, 2010), la République tchèque s'engage à assurer une augmentation progressive de son APD en pourcentage du RNB. Si la part de l'APD dans le RNB a été en moyenne de 0.12 % en 2010-12, elle a diminué en 2013 principalement en raison de la cessation des activités soutenues par la République tchèque en Afghanistan. La part de l'APD tchèque non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 45 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés (fonds réunis par des organisations non gouvernementales et des fondations) et les apports privés aux conditions du marché en provenance de la République tchèque et à destination des pays en développement.

Graphique 48.1. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, République tchèque



La République tchèque utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Les efforts de coopération pour le développement réservent une place importante au rôle du secteur privé. Les sociétés privées assurent l'exécution d'une part importante de ses projets bilatéraux de développement. Le ministère des Affaires étrangères et la Plateforme des entreprises au service de la coopération pour le développement s'efforcent d'encourager les entreprises industrielles et commerciales tchèques à s'engager dans la coopération pour le développement, à respecter les principes relatifs à la responsabilité sociale des entreprises, et à définir des modèles d'activité inclusifs qui puissent à la fois donner des résultats positifs au plan commercial et produire un impact sur le développement.

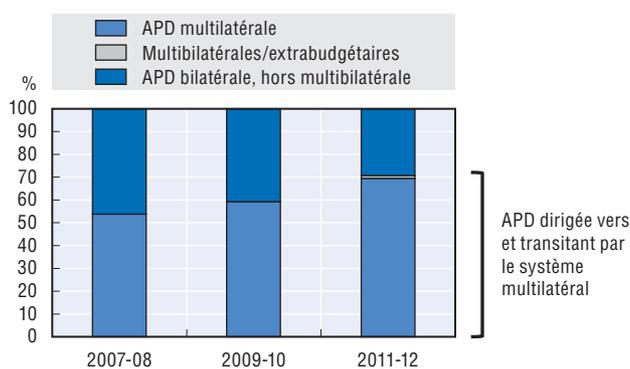
La République tchèque s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 10 millions USD (22 % de son APD ventilable par secteur) en 2012, soit une diminution de 16 % par rapport à 2011.

Les envois de fonds en provenance de la République tchèque et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 125 millions USD en 2012.

Aide publique au développement dispensée par la République tchèque

En 2012, 30 % de l'APD tchèque ont été dispensés au niveau bilatéral, soit un montant total de 66 millions USD. La République tchèque a affecté 70 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales (153 millions USD), la moyenne des pays du CAD étant de 27 %. Elle a aussi dirigé 5 % de son APD bilatérale (3 millions USD) vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales extrabudgétaires). Si l'APD multilatérale est acheminée en majeure partie par l'intermédiaire de l'UE, elle transite aussi par les Nations Unies et d'autres organisations multilatérales.

Graphique 48.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, République tchèque

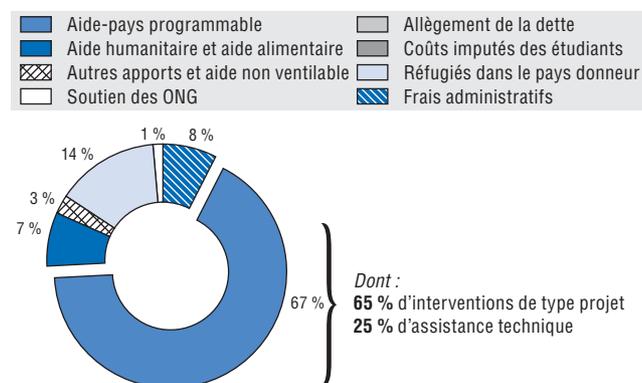


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD multilatérale/extrabudgétaire pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188259>

Par ailleurs, 67 % de l'APD bilatérale tchèque ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) en 2012. Les interventions de type projet ont représenté 65 % de l'APP. La part de l'APD bilatérale absorbée par le coût des réfugiés dans le pays donneur a été de 14 %.

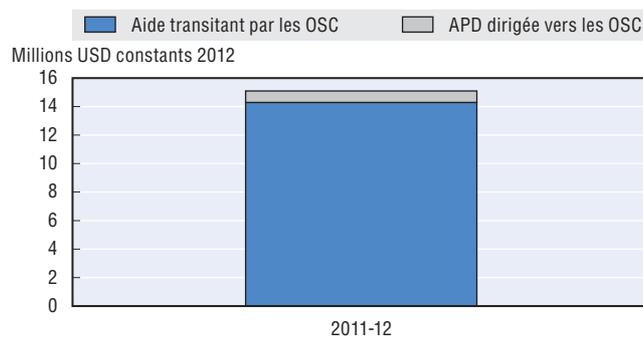
Graphique 48.3. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188263>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 15 millions USD. L'APD que la République tchèque apporte aux OSC et achemine par leur intermédiaire a légèrement diminué en volume entre 2011 et 2012 (-4 %), mais elle a augmenté en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 21.8 % en 2011 à 22.2 % en 2012. Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2012, de 16.8 %.

Graphique 48.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyenne 2011-12, versements bruts, République tchèque

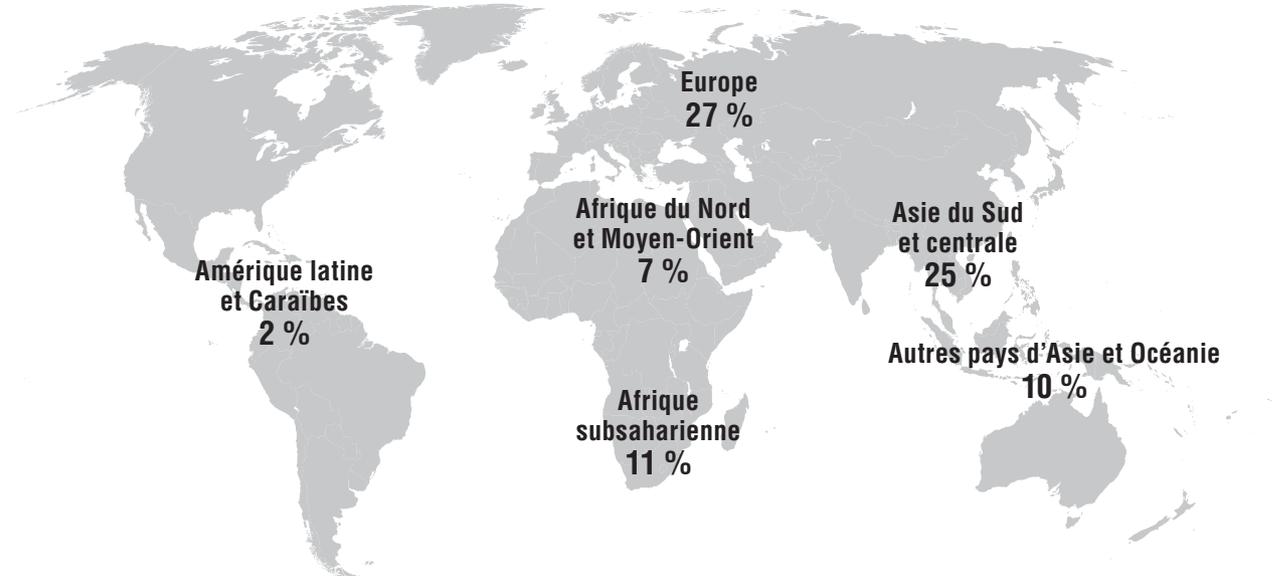


Note : On ne dispose pas de données pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188278>

L'APD bilatérale de la République tchèque a été principalement dirigée vers l'Europe orientale, ainsi que l'Asie du Sud et l'Asie centrale. En 2012, la République tchèque a affecté 19 millions USD d'APD bilatérale à l'Europe orientale, et 19 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 48.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, République tchèque

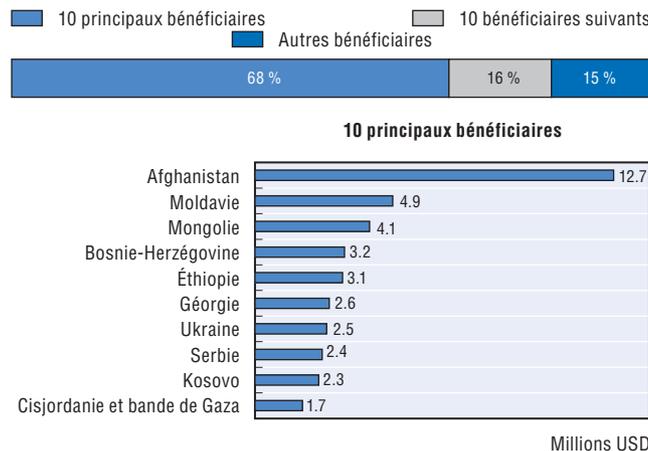


Note : La répartition par région de 17 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte. On ne dispose pas de données pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188285>

La République tchèque a affecté 68 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ces derniers figurent neuf de ses pays de programme et pays de projet prioritaires. Le soutien qu'elle apporte aux États fragiles a représenté un montant de 31 millions USD en 2012 (47 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 48.6. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, République tchèque



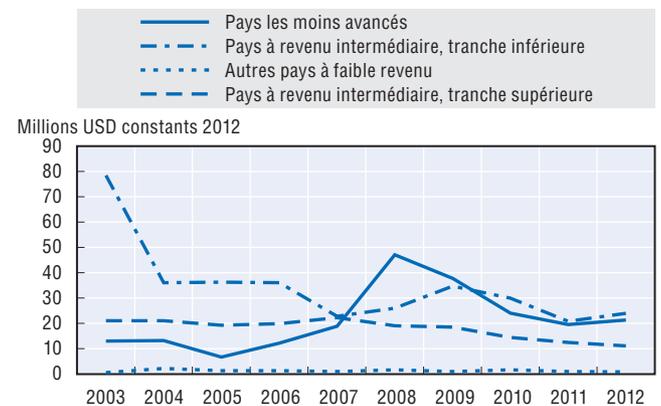
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 8.9 millions USD n'est pas ventilé par pays. Le Kosovo est cité sans préjudice de son statut au regard du droit international.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188293>

En 2012, 32 % de l'APD bilatérale de la République tchèque ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 21 millions USD. La part des ressources affectées à ces pays dans l'APD bilatérale oscille autour de 30 % depuis 2010. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale tchèque en 2012 (36 %).

L'APD totale de la République tchèque aux PMA a représenté 0.03 % de son RNB en 2012, ce qui est très éloigné de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 48.7. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188307>

La moitié de l'APD bilatérale de la République tchèque a été affectée aux infrastructures et services sociaux. En 2010, celle-ci a défini cinq domaines vers lesquels diriger en priorité ses efforts de coopération pour le développement : l'environnement, l'agriculture, le développement social, le développement économique et le soutien à la démocratie, aux droits humains et à la transition sociale. En 2012, un montant de 33 millions USD au titre de l'APD bilatérale a été affecté aux secteurs sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (13 millions USD), à l'éducation (8 millions USD), ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement (7 millions USD).

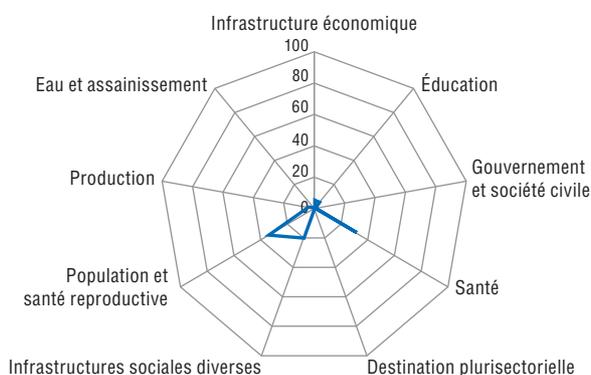
Graphique 48.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188317>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 2 millions USD. L'égalité des sexes est l'un des thèmes transversaux de la coopération tchèque pour le développement. En 2012, 5 % des activités d'aide de la République tchèque avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Plus d'un tiers de l'aide tchèque au titre de la santé, de la population et de la santé reproductive est axé sur la problématique hommes-femmes.

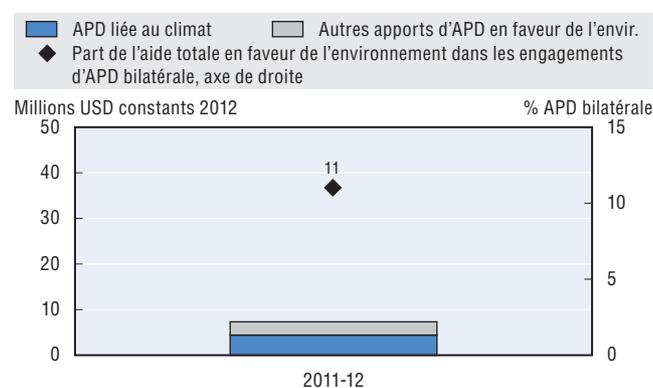
Graphique 48.9. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188329>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 14 millions USD. La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique constituent une priorité transversale, inscrite dans toutes les activités de développement. En 2012, 21 % des activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 8 % concernaient tout particulièrement la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 48.10. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyenne 2011-12, engagements, République tchèque



Note : On ne dispose pas de données pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188337>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

Ministère des Affaires étrangères (2010), *The Development Cooperation Strategy of the Czech Republic 2010-17*, octobre, ministère des Affaires étrangères, Prague.

ROYAUME-UNI

Appports financiers du Royaume-Uni aux pays en développement

Types d'apports du Royaume-Uni aux pays en développement

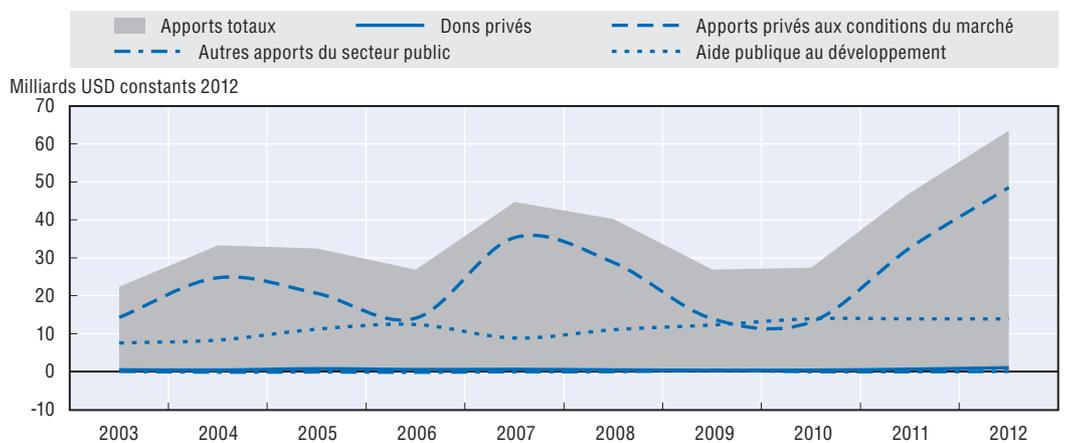
48.5 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (84 %).

17.9 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

36 millions USD d'autres appports du secteur public (AASP) en 2012.

1 milliard USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 49.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Royaume-Uni



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188345>

Le Royaume-Uni utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

Le Royaume-Uni utilise son APD comme catalyseur pour que l'investissement du secteur privé puisse soutenir les efforts d'aide au développement aux pays partenaires, en particulier à travers son institution de financement du développement, la CDC, et par un recours accru à des instruments financiers remboursables. Le Royaume-Uni élabore une nouvelle approche pour stimuler le développement économique dans le cadre d'un programme ambitieux visant à soutenir la croissance, lever les obstacles aux échanges et à l'investissement et stimuler le développement des marchés de manière à créer des emplois.

Le Royaume-Uni contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 2.5 milliards USD.

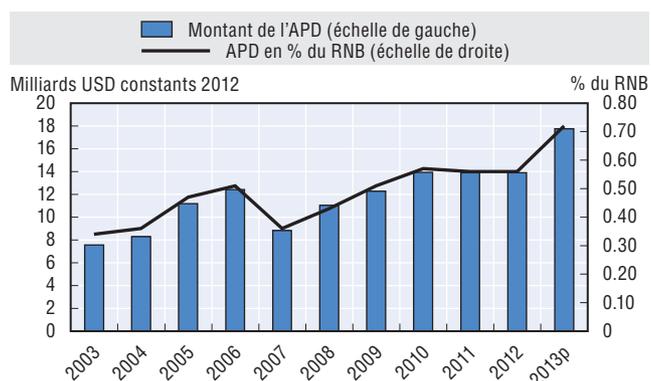
Le Royaume-Uni s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités d'aide pour le commerce ont représenté un montant de 1 milliard USD (42 % de son APD ventilable par secteur) en 2012, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

Le Department for International Development (DFID), le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth et le ministère de l'Intérieur travaillent en étroite coopération pour élaborer la position du Royaume-Uni sur les migrations dans les instances internationales. En 2012, les envois de fonds en provenance du Royaume-Uni et à destination des pays en développement se sont élevés à 15.3 milliards USD.

Aide publique au développement dispensée par le Royaume-Uni

En 2013, les apports d'APD du Royaume-Uni se sont élevés à 17.9 milliards USD (données préliminaires), soit une augmentation de 27.8 % en termes réels par rapport à 2012. Le Royaume-Uni occupe le second rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) en termes de volume de l'aide. Le Royaume-Uni a prévu une enveloppe budgétaire ferme pour atteindre un rapport APD/RNB de 0.7 % et celui-ci a été de 0.72 % en 2013. Son APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée en 2012. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

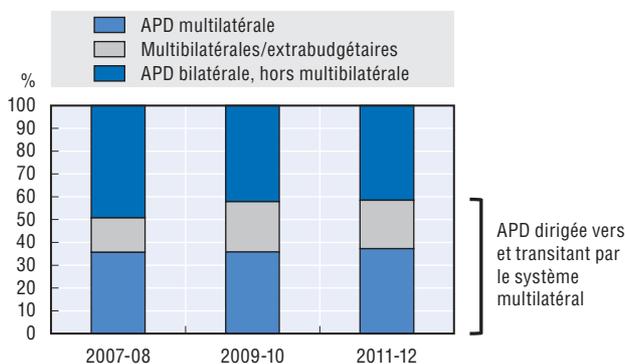
Graphique 49.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2005-13, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188355>

En 2012, 63 % de l'APD du Royaume-Uni ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Royaume-Uni a affecté 37 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % en moyenne pour les pays du CAD. Il a aussi dirigé 35 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

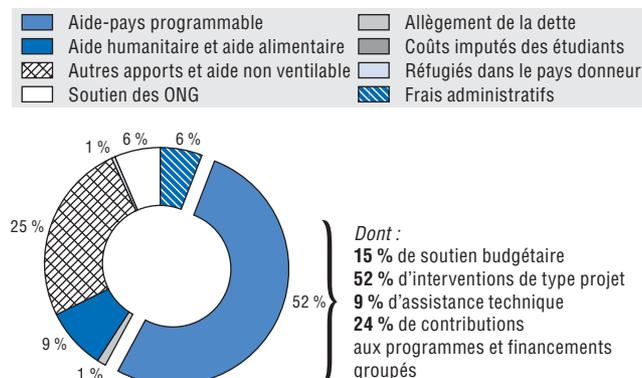
Graphique 49.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188361>

En 2012, 52 % de l'APD bilatérale du Royaume-Uni ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) du Royaume-Uni a été proche de la moyenne des pays du CAD (55 %). Une part importante de l'APD bilatérale britannique a été classée dans la catégorie « Autres et non-affecté ». Les interventions de type projet ont représenté 52 % de l'APP.

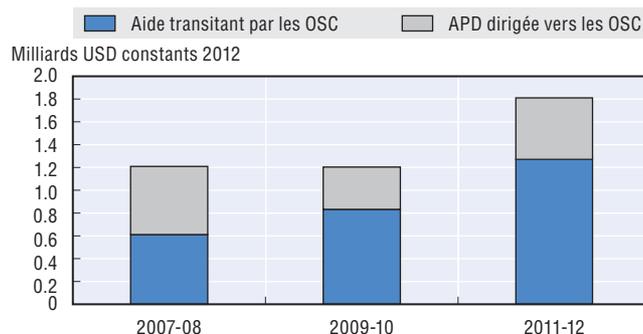
Graphique 49.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188379>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.9 milliard USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté ces dernières années, tant en volume (+14 % entre 2011 et 2012) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (elle est passée de 19.2 % en 2011 à 21.3 % en 2012). La moyenne des pays du CAD était de 16.8 % en 2012.

Graphique 49.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Royaume-Uni

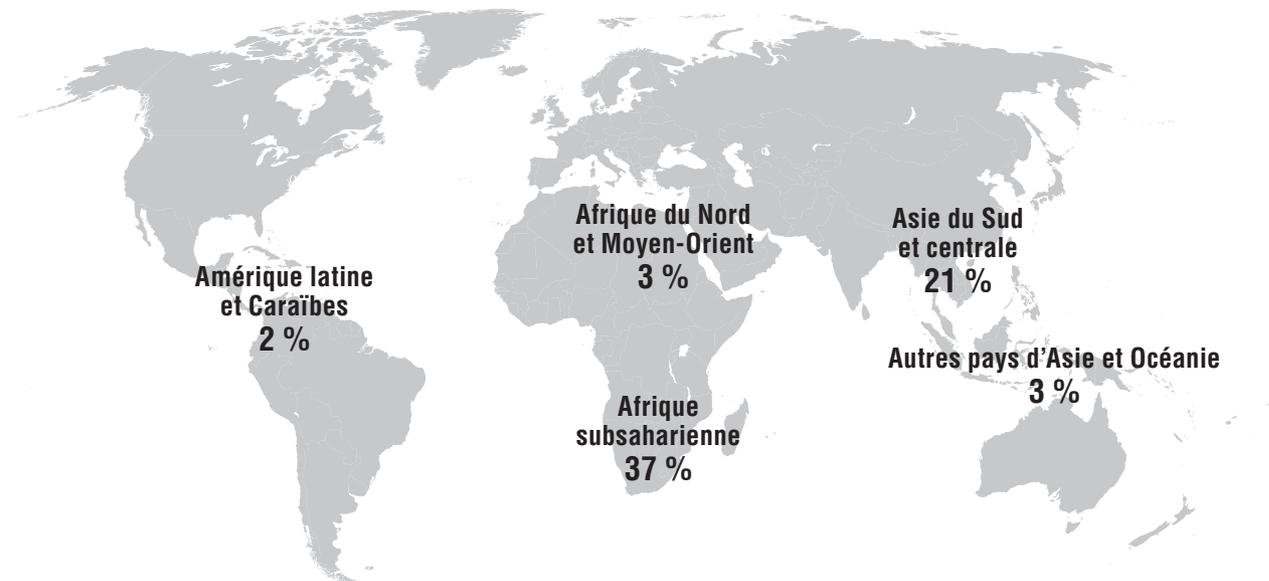


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD acheminée par l'intermédiaire des OSC pour 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188381>

L'APD bilatérale du Royaume-Uni a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, 3.4 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne et 1.7 milliard USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

Graphique 49.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Royaume-Uni

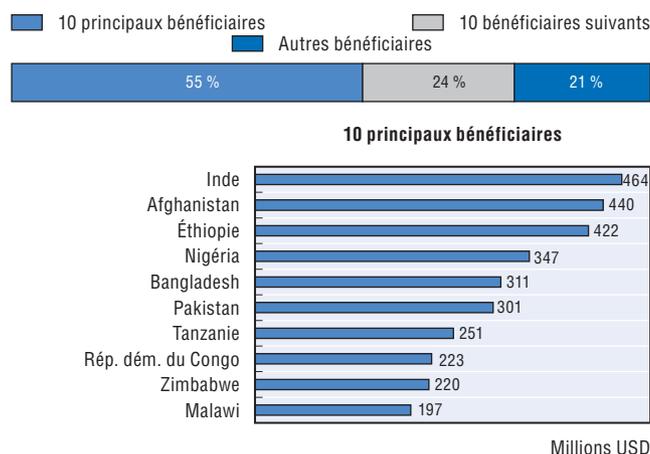


Note : La répartition par région de 33 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188395>

Le Royaume-Uni a affecté 55 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Il compte 28 pays partenaires prioritaires mais concentre son programme sur un plus petit nombre de pays. Dix d'entre eux figurent sur la liste des dix principaux bénéficiaires. En 2012, le soutien apporté par le Royaume-Uni aux États fragiles a représenté 3.8 milliards USD (42 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 49.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Royaume-Uni



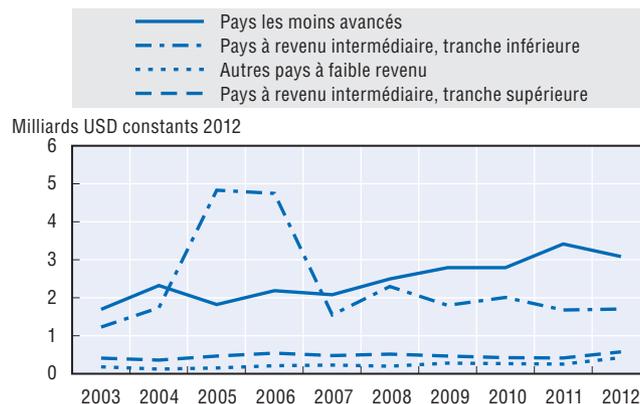
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 3.2 milliards USD n'est pas ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188402>

En 2012, 34 % de l'APD bilatérale du Royaume-Uni ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 3.1 milliards USD. Cette part a diminué, passant de 39 % en 2011 à 34 % en 2012. Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Royaume-Uni en 2012.

L'APD totale aux PMA du Royaume-Uni a représenté 0.19 % du RNB en 2012, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 49.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188418>

La moitié de l'APD bilatérale a été affectée aux infrastructures et services sociaux en 2012, soit un montant total de 2.1 milliards USD, l'accent ayant été fortement mis sur l'éducation (658 millions USD) et le soutien au gouvernement et à la société civile (595 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 646 millions USD.

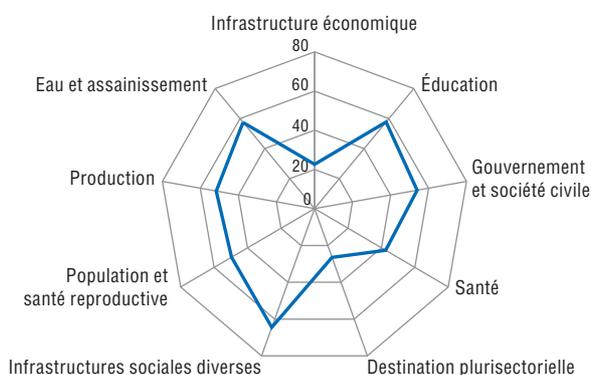
Graphique 49.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188429>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 979 millions USD. L'accent mis sur les femmes et les jeunes filles a été renforcé par la loi de 2014 sur l'égalité hommes-femmes dans la coopération pour le développement (Development Act on Gender Equality). L'objectif d'égalité hommes-femmes est intégré dans le programme bilatéral et les questions relatives aux femmes et aux jeunes filles sont également soulevées au niveau international. En 2012, 48 % de l'aide du Royaume-Uni avait l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, alors que la moyenne des pays du CAD était de 28 %.

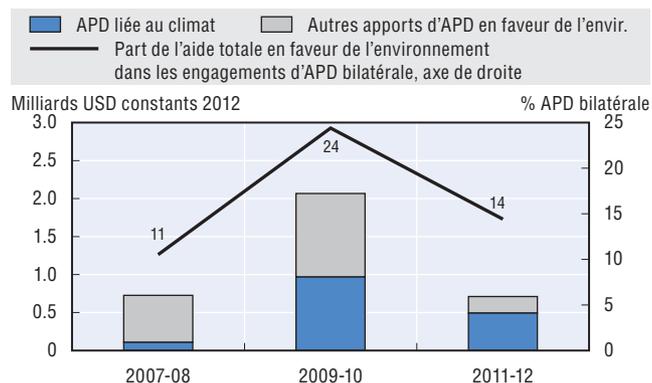
Graphique 49.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188439>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 886 millions USD. Les nouvelles analyses du DFID sur l'environnement et le climat portent notamment sur l'impact des programmes du Royaume-Uni sur la vulnérabilité des communautés pauvres face aux catastrophes environnementales. En 2012, 15 % des activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, et 10 % étaient plus particulièrement orientés vers l'action concernant le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 49.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188442>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

SLOVÉNIE

La Slovénie utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

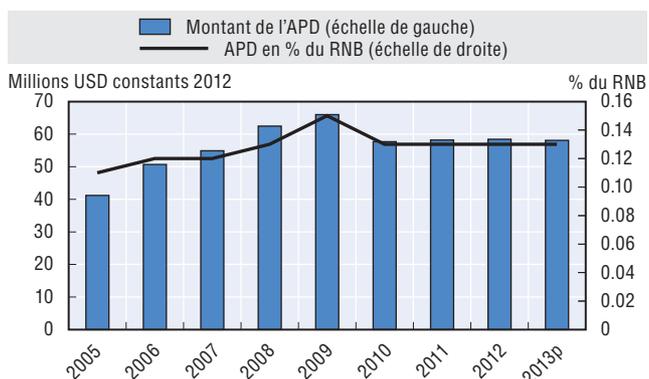
La Slovénie n'a pas arrêté de stratégie particulière pour soutenir le développement du secteur privé. Cependant, elle associe des entreprises nationales à sa coopération pour le développement. Par exemple, la moitié de l'aide-pays programmable (APP) fait l'objet d'appels d'offre de la part des pays partenaires eux-mêmes (suivant leurs propres procédures en matière de passation de marchés publics) et s'accompagne souvent de projets industriels menés en collaboration avec des entreprises slovènes.

En 2012, les envois de fonds en provenance de la Slovénie et à destination des pays en développement se sont élevés à 118 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par la Slovénie

En 2013, les apports d'APD de la Slovénie se sont élevés à 60 millions USD (données préliminaires), soit 0.13 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 0.6 % en termes réels par rapport à 2012.

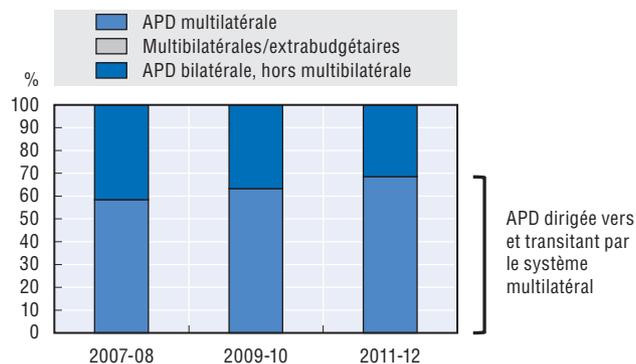
Graphique 50.1. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2005-13, Slovénie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188454>

En 2012, 33 % de l'APD de la Slovénie ont été dispensés au niveau bilatéral. La même année, la Slovénie a affecté 67 % de son APD aux organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. L'aide multilatérale distribuée par la Slovénie se compose pour l'essentiel de contributions statutaires versées à l'Union européenne (budget général de l'UE et Fonds européen de développement). Le reste de l'APD multilatérale de la Slovénie se compose de contributions au Groupe de la Banque mondiale et de contributions modestes au Fonds pour l'environnement mondial et aux agences des Nations Unies.

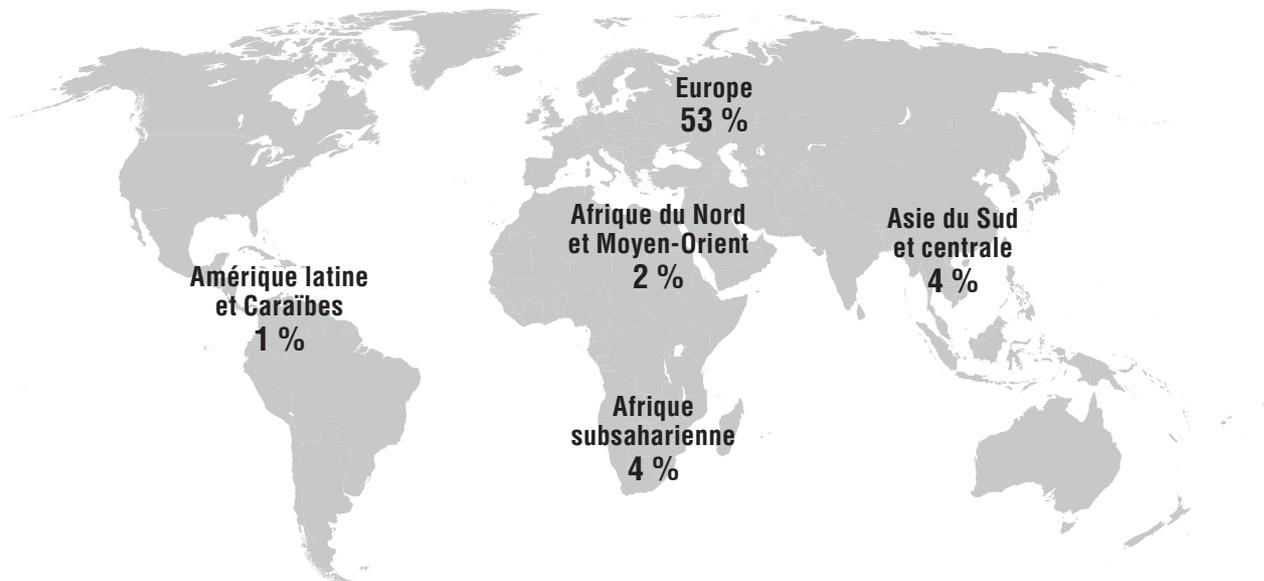
Graphique 50.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Slovénie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188462>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Europe orientale. En 2012, la Slovénie a alloué 10 millions USD à l'Europe orientale et 1 million USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 50.3. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Slovénie

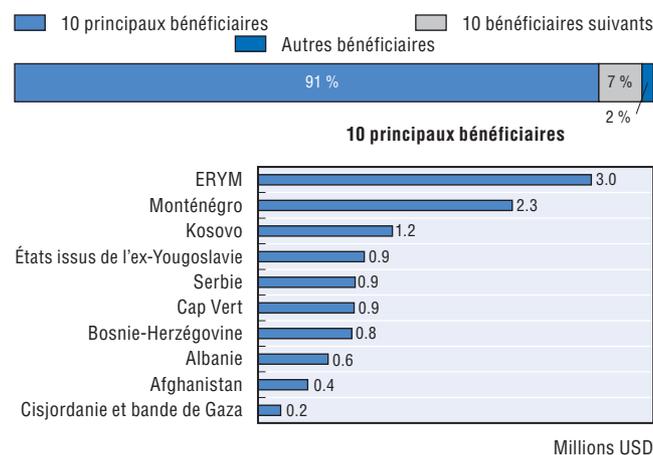


Note : La répartition par région de 35 % de l'APD bilatérale ventilée est non spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188478>

La Slovénie a affecté 91 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Elle compte huit partenaires prioritaires et l'APD qu'elle alloue aux 10 principaux bénéficiaires est fortement concentrée. En 2012, le soutien apporté aux États fragiles a atteint un montant de 3 millions USD (16 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 50.4. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Slovénie



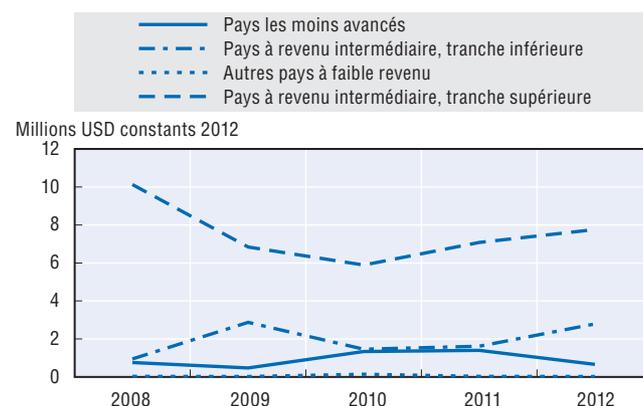
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 6.9 millions USD est non ventilé par pays. La référence au Kosovo est sans préjudice du statut de ce pays aux termes du droit international.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188480>

En 2012, 3 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 0.7 million USD. Cette part est en recul par rapport à 2010 (6 %) et 2011 (8 %). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Slovénie en 2012 (41 %).

L'APD totale aux PMA a représenté 0.02 % du RNB en 2012, ce qui est loin de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 50.5. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Slovénie



Note : On ne dispose pas de données pour la période précédant 2008.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188495>

La priorité est donnée aux secteurs sociaux. Jusqu'à la fin de l'année 2015, la coopération bilatérale de la Slovénie est axée sur : i) les services sociaux ; ii) l'infrastructure et les services économiques ; et iii) les priorités multisectorielles (notamment l'adaptation au changement climatique et la bonne gouvernance).

L'égalité hommes-femmes est une priorité transversale. L'autonomisation des femmes est l'un des thèmes transversaux de la coopération pour le développement de la Slovénie. Le ministère des Affaires étrangères a élaboré un projet de stratégie pour l'égalité hommes-femmes.

L'environnement est un thème prioritaire. La protection de l'environnement, et plus particulièrement la gestion durable de l'eau, est l'un des thèmes prioritaires de la coopération pour le développement de la Slovénie. En 2011, le ministère des Affaires étrangères a élaboré une stratégie pour la gestion durable de l'eau.

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

SUÈDE

Appports financiers de la Suède aux pays en développement

Types d'appports de la Suède aux pays en développement

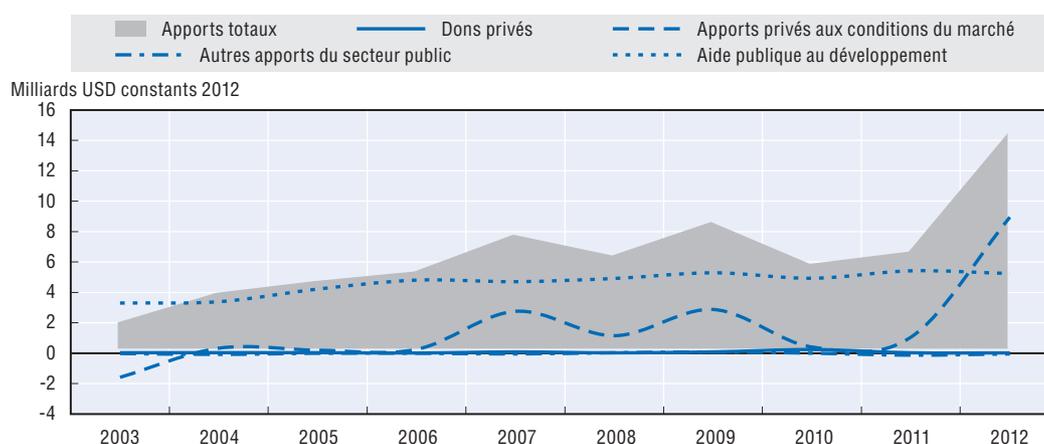
8.9 milliards USD d'appports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger (97 %).

5.8 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

-48 millions USD d'autres appports du secteur public (AASP) en 2012.

19 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 51.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Suède



Note : La Suède comptabilise dans l'APD sa contribution à Swedfund. En 2012, celle-ci s'est chiffrée à 59.09 millions USD. Comme la répartition géographique des appports de Swedfund est également notifiée au CAD, la contribution publique à Swedfund a été déduite afin d'éviter un double comptage dans les appports totaux de la Suède. Le niveau négatif des AASP est du à la déduction des AASP correspondant aux fonds versés à Swedfund.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188500>

La Suède utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Suède utilise son APD comme catalyseur pour promouvoir l'investissement du secteur privé dans les pays en développement. Elle dispose ainsi de plusieurs instruments, notamment Swedfund, organisme suédois de financement du développement, et le programme de l'ASDI pour des entreprises au service du développement (Business for Development) qui propose des fonds pour financer des partenariats public-privé au service du développement, des fonds d'encouragement et des garanties de crédit.

La Suède contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires ont représenté un montant de 210 000 USD.

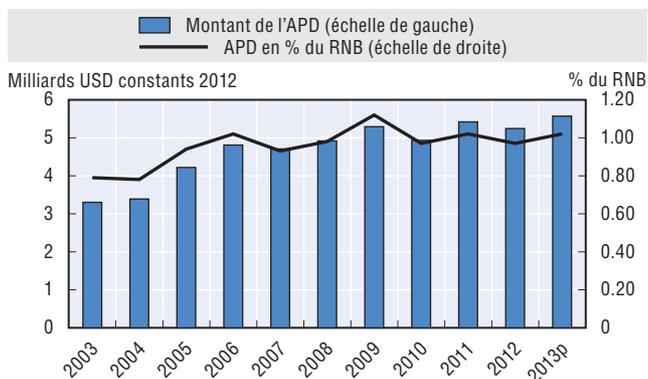
La Suède s'attache à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Ses engagements au titre des activités liées au commerce se sont élevés à 390 millions USD (20 % de son APD ventilable par secteur) en 2012, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

La Suède est consciente de l'importance des envois de fonds pour le développement et elle s'attache à promouvoir la sécurité de ces transferts de fonds et la réduction des coûts qui s'y rattachent. En 2012, les envois de fonds en provenance de Suède et à destination des pays en développement ont représenté un montant de 1.3 milliard USD.

Aide publique au développement dispensée par la Suède

En 2013, les apports d'APD de la Suède se sont élevés à 5.8 milliards USD (données préliminaires), soit une augmentation de 6.3 % en termes réels par rapport à 2012. La Suède est déterminée à consacrer 1 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD. En 2013, elle a dépassé cet objectif avec un ratio APD/RNB de 1.02%. La Suède occupe le second rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour le rapport de l'APD au RNB et la sixième place en termes de volume de l'aide. La part de l'APD suédoise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 93 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

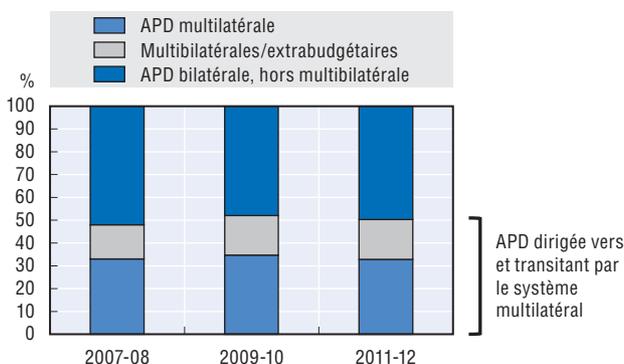
Graphique 51.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188513>

En 2012, 69 % de l'APD de la Suède ont été dispensés au niveau bilatéral. La Suède a affecté 31 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 29 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 51.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suède

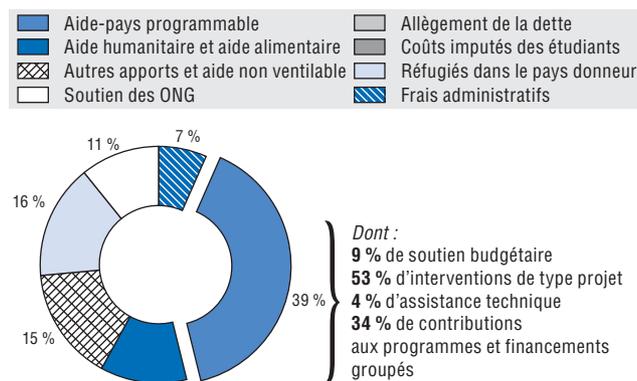


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188523>

En 2012, 39 % de l'APD bilatérale de la Suède ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires.

La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Suède a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %), en raison principalement du niveau élevé des dépenses consacrées à l'aide humanitaire et à l'aide alimentaire, aux réfugiés en Suède, et du fort pourcentage de l'aide bilatérale non ventilable. Les interventions de type projet ont représenté 55 % de l'APP.

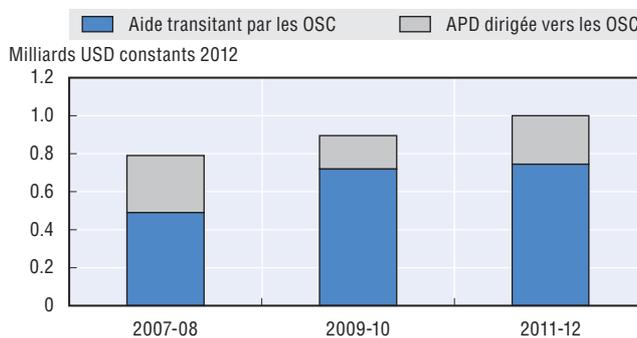
Graphique 51.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188532>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.03 milliard USD. L'APD que la Suède apporte aux OSC et achemine par leur intermédiaire a augmenté en volume ces dernières années (+7 % entre 2011 et 2012). Cependant l'APD destinée aux OSC a été relativement stable en pourcentage de l'APD bilatérale ces dernières années, représentant 28 % en 2012, contre 16 % pour la moyenne des pays du CAD.

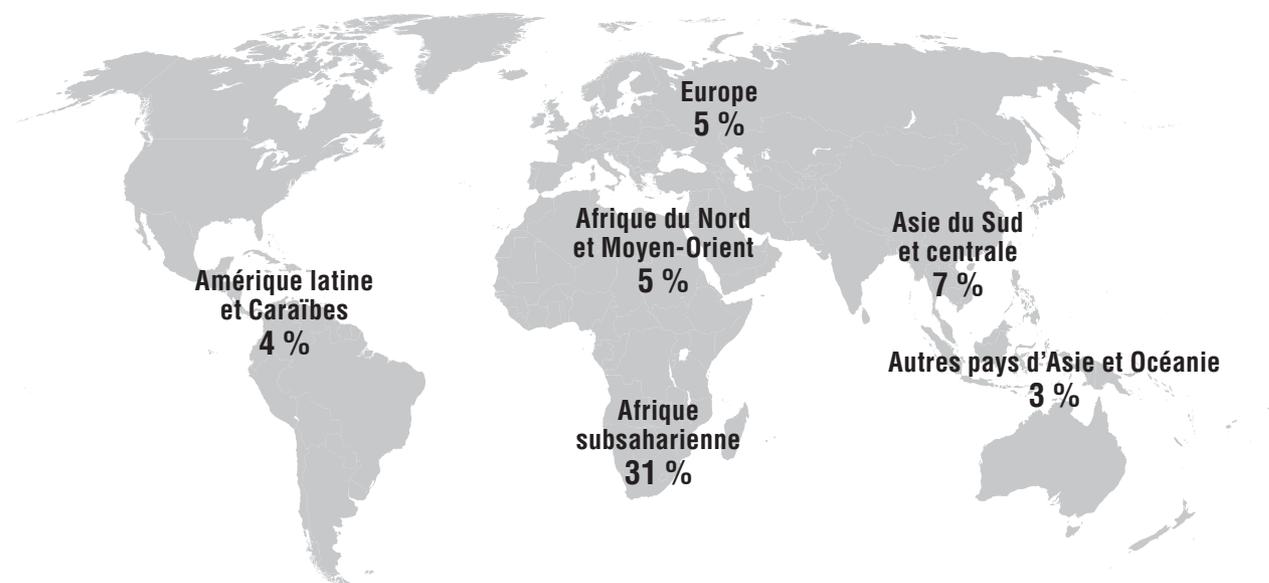
Graphique 51.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188547>

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, la Suède a affecté 983 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 252 millions USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

Graphique 51.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Suède

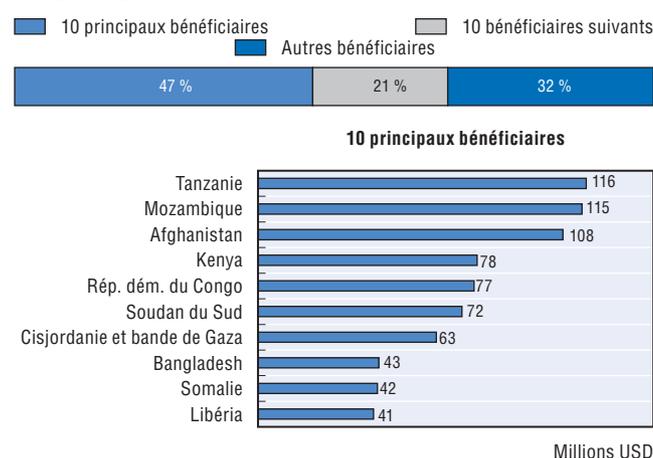


Note : La répartition par région de 45 % de l'APD bilatérale ventilée est non spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188551>

La Suède a affecté 47 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Tous ces pays sont des partenaires prioritaires pour la Suède (qui en compte 32) ; la Suède met progressivement fin à plusieurs programmes bilatéraux afin de réduire la fragmentation géographique de son aide. En 2012, son soutien aux États fragiles s'est chiffré à 975 millions USD (soit 27 % de l'APD bilatérale totale).

Graphique 51.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Suède



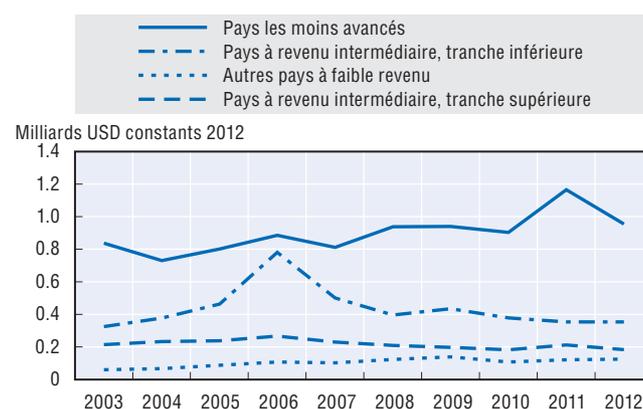
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 2 milliards USD est ventilé par pays.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188562>

En 2012, 26 % de l'APD bilatérale de la Suède ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 954 millions USD, en léger recul par rapport aux 33 % enregistrés en 2011. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale, mais 56 % de cette aide (contre 32 % pour la moyenne du CAD) n'était pas ventilée par groupe de revenu en 2012.

L'APD totale aux PMA de la Suède a représenté 0.29 % de son RNB en 2012, ce qui est bien supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 51.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188572>

En 2012, 41 % de l'APD bilatérale de la Suède ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant total de 1.3 milliard USD, une place importance ayant été faite au soutien au gouvernement et à la société civile (826 millions USD). L'aide humanitaire s'est montée à 305 millions USD.

Graphique 51.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Suède

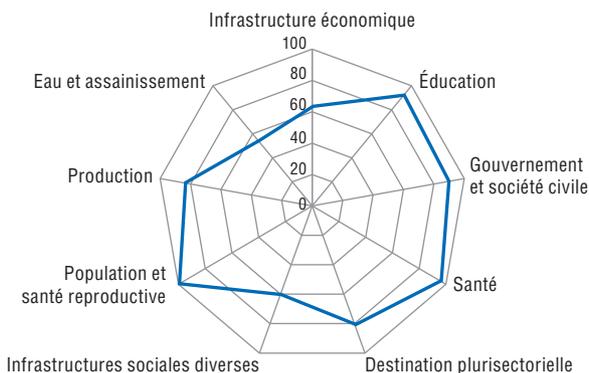


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188589>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 2 milliards USD. L'objectif de l'égalité des sexes est solidement ancré dans les projets et programmes de la Suède (OCDE, 2014). En 2012, 81 % des activités d'aide de la Suède avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. La Suède s'efforce aussi de promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les activités de ses partenaires multilatéraux, en particulier la Banque mondiale.

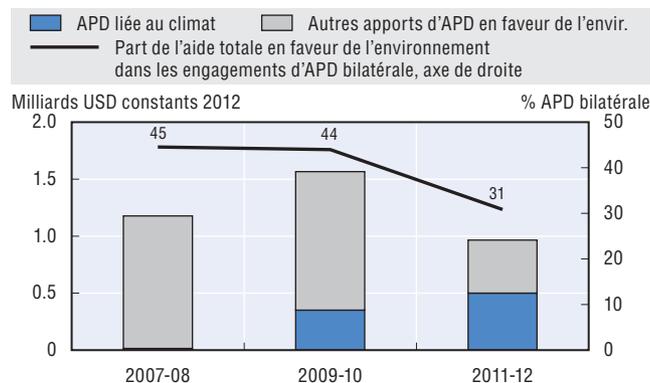
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 1 milliard USD. La Suède a intégré l'environnement dans ses programmes et projets. En 2012, 32 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif et 18 % étaient tout particulièrement orientés vers l'action concernant le changement climatique, contre respectivement 26 % et 24 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 51.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188598>

Graphique 51.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188604>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

ASDI (2004), *Policy Guidelines for Sida's Support to Private sector Development*, Agence suédoise de coopération pour le développement international, Stockholm.

Government Offices of Sweden (2010), *Policy for Environmental and Climate Issues in Swedish Development Co-operation 2010-14*, Government Offices of Sweden, Stockholm, www.government.se/sb/d/574/a/156498.

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Sweden 2013*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196254-en>.

SUISSE

Appports financiers de la Suisse aux pays en développement

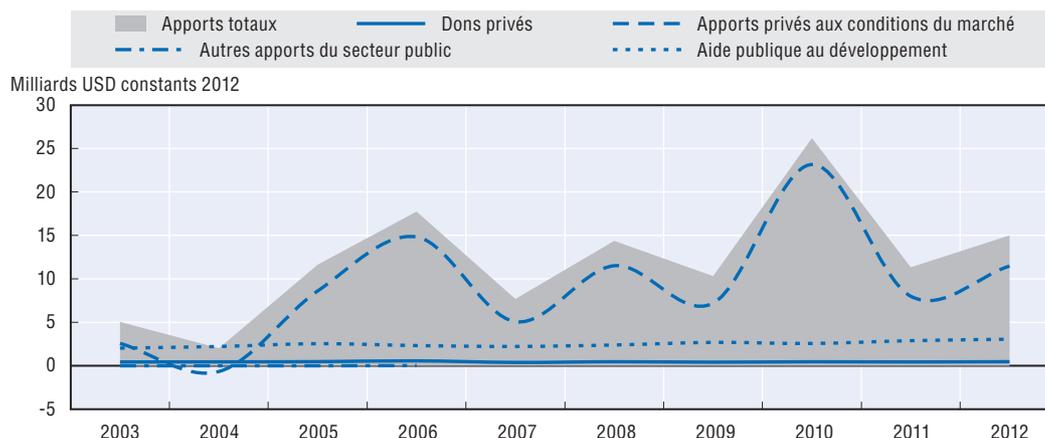
Types d'apports de la Suisse aux pays en développement

11.5 milliards USD d'apports privés aux conditions du marché en 2012. Ces appports étaient principalement constitués d'investissement direct étranger.

3.2 milliards USD d'aide publique au développement (APD) en 2013 (données préliminaires).

473 millions USD de dons privés en 2012. Ces ressources ont été mobilisées par des organisations non gouvernementales et des fondations.

Graphique 52.1. Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-12, Suisse



Note : Les données sur les autres appports du secteur public (AASP) se rapportent uniquement à 2003 et 2006. La Suisse n'utilise plus d'instrument relevant des AASP.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188614>

La Suisse utilise l'APD pour mobiliser des ressources au service du développement durable

La Suisse utilise son APD comme catalyseur pour promouvoir l'investissement du secteur privé dans les pays en développement. Elle dispose à cet égard d'un certain nombre d'instruments, notamment le Fonds suisse d'investissement dans les marchés émergents (SIFEM), l'Institut de financement du développement, et le Start-up Fund du secrétariat d'État à l'Économie (SECO), qui accorde des prêts à des projets suisses de lancement de PME dans les pays en développement et en transition. Compte tenu du niveau élevé des appports privés en direction des pays en développement, la Suisse est bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans des initiatives internationales visant à optimiser l'investissement privé à l'appui du développement durable et à encourager les pratiques du secteur privé qui portent à leur maximum les résultats au regard du développement (OCDE, 2014).

La Suisse contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités relatives à la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 21 000 USD. Ce montant donne sans doute une idée trop faible des efforts entrepris par la Suisse.

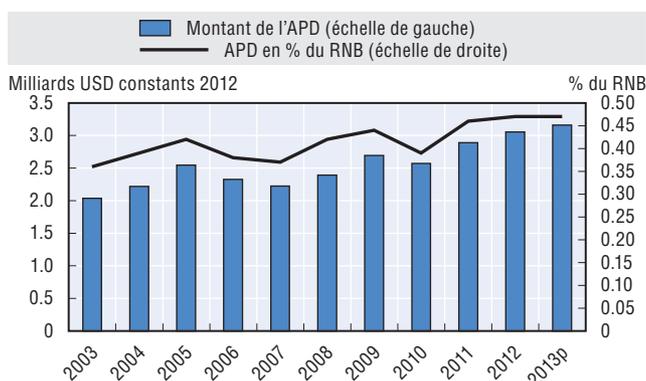
La Suisse s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. En 2012, ses engagements d'APD au titre des activités liées au commerce ont représenté 307 millions USD (23 % de son APD ventilable par secteur), soit une diminution de 26 % par rapport à 2011. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.

Dans le cadre de ses activités sur les migrations, la Suisse s'engage à améliorer l'impact sur le développement des envois de fonds des travailleurs migrants et elle a soutenu la mise en place de systèmes de transfert d'argent transparents et efficaces pour les diasporas en Suisse. En 2012, les envois de fonds en provenance de la Suisse et à destination des pays en développement se sont chiffrés à 982 millions USD.

Aide publique au développement dispensée par la Suisse

En 2013, les apports d'APD de la Suisse se sont élevés à 3.2 milliards USD (données préliminaires), soit 0.47 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 3.4 % en termes réels par rapport à 2012. La Suisse se place au huitième rang des donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) pour le ratio APD/RNB. Elle s'est engagée à consacrer 0.5 % de son RNB à l'APD d'ici 2015 et est en bonne voie pour atteindre cet objectif. La part de l'APD suisse non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 93 % en 2012, contre 81 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2012.

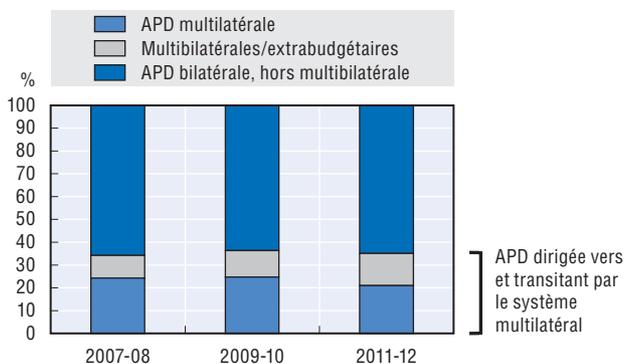
Graphique 52.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-13, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188625>

En 2012, 81 % de l'APD de la Suisse ont été dispensés au niveau bilatéral. La Suisse a affecté 19 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 18 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

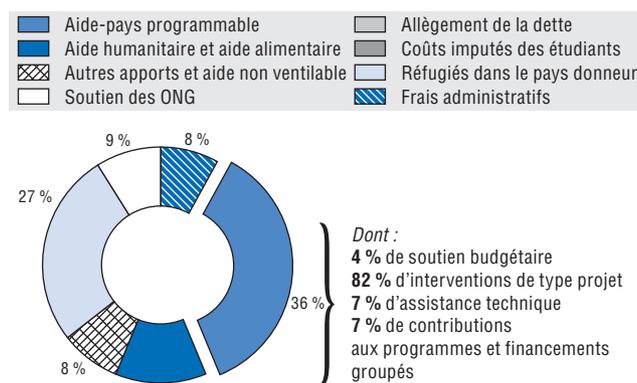
Graphique 52.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188635>

En 2012, 36 % de l'APD bilatérale ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (55 %) et s'explique par le niveau relativement élevé des dépenses consacrées aux réfugiés en Suisse, à l'aide humanitaire et à l'aide alimentaire, et aux contributions au budget central des organisations de la société civile. Les interventions de type projet ont représenté 82 % de l'APP de la Suisse.

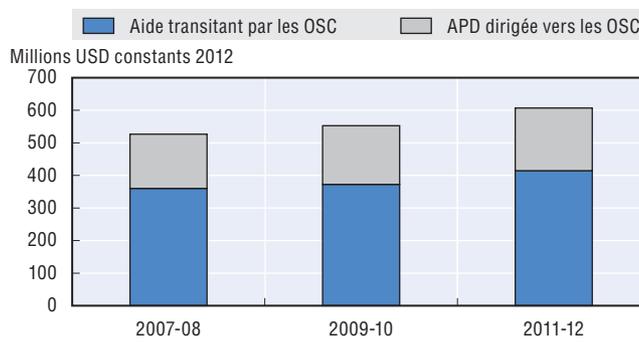
Graphique 52.4. Composition de l'APD bilatérale, 2012, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188641>

L'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 649 millions USD. Ces dernières années, l'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (+15 % entre 2011 et 2012). Cependant, elle a légèrement reculé en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 28 % en 2010 à 26 % en 2012 (contre 16.8 % pour la moyenne des pays du CAD en 2012).

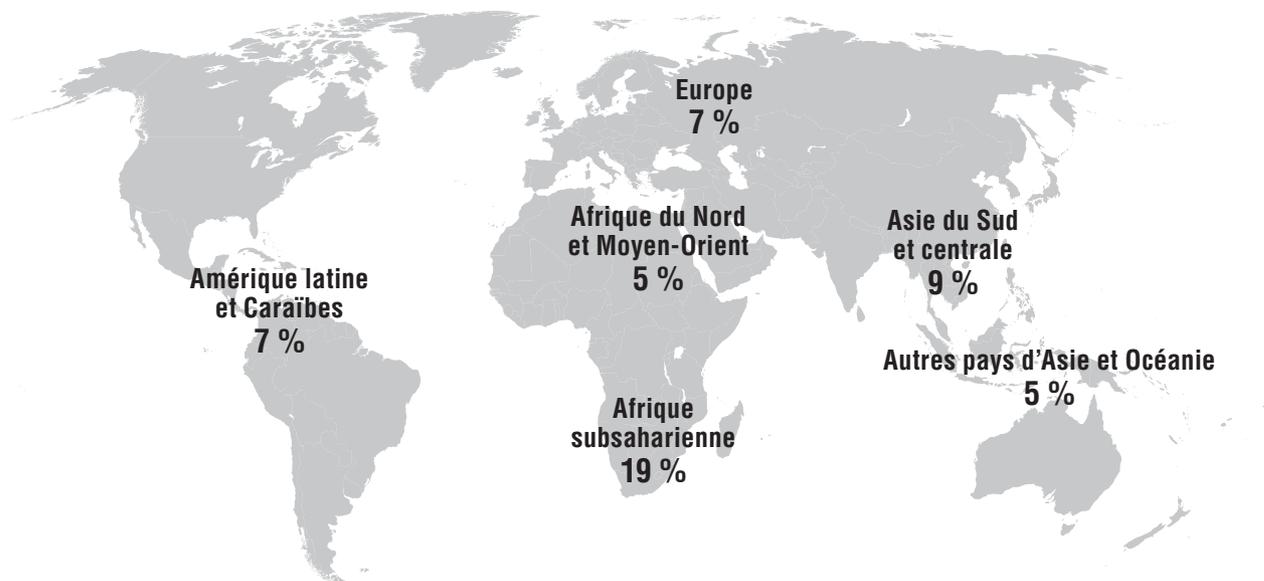
Graphique 52.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188655>

L'APD bilatérale de la Suisse a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2012, 442 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne et 230 millions USD à l'Asie du Sud et à l'Asie centrale.

Graphique 52.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2011-12, versements bruts, Suisse

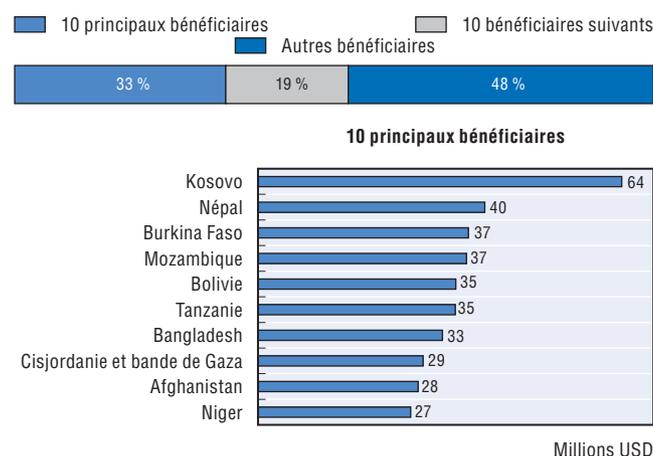


Note : La répartition par région de 48 % de l'APD bilatérale ventilée est non spécifiée pour 2011-12. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188669>

La Suisse a affecté 33 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. La Suisse compte 37 pays partenaires prioritaires et la concentration de son APD est faible. Cependant, tous les pays figurant sur la liste des dix principaux bénéficiaires sont des partenaires prioritaires. Le soutien apporté aux États fragiles a représenté 570 millions USD en 2012 (23 % de l'APD bilatérale).

Graphique 52.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2012, versements bruts, Suisse



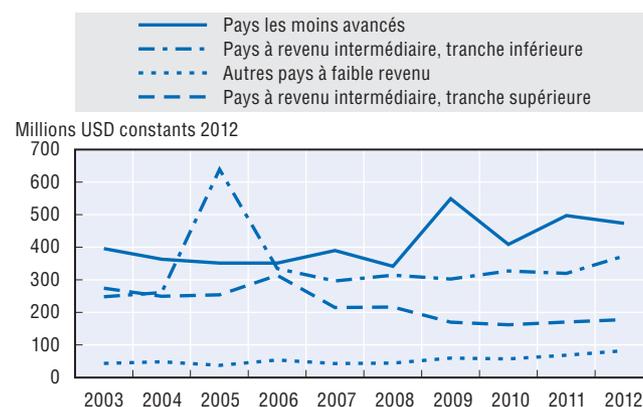
Note : La somme des totaux ne correspond pas au total de l'APD bilatérale. Un montant de 1.4 milliard USD est non ventilé par pays. Le Kosovo est cité sans préjudice de son statut au regard du droit international.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188678>

En 2012, 19 % de l'APD bilatérale de la Suisse ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 474 millions USD. Ce sont les PMA qui reçoivent la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Suisse, mais 55 % de cette aide n'ont pas été ventilés par groupe de revenu pour 2012, principalement en raison du niveau élevé du coût des réfugiés dans le pays donneur.

L'APD totale aux PMA a représenté 0.11 % du revenu national brut (RNB) de la Suisse en 2012, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 52.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2003-12, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188685>

La moitié de l'APD bilatérale a été affectée aux infrastructures et services sociaux en 2012, soit un total de 723 millions USD, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (321 millions USD). L'aide humanitaire s'est chiffrée à 345 millions USD.

Graphique 52.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2011-12, engagements, Suisse

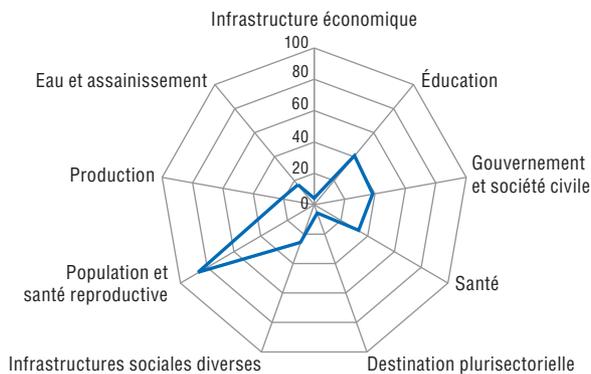


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188694>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 299 millions USD. La Suisse œuvre à la prise en compte systématique de cet objectif dans ses projets et programmes (OCDE, 2014), mais des difficultés demeurent. En 2012, 22 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 28 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre traduit un recul par rapport à 2011 (27 %). Une part importante de l'aide de la Suisse au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

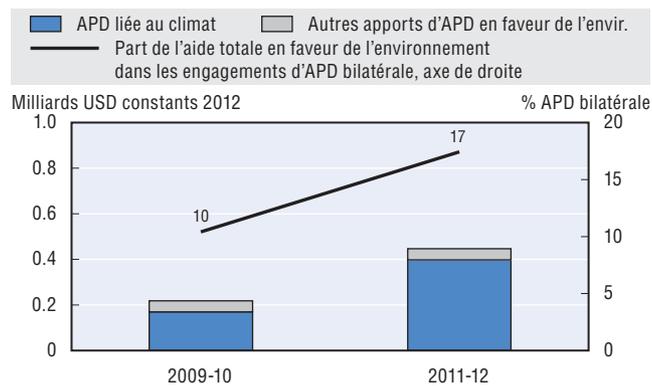
L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 471 millions USD. La Suisse tient à ce que les questions d'environnement soient intégrées dans ses programmes et projets. En 2012, 19 % de ses activités d'aide avaient l'environnement pour objectif principal ou objectif significatif, contre 26 % en moyenne pour les pays du CAD. La part de cette aide a fortement augmenté ces dernières années. En 2012, 16 % de l'aide suisse étaient orientés vers la lutte contre le changement climatique, contre 24 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 52.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2012, engagements, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188709>

Graphique 52.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188719>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *Examens OCDE sur la coopération pour le développement : Suisse 2013*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196339-fr>.

Évolution et caractéristiques des apports des autres fournisseurs de coopération pour le développement

Dans ce chapitre sont présentées des informations sur le volume et les principales caractéristiques des activités de coopération pour le développement des apporteurs non membres du Comité d'aide au développement (CAD). Dix-huit d'entre eux rendent compte à l'OCDE de leurs programmes de coopération pour le développement. Dans le cas de dix autres, l'Organisation effectue des estimations à partir des rapports officiels fournis par les autorités nationales, lesquelles sont complétées par des informations recueillies sur l'internet (concernant principalement les contributions aux organisations multilatérales). Les activités de la Fondation Bill et Melinda Gates, seul organisme de financement privé qui notifie à l'OCDE, sont aussi examinées dans ce chapitre.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Cette section a été élaborée par Willem Luijkx en collaboration avec Pawel Baginski, Michael Laird, Michael Stirnweiss, Talita Yamashiro Fordelone et Ann Zimmerman, Direction de la coopération pour le développement, OCDE.

L'importance et l'influence grandissantes des apporteurs de coopération pour le développement non membres du Comité d'aide au développement (CAD) constituent l'un des principaux changements qui marquent le paysage de la coopération pour le développement depuis quelques années. Ces apporteurs forment un groupe de pays assez hétérogène qui comprend notamment les « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), ainsi que des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est dont les activités de coopération pour le développement s'inscrivent dans la tradition de la coopération Sud-Sud. Il s'agit principalement de pays à revenu intermédiaire (PRI) qui jouent le double rôle de destinataire et d'apporteur de coopération pour le développement. Les pays arabes, qui sont depuis longtemps fournisseurs de coopération pour le développement, font aussi partie de ce groupe, de même que plusieurs pays à haut revenu d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est.

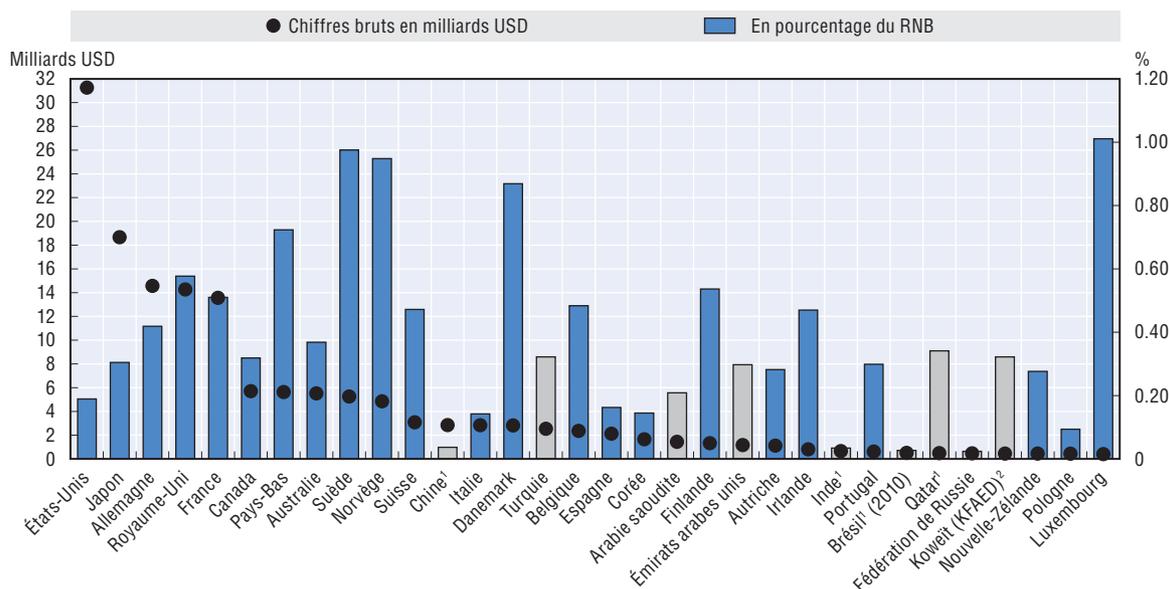
À mesure que les programmes de ces pays en matière de coopération pour le développement prennent de l'ampleur, la demande d'informations à leur sujet se fait plus grande. En effet, il est nécessaire pour les pays partenaires de connaître précisément les apports qui leur parviennent. Les responsables de l'élaboration des politiques ont besoin de ces informations pour éclairer leurs décisions et coordonner leurs activités avec celles d'autres pays et organismes. De plus, l'accessibilité des données sur ces programmes permet aux chercheurs de les étudier et au public de savoir comment les deniers de l'État sont utilisés.

Cinq pays ont adhéré au CAD en 2013, de sorte qu'à l'heure actuelle, 17 apporteurs bilatéraux non membres du Comité communiquent à l'OCDE des rapports sur leurs programmes de coopération pour le développement. Toutefois, ces rapports ne sont pas tous complets et détaillés. Le CAD de l'OCDE a établi avec beaucoup d'autres pays un dialogue leur permettant d'échanger des idées et des données d'expérience sur les moyens de mesurer la coopération pour le développement. Certains pays ne notifient pas à l'OCDE mais publient en revanche des données sur leurs programmes. Cependant, ces informations sont fréquemment incomplètes et n'offrent aucune comparabilité avec les statistiques du CAD. De fait, l'OCDE élabore de plus en plus souvent des estimations dans le but de déterminer dans quelle mesure les programmes de ces pays pourraient satisfaire aux critères régissant la comptabilisation des apports de coopération dans l'aide publique au développement (APD), telle qu'elle est définie par le CAD.

Selon la Stratégie de relations mondiales du CAD¹, l'un des objectifs du Comité est d'effectuer « un suivi des apports de fonds assortis de conditions libérales et non libérales pour le développement de la part des acteurs publics et privés ». C'est pourquoi le CAD de l'OCDE se réjouit de recevoir des données complémentaires ou améliorées (c'est-à-dire plus détaillées et plus complètes) de la part des principaux apporteurs de coopération pour le développement. Les informations ainsi communiquées à l'Organisation et les estimations qu'elle élabore sont constamment mises à jour et accessibles en permanence sur la page internet consacrée au financement assuré au titre du développement par les pays non membres du CAD².

Estimation du financement concessionnel au titre du développement dispensé au niveau mondial (apports assimilables à de l'APD)

Le graphique 53.1 présente de façon synthétique, tant en USD qu'en pourcentage du revenu national brut (RNB), le financement concessionnel brut en faveur du développement provenant de

Graphique 53.1. **Financement concessionnel brut au titre du développement (apports assimilables à de l'APD)**

Note : Pays dont les apports bruts de coopération pour le développement représentent plus de 350 000 USD. Les données se rapportent à 2012, sauf indication contraire. Les chiffres relatifs au revenu national brut (RNB) ont été établis d'après les chiffres communiqués à l'OCDE ou les données de la Banque mondiale. Les pays non membres du CAD sont représentés par des barres grises.

1. Estimations.

2. D'après les chiffres du RNB pour 2011, les données pour 2012 n'étant pas encore disponibles.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188729>

pays qui ont mis en place un programme de coopération pour le développement d'une valeur supérieure à 350 000 USD. Selon les estimations de l'OCDE, le financement concessionnel au titre du développement a atteint au total, et au niveau mondial, le montant de 139 milliards USD en 2012, dont 8.4 % ont été fournis par des pays n'appartenant pas au CAD. Il convient de souligner que ce chiffre a un caractère approximatif s'agissant des apports de coopération pour le développement effectués par les pays qui ne communiquent pas d'informations à l'OCDE.

Les sections ci-après détaillent les programmes de coopération pour le développement mis en place par certains pays non membres du CAD. La première section porte sur les 17 pays qui notifient à l'OCDE, en faisant une place particulière aux pays membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD (Estonie, Hongrie, Israël et Turquie), aux pays candidats à l'adhésion à l'Organisation (Lettonie et Fédération de Russie), ainsi qu'aux apporteurs de coopération pour le développement de premier plan qui communiquent à l'OCDE des données complètes et détaillées (Émirats arabes unis – EAU). La deuxième section, consacrée aux fournisseurs importants de coopération pour le développement qui ne notifient pas à l'OCDE, concerne aussi essentiellement les pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas au CAD (Chili et Mexique), les pays candidats à l'adhésion à l'Organisation (Colombie), les Partenaires clés de l'OCDE (Afrique du Sud, Brésil, Inde, Indonésie, République populaire de Chine) et le Qatar. La dernière section présente des informations sur la Fondation Bill et Melinda Gates, seul organisme de financement privé qui a remis un rapport à l'OCDE en 2013 (sur les apports de 2012).

Apporteurs de coopération pour le développement qui notifient à l'OCDE

Les apports concessionnels nets de coopération pour le développement effectués par les 17 fournisseurs qui notifient à l'OCDE sont passés de 8.8 milliards USD en 2011 à 6.5 milliards USD en 2012. Cette baisse résulte principalement d'une importante diminution des apports de l'Arabie saoudite au titre de la coopération pour le développement, qui sont passés de 5 milliards USD en 2011

à 1.3 milliard USD en 2012. Seuls six pays ont accru leurs programmes en 2012. Les apports de la Turquie en matière de coopération pour le développement ont presque doublé. On trouvera dans les sections qui suivent davantage de chiffres et autres informations sur l'évolution observée dans ce domaine. Ces données concernent généralement l'année 2012, mais des données préliminaires sur les apports de 2013 sont présentées pour les pays pour lesquels elles sont disponibles.

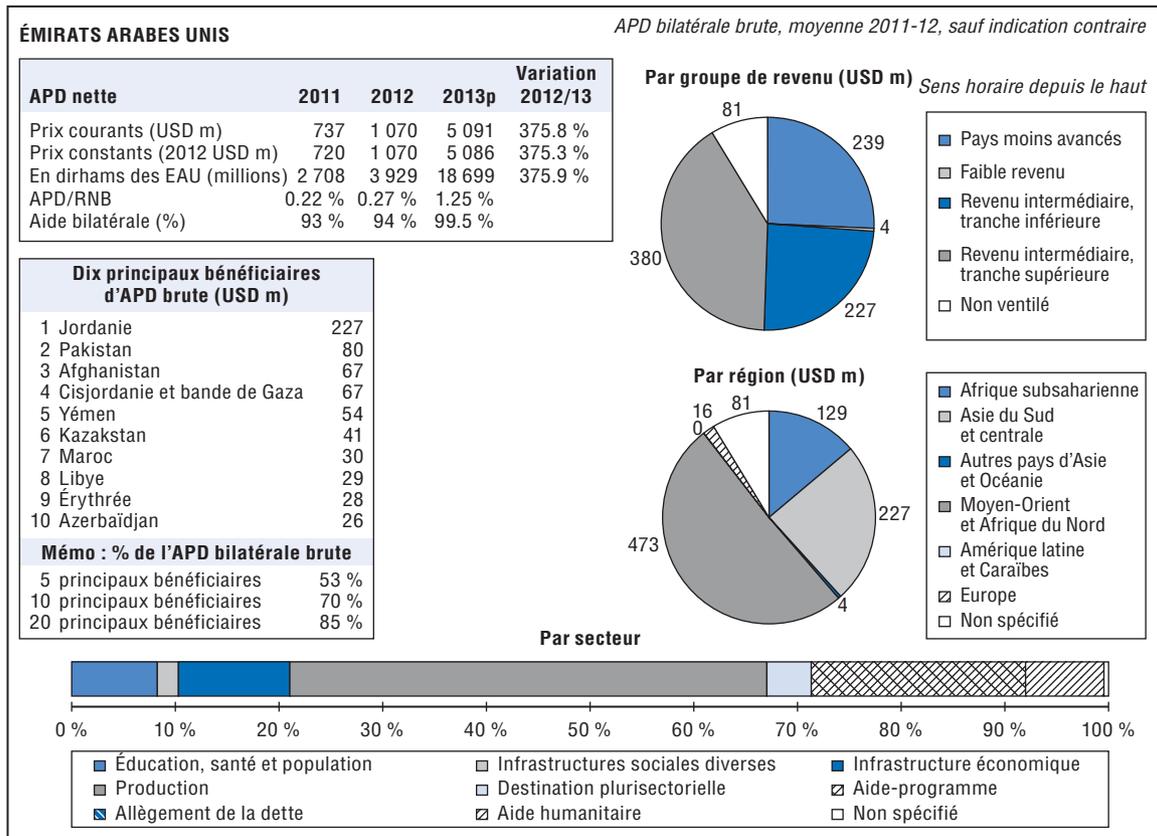
Émirats arabes unis

En 2013, l'APD nette totale des Émirats arabes unis (EAU) a atteint 5.1 milliards USD, soit une hausse de 375 % en termes réels par rapport à 2012. Le rapport de l'APD au RNB a également augmenté, passant à 1.25 % contre 0.27 % en 2012. L'APD multilatérale a représenté 1 % de l'APD totale des EAU.

En 2013, le Bureau de la coordination de l'aide étrangère a été intégré au ministère de la Coopération internationale et du Développement, récemment créé, qui est chargé d'élaborer une politique de l'aide étrangère et un programme d'aide, de rassembler des informations sur les apports d'aide, d'œuvrer au renforcement de la coopération internationale et d'évaluer l'impact des activités menées par les EAU dans le domaine de la coopération pour le développement.

En 2012, les EAU ont dirigé leurs apports bilatéraux de coopération essentiellement vers la Jordanie, puis la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Érythrée et l'Azerbaïdjan. Les principaux secteurs de destination de ces apports ont été l'aide-programme générale, l'infrastructure économique, l'éducation, la santé et la population. Le programme bilatéral des EAU est en majeure partie constitué de dons.

Graphique 53.2. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis



Source : OCDE-CAD, www.oecd.org/dac/stats.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188739>

Les EAU ont dispensé leur APD multilatérale principalement par le canal de banques régionales de développement (43 % de leurs apports d'APD multilatérale en 2012), ainsi que des Nations Unies.

Les EAU fournissent à l'OCDE des données complètes et détaillées, et ont commencé en 2013 à lui communiquer également des données globales préliminaires. En 2013, ils ont pris part à des réunions du Réseau du CAD sur l'évaluation du développement et du Groupe de travail du CAD sur les statistiques de financement du développement, ainsi qu'à un séminaire sur la notification statistique au CAD organisé à l'OCDE.

Estonie

En 2013, l'APD nette de l'Estonie s'est élevée à 31 millions USD, soit une augmentation de 22 % en termes réels par rapport à 2012. Le rapport de l'APD au revenu national brut (RNB) s'est également accru, passant de 0.11 % à 0.13 %. L'APD multilatérale a représenté 66 % de l'APD totale de l'Estonie.

Les activités de l'Estonie en matière de coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de sa deuxième Stratégie de coopération pour le développement, qui couvre la période 2011-15. Ce texte décrit en détail les buts et objectifs des efforts de l'Estonie dans le domaine de la coopération pour le développement, ses priorités sectorielles et géographiques, ainsi que la répartition des ressources financières consacrées à l'APD. Le ministère des Affaires étrangères est responsable au premier chef de la gestion et de la coordination de la coopération estonienne pour le développement.

En 2012, les apports de l'Estonie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers l'Afghanistan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souvent dans le cadre de projets de coopération technique de faible importance. Les activités estoniennes en matière de coopération bilatérale pour le développement ont pour objet la croissance économique durable, l'éducation, la santé, le soutien au gouvernement et à la société civile.

L'Estonie a principalement dispensé son APD multilatérale par le canal de l'Union européenne (72 % de ses apports d'APD multilatérale en 2012), ainsi que des Nations Unies et du Groupe de la Banque mondiale.

L'Estonie est membre de l'OCDE depuis 2010 et possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement. En 2013, elle a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, à une réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement, ainsi qu'à un séminaire sur la notification statistique au CAD organisé à l'OCDE.

Fédération de Russie

En 2013, l'APD nette de la Fédération de Russie s'est chiffrée à 610 millions USD, soit une augmentation de 26 % en termes réels par rapport à 2012. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.02 % à 0.03 %. L'APD multilatérale de la Fédération de Russie a représenté 42 % de son APD totale.

Les activités de la Fédération de Russie dans le domaine de la coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de la Vision de la participation de la Russie à l'aide au développement international, approuvée par le Président de la Fédération de Russie en 2007. Ce texte énonce les objectifs, les principes et les priorités qui doivent régir les efforts de la Fédération de Russie en matière de coopération pour le développement, ainsi que les critères selon lesquels celle-ci doit dispenser son aide aux pays partenaires. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances sont conjointement chargés de définir la politique russe de coopération pour le développement, ainsi que de superviser sa mise en œuvre.

Les apports de la Fédération de Russie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement sont principalement dirigés vers les membres de la Communauté des États indépendants. Les secteurs auxquels ils sont destinés en priorité sont l'énergie, la santé et l'éducation. Ils revêtent la forme d'opérations d'allègement de la dette, de prêts concessionnels, de projets de coopération technique et de bourses d'études, ainsi que de soutien budgétaire.

La Fédération de Russie a dispensé son APD multilatérale par le canal du Groupe de la Banque mondiale (51 % de son APD multilatérale en 2012), ainsi que des Nations Unies et de banques régionales de développement.

En 2007, l'OCDE a décidé d'ouvrir des pourparlers d'adhésion avec la Fédération de Russie. En 2013, cette dernière a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, à une réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement, ainsi qu'à un séminaire sur la notification statistique au CAD organisé à l'OCDE.

Hongrie

En 2013, l'APD nette de la Hongrie a représenté un montant de 120 millions USD, soit une baisse de 2 % en termes réels par rapport à 2012 (mais elle a légèrement augmenté en termes nominaux). Le rapport de l'APD au RNB est resté stable, avec un chiffre de 0.10 %. La part de l'APD multilatérale dans l'APD totale de la Hongrie a été de 76 %.

La Stratégie de coopération internationale pour le développement et d'aide humanitaire définie par la Hongrie pour la période 2014-20 a été approuvée par les autorités de ce pays en mars 2014. Le ministère des Affaires étrangères est la principale instance responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la coordination des activités hongroises de coopération pour le développement.

En 2012, la Hongrie a principalement dirigé ses apports bilatéraux de coopération pour le développement vers l'Ukraine, la Serbie, l'Afghanistan, l'Inde et la Chine. Les principaux secteurs visés ont été la transformation politique et économique, la bonne gouvernance, l'éducation, les migrations, la santé, l'agriculture et la gestion de l'eau. Ces apports revêtent la forme de projets de coopération technique de dimensions restreintes, de bourses d'études et d'activités d'aide aux réfugiés.

L'APD multilatérale de la Hongrie a été essentiellement dispensée par le canal de l'Union européenne (82 % de son APD multilatérale en 2012), ainsi que des Nations Unies et du Groupe de la Banque mondiale.

La Hongrie est membre de l'OCDE depuis 1996 et possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement. En 2013, elle a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, à une réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement, ainsi qu'à un séminaire sur la notification statistique au CAD organisé à l'OCDE.

Israël

En 2013, l'APD nette d'Israël a représenté un montant de 186 millions USD, soit une baisse de 6 % en termes réels par rapport à 2012 (mais elle a légèrement augmenté en termes nominaux). Le rapport de l'APD au RNB est resté stable, avec un chiffre de 0.07 %. L'APD multilatérale s'est élevée à 16 millions USD, soit 8 % de l'APD totale d'Israël.

L'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement, qui fait partie du ministère des Affaires étrangères, est chargée de la planification, de la mise en œuvre et de la coordination des activités d'Israël en matière de coopération pour le développement.

En 2012, les apports d'Israël dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers la Jordanie, ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les principaux secteurs concernés ont été la gestion des ressources en eau, l'agriculture du désert et la lutte contre la désertification, l'éducation préscolaire, le développement rural et local, la médecine d'urgence et la médecine des catastrophes, la santé publique et l'autonomisation des femmes. Les activités israéliennes en matière de coopération bilatérale pour le développement sont principalement des projets de coopération technique de faible importance. En 2013, Israël a apporté un soutien aux réfugiés syriens, en particulier par la fourniture de services médicaux.

De plus, Israël participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial) et des membres du CAD (comme l'Allemagne, les États-Unis et l'Italie), afin de soutenir les pays en développement dans les domaines pour lesquels il possède un avantage comparatif.

En 2012, Israël a dispensé son APD multilatérale principalement par le canal du Groupe de la Banque mondiale (59 % de son APD multilatérale en 2012), ainsi que des Nations Unies et de certaines banques régionales de développement.

Israël est membre de l'OCDE depuis 2010 et possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2013, il a assisté à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à la réunion du Réseau du CAD sur l'évaluation du développement. En novembre 2013, l'OCDE a organisé en Israël un séminaire sur la gestion de la coopération pour le développement. De plus, Israël a apporté une contribution aux travaux du CAD sur la coopération triangulaire.

Lettonie

En 2013, l'APD nette de la Lettonie s'est élevée à 24 millions USD, soit une hausse de 12 % en termes réels par rapport à 2012. Le rapport de l'APD au RNB a aussi augmenté, passant de 0.07 % à 0.08 %. L'APD multilatérale a représenté 94 % de l'APD totale de la Lettonie.

Les activités de la Lettonie en matière de coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de sa Stratégie nationale de coopération pour le développement 2011-15, laquelle définit les objectifs, les principes et les orientations qui doivent régir les efforts lettons de coopération pour le développement. Le ministère des Affaires étrangères est chargé de l'élaboration de la politique de coopération pour le développement et de la coordination des activités d'aide.

En 2012, les apports de la Lettonie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers l'Afghanistan et la Géorgie. Les principaux secteurs visés ont été la promotion de l'économie de marché, la bonne gouvernance, le respect de la règle de droit, l'éducation et l'environnement. Ces apports revêtent surtout la forme de projets de coopération technique de dimensions restreintes.

L'APD multilatérale de la Lettonie a été principalement dispensée par le canal de l'Union européenne (84 % de ses apports d'APD multilatérale en 2012), ainsi que des Nations Unies et du Groupe de la Banque mondiale.

En 2013, l'OCDE a décidé d'ouvrir des pourparlers d'adhésion avec la Lettonie. Au cours de cette même année, la Lettonie a pris part, en qualité d'observateur, à l'examen par les pairs que l'OCDE a consacré aux efforts de l'Italie dans le domaine de la coopération pour le développement.

Turquie

En 2013, l'APD nette de la Turquie s'est élevée à 3.3 milliards USD, soit une hausse de 30 % en termes réels par rapport à 2012. La forte augmentation que son APD a ainsi enregistrée au cours de ces dernières années est due en grande partie aux efforts qu'elle a déployés pour répondre à la crise des réfugiés syriens. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.32 % en 2012 à 0.42 % en 2013. L'APD multilatérale de la Turquie a représenté 4 % de son APD totale.

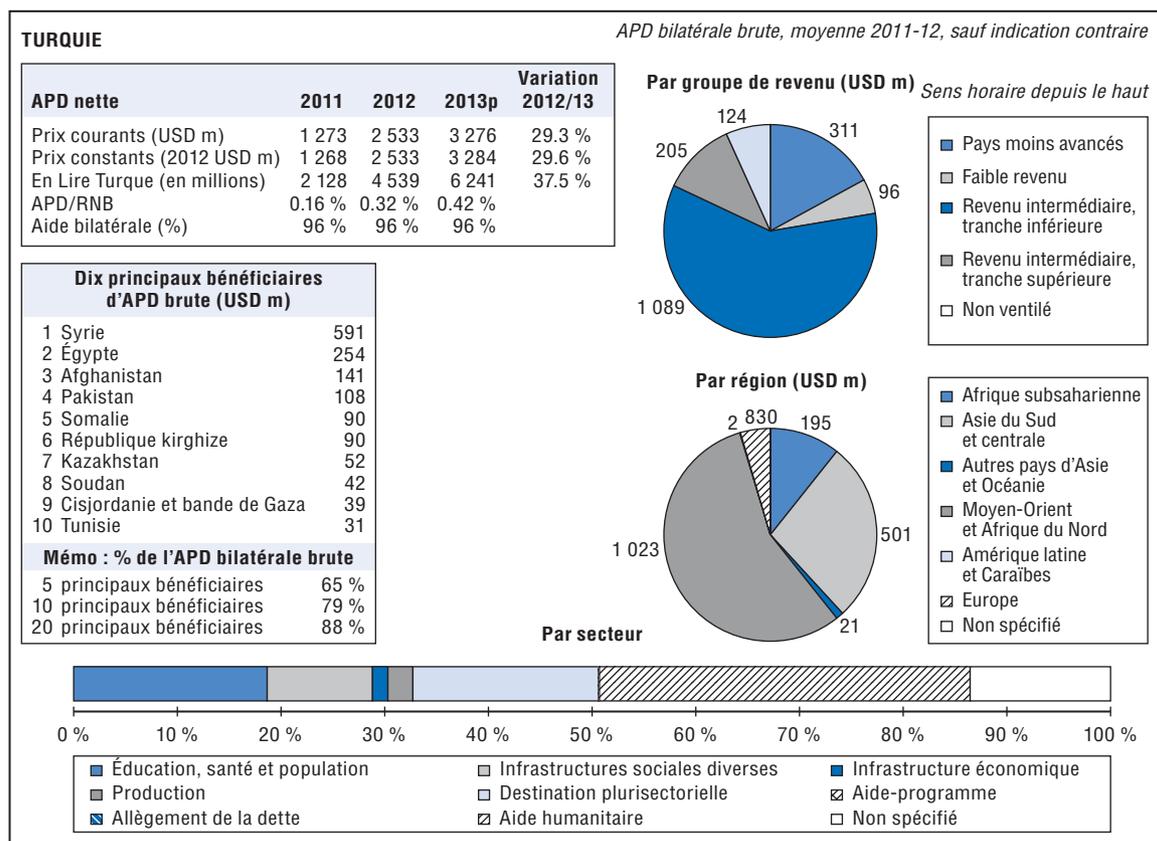
La coopération turque pour le développement s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'organisation et les fonctions de l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA), adoptée en 2011. La TIKA définit et coordonne les activités de la Turquie en matière de coopération bilatérale pour le développement, et assure l'exécution des projets en collaboration avec d'autres ministères, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

La Turquie dirige ses apports bilatéraux de coopération pour le développement principalement vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale, le Moyen-Orient, ainsi que l'Afrique. En 2012, ces apports ont été principalement destinés à la Syrie et ont visé en priorité les secteurs des infrastructures et services sociaux, notamment l'éducation et la santé, ainsi que la gouvernance et la société civile.

En 2012, la Turquie a dispensé son APD multilatérale par le canal des Nations Unies (42 % de ses apports d'APD multilatérale en 2012), ainsi que du Groupe de la Banque mondiale et de banques régionales de développement.

La Turquie fait partie des membres fondateurs de l'OCDE et possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement. En 2013, le Président du CAD s'y est rendu et l'OCDE a organisé à Ankara un séminaire sur la gestion de la coopération pour le développement. La Turquie a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, à des réunions du Réseau du CAD sur l'évaluation du développement et du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement, ainsi qu'à un séminaire sur la notification statistique au CAD organisé à l'OCDE. De plus, elle a apporté une contribution aux travaux du Comité sur la coopération triangulaire.

Graphique 53.3. Principales statistiques de l'APD de la Turquie



Source : OCDE-CAD, www.oecd.org/dac/stats.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933188745>

Aperçu des apports des autres fournisseurs de coopération qui communiquent des données à l'OCDE

Comme précédemment indiqué, les apports de **l'Arabie saoudite** aux pays en développement ont fortement diminué, enregistrant une baisse de 74 % en termes réels entre 2011 et 2012. Les apports de coopération pour le développement effectués par le **Fonds koweïtien pour le**

développement économique des pays arabes sont restés stables, leur montant ayant été de 149 millions USD en 2012. Toutefois, ce dernier ne représente pas la totalité de la coopération pour le développement assurée par l'administration koweïtienne, et l'OCDE se réjouit des efforts entrepris par le ministère koweïtien des Affaires étrangères pour lui fournir des données plus complètes.

Parmi les neuf États membres de l'Union européenne qui n'appartiennent pas au CAD, nous avons déjà passé en revue l'Estonie et la Hongrie (membres de l'OCDE) ainsi que la Lettonie (pays candidat à l'adhésion à l'Organisation). Cinq autres États membres de l'UE fournissent des données à l'OCDE, la Croatie étant le seul de ces neuf pays à ne pas lui avoir notifié ses apports en 2013 (mais elle a commencé à le faire en 2014). Dans le cas de quatre de ces pays, le financement concessionnel du développement a diminué en 2012 : de 15 % pour la **Bulgarie** (apports d'un montant de 40 millions USD), de 32 % pour **Chypre**^{3, 4} (apports d'un montant de 25 millions USD), de 5 % pour **Malte** (apports d'un montant de 19 millions USD) et de 11 % pour la **Roumanie** (apports d'un montant de 142 millions USD). Quant à la **Lituanie**, fournisseur de coopération pour le développement le plus important des pays baltes, elle a maintenu la forte augmentation enregistrée entre 2010 et 2011, ses apports s'étant chiffrés à 52 millions USD en 2012.

La **Thaïlande** a fait savoir que l'enveloppe budgétaire qu'elle consacre à la coopération pour le développement avait diminué pour passer de 31 millions USD en 2011 à 17 millions USD en 2012, mais ce montant ne représente sans doute pas la totalité des efforts qu'elle déploie dans ce domaine. En 2012, le programme du **Taipei chinois** s'est contracté de 18 % par rapport à 2011. Les apports du **Liechtenstein** en matière de coopération pour le développement ont légèrement diminué, passant de 31 millions USD en 2011 à 29 millions USD en 2012.

Pays qui ne notifient pas leurs apports

Un certain nombre de fournisseurs importants de coopération pour le développement ne rendent pas compte à l'OCDE de leurs apports de ressources financières en faveur du développement. Selon une estimation prudente de l'OCDE, le financement concessionnel assuré au titre du développement par les pays qui ne notifient pas leurs apports a représenté au total un montant de 5.1 milliards USD (OCDE, 2014a). Nous examinons dans cette section les programmes de coopération pour le développement de certains des principaux apporteurs, à savoir deux pays membres de l'OCDE (Chili et Mexique) et les Partenaires clés de l'Organisation (Afrique du Sud, Brésil, République populaire de Chine, Inde et Indonésie). Des estimations concernant le Qatar sont présentées pour la première fois, les rapports sur l'aide étrangère dispensée par ce pays en 2010-11 et 2012 ayant été récemment publiés.

Afrique du Sud

Le financement concessionnel dispensé par l'Afrique du Sud au titre du développement a représenté 149 millions USD en 2013, contre 189 millions USD en 2012 (estimations de l'OCDE). Cependant, si on les mesure en rands sud-africains, on constate que les apports de ce pays en matière de coopération pour le développement ont en fait augmenté entre 2012 et 2013, la diminution du montant exprimé en USD étant liée aux fluctuations des taux de change. En 2012, 57 % des apports totaux de l'Afrique du Sud au titre de la coopération pour le développement ont été acheminés par le canal d'organisations multilatérales.

Dans son Plan stratégique (2010-13), le ministère sud-africain des Relations internationales et de la Coopération (DIRCO) a inscrit parmi ses priorités « le continent africain » et « le renforcement des relations Sud-Sud ». Il est responsable au premier chef de la planification, de la mise en œuvre et de la coordination de la coopération sud-africaine pour le développement. De plus, il gère le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale, que l'Afrique du Sud prévoit de remplacer par l'Agence sud-africaine de développement, qui relèvera du DIRCO.

L'Afrique du Sud privilégie la coopération avec les pays du continent africain, en faisant une place importante aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les secteurs auxquels elle destine en priorité ses apports bilatéraux de coopération pour le développement sont le maintien de la paix, la sécurité et la gouvernance. Ceux-ci revêtent principalement la forme d'activités de coopération technique.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs membres du CAD (comme l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la Norvège et la Suède), afin de soutenir d'autres pays en développement (principalement d'Afrique) dans des domaines tels que la gouvernance, la sécurité publique et le relèvement après un conflit.

Les apports sud-africains de coopération pour le développement empruntant le canal des organisations multilatérales sont principalement acheminés par la Banque africaine de développement et l'Union africaine.

L'Afrique du Sud fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2013, elle a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires.

Brésil

En 2013, le Brésil a publié un rapport sur son programme 2010 de coopération pour le développement (Ipea et ABC, 2013). S'appuyant sur ce document, l'OCDE a estimé que les apports de ce pays en matière de coopération internationale répondraient aux critères requis pour pouvoir être comptabilisés dans l'APD à hauteur d'un montant de 500 millions USD. Les apports brésiliens de coopération pour le développement ont fortement augmenté par rapport à 2009, ce qui résulte principalement d'un accroissement des dépenses liées à l'aide humanitaire et aux opérations de maintien de la paix⁵, dont une partie importante a été affectée à Haïti après le séisme de 2010. Sur ces 500 millions USD, 60 % ont été acheminés par des organisations multilatérales. Selon des estimations plus récentes de l'OCDE, le Brésil a fait transiter 272 millions USD par des organisations multilatérales en 2012 (tableau 53.2).

Le ministère des Relations extérieures supervise les activités du Brésil en matière de coopération pour le développement et assure la coordination de son aide humanitaire, de sa coopération technique (à travers l'Agence brésilienne de coopération), de sa coopération financière (allègement de la dette et certains prêts concessionnels) et de la répartition des ressources consacrées à l'aide multilatérale.

La majeure partie des apports brésiliens de coopération pour le développement est affectée au niveau régional, ses destinataires étant l'Amérique latine et les Caraïbes. La coopération bilatérale brésilienne recouvre les modalités suivantes : aide humanitaire, coopération technique, coopération scientifique et technologique, bourses d'études et coûts imputés des étudiants, et dépenses liées aux réfugiés.

Le Brésil participe aussi à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale du travail, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'UNESCO) et avec des membres du CAD (par exemple l'Allemagne, les États-Unis et le Japon), afin de soutenir les pays en développement (comme les pays d'Amérique du Sud, les pays lusophones d'Afrique, Haïti et le Timor-Leste) dans des domaines tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé et l'administration publique.

En ce qui concerne les apports brésiliens de coopération pour le développement effectués par le canal des organisations multilatérales, ils ont principalement été acheminés par les Nations Unies (44 %).

Tableau 53.1. **Estimation des apports concessionnels bruts au titre de la coopération pour le développement provenant des Partenaires clés de l'OCDE**

Millions USD

	2010	2011	2012	2013	2014
Estimations des apports concessionnels bruts tirées d'ouvrages publiés par les pays					
Brésil	499.7v
Afrique du Sud ^{1,2}	134.7v	176.1v	189.2v	149.0p	137.7f
Estimations des apports bilatéraux tirées d'ouvrages publiés par les pays + contributions multilatérales basées sur des sources externes³					
Chine	2 011.2v	2 747.5v	2 845.7v
<i>Dont</i> : acheminements bilatéraux	1 857.4v	2 469.9v	2 644.2v	3 146.9f	..
Inde ¹	640.2p	789.9p	652.8p
<i>Dont</i> : acheminements bilatéraux	576.9p	730.7p	605.0p
Indonésie	9.9p	7.1p	18.7p
<i>Dont</i> : acheminements bilatéraux	3.8p	2.6p	2.6p	2.6p	..

Note : i) Les données sont des estimations du Secrétariat portant sur les apports concessionnels au titre du développement provenant de pays qui ne fournissent pas de données pour les systèmes statistiques du CAD. À la différence des chiffres des pays qui notifient leurs apports, ces estimations portent sur des montants bruts, faute d'informations sur les remboursements ; ii) les estimations reposent sur des informations accessibles au public. Par conséquent, elles ne sont pas nécessairement complètes ou comparables ; et iii) les données se rapportent uniquement aux contributions liées au développement. Autrement dit, les ressources locales, ainsi que les fonds qu'un pays apporte par l'intermédiaire d'organisations multilatérales dans le but de financer des programmes mis en place dans ce même pays, ne sont pas pris en compte. De plus, comme dans le cas des pays qui notifient leurs apports, des coefficients sont appliqués aux contributions destinées au budget central des organisations multilatérales qui ne travaillent pas exclusivement dans des pays admissibles au bénéfice de l'APD. Ces coefficients correspondent à la part des activités des organisations multilatérales qui vise à promouvoir le développement.

v = versé ; p = provisoire ; f = dépenses futures ou prévisionnelles ; .. = non disponible.

1. Les chiffres concernant l'Inde et l'Afrique du Sud correspondent à leurs exercices budgétaires. Par exemple, les données relatives à 2012 se rapportent à l'exercice 2012-13.
2. La diminution des apports de l'Afrique du Sud au titre de la coopération pour le développement observée à compter de 2013 est étroitement liée aux fluctuations des taux de change.
3. En ce qui concerne la Chine, l'Inde et l'Indonésie, le total correspond à la somme des apports bilatéraux de coopération pour le développement et des apports de coopération pour le développement effectués par le canal d'organisations multilatérales, les seconds étant estimés principalement d'après des données provenant du Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies, du site www.aidflows.org et des sites internet d'autres organisations multilatérales.

Sources : Ipea et ABC (2010), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional 2010*, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada et Agência Brasileira de Cooperação, Brasília ; Gouvernement de l'Afrique du Sud (2014), « Estimates of National Expenditure 2014 », National Treasury, Pretoria ; Gouvernement de la Chine (2013), « The central level expenditure budget table 2013 », ministère des Finances de la République populaire de Chine, Pékin ; Ministère des Affaires étrangères, Inde, divers rapports annuels ; Gouvernement de l'Indonésie (2011), « Prospective of Indonesia South-South cooperation 2011-14 », National Co-ordination Team on South-South and Triangular Cooperation, South Jakarta.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188932>

Chili

Selon les estimations de l'OCDE, le financement concessionnel assuré par le Chili au titre du développement a représenté 42 millions USD en 2012. Les contributions multilatérales chiliennes qui seraient comptabilisables dans l'APD se sont élevées à 31 millions USD, soit une part de 74 %.

En octobre 2013, le Chili a rédigé sa première « Politique concernant la coopération internationale », qui décrit ses objectifs, la mission qu'il s'est fixée, ses valeurs et l'approche qu'il entend suivre, à partir du modèle de la coopération Sud-Sud. L'Agence de coopération internationale du Chili est le principal organisme responsable de la gestion des activités chiliennes de coopération internationale pour le développement.

Les pays partenaires prioritaires du Chili sont surtout des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Son programme de coopération couvre un large éventail de secteurs, dont la gouvernance et le renforcement des institutions, la réduction de la pauvreté et le développement social, ainsi que le soutien à l'industrie, à l'innovation et à la compétitivité. La coopération bilatérale chilienne s'exerce principalement à travers des activités d'assistance technique et l'octroi de bourses d'études.

Tableau 53.2. **Estimation des contributions des Partenaires clés de l'OCDE au titre du développement qui sont dirigées vers et transitent par les organisations multilatérales, 2012**

Millions USD courants

	Brésil	Chine	Inde	Indonésie	Afrique du Sud
UNESCO (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 60%)	1.0	9.9	2.5	6.5	1.0
Programme alimentaire mondial	28.5	4.6	0.1	0.0	0.0
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 51 %)	12.9	11.5	1.5	0.6	2.8
Budget ordinaire des Nations Unies (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 18%)	7.5	14.8	2.5	1.1	2.8
Fonds international de développement agricole	0.0	7.0	10.0	3.5	0.0
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19.4	0.5	0.4	0.0	0.0
Organisation internationale du Travail (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 60%)	5.0	8.2	1.4	0.6	3.9
Organisation mondiale de la santé (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 76%)	5.5	9.1	1.5	0.7	1.1
Programme des Nations Unies pour le développement	1.5	5.5	2.0	0.8	4.2
Agence internationale de l'énergie atomique (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 33 %)	4.0	6.5	1.1	0.5	0.8
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	1.2	4.1	3.3	0.2	0.4
Office de secours et de travaux des Nations Unies	7.5	0.1	1.0	0.1	0.5
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	4.7	1.3	2.1	0.5	0.0
Autres institutions des Nations Unies	6.0	7.6	7.4	0.9	0.9
Total Nations Unies	98.7	83.1	29.3	15.2	17.5
Banque africaine de développement	4.9	42.9	4.9		37.7
Banque asiatique de développement		8.8			
Banque interaméricaine de développement	65.4				
Total banques régionales de développement	70.3	51.7	4.9	0.0	37.7
Association internationale de développement		50.0			
Autres Groupe de la Banque mondiale	2.2	5.0	5.0	0.0	19.3
Total Groupe de la Banque mondiale	0.0	50.0	0.0	0.0	19.3
FOCEM (Fonds de convergence structurelle du Mercosur)	70.0				
Union africaine					20.4
Organisation des États américains	8.1				
Communauté de développement de l'Afrique australe					6.4
Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	0.0	4.0			
Autres organisations multilatérales	1.0		1.1		5.3
Total autres organisations multilatérales	79.1	4.0	1.1	0.0	32.0
Montant total transitant par le canal des organisations multilatérales	272.1	201.5	47.7	16.1	107.4

Note : i) Les données comprennent uniquement les contributions liées au développement. Le CAD applique des coefficients aux contributions au budget central des organisations qui ne travaillent pas exclusivement dans les pays partenaires. Enfin, les ressources locales et les fonds qu'un pays apporte par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en les destinant à des programmes mis en place dans ce même pays, ne sont pas pris en compte ; ii) les informations qui figurent dans ce tableau sont principalement tirées de données provenant du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), du site www.aidflows.org, des sites internet d'autres organisations multilatérales et des publications nationales des Partenaires clés. Comme toutes les données sur les contributions aux organisations multilatérales ne sont pas rendues publiques, les informations présentées peuvent ne pas être complètes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188942>

De plus, le Chili participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que la Banque interaméricaine de développement et le Programme alimentaire mondial) et avec des membres du CAD (Allemagne, Australie, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande et Suisse), afin de soutenir les efforts d'autres pays en développement (comme la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Paraguay, la République dominicaine et le Salvador).

Les apports chiliens de coopération pour le développement qui empruntent le canal des organisations multilatérales ont été principalement acheminés par la Banque mondiale (37 %) et la Banque interaméricaine de développement (32 %) en 2012.

Le Chili est membre de l'OCDE depuis 2010 et possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement. En 2013, le Président du CAD s'est rendu dans ce pays et l'OCDE y a organisé un séminaire sur les statistiques. Par ailleurs, le Chili a demandé la réalisation d'un examen spécial sur ses politiques et programmes de coopération pour le développement (encadré 53.1). Il a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires en 2013. De plus, il a apporté une contribution aux travaux du CAD sur la coopération triangulaire et l'aide pour le commerce.

Encadré 53.1. **Examen spécial des politiques et programmes du Chili en matière de coopération pour le développement**

L'examen spécial des politiques et programmes du Chili en matière de coopération pour le développement a été effectué à la suite de la demande adressée dans ce sens au CAD par l'Agence de coopération internationale du Chili. Il a été réalisé par des représentants de l'Allemagne et de la Suisse en collaboration avec le Secrétariat de l'OCDE. Un représentant de la Colombie y a pris part en qualité d'observateur. Le principal objectif de cet exercice était d'apporter aux autorités chiliennes des informations critiques, utiles et respectueuses pour soutenir les efforts qu'elles déploient elles-mêmes en vue de renforcer leurs programmes et systèmes de coopération pour le développement.

Il est ressorti de l'examen spécial que la réussite du Chili dans son propre développement suscitait un grand intérêt, surtout chez ses voisins d'Amérique latine et des Caraïbes, auquel il répond à travers des activités de coopération bilatérale et de coopération triangulaire pour le développement, ainsi qu'en apportant un soutien non négligeable aux organisations multilatérales et par leur intermédiaire. Face à la demande croissante qui se manifeste dans ce domaine, le Chili s'est fixé pour objectif d'améliorer sa coopération pour le développement en renforçant l'assise de son programme de façon à lui donner un caractère plus ciblé, à rendre son fonctionnement plus systématique et à pouvoir l'adapter de manière stratégique. L'examen spécial a montré que le Chili pouvait intensifier ses efforts et aller encore plus loin en réformant le cadre juridique et stratégique de manière à mieux l'adapter à sa finalité, en améliorant la coordination interministérielle, en mobilisant davantage de ressources au service de la coopération pour le développement, en continuant de moderniser la gestion du programme, et en mettant en place des systèmes qui lui permettent d'évaluer ses activités et de tirer des enseignements de son expérience.

Chine (République populaire de)

En 2013, les apports de la Chine dans le domaine de la coopération bilatérale ont représenté 3.1 milliards USD, contre 2.6 milliards USD en 2012 (estimations de l'OCDE). En tenant compte des fonds destinés au développement qui empruntent le canal des organisations multilatérales, l'OCDE a estimé à 2.8 milliards USD le montant du financement concessionnel total assuré par la Chine au titre du développement en 2012.

Les huit principes pour l'aide économique et l'assistance technique aux autres pays, annoncés en 1964 par le Premier ministre Zhou Enlai, constituent le fondement de l'aide étrangère de la Chine. Le Département de l'aide étrangère du ministère du Commerce, qui se situe au centre du système chinois, assure la gestion de plus de 90 % du financement bilatéral dispensé par la Chine. Il est chargé d'établir le budget de l'aide et la réglementation relative à l'aide, de gérer les entreprises communes financées par l'aide extérieure, de programmer les dons et les prêts à taux nul, ainsi que de coordonner l'octroi de prêts concessionnels avec la Banque d'importation et d'exportation de la Chine.

La Chine n'a pas expressément désigné de pays prioritaires (hormis la Corée du Nord). Son aide sous forme de dons est répartie de manière plus ou moins égale entre quelque 120 pays partenaires. Les principaux secteurs visés sont les équipements collectifs, l'industrie et l'infrastructure économique. La Chine exerce huit formes distinctes de coopération, les projets complets (clé en main) constituant la principale modalité utilisée. Elle apporte aussi de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, la Chine commence à s'engager dans la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque mondiale) et avec des membres du CAD (comme les États-Unis et la Nouvelle-Zélande).

Les apports chinois de coopération pour le développement qui passent par le canal des organisations multilatérales ont été essentiellement acheminés par les Nations Unies (45 %), le Groupe de la Banque mondiale (29 %) et des banques régionales de développement (26 %) en 2012. Les principaux partenaires multilatéraux de la Chine ont été l'Association internationale de développement et la Banque africaine de développement.

La Chine fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2013, le Président du CAD s'est rendu dans ce pays afin d'ouvrir une table ronde sur l'instauration d'une coopération efficace au service du développement, organisée par le Groupe d'étude Chine-CAD. De plus, l'OCDE a tenu dans ses locaux avec l'Ambassade de la République populaire de Chine en France un séminaire visant à l'échange de points de vue sur la promotion du développement. La Chine a pris part en qualité d'observateur à l'examen par les pairs que l'OCDE a consacré aux efforts de la Suisse en matière de coopération pour le développement, et elle a assisté à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires. En outre, elle a apporté une contribution aux travaux du CAD sur la coopération triangulaire et l'aide pour le commerce.

Colombie

Selon les estimations de l'OCDE, le financement concessionnel dispensé par la Colombie au titre du développement a représenté 87 millions USD en 2012, contre 22 millions USD en 2011. La majeure partie de ces apports a été dirigée vers des organisations multilatérales ou acheminée par leur intermédiaire. En 2012, les contributions multilatérales colombiennes qui pourraient être comptabilisées dans l'APD se sont élevées à 78 millions USD, contre 21 millions USD en 2011 (estimations de l'OCDE).

La Stratégie nationale de coopération internationale 2012-14 énonce les points forts de la Colombie et les bonnes pratiques qu'elle pourrait faire connaître aux autres pays. De plus, elle instaure un dispositif national de coordination, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement. L'Agence présidentielle colombienne pour la coopération internationale (APC-Colombia) fixe les priorités et veille à l'alignement des activités de la Colombie en matière de coopération pour le développement sur son Plan national de développement et sa politique étrangère. Elle gère et coordonne tous les apports effectués vers l'extérieur au titre de la coopération pour le développement.

La Colombie a mis en place des programmes bilatéraux avec 19 pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie. Les principaux secteurs concernés sont le soutien technique et la sécurité, l'action sociale et la protection sociale, la culture, les sports et l'éducation, la promotion du développement économique, la gestion des affaires publiques et la bonne gouvernance, la réconciliation (notamment la prise en charge complète des victimes, la réinsertion et la mémoire historique), ainsi que les questions transversales (environnement et développement durable notamment). Les apports de la Colombie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement revêtent la forme d'activités de formation, de stages, d'échanges de connaissances (spécialistes), d'études et travaux de recherche, de séminaires et de contributions financières fournies par l'intermédiaire de son Fonds pour la coopération Sud-Sud.

Par ailleurs, la Colombie participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que la Banque de développement de l'Amérique latine/CAF, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial) et avec des membres du CAD (comme l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis et le Japon), afin de soutenir d'autres pays en développement (principalement d'Amérique centrale et des Caraïbes) dans un large éventail de domaines.

En 2012, les apports colombiens de coopération pour le développement empruntant le canal des organisations multilatérales ont principalement transité par les Nations Unies (85 %), dont un montant de près de 60 millions USD qui a été acheminé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

En 2013, l'OCDE a décidé d'ouvrir des pourparlers d'adhésion avec la Colombie. La même année, le Président du CAD s'est rendu dans ce pays. De plus, la Colombie a apporté une contribution aux travaux du CAD sur la coopération triangulaire et l'aide pour le commerce.

Inde

Selon les estimations de l'OCDE, le financement concessionnel assuré par l'Inde au titre du développement a représenté au total 653 millions USD en 2012, contre 790 millions USD en 2011. L'Inde a acheminé 6 % (47 millions USD) des fonds qu'elle consacre au développement par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en 2012.

L'Administration chargée du Partenariat pour le développement (Development Partnership Administration), au sein du ministère des Affaires étrangères, gère les dons et le Programme indien de coopération technique et économique, et coordonne l'ensemble de la coopération bilatérale indienne pour le développement. Le ministère des Finances assure la gestion de l'aide multilatérale, ainsi que la supervision administrative des prêts et lignes de crédit concessionnels offerts par la Banque indienne d'importation et d'exportation.

Les pays partenaires prioritaires de l'Inde sont des pays voisins d'Asie du Sud. Entre 2000 et 2010, le Bhoutan a reçu 49 % de l'ensemble des apports indiens de coopération pour le développement. Les principaux secteurs auxquels ceux-ci sont destinés sont la santé, l'éducation, l'énergie (hydroélectrique) et les technologies de l'information.

En 2012, les apports indiens de coopération pour le développement effectués par le canal des organisations multilatérales ont été principalement acheminés par les Nations Unies, en particulier le Fonds international de développement agricole (voir tableau 53.2).

L'Inde fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2013, elle a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires.

Indonésie

En 2012, les apports indonésiens de coopération pour le développement ont représenté un montant de 19 millions USD, contre 7 millions USD en 2011 (estimations de l'OCDE). L'Indonésie a acheminé 16 millions USD (86 %) par l'intermédiaire d'organisations multilatérales.

Les efforts de l'Indonésie en matière de coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de plusieurs réglementations, plans nationaux et instructions présidentielles. L'Agence nationale de planification du développement (BAPPENAS) est chargée de définir et coordonner sa stratégie nationale de coopération pour le développement. Avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances et le Secrétariat d'État, elle forme l'Équipe nationale de coordination pour la coopération Sud-Sud et triangulaire (National Coordination Team on South-South and Triangular Cooperation).

L'Indonésie mène des activités de coopération bilatérale avec quelque 40 pays partenaires, d'Asie pour la plupart, dans des secteurs très divers. Celles-ci consistent principalement dans l'octroi de bourses d'études et des projets de coopération technique.

De plus, l'Indonésie participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux et des membres du CAD au Timor-Leste.

En 2012, les apports indonésiens de coopération pour le développement qui empruntent le canal des organisations multilatérales ont été entièrement acheminés par les institutions des Nations Unies, les principaux partenaires de l'Indonésie étant l'UNESCO (40 %) et le Fonds international de développement agricole (22 %).

L'Indonésie fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2013, elle a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires. Elle a aussi apporté une contribution aux travaux du CAD sur l'aide pour le commerce.

Mexique

Le Mexique a publié des chiffres sur son programme de coopération pour le développement pour la première fois en 2014. Il en ressort que ses apports au titre de la coopération internationale pour le développement ont représenté 277 millions USD en 2012, contre 269 millions USD en 2011. L'OCDE estime que, sur le total versé en 2012, un montant d'au moins 210 millions USD satisfait aux critères requis pour pouvoir être comptabilisé dans l'APD. Une part de 54 % de ce montant a été acheminée par le canal d'organisations multilatérales.

La loi sur la coopération internationale au service du développement (avril 2011) a chargé les pouvoirs publics de mettre en place le Programme de coopération internationale pour le développement et de créer l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), ainsi que les outils nécessaires pour assurer la programmation, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de coopération pour le développement. Le ministère des Affaires étrangères est responsable de l'ensemble de la coopération mexicaine pour le développement, laquelle est gérée par AMEXCID.

Les pays partenaires prioritaires du Mexique sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les principaux secteurs auxquels il destine ses apports bilatéraux de coopération pour le développement sont l'administration publique, l'éducation, la science et la technologie, l'agriculture, la protection de l'environnement et la santé. Ces apports revêtent principalement la forme d'activités de coopération technique et scientifique.

Par ailleurs, le Mexique participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture/IICA, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce) et avec des membres du CAD (comme l'Allemagne, l'Espagne et le Japon), afin de soutenir d'autres pays en développement, principalement d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les apports mexicains de coopération pour le développement qui passent par le canal des organisations multilatérales sont principalement acheminés par les institutions des Nations Unies, mais le principal destinataire des fonds mexicains a été la Banque interaméricaine de développement.

Le Mexique est membre de l'OCDE depuis 1994 et possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement. En 2013, il a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires et apporté une contribution aux travaux du Comité sur la coopération triangulaire et l'aide pour le commerce.

Qatar

Les apports du Qatar en matière de coopération pour le développement ont représenté 486 millions USD en 2012, contre 684 millions USD en 2011 (estimations de l'OCDE). Celui-ci a acheminé 1 % de ses apports de coopération pour le développement par le canal d'organisations multilatérales.

Le Qatar considère que la coopération pour le développement fait partie intégrante de sa politique étrangère. Le Bureau de l'Assistant du ministre pour les Affaires concernant la coopération internationale, au sein du ministère des Affaires étrangères, est chargé de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. Le Département du développement international occupe une place prépondérante au sein du ministère, où il est responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques.

Les pays partenaires prioritaires du Qatar sont la Syrie, la Tunisie, le Soudan, la Cisjordanie et la bande de Gaza, ainsi qu'Haïti. Les principaux secteurs concernés sont la construction, la reconstruction, l'éducation et la culture.

Apports privés en faveur du développement

Certains organismes privés apportent aussi des montants non négligeables pour financer le développement. À l'heure actuelle, la Fondation Bill et Melinda Gates est le seul d'entre eux à fournir à l'OCDE des données sur les activités qu'il mène avec les pays en développement (dons, prêts et prises de participation). Les versements effectués par la Fondation Gates ont représenté 2.6 milliards USD en 2012, soit presque le même niveau qu'en 2011. Près des deux tiers de ses dons ventilés par destination géographique sont ciblés directement ou indirectement sur des bénéficiaires africains.

En 2012, 73 % de ses versements ventilables par secteur, qui ne comprennent pas le montant de 260 millions USD au titre des contributions au budget central d'organisations multilatérales œuvrant dans le domaine de la santé, ont été effectués au profit du secteur de la santé (notamment de la santé reproductive). La Fondation Gates occupe le quatrième rang des donateurs internationaux pour le secteur de la santé, après les États-Unis, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) et le Royaume-Uni. Une part appréciable de ses dépenses transite par des ONG de pays partenaires comme de pays donateurs, des ONG internationales, des universités et autres établissements d'enseignement ou de recherche, ainsi que des organismes multilatéraux. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Alliance GAVI et l'UNICEF sont les principales institutions avec lesquelles la Fondation collabore.

Notes

1. La Stratégie de relations mondiales du CAD peut être consultée à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/dac-global-relations/promotingdialoguebeyondthedacdacglobalrelationsstrategy.htm.
2. Voir www.oecd.org/dac/dac-global-relations/non-dac-reporting.htm.
3. Note de la Turquie : les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre-Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
4. Note de tous les États membres de l'Union européenne qui sont membres de l'OCDE et de l'Union européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
5. La majeure partie des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix est exclue de l'APD dans les statistiques du CAD.

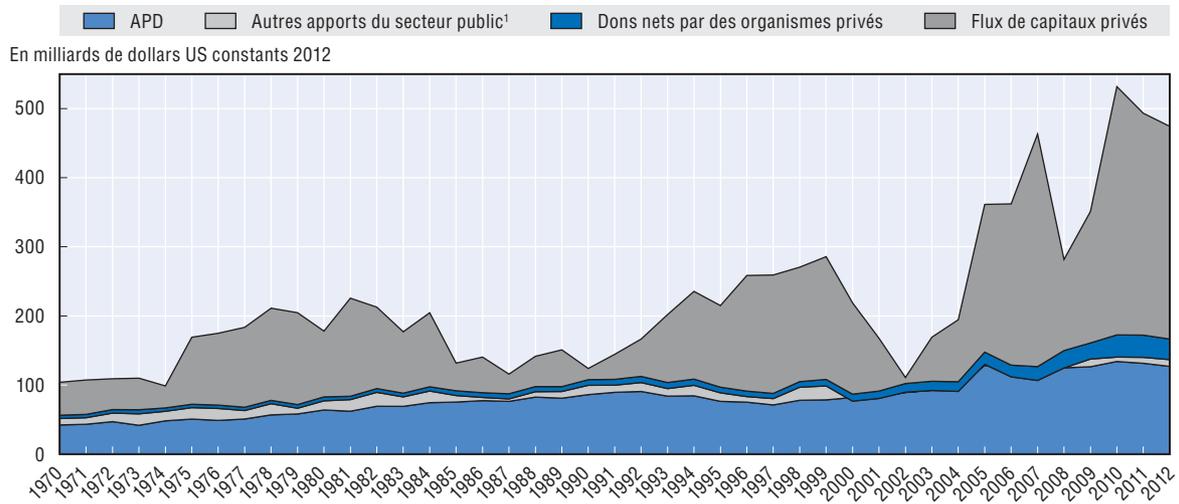
Références

- Gouvernement de l'Afrique du Sud (2014), « Estimates of National Expenditure 2014 », National Treasury, Pretoria.
- Gouvernement de la Chine (2013), « The central level expenditure budget table 2013 », ministère des Finances de la République populaire de Chine, Pékin, http://yss.mof.gov.cn/2013zyczys/201303/t20130322_785066.html.
- Gouvernement de la Chine (2011), « China's foreign aid », *White Paper*, Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine, Pékin, www.china.org.cn/government/whitepaper/node_7116362.htm.
- Gouvernement de la Chine (1964), « China's eight principles for economic aid and technical assistance to other countries », Gouvernement de la Chine, Pékin, http://english.gov.cn/official/2011-04/21/content_1849913_10.htm.
- Gouvernement de l'Inde (2013), *Annual Report 2012-13*, ministère des Affaires étrangères, New Delhi.
- Gouvernement de l'Inde (2012), *Annual Report 2011-12*, ministère des Affaires étrangères, New Delhi.
- Gouvernement de l'Indonésie (2011), « Prospective of Indonesia South-South cooperation 2011-14 », National Co-ordination Team on South-South and Triangular Cooperation, South Jakarta.
- Ipea et ABC (2013), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional 2010*, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada et Agência Brasileira de Cooperação, Brasília.
- OCDE (2014a), « Les pays non membres du CAD et le débat mené sur la mesure du financement du développement dans la perspective de l'après-2015 », DCD/DAC(2014)6, OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/Les%20pays%20non-membres%20du%20CAD%20et%20la%20mesure%20du%20financement%20du%20developpement%20post-2015.pdf](http://www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/Les%20pays%20non-membres%20du%20CAD%20et%20la%20mesure%20du%20financement%20du%20developpement%20post-2015.pdf)
- OCDE (2014b), « Special review of Chile's development co-operation », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/Chile%20Special%20Review.pdf.
- OCDE (2011), « Stratégie de relations mondiales du CAD », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/stats/49248909.pdf.

ANNEXE A

Annexe statistique

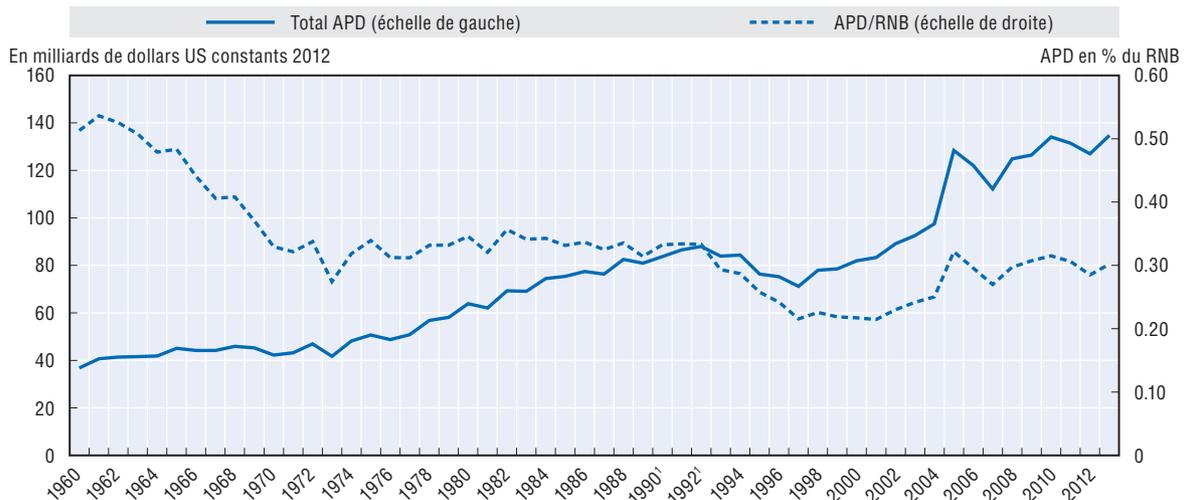
Graphique A.1. **Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2012**



1. Les apports nets d'AASP ont été négatifs en 2000-01, 2003-04 et 2006-08.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185314>

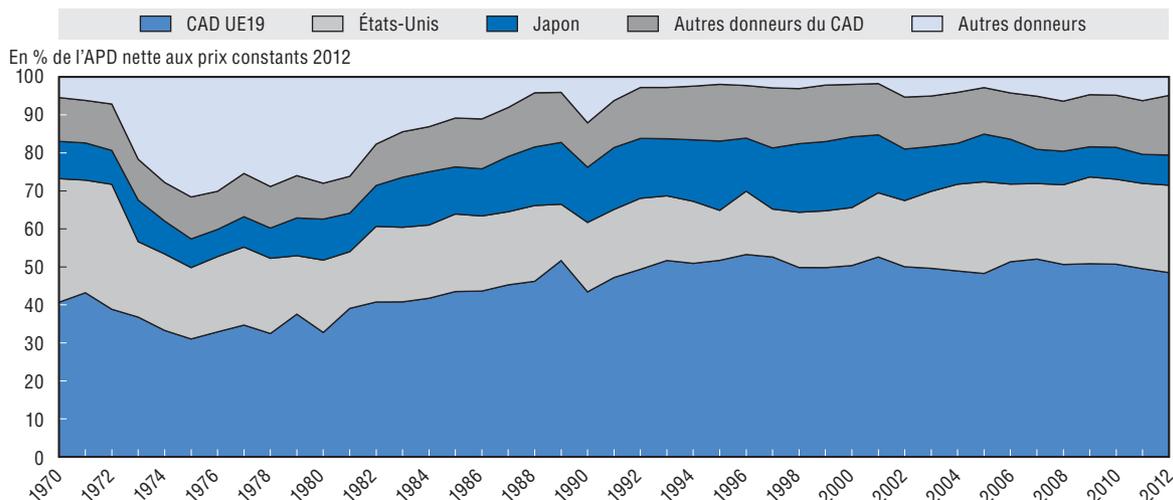
Graphique A.2. **Aide publique au développement nette 1960-2013**



1. Le total du CAD exclut les dettes nées de créances autres que l'APD en 1990, 1991 et 1992.

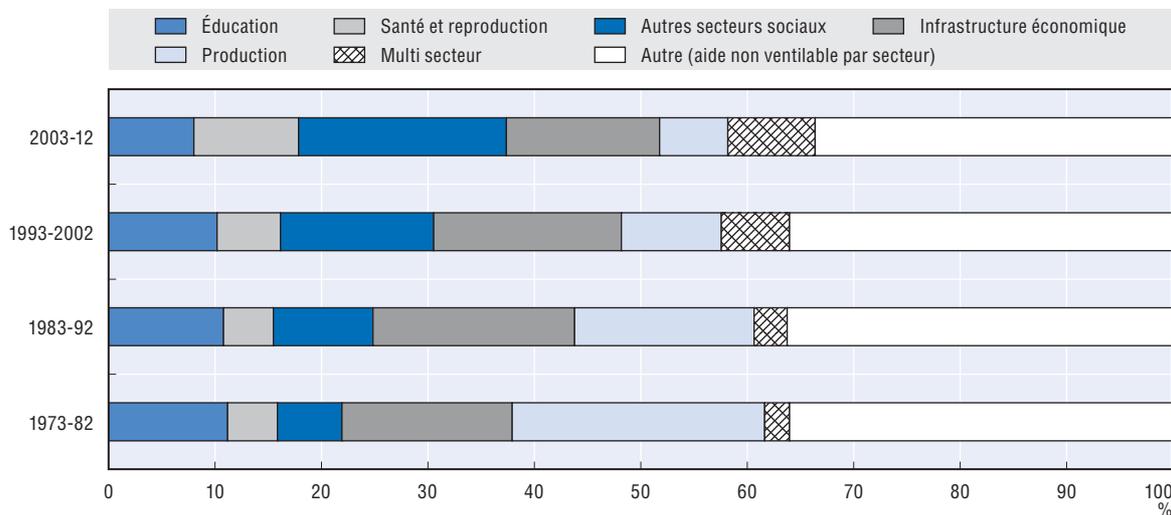
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185329>

Graphique A.3. Répartition des donateurs dans l'aide publique au développement nette, 1970-2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185331>

Graphique A.4. Tendances par secteur d'aide, 1973-2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185341>

Tableau A.1. **Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2013**

Données préliminaires pour 2013

	2013		2012		Variation en pourcentage de 2012 à 2013 en termes réels ¹
	APD En millions USD	APD/RNB %	APD En millions USD	APD/RNB %	
Allemagne	14 059	0.38	12 939	0.37	3.0
Australie	4 851	0.34	5 403	0.36	-4.5
Autriche	1 172	0.28	1 106	0.28	0.7
Belgique	2 281	0.45	2 315	0.47	-6.1
Canada	4 911	0.27	5 650	0.32	-11.4
Corée	1 744	0.13	1 597	0.14	4.8
Danemark	2 928	0.85	2 693	0.83	3.8
Espagne	2 199	0.16	2 037	0.16	3.7
États-Unis	31 545	0.19	30 687	0.19	1.3
Finlande	1 435	0.55	1 320	0.53	3.5
France	11 376	0.41	12 028	0.45	-9.8
Grèce	305	0.13	327	0.13	-7.7
Irlande	822	0.45	808	0.47	-1.9
Islande	35	0.26	26	0.22	27.4
Italie	3 253	0.16	2 737	0.14	13.4
Japon	11 786	0.23	10 605	0.17	36.6
Luxembourg	431	1.00	399	1.00	1.2
Norvège	5 581	1.07	4 753	0.93	16.4
Nouvelle-Zélande	461	0.26	449	0.28	-1.0
Pays-Bas	5 435	0.67	5 523	0.71	-6.2
Pologne	474	0.10	421	0.09	8.6
Portugal	484	0.23	581	0.28	-20.4
République slovaque	85	0.09	80	0.09	2.4
République tchèque	212	0.11	220	0.12	-4.7
Royaume-Uni	17 881	0.72	13 891	0.56	27.8
Slovénie	60	0.13	58	0.13	-0.6
Suède	5 831	1.02	5 240	0.97	6.3
Suisse	3 198	0.47	3 056	0.47	3.4
Total du CAD	134 838	0.30	126 949	0.29	6.1
Performance moyenne des pays du CAD		0.40		0.39	
<i>Pour mémoire :</i>					
Institutions de l'UE	15 925	-	17 479	-	-13.11
Pays CAD-UE	70 725	0.42	64 724	0.40	5.25
Pays du G7	94 812	0.27	88 538	0.25	7.99
Pays non membres du G7	40 026	0.40	38 411	0.40	1.75

1. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188767>

Tableau A.2. **Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**
Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du total						
	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012
I. Aide publique au développement	52 204	55 711	122 784	120 558	129 066	134 670	126 949	27	61	44	36	25	27	27
1. Aide publique au développement bilatérale	35 861	38 174	87 113	83 938	90 988	94 446	88 574	19	42	32	25	18	19	19
<i>Dont :</i>														
Soutien budgétaire général		639	2 915	2 723	1 396	1 391	721	0	1	1	1	0	0	0
Soutien de caractère général aux ONG nationales	1 005	1 245	2 517	2 131	1 569	1 474	1 483	1	1	1	1	0	0	0
Projets d'investissement	4 524	4 480	8 337	10 582	10 984	13 763	7 363	2	5	3	3	2	3	2
Dons de remises de dettes	2 428	3 319	8 835	1 712	3 666	4 138	2 867	1	4	3	1	1	1	1
Frais administratifs	2 801	3 021	5 408	5 302	5 981	6 002	6 684	1	3	2	2	1	1	1
Autres dépenses dans le pays donneur ¹	732	1 345	2 843	3 513	3 940	4 865	4 660	0	1	1	1	1	1	1
2. Contributions aux organismes multilatéraux	16 343	17 536	35 671	36 620	38 078	40 224	38 376	9	19	13	11	7	8	8
<i>Dont :</i>														
Nations Unies	4 232	5 065	5 900	6 233	6 519	6 571	6 637	2	6	2	2	1	1	1
UE	4 778	5 316	13 507	14 242	13 611	13 672	11 963	2	6	5	4	3	3	3
IDA	4 037	3 445	8 161	7 188	8 072	9 441	7 696	2	4	3	2	2	2	2
Banques régionales de développement	1 555	1 661	3 212	3 107	3 156	4 059	3 929	1	2	1	1	1	1	1
II. Autres apports publics	6 019	-877	-55	10 148	5 878	8 603	9 792	3	-1	-0	3	1	2	2
1. Apports bilatéraux	6 257	817	-643	8 050	5 393	8 931	10 729	3	1	-0	2	1	2	2
2. Apports multilatéraux	-238	-1 693	588	2 097	485	-327	-937	-0	-2	0	1	0	-0	-0
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	127 892	28 987	130 026	181 608	344 386	326 593	307 772	67	32	47	54	68	65	65
1. Investissements directs	69 684	52 153	187 013	116 189	179 317	219 571	207 138	36	57	68	35	35	44	44
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	59 222	-20 924	-53 573	44 199	144 158	105 735	92 433	31	-23	-19	13	28	21	19
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-3 537	-3 616	-9 986	18 767	-6 157	-9 291	-881	-2	-4	-4	6	-1	-2	-0
4. Crédits à l'exportation	2 523	1 375	6 571	2 452	27 069	10 579	9 082	1	1	2	1	5	2	2
IV. Dons nets des ONG	5 495	8 063	23 787	22 048	30 775	31 969	29 753	3	9	9	7	6	6	6
Total des apports	191 611	91 884	276 542	334 360	510 106	501 836	474 267	100	100	100	100	100	100	100
Total des apports aux prix et taux de change de 2012²	277 639	123 456	281 247	350 642	529 787	489 853	474 267							

1. Y compris la sensibilisation au développement et le soutien aux réfugiés dans le pays donneur.

2. Déflaté par le déflateur de l'ensemble des Membres du CAD.

Source des apports privés : Notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188772>

Tableau A.3. Total des apports financiers nets par pays du CAD
 Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB						
	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	191 611	6 776	35 727	29 130	41 637	56 202	34 876	0.91	0.35	0.98	0.86	1.24	1.54	1.00
Australie	-1 882	988	3 828	3 133	14 531	18 522	21 906	-0.48	0.27	0.41	0.33	1.23	1.28	1.46
Autriche	1 821	1 373	10 831	3 273	6 372	8 075	4 534	0.84	0.71	2.71	0.87	1.70	1.94	1.15
Belgique	-2 511	820	4 425	3 224	7 896	1 185	2 703	-0.98	0.34	0.89	0.68	1.68	0.23	0.55
Canada	8 609	1 791	24 069	7 340	22 642	13 548	18 515	1.48	0.25	1.63	0.56	1.46	0.79	1.04
Corée	1 957	778	10 700	6 442	11 834	11 509	12 415	0.37	0.15	1.14	0.77	1.17	1.03	1.09
Danemark	1 938	2 111	5 150	3 757	4 794	2 818	2 400	1.15	1.28	1.50	1.18	1.52	0.82	0.74
Espagne	5 835	9 847	30 087	12 812	10 340	20 145	1 977	1.06	1.61	1.96	0.89	0.74	1.38	0.15
États-Unis	65 361	31 514	13 678	115 276	214 378	165 222	162 440	0.83	0.31	0.09	0.82	1.46	1.09	0.98
Finlande	798	577	-222	3 185	4 312	1 016	1 519	0.65	0.46	-0.08	1.34	1.78	0.38	0.61
France	15 733	10 528	40 641	38 420	35 198	34 216	29 578	1.05	0.75	1.44	1.43	1.35	1.21	1.11
Grèce	184	262	1 166	850	761	485	907	0.15	0.21	0.35	0.26	0.26	0.17	0.36
Irlande	347	1 102	6 101	4 188	2 695	2 444	956	0.59	1.19	2.71	2.27	1.57	1.37	0.56
Islande	4	11	48	34	29	25	26	0.00	0.14	0.47	0.35	0.29	0.20	0.22
Italie	6 414	605	5 581	5 569	9 608	11 912	11 186	0.54	0.05	0.25	0.27	0.47	0.55	0.56
Japon	33 798	9 186	31 805	45 482	48 249	61 828	48 977	0.74	0.22	0.63	0.88	0.86	1.02	0.80
Luxembourg	95	146	426	428	411	417	394	0.52	0.80	0.99	1.08	1.07	0.99	0.99
Norvège	1 658	1 882	3 759	4 977	5 876	4 755	4 506	1.06	1.05	0.83	1.29	1.41	0.96	0.88
Nouvelle-Zélande	164	151	433	387	426	536	629	0.28	0.31	0.38	0.35	0.32	0.35	0.39
Pays-Bas	9 099	-2 459	-14 022	6 045	13 013	22 046	19 943	2.38	-0.62	-1.61	0.77	1.67	2.62	2.56
Pologne	..	25	373	375	378	417	421	..	0.03	0.08	0.09	0.08	0.08	0.09
Portugal	1 141	975	1 528	-1 060	162	-1 299	475	1.10	0.86	0.67	-0.48	0.07	-0.57	0.23
République slovaque	..	7	92	75	74	86	80	..	0.03	0.10	0.09	0.09	0.09	0.09
République tchèque	..	36	249	215	228	250	219	..	0.06	0.12	0.12	0.13	0.12	0.12
Slovénie	68	71	59	63	58	0.13	0.15	0.13	0.13	0.13
Royaume-Uni	21 064	8 626	41 878	24 713	25 632	46 851	63 461	1.70	0.57	1.57	1.11	1.12	1.91	2.57
Suède	2 048	2 654	5 896	7 164	5 127	6 598	14 156	0.89	1.16	1.22	1.77	1.10	1.20	2.63
Suisse	-2 464	1 569	12 246	8 853	23 444	11 965	15 007	-0.81	0.55	2.53	1.69	4.01	1.80	2.30
Total du CAD	191 611	91 884	276 542	334 360	510 106	501 836	474 267	0.83	0.37	0.67	0.85	1.25	1.14	1.06
<i>Dont</i> : Pays CAD-UE	84 404	44 013	175 974	142 435	168 696	213 927	189 844	1.01	0.52	1.01	0.89	1.07	1.25	1.18

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188787>

Tableau A.4. Aide publique au développement nette par pays du CAD
 Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB						
	Moyenne 1997-98	Moyenne 2002-03	2009	2010	2011	2012	2013 préliminaire	Moyenne 1997-98	Moyenne 2002-03	2009	2010	2011	2012	2013 préliminaire
Allemagne	5 719	6 054	12 079	12 985	14 093	12 939	14 059	0.27	0.28	0.35	0.39	0.39	0.37	0.38
Australie	1 011	1 104	2 762	3 826	4 983	5 403	4 851	0.27	0.25	0.29	0.32	0.34	0.36	0.34
Autriche	477	512	1 142	1 208	1 111	1 106	1 172	0.23	0.23	0.30	0.32	0.27	0.28	0.28
Belgique	823	1 462	2 610	3 004	2 807	2 315	2 281	0.33	0.53	0.55	0.64	0.54	0.47	0.45
Canada	1 876	2 017	4 000	5 214	5 459	5 650	4 911	0.32	0.26	0.30	0.34	0.32	0.32	0.27
Corée	184	322	816	1 174	1 325	1 597	1 744	0.04	0.06	0.10	0.12	0.12	0.14	0.13
Danemark	1 670	1 696	2 810	2 871	2 931	2 693	2 928	0.98	0.89	0.88	0.91	0.85	0.83	0.85
Espagne	1 305	1 837	6 584	5 949	4 173	2 037	2 199	0.24	0.25	0.46	0.43	0.29	0.16	0.16
États-Unis	7 832	14 805	28 831	30 353	30 920	30 687	31 545	0.09	0.14	0.21	0.21	0.20	0.19	0.19
Finlande	388	510	1 290	1 333	1 406	1 320	1 435	0.32	0.35	0.54	0.55	0.53	0.53	0.55
France	6 024	6 370	12 602	12 915	12 997	12 028	11 376	0.41	0.39	0.47	0.50	0.46	0.45	0.41
Grèce	176	319	607	508	425	327	305	0.15	0.21	0.19	0.17	0.15	0.13	0.13
Irlande	193	451	1 006	895	914	808	822	0.30	0.40	0.54	0.52	0.51	0.47	0.45
Islande	7	15	34	29	26	26	35	0.00	0.16	0.35	0.29	0.21	0.22	0.26
Italie	1 772	2 382	3 297	2 996	4 326	2 737	3 253	0.15	0.18	0.16	0.15	0.20	0.14	0.16
Japon	9 999	9 081	9 467	11 058	10 831	10 605	11 786	0.24	0.22	0.18	0.20	0.18	0.17	0.23
Luxembourg	103	170	415	403	409	399	431	0.60	0.82	1.04	1.05	0.97	1.00	1.00
Norvège	1 314	1 870	4 081	4 372	4 756	4 753	5 581	0.86	0.91	1.06	1.05	0.96	0.93	1.07
Nouvelle-Zélande	142	144	309	342	424	449	461	0.26	0.22	0.28	0.26	0.28	0.28	0.26
Pays-Bas	2 994	3 655	6 426	6 357	6 344	5 523	5 435	0.80	0.80	0.82	0.81	0.75	0.71	0.67
Pologne	19	21	375	378	417	421	474	0.01	0.01	0.09	0.08	0.08	0.09	0.10
Portugal	255	321	513	649	708	581	484	0.25	0.24	0.23	0.29	0.31	0.28	0.23
République tchèque	16	68	215	228	250	220	212	0.03	0.09	0.12	0.13	0.12	0.12	0.11
République Slovaque	..	11	75	74	86	80	85	..	0.04	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09
Royaume-Uni	3 648	5 595	11 283	13 053	13 832	13 891	17 881	0.27	0.33	0.51	0.57	0.56	0.56	0.72
Slovénie	71	59	63	58	60	0.15	0.13	0.13	0.13	0.13
Suède	1 652	2 206	4 548	4 533	5 603	5 240	5 831	0.75	0.81	1.12	0.97	1.02	0.97	1.02
Suisse	904	1 119	2 310	2 300	3 051	3 056	3 198	0.31	0.34	0.44	0.39	0.46	0.47	0.47
Total du CAD	50 502	64 119	120 558	129 066	134 670	126 949	134 838	0.21	0.24	0.31	0.32	0.31	0.29	0.30
<i>Dont</i> : Pays CAD-UE	27 234	33 641	67 947	70 399	72 897	64 724	70 725	0.32	0.34	0.43	0.45	0.43	0.40	0.42
<i>Pour mémoire</i> :														
Performance moyenne des pays du CAD								0.33	0.35	0.42	0.42	0.40	0.39	0.40

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188795>

Tableau A.5. Apports nets de capitaux privés¹ par pays du CAD
Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB						
	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	12 747	-720	20 583	15 495	27 595	40 921	21 383	0.57	-0.03	0.56	0.46	0.82	1.12	0.61
Australie	-3 222	-141	314	..	9 511	11 904	14 740	-0.82	-0.03	0.03	0.00	0.80	0.82	0.98
Autriche	945	824	8 878	2 035	5 150	6 751	3 380	0.44	0.41	2.22	0.54	1.37	1.62	0.86
Belgique	-3 446	-313	1 816	147	4 530	-2 126	333	-1.47	-0.13	0.36	0.03	0.96	-0.41	0.07
Canada	5 679	88	16 184	3 140	14 124	5 714	9 194	0.97	0.01	1.10	0.24	0.91	0.33	0.51
Corée	1 676	458	7 863	5 018	8 716	7 772	9 616	0.31	0.08	0.84	0.60	0.86	0.70	0.85
Danemark	153	467	2 303	599	1 779	-356	-242	0.09	0.30	0.67	0.19	0.56	-0.10	-0.07
Espagne	4 469	8 022	23 220	6 225	4 391	15 968	-63	0.83	1.33	1.51	0.43	0.32	1.10	0.00
États-Unis	54 017	13 519	-28 781	69 168	161 234	108 451	107 194	0.68	0.13	-0.20	0.49	1.10	0.71	0.65
Finlande	248	138	-1 422	1 741	2 922	-1 498	180	0.20	0.14	-0.53	0.73	1.21	-0.57	0.07
France	8 948	5 388	29 962	25 524	22 856	21 289	18 078	0.60	0.40	1.06	0.95	0.88	0.75	0.68
Grèce	..	20	460	241	243	60	579	..	0.02	0.14	0.08	0.08	0.02	0.23
Irlande	102	666	4 500	3 000	1 500	1 000	..	0.17	0.70	2.00	1.62	0.88	0.56	0.00
Islande
Italie	3 068	-1 233	207	2 181	6 612	7 689	8 161	0.27	-0.11	0.01	0.10	0.33	0.35	0.41
Japon	21 711	2 404	23 738	27 217	32 837	47 594	32 494	0.47	0.06	0.47	0.53	0.58	0.78	0.53
Luxembourg
Norvège	249	30	-247	895	1 504	-0	-1	0.16	0.01	-0.05	0.23	0.36	0.00	0.00
Nouvelle-Zélande	11	17	29	24	26	28	35	0.02	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02
Pays-Bas	5 717	-6 098	-21 345	-923	5 999	15 472	13 891	1.50	-1.54	-2.46	-0.12	0.77	1.84	1.79
Pologne
Portugal	797	677	906	-1 577	-492	-2 013	-114	0.78	0.64	0.39	-0.72	-0.22	-0.88	-0.06
République slovaque
République tchèque
Royaume-Uni	17 416	3 530	29 938	12 798	12 246	32 428	48 508	1.42	0.24	1.12	0.58	0.54	1.32	1.96
Slovénie
Suède	158	797	1 108	2 473	372	1 097	8 946	0.07	0.36	0.23	0.61	0.08	0.20	1.66
Suisse	-3 553	450	9 810	6 186	20 731	8 448	11 479	-1.19	0.16	2.03	1.18	3.54	1.27	1.76
Total du CAD	127 892	28 987	130 026	181 608	344 386	326 593	307 772	0.55	0.12	0.31	0.46	0.84	0.74	0.69
<i>Dont</i> : Pays CAD-UE	51 324	12 164	101 115	69 959	95 704	136 682	123 021	0.61	0.14	0.58	0.44	0.61	0.80	0.76

1. À l'exclusion des dons des ONG.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188806>

Tableau A.6. Financement public du développement vers les pays en développement

En milliards USD constants 2012

	1982	1987	1992	1997	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Financement public du développement (FPD)	102.2	102.2	104.0	96.0	99.5	92.6	94.3	141.1	126.1	131.7	152.4	181.6	181.4	161.2	162.5
1. Aide publique au développement (APD)	78.3	78.1	88.0	71.7	94.3	95.2	97.5	128.5	123.8	116.0	129.8	132.8	136.4	137.5	133.1
<i>Dont</i> :															
Donneurs bilatéraux ¹	59.2	60.2	64.0	49.4	66.7	71.2	70.8	101.9	94.7	85.4	97.6	94.3	100.2	100.2	93.9
Organismes multilatéraux	19.1	17.9	24.1	22.3	27.6	24.0	26.7	26.6	29.1	30.7	32.2	38.5	36.2	37.2	39.2
2. Autres FPD	23.9	24.2	16.0	24.3	5.3	-2.6	-3.2	12.6	2.2	15.7	22.6	48.9	45.0	23.7	29.4
<i>Dont</i> :															
Donneurs bilatéraux ¹	6.8	11.4	10.6	8.0	8.4	5.5	1.4	12.1	3.7	1.4	1.8	11.1	5.7	9.4	9.1
Organismes multilatéraux	17.1	12.8	5.4	16.3	-3.1	-8.1	-4.6	0.5	-1.5	14.2	20.8	37.8	39.2	14.3	20.3
Pour référence															
Montant total net de l'APD du CAD ²	69.3	76.3	90.7	71.2	89.2	92.6	97.5	128.4	122.1	112.2	124.9	126.4	134.0	131.5	126.9
<i>Dont</i> : Dons bilatéraux	33.9	42.4	51.4	46.1	60.4	67.8	70.3	99.3	92.5	81.9	90.8	86.1	91.2	90.9	85.9

1. Apports bilatéraux des pays du CAD et des pays non membres du CAD (voir le tableau 12 pour les pays non membres du CAD dont les données sont disponibles).

2. Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les contributions aux organismes multilatéraux, à la place des versements d'APD de la part des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188815>

Tableau A.7. **APD des pays Membres du CAD aux prix et taux de change de 2012**

Versements nets, en millions USD

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (p)
Allemagne	8 461	11 248	11 491	12 212	13 082	11 571	12 944	13 219	12 939	13 328
Australie	2 728	2 903	3 533	3 843	4 049	3 993	4 459	4 967	5 403	5 158
Autriche	809	1 841	1 704	1 849	1 633	1 113	1 218	1 046	1 106	1 113
Belgique	1 782	2 334	2 274	2 009	2 283	2 557	3 033	2 646	2 315	2 174
Canada	4 057	5 291	4 728	4 805	5 440	4 921	5 643	5 494	5 650	5 007
Corée	499	789	444	650	869	981	1 235	1 315	1 597	1 674
Danemark	2 551	2 571	2 645	2 714	2 705	2 787	2 871	2 775	2 693	2 795
Espagne	2 901	3 442	4 135	4 948	6 129	6 082	5 774	3 857	2 037	2 112
États-Unis	23 213	31 886	26 060	23 503	27 973	30 273	31 490	31 460	30 687	31 080
Finlande	814	1 074	976	1 022	1 119	1 264	1 368	1 337	1 320	1 367
France	10 037	11 651	11 942	9 952	10 165	12 077	12 889	12 199	12 028	10 854
Grèce	389	457	487	511	650	568	494	390	327	302
Irlande	631	729	992	1 044	1 136	926	880	850	808	793
Islande	19	22	34	34	43	39	30	24	26	33
Italie	2 925	5 940	4 136	4 039	4 577	3 150	2 998	4 068	2 737	3 104
Japon	10 929	16 583	15 042	10 621	11 789	10 543	11 827	10 723	10 605	14 486
Luxembourg	329	342	360	411	429	440	419	390	399	404
Norvège	3 800	4 237	4 088	4 595	4 329	5 128	4 975	4 700	4 753	5 534
Nouvelle-Zélande	314	372	372	389	433	424	391	431	449	445
Pays-Bas	4 876	5 789	6 004	6 171	6 444	6 128	6 322	5 942	5 523	5 181
Pologne	164	246	341	354	311	385	370	390	421	457
Portugal	1 192	425	430	456	561	476	629	652	581	462
République slovaque	43	82	74	74	87	72	74	81	80	82
République tchèque	152	178	198	192	224	207	224	230	220	209
Royaume-Uni	8 297	11 179	12 417	8 823	11 043	12 276	13 931	13 901	13 891	17 755
Slovénie	..	41	51	55	62	66	58	58	58	58
Suède	3 386	4 217	4 807	4 706	4 916	5 289	4 930	5 419	5 240	5 568
Suisse	2 220	2 545	2 327	2 224	2 392	2 693	2 570	2 890	3 056	3 161
Total du CAD	97 519	128 411	122 092	112 205	124 873	126 429	134 046	131 454	126 949	134 698
<i>Dont</i> : Pays CAD-UE	49 739	63 786	65 464	61 541	67 557	67 434	71 425	69 450	64 724	68 119
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	80 130	108 296	105 415	104 917	122 784	120 558	129 066	134 670	126 949	134 838

P = données préliminaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188825>

Tableau A.8. **Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux¹ en 2012**

Versements nets, en millions USD

	Total	Dont :		Dont :			Dont :						Dont :		Dont :			
		Groupe de la Banque mondiale	IDA	Banques régionales de développement	Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Organismes des Nations Unies	FIDA	PNUD	PAM	UNICEF	HCR	UE	FED	Autres agences multi-latérales	FMI ²	GAVI	Fonds mondial
Allemagne	4 355	789	754	314	236	66	337	-	29	30	8	10	2 430	769	485	-	13	257
Australie	852	257	146	103	-	103	299	-	32	48	35	22	-	-	193	-	57	62
Autriche	570	181	176	72	51	11	23	-	2	0	-	1	275	90	19	-	-	-
Belgique	882	189	177	9	6	2	145	9	27	-	24	13	450	118	88	-	-	27
Canada	1 598	550	493	263	165	48	193	38	-	25	18	14	-	-	592	-	15	200
Corée	414	154	124	126	29	79	114	2	5	0	3	3	-	-	20	4	0	1
Danemark	771	115	83	52	50	4	289	4	62	32	28	28	241	72	74	-	4	25
Espagne	1 052	-	-	-	-	-	64	-	-	-	-	-	959	278	29	-	-	-
Etats-Unis	5 216	1 609	1 492	699	279	290	962	26	82	-	132	-	-	-	1 945	-	130	1 206
Finlande	521	80	76	55	46	9	154	6	26	8	22	9	188	54	44	-	-	5
France	4 100	575	542	262	206	47	211	-	18	-	6	20	2 097	741	956	132	13	463
Grèce	220	-	-	1	-	-	10	-	-	-	-	-	204	54	5	-	-	-
Irlande	272	31	30	1	-	1	88	3	11	11	11	8	128	35	24	-	4	15
Islande	5	2	2	-	-	-	2	0	0	-	1	-	-	-	1	-	-	-
Italie	2 113	230	166	105	54	44	188	32	0	16	2	-	1 516	475	75	-	-	-
Japon	4 202	1 550	1 401	969	189	735	679	37	80	7	17	22	-	-	1 004	-	9	343
Luxembourg	122	28	21	4	1	3	52	2	8	1	7	2	31	9	7	1	1	1
Norvège	1 230	173	154	108	92	13	624	14	132	25	77	50	-	-	326	-	104	77
Nouvelle-Zélande	88	2	2	16	-	16	47	-	6	5	5	5	-	-	23	-	-	-
Pays-Bas	1 665	257	203	127	7	-	555	22	82	46	65	49	605	181	121	-	14	51
Pologne	310	2	2	-	-	-	17	-	-	-	0	-	285	45	5	-	-	-
Portugal	184	2	2	14	2	6	11	-	1	0	0	0	154	38	3	-	-	-
République slovaque	61	1	1	-	-	-	3	-	-	0	0	0	54	7	2	2	-	-
République tchèque	153	17	6	5	-	-	8	-	0	-	-	-	118	17	6	5	-	-
Royaume-Uni	5 179	1 263	1 173	410	325	58	705	54	138	16	70	30	1 852	519	950	-	204	-
Slovénie	39	5	3	0	-	-	2	-	-	-	-	0	31	6	1	-	-	-
Suède	1 602	261	254	140	119	17	647	-	102	82	71	91	345	101	208	1	-	140
Suisse	598	225	212	69	53	16	206	8	58	5	21	15	-	-	99	4	-	9
Total du CAD	38 376	8 550	7 696	3 923	1 911	1 567	6 637	256	902	356	624	391	11 962	3 609	7 303	149	569	2 882
Dont : Pays CAD-UE	24 172	4 027	3 669	1 570	1 105	268	3 511	132	506	241	314	261	11 962	3 609	3 102	141	253	985

1. Contributions non réservées à un usage spécifique. Y compris les restitutions de dons et de souscriptions au capital multilatéral.

2. FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188833>

Tableau A.9. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2012

Engagements

	En pourcentage de l'APD bilatérale totale																												En % du total				
	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Corée	Danemark	Espagne	États-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Islande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République slovaque	République tchèque	Royaume-Uni	Slovénie	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	Institutions de l'UE	Financement multilatéral (FPD)	Banque mondiale ⁴	Banques régionales de dév. ⁵
Infrastructure sociale et administrative	44.9	49.8	55.8	37.5	34.7	43.8	41.4	42.6	49.9	32.7	28.5	65.8	47.8	44.0	19.3	25.9	42.9	38.3	41.9	46.5	..	29.8	..	49.8	49.5	..	39.8	28.3	40.4	28.7	40.3	31.4	
Éducation ¹	16.3	12.1	25.9	18.6	7.7	7.3	10.7	11.4	4.0	4.0	12.5	62.8	8.1	7.5	6.5	4.6	14.9	6.7	19.5	2.9	..	13.0	..	12.2	11.1	..	2.4	3.4	8.2	4.4	8.7	3.5	
Dont : Éducation de base	1.8	3.3	0.1	4.1	4.0	0.8	1.1	1.9	3.3	1.1	0.9	..	2.3	5.9	1.3	1.2	1.9	4.2	6.6	0.7	..	0.1	..	1.1	4.3	..	1.4	0.8	2.3	0.9	2.4	1.2	
Santé	2.8	7.2	14.1	7.1	14.3	10.7	8.9	6.2	5.8	2.0	0.7	2.1	12.4	9.1	5.2	4.7	12.8	5.8	6.0	4.8	..	3.6	..	3.0	11.5	..	3.1	3.2	5.6	2.2	3.7	2.9	
Dont : Santé de base	1.9	4.1	0.4	2.8	12.3	5.8	5.1	3.5	5.5	1.7	0.5	..	6.1	8.9	2.6	2.4	7.8	1.7	3.1	2.1	..	0.3	..	1.6	8.3	..	2.0	2.3	3.8	1.8	2.8	0.4	
Population ²	1.4	4.1	0.0	1.0	1.7	0.6	1.0	1.5	19.6	1.9	0.9	..	3.3	1.4	0.6	0.8	1.4	1.6	1.7	7.5	..	0.1	..	0.5	7.4	..	4.2	0.5	6.5	1.2	0.5	0.1	
Distribution d'eau et assainissement	11.3	3.6	6.1	1.9	2.4	10.7	2.2	2.7	1.0	4.9	8.1	0.1	1.2	3.0	0.8	12.4	5.4	0.8	2.0	9.5	..	0.1	..	10.7	1.9	..	3.4	6.6	5.8	4.5	7.9	8.5	
Gouvernement et société civile	11.8	21.2	7.5	5.8	7.6	13.0	15.9	15.9	18.3	17.1	1.2	..	14.4	12.4	2.9	2.3	5.3	21.6	12.0	20.0	..	3.8	..	20.0	13.9	..	24.8	12.6	12.3	13.0	12.7	11.5	
Autres infrastructures sociales et services	1.3	1.7	2.2	3.1	0.9	1.5	2.7	4.9	1.3	2.8	5.0	0.9	8.4	10.6	3.2	1.1	3.2	1.7	0.7	1.9	..	9.3	..	3.4	3.7	..	1.8	2.1	2.1	3.5	6.9	5.0	
Infrastructure économique	21.7	6.1	7.0	3.6	8.2	27.9	8.9	1.0	8.4	7.2	25.9	0.1	1.3	16.4	14.4	40.5	8.5	10.2	15.7	8.5	..	5.1	..	6.1	11.8	..	6.7	4.9	17.1	31.6	33.8	45.8	
Transport et communications	0.9	3.8	3.0	1.2	0.9	24.4	4.7	0.2	1.5	2.5	12.1	0.1	0.0	-	2.1	33.5	0.1	0.2	7.9	0.8	-	0.2	-	0.4	3.4	-	1.1	0.4	8.2	13.3	15.9	20.6	
Énergie	10.9	1.0	1.4	0.9	4.5	3.2	3.4	0.2	3.9	3.4	13.5	..	0.0	16.4	1.1	6.8	2.3	7.3	5.6	1.6	..	4.6	..	4.8	5.1	..	2.2	0.5	5.9	9.1	12.4	18.5	
Autres	9.8	1.4	2.6	1.5	2.8	0.2	0.8	0.6	2.9	1.4	0.3	(0.0)	1.3	-	11.2	0.3	6.1	2.6	2.2	6.1	-	0.3	-	1.0	3.3	-	3.4	4.0	3.0	9.2	5.5	6.7	
Production	5.5	6.1	3.2	6.7	9.4	16.6	11.0	6.2	6.3	8.2	4.9	..	8.5	23.0	7.8	9.7	6.2	18.0	9.8	14.1	..	0.3	..	8.5	5.2	..	6.3	7.1	7.6	14.2	12.6	6.8	
Agriculture	3.3	5.2	2.1	5.9	7.4	15.3	9.6	5.5	5.4	6.9	3.6	..	8.1	22.1	7.5	4.8	5.4	15.4	5.2	12.1	..	0.2	..	7.0	3.2	..	3.7	4.5	5.5	6.7	9.1	3.9	
Industries manufacturières, extractives et construction	2.0	0.4	1.1	0.4	1.7	0.9	1.4	0.6	0.2	1.0	0.9	..	0.1	0.8	0.2	3.9	0.1	2.0	0.6	1.3	..	0.0	..	1.2	0.9	..	1.2	0.5	1.4	6.6	2.2	2.4	
Commerce et tourisme	0.2	0.5	0.0	0.4	0.3	0.4	0.1	0.1	0.7	0.4	0.3	-	0.2	-	0.1	1.0	0.7	0.5	4.0	0.7	-	0.0	-	0.3	1.1	-	1.4	2.0	0.7	0.9	1.3	0.4	
Destination pluri-sectorielle	13.1	18.7	2.2	5.2	13.6	5.9	9.2	9.6	5.8	10.2	11.2	5.6	5.4	2.0	8.0	10.1	8.9	5.9	3.8	8.3	..	0.9	..	2.1	13.0	..	7.4	12.1	9.7	9.3	9.8	9.1	
Aide-programme	1.6	1.1	0.5	0.0	1.5	0.1	2.1	1.9	3.6	8.2	4.1	0.0	7.6	..	1.3	3.0	0.4	2.0	5.1	1.1	..	60.7	..	0.1	5.0	..	3.3	1.7	3.1	5.2	0.2	4.1	
Actions se rapportant à la dette ³	4.4	0.3	14.1	20.3	5.9	6.6	0.2	..	13.8	0.8	0.0	2.5	1.2	0.6	2.8	0.1	0.0	0.4		
Aide humanitaire	3.1	7.4	2.7	5.5	12.6	0.9	9.1	8.5	15.9	11.5	0.4	0.2	19.5	4.1	17.0	4.3	16.6	11.1	6.3	3.7	..	0.0	..	7.5	7.5	..	11.8	13.5	8.1	7.7	3.3	0.4	
Frais administratifs	4.3	7.2	4.4	6.8	8.4	3.4	6.8	16.1	6.9	9.7	4.3	9.5	6.5	8.2	4.2	4.6	7.4	7.4	11.9	8.2	..	2.8	..	7.5	5.8	..	6.5	5.1	6.0	2.5	-	2.1	
Autre et non spécifié	1.4	3.4	10.0	14.4	5.7	1.4	11.4	7.4	3.1	12.2	7.0	18.6	3.5	2.3	27.2	2.0	9.2	7.3	5.4	7.2	100.0	0.4	100.0	18.4	0.9	100.0	18.2	26.7	5.2	0.8	-	0.0	
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire :</i>																																	
Aide alimentaire, total	1.4	1.9	0.4	1.3	7.8	0.2	0.2	2.2	8.0	2.2	0.5	0.0	3.3	1.6	1.0	1.6	1.2	0.8	0.9	2.0	-	-	-	1.0	3.2	-	0.1	2.8	3.6	2.6	-	-	

1. Y compris les étudiants et les stagiaires.

2. Politique en matière de population/santé et fertilité.

3. Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

4. Comprend l'IDA et la BIRD.

5. Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188847>

Tableau A.10. Répartition de l'APD par groupe de revenus¹

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS	
	2001-02	2011-12	2001-02	2011-12	2001-02	2011-12	2001-02	2011-12
Allemagne	34.0	37.0	3.5	4.3	30.4	31.2	32.0	27.5
Australie	31.7	40.5	1.9	2.8	56.8	51.5	9.5	5.2
Autriche	31.6	31.8	1.5	2.4	40.6	36.0	26.3	29.7
Belgique	50.7	50.5	2.7	2.4	26.9	30.2	19.7	16.9
Canada	40.7	58.1	2.5	3.9	39.2	31.7	17.7	6.3
Corée	26.2	43.2	1.2	2.3	52.7	45.0	19.9	9.6
Danemark	52.0	57.2	3.4	6.5	31.2	28.1	13.4	8.1
Espagne	22.1	36.7	1.6	2.0	46.7	30.2	29.6	31.1
États-Unis	30.8	51.4	4.0	5.5	42.5	28.7	22.6	14.5
Finlande	47.3	51.5	4.1	5.3	25.5	26.7	23.1	16.5
France	40.9	31.0	1.7	2.7	34.6	32.7	22.7	33.6
Grèce	24.1	20.1	2.1	1.9	17.6	25.4	56.2	52.7
Irlande	68.9	67.0	3.5	4.4	13.8	16.8	13.8	11.8
Islande	64.5	74.4	1.2	1.5	14.5	20.1	19.8	4.0
Italie	58.5	42.7	2.4	2.8	21.5	25.2	17.6	29.4
Japon	25.7	55.3	1.9	4.5	48.8	46.9	23.6	-6.8
Luxembourg	41.8	49.3	1.0	1.7	33.3	36.3	23.9	12.7
Norvège	52.8	55.4	2.7	3.8	27.3	26.1	17.1	14.7
Nouvelle-Zélande	39.7	45.2	2.1	1.8	42.7	39.0	15.4	14.0
Pays-Bas	45.4	51.4	2.6	3.7	33.5	28.4	18.4	16.6
Pologne	61.8	23.5	1.0	2.4	16.0	25.7	21.2	48.4
Portugal	68.5	44.9	1.3	0.8	19.0	40.3	11.2	14.0
République slovaque	44.2	27.1	5.3	5.1	38.2	25.1	12.3	42.8
République tchèque	27.4	32.3	1.6	2.4	48.6	31.8	22.4	33.5
Royaume-Uni	42.5	50.8	3.6	4.9	30.3	30.8	23.6	13.4
Slovénie	..	24.8	..	1.9	..	26.0	..	47.2
Suède	47.5	55.0	3.6	6.2	30.9	25.2	18.1	13.7
Suisse	44.1	46.4	4.3	6.2	29.4	34.1	22.3	13.3
Total du CAD	36.7	46.8	2.9	4.3	37.8	32.4	22.7	16.5
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	42.1	42.6	2.8	3.9	31.6	30.2	23.5	23.3

1. Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188856>

Tableau A.11. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD¹
Pourcentage des versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie			Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes		
	2001-02	2006-07	2011-12	2001-02	2006-07	2011-12	2001-02	2006-07	2011-12	2001-02	2006-07	2011-12	2001-02	2006-07	2011-12	2001-02	2006-07	2011-12
Allemagne	34.4	43.5	36.6	13.4	11.3	19.5	12.4	8.4	10.3	12.6	22.7	10.9	16.2	7.1	12.0	11.1	6.9	10.7
Australie	10.1	10.0	15.1	16.2	10.9	18.5	69.4	61.6	60.3	2.5	16.1	3.9	0.9	0.3	0.4	1.0	1.0	1.8
Autriche	41.7	44.3	41.3	9.9	6.6	11.9	6.0	3.4	8.2	9.3	30.2	7.8	21.8	11.8	24.5	11.3	3.8	6.4
Belgique	59.2	66.0	61.2	7.6	6.3	8.0	7.1	5.3	5.3	6.5	8.6	8.3	10.0	5.0	8.9	9.6	8.9	8.4
Canada	40.0	46.2	55.2	17.1	20.9	14.7	12.6	8.8	6.1	4.8	5.5	4.3	10.0	3.7	2.5	15.5	14.8	17.2
Corée	12.0	18.5	26.0	26.2	22.5	26.2	44.7	28.0	33.4	3.7	16.7	5.2	7.3	5.4	2.1	6.0	8.9	7.1
Danemark	50.3	57.4	56.0	15.1	13.9	17.4	12.8	8.8	7.3	5.7	8.4	8.1	6.6	3.7	5.2	9.5	7.8	5.9
Espagne	23.3	31.4	33.0	7.4	7.4	8.6	7.0	6.1	3.9	10.3	17.5	17.2	11.5	8.0	15.2	40.4	29.7	22.1
États-Unis	31.7	34.9	46.4	20.9	17.4	23.5	9.8	5.3	6.2	14.2	29.5	11.4	9.4	3.3	2.6	14.0	9.6	9.9
Finlande	44.2	49.4	48.7	16.6	14.5	16.0	11.2	10.7	8.7	8.2	9.1	7.9	10.8	6.6	9.4	9.0	9.8	9.3
France	53.0	54.1	46.3	5.6	5.4	7.3	9.3	7.0	8.3	17.5	21.3	15.1	8.4	6.1	9.7	6.2	6.1	13.3
Grèce	22.3	29.1	23.4	10.7	12.4	7.4	3.6	3.6	3.4	10.1	16.8	16.1	48.2	31.6	43.6	5.2	6.5	6.0
Irlande	68.0	69.6	67.6	8.7	8.7	7.9	4.2	7.3	6.7	5.5	5.2	6.1	8.3	3.4	7.2	5.4	5.8	4.6
Islande	78.2	55.0	69.4	10.4	29.7	11.1	4.5	3.3	2.0	2.5	3.4	8.2	2.0	2.6	2.9	2.3	6.0	6.3
Italie	57.5	44.1	43.5	10.8	7.5	12.5	3.6	4.2	3.8	9.7	26.5	11.3	13.1	10.2	22.0	5.3	7.5	6.8
Japon	19.1	46.2	39.0	27.2	14.5	46.2	38.5	18.9	3.5	4.5	11.2	6.0	1.1	2.2	2.4	9.6	6.9	2.9
Luxembourg	42.3	50.5	49.0	10.3	9.5	9.7	12.3	12.5	13.5	9.9	6.6	5.5	10.6	7.2	10.1	14.7	13.7	12.3
Norvège	44.4	50.3	49.5	19.4	17.0	17.6	7.6	7.8	7.0	9.0	8.8	8.6	11.5	6.1	5.0	8.0	10.0	12.3
Nouvelle-Zélande	11.5	11.4	8.7	11.3	9.4	10.0	70.6	72.0	77.3	2.6	3.1	1.8	0.7	0.7	0.6	3.3	3.4	1.6
Pays-Bas	44.7	59.1	52.4	15.5	12.5	15.7	11.6	8.0	5.6	6.4	6.4	7.9	9.2	4.8	9.8	12.6	9.2	8.6
Pologne	10.4	38.9	23.8	14.3	8.5	10.9	14.8	15.0	10.9	53.3	10.0	11.7	5.3	17.1	36.6	1.9	10.5	6.1
Portugal	48.9	53.4	67.4	8.3	8.0	3.9	29.0	14.8	7.1	4.0	8.1	8.8	6.5	11.3	9.1	3.2	4.4	3.6
République slovaque	37.4	54.5	30.9	24.6	10.0	10.1	10.2	4.4	4.1	6.9	10.1	13.0	18.0	15.3	35.2	3.0	5.6	6.7
République tchèque	20.1	26.7	27.9	26.5	13.8	16.6	14.6	9.9	7.5	5.7	17.1	11.7	26.7	21.4	30.5	6.3	11.0	5.9
Royaume-Uni	43.5	63.2	52.0	21.7	19.0	24.8	7.1	6.3	4.9	6.2	6.8	6.7	12.6	4.7	6.8	8.9	0.0	4.8
Slovénie	26.7	9.3	4.4	10.4	42.9	6.2
Suède	44.6	49.4	54.7	16.9	12.1	13.7	10.1	8.9	6.2	6.9	12.1	9.4	9.7	8.2	9.7	11.9	9.3	6.3
Suisse	37.5	44.1	41.8	22.6	19.1	19.6	8.9	6.8	9.5	5.4	6.3	7.7	13.9	12.6	10.7	11.8	11.2	10.7
Total du CAD	36.1	45.8	44.5	17.7	13.3	20.2	16.3	9.5	9.4	9.6	17.8	9.7	9.1	5.4	7.2	11.2	8.1	9.0
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	44.4	51.5	46.5	12.9	10.9	15.2	9.5	7.2	7.1	10.2	16.1	10.6	11.9	6.9	11.1	11.1	7.5	9.4

1. Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188866>

Tableau A.12. **Apports concessionnels pour la coopération au développement des donateurs non membres du CAD**

	Versements nets					Pour mémoire : 2012	
	2008	2009	2010	2011	2012	Part d'aide bilatérale	APD/RNB
	En millions USD						
Pays de l'OCDE non membres du CAD							
Estonie	22	18	19	24	23	37	0.11
Hongrie	107	117	114	140	118	18	0.10
Israël ^{1, 2}	138	124	145	206	171	85	0.07
Turquie	780	707	967	1 273	2 533	96	0.32
Autres							
Arabie saoudite	4 979	3 134	3 480	5 095	1 299	74	..
Bulgarie	40	48	40	0	0.08
Chypre ^{3, 4}	37	46	51	38	25	37	0.11
Émirats arabes unis	1 266	834	412	737	1 070	94	0.27
Koweït	283	221	211	145	149	100	..
Lettonie	22	21	16	19	21	5	0.07
Liechtenstein	24	26	27	31	29	84	..
Lituanie	48	36	37	52	52	42	0.13
Malte	..	14	14	20	19	63	0.23
Roumanie	123	153	114	164	142	23	0.09
Russie	472	479	465	46	0.02
Taipei chinois	435	411	381	381	305	79	0.06
Thaïlande	178	40	10	31	17	30	0.00
Total	8 442	5 902	6 509	8 883	6 478

Note : Ce tableau ne prend pas en compte la coopération au développement en provenance de plusieurs pays non membres de l'OCDE car ses informations n'ont pas été communiquées.

- Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
- Ces données incluent 43.6 millions USD en 2008, 35.4 millions USD en 2009, 40.2 millions USD en 2010, 49.2 millions USD en 2011 et 56 millions USD en 2012, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.
- Note en bas de page de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
- Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188870>

Tableau A.13. **Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux¹**

En millions USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts							Versements nets						
	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012
Apports assortis de conditions libérales														
<i>Institutions financières internationales</i>														
Banque africaine de dév.	634	758	1 932	3 175	2 414	2 355	2 548	590	602	1 802	2 750	1 830	2 272	1 902
Banque asiatique de dév.	1 198	1 100	2 331	2 790	1 930	1 940	1 835	1 056	859	1 654	1 943	1 023	863	716
Banque de dév. des Caraïbes	19	81	83	85	75	72	64	0	47	64	68	55	39	42
BERD	18	30	7	-	-	-	-	18	30	7	-	-	-	-
IDA	6 107	6 925	9 291	12 793	12 123	11 703	12 163	5 488	5 552	6 689	9 006	7 779	6 995	6 840
BID F.Sp.	626	485	552	1 025	1 994	1 703	1 620	348	221	310	380	1 287	1 497	1 414
FMI ²	1 017	1 746	1 038	2 605	2 973	1 455	1 506	253	667	307	1 825	1 230	772	769
Fonds nordique de dév.	59	34	104	76	65	70	56	59	32	91	64	50	52	38
Total des IFI	9 678	11 158	15 339	22 549	21 575	19 297	19 793	7 813	8 011	10 924	16 035	13 253	12 490	11 722
<i>Nations Unies³</i>														
FIDA	219	252	491	399	520	621	631	131	157	347	230	284	382	449
ONUSIDA	-	-	209	243	246	265	242	-	-	209	243	246	265	242
PNUD	613	278	495	631	613	494	487	613	278	495	631	602	490	483
FNUAP	215	311	275	348	316	315	349	215	311	273	346	314	314	332
HCR	271	589	278	301	393	441	424	271	589	278	301	393	441	424
UNICEF	595	584	987	1 104	1 050	1 104	1 155	595	584	984	1 086	1 046	1 089	1 143
UNRWA	250	376	473	473	545	608	667	250	376	473	473	545	608	667
ATNU	338	438	645	-	-	-	-	338	438	645	-	-	-	-
PAM	325	365	317	293	244	345	355	325	365	316	290	243	337	354
OMS	-	-	-	437	366	452	397	-	-	-	437	366	452	397
Autres ONU ⁴	-	-	120	121	151	145	148	-	-	120	120	151	145	142
Total Nations Unies	2 827	3 193	4 291	4 348	4 443	4 792	4 855	2 739	3 098	4 141	4 157	4 189	4 523	4 633
Institutions de l'UE	5 445	5 701	12 868	13 161	12 638	17 947	18 082	5 209	5 334	12 868	13 159	12 496	17 045	17 173
GAVI	-	-	719	469	772	819	1 068	-	-	719	469	772	819	1 068
FEM ⁵	-	427	814	711	530	474	539	-	427	814	711	530	471	537
Fonds mondial	-	-	2 172	2 337	3 031	2 647	3 359	-	-	2 168	2 333	3 003	2 612	3 307
Fonds du Protocole de Montréal	21	66	76	29	21	10	5	21	66	76	29	21	8	5
OSCE	-	-	-	-	150	151	135	-	-	-	-	150	151	135
Fonds arabes ⁶	97	340	1 790	1 827	1 864	1 599	1 569	-37	142	1 058	965	993	730	616
Total des apports assortis de conditions libérales	18 067	20 884	38 068	45 432	45 022	47 735	49 404	15 744	17 077	32 767	37 859	35 406	38 850	39 197
Apports assortis de conditions non libérales														
Banque africaine de dév.	967	647	1 121	3 626	2 042	3 051	3 510	129	-425	405	2 475	1 152	2 050	2 660
Banque asiatique de dév.	3 933	2 957	6 472	7 898	5 272	5 626	6 900	2 095	716	4 574	6 035	3 230	3 155	3 982
Banque de dév. des Caraïbes	31	79	101	114	247	83	36	18	44	29	54	132	36	-10
BERD	367	588	2 759	3 606	3 629	4 034	3 336	310	157	1 988	2 300	2 033	2 357	1 813
Institutions de l'UE	760	1 048	6 195	6 674	8 259	982	762	570	607	4 448	4 693	5 583	-794	-999
BIRD	12 144	10 209	13 393	21 408	26 511	15 971	15 136	1 454	-869	3 786	11 519	18 215	1 810	7 725
BID	4 314	5 762	7 158	11 415	10 175	7 187	6 508	2 053	2 759	2 411	6 852	4 518	2 655	1 964
FIDA	28	27	53	38	44	49	63	4	1	22	6	11	11	28
SFI	1 575	1 235	5 022	4 471	4 184	4 733	6 414	574	27	3 210	2 245	1 693	1 426	2 181
Fonds arabes ⁶	-	-	-	362	1 983	2 297	1 752	-	-	-	259	1 448	1 899	916
Total des apports assortis de conditions non libérales	24 119	22 552	42 274	59 613	62 347	44 013	44 419	7 206	3 017	20 872	36 439	38 015	14 605	20 260

1. Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

2. Fonds fiduciaires concessionnels du FMI.

3. Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données de PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.

4. AIEA, CEE-ONU et FCP-ONU.

5. Jusqu'en 2010, les données pour le FEM sont basées sur les engagements.

6. BADEA, BIsD, FADES et FODI.

Tableau A.14. Déflateurs pour les apports financiers des Membres du CAD¹ (2012 = 100)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	77.05	76.39	73.35	63.02	61.93	66.11	80.12	89.04	89.64	90.81	100.64	106.87	104.39	100.32	106.61	100.00	105.49
Australie	44.92	38.07	39.61	37.19	34.30	37.16	45.50	53.52	57.88	60.10	69.44	72.96	69.16	85.80	100.31	100.00	94.05
Autriche	70.64	69.81	67.07	58.63	57.98	61.92	74.94	83.78	85.48	87.95	97.80	104.93	102.61	99.24	106.27	100.00	105.23
Belgique	66.00	66.24	63.70	56.19	55.72	59.82	73.13	82.14	84.12	86.95	97.08	104.47	102.07	99.06	106.10	100.00	104.93
Canada	51.72	48.19	49.02	51.12	49.83	49.75	57.65	64.07	71.00	77.90	84.91	88.14	81.28	92.41	99.36	100.00	98.08
Corée	85.11	60.62	70.80	75.05	68.29	72.72	79.12	84.76	95.40	102.51	107.16	92.33	83.21	95.06	100.72	100.00	104.17
Danemark	62.64	62.52	60.98	54.21	54.01	58.31	71.05	79.86	82.04	84.53	94.41	103.64	100.83	100.00	105.63	100.00	104.77
Espagne	59.94	60.20	59.10	52.88	53.54	58.80	73.42	84.00	87.69	92.22	103.87	112.04	108.25	103.04	108.19	100.00	104.10
États-Unis	74.38	75.18	76.26	77.99	79.78	81.00	82.62	84.89	87.61	90.30	92.70	94.51	95.24	96.39	98.28	100.00	101.50
Finlande	69.15	69.39	67.09	59.54	59.60	63.52	75.63	83.57	83.98	85.52	96.06	104.18	102.09	97.43	105.13	100.00	105.04
France	68.67	68.66	65.91	57.91	57.41	61.75	75.51	84.41	86.05	88.77	99.32	107.30	104.34	100.21	106.55	100.00	104.81
Grèce	64.88	63.09	62.79	54.30	53.79	58.52	72.91	82.54	84.14	87.03	98.07	108.21	106.87	102.80	109.05	100.00	100.98
Irlande	67.11	66.88	66.08	60.19	62.00	68.83	85.58	96.34	98.63	102.94	114.22	116.92	108.56	101.69	107.46	100.00	103.63
Islande	81.45	85.40	86.65	82.50	72.34	81.49	97.92	109.66	125.90	123.22	142.02	111.87	89.32	96.37	104.82	100.00	105.86
Italie	64.48	64.92	63.15	55.68	55.66	60.46	74.74	84.15	85.71	88.04	98.30	106.20	104.67	99.94	106.34	100.00	104.80
Japon	79.37	73.32	83.19	86.81	76.10	72.70	77.19	81.64	79.15	74.03	72.47	81.44	89.79	93.49	101.01	100.00	81.36
Luxembourg	55.12	54.10	54.61	48.19	46.84	50.32	63.87	71.52	74.96	80.82	91.47	96.79	94.21	96.00	105.02	100.00	106.64
Norvège	41.38	38.48	39.71	40.70	40.50	44.80	52.00	57.85	65.93	72.05	81.28	92.54	79.58	87.86	101.19	100.00	100.85
Nouvelle-Zélande	58.95	48.02	47.63	41.77	40.34	44.89	57.19	67.65	73.49	69.62	82.22	80.44	72.92	87.57	98.34	100.00	103.78
Pays-Bas	64.63	64.76	63.24	56.95	58.15	63.54	77.83	86.21	88.35	90.80	100.86	108.51	104.86	100.55	106.77	100.00	104.90
Pologne	57.12	59.57	55.63	54.45	59.84	61.36	64.58	71.79	83.11	87.88	102.56	119.79	97.49	102.10	107.15	100.00	103.73
Portugal	63.48	64.07	63.36	56.59	56.95	62.17	76.78	86.52	88.73	92.10	103.29	110.56	107.73	103.10	108.50	100.00	104.70
République slovaque	41.47	41.57	38.02	37.22	37.40	41.43	53.78	64.91	69.01	74.36	90.34	105.82	104.76	100.13	106.84	100.00	104.68
République tchèque	44.87	48.32	46.23	41.95	44.61	53.19	62.45	71.13	76.03	81.07	93.24	111.14	103.85	101.73	108.79	100.00	101.45
Royaume-Uni	74.03	76.30	76.13	71.80	69.87	74.59	82.93	95.27	96.36	100.34	111.63	104.14	91.91	93.70	99.50	100.00	100.71
Slovénie	84.23	86.82	98.67	108.26	107.98	101.61	107.91	100.00	103.70
Suède	70.74	68.34	66.38	60.70	55.02	59.42	72.74	80.38	79.71	82.28	92.20	96.25	85.99	91.97	103.40	100.00	104.72
Suisse	56.86	56.65	54.77	49.50	50.14	54.67	63.80	69.63	69.62	70.75	75.75	85.18	85.79	89.48	105.56	100.00	101.17
Total du CAD	68.36	67.13	68.26	65.92	63.33	65.79	75.16	82.17	84.34	86.34	93.51	98.33	95.36	96.29	102.45	100.00	100.09
Institutions de l'UE	74.38	75.18	76.26	77.99	79.78	81.00	82.62	84.89	87.61	90.30	92.70	94.51	95.24	96.39	98.28	100.00	101.50

1. Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188894>

Tableau A.15. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les Membres du CAD

1 USD =		2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Australie	Dollars	1.2800	1.0902	0.9692	0.9660	1.0367
Autriche	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Belgique	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Canada	Dollars	1.1410	1.0302	0.9891	0.9992	1.0302
Corée	Won	1 273.9100	1 155.4313	1 107.3024	1 125.9300	1 094.6380
Danemark	Couronnes	5.3465	5.6218	5.3604	5.7899	5.6169
Espagne	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Finlande	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
France	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Grèce	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Irlande	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Islande	Kronur	123.3520	122.2420	116.0580	125.1180	122.1541
Italie	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Japon	Yen	93.4000	87.7606	79.7068	79.8136	97.5910
Luxembourg	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Norvège	Couronnes	6.2784	6.0445	5.6046	5.8149	5.8780
Nouvelle-Zélande	Dollars	1.5988	1.3876	1.2664	1.2349	1.2203
Pays-Bas	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Pologne	Zloty	3.1092	3.0145	2.9621	3.2518	3.1596
Portugal	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
République slovaque	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
République tchèque	Koruny	18.9895	19.0795	17.6722	19.5383	19.5585
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.6402	0.6475	0.6238	0.6311	0.6396
Slovénie	Euro	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532
Suède	Couronnes	7.6322	7.2022	6.4892	6.7689	6.5132
Suisse	Francs	1.0839	1.0427	0.8872	0.9375	0.9268
UE	EURO	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780	0.7532

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188909>

Tableau A.16. **Revenu national brut et population des pays Membres du CAD**

	Revenu national brut (en milliards USD)				Population (en milliers)			
	Moyenne 2002-03	2011	2012	2013	Moyenne 2002-03	2011	2012	2013
Allemagne	2 188	3 644	3 481	3 724	82 500	81 840	80 490	80 720
Australie	440	1 450	1 497	1 433	19 730	23 200	22 910	23 420
Autriche	227	416	395	412	8 040	8 440	8 430	8 470
Belgique	278	523	488	508	10 345	10 950	10 950	11 130
Canada	786	1 707	1 789	1 798	31 600	34 610	35 000	35 300
Corée	577	1 118	1 135	1 316	48 015	49 780	50 000	50 220
Danemark	190	344	324	344	5 390	5 580	5 600	5 630
Espagne	746	1 457	1 307	1 362	41 945	47 190	47 270	47 130
Etats-Unis	10 736	15 211	16 515	16 798	289 630	311 590	313 910	316 130
Finlande	146	265	247	259	5 210	5 400	5 430	5 450
France	1 631	2 828	2 657	2 794	59 605	65 350	65 590	66 000
Grèce	153	290	250	242	10 985	11 320	11 300	11 290
Irlande	113	178	172	183	3 940	4 590	4 590	4 590
Islande	9	12	12	14	290	320	330	330
Italie	1 314	2 183	1 998	2 059	57 700	60 850	59 690	59 680
Japon	4 220	6 089	6 125	5 084	127 530	127 770	127 490	127 260
Luxembourg	21	42	40	43	445	510	520	540
Norvège	207	493	511	519	4 560	4 990	5 050	5 110
Nouvelle-Zélande	64	154	162	174	3 975	4 420	4 450	4 470
Pays-Bas	456	842	778	813	16 195	16 670	16 730	16 780
Pologne	103	496	468	496	38 215	38 210	38 540	38 500
Portugal	132	229	207	215	10 340	10 560	10 560	10 490
République slovaque	30	94	90	94	5 380	5 400	5 400	5 420
République tchèque	75	201	182	185	10 205	10 510	10 510	10 510
Royaume-Uni	1 712	2 459	2 472	2 491	59 090	62 260	63 710	63 710
Slovénie	..	49	45	47	..	2 060	2 060	2 060
Suède	271	550	538	573	8 960	9 520	9 560	9 640
Suisse	328	666	653	685	7 320	7 950	8 010	8 110
Total du CAD	27 153	43 990	44 539	44 665	967 140	1 021 840	1 024 080	1 028 090
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	9 787	17 090	16 140	16 844	434 490	457 210	456 930	457 740

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188917>

ANNEXE B

Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement

Observation générale : Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les profils renvoient aux versements bilatéraux bruts et sont exprimés en USD constants de 2012. Toutes les données présentées dans les profils sont accessibles au public : www.oecd.org/dac/stats

Particularités des données relatives aux membres les plus récents du Comité d'aide au développement : Cinq pays ont rejoint le CAD en 2013 : l'Islande (mars), la République tchèque (mai), la République slovaque (septembre), la Pologne (octobre) et la Slovénie (décembre).

Les données relatives à ces pays ne sont pas aussi complètes que les données recueillies sur d'autres membres du CAD. Il faut noter que :

- Les données sur les apports hors APD (autres apports du secteur public, apports privés aux conditions du marché et dons privés) ne sont pas disponibles pour ces cinq membres.
- Les données sur la composition de l'APD (dont l'APP), l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, la répartition de l'APD bilatérale par secteur, l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et l'APD à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, ne sont pas disponibles pour la Pologne, la République slovaque et la Slovénie.

Le reste de la note explique la base de calcul pour les rubriques suivantes : Fiscalité et développement, Aide pour le commerce, Envois de fonds des travailleurs émigrés, Marqueur de l'égalité hommes-femmes, Marqueurs relatifs à l'environnement.

Fiscalité et développement

Pour estimer le montant d'APD alloué à des activités en rapport avec la fiscalité, l'OCDE utilise la base de données du Système de notification des pays créanciers du CAD (SNPC). Cette base de données enregistre les informations sur la finalité de l'aide en se fondant sur une classification sectorielle expressément mise au point pour assurer un suivi des apports d'aide et pour permettre de mesurer la part, dans l'aide totale, de chaque secteur de destination ou catégorie. Cette classification recense 26 grands secteurs/catégories. À chacun correspond une liste définie de critères permettant de classer dûment les activités. La plupart des principaux secteurs sont subdivisés en sous-codes, ce qui permet une ventilation des activités. Cette méthodologie fait actuellement l'objet d'un examen de la part du Groupe de travail sur les statistiques.

Source : *Statistiques de l'aide du SNPC*, OCDE. Les données citées dans les profils n'incluent pas le FMI.

Aide pour le commerce

Selon l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide pour le commerce, des projets ou programmes entrent dans l'aide pour le commerce si les activités concernées ont été identifiées comme des priorités en rapport avec le commerce dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires. L'Équipe spéciale de l'OMC a en outre conclu que la mesure des apports d'aide pour le commerce devait s'appuyer sur les catégories suivantes : assistance technique pour la politique et la réglementation commerciale, infrastructure liée au commerce, renforcement de la capacité de production (y compris le développement du commerce), ajustement lié au commerce, et autres besoins liés au commerce.

Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) est reconnu comme la meilleure source de données existante pour assurer le suivi des apports d'aide pour le commerce. Il faut savoir que les données du SNPC sont subdivisées en catégories qui ne correspondent pas exactement à l'ensemble des catégories citées plus haut : le SNPC utilise des indicateurs indirects classés en quatre rubriques : politique commerciale et réglementations, infrastructure économique, renforcement de la capacité de production, et ajustement lié au commerce. Le SNPC couvre l'ensemble de l'APD, mais seules les activités entrant dans les quatre catégories en question peuvent être comptabilisées en tant qu'aide pour le commerce. Il n'est pas possible de faire apparaître séparément les activités relevant des « autres besoins liés au commerce ». Pour estimer le volume de ces « autres » activités, les donateurs auraient besoin d'examiner les projets d'aide dans d'autres secteurs que ceux pris en compte jusqu'ici – par exemple la santé et l'éducation – et d'indiquer, le cas échéant, quelle part de ces activités a une composante commerciale importante. Un programme dans le secteur de la santé, par exemple, pourrait permettre d'intensifier le commerce en provenance de localités où la charge de morbidité faisait auparavant obstacle aux échanges. En conséquence, un suivi rigoureux de l'aide pour le commerce nécessiterait une comparaison des données du SNPC avec les auto-évaluations de l'aide pour le commerce des pays donateurs et des pays partenaires.

Source : *Statistiques de l'aide du SNPC*, OCDE.

Envois de fonds des travailleurs émigrés

D'après les données de la Banque mondiale, les envois de fonds des travailleurs émigrés aux pays en développement ont atteint leur plus haut niveau, soit 351 milliards USD, en 2012. Les estimations présentées dans les profils se fondent sur la méthodologie mise au point par Ratha et Shaw, 2007, « South-South Migration and Remittances », Development Prospects Group, Banque mondiale (www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances). Les données sur les envois de fonds renvoient à l'année 2012, et ont été ventilées en utilisant les revenus du pays hôte et les revenus des pays d'origine, et les données relatives aux stocks migratoires de 2010.

Source : *Banque mondiale, estimations calculées sur la base du tableau « Bilateral Remittance Estimates for 2012 using Migrant Stocks, Host Country Incomes, and Origin Country Incomes (millions of US\$) »* (version de mai 2013).

Marqueur de l'égalité hommes-femmes

Le marqueur de l'égalité hommes-femmes est un outil statistique permettant de mesurer l'aide à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les activités sont classées selon que l'égalité hommes-femmes est « l'objectif principal », « un objectif significatif » (secondaire), ou n'a pas été retenue comme objectif (on dit que les activités sont « non orientées vers l'objectif »). La Pologne, la République slovaque et la Slovénie ne passent pas leurs activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes, tandis que les États-Unis utilisent une méthodologie distincte (voir note sur les États-Unis). Dans les profils des membres du CAD, la base de calcul est l'aide bilatérale ventilable par secteur et passée au crible du marqueur.

Source : *Statistiques de l'aide du SNPC*, OCDE.

Marqueurs relatifs à l'environnement

Le graphique « APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements » présenté dans chaque profil des membres du CAD élimine les chevauchements entre les marqueurs de Rio et le marqueur relatif à l'environnement : l'aide liée au climat y est représentée comme une sous-catégorie de l'aide totale en faveur de l'environnement ; l'aide relative à la biodiversité et l'aide au titre de la lutte contre la désertification sont aussi incluses (soit par chevauchement de l'aide liée au climat, soit au titre des apports complémentaires – autres apports – d'aide en faveur de l'environnement), mais elles ne sont pas indiquées séparément afin de préserver la lisibilité du graphique. Une activité peut avoir plusieurs objectifs stratégiques à la fois. La raison en est que les objectifs des trois conventions de Rio (de portée mondiale) et les objectifs environnementaux locaux sont complémentaires les uns des autres et se renforcent mutuellement. Une même activité peut être signalée comme portant, par exemple, sur l'atténuation du changement climatique et la biodiversité, ou sur la biodiversité et la lutte contre la désertification.

L'« aide liée au climat » recouvre à la fois l'aide à l'appui de l'atténuation du changement climatique et l'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique à compter de 2010, mais seulement l'aide à l'appui de l'atténuation du changement climatique avant 2010. Les chiffres relevés pour 2007 à 2009 peuvent sembler plus faibles qu'ils ne le sont en réalité, ce qui peut tenir à une rupture dans les séries, les dépenses afférentes à l'adaptation pour les années antérieures à 2010 n'étant pas marquées comme telles. Dans les profils des membres du CAD, la base de calcul est l'APD bilatérale totale. Pour plus de détails, voir www.oecd.org/dac/stats/rioconventions.htm.

Source : *Statistiques de l'aide du SNPC*, OCDE.

ANNEXE C

Notes techniques sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le *Rapport* a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'aide publique au développement (APD) et de la portée du revenu national brut (RNB)

Si la définition de l'aide publique au développement (APD) n'a pas été modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions USD) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80 étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables 15 ans auparavant (Scott, 1989)*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 % à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 90. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 % et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, no. 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldavie (1997) ; Bélarus, Libye et Ukraine (2005) ; Kosovo (2009) ; Soudan du Sud (2011).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, Îles Caïman, Chypre, Îles Falkland, Hong Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Îles Vierges (RU) (2000) ; Malte et Slovénie (2003) ; Bahreïn (2005) ; Arabie saoudite et Îles Turks et Caïques (2008) ; Barbade, Croatie, Mayotte, Oman et Trinité-et-Tobago (2011).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)/Nouveaux États indépendants (NEI) en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

Le Portugal, qui fut un des pays membres fondateurs du CAD en 1961, l'a quitté en 1974, puis y a adhéré à nouveau en 1991. L'Espagne a adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992, la Grèce en 1999, la Corée en 2010, et l'Islande, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie en 2013. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau C.2. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Tableau C.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD
Effective pour la notification des apports de 2012 et 2013

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < 1 005 USD en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant 1 006-3 975 USD en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant 3 976-12 275 USD en 2010)
Afghanistan	Corée, République démocratique de	Arménie	Afrique du Sud
Angola	Kenya	Belize	Albanie
Bangladesh	Kirghize, République	Bolivie	Algérie
Bénin	Tadjikistan	Cameroun	Anguilla ¹
Bhoutan	Zimbabwe	Cap-Vert	Antigua-et-Barbuda
Burkina Faso		Cisjordanie et bande de Gaza	Argentine
Burundi		Congo, République du	Azerbaïdjan
Cambodge		Côte d'Ivoire	Bélarus
Centrafricaine, République		Égypte	Bosnie-Herzégovine
Comores		El Salvador	Botswana
Congo, République démocratique du		Fidji	Brésil
Djibouti		Géorgie	Chili
Érythrée		Ghana	Chine, République populaire de
Éthiopie		Guatemala	Colombie
Gambie		Guyana	Cook, Îles
Guinée		Honduras	Costa Rica
Guinée équatoriale		Inde	Cuba
Guinée-Bissau		Indonésie	Dominicaine, République
Haïti		Irak	Dominique
Kiribati		Kosovo ²	Équateur
Laos		Maroc	Ex-République yougoslave de Macédoine
Lesotho		Marshall, Îles	Gabon
Libéria		Micronésie, États fédérés de	Grenade
Madagascar		Moldavie	Iran
Malawi		Mongolie	Jamaïque
Mali		Nicaragua	Jordanie
Mauritanie		Nigéria	Kazakhstan
Mozambique		Ouzbékistan	Liban
Myanmar		Pakistan	Libye
Népal		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Malaisie
Niger		Paraguay	Maldives
Ouganda		Philippines	Maurice
Rwanda		Sri Lanka	Mexique
Salomon, Îles		Swaziland	Monténégro
Samoa		Syrie	Montserrat ¹
Sao Tomé et Príncipe		Tokelau ¹	Namibie
Sénégal		Tonga	Nauru
Sierra Leone		Turkménistan	Niue
Somalie		Ukraine	Palau
Soudan		Viet Nam	Panama
Soudan du Sud			Pérou
Tanzanie			Serbie
Tchad			Seychelles
Timor-Leste			Sainte-Lucie
Togo			Sainte-Hélène ¹
Tuvalu			Saint-Kitts-et-Nevis
Vanuatu			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Yémen			Suriname
Zambie			Thaïlande
			Tunisie
			Turquie
			Uruguay
			Venezuela
			Wallis et Futuna ¹

1. Territoire.

2. Ceci est sans préjudice du statut du Kosovo aux termes du droit international.

Tableau C.2. **Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD**¹
Millions USD

	1990	1991	1992
Allemagne	-	-	620.4
Australie	-	-	4.2
Autriche	-	4.2	25.3
Belgique	-	-	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	-	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	-	-	46.8
Pays-Bas	12.0	-	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	-	7.1
Total du CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays pris individuellement, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933188922>

Glossaire

Financement mixte : Montage financier associant **aide publique au développement (APD)**, sous forme de **dons** ou de **prêts**, à d'autres fonds provenant du secteur public ou à des fonds privés.

Balance des paiements : Composée de plusieurs comptes, c'est la représentation comptable de l'ensemble des transactions monétaires entre un pays et le reste du monde.

Fonds commun : Dispositif de financement mis en place par les gouvernements et alimenté par des ressources financières provenant de différents apporteurs, généralement dans le but d'assurer le financement d'activités précises à travers un compte autonome, plutôt que de transférer des fonds vers le budget public général du pays destinataire.

Apports bilatéraux : Ressources financières fournies directement par un pays apporteur à un pays bénéficiaire.

Prêt mixte : Prêt constituant un moyen terme entre le don pur et simple et un financement aux taux du marché. Il allie une composante **concessionnelle** à une composante non concessionnelle, d'où un montage financier finalement assorti de conditions plus favorables (ex. : taux d'intérêt plus bas, durée de remboursement plus longue).

Investissement dans des installations existantes : Forme d'investissement consistant, pour des entreprises ou des organismes publics, à acquérir ou à prendre à bail des installations de production existantes afin d'y lancer une nouvelle activité. Elle se distingue de l'**investissement de création**, qui donne lieu à la construction d'installations entièrement nouvelles.

Soutien budgétaire : Transfert de ressources d'un apporteur au Trésor public de l'État partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du bénéficiaire et ne peuvent donc être pré-affectés à des usages précis par l'apporteur.

Engagement : Obligation ferme, exprimée par écrit et s'accompagnant de la mobilisation des fonds nécessaires, que contracte un apporteur en vue de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale.

Prêt concessionnel : **Prêt** accordé à un taux d'intérêt très inférieur à ceux du marché, pour une durée plus longue et selon des modalités permettant un différé d'amortissement.

Aide-pays programmable (APP) : Sous-ensemble de l'**aide publique au développement (APD)** bilatérale brute, elle correspond à la part de l'aide publique au développement sur laquelle les pays destinataires ont, ou pourraient avoir, une influence non négligeable. On la calcule en retranchant du montant brut de l'APD bilatérale les dépenses afférentes aux activités d'aide qui 1) sont imprévisibles par nature (aide humanitaire et allègement de la dette) ; 2) ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, sensibilisation aux questions de développement, recherche sur le développement et prise en charge des réfugiés dans les pays apporteurs) ; et 3) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre gouvernements (aide alimentaire, aide allouée par des administrations locales, contributions au budget de base des organisations non gouvernementales, prises de participation, aide transitant par des organismes secondaires et aide non ventilable par pays ou par région).

Système de notification des pays créanciers (SNPC) : Principale base de données sur la coopération pour le développement, elle a été établie par le **Comité d'aide au développement (CAD)** de l'OCDE, et constitue la source officielle de statistiques sur le sujet pour tous les pays membres du CAD.

Emprunt : Dans le domaine financier, l'emprunt est un moyen d'utiliser un revenu escompté et un pouvoir d'achat futur au moment présent, c'est-à-dire avant leur obtention effective. Certaines entreprises et sociétés font de l'emprunt une composante de leur stratégie globale de financement. Les administrations empruntent en émettant des titres pour financer les dépenses de fonctionnement et de grands projets d'équipement. Les titres représentatifs de la dette publique peuvent être émis par des États souverains et par des administrations locales.

Aide au développement : Elle recouvre des projets et des programmes, des transferts de fonds, la fourniture de biens, des stages de formation, des projets de recherche, des opérations d'allègement de la dette et des contributions aux organisations non gouvernementales.

Comité d'aide au développement (CAD) : Celui des comités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui s'occupe des questions concernant la coopération pour le développement. On trouvera un descriptif de ses objectifs et la liste de ses membres à l'adresse www.oecd.org/dac.

Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD : Elle est utilisée à des fins statistiques par le Comité d'aide au développement qui la révisé tous les trois ans. L'annexe C du présent rapport – *Notes techniques sur les définitions et questions de mesure* – fournit des précisions sur les modifications apportées à la Liste au cours de ces dernières années.

Institutions de financement du développement : Banques et autres établissements spécialisés dans l'apport de fonds aux pays en développement visant à soutenir l'expansion du secteur privé. Les institutions de financement du développement exercent leurs activités en se conformant aux règles du marché, et s'emploient ainsi à soutenir et stimuler l'investissement privé dans les pays qui ont un accès limité aux marchés financiers au moyen de **prêts**, de **prises de participation**, de **garanties** et autres instruments de réduction des risques. Les plus importantes sont les institutions bilatérales de financement du développement, les sociétés de financement du secteur privé mises en place par les banques régionales de développement, et la Société financière internationale créée par la Banque mondiale.

Versement : Acte consistant à mettre des fonds à la disposition d'un bénéficiaire ou à acheter des biens ou des services pour son compte ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières ou de biens et de services évalués à leur coût pour l'apporteur.

Déclaration de Doha sur le financement du développement : Elle a été adoptée à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en 2008 à Doha, au Qatar, dans le but de faire le point sur la mise en œuvre du **Consensus de Monterrey**. Elle appelait à déployer des efforts encore plus grands pour mobiliser les ressources intérieures et internationales, et soulignait la nécessité d'examiner les structures de gouvernance économique mondiale. La Déclaration est consultable à l'adresse www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/CONF.212/L.1/Rev.1.

Recettes intérieures : Épargne créée à partir des ressources intérieures et affectée ensuite à des investissements économiquement et socialement productifs. Le secteur public et le secteur privé peuvent l'un comme l'autre jouer à cet égard un rôle important. Le secteur public en particulier s'appuie sur la fiscalité et d'autres modes de production de recettes publiques.

Syndrome hollandais : Expression désignant la relation de causalité entre des entrées massives de devises (dus, par exemple, aux **envois de fonds des travailleurs émigrés**) et un déclin du secteur manufacturier ou du secteur agricole. L'idée est qu'une augmentation des recettes d'un pays suscite une appréciation de sa monnaie par rapport à celle des autres pays (dont témoigne l'évolution du

taux de change), ce qui entraîne une hausse des prix des exportations de ces secteurs et, partant, une baisse de leur compétitivité et une détérioration de la balance commerciale (augmentation des importations et diminution des exportations).

Investissement sous forme de prise de participation : Acquisition d'une part du capital d'une société, généralement sous forme d'actions (et non d'obligations).

Crédits à l'exportation : **Prêts** garantis par l'État, **garanties** et assurance accordés par des organismes publics de crédit à l'exportation à des sociétés exerçant des activités au niveau international.

Investissement direct étranger : Investissement effectué par des particuliers ou des entreprises d'un pays dans un autre pays, par l'achat d'entreprises existantes (fusions et acquisitions), l'implantation d'installations nouvelles (**investissement de création**) ou l'extension des activités d'une entreprise existante. Les trois grandes composantes de l'investissement direct étranger sont l'**investissement sous forme de prise de participation**, les prêts inter-entreprises et les bénéfices réinvestis.

États fragiles : Ils se caractérisent généralement par la faible aptitude de l'appareil d'État à exercer ses fonctions essentielles en matière de gestion des affaires publiques et à établir avec la société des relations mutuellement avantageuses. Ils sont sensibles aux chocs intérieurs ou extérieurs, comme les crises économiques et les catastrophes naturelles, ainsi que les conflits internes ou internationaux.

Biens publics mondiaux : Biens ou services accessibles à tous. Un bien public est considéré comme un bien public mondial s'il possède un caractère quasiment universel du point de vue des pays (il intéresse plusieurs groupes de pays), de la population (il bénéficie à plusieurs catégories de la population, de préférence à toutes) et des générations (il concerne les générations actuelles et futures ou, du moins, répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités de développement dont disposeront les générations futures). Les biens publics mondiaux naturels comprennent les océans et les cours d'eau, la lumière du soleil et de la lune et l'atmosphère; la gestion durable des biens publics mondiaux naturels (ex. : stabilité du climat) constitue aussi un bien public mondial. La sécurité alimentaire, la paix, la stabilité économique, la protection contre les maladies transmissibles, l'accès de tous aux soins de santé, les réseaux internationaux de transport et de communication, l'accès à l'information et aux connaissances sont d'autres biens publics mondiaux. Comme la plupart des biens publics mondiaux requièrent une coopération transnationale entre différents acteurs, leur mise à disposition est difficile à assurer si l'action collective ne peut s'exercer librement.

Dons : Transferts en espèces ou sous forme de biens ou de services qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

Élément de libéralité : Il recouvre les conditions financières d'un **engagement**, comme le taux d'intérêt, la durée et le délai de franchise (intervalle précédant le premier remboursement de principal). Il mesure la concessionnalité d'un **prêt**, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement intérieur, c'est-à-dire du coût d'opportunité, pour le donneur, de la mise à disposition des fonds. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %, il est de 100 % pour un **don**, et il se situe entre ces deux extrêmes pour un prêt assorti d'un taux inférieur à 10 %. Pour obtenir l'équivalent-don d'un prêt, il faut multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir **prêt concessionnel**).

Investissement de création : Forme d'investissement consistant pour une entreprise ou un organisme public à investir dans la création d'installations et/ou d'infrastructures nouvelles (par opposition à l'**investissement dans des installations existantes**).

Croissance verte : Croissance économique orientée de sorte que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux dont dépend le bien-être humain. Elle consiste à conjuguer l'amélioration des résultats économiques avec la diminution de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, la réduction au minimum du volume des déchets, la prévention de l'utilisation inefficace des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Pour de plus amples informations sur la croissance verte, voir www.oecd.org/greengrowth.

Garantie : Instrument financier prenant la forme d'un accord aux termes duquel un garant s'engage à verser tout ou partie d'une somme due sur un emprunt en cas de défaut de paiement du débiteur.

Mécanisme de garantie : Dispositif destiné à faciliter la mobilisation de ressources financières par le transfert ou l'atténuation des risques auxquels les investisseurs privés ne pourraient pas faire face ou ne souhaiteraient pas s'exposer. L'utilisation de ce type d'instrument peut être particulièrement bénéfique pour les pays en développement qui, souvent, ne sont pas assez solvables aux yeux des investisseurs privés.

Pays à revenu élevé : Selon la classification de la Banque mondiale, catégorie de pays dont le revenu national brut par habitant atteint 12 616 USD ou plus.

Flux financiers illicites : Flux financiers résultant de l'usage de méthodes et de pratiques visant à assurer le transfert de capitaux hors d'un pays en violation de la législation de ce pays ou du droit international. Parmi les pratiques les plus courantes figurent le blanchiment de capitaux, la corruption exercée par les sociétés internationales et la fraude fiscale.

Investisseur d'impact : Investisseur qui cherche davantage à produire un impact social qu'à porter ses bénéfices au maximum.

Croissance inclusive : Croissance économique qui crée des perspectives favorables pour toutes les catégories de la population et permet une distribution équitable des dividendes tant monétaires que non monétaires de l'accroissement de la prospérité entre toutes les composantes de la collectivité. Outre la production de meilleurs résultats économiques, elle revêt plusieurs dimensions importantes, dont la progression de l'emploi productif, l'augmentation du revenu des catégories à faible revenu, et l'amélioration de la qualité des emplois et des compétences de la population active, ainsi que de l'état de santé et du niveau d'instruction de la population. Pour de plus amples informations sur la croissance inclusive, voir www.oecd.org/inclusive-growth.

Financement innovant du développement : Initiatives ayant pour but soit de mobiliser de nouvelles sources de financement pour le développement (« sources de financement innovantes »), soit d'optimiser l'utilisation des sources de financement classiques (« mécanismes de financement innovants »).

Investisseurs institutionnels : Investisseurs publics et privés – en particulier les caisses de retraite, les compagnies d'assurance-vie et les **fonds d'investissement souverains** – dont les portefeuilles de titres sont essentiellement constitués des deux grandes catégories d'actifs (actions et obligations) et dont l'horizon d'investissement est lié à l'échéance, souvent très éloignée, à laquelle ils devront honorer leurs obligations.

Pays les moins avancés (PMA) : Catégorie créée par les Nations Unies. Pour être inscrit sur la liste des pays les moins avancés, un pays doit se situer en deçà des seuils fixés pour le revenu (critère ajustable : un revenu national brut moyen par habitant sur trois ans inférieur à 992 USD, le dépassement du montant de 1 190 USD entraînant la radiation du pays concerné de cette liste, selon

les seuils établis en 2012), pour la diversification de l'activité économique et pour le développement social (mesuré à l'aide d'indicateurs concernant la nutrition, la santé, l'éducation et l'alphabétisation des adultes).

Prêt : Transfert entraînant une obligation de remboursement. Seuls les prêts d'une durée supérieure à un an sont pris en compte dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux apports effectifs pendant toute la durée du prêt, et non à l'équivalent-don de celui-ci (voir **élément de libéralité**). Les chiffres relatifs aux apports nets au titre des prêts s'entendent après déduction des remboursements de principal (mais non des versements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt a été entièrement remboursé, son effet sur les apports nets totaux au cours de la durée du prêt est nul.

Pays à faible revenu : Selon la classification de la Banque mondiale, catégorie de pays dont le revenu national brut par habitant est de 1 035 USD ou moins.

Financement mezzanine : C'est une composante d'un dispositif hybride qui s'intercale entre capitaux d'**emprunt** et capitaux propres provenant de **prises de participation**. Par exemple, lorsqu'une opération est financée au moyen d'un dispositif à plusieurs niveaux, les fonds seront issus des **dettes de premier rang**, de la dette subordonnée de premier rang, de la dette subordonnée, de la dette mezzanine et, enfin, des capitaux propres.

Pays à revenu intermédiaire : Selon la classification de la Banque mondiale, catégorie de pays dont le revenu national brut par habitant se situe entre 1 036 USD et 12 615 USD.

Modalité : Manière dont le soutien dispensé par l'apporteur de coopération pour le développement est acheminé vers les activités à financer. Il s'agit notamment des modalités suivantes : 1) le **soutien budgétaire** (intégré dans le budget national du pays destinataire) ; 2) le soutien parallèle (séparé des ressources générales du budget national) ; et 3) le soutien en nature (sous forme de biens ou de services).

Consensus de Monterrey sur le financement du développement : Adopté à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement organisée en 2002 à Monterrey, au Mexique, dans le cadre des Nations Unies. Ce document recensait un large éventail de ressources financières nationales et internationales disponibles pour financer la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations Unies, et énonçait des propositions d'actions à mener pour mobiliser ces ressources, dont l'aide au développement, et en assurer un usage plus efficace (voir aussi la **Déclaration de Doha sur le financement du développement**). Voir www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/CONF.198/3.

Organismes multilatéraux : Aux fins des statistiques du CAD, organisations internationales ayant pour membres des États qui mettent la totalité ou une grande part de leurs activités au service du développement et des pays bénéficiaires de l'aide. Elles comprennent les **banques multilatérales de développement** (ex. : Banque mondiale, banques régionales de développement), les institutions des Nations Unies et des groupements régionaux (certaines agences de l'Union européenne et des organismes arabes, par exemple). La contribution apportée par un membre du CAD à l'un de ces organismes est qualifiée de multilatérale si elle est fondue avec les contributions d'autres membres de cet organisme et que son utilisation est laissée à la libre décision de celui-ci.

Banque multilatérale de développement : Organisme créé par un groupe de pays dans le but d'apporter des ressources financières et de dispenser des conseils spécialisés au service du développement. Les principales banques multilatérales de développement sont la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque islamique de développement (BIsD).

Apports multilatéraux : Apports de ressources financières effectués par l'intermédiaire d'**organismes multilatéraux**. Les tableaux où figure le montant total des ressources perçues par les pays destinataires indiquent les sorties de fonds des organismes multilatéraux au profit de ces pays, et non les contributions que ces organismes ont reçues de la part des apporteurs de coopération pour le développement.

Fonds commun de placement : Organisme de placement collectif administré par des professionnels et où sont mises en commun des sommes d'argent apportées par de nombreux investisseurs pour l'acquisition de valeurs mobilières. Le plus souvent, le terme désigne uniquement les structures de placement collectif réglementées qui offrent des produits au grand public. Les fonds communs de placement sont parfois dénommés « sociétés de placement » ou « fonds communs de placement agréés ».

Apports nets : Montant total des versements effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les prêts pour la même période, hors intérêts.

Transferts nets : Selon les statistiques du CAD, les transferts nets sont égaux aux **apports nets** minorés des intérêts versés.

Aide publique au développement (APD) : Dons ou prêts accordés par le secteur public aux pays et territoires figurant sur la **Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD** (voir www.oecd.org/dac/stats/daclist) et aux **organismes multilatéraux** à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, avec un **élément de libéralité** d'au moins 25 %), dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en développement. Outre les apports de ressources financières, l'APD comprend la coopération technique. Les **dons**, les **prêts** et les crédits accordés à des fins militaires ne sont pas pris en compte.

Autres apports du secteur public : Opérations du secteur public qui ne satisfont pas aux critères requis pour pouvoir être comptabilisées dans l'**aide publique au développement**, soit parce qu'elles n'ont pas le développement comme but principal, soit parce qu'elles comportent un **élément de libéralité** inférieur à 25 %.

Envois de fonds des travailleurs émigrés : Transferts de fonds généralement effectués par des migrants nationaux ou internationaux au profit de bénéficiaires de leur pays ou région d'origine. Ils comprennent les transferts en espèces et autres effectués par des canaux tant formels qu'informels.

Capital-risque : Apport de capital au profit d'entreprises ou de projets. Il peut prendre la forme d'un financement sous forme de fonds propres ou de quasi fonds propres (financement mezzanine ou obligations convertibles, par exemple).

Titrisation : Processus consistant à regrouper certains types d'actifs financiers de façon à pouvoir les transformer en titres productifs d'intérêts, c'est-à-dire en instruments financiers aisément négociables sur les marchés de capitaux.

Dettes de premier rang : Emprunts dont le remboursement doit être effectué en priorité en cas de liquidation.

Fonds d'investissement souverains : Fonds appartenant à des États qui investissent dans des actifs physiques et financiers comme les actions, les obligations, les biens immobiliers ou les métaux précieux, dans des structures telles que des fonds de capital-investissement ou des fonds spéculatifs. Ils sont créés dans le but de garantir que les ressources du pays seront préservées pour les générations futures, ou pour stabiliser les recettes fiscales et/ou les recettes en devises, et consolider l'équilibre macroéconomique.

Objectifs de développement durable (ODD) : Ils vont probablement succéder aux Objectifs du millénaire pour le développement, en s'inscrivant dans le prolongement de ces derniers et du processus instauré lors de la conférence « Rio+20 ». En juillet 2014, le Groupe de travail ouvert qui avait été chargé de proposer un nouvel ensemble d'objectifs, a publié son rapport final dans lequel il

énonce 17 objectifs. Pour plus d'informations, voir http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs_FINAL_Proposal%20of%20OWG_19%20July%20at%201320hrsver3.pdf.

Prêt consortial : Prêt accordé à un emprunteur unique par plusieurs bailleurs de fonds qui se sont associés à cette fin en un groupe dénommé « consortium ». Cette forme de financement a principalement pour but de partager le risque de défaillance de l'emprunteur entre plusieurs prêteurs qui, chacun séparément, n'auraient pas été en mesure d'accorder un prêt de même montant et/ou aux mêmes conditions.

Aide liée : Dons et prêts d'origine publique destinés à financer l'achat de biens et de services uniquement auprès de fournisseurs du pays apporteur. À la différence de l'aide non liée, qui peut être librement utilisée dans le cadre d'une procédure concurrentielle internationale ouverte (ex. : appel d'offres international).

Montant total des ressources reçues : Les apports de ressources aux pays en développement comprennent, outre le financement public du développement, les crédits à l'exportation publics et privés et les opérations à long terme du secteur privé. Le montant total des ressources reçues est mesuré net des paiements au titre de l'amortissement et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés.

Prix de transfert : Prix pratiqué par une entreprise pour la cession de biens, de services ou d'actifs incorporels à une filiale ou une autre société apparentée. Il y a utilisation abusive des prix de transfert lorsque les recettes et les dépenses sont affectées indûment dans le but de réduire le revenu imposable.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement (CAD), dont le mandat est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. À cette fin, le Comité d'Aide au Développement réunit les plus importants donateurs du monde en élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement.

Les membres du CAD sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Commission européenne, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède et la Suisse.

Le CAD met à disposition dans la série Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD des documents destinés à informer les membres de son Comité et à les guider dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement.

Coopération pour le développement 2014

MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

Éditorial : Financer le développement plus et mieux

Résumé

Chapitre 1. Comment mieux mobiliser les ressources au service du développement durable

Partie I. Les sources existantes de financement du développement durable

Chapitre 2. Continuer de cibler l'APD dans un monde en mutation

Chapitre 3. Le dynamisme croissant de la coopération Sud-Sud

Chapitre 4. Le potentiel grandissant des autres apports du secteur public à l'appui du développement

Chapitre 5. Mettre l'investissement direct étranger au service du développement

Chapitre 6. Pour le financement du développement à long terme, les investisseurs institutionnels sont-ils la solution ?

Chapitre 7. Les recettes fiscales, moteur du développement durable

Chapitre 8. Les fondations, partenaires au développement

Chapitre 9. Le rôle appelé à évoluer des ONG et de la société civile dans le financement du développement durable

Chapitre 10. Quel rôle pour les envois de fonds de l'étranger dans le cadre de l'après-2015 ?

Partie II. Des mécanismes pour accroître les ressources au service du développement durable

Chapitre 11. Utiliser les instruments financiers pour mobiliser l'investissement privé au service du développement

Chapitre 12. Créer un environnement favorable à l'investissement et au développement durable

Chapitre 13. Lutter contre la corruption et les flux financiers illicites

Chapitre 14. Aider les pays à élargir leur base d'imposition

Chapitre 15. Innover pour financer le développement

Chapitre 16. Renforcer la contribution de l'entrepreneuriat social au développement durable

Partie III. Le financement du développement après 2015 et la fourniture de biens mondiaux

Chapitre 17. Quelle réponse la coopération pour le développement peut-elle apporter aux défis planétaires ?

Chapitre 18. Trouver des synergies au service du financement de l'environnement et du développement

Chapitre 19. Financer la paix et la sécurité pour promouvoir le développement durable

Chapitre 20. Accompagner le redressement dans les États fragiles

Chapitre 21. Soutenir un système commercial juste et équitable

Partie IV. Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Évolution des activités de coopération pour le développement des membres du Comité d'aide au développement : synthèse des examens par les pairs effectués entre 2012 et 2014

Performance des membres du Comité d'aide au développement en matière d'APD en 2013

Profils des membres du Comité d'aide au développement

Évolution et caractéristiques des apports des autres fournisseurs de coopération pour le développement

Annexe A. Annexe statistique

Annexe B. Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement

Annexe C. Notes techniques sur les définitions et questions de mesure

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

